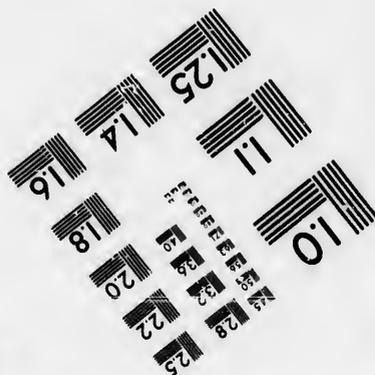
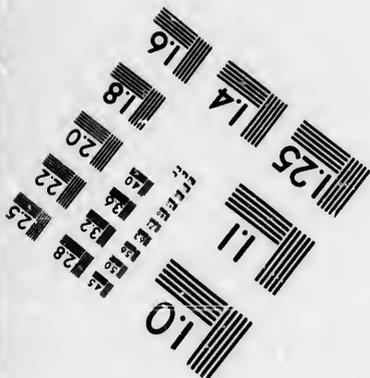
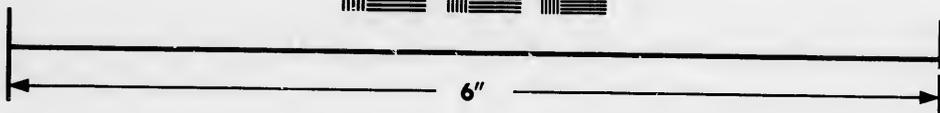
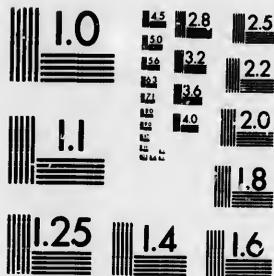


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
Le reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Il y a des plis dans le milieu des pages. Les pages froissées peuvent causer de la distorsion. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

étails
du
modifier
r une
image

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

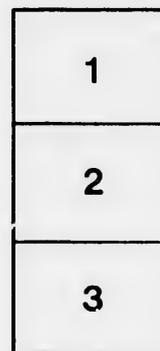
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier feuillet et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second feuillet, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., pouvant être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

arrata
to

pelure,
n à

istorsion.

32X

L

DU

LES SIÈCLES
CHRÉTIENS,
ou
HISTOIRE
DU CHRISTIANISME.

TOME SIXIÈME.

LES SIÈCLES

CHRÉTIENS

ou

HISTOIRE

DU CHRISTIANISME

TOME SIXIÈME

Sin
str

Che

243

LES SIÈCLES
CHRÉTIENS,
ou
HISTOIRE

DU CHRISTIANISME

DANS SON ÉTABLISSEMENT ET SES PROGRÈS

DEPUIS J. C. JUSQU'A NOS JOURS

Par M. l'Abbé ***.

Nouvelle Edition, corrigée & augmentée.

TOME SIXIÈME.

*Séminaire des Missions
étrangères de Québec
A PARIS,*

Chez } GUEFFIER, Imprimeur-Libraire, au
bas de la rue de la Harpe.
MOUTARD, Imprimeur - Libraire de
la REINE, de MADAME, & de Mad.
la Comtesse d'ARTOIS, rue des Ma-
thurins., Hôtel de Cluny.

M. DCC. LXXXV.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.



*Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université
Québec 4, QUE.*



LES SIEGLES

OU

DE

LES SIEGLES

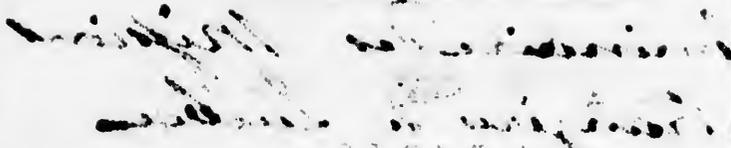
DU CHRISTIANISME

ET DE LA CIVILISATION

PAR M. DE LAUNAY

DEUXIEME PARTIE

TOME DEUXIEME



PARIS

1844



L

D

DA

SUI

Tabl

de

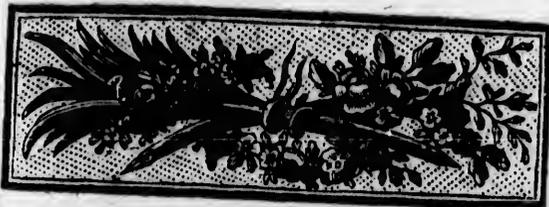
da

L E

daft

ché p

To



LES SIÈCLES
CHRÉTIENS,
OÙ
HISTOIRE
DU CHRISTIANISME,
DANS SON ÉTABLISSEMENT ET
SES PROGRÈS;
Depuis J. C. jusqu'à nos jours.

SUITE DU TREIZIÈME SIÈCLE.

ARTICLE IX.

*Tableau de l'Eglise de Rome; caractères
des Pontifes qui l'ont gouvernée pen-
dant le treizième siècle.*

XIII.
SIÈCLE.

LE tableau de l'Eglise de Rome, pen-
dant la durée de ce siècle, est déjà ébau-
ché par quantité de traits épars dans les
Tome VI. A

XIII.
S I È C L E.

articles qu'on vient de lire. Ce que nous allons y ajouter, complétera l'idée qu'on doit se faire du véritable état de cette Eglise, où se formèrent tant d'orages, & d'où partirent tant de foudres qui ébranlèrent tout le monde Chrétien. Les divers caractères des Pontifes qui remplirent le Saint-Siège pendant cet espace de tems; leurs qualités bonnes & mauvaises; les événemens extraordinaires dont ils furent l'ame & les principaux acteurs; le bien qu'ils ont fait & les fautes qu'ils ont commises; leur génie, leurs talens & leur politique, en un mot, tout ce qui sert à faire connoître leur gouvernement & son influence sur les différentes portions de la société chrétienne, n'est pas ce qu'il y a de moins important & de moins curieux dans l'Histoire.

L'autorité Pontificale déjà portée si fort au-delà des anciennes bornes, tant pour le spirituel que pour le temporel, dans les siècles précédens, parvint à son comble dans celui-ci. Ce qu'on tenta d'y ajouter dans la suite, ne servit qu'à rendre plus sensibles les défauts d'un ouvrage dont l'irrégularité auroit été moins frappante, si l'on se fût apperçu plutôt qu'il sortoit

des
doi
Gré
eu
amb
ce f
avec
qu'
à m
Etat
tous
Le
part
les i
prise
ple
d'un
Puiss
conn
affair
Ainsi
liers
étoie
tifes
nom
lats,
plus
appel
par l

des justes proportions que tout édifice doit avoir avec ses fondemens. Depuis Grégoire VII, tous les Papes qui avoient eu du talent pour les affaires, des vues ambitieuses, des projets étendus, & ce fut le plus grand nombre, travaillèrent avec une constance & une suite de vues, qu'on ne peut trop admirer en politique, à mettre sous leur dépendance tous les Etats chrétiens, en se rendant Juges de tous les droits & de tous les différends. Le serment qui intervenoit dans la plupart des conventions, de même que les injustices & les torts dont les entreprises ordinaires des Grands & du peuple étoient accompagnées d'une part ou d'une autre, servoient de prétexte à la Puissance spirituelle, pour s'attribuer la connoissance & la décision des moindres affaires, comme des plus importantes. Ainsi les intérêts des Chefs, des particuliers, & de la société toute entière, étoient discutés à Rome devant les Pontifes, ou devant les Commissaires qu'ils nommoient pour en connoître. Les Prélats, les Seigneurs, les Barons & les plus grands Princes étoient sans cesse appelés à ce Tribunal, non-seulement par leurs parties, mais par le Pape lui-

XIII. même , qui , se regardant comme supérieur à toute puissance humaine , se **SI È C L E.** saisissoit des affaires sans en être requis , & les enlevoit aux Juges naturels qui devoient en décider.

Par ce moyen , les Papes étoient devenus les Magistrats suprêmes de toute l'Europe chrétienne. Leurs Légats repandus , comme leurs représentans , dans les Royaumes , jusqu'au fond du Nord , les instruisoient de tout ce qui s'y passoit. Les prétentions respectives des Souverains , les uns à l'égard des autres ; les démêlés qui s'élevoient entr'eux ; les entreprises qu'ils formoient contre leurs voisins , & la part qu'ils prenoient aux querelles de leurs Vassaux ; les Loix qu'ils jugeoient à propos de faire , soit pour maintenir la police dans leurs États , soit pour réprimer les abus qui résultoient souvent des privilèges & des immunités du Clergé ; leur conduite personnelle dans l'intérieur de leurs Cours , & jusques dans le sein de leurs familles ; enfin , tout étoit soumis à l'examen & à la juridiction de ces Délégués du Pontife Romain , tout étoit écrit , rapporté , discuté & jugé à Rome. Les choses en étoient venues au point que chaque

jour dans toute l'étendue de la chrétienté, les Monarques recevoient des lettres apostoliques par lesquelles un Pape, qui, souvent étoit né leur sujet, leur intimoit ses ordres du ton le plus absolu. « Vous ferez la paix avec tel Prince; vous vous abstenrez d'attaquer tel autre; vous mettrez en liberté tel prisonnier; vous restituerez à telle Eglise, à tel Monastère, ce que vous leur avez pris; vous déclarerez la guerre à celui-ci; vous prendrez les armes en faveur de celui-là; vous recevrez avec bonté l'Envoyé que nous vous adressons, vous le protégerez de tout votre pouvoir dans l'exécution des ordres que nous lui avons donnés, & vous ferez exactement ce qu'il vous prescrira de notre part ». Tel étoit ordinairement le style des rescrits émanés de l'autorité Pontificale. La menace des censures les plus redoutables marchoit toujours à la suite de ces ordres impérieux, & le fait ne tarδοit pas long-tems après la menace, si Rome éprouvoit quelque résistance, ou seulement quelque lenteur. Aussi vit-on dans ce siècle les interdicts & les excommunications fondre sans ménagement sur les Royaumes & sur les

XIII.

SIÈCLE.

XIII. Princes ; les Rois proscrits ; leurs sujets
 affranchis du serment de fidélité ; leurs
 SIÈCLE. Etats offerts à d'autres ; & des Souve-
 rains assez aveugles pour les accepter , au
 préjudice de leur propre sûreté. Il n'y eut
 pas un Royaume , d'un bout de l'Europe
 à l'autre , qui ne fût menacé ou frappé
 de la foudre qu'on entendoit sans cesse
 gronder aux pieds du Trône Pontifical ,
 & qu'on voyoit s'allumer à tout instant ,
 pour soumettre ou punir ceux que les
 Papes traitoient de rebelles ou de cou-
 pables. L'Allemagne , l'Angleterre , la
 France , l'Italie , la Castille , l'Aragon ,
 le Portugal , le Danemarck , la Grèce ,
 en un mot , tous les Etats de la Chré-
 tienté furent tour-à-tour embrâsés du
 même feu. Il falloit plier ou se résou-
 dre à devenir l'objet d'une guerre d'a-
 tant plus redoutable , qu'on ne s'y bor-
 noit pas aux seules armes spirituelles.
 En effet , lorsque les censures ne suffi-
 soient pas , l'invention des Croisades qu'on
 appliquoit à tout , fournissoit un nouveau
 moyen de subjuguier ceux qu'on vouloit
 abattre ou châtier. L'histoire de ce siècle
 nous en a montré plus d'un exemple.

Tandis que les Papes gouvernoient à
 leur gré le monde chrétien , & faisoient

tomber à leurs pieds les Monarques les plus puissans, ils avoient souvent bien de la peine à se faire obéir dans leurs propres Etats & dans les murs même de Rome. Leur Souveraineté n'y étoit pas encore pleinement établie. Cette ancienne Capitale du monde conservoit toujours quelque souvenir de sa gloire passée, & quelque désir de la recouvrer. Elle s'étoit formé un gouvernement qui approchoit du Républicain, & résistoit aux efforts que ses Pontifes ne cessent de faire pour s'en rendre uniques & absolus Souverains. Elle se donnoit un Sénat, un Préfet, des Magistrats, pour sa police intérieure & la défense de ses droits. Les Empereurs d'Allemagne n'y exerçoient plus aucune autorité, quoiqu'ils eussent toujours les mêmes prétentions sur elle, & qu'ils la regardassent persévéramment comme le centre ou le chef-lieu de l'Empire d'Occident. L'exemple de plusieurs Villes d'Italie qui étoient parvenues à l'indépendance, avoit ranimé dans le cœur des Citoyens le désir de la liberté. Mais il étoit trop intéressant pour les Papes, après avoir converti les domaines de leur Eglise en Etats, & avoir fait de leur

XIII.
SIÈCLE. Clergé une Cour aussi brillante que nombreuse, de régner en Monarque dans cette même Ville qui avoit donné des Loix à l'Univers.

C'étoit depuis long-tems l'objet de leur politique; & tout ce qu'ils avoient fait à la faveur des préjugés qui couvroient leurs entreprises d'un voile sacré, tendoit à ce but. Ils y parvinrent enfin dans le XIII^e. siècle. Innocent III & Grégoire IX eurent la gloire de mettre le comble au long & pénible ouvrage de leurs prédécesseurs. L'inauguration de celui-ci en 1227 fut un vrai couronnement. Il y reçut par la double Couronne, la marque distinctive de la Souveraineté, & marcha dans Rome au milieu des acclamations, en portant cet ornement des Monarques sur la tête, accompagné du Préfet & du premier Sénateur qui tenoient les rênes de son cheval en signe de dépendance. Ses Successeurs prirent possession du Trône Pontifical avec les mêmes cérémonies, lorsque les circonstances ne s'y opposèrent pas; il y en eut même deux, vers la fin de ce siècle, Céléstin V & Boniface VIII qui virent des Souverains, les Rois de Sicile & de Hongrie marchant à leurs côtés par

honneur , & tenant la bride de leur monture au jour de leur inauguration solennelle. Cependant le projet chimérique de rétablir le Gouvernement Républicain, se réveilla plusieurs fois à la vue du Capitole, & le fantôme de la liberté Romaine fit encore de tems en tems de nouveaux efforts pour lutter contre la domination des Papes. Mais ce fut toujours en vain. Ceux qui remplissoient le Siègé apostolique & ceux qui formoient leur Conseil , étoient trop attentifs à conserver & accroître leur puissance dans la Capitale du monde chrétien, pour qu'elle pût briser ses chaînes. Avec le tems, enfin, le peuple qui n'a guère d'autre règle que l'habitude, s'accoutuma, pour vivre plus tranquille, à voir ses Princes dans les Chefs de l'Eglise universelle.

L'élection des Souverains - Pontifes avoit été une source féconde de troubles & de séditions, tant que les Grands & le Peuple avoient partagé avec le Clergé le droit d'y concourir. Tous les partis qui divisoient les Citoyens & qui partageoient la Ville en plusieurs factions plus ou moins nombreuses, vouloient avoir un Pape sur lequel ils pussent compter ;

XIII.
SIÈCLE.

& les Princes d'Italie ou les Empereurs ; qui avoient aussi un grand intérêt à faire tomber les suffrages sur un sujet tel qu'ils le desiroient, augmentoient encore , par les manœuvres de leurs créatures, la difficulté d'un bon choix. Mais quand les Cardinaux devenus plus puissans eurent concentré dans leur Collège le droit de suffrage , on dut espérer que les élections moins traversées se feroient d'une manière plus régulière & plus paisible. Mais l'ambition produisit les mêmes effets que les discordes civiles. Tous les Cardinaux aspiroient au Trône Pontifical ; & comme il étoit impossible que leurs desirs fussent accomplis tout à la fois, la difficulté de se réunir dans un choix qui auroit détruit les espérances & les prétentions réciproques, ne devint pas moins grande, & la vacance du Saint-Siège fut souvent prolongée des années entières, au grand scandale des Nations chrétiennes. Les affaires étoient suspendues ; les peuples murmuroient ; les Souverains menaçoient de donner un Chef à l'Eglise , chacun dans leurs Etats ; les armées s'approchoient de Rome ; ravageoient le patrimoine de S. Pierre & les terres des Cardinaux, & delà naissoient les plus grands désordres.

Grégoire X crut avoir trouvé le moyen d'y remédier en ordonnant, par une constitution, que dix jours après la mort du Pape, les Cardinaux s'assembleroient pour lui donner un successeur, & qu'ils seroient enfermés dans un même lieu sans en sortir, jusqu'à ce que l'élection fût consommée. C'est l'origine du Conclave. La même constitution portoit que si l'élection n'étoit pas faite dans les trois premiers jours, les Cardinaux n'auroient qu'un seul plat à leurs repas pendant les cinq jours suivans, & que ce terme passé on ne leur donneroit plus que du pain & de l'eau jusqu'à ce que l'Eglise eût un Pontife. Ce qui s'étoit passé avant l'élection de Grégoire X, lui avoit fait naître l'idée du Conclave. Après la mort de Clément IV, arrivée l'an 1268, les Cardinaux furent trois ans à délibérer sur le choix d'un sujet propre à gouverner l'Eglise, sans pouvoir s'accorder entr'eux. Le Podestat de Viterbe, où ils étoient assemblés, les tint enfermés pour les engager à faire cesser une si longue vacance, dont toute l'Eglise étoit scandalisée. Ennuyés de leur captivité, ils firent un compromis, par lequel ils donnèrent pouvoir à six d'entr'eux d'élire le

XIII.

S I È C L E.



XIII. Pape, & l'exaltation de Grégoire, nommé auparavant Thiébalde ou Thibaud, fut l'heureux fruit de cet arrangement. Grégoire crut donc qu'en suivant la même pratique à la mort de chaque Pape, les élections se feroient plus promptement & avec moins d'intrigues. Cette loi gênante déplut au Collège des Cardinaux, parce qu'elle les empêchoit de faire jouer aisément les ressorts ordinaires de l'ambition. Ils engagèrent donc les successeurs de Grégoire X à l'abolir, & Jean XXI, cédant à leurs sollicitations, la révoqua. Mais les inconvéniens & les abus auxquels on avoit voulu remédier en l'établissant, ayant reparu, elle fut bientôt remise en vigueur par Célestin V & Boniface VIII, pour être constamment observée dans la suite.

L'Eglise de Rome vit dans les tems que nous parcourons, des hommes du plus grand mérite sur la Chaire apostolique. Elle étoit remplie au commencement de ce siècle par Innocent III qui n'avoit pas encore trente-sept ans lorsqu'il y fut élevé. Les Historiens l'ont souvent mis en parallèle avec Grégoire VII, dont il avoit, disoient-ils, les grandes qualités & les défauts. Il s'étoit fait

les mêmes principes sur la nature & l'usage de l'autorité Pontificale ; il se fit un devoir de les suivre dans sa conduite, & nul Pape avant lui, pas même Grégoire VII, son modèle, ne poussa si loin dans la pratique l'application des nouvelles maximes consignées dans les fausses décrétales & dans la collection de Gratien. A le juger d'après ses actions, on seroit tenté de croire qu'il se regardoit comme le Monarque universel & absolu de la chrétienté. Toutes les affaires étoient de son ressort, & tout ce qui se passoit en Europe & en Asie, lui donnoit lieu de réaliser ses prétentions dans l'ordre des choses temporelles. Il traitoit les Souverains comme ses Vassaux, les Evêques comme ses Vicaires, & il exigeoit, tant des uns que des autres, une soumission aveugle à ses volontés, une exécution prompte & littérale de ses moindres ordres. Dès le lendemain de son intronisation, il obligea le Préfet de Rome à lui faire serment de fidélité, comme à l'unique Seigneur qu'il dût reconnoître ; serment que ce premier Magistrat n'avoit fait jusques-la qu'à l'Empereur. Toute sa conduite fut conforme à ce début, & par un nouveau trait de ressemblance

avec Grégoire VII, jamais les consé-
 quences que pouvoient avoir ses entre-
 prises, ne le détournèrent du plan qu'il
 s'étoit proposé de suivre. Avec cette fer-
 meté, on avance l'exécution de ses pro-
 jets, mais on s'expose aussi à commettre
 de grandes fautes. Innocent III en fut
 la preuve. Mais ses fautes eurent pour
 cause les maximes reçues de son tems,
 & que personne n'accusoit d'être injustes
 ni outrées.

Malgré la rigueur avec laquelle ce
 Pape mit en pratique les principes qu'il
 trouva tout établis, on doit avoir l'é-
 quité de convenir qu'il racheta le blâme
 que méritent ses écarts, par des talens
 & des vertus dignes des plus grands élo-
 ges. Il fut le premier Jurisconsulte de
 son tems, & les Savans qui s'appli-
 quoient à l'étude des Loix canoniques,
 venoient à Rome pour se former & s'inf-
 truire en assistant à ses consistoires pu-
 blics. Il les tenoit régulièrement trois
 fois la semaine. Il y faisoit paroître une
 pénétration & une prudence admirables
 dans l'examen & la décision des affaires
 les plus épineuses. Son zèle contre les
 vices & les abus, égaloit son extrême sa-
 gacité dans la discussion des causes qui

étoient portées à son Tribunal. La vénéralité qui régnoit à la Cour de Rome, & qui excitoit depuis si long-tems les plaintes de toutes les Nations chrétiennes, lui paroissoit un vice bas & déshonorant, une source d'injustices & de désordres. Aussi travailla-t-il à le détruire, & par son exemple, en ne faisant jamais acception des personnes dans les affaires, & par une juste sévérité, lorsqu'il trouvoit des fautes de ce genre à punir. D'ailleurs ses mœurs étoient pures & sa vie édifiante. Il avoit un grand desir de procurer des secours aux Chrétiens d'Orient. Ce fut un des principaux objets de sa sollicitude pendant toute la durée de son Pontificat. Il le termina en 1216, après avoir tenu le Saint-Siège dix-huit ans & demi. Il étoit infatigable au travail, & le grand nombre de décrets émanés de lui n'est pas moins la preuve de son application continuelle aux affaires de tout genre qu'il eut à traiter, que de son habileté dans le droit canonique, dont il posséda toutes les parties dans le plus haut degré. Nous n'affoiblirons pas ce que nous avons dit à sa louange, en ajoutant que l'Eglise lui doit la belle Prose de la Pentecôte, *Veni, Sancte*.

XIII.

SIÈCLE.

—XIII. *Spiritus*, &c. Tout le monde fait que
 —XIII. cette prière noble & touchante réunit à
 S I È C L E. des expressions vives, de grands senti-
 mens de piété.

Le Cardinal Censio Savelli, successeur d'Innocent, sous le nom d'Honorius III, se fit gloire de suivre ses maximes & de marcher sur ses traces. Mais il n'avoit ni son génie élevé, ni son profond savoir, ni son caractère plein de feu, ni sa grande capacité. Il ne fit par conséquent ni autant de bien, ni autant de fautes que lui. On a remarqué que ce Pape est le premier qui ait accordé des indulgences pour la canonisation des Saints. Les qualités qui manquèrent à Honorius pour être un parfait imitateur d'Alexandre III, le Cardinal Hugolin qui monta sur le Saint-Siège en 1227, sous le nom de Grégoire IX, les posséda toutes. Il fut comme lui savant Canoniste & zélé contre les vices, il aima comme lui la régularité dans les mœurs du Clergé; il desira aussi vivement de réunir les Princes chrétiens pour la conquête des lieux saints; mais en même-tems il ne fut pas moins entêté que lui de la puissance & des prérogatives qu'il croyoit attachées à la dignité Pontificale.

Il alla même en plusieurs choses plus loin que son modèle. Plus ardent à suivre ses entreprises, à pousser ses ennemis, à faire plier sous lui toutes les autres Puissances, il ne paroissoit occupé qu'à se rendre redoutable par les coups qu'il ne cessoit de faire tomber sur les têtes les plus illustres. Nous avons déjà rapporté la conduite qu'il tint à l'égard de l'Empereur Frédéric II, dont il auroit pu tirer les plus grands services pour la conquête de la Terre-Sainte, & dont il se fit un ennemi implacable en le poussant à bout par sa hauteur, & nous osons le dire, par son injustice. Si l'on rassembloit toutes les actions de ce Pape pour les comparer avec celles d'Alexandre III, il résulteroit de ce parallèle qu'Alexandre gouvernoit l'Eglise en Monarque, & que souvent Grégoire se conduisit en tyran.

La guerre opiniâtre que Grégoire IX avoit déclarée aux Souverains dans la personne de l'Empereur d'Occident, le Cardinal Sinibale de Fiesque qui monta sur le Trône Pontifical en 1243, & qui prit le nom d'Innocent IV, la poussa tant qu'il vécut, avec une animosité qu'on eût peut-être blâmé dans un Prince sécu-

XIII.
SIÈCLE.

lier. Il prétendit que tous les Royaumes de la chrétienté devoient épouser sa querelle, & lui fournir de l'argent pour faire la guerre à son ennemi, qui bravoit les armes spirituelles. Il employa toutes sortes de moyens pour s'en procurer : son acharnement, ses exactions, & l'abus manifeste qu'il fit de son pouvoir, déplurent à toutes les Nations & les aliénèrent de lui, tellement que ne se croyant pas en sûreté, même à Gênes, sa patrie, & ayant demandé un asyle aux plus grands Rois, il ne s'en trouva pas un, qui voulût recevoir chez lui un hôte si dangereux. On le refusa même en France, retraite ordinaire des Papes persécutés, dans la crainte qu'il n'y apportât le trouble, & qu'il ne prît trop d'ascendant sur le jeune Roi Louis IX, dont le règne s'annonçoit sous les plus heureux auspices. Il ne trouva d'autre endroit pour s'y réfugier, que Lyon, Ville neutre, dont l'Archevêque étoit alors Seigneur temporel. Il y fit un long séjour, pendant lequel il célébra ce fameux Concile, où, plus aigri que jamais contre Frédéric, il le déposa solennellement, comme si la présence de cent quarante Evêques & de trois Patriarches,

qui composoient cette assemblée , eût pu donner au Chef de l'Eglise un pouvoir qu'il n'a pas , ou justifier l'abus de celui qu'il a pour édifier , & non pour détruire. Il mourut à Naples , en 1254 , toujours agité , toujours errant , & n'ayant habité Rome que quelques mois , pendant la durée d'un Pontificat de onze ans & demi.

Les Papes qui vinrent après lui , pendant l'espace de vingt-trois ans , depuis l'élection d'Alexandre IV , en 1254 , jusqu'à celle de Nicolas III , en 1277 , furent tous recommandables par quelques belles qualités. Six Pontificats , la plupart très-courts , remplirent cet intervalle ; encore fut-il souvent coupé depuis la mort d'un Pape , jusqu'à l'exaltation d'un autre , par des vacances plus ou moins longues. Presque tous ces Pontifes parvinrent au Siège apostolique sans brigue , & par la seule estime qu'ils s'étoient acquise. Leurs lumières , leur mérite & leurs vertus avoient uniquement sollicité pour eux. Tels furent entr'autres Urbain IV , qui s'éleva par ses talens & ses services , de la condition la plus basse , aux honneurs suprêmes ; Clément IV , qui gémissoit de son éléva-

XIII.

S I È C L E.

=====
 XIII.
 S I È C L E .

tion , & qui parloit de lui-même avec une modestie digne des plus beaux siècles ; & Grégoire X , qui se rendit encore plus recommandable par ses qualités personnelles que par tout ce qu'il fit pour la gloire de la Religion : ce dernier est même honoré comme Saint. Nous avons fait connoître son zèle pour la réunion de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine , en lui donnant les justes éloges que méritent la douceur , la sagesse & le désintéressement qu'il fit paroître dans la conduite de cette grande affaire. Il n'est pas douteux que , sans les malheureuses divisions du Sacerdoce & de l'Empire , ces Papes , avec les intentions droites & le désir du bien qu'ils montrèrent , dans toutes les occasions où les maximes du tems ne les égarèrent pas , eussent rappelé les heureux tems du Christianisme , en combattant les vices & détruisant les abus. Mais enchaînés , pour ainsi dire , par ces fausses maximes qu'on avoit érigées en principes du gouvernement , & dominés par les circonstances , ils marchèrent dans la même route que leurs prédécesseurs , & rendirent les maux de l'Eglise plus grands qu'ils n'étoient , en croyant travailler pour sa gloire.

Le Pontificat de Nicolas III qui fut élu en 1277, n'est remarquable que par les nouvelles difficultés qu'il fit naître dans l'affaire de la réunion des Grecs & des Latins ; difficultés, qui, comme nous l'avons dit ailleurs, fournirent aux ennemis de la paix de nouveaux prétextes pour rompre tout accord & recommencer le schisme. Martin IV qui monta sur le Saint-Siège après lui, fit encore une plus grande faute en excommuniant l'Empereur Grec, Michel Paléologue. Par ce coup d'autorité, que la prudence n'avoit pas conseillé, il rendit au schisme la plupart de ceux que la persuasion ou la politique en avoient détachés. Né François, & sujet de Charles d'Anjou, Roi de Sicile, on prétend qu'il ne traita si rigoureusement le Prince Grec, que pour avoir trempé dans l'horrible conspiration des Vêpres Siciliennes, dont son Pontificat est l'époque. Il traita de même, & avec plus de justice, Pierre d'Aragon qui en étoit le véritable auteur, & qui en recueillit bientôt le fruit.

Les Pontificats d'Honorius IV & de Nicolas IV, qui n'occupèrent en tout le Saint-Siège que six ans, ne nous offrent

XIII.

SIÈCLE.

rien de mémorable. Mais celui de Célestin V, quoique de courte durée aussi, mérite que nous nous y arrêtions à cause des circonstances singulières qui accompagnèrent son élévation au Trône Pontifical, & qui l'en firent descendre. Il naquit à Ifernìa, dans la Pouille, en 1215, de parens obscurs, mais vertueux. Il fit quelques études dans sa jeunesse; mais ayant eu de bonne heure un grand attrait pour la vie pénitente & solitaire, il se déroba au monde; & dans la vue de se cacher davantage, il changea souvent de retraite. Après avoir reçu la Prêtrise à Rome où il étoit allé dans ce dessein, il se retira sur la montagne de Mouron, près de Selmona, Ville épiscopale du Royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. C'est delà qu'il prit le nom de Pierre de Mouron; il n'étoit connu auparavant que sous celui de l'Hermite Pierre; car alors les noms de famille n'étoient pas encore fort en usage pour les gens d'une condition basse ou peu distinguée. Le Saint-Siège vaquoit depuis deux ans & trois mois. Les Cardinaux ne pouvant s'accorder sur le choix d'un Pape, l'un d'eux exhorta ses collègues à terminer enfin une élection qu'ils

n'avoient déjà que trop différée, en ajoutant que, suivant une révélation faite depuis quelques jours à un Serviteur de Dieu, la colère du Ciel ne tarderoit pas à éclater, si l'on ne se hâtoit de donner un Chef à l'Eglise. Dès que les Cardinaux eurent appris que cet avertissement venoit de Pierre de Mouron, leur irrésolution cessa, & toutes les voix se réunirent pour le porter sur le Saint-Siège.

Cependant l'humble Solitaire étoit sur la Montagne avec quelques Disciples qui s'étoient rangés sous sa conduite, occupé de Dieu seul, & ne pensant qu'à se sanctifier par la prière & la mortification. Il apprit, avec autant de douleur que d'étonnement, que les Cardinaux avoient jetté les yeux sur lui pour le faire Pape. Cette nouvelle lui parut d'abord incroyable; & quoiqu'il vît à ses pieds les Députés du sacré Collège, il fallut pour le convaincre qu'ils lui remissent le décret d'élection. Sitôt qu'il l'eut reçu, il se mit en prière, demandant à Dieu avec larmes, qu'il lui manifestât ce qu'il devoit faire dans un événement si peu attendu. Au bout de quelque tems, il déclara aux Députés qu'il acceptoit la Charge qu'on lui avoit imposée, quoiqu'il sentît com-

XIII.

SIÈCLE.

= bien elle étoit au-dessus de ses forces. Il
XIII. s'y détermina par amour pour l'Eglise,
SIÈCLE. afin de ne la pas replonger dans les maux
 qu'une longue vacance du Saint-Siège
 avoit déjà causés. Son acceptation fut
 reçue avec de grands témoignages de
 joie ; & sans se rendre à Pérouse où les
 Cardinaux restoient assemblés en l'attend-
 ant, il reçut l'onction Pontificale à
 Aquila, Ville du Royaume de Naples,
 bâtie par l'Empereur Frédéric II, &
 alors peu peuplée.

Simple, timide, & nullement versé
 dans les affaires, Célestin ne fut pas
 long-tems sans connoître combien il
 étoit peu propre à remplir le poste,
 encore plus difficile qu'éminent, où il
 avoit consenti d'être élevé. Il sentoit son
 incapacité mieux que personne, & dans
 le besoin continuel qu'il avoit de prendre
 conseil, il se défioit de tous ceux qui
 l'environnoient, par la crainte de servir
 d'instrument à leurs passions. D'ailleurs
 l'embarras des affaires & l'agitation d'une
 Cour tumultueuse ne convenoient point
 au caractère d'un vieillard qui avoit blan-
 chi dans la solitude, loin de tout com-
 merce avec les hommes, car il étoit âgé de
 soixante-douze ans. Il forma donc la ré-
 solution

ses forces. Il
pour l'Eglise,
dans les maux
du Saint-Siège
acceptation fut
voignages de
Pérouse où les
lés en l'atten-
Pontificale à
de Naples,
Géorgic II, &

lement versé
ne fut pas
combien il
ir le poste,
inent, où il
Il sentoit son
anne, & dans
ir de prendre
ous ceux qui
nte de servir
ns. D'ailleurs
itation d'une
noient point
ui avoit blan-
de tout com-
il étoit âgé de
a donc la ré-
solution

resolution de renoncer à la Papauté. Quel-
ques Cardinaux qui voyoient avec dou-
leur qu'on abusoit tous les jours de son
peu d'expérience & de sa simplicité, le
confirmèrent dans ce dessein. Il l'annonça
publiquement comme un parti pris;
sont il étoit inutile qu'on songeât à le
détourner, & le treize Décembre 1294,
il l'exécuta dans un consistoire assemblé
à cet effet. On exigea de lui qu'avant
de recevoir son acte de démission, il
donnât une Bulle portant que tout Pape
peut renoncer à sa dignité, & que le
Collège des Cardinaux peut accepter
cette renonciation. Cependant ce n'étoit
pas le premier exemple de ce genre. On
avoit déjà vu Jean XVIII, renoncer à
la Papauté en 1009, pour se retirer à
l'Abbaye de S. Paul de Rome, & se
consacrer aux exercices de la vie cœno-
bitique; mais ce qui arriva dans la suite,
prouva combien la précaution qu'on exi-
gea de Célestin dans la circonstance de
son abdication, étoit sage & nécessaire.
En sortant du consistoire, Célestin quitta
les marques de sa dignité, & reprit l'habit
de simple Moine. Il avoit tenu le Saint-
Siège cinq mois, à compter du jour de
son élection. Boniface VIII, qui fut élu

XIII.
SIÈCLE.

pour lui succéder, crut devoir s'assurer de lui, afin de prévenir les dangereux effets des insinuations que pourroient lui donner ceux qui n'avoient déjà que trop abusé de sa foiblesse. Il le tint enfermé dans le Château de Fumone en Campanie, avec deux Religieux de son Ordre qui l'assistoient dans la célébration du saint Sacrifice & la récitation des Offices divins. Il y mourut au bout de dix mois, le dix-neuf Mai 1296, dans les sentimens de piété & d'abnégation qu'il avoit fait paroître toute sa vie. On le compte parmi les Saints dont l'Eglise honore la mémoire. Heureux d'avoir préféré les vertus d'un humble Religieux, aux vaines grandeurs de la terre. Le Pontificat orangeux & mémorable de Boniface VIII, appartient plus au XIV^e. siècle qu'à celui-ci. Nous l'y renvoyons, comme l'ordre des événemens nous paroît l'exiger.

Une réflexion que les faits nous suggèrent, & que personne, nous le pensons du moins, ne trouvera déplacée, terminera cet article. C'est que dans le nombre de dix-sept Papes qui ont gouverné l'Eglise pendant le XIII^e. siècle, en y comprenant Célestin IV & Adrien V, morts avant d'être sacrés, il n'y en

a pas un qui n'ait honoré le Saint-Siège par des mœurs irréprochables. Si leurs prétentions excessives & la manière dont ils les ont soutenues, ont causé de grands troubles dans l'Eglise, la pureté de leur vie & leur zèle pour le maintien de la discipline, l'ont toujours édifiée. L'histoire qui reproche à quelques-uns trop de hauteur & d'inflexibilité, n'en accuse aucuns de ces foiblesses incompatibles avec la sainteté du Sacerdoce. Elle reconnoît même dans la plupart, des intentions droites, quoique mal dirigées, & dans plusieurs, des vertus éminentes qui relevoient aux yeux des fidèles l'éclat de la dignité pontificale. Tout homme judicieux conclura de cette observation, que si l'on ne peut disconvenir que dans l'ordre de la politique & du gouvernement, les Pontifes de ce siècle adoptèrent, comme ceux qui les avoient précédés, des principes qui leur firent commettre de grandes fautes, on est obligé d'avouer aussi, que dans la conduite personnelle & dans la pratique des devoirs attachés au ministère apostolique, en général on ne pouvoit guère les desirer meilleurs, eu égard aux tems & aux circonstances.

XIII.

S I È C L E .

A R T I C L E X .

Hérésie des Albigeois. Autres erreurs de ce siècle sur divers points de doctrine.

Nous avons vu dans l'Histoire du XII^e. siècle, que les sectes qui se formèrent alors, les Pétrobrusiens, les Henriens, les Disciples d'Arnaud de Bresse, les Cathares, & les autres, se déchaînèrent avec une extrême animosité contre le Clergé, & qu'elles n'attaquèrent les cérémonies du culte catholique, les Reliques des Saints, les Sacremens, les Indulgences, que pour enlever aux Ecclésiastiques les sources de leur crédit sur l'esprit des peuples. La plupart de ces Hérétiques s'étoient dissipés après avoir causé quelques ravages dans les lieux où ils s'étoient répandus. Mais les dispositions qui les avoient fait naître, subsistoient toujours dans un grand nombre de personnes. Le faste & la magnificence des Prélats, leur vie mondaine, leur dépense en Officiers, en valets, en chevaux, en équipages, leur peu de zèle pour les

fonctions de leur ministère, dans les objets qui n'ont rien que de pénible & d'obscur, les mœurs scandaleuses des Ecclésiastiques inférieurs, & leur ignorance égale à leurs vices, fournissoient aux ennemis de l'Eglise des sujets malheureusement trop réels de murmures, d'observations malignes, & de ces déclamations vagues qui sont toujours de la part des inférieurs, l'expression du mécontentement, & le prélude de la révolte.

La secte des Vaudois, dont le Patriarche, Pierre Valdo, fut peut-être un homme droit & sincère, qui aspira de bonne foi à la perfection, sans prévoir tous les écarts de ses disciples & tout le mal qu'ils feroient, adopta les idées & les erreurs des autres sectes, dont les restes vinrent se réunir à elle pour ne former qu'une même société. On sait que ces Hérétiques devenus très-nombreux par la réunion dont nous venons de parler, & par d'autres causes qu'il seroit trop long de détailler, se multiplièrent étonnamment dans les Vallées du Piémont & de la Savoye, malgré les anathèmes de l'Eglise & la rigueur des peines temporelles. Dans ces asyles

X.

autres erreurs
points de

l'Histoire du
qui se formè-
s, les Henri-
d de Bresse,
se déchaînè-
nosité contre
aquèrent les
que, les Reli-
remens, les
ver aux Ecclé-
ur crédit sur
lupart de ces
s après avoir
s les lieux où
s les disposi-
aître, subsis-
rand nombre
magnificence
aine, leur dé-
, en chevaux,
zèle pour les

XIII.

S I È C L E .

— faits pour des hommes qui affectoient
 XIII. la pauvreté & la simplicité, ils se perpé-
 SIÈCLE. tuèrent dans le même genre de vie &
 les mêmes principes religieux, jusqu'au
 tems où la prétendue réforme s'étant éta-
 blie en Suisse, pénétra jusqu'au fond de
 leurs vallées. L'analogie des opinions
 & la conformité des intérêts, leur fit
 adopter les erreurs des Sacramentaires
 dont ils avoient le germe. Ils s'incorpo-
 rèrent à la nouvelle secte, qui trouvoit
 dans cette union, l'avantage de reculer
 de quelques siècles l'époque de son ori-
 gine, & de se lier par une sorte de suc-
 cession à des sociétés moins récentes.

Les Albigeois qu'on a quelquefois
 confondus avec les Disciples de Valdo,
 n'avoient de commun avec eux que la
 même haine pour le Clergé, le même
 esprit de révolte contre l'autorité légitime
 des Pasteurs, & la même apparence de
 régularité. C'étoit une branche de Ma-
 nichéens, différens néanmoins à plusieurs
 égards des anciens Sectateurs de Manès.
 Ceux-ci n'avoient adopté qu'une partie
 des erreurs dont les premiers composè-
 rent leur système. Ils reconnoissoient un
 Dieu suprême, mais ils prétendoient
 que ce Dieu ayant produit Lucifer avec

tous les Anges, celui-ci s'étoit révolté pour se rendre indépendant, & qu'ayant été chassé du Ciel, ou pour mieux dire, du séjour de la gloire & de la félicité, il avoit créé le monde visible & s'étoit fait auteur du mal; que pour combattre Lucifer, Dieu avoit produit un nouvel être, un être bienfaisant, auteur de l'ordre & de tout bien, qui est J. C.; que ces deux principes sont dans une guerre perpétuelle, & que la perfection des hommes consiste à résister au premier & à s'unir au second. Tel étoit le Manichéisme des Albigeois. Ce court exposé que nous venons d'en faire, est appuyé sur tous les monumens qui nous restent de ce siècle. Les Historiens, les Auteurs ecclésiastiques qui ont écrit contr'eux les actes des Conciles, les procédures & les interrogatoires dont on conserve encore les originaux; tout prouve que leur dogme principal étoit l'attribution de tout le bien & de tout le mal à deux principes opposés, l'un essentiellement bon, l'autre essentiellement mauvais; tous deux indépendans, absolus, & gouvernant chacun leur Empire par des loix conformes à leur nature. Toutes les autres erreurs des Albigeois découloient

de cette doctrine. S'ils nioient la résurrection de la chair, s'ils enseignoient
 XIII. que les ames humaines sont des démons
 S I È C L E. enfermés dans les corps comme dans une
 prison, en punition de leur révolte, s'ils
 condamnoient le mariage, les Sacremens,
 les cérémonies du culte sacré, le sacrifice,
 le purgatoire, c'est que tout cela
 est une fuite de la création attribuée au
 mauvais principe.

On ne voit donc pas sur quel fondement, quelques Ecrivains Protestans du siècle dernier, ont prétendu établir une espèce de filiation, entre la communion des prétendus Réformés & la secte des Albigeois, comme si les auteurs de la réforme n'avoient fait que développer & rajeunir la doctrine de ces anciens Hérétiques. On voit encore moins ce que les Eglises Protestantes pourroient gagner à cette filiation, quand il seroit possible de la bien prouver. D'un côté, tous les titres authentiques, tous les faits avérés par une foule de monumens certains, résistent à cette prétention; d'un autre côté, quelle gloire y auroit-il pour la réforme, d'avoir pour souche une secte aussi décriée que celle des Hérétiques du Languedoc, une secte convaincue par

une infinité d'actes juridiques, de s'être souillée de toutes les abominations reprochées aux anciens Manichéens ?

XIII.
SIÈCLE.

Les Albigeois qui avoient commencé dès la fin du XII^e. à faire de grands progrès en Provence & en Languedoc, entraînent dans leurs opinions un si grand nombre de personnes, qu'il n'y avoit presque pas de Ville & de Bourgade où ils ne formassent une société distinguée des autres Citoyens. La secte, comme celle des Manichéens des siècles précédens, étoit composée de deux ordres, celui des auditeurs ou croyans, & celui des parfaits ou vêtus. Ces derniers affectoient des mœurs sévères, une vie retirée & contemplative, un éloignement infini de tout ce qui flatte les sens ; les autres, au contraire, s'abandonnoient à tous leurs desirs, & sous prétexte de s'opposer aux desseins du mauvais principe, auteur des choses créées, ils outrageoient la nature par toutes les infamies propres à tromper ses vues dans l'union des deux sexes. On essaya d'abord de les ramener à la vérité, par la voie des exhortations, en réfutant leurs opinions, & en leur montrant combien elles étoient contraires à la foi de tous les siècles, à la

XIII.
SI È C L E. faine philosophie, & aux lumières de la droite raison. Mais le fanatisme & l'opiniâtreté, caractère ordinaire de toutes les sectes, dans le tems de leur première ardeur, rendoient inutile le zèle de ceux qui travailloient à les éclairer & à les toucher. Loin de prêter l'oreille à la voix des Prédicateurs, ils portoient souvent l'audace jusqu'à les interrompre & les insulter. Après ces premières tentatives, les Papes, voyant le peu de succès des Missionnaires & des Légats qu'ils employoient à convertir les Albigeois, crurent qu'il étoit tems de recourir à d'autres moyens, & qu'on pouvoit prendre les armes pour contraindre ces Hérétiques à rentrer dans le sein de l'Eglise. C'étoit une manière de penser reçue dans ces tems malheureux, où l'on ne songeoit guère à étudier les règles & les maximes des siècles éclairés. On n'y auroit pas appris qu'on pût forcer les hommes à croire, & qu'il fût permis d'exterminer par le fer ceux qu'on ne pouvoit gagner par la persuasion.

Le peu de succès des Légats & des Missionnaires, venoit sur-tout de leur vie somptueuse & du faste qui les environnoit. Les Hérétiques ne pouvoient recon-

notre des successeurs des Apôtres dans ces hommes vêtus magnifiquement, nourris à des tables délicates, & servis par un grand nombre de domestiques, dont la dépense étoit excessive. Ils reconnoissoient encore moins des Ministres de paix dans ces Prédicateurs, qui, venant au nom du Pape pour les convertir, terminoient toujours leurs discours en les menaçant de la colère des Princes, de la confiscation & du supplice. Un pieux Evêque d'Espagne, nommé Diégo d'Abezès, qui revenoit de Rome, s'étant joint aux Missionnaires, & les trouvant tellement dégoûtés de leur entreprise, qu'ils étoient résolus de l'abandonner, leur fit sentir qu'ayant à traiter avec des gens que les plus fortes préventions contre le Clergé avoient jetté dans l'hérésie, ou y retenoient, il falloit commencer par détruire les sujets de scandale qui leur servoient de prétextes, renoncer à la bonne chère, au luxe des habits, & se réduire à la vie simple & modeste des Apôtres. Alors, dit-il, vos paroles étant d'accord avec vos exemples, vous gagnerez plus facilement ces gens-ci, ou du moins, vous leur fermerez la bouche, & vous les empêcherez de puis-

XIII.
S I È C L E. ser dans votre conduite la réfutation de vos discours. Le conseil étoit sage. L'Evêque d'Osma, c'étoit le nom de son Siè-ge, le mit en pratique le premier. Il renvoya tous les gens de sa fuite, & ne garda auprès de lui que Dominique de Guzman, Chanoine de sa Cathédrale, homme d'une rare vertu & d'un grand zèle pour la conversion des Hérétiques. Les Légats & les Missionnaires suivirent l'exemple du Prélat Espagnol, & cette réforme qui enlevoit à ceux que la prévention seule retenoit dans l'erreur, le sujet ordinaire de leurs déclamations, fut suivie d'un grand nombre de conversions.

Cependant il avoit été résolu à Rome d'employer la voie des armes pour détruire la secte des Albigeois. On publia contr'eux une Croisade, & on y attacha les mêmes privilèges, les mêmes graces spirituelles qu'à celles d'Orient. Ceux qui s'enrôlèrent dans cette guerre, qu'on appella aussi guerre sainte, portèrent la Croix sur la poitrine, pour se distinguer des autres Croisés. L'objet de cette expédition étoit d'assiéger les Villes & les Châteaux où les Albigeois s'étoient fortifiés, de forcer ceux qui se-

réfutation de
dit sage. L'Evê-
m de son Siè-
le premier. Il
à suite, & ne
Dominique de
à Cathédrale,
& d'un grand
es Hérétiques.
aires suivirent
gnol, & cette
x que la pré-
s l'erreur, le
déclamations,
mbre de con-

résolu à Rome
mes pour dé-
bis. On publia
& on y atta-
, les mêmes
lles d'Orient.
cette guerre,
sainte, portè-
e, pour se dis-
s. L'objet de
éger les Villes
Albigeois s'é-
ceux qui se-

voient pris à quitter l'erreur, & de livrer
es opiniâtres à toute la rigueur des sup-
plices. Ces nouveaux Croisés ayant be-
soin d'un Chef, on jeta successivement
es yeux sur différens Princes & Seigneurs
qui refusèrent l'honneur de commander
l'armée, quoique les conquêtes qu'on
espéroit faire sur les Barons, complices
ou protecteurs des Hérétiques, dussent
être la récompense du Général. Enfin,
Simon, Comte de Montfort, accepta le
commandement, & se mit à la tête des
Troupes catholiques qui venoient de
tous les côtés sous la bannière des Evê-
ques, des Seigneurs & des Abbés, cher-
cher l'occasion de signaler leur courage
& gagner l'indulgence. Empressement
bien conforme à l'esprit du tems, qui
étoit un mélange d'héroïsme, de goût
pour les aventures, & de dévotion su-
perstitieuse.

Ces grands préparatifs inquiétèrent
Raimond VI, Comte de Toulouse &
de Provence, qui, par l'étendue de ses
possessions dans les Provinces méridiona-
les de la France, & par ses talens pour
la guerre, étoit compté parmi les plus
puissans Princes de son tems. On le
souponnoit de penser au fond, comme

XIII.

SIÈCLE.

XIII.
SIÈCLE. les Albigeois, quoiqu'au dehors il fit profession d'être Catholique. Peut-être, sans penser comme eux, se crut-il obligé de les protéger & de les défendre, parce qu'ils étoient ses sujets. Quoi qu'il en soit, il parut coupable, parce qu'il refusa de faire rechercher les Hérétiques, & de livrer aux Croisés & aux Inquisiteurs, ceux qu'on lui dénonçoit comme entetés des nouvelles erreurs. Il fut donc contraint de prendre les armes pour repousser les Croisés, & garantir ses domaines de l'invasion dont ils étoient menacés. Plusieurs Barons puissans, ses Alliés ou Vassaux, s'unirent à lui dans la même cause. Ils avoient le même intérêt de s'opposer aux progrès des Croisés, & d'écarter de leurs terres l'orage qui les menaçoit.

D'abord Raimond, soit crainte, soit politique, avoit paru entrer dans les vues du Pape & des Légats, pour la recherche & la punition des Hérétiques obstinés. Mais l'affassinat de Pierre de Castelnau, Légat du Saint-Siège & Chef de la Mission, qui fut percé d'un coup de lance, par un inconnu, sur le bord du Rhône, changea tout-à-coup l'état des choses. Pierre de Castelnau, Moine de Font-

Froide, Ordre de Cîteaux, avoit été mis par le Pape Alexandre III à la tête des Missionnaires, la plupart tirés du même Ordre, qui s'employoient à la conversion des Albigeois. Il avoit un grand zèle pour l'extinction de l'erreur & le triomphe de la foi. Mais ce zèle trop ardent & trop sévère n'étoit pas toujours conduit par la douceur & la prudence, dans le choix des moyens qu'il prenoit pour arriver à son but. Un caractère toujours porté à la rigueur, & qui connoissoit aussi peu l'indulgence que les ménagemens, avoit rendu le Légat odieux aux Hérétiques qu'il poursuivoit sans relâche, & au Comte de Toulouse dont il avoit soulevé les Vassaux en Provence. Raimond l'avoit attiré à S. Gilles, pour y conférer sur les moyens de rétablir la paix, & pour se justifier sur tous les chefs d'accusation qu'on avoit pris pour motifs de l'excommunication lancée contre lui. Mais la conférence, loin d'être paisible & de tendre à la conciliation, fut pleine de dispute & d'aigreur. Le Comte contestoit sur le nombre & la qualité des places qu'on exigeoit qu'il remît pour garans de sa fidélité; le Légat vouloit être obéi. Celui-là, impérieux & fier,

parla de punir la témérité de ceux qui
 XIII. prétendoient lui faire la loi dans ses
 SIÈCLE. propres Etats; celui-ci, dur & inflexible, ne se prêtoit à rien. Ils se séparèrent fort mécontents de part & d'autre. Ces tracasseries, les menaces du Comte, & la mort du Légat qui suivit de près, étoient des circonstances, dont les ennemis du premier ne pouvoient manquer de tirer le plus grand avantage, pour hâter sa perte.

Le Pape, à la nouvelle du meurtre commis dans la personne de son Légat, écrivit à tous les Princes des lettres conçues dans les termes les plus énergiques & les plus touchans, pour les engager à venger un attentat qu'il mettoit au-dessus des plus grands crimes. A la voix du Pontife, à celle des Prédicateurs qui secondoient ses intentions, les esprits s'échauffèrent de plus en plus, & le zèle de la Croisade devint par-tout plus vif que jamais. Simon de Montfort fut bientôt à la tête d'une des plus nombreuses armées qu'on eût vu depuis long-tems rassemblée sous un même Chef. Il lui venoit des Troupes de toutes les Provinces de France, de toutes les contrées de l'Europe.

Les Historiens qui ont parlé de ce Général, lui attribuent des vertus & des vices difficiles à concilier; d'un côté, la plus tendre piété, le zèle de la vérité, le désintéressement, la confiance en Dieu, le desir de donner sa vie pour la défense de la foi; de l'autre, l'ambition la plus démesurée, la cupidité la plus insatiable, la soif du sang, un caractère dissimulé, un esprit toujours occupé de grands projets, dans la seule vue de sa propre élévation, une détestable hypocrisie. Peut-être expliqueroit-on ces contrariétés, en disant que Simon étoit de bonne foi dans la conduite d'une entreprise dont les motifs paroissoient justes, & même saints; mais qu'étant, comme presque tous ceux de son rang, passionné pour la gloire & pour les grandeurs, il ne douta pas qu'il ne lui fût permis de faire servir cette multitude de bras qui étoient à ses ordres, à jeter les fondemens de sa fortune & de sa réputation. Un seul trait rapporté par les Auteurs contemporains, le fera mieux connoître que le portrait le plus détaillé. On avoit pris à Castres deux Hérétiques Albigeois, l'un de l'ordre des parfaits, & l'autre qui n'étoit encore qu'au rang

des simples disciples. Le Comte les condamna tous les deux au feu, quoiqu'il se fit abjuration. Il donna lui-même la raison de cet étrange jugement; c'est, dit-il, que si le desir de conversion que témoigne cet Hérétique, est sincère, ce feu lui servira pour l'expiation de ses péchés; si au contraire ce n'est qu'une feinte, il souffrira dans les flammes la juste peine de son imposture. On voit par-là qu'il entroit autant d'ignorance & d'atrocité, que de zèle pour le salut des ames & les intérêts de la foi, dans la poursuite & la condamnation des Hérétiques.

Nous ne suivrons pas le Comte de Montfort, & l'armée des Croisés dans toutes leurs opérations. Il suffit de dire que leurs progrès furent si rapides, qu'en peu de tems le Comte Raimond fut dépouillé de ses Etats, & que ses Villes, ses Châteaux, sa Capitale même, passèrent sous la loi du vainqueur. La sanglante bataille de Muret que Raimond perdit en 1213, acheva de ruiner ses affaires. Le Roi d'Aragon, son beau-frere, qui avoit pris les armes pour le défendre, y fut tué. Un grand nombre de Seigneurs & de Chevaliers, enga-

Comte les con-
feu, quoique le
te abjuration. Il
on de cet étran-
il, que si le de-
moigne cet Hé-
feu lui servira
péchés; si au
feinte, il souf-
juste peine de
par-là qu'il en-
d'atrocité, que
ames & les in-
poursuite & la
ques.

le Comte de
es Croisés dans
l suffit de dire
rapides, qu'en
Raimond fut
que ses Villes,
e même, pas-
queur. La fan-
que Raimond
de ruiner ses
on, son beau-
armes pour le
grand nombre
valiers, enga-

gés dans le même parti, y trouvèrent la
mort; & comme on est toujours estimé
plus coupable dans l'infortune que dans
la prospérité, le malheureux Comte de
Toulouse se vit abandonné de tout le
monde, lorsqu'il eut perdu tout à la fois
sa gloire, ses sujets & ses biens. Après
tant de revers, ayant été obligé deux
fois d'acheter par les plus grandes hu-
miliations une paix dont on ne le laissa
pas jouir long-tems, réduit à mendier
des secours étrangers, lui dont les Rois
avoient recherché l'alliance, son cou-
rage fut sa seule ressource dans cette
extrémité. Les circonstances étant deve-
nues plus favorables pour lui, par la
mort du Comte de Montfort, tué au
Siège de Toulouse, en 1218, il sut
profiter de cet événement en homme
habile. Aidé par les Comtes de Foix &
de Comminges, & par ses autres Alliés,
il reprit en peu de tems la plupart des
Villes & des Forteresses qu'on lui avoit
enlevées. Il jouit environ quatre ans de
ce retour de prospérité, & termina par
une mort subite en 1222, une vie agitée
des plus étranges vicissitudes. Dans ses
derniers jours, il témoigna un grand
desir d'être réconcilié avec l'Eglise, car

XIII. il étoit toujours dans les liens de l'ex-communication. Etant près de mourir, & ayant perdu la parole, il exprima par ses gestes, d'une manière touchante, les sentimens de douleur & de pénitence que Dieu avoit mis dans son cœur.

Par la mort de Raimond VI, son fils, Raimond VII devenoit son héritier, comme Amauri de Montfort l'étoit devenu de tous les droits de Simon son père. Ces deux rivaux recommencèrent la guerre, & la cause des Albigeois entra de nouveau dans leurs démêlés. Amauri les poursuivoit comme Chef de la Croisade, & Raimond les protégeoit comme Souverain des Provinces où les armées s'étoient répandues. Tous les deux prenoient également le titre de Comte de Toulouse, l'un par droit de conquête, & l'autre par droit de succession. Le Légat qui étoit l'ame & le moteur de toute cette affaire, au nom du Pape, se rendit arbitre, ou pour mieux dire, juge de leurs prétentions respectives. Il se tint à ce sujet deux Conciles nationaux, l'un à Bourges, en 1225, & l'autre à Paris, l'année suivante. Dans ce dernier, les Comtés de Provence & de Toulouse, disputés entre les deux

ES
les liens de l'ex-
près de mourir,
e, il exprima par
e touchante, les
& de pénitence
s son cœur.

nd VI, son fils,
t son héritier,
tfort l'étoit de-
de Simon son
ecommencèrent
des Albigeois
leurs démêlés.
omme Chef de
d les protégeoit
ovinces où les
ues. Tous les
nt le titre de
n par droit de
roit de succes-
me & le mo-
e, au nom du
u pour mieux
tions respecti-
deux Conciles
s, en 1225,
uivante. Dans
e Provence &
ntre les deux

concurrents, furent donnés par le Légat
Louis VIII, Roi de France. Le Comte
Raimond consentit à ce transport de pro-
priété. Le Comte Raimond n'étoit pas
disposé à se laisser dépouiller ainsi du pa-
rimoine de sa maison. La guerre se ral-
uma. De nouveaux Croisés rassemblés
par le Légat, marchèrent en Provence &
en Languedoc. Ils y causèrent les mêmes
ravages que ceux qui les avoient précé-
dés. Raimond, pressé de toutes parts, &
ne pouvant résister à des armées qui se
renouvelloient sans cesse, demanda la
paix au Pape & au Roi de France, dont
les intérêts étoient devenus inséparables.
Il l'obtint enfin, mais à des conditions
dures, dont la principale fut que sa fille
& son héritière épouserait Alfonse, fils
de Louis, & que s'il ne naissoit point
d'enfans de ce mariage, les Comtés de
Toulouse & de Provence, avec toutes
les terres qui en dépendoient, seroient
réunis à la Couronne. Le Pape gagna
aussi à ce traité le Comtat Venaissin,
dont Louis VIII avoit fait la conquête,
& qu'il avoit cédé au Saint-Siège.

Cependant on continua de faire la
recherche des Albigeois. On les pour-
suivoit dans tous les lieux qui leur ser-

XIII.
C. L. E.

voient de retraite ; & lorsqu'on les trouvoit , on les exterminoit en quelque nombre qu'ils fussent. On les condamnoit au feu par centaines , & souvent ces malheureux alloient d'eux-mêmes se précipiter dans les bûchers allumés pour les consumer. On parvint ainsi à les détruire ou à les disperser. L'inquisition, dont nous parlerons ailleurs , Tribunal redoutable , établi pour la recherche & la punition des Hérétiques , ne contribua pas moins à les extirper que les autres moyens employés contr'eux. Mais ces moyens fondés sur la violence & la terreur , étoient-ils conformes à l'esprit de l'Evangile ? La seule réponse qu'il y ait à faire à cette question , est de comparer la pratique du XIII^e. siècle , avec celle des Apôtres & de leurs Disciples , dans la prédication de la foi & la conversion des Payens. D'après cette règle , nous ne pouvons disconvenir que la guerre des Albigeois , dont la durée fut au moins de vingt ans , ne soit un de ces événemens qu'on voudroit effacer des annales de l'Eglise. Nous en disons autant de cette autre guerre qu'on entreprit en Allemagne pour exterminer les Stadings , nouvelle branche de Manichéens qui parurent

on les trou-
 en quelque
 les condam-
 , & souvent
 eux-mêmes se
 allumés pour
 ainsi à les dé-
 L'inquisition,
 rs, Tribunal
 echerche & la
 ne contribua
 que les autres
 ux. Mais ces
 nce & la ter-
 es à l'esprit de
 ise qu'il y ait à
 de comparer la
 avec celle des
 les, dans la pré-
 conversion des
 e, nous ne pou-
 erre des Albi-
 moins de ving
 énemens qu'on
 les de l'Eglise.
 de cette autre
 en Allemagne
 dings, nouvelle
 qui parurent

ers le même tems dans la Frise & la
 axe. Mais quand un Lecteur judicieux
 & chrétien rencontre, en étudiant l'his-
 oire, ces tems de carnage & d'atrocité,
 ue doit-il faire? Investiver contre le
 Christianisme, & lui demander compte
 e tout le sang que le faux zèle, & plus
 ouvent encore la haine, la cupidité,
 ambition & la vengeance, ont répandu,
 ous prétexte de défendre la cause de
 Dieu? Non, sans doute; la Religion
 e J. C. ne respire que paix, concorde,
 arité; ses loix consacrent celles de
 humanité, & c'est par elle qu'une infi-
 té de Nations barbares les ont apprises
 & pratiquées. Mais il doit gémir sur l'a-
 euglement & la méchanceté des hom-
 es, qui tournent contr'eux le plus
 eau présent que le Ciel ait pu leur
 ire, & remercier la providence d'avoir
 ené des siècles où le véritable esprit du
 ristianisme mieux connu, mieux suivi,
 trouve plus dans les fausses maximes
 i égarèrent nos yeux, un obstacle
 bonheur qu'il est venu procurer aux
 ommes.

Outre la secte des Albigeois, il en
 rut encore d'autres dans ce siècle.
 elle dont Amauri fut auteur, auroit

peut-être plus troublé l'Eglise qu'elle ne
 fit, si elle se fût bornée comme lui, à
 proposer un systême de doctrine enve-
 loppé dans une suite de raisonnemens
 captieux. Amauri étoit un Clerc, né à
 Bène, dans le pays Chartrain; il fit ses
 études avec succès, & parvint aux de-
 grés académiques qui lui donnèrent le
 droit d'enseigner publiquement dans
 l'Université de Paris. Il s'y fit une grande
 réputation. L'étude d'Aristote lui inspira
 l'idée d'un systême dont l'objet étoit d'a-
 juster les principes de ce Philosophe aux
 dogmes fondamentaux du Christianisme,
 & d'expliquer ceux-ci par ceux-là. Aris-
 tote avoit supposé dans sa métaphysique
 une matière première, existante par elle-
 même, & douée d'un mouvement néces-
 saire, éternel; être simple, dont tous les
 autres êtres étoient sortis. Amauri crut
 trouver du rapport entre la manière dont
 Moïse explique la formation du monde,
 & l'opinion du Philosophe Grec. Le chaos
 dont parle le Législateur des Juifs, au
 commencement de la Genèse, lui
 parut la même chose que la matière pre-
 mière d'Aristote. Cette matière préexis-
 tante à tous les êtres, étoit dans la pensée
 du Philosophe un être simple, infini-

fans
 Chr
 idée
 miè
 être
 qui
 Cep
 de P
 dans
 se r
 reçu
 rapp
 l'infl
 sur l
 toit c
 La L
 Père,
 Fils,
 S. Esp
 rieur
 ore à
 spiritu
 Les
 sur lu
 rine;
 Esprit
 quent
 ulte
 eurs;
 Ton

sans forme & sans figure ; & comme les Chrétiens conçoivent Dieu sous la même idée, il en conclut que la matière première étoit Dieu, c'est-à-dire, l'être des êtres, l'être absolu, indestructible, de qui tout découle, à qui tout va se réunir. Cependant il adoptoit les dénominations de Père, de Fils & de S. Esprit, consacrées dans le langage de la Religion, & pour se rapprocher davantage des notions reçues ; en les ajustant aux siennes, il rapportoit à trois époques différentes, l'influence des trois personnes divines sur l'état extérieur de la Religion ; c'étoit comme trois règnes qu'il leur assignoit. La Loi mosaïque avoit été le règne du Père, la Loi chrétienne étoit celui du Fils, après quoi devoit éclore celui du S. Esprit, par lequel tout le culte extérieur & sensible seroit détruit, pour rendre à l'être suprême un culte purement spirituel.

Les Disciples d'Amauri enchérirent sur lui, en voulant développer sa doctrine ; ils supposèrent que le règne du S. Esprit étoit arrivé, & que par conséquent le Sacrifice, les cérémonies du culte religieux, les Sacremens, les Pasteurs, l'ordre hiérarchique, devoient

Tome VI.

C

XIII.
S I È C I E.

XIII.
S I È C L E.

être abolis comme des élémens trop grossiers pour des hommes qui vivoient de l'esprit. Passant ensuite à la morale, ils enseignèrent que ceux en qui l'esprit habite, sont nécessairement du nombre des élus, & ne peuvent être souillés par les actions corporelles. On sent à quelles affreuses conséquences un tel principe devoit conduire. La secte fanatique qui l'adopta, le réalisoit dans la pratique, & s'abandonnoit à toutes sortes d'excès, Ceux qui la composoient, investivoient avec fureur contre le Clergé. Ils appelloient le Pape Antechrist, Rome Babylone, les Evêques & les Pasteurs membres de l'Antechrist. Ils prophétisoient la ruine prochaine de l'Eglise, & celle des Prélats, qui seroient consumés par le feu du Ciel. On voit par-là que ces rêveries absurdes ne sont pas nouvelles, & quand on les verra reparoître, il sera bon de se rappeler la honte de leur origine.

Amauri qui ne prévoyoit pas sans doute les inductions qu'on tireroit après lui d'un système purement philosophique, avoit été condamné par l'Université de Paris, & par le Pape Alexandre III, auquel il en avoit appellé. Quant

aux Sectaires qui s'étoient appropriés ses idées, & réunis sous un Chef nommé Guillaume, Orfèvre, après la mort de David de Dinant, Disciple d'Amauri, ayant été dénoncés au Concile qui se tenoit à Paris en 1210, ils y furent aussi condamnés. On en avoit arrêté quatorze. On travailla d'abord à les instruire & à les détromper; mais ils persévérèrent presque tous dans leurs erreurs, de sorte qu'il y en eut dix de brûlés. On condamna de nouveau la mémoire d'Amauri qui étoit mort en 1209, on l'exhuma, & ses os furent brûlés. Au reste, cette secte, suivant l'observation d'un judicieux Ecrivain de nos jours, n'étoit qu'une troupe de fanatiques débauchés qu'on ne pouvoit regarder comme des réformateurs. Ils n'avoient aucun principe honnête; on les vit mourir sans intérêt, malgré la rigueur du supplice auquel on les condamna; & leur secte s'éteignit.

Nous ne pouvons terminer cet article sans parler d'une autre espèce de sectaires, dont les erreurs ont beaucoup de rapport avec celles d'Amauri, ou plutôt de ses Disciples. Joachim, Abbé du Monastère de Flore en Calabre, & fondateur de la Congrégation du même

XIII.
S I È C L E.

nom, qui vécut vers la fin du XII^e. siècle, avec une grande réputation de savoir & de vertu, & qui mourut en 1202, donna son nom aux nouveaux sectaires dont il s'agit. Cet Abbé avoit écrit contre le Livre des Sentences de Pierre Lombard, qui étoit, comme nous l'avons dit, l'oracle des Ecoles, & le guide des Théologiens. Il avoit sur-tout combattu cette proposition, *une chose immense, infinie, souverainement parfaite, existe, qui est le Père, le Fils & le S. Esprit.* Il la trouvoit reprehensible en ce qu'elle sembloit dire qu'il y a quatre Dieux; savoir, le Père, le Fils, le S. Esprit, & cette chose infiniment parfaite qui les renferme. Pour opposer un langage plus exact à celui du Maître des Sentences, il prétendit que l'égalité des personnes divines, & leur unité, n'ont d'autre fondement que l'étroite union qui règne entr'elles, & la parfaite ressemblance de leurs attributs, en sorte qu'on peut dire, le Fils est dans le Père, le Père & le S. Esprit sont dans le Fils, parce qu'il n'y a rien dans l'une de ces trois personnes qui ne soit au même degré dans les deux autres.

L'Abbé Joachim porta aussi ses spéculation

lations sur la morale. Il étoit touché des désordres & de la corruption qui régnoient par-tout; il exhortoit les hommes à la perfection; & il proposoit la vie contemplative comme l'unique moyen qui pût y conduire. Delà quelques faux spirituels conclurent que, suivant les principes de Joachim, la Loi évangélique étoit imparfaite, & qu'une Loi plus excellente, la Loi de l'esprit, devoit lui être substituée. Cette Loi de perfection, on prétendoit que l'Abbé de Flore seul l'avoit connue, que lui seul l'avoit enseignée, en cela plus éclairé, plus utile aux hommes que J. C. & les Apôtres. Sur ce fondement, on élevoit un édifice qui n'étoit qu'un amas de rêveries & d'absurdités. Elles se trouvoient réunies dans un Livre intitulé *l'Évangile éternel*, qui contenoit tous les secrets de la vie contemplative ou parfaite. Ce Livre étoit attribué par les uns à Jean de Rome, septième Général des Frères Mineurs, & par d'autres, à quelques Religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, qui avoient été Disciples d'Amauri, ou qui s'étoient remplis de sa doctrine. La distinction des trois époques de la Religion, & des trois règnes, dont le der-

nier est celui du S. Esprit, il s'y trouve
 avec plusieurs autres idées qui faisoient
 partie du systême d'Amauri, & c'est
 peut-être ce qui l'a fait croire d'un Au-
 teur formé à son école. Plusieurs Reli-
 gieux entêtés d'une fausse perfection,
 se remplirent des maximes répandues
 dans le Livre de l'Évangile éternel, &
 travaillèrent à les accréditer. L'Univer-
 sité de Paris s'éleva contre cette nou-
 veauté, condamna la doctrine de l'É-
 vangile éternel, & fit un décret contre
 ceux qui l'insinuoient par leurs discours
 & par leurs écrits. Le Pape Alexandre
 IV proscrivit aussi les défenseurs de cet
 Ouvrage & les faux spirituels qui en
 adoptoient les extravagances, & le Con-
 cile d'Arles, en 1260, les condamna au
 feu, avec les autres écrits qu'on avoit
 faits pour le défendre.



ARTICLE XI.

XIII.
SIÈCLE.*Personnages illustres. Fondateurs de
nouveaux Ordres Religieux.*

Nous avons déjà parlé dans les articles précédens, de plusieurs personnages qui se sont rendus illustres par l'éclat de leurs vertus & par les services qu'ils ont rendu à l'Eglise. S'il entroit dans notre plan de faire connoître, avec quelque détail, tous ceux qui ont honoré le XIII^e. siècle par de grands exemples de piété, combien de choses édifiantes n'aurions-nous pas à dire dans cet article, & de combien de traits glorieux à la Religion ne pourrions-nous pas l'enrichir? Nous ferions voir par des faits incontestables, que la sainteté la plus éminente, le détachement des grandeurs & des richesses, l'esprit de mortification, & les autres vertus du Christianisme, se sont trouvés plus d'une fois réunis avec la plus haute naissance & les titres les plus brillans selon le monde. Ces faits, si propres à prouver que la grace de J. C., toujours féconde & toujours puis-

fante , présentent aux Chrétiens des mo-
 dèles de perfection jusques dans les tems
 XIII. les plus corrompus , nous les puiserions
 S I È C L E. dans l'Histoire d'une Ste. Elisabeth , fille
 d'André , Roi de Hongrie , & femme de
 Louis , Landgrave de Thuringe ; d'une
 Ste. Hedvige , Duchesse de Pologne ;
 d'un S. Louis , Evêque de Toulouse ,
 fils de Charles le Boiteux , Roi de Na-
 ples ; d'un S. Thibaud de Marli , Abbé
 des Vaux de Cernai ; de l'illustre mai-
 son de Montmorenci ; d'un Mathieu de
 Thermes , Général de l'Ordre des Au-
 gustins , plus connu sous le nom du
 bienheureux Augustin de Sicile , &c.
 Mais pour nous renfermer dans les bor-
 nes que nous avons cru devoir nous
 prescrire , nous ne parlerons ici que des
 personages dont la vie & les actions
 sont liées d'une manière plus étroite à
 l'Histoire de ce siècle , & plus particu-
 lièrement encore des saints Fondateurs
 d'Ordres , qui , par ces grands corps
 dont ils ont été les Chefs & les Légis-
 lateurs , ont influé sur l'état de l'Eglise
 dans les tems où ils ont vécu , & dans
 les âges suivans.

Dominique , fondateur de l'Ordre
 des Frères Prêcheurs , né au Diocèse

d'Osma en Espagne, l'an 1170, étoit de la noble & ancienne Maison de Gusman. Ses parens qui joignoient au mérite d'une naissance distinguée, celui d'une grande piété, le firent élever dans des sentimens dignes d'eux. Après avoir passé ses premières années chez un oncle maternel, Ecclésiastique vertueux, & très-instruit, qui ne s'appliqua pas moins à lui inspirer l'amour de la Religion que le goût des Lettres, il alla continuer ses études à Palencia. C'étoit la meilleure école de toute l'Espagne. Alphonse IX, Roi de Castille, qui aimoit les sciences, y avoit appelé de France & d'Italie des hommes habiles, pour y enseigner toutes les Facultés qui composoient alors le cours des études publiques. Dominique y resta quatre ans occupé à étudier la Philosophie & la Théologie. Il ne négligeoit pas en même-tems de s'exercer dans la pratique de toutes les vertus propres d'un Chrétien zélé pour son salut. L'Evêque d'Osma, Diégo d'Abenez, ayant entendu parler de son rare mérite, desira de l'attacher à son Eglise; il le fit entrer dans son Chapitre, où ce pieux Prélat avoit établi la régularité. Au bout de deux ans, Dominique, déjà recom-

mandable par sa prudence & son talent
 XIII. pour la conduite des ames, quoique
 S I È C L E. jeune encore, fut fait Sous-Prieur de
 la Communauté. C'étoit la seconde place,
 l'Evêque occupant la première sous
 le titre de Prieur, car il avoit aussi embrassé
 la vie régulière. Dans cet emploi, Dominique fit
 connoître de plus en plus sa grande sagesse,
 & les autres dons précieux que Dieu avoit mis
 en lui.

L'Evêque d'Osma l'ayant mené en France & à Rome, il l'accompagna dans le séjour qu'il fit à Toulouse. Dominique y fut témoin des ravages affreux que l'hérésie des Albigeois causoit dans cette Ville & dans tout le Languedoc. Sensible comme il étoit aux maux spirituels des Chrétiens, il ne put voir sans douleur la perte de cette multitude d'ames séduites par des Prédicans enthousiastes & hypocrites, qui étoient toujours en mouvement pour faire des prosélytes, & répandre l'erreur. Elle avoit fait tant de progrès, qu'à peine y avoit-il une famille qui n'en fût infectée, souvent toute entière, ou du moins dans quelques uns de ses membres. La vue de cet empire que l'hérésie prenoit de toutes parts sur la vérité, fit naître à Domini-

que le dessein d'instituer un nouvel Ordre, qui seroit uniquement destiné à convertir les Hérétiques, & à préserver les Catholiques par la prédication. Les Papes Innocent III & Honorius III goûtèrent ce projet dont ils espéroient que l'Eglise tireroit les plus grands avantages. Ils voulurent seulement que Dominique, & les compagnons qui s'étoient unis à lui, choisissent une règle déjà reçue & approuvée, afin de se conformer au décret que le IV^e. Concile de Latran venoit de porter concernant les nouveaux Ordres. Dominique choisit la règle de S. Augustin qu'il professoit déjà comme Chanoine régulier. Il y ajouta quelques pratiques plus austères, & quelques Loix particulières qui déterminoient l'objet de son institut. Le Saint-Siège l'approuva sous cette forme; ainsi dans l'origine, l'Ordre des Dominicains n'étoit qu'une Congrégation de Chanoines réguliers, spécialement dévoués à la prédication, & soumis en tout à la juridiction des Evêques. Ce ne fut qu'en 1220, dans leur premier Chapitre général, qu'ils renoncèrent, par les conseils du saint Fondateur, à la possession des fonds de terre & des revenus annuels. Par cette

renonciation solennelle, ils devinrent
 XIII. mendians, & c'est leur véritable état de
 S I È C L E. puis cette époque, quoique les Souve-
 verains-Pontifes y aient mis depuis quel-
 ques modifications.

Le premier établissement des Frères
 Prêcheurs fut la maison qu'un riche Ci-
 toyen de Toulouse leur avoit donnée
 dans cette Ville. Ils en eurent bientôt à
 Rome, à Boulogne, à Paris, & dans
 les principales Villes de l'Europe. Les
 progrès de ce nouvel Ordre furent si ra-
 pides, qu'en 1221, au second Chapi-
 tre général, tenu par le saint Fonda-
 teur, on établit huit Provinciaux pour
 présider au gouvernement d'autant de
 Povinces, qui étoient celles de France,
 d'Espagne, de Lombardie, de Roma-
 gne, d'Allemagne, de Provence, de
 Hongrie & d'Angleterre. Il ne se passa
 point d'année, sans que l'institut fit de
 nouveaux établissemens. Les hommes les
 plus renommés par leur science & leur
 vertu, s'empressoient de l'embrasser. Com-
 me ils y entroient tout formés, ils con-
 tribuoient à sa réputation par leurs talens,
 & les jeunes gens qui avoient quelque
 attrait pour la piété, venoient en foule,
 en sortant des études, demander l'habit

aux Supérieurs des maisons qu'ils connoissoient. Dans ces heureux commencemens, le savoir & le zèle étoient le caractère de la plupart des Religieux qui composoient l'Ordre de S. Dominique. Ils n'étoient occupés qu'à convertir les pécheurs, & à ramener au sein de l'Eglise ceux que l'hérésie en avoit fait sortir. Leur désintéressement, leur pauvreté, leur patience, & leurs autres vertus, donnoient à leurs paroles une force à laquelle il étoit difficile de résister. Répandus par-tout où il y avoit des erreurs & des vices à combattre, ils produisoient par-tout les fruits les plus abondans par leurs prédications & leurs bons exemples.

Le saint Fondateur étoit leur modèle. Sa charité envers le prochain, son zèle pour le salut des ames, sa prudence & sa discrétion lorsqu'il avoit à traiter avec les autres, sa modestie & la simplicité de son extérieur, au milieu des succès & des applaudissemens, lui attiroient la vénération des grands & du peuple. Il avoit reçu le don des miracles, & l'on cite entr'autres trois résurrections de morts que Dieu opéra par son ministère. Ces faits constatés dans le tems où les

XIII:

SIÈCLE

——— personnes rendues à la vie existoient
 XIII. encore, sont du nombre de ceux dont il
 S I È C L E . n'est pas permis de douter, suivant les
 règles de la saine critique. Le serviteur
 de Dieu n'en étoit que plus humble. Il
 recommandoit souvent à ses Disciples
 la pauvreté, le désintéressement, & la
 fuite des vains honneurs du siècle, en
 leur disant que ce ne seroit que par la
 pratique de ces vertus, qu'ils conserveroient
 leur première ferveur. Quoiqu'il
 ne fût encore que dans la cinquante-
 unième année de son âge, il eut un
 pressentiment de sa fin prochaine. Il n'é-
 toit pas d'un tempérament robuste, & ses
 fatigues continuelles avoient altéré de
 bonne-heure sa constitution. Dès qu'il
 se sentit attaqué de la fièvre, il donna
 ses derniers avis à ses frères, après quoi
 il ne s'occupa plus que du desir d'être
 réuni à Dieu. Il mourut à Boulogne le 6
 Août de l'an 1221. Il y eut à ses funé-
 railles un concours prodigieux de peup-
 le, sans compter les Cardinaux, les
 Evêques, les Abbés, & les autres per-
 sonnes de distinction qui se firent un
 devoir d'y assister. Dieu qui avoit mani-
 festé la sainteté de son serviteur par des
 prodiges pendant qu'il vivoit, en opéra

de nouveaux & en plus grand nombre à son tombeau. Le Pape Grégoire IX qui avoit connu & aimé, le canonisa solennellement en 1234.

XIII.
SIÈCLE.

L'Ordre des Frères Mineurs, non moins rapide dans ses progrès que celui de S. Dominique, doit sa naissance à un saint homme dont le caractère & les actions durent paroître extraordinaires, avant qu'on connût les trésors de grace & de sagesse que Dieu avoit cachés en lui. Il naquit à Assise, en Ombrie, l'an 1182. Son père, nommé Pierre Bernardon, étoit Marchand, comme la plupart des simples Bourgeois des Villes d'Italie. On lui donna le nom de Jean au Baptême, mais il ne fut connu dans la suite que sous celui de François, qui lui vint, dit-on, de la facilité avec laquelle il avoit appris la Langue Francoise, dont tous les Italiens qui s'adonnaient au commerce, faisoient un usage habituel, pour la conduite de leurs affaires. Son père ne lui fit apprendre que les choses relatives à sa profession, & négligea de lui procurer les autres connoissances. Dès son enfance il eut un grand amour pour les pauvres, & il n'en rencontroit point qu'il ne se sentit porté

à les soulager, jusqu'à se dépouiller de
 ses habits quand il n'avoit pas autre chose
 à leur donner. Il eut aussi, de très-bonne
 heure, un vif attrait pour la prière & la
 contemplation. Souvent pour vaquer à
 ce saint exercice, il se retiroit dans une
 Eglise voisine d'Assise, dédiée à S. Da-
 mien. Un jour qu'il y prioit, avec beau-
 coup de ferveur, il se crut invité par une
 voix intérieure à la réparer. Rempli de
 cette pensée, il courut chez son père,
 prit une certaine quantité de pièces d'étof-
 fes, & les alla vendre dans une Ville voi-
 sine, pour en employer l'argent à rétablir
 cette Eglise. Son père transporté de co-
 lère, le chercha par-tout pour le punir
 d'avoir fait de son bien, un usage si peu
 conforme aux vues d'intérêt, dont les
 gens de commerce ne sont ordinairement
 que trop remplis. Mais il se déroba aux
 recherches de ce père irrité, en se cachant
 dans une fosse profonde, où il passa
 quelques jours. Quand sa crainte fut dis-
 sipée, il se la reprocha comme une
 lâcheté, & résolut d'aller à Assise pour
 déclarer à son père qu'il renonçoit à ses
 biens & à tous les avantages du siècle,
 afin de suivre J. C. & de le servir dans
 la pauvreté que les Apôtres avoient pra-

se dépouiller de
 oit pas autre chose
 ffi, de très-bonne
 our la prière & la
 nt pour vaquer à
 retiroit dans une
 dédiée à S. Da-
 prioit, avec beau-
 cut invité par une
 arer. Rempli de
 chez son père,
 é de pièces d'étof-
 ns une Ville voi-
 argent à rétablir
 transporté de co-
 out pour le punir
 un usage si peu
 intérêt, dont les
 t ordinairement
 il se déroba aux
 té, en se cachant
 de, où il passa
 a crainte fut dis-
 a comme une
 r à Assise pour
 renonçoit à ses
 tages du siècle,
 e le servir dans
 res avoient pra-

quée. Pour mieux exprimer ce parfait
 enoncement, il se dépouilla de ses ha-
 bits, en présence de l'Evêque d'Assise,
 & les donna à son père, ce qu'il put
 faire sans indécence, ayant un cilice par-
 dessus.

L'Evêque d'Assise touché du courage
 & de la ferveur du jeune homme, le
 prit sous sa protection & lui fit apporter
 des habits. On lui donna ceux d'un
 paysan qui étoit au service du Prélat.
 C'étoit une tunique d'étoffe grossière,
 avec un manteau pareil & son capuce,
 dans la forme usitée parmi les gens de
 la campagne. Le saint homme l'accepta,
 & cet habit fut le modèle de celui qu'il
 fit porter à ses compagnons. Dans cet
 état, il sortit de la Ville, & d'abord il
 se consacra au service des Lépreux. Après
 avoir passé quelque tems dans cette pra-
 tique de charité & d'humilité, il se retira
 auprès d'une petite Eglise dédiée à la
 Ste. Vierge, à quelque distance d'Assise.
 Cette Eglise, nommée *la Portioncule*,
 & *Notre - Dame des Anges*, étoit en
 mauvais état. François la répara avec le
 secours des aumônes qu'il ramassoit dans
 les lieux voisins. Il se bâtit une cellule à
 côté, & c'étoit-là qu'il passoit la plus

XIII. grande partie des jours & des nuits en prières. Dans la suite, il obtint l'Eglise de la Portioncule, d'une Communauté de Bénédictins à qui elle appartenoit; il rassembla ses premiers Disciples à l'entour, & ce fut là qu'il jeta les fondemens de son Ordre.

SIÈCLE.

Dans le commencement de sa retraite, on ne témoigna pas un grand empressement à imiter son genre de vie. Elle avoit même quelque chose de si extraordinaire, & l'extérieur du saint homme étoit si rebuttant, qu'on étoit plus disposé à le mépriser & à le fuir, qu'à se mettre sous sa conduite. Mais ceux qui l'observèrent de plus près, ne purent s'empêcher de convenir que l'esprit de Dieu agissoit en lui. Un riche Citoyen d'Assise, & un Chanoine de la Cathédrale, touchés du desir de marcher dans la même voie, furent les deux premiers qui vinrent se joindre à lui. Peu de tems après il reçut cinq autres compagnons, & bientôt il en eut onze. Alors il crut voir que l'intention du Ciel étoit de se servir de lui pour appeler un grand nombre de personnes à la pénitence; & afin d'établir entre eux l'uniformité d'esprit, d'observances

de conduite, il lui vint en pensée d'écrire une règle. Les conseils évangéliques en furent la base; il n'y ajouta que quelques pratiques assorties au dessein qu'il avoit de réunir dans ses Disciples ce qu'il voyoit séparé chez les autres Religieux, l'exercice intérieur de la prière, & les fonctions extérieures du ministère apostolique. François, quoique simple & sans lettres, avoit un grand sens & beaucoup d'expérience dans les choses spirituelles. Cependant sa modestie & la défiance qu'il avoit de ses propres lumières, le portèrent à consulter les plus éclairés de ses compagnons, sur la règle qu'il se proposoit de donner à son Ordre. Il profita de leurs avis, & se confirma dans le projet d'ordonner tellement la forme de son institut, que les Pasteurs pussent y trouver des secours, sans craindre l'affoiblissement de leur autorité & l'usurpation de leurs droits. On voit en effet, & par la règle du saint Fondateur, & par les instructions qu'il donna en différentes occasions à ses frères, que son intention fut toujours qu'ils demeurassent soumis en tout aux Evêques & aux Curés, ne prêchant & n'exerçant aucune autre fonction qu'avec leur agrément &

XIII.

SIÈCLE.

XIII. sous leurs ordres. C'est une observation qu'il ne faudra pas perdre de vue, quand on verra les Frères Mineurs, à l'exemple des Frères Prêcheurs & des autres Mendians, solliciter & obtenir dans la fuite tant de privilèges contraires à l'esprit du S. Patriarche.

Il manquoit encore à la règle de S. François le sceau de l'autorité Pontificale, pour donner à son Ordre une forme constante, & une existence légale dans l'Eglise. Il résolut donc, avec ses onze compagnons, d'aller à Rome pour en demander l'approbation au Pape Innocent III. Arrivés dans la Capitale du monde chrétien, ils eurent beaucoup de peine à pénétrer jusqu'au Trône apostolique. Leur apparente grossièreté, la singularité de leur habit, & la nouveauté de leur genre de vie, les firent rebuter d'abord. Mais le Pape, à la persuasion de l'Evêque d'Assise, qui se trouvoit alors à Rome, & de quelques Cardinaux, ayant entretenu François, fut si frappé des lumières qu'il découvrit en lui, sous les dehors d'une simplicité admirable & d'une profonde humilité, qu'il approuva sa règle de vive voix en 1210, en attendant une confirmation plus authentique.

ES
 une observation
 re de vue, quand
 neurs, à l'exem-
 rs & des autres
 obtenir dans la
 contraires à l'es-
 la règle de S.
 utorité Pontifi-
 Ordre une for-
 existence légale
 donc, avec ses
 r à Rome pour
 on au Pape In-
 la Capitale du
 t beaucoup de
 Trône apostoli-
 fièreté, la sin-
 z la nouveauté
 firent rebuter
 la persuasion
 trouvoit alors
 s Cardinaux,
 fut si frappé
 t en lui, sous
 admirable &
 u'il approuva
 io, en atten-
 authentique.

Cette confirmation ne fut donnée qu'en 1223, par Honorius III. Dans l'inter-
 valle de tems qui s'écoula entre ces deux
 époques, l'Ordre des Frères Mineurs se
 multiplia à un tel point qu'au premier
 Chapitre général tenu par S. François en
 1219, le nombre des Frères qui le com-
 posoient passoit déjà cinq mille. Cette
 prodigieuse multiplication n'a rien d'in-
 croyable, la maxime du saint Fondateur
 étant d'admettre tous ceux que le desir
 de faire pénitence & de travailler au
 salut du prochain, portoit à embrasser
 son institut. D'ailleurs la comparaison
 qu'on ne pouvoit s'empêcher de faire
 entre la vie relâchée du Clergé en gé-
 néral, & la régularité, du moins exté-
 rieure, de plusieurs sectes hérétiques,
 & spécialement des Vaudois, qui re-
 nonçoient à tout, se devoient à la pau-
 vreté, & faisoient profession de prati-
 quer l'Evangile à la lettre, fit sentir à
 une infinité de pieux Catholiques com-
 bien il étoit nécessaire d'exposer aux yeux
 du monde dans des sociétés nombreuses
 & approuvées par l'Eglise, la réalité des
 vertus, dont l'apparence n'avoit que trop
 contribué à la propagation de l'erreur.
 Cette disposition d'un grand nombre de

~~—~~ XIII. personnes, jointe à l'espérance de s'élever à une haute perfection, par un genre de vie extraordinaire & nouveau, servit beaucoup à faire recevoir l'institut des Frères Mineurs chez toutes les Nations chrétiennes.

Dans ces premiers jours de leur institution, & tant que vécut le S. Patriarche, on les voyoit humbles, patiens, dévorant les affronts & les mépris, ne desirant que leur sanctification & celle du prochain, contens du peu qu'on leur donnoit, & se réjouissant même, lorsque, par l'indifférence ou la dureté des hommes, ils étoient au dépourvu des choses les plus nécessaires. Il faut avouer que c'étoit un spectacle nouveau dans le monde, & que, rapproché de la corruption qui régnoit par-tout dans les mœurs, il étoit bien fait pour inspirer le respect & l'émulation. Le desir d'obtenir la couronne du Martyre, en travaillant à la conversion des infidèles, étoit un sentiment que plusieurs enfans de S. François partageoient avec leur père. Quelques-uns allèrent en Espagne, & d'autres à Maroc, annoncer l'Évangile aux Musulmans. Ces derniers eurent la gloire de sceller de leur sang le témoi-

gnage
lui-m
avoir
naiss
dont
pour
arrivé
lédin,
qu'à c
autant
tant à
embra
Croix,
lui in
Mélec
sens,
regard
le con
te que
sur qu
le rem
Dieu
lui est
Dep
1226,
dateur
se per
vertus
que ét

gnage qu'ils rendirent à la foi. François lui-même, animé du même zèle, après avoir pourvu aux besoins de son Ordre naissant dans le Chapitre de 1219, dont nous avons parlé, s'embarqua pour l'Asie, & peu de tems après y être arrivé, il pénétra dans le camp de Mélédin, Sultan d'Egypte, & parvint jusqu'à ce Prince. Il lui parla de J. C. avec autant de force que de liberté, l'exhortant à quitter la loi de Mahomet, pour embrasser celle d'un Dieu mort sur la Croix. S'il ne le convertit pas, au moins lui inspira-t-il une grande vénération. Mélédin lui ayant offert de riches présents, qu'il ne voulut point accepter, les regardant comme de la boue, ce Prince le congédia promptement, dans la crainte que ses discours ne fissent impression sur quelques Musulmans, & lui dit, en le renvoyant : *priez pour moi, afin que Dieu me fasse connoître la Religion qui lui est la plus agréable.*

Depuis son retour en Europe jusqu'en 1226, tems de sa mort, le saint Fondateur ne s'occupait plus que du soin de se perfectionner dans la pratique des vertus dont il avoit toujours fait son unique étude. Lorsqu'il sentit approcher sa

XIII.
S I È C L E.

dernière heure, il se fit étendre sur la terre nue, ne gardant que son cilice, & s'étant dépouillé des habits qu'il avoit coutume de porter par-dessus, afin de mourir dans l'exercice de la pauvreté, sa vertu favorite. En cet état, ne tenant plus à rien, il exhorta les Frères qui fondoient en larmes, prosternés autour de lui, à persévérer dans l'amour de l'humilité, du dépouillement, des privations, dans le mépris des choses de ce monde, & dans la fuite des honneurs auxquels ils avoient renoncé, lorsqu'ils s'étoient revêtus de l'habit de pénitence. Il étendit ensuite les bras & leur donna sa bénédiction; après quoi il récita, comme il put, le Pseaume 141, *Voce meâ ad Dominum clamavi*, & rendit l'esprit en prononçant les dernières paroles: *me expectant iusti, donec retribuas mihi*. Lorsqu'il fut mort, on vit à découvert les stigmates, ou impressions des plaies du Sauveur crucifié, qu'il avoit reçues deux ans avant sa mort, sur la montagne d'Alverne où il étoit en prière. S. Bonaventure, auteur de sa vie, rapporte, d'après les témoins oculaires, que c'étoit comme des clous, formés de sa chair, sur ses pieds & ses mains, dont la tête

noire

noir
feu,
de m
en d
étoit
Ce f
doit
qu'il
on p
établ
qui l
table
s'être
à acc
des C
lumiè
dre
condi
ché c
pu se
& n'
autres
tombe
dans l
gagère
faire
mort
selon
multip
Ton

noire comme du fer qui a passé par le feu, se voyoit en dessus, & les pointes, de même matière, paroissoient recourbées en dessous, & que la plaie de son côté étoit rouge, comme une espèce de Rose. Ce fait tout extraordinaire qu'il est, se doit mettre encore au nombre de ceux qu'il n'est pas possible de rejeter, quand on pèse les preuves sur lesquelles ils sont établis. Parmi la multitude des témoins qui l'ont attesté, il en est de si respectables, qu'on ne peut les soupçonner de s'être prêtés, par aucun motif plausible, à accréditer une imposture. Des Prélats, des Cardinaux recommandables par leurs lumières & leur piété, le Pape Alexandre IV, & plusieurs séculiers de toute condition, qui ont juré avoir vu & touché ces empreintes miraculeuses, n'ont pu se tromper sur un fait de cette nature, & n'ont eu nul intérêt de tromper les autres. Les prodiges qui s'opérèrent au tombeau du serviteur de Dieu, enterré dans l'Eglise de S. George à Affise, engagèrent le Pape Grégoire IX à y venir faire sa prière. C'étoit deux ans après la mort du Saint. Le Pontife ayant recueilli, selon les formes établies, les preuves multipliées de ses vertus & de ses mira-

cles, le mit solennellement au nombre
 XIII. des Saints, & lui décerna les honneurs
 SIÈCLE. dûs à ses mérites. S. François n'avoit que
 quarante-cinq ans lorsqu'il mourut.
 Il en avoit passé vingt au service de
 Dieu, depuis le commencement de sa
 pénitence.

Les hommes ne furent pas les seuls
 que l'exemple de S. François porta au
 renoncement absolu, & à la pénitence
 la plus austère. Les femmes aussi, non
 moins courageuses, quoique plus déli-
 cates, voulurent partager la gloire d'un
 héroïsme que leur foiblesse naturelle &
 leur éducation sembloient devoir leur
 interdire. Une jeune personne nommée
 Claire, sortie d'une famille noble & ri-
 che de la Ville d'Assise, fut la première
 qui marcha dans cette carrière difficile.
 Sa mère, appelée Hortulane, étoit une
 femme très-vertueuse. Etant sur le point
 d'accoucher, & priant Dieu avec fer-
 veur de lui accorder une heureuse déli-
 vrance, elle crut entendre une voix qui
 lui disoit de ne pas craindre, & qu'elle
 mettroit au monde une lumière écla-
 tante : c'est pour cela qu'elle nomma sa
 fille Claire. Cet enfant de bénédiction
 montra de bonne heure un goût décidé

pour
 leur
 Elle
 autres
 fance
 desse

Clai
 qu'elle
 de don
 fit part
 cette p
 elle rec
 tence.

dans un
 Ses par
 cher &
 elle rési
 efforts;
 pira à fa
 de l'imit
 reçut pl
 partager
 S. Franç
 tons de
 dans un
 voient b
 Damien,
 nenceme
 toit pau

pour la piété. Elle aimoit les pauvres, & leur donnoit tout ce qu'elle pouvoit. Elle employoit à prier le tems que les autres passoient aux amusemens de l'enfance. Par-là elle annonçoit les grands desseins que Dieu avoit sur elle.

XIII.
SIÈCLE.

Claire n'avoit que dix-huit ans lorsqu'elle forma la généreuse résolution de se donner entièrement à Dieu. Elle en fit part à S. François, qui la fortifia dans cette pensée, & quelques jours après, elle reçut de ses mains l'habit de pénitence. Le Saint la mit comme en dépôt dans une communauté de Bénédictines. Ses parens accoururent pour l'en arracher & la ramener dans le monde. Mais elle résista courageusement à tous leurs efforts; & bien loin d'y céder, elle inspira à sa sœur, nommée Agnès, le desir de l'imiter. Après cette conquête, Claire reçut plusieurs compagnes qui vinrent partager avec elle, sous la conduite de S. François, les travaux & les consolations de la vie pénitente. Elles vivoient dans un Monastère que les Frères leur avoient bâti auprès de cette Eglise de S. Damien, réparée par S. François au commencement de sa conversion. Leur habit étoit pauvre & grossier. Elles jeûnoient

XIII.
SI È C L E M. souvent, & ne mangeoient que pour en-
 pêcher la nature de succomber. Quel-
 ques planches sur la terre nue étoient
 leur lit, avec un billot de bois pour che-
 ver. Telle est l'origine de l'Ordre austè-
 re à qui l'on a donné en France le nom
 de Ste. Claire, qui en fut l'Institutrice
 & la première Supérieure.

La sainte pénitente passa quarante-
 deux ans dans cette retraite. Ses austé-
 rés l'avoient tellement affoiblie, qu'elle
 fut obligée de rester au lit pendant les
 vingt dernières années de sa vie. Elle
 suppléoit par une prière fervente & con-
 tinuelle aux exercices qu'elle ne pouvoit
 plus faire avec la Communauté, & par
 un travail plus doux, mais assidu, que
 celui qu'elle auroit désiré de partager
 avec ses sœurs. Les Papes Grégoire IX
 & Innocent IV l'honorèrent de leur
 estime & de leur confiance. Souvent
 même ils la consultèrent dans leurs en-
 barras, & recommandèrent à ses prières
 les intérêts de l'Eglise. Enfin la sainte
 pénitente, alla recevoir la récompense
 de ses mérites, le onzième d'Août 1253.
 Le Pape Innocent IV & les Cardinaux
 suivis d'une grande foule de peuple,
 firent honneur d'assister à son convoi.

s
 que pour en
 comber. Quel
 nue étoient
 bois pour che
 l'Ordre auste
 France le non
 fut l'Instituti

e.
 passa quarante
 aite. Ses austé
 foible, qu'elle
 lit pendant le
 de sa vie. Elle
 fervente & con
 elle ne pouvo
 unauté, & pa
 mais assidu,
 iré de partage
 es Grégoire l
 orèrent de le
 sance. Souve
 t dans leurs e
 gent à ses priè
 Enfin la sain
 la récompens
 ne d'Août 125
 les Cardinaux
 de de peuple,
 à son conve

Dieu manifesta la sainteté de sa servan-
 te, par les miracles qui s'opérèrent à son tombeau, & le Pape Alexandre IV la canonisa solennellement en 1255.

Les différens besoins de l'Eglise avoient fait naître à S. Dominique & à S. François l'idée d'établir deux Ordres, dont l'un étoit destiné à combattre les Hérétiques, par la prédication, & l'autre à sanctifier les pécheurs par la pénitence. Un Gentilhomme du Languedoc, nommé Pierre Nolasque, fut surpris qu'on eût oublié d'en instituer un, pour donner du secours aux Chrétiens qui se trouvoient dans les fers des infidèles, exposés sans cesse à perdre la foi, pour se soustraire à la captivité la plus dure, & aux mauvais traitemens qu'on leur faisoit essuyer. Frappé de cette pensée, il forma le dessein de se consacrer à une œuvre de charité si méritoire. Il étoit né dans le Lauraguais, près de Castelnaudary, en 1189. Il avoit pris d'abord le parti des armes, & s'étoit attaché à Simon de Montfort, Chef des Croisades du Languedoc. Ce Seigneur, qui connoissoit son mérite, le mit auprès du jeune Prince Jacques d'Aragon, fils de Pierre II, tué à la fameuse bataille de

XIII.
 SIÈCLE.

Muret. Jacques I, devenu Roi d'Aragon, seconda le pieux dessein de Pierre Nolasque. Ce Prince dont les armes furent si redoutables aux Musulmans, étoit sensible au triste sort des Chrétiens qu'ils faisoient prisonniers à la guerre. Il applaudit au zèle du généreux Chevalier, qui prenoit un intérêt si vif à leurs maux.

Raimond de Pégnafort, de l'Ordre de S. Dominique, dont il fut troisième Général, étoit Confesseur du Roi d'Aragon & de Pierre Nolasque. Il approuvoit beaucoup le projet de celui-ci, & lorsque tout fut disposé pour l'exécution, il l'appuya de tout son crédit auprès du Souverain. Ainsi Pierre Nolasque eut la consolation de voir son Ordre solennellement établi en 1223, dans l'Eglise Cathédrale de Barcelone, en présence du Roi & d'un peuple nombreux. Raimond de Pégnafort fit un Sermon touchant sur l'objet du nouvel institut, après quoi l'Evêque qui célébroit la Messe, donna l'habit à Pierre Nolasque & aux compagnons qui s'étoient unis à lui. Cet habit, qui étoit blanc, consistoit en une tunique, un scapulaire & un manteau. L'écu des armes d'Aragon étoit

XII.
 SIÈCLE.

figuré
 d'une
 de Ré
 un qu
 brass
 ge che
 des C
 voyage
 es Mu
 jet, i
 Chréti
 En 123
 les' con
 S. Rai
 gées. L
 nom d
 Pierre
 de soix
 paroles
 misit de
 nonifié
 Pape U
 Ce r
 qu'on c
 l'Ordre
 rableme
 prétenti
 gine ren
 phètes q

figuré sur le scapulaire, & surmonté
 d'une Croix. Aux trois vœux ordinaires
 de Religion, le nouvel Ordre en ajouta
 un quatrième, par lequel ceux qui l'em-
 brassoient, s'obligeoient à rester en ôta-
 ge chez les infidèles pour la redemption
 des Captifs. Dans les deux premiers
 voyages que le saint Fondateur fit chez
 les Musulmans, pour y remplir son ob-
 jet, il tira de leurs mains quatre cens
 Chrétiens qu'ils tenoient en esclavage.
 En 1235, le Pape Grégoire IX approuva
 les constitutions du nouvel institut, que
 S. Raimond de Pègnafort avoit rédi-
 gées. Il est connu dans l'Eglise sous le
 nom de Notre-Dame de la Merci. S.
 Pierre Nolasque mourut en 1256, âgé
 de soixante-sept ans, en prononçant ces
 paroles du Pseaume 110, *Redemptionem*
misit dominus populo suo : il n'a été ca-
 nonisé que dans le siècle dernier par le
 Pape Urbain VIII.

Ce ne fut que dans le XIII^e. siècle
 qu'on commença de connoître en France
 l'Ordre des Carmes, qui s'est considé-
 rablement répandu depuis. Suivant la
 prétention de ces Religieux, leur ori-
 gine remonte au tems d'Elie & des Pro-
 phètes qu'ils regardent comme leurs Pa-

triâches. Si cela étoit, il n'y auroit point
 XIII. de société régulière dans l'Eglise qui
 S I È C L E. datât de plus loin, & qui fût plus res-
 pectable par son antiquité. Mais c'est un
 point de critique dont la discussion n'appar-
 tient point à cet ouvrage. Tout ce
 qu'il y a de certain, c'est qu'on voit en-
 core sur le Mont-Carmel, en Palestine,
 où la grotte du Prophète Elie, & celle
 du Prophète Elifée son Disciple, sont
 situées, les ruines de plusieurs grands
 Monastères qui ont été détruits par le
 tems & par les ravages des Musulmans.
 Quelques-uns conjecturent que ces lieux
 ont été habités par d'anciens Cœnobites,
 même avant la prédication de l'E-
 vangile, & que ces pieux solitaires qui
 s'étoient proposés pour modèles ceux
 dont il est parlé dans l'écriture, sous le
 nom d'Enfans des Prophètes, ayant em-
 brassé la foi, dès le tems des Apôtres,
 ont donné naissance à la première société
 religieuse qui ait existé dans l'Eglise.
 Quoi qu'il en soit de cette opinion, il
 est certain qu'au tems des premières
 Croisades, quelques Hermites se firent
 des cellules avec les débris de ces vieux
 bâtimens, & y vécutent séparés du
 monde, partageant leur tems, comme

les
 PSe
 ma
 de
 Jér
 tes
 tain
 Cet
 con
 adre
 mite
 près
 les
 geoi
 noie
 jusq
 ne f
 récit
 pour
 bert
 la p
 lence
 sainte
 ligieu
 dans
 vent d
 Les
 gine
 que n

les anciens Moines, entre le chant des Pseaumes, la prière & le travail des mains. Vers l'an 1209, Albert, Evêque de Verceil, étant devenu Patriarche de Jérusalem, donna une règle à ces Hermites, qui n'en avoient pas d'autre que certaines pratiques fondées sur la tradition. Cette règle, extrêmement simple, ne contient que dix-huit articles. Elle est adressée à Brocard & aux autres Hermites qui vivoient sous son obéissance; près la fontaine d'Elie. On y voit que les Religieux du Mont-Carmel ne mangeoient jamais de viande, qu'ils jeûnoient depuis l'exaltation de la Ste. Croix jusqu'à Pâques, que plusieurs d'entr'eux ne savoient pas lire, & que ceux-là récitoient un certain nombre de *Pater* pour chaque office. Du reste le B. Albert leur recommande particulièrement la prière, le travail des mains & la silence. S. Louis, en revenant de la Terre-sainte, amena quelques-uns de ces Religieux en France, & les établit à Paris dans un lieu où l'on a vu depuis le Couvent des Celestins.

Les Augustins doivent aussi leur origine au XIII^e siècle, & c'est par eux que nous finissons cet article. Il y avoit

XIII. **SIÈCLE.** plusieurs Congrégations d'Hermites ; dont les unes suivoient la règle de S. Benoît , d'autres celle de S. Augustin. Ces Hermites étoient mendiens , & leur manière de s'habiller ayant quelque chose d'assez approchant de celle que les Freres Mineurs avoient adoptée , ils profitoient de cette ressemblance pour attirer les aumônes des fidèles. Les Freres Mineurs s'en plainirent ; & pour faire cesser leurs plaintes , le Pape Grégoire IX ordonna , par une Bulle de 1240 , que les Hermites porteroient un habit noir ou blanc , qui ne seroit pas assez long pour cacher leur chaussure , (c'est que les F. F. Mineurs alloient nuds pieds) & qu'ils auroient un bâton à la main pour les distinguer encore davantage des autres mendiens. Il est probable que ce règlement ne remédia point à tous les inconvéniens ; car Alexandre IV réunit en un seul corps de Religion , & sous l'obéissance d'un même Supérieur général , cinq de ces Congrégations d'Hermites en 1256 ; ce Pape leur donna la règle de S. Augustin dont ils prirent le nom. Ces Religieux eurent une maison à Paris dès l'an 1259 , dans les environs de la rue qu'on a nommée à cause d'eux , rue des vieux Augustins.

ARTICLE XII.

XIII.
SIÈCLE.*Écrivains Ecclésiastiques.*

QUOIQUE les arts d'agrément & de luxe fussent cultivés à Constantinople, au milieu des orages dont l'état étoit agité; quoique les Gens de Lettres y fussent en assez grand nombre, & qu'il nous soit resté d'eux plusieurs ouvrages estimables dans le genre historique, on peut assurer que, par rapport aux sciences ecclésiastiques, les Grecs de ce siècle n'ont rien produit de véritablement intéressant. Toute leur érudition, tous leurs travaux en ce genre, se bornoient à l'examen des objets de doctrine & des pratiques extérieures, sur lesquels ils étoient divisés avec les Latins. Qu'on retranche de leurs divers écrits qui se sont conservés jusqu'à nos jours, ceux qu'ils ont faits pour établir les sentimens & les usages de leur Eglise, touchant la procession du S. Esprit, le pain azime, le célibat des Clercs, le jeûne du Samedi, &c. il ne restera plus rien. Cependant ces ouvrages ne laissent pas d'être

utiles, en ce qu'ils nous font connoître
 XII. quelle sorte de preuves les Grecs oppo-
 S I È C L E. soient aux Latins dans la discussion des
 points sur lesquels ils étoient partagés,
 quels argumens ils en tiroient, & quel-
 les réponses ils faisoient aux raisonne-
 mens de leurs adverfaires. On y voit que
 rien n'étoit plus futile, plus aisé à dé-
 truire que ces preuves & ces réponses,
 auxquelles l'opiniâtreté seule pouvoit
 donner assez de force sur ces esprits pré-
 venus, pour les autoriser à demeurer dans
 le schisme. C'est tout l'avantage qu'on
 peut tirer aujourd'hui des différentes pro-
 ductions des Grecs sur cette matière.

Nous avons observé dans l'art. V,
 qu'en Occident, la Philosophie appli-
 quée à la science de la Religion, & le
 droit canonique, étoient les principaux
 objets d'émulation dont les Ecclésiasti-
 ques studieux s'occupoient dans ce sié-
 cle. Il convient de faire connoître ici,
 avec quelque détail, les Savans qui se
 font le plus distingués dans cette carrière,
 pour donner une idée suffisante de leurs
 talens & de leurs succès. Nous choisirons
 dans la foule de ces Ecrivains, ceux dont
 les ouvrages renommés dans leurs tems,
 conservèrent encore quelque célébrité

dans le nôtre, & nous renvoyons aux grandes Histoires Littéraires, publiées depuis le renouvellement des Lettres en Europe, les Lecteurs qui desireront à ce sujet des connoissances plus étendues. Par-là nous ne fortirons pas des bornes où la nature de cet ouvrage nous oblige à nous renfermer.

Pour suivre l'ordre chronologique, nous commençons par Alexandre de Ha-les, ainsi nommé du lieu de sa naissance, au Comté de Gloucester, en Angleterre. Il fit ses premières études dans sa patrie, & vint ensuite à Paris, où il s'appliqua sous les meilleurs Maîtres de cette Ecole célèbre, à la Philosophie & à la Théologie. Il étoit parvenu au Doctorat, & sa réputation étoit déjà si brillante, qu'elle lui avoit mérité suivant le goût du tems, les titres de Docteur irréfragable, & de fontaine de vie, lorsqu'il entra dans l'Ordre des Frères Mineurs, en 1222. Il gouverna plusieurs années, & avec beaucoup de distinction, l'Ecole de son Ordre dans le Couvent de Paris. Il y mourut en 1245. Alexandre de Ha-les avoit composé un grand nombre d'ouvrages en différens genres, sur des matières de Théologie & de Morale.

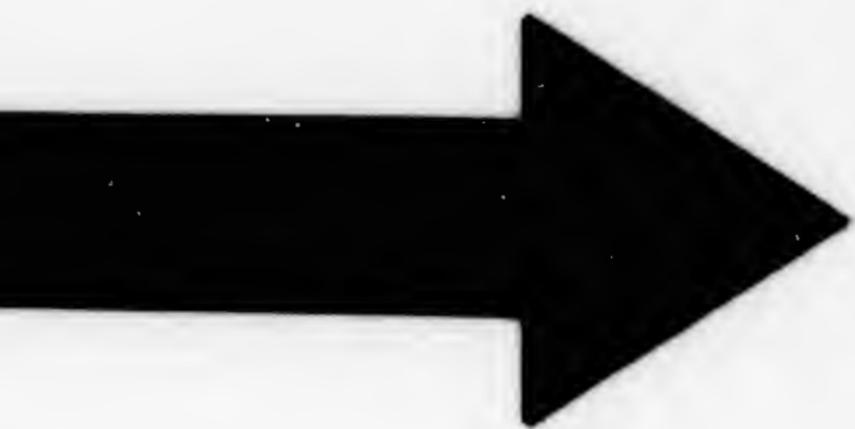
XIII. Mais la plupart de ceux qui nous restent
 sous son nom, tant imprimés que ma-
 nuscrits, sont regardés comme supposés
 ou douteux, par les meilleurs critiques.
 La somme de Théologie qui porte son
 nom, est le seul ouvrage qui soit cer-
 tainement de lui, car le commentaire
 sur le Maître des Sentences qu'on lui
 attribue, n'est autre chose que cette mê-
 me somme, sous un titre différent. Il
 entreprit cet écrit par ordre du Pape In-
 nocent IV. Il y suit le même plan & le
 même ordre de matières que le Maître
 des Sentences. Mais il porte beaucoup
 plus loin que Pierre Lombard la liberté
 du raisonnement, & celle de proposer
 des questions curieuses & hardies. Dans
 toutes celles qui ont rapport au gouver-
 nement de l'Église & aux droits de la
 hiérarchie, il appuie ses décisions sur
 les maximes consacrées par les fausses
 décrétales. A l'en croire, l'autorité du
 Pape est absolue, indéfinie, supérieure
 à toute autre, indépendante des loix
 & des coutumes. Il va même jusqu'à
 soutenir que le pouvoir épiscopal n'est
 qu'une émanation de cette autorité plei-
 ne & entière, qui réside essentiellement
 dans le Pape. On ne doit pas être étonné

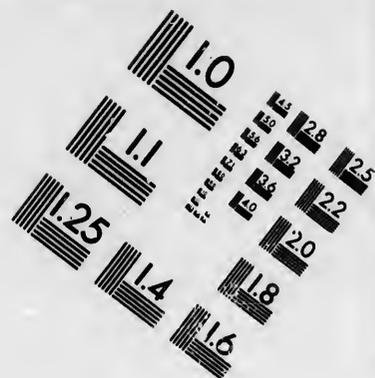
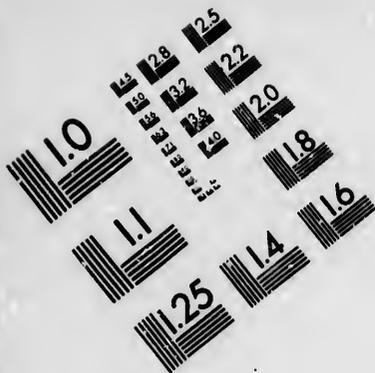
de
 d'u
 dia
 Pap
 veu
 en c
 ten
 droi
 des
 Il
 labo
 qu'A
 caus
 quel
 son
 en A
 à Lar
 selon
 tres,
 d'un
 men
 point
 si sur
 tion
 losop
 l'Ord
 alors
 blique
 à Frib

de trouver ces principes dans l'ouvrage d'un Franciscain. On sçait que les mendiants tiroient tous leurs privilèges des Papes dont ils s'étudioient à capter la faveur, & que les Evêques, les Curés, leur en contestoient l'usage, parce qu'ils prétendoient les exercer au préjudice du droit imprescriptible & toujours respecté des Ordinaires.

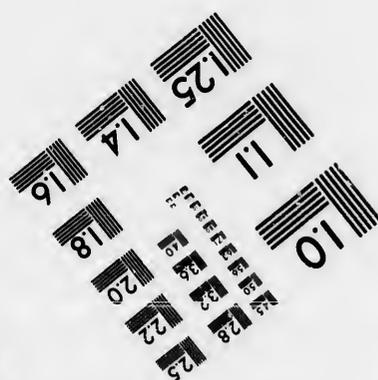
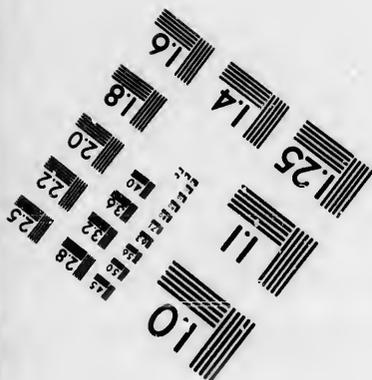
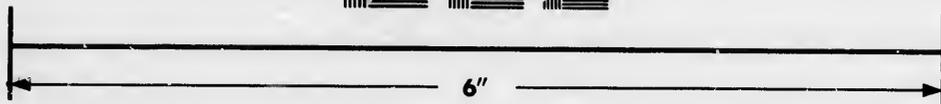
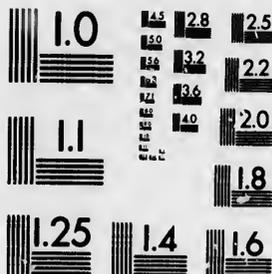
Il n'y eut pas dans ce siècle de plus laborieux Ecrivain, ni de plus fécond, qu'Albert, surnommé le Grand, non à cause de sa vaste érudition, comme quelques-uns l'ont dit, mais parce que son nom de famille étoit *Groot*, qui, en Allemand, signifie *Grand*. Il naquit à Larvingen en Souabe, sur le Danube, selon les uns, en 1193, & selon d'autres, en 1205. Ses parens qui étoient d'un rang distingué, l'envoyèrent commencer les études à Passau. Il ne quitta point cette école, & il y fit des progrès si surprenans, qu'il avoit déjà la réputation d'un homme très-savant, en Philosophie, sur-tout, lorsqu'il entra dans l'Ordre des Frères Prêcheurs. Il avoit alors près de trente ans. Il enseigna publiquement à Cologne, à Hildesheim, à Fribourg, à Ratisbonne, à Strasbourg;







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

10
11
12
13
14

— mais il se fixa dans la première de ces
 XIII. Villes, où il eut un prodigieux concours
 S I È C L E. d'Auditeurs, au nombre desquels
 on compte S. Thomas d'Aquin, dont
 nous parlerons bientôt. Le Pape Alexan-
 dre IV, connoissant son mérite, l'ap-
 pella auprès de lui, & le fit Maître du
 sacré Palais; place importante, dont il
 remplit les fonctions avec un applaudis-
 sement universel. Le même Pontife, le
 croyant propre à rétablir le bon ordre
 dans l'Eglise de Ratisbonne, qui étoit
 tombée dans l'état le plus déplorable,
 quant au spirituel & au temporel, le
 choisit pour remplir ce Siège en 1260.
 Albert ne l'occupa que trois ans, au
 bout desquels, dégoûté d'une dignité
 qu'il n'avoit point recherchée, il l'ab-
 diqua pour retourner dans son Monas-
 tère de Cologne. Il y reprit l'enseigne-
 ment public & les observances réguliè-
 res, avec autant de zèle qu'avant son
 élévation à l'Episcopat. Malgré le tems
 qu'il donnoit au gouvernement de son
 Ecole, à l'instruction de ses Elèves, qui
 étoient toujours en grand nombre, & à la
 composition de ses ouvrages, il en trouvoit
 encore pour la prière & les exercices
 de la Communauté, qu'il édifioit par sa

ferveur & son humilité. Il mourut sain-
 tement dans le lieu de sa retraite, en XIII.
 1280, âgé de soixante-quinze ans, d'au-
 tres disent de quatre-vingt-six. Il a été
 mis au nombre des bienheureux par le
 Pape Grégoire XV, en 1622.

Cet Ecrivain-laborieux a laissé des ou-
 vrages de quoi former une collection de
 vingt-un volumes *in-folio*; chose éton-
 nante, si l'on fait attention au tems con-
 sidérable que son Ecole & les avis par-
 ticuliers qu'il donnoit à ses Elèves, lui
 déroboient nécessairement. On trouve
 dans l'immense recueil de ses écrits, un
 cours de Philosophie très-étendu, sui-
 vant la méthode & les principes d'Aristo-
 tote. Il y a rassemblé, sans choix & sans
 critique, les extraits qu'il avoit faits de
 presque tous les Commentateurs de ce
 Philosophe, tant Grecs, qu'Arabes & La-
 tins. Aussi ce cours de Philosophie rem-
 plit-il six volumes *in-folio*. Cinq volu-
 mes de ce recueil sont destinés aux com-
 mentaires qu'Albert a écrits sur la plu-
 part des Livres de l'Ecriture Sainte, &
 un à ses Sermons, qui ont pour objet
 tous les Dimanches & Fêtes de l'année.
 La Théologie en occupe cinq; ce sont
 de longs commentaires sur le Maître des

XIII. Sentences , & une somme ou corps complet de scholastique & de morale , selon la méthode reçue alors dans les Ecoles. Les autres volumes contiennent divers traités détachés , & quelques opuscules. Le même esprit & les mêmes opinions consignées dans les ouvrages d'Alexandre de Hales , règnent dans ceux d'Albert le Grand , & l'on doit en porter le même jugement ; avec cette différence néanmoins , qu'Albert avoit plus d'érudition , plus de lecture , & qu'il paroît avoit médité davantage sur les matières qu'il entreprend de traiter.

Les Théologiens dont nous venons de parler , n'étoient que des hommes ordinaires , malgré l'étendue de leurs connoissances , si on les compare à S. Thomas d'Aquin , sans même en excepter Albert le Grand , qui fut son Maître , & qui développa ses talens. Cet homme célèbre naquit en 1226 , selon l'opinion la mieux établie , au Château d'Aquin , dans le Royaume de Naples. Sa famille étoit une des plus illustres du pays , puisque son père descendoit des anciens Rois de Sicile , & des Souverains d'Aragon. Thomas n'avoit que cinq ans lorsqu'on l'envoya au Mont-Cassin , pour y com-

mencer ses études. Ses parens qui le destinoient à l'Eglise, vouloient sans doute, par une éducation conforme à leurs vues, le rendre propre aux dignités dont ils espéroient que sa naissance lui ouvreroit un jour la route. Mais le jeune Thomas, uniquement occupé du desir de travailler à son salut, ne pensoit pas comme eux. Dès qu'il eut achevé son cours d'Humanités & de Philosophie à Naples, il entra dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, en 1241, n'étant âgé que de quinze ans. Cette démarche déplut à sa famille, qui n'oublia rien pour lui faire changer de résolution. Ses frères l'ayant enlevé comme il étoit en chemin pour se rendre à Paris, on le tint en prison pendant deux ans, au Château de Loches, & l'on employa tour-à-tour, les caresses, les menaces, les mauvais traitemens, & les amorces de la volupté, pour engager ce vertueux jeune homme à quitter l'état pauvre & humble qu'il avoit embrassé. Mais rien ne fut capable de l'ébranler. Lorsqu'on le vit si ferme dans son dessein, on lui rendit la liberté, plutôt, ce semble, par mépris & par abandon, que par pitié.

Le tems de sa captivité ne fut perdu,

XIII. ni pour lui-même, ni pour les autres. Il l'employa à lire l'Écriture Sainte & le Maître des Sentences, afin de puiser dans ces deux sources les premiers élémens de la saine Théologie dont il devoit bientôt être l'oracle. Il gagna en même-tems à Dieu, par ses vives exhortations & ses pieux exemples, deux de ses Frères & une Sœur, qui renoncèrent au monde comme lui, pour se consacrer à la Religion. Nous ne le suivrons pas dans les différens voyages qu'il fit à Rome, à Paris, à Cologne, & ailleurs, soit pour continuer & finir ses études, soit pour enseigner la Théologie dans les plus fameuses Universités. Celle de Paris où il prit le Bonnet de Docteur, en 1255, auroit voulu se l'attachér pour toujours. Mais les Papes, remplis d'estime pour lui, & connoissant combien il pouvoit leur être utile, lui offrirent de leur côté toutes les dignités & tous les emplois qui pouvoient le fixer auprès d'eux. Mais il refusa toujours les Prélatures, content d'être utile à l'Eglise dans son état, en formant des défenseurs à la Religion, par ses leçons & ses écrits. Clément IV le pressa inutilement d'accepter l'Archevêché de Naples. Urbain

IV le voyant déterminé à rester dans la simplicité de sa profession, exigea qu'il fût toujours à sa suite, pour s'aider de ses conseils; & S. Louis qui se connoissoit si bien en mérite, avoit tant de confiance en ses lumières, qu'il le consultoit dans les affaires les plus importantes. Sa réputation étoit parvenue au plus haut degré, lorsque Grégoire X l'appella au second Concile Général de Lyon, en 1274. Il partit pour s'y rendre; mais étant tombé malade en chemin, il fut obligé de s'arrêter à Fossanova, célèbre Abbaye de Cîteaux, dans le Diocèse de Terracine. Il y mourut saintement le sept Mars de la même année 1274, âgé de quarante-huit ans. Il fut canonisé par Jean XXII en 1313, & sous le Pontificat d'Urbain V, la dernière année du XIV^e. siècle, son corps fut transféré à Toulouse, dans la maison des Dominicains, où il est en grande vénération.

Les ouvrages de S. Thomas formèrent un recueil de dix-sept volumes *in-folio*, dans l'édition de Rome, publiée en 1570, qui est la plus estimée. On a peine à concevoir que, dans le cours d'une vie si courte & si occupée de fonctions

tions extérieures, il ait pu tant écrire ;
XIII. car outre l'enseignement public dont il
S I È C L E. fut presque toujours chargé, il prêchoit
 souvent, & il étoit obligé de répondre
 à une infinité de personnes qui le cou-
 sultoient sans cesse, de vive voix, ou
 par écrit. De tous les ouvrages conte-
 nus dans cette vaste collection, la somme
 rhéologique est celui qui a fait le plus
 d'honneur au profond savoir de S. Tho-
 mas, & qui lui a mérité le titre de Doc-
 teur Angélique, titre que tous les Sa-
 vans lui ont confirmé depuis son tems
 jusqu'à nos jours. Ce corps de Théolo-
 gie dogmatique & morale, est le plus
 complet & le plus parfait qu'on ait pu-
 blié depuis que la science de la Religion
 a été assujettie à la méthode scholasti-
 que. Il est divisé en deux parties, dont
 la seconde est encore partagée en trois.
 Nous ne pouvons en donner une idée
 qui soit toute à la fois plus succincte &
 plus exacte, qu'en copiant ce que M.
 Dupin en a dit, *Bibliot. Ecclés. XIII.*
pag. 269. Voici les paroles de ce savant
 critique.

« Dans la première partie, après
 » avoit parlé de la doctrine sacrée en gé-
 » néral, le S. Docteur traite de Dieu, de

pu tant écrire ;
 t public dont il
 rgé, il prêchoit
 gé de répondre
 nes qui le cou-
 vive voix, ou
 ouvrages conte-
 ion, la somme
 a fait le plus
 voir de S. Tho-
 e titre de Doc-
 e tous les Sa-
 depuis son tems
 os de Théolo-
 e, est le plus
 qu'on ait pu-
 de la Religion
 ode scholasti-
 parties, dont
 gée en trois.
 ner une idée
 s succincte &
 t ce que M.
 Eccléf. XIII.
 de ce savant

partie, après
 sacrée en gé-
 e de Dieu, de

» son essence, de ses attributs & de ses
 » opérations, de la béatitude, des trois
 » Personnes divines, de leurs processions
 » & relations, enfin, de Dieu considéré
 » par rapport aux créatures. Dans la pre-
 » mière partie de la seconde, il traite
 » du mouvement de la créature raison-
 » nable vers Dieu, de sa dernière fin,
 » de la qualité des actions par lesquel-
 » les on peut y parvenir, de leur prin-
 » cipe, des vertus & des vices en géné-
 » ral, & des loix de la grace. Dans la
 » seconde partie de la seconde, il traite
 » en particulier des vertus théologiques
 » & morales, & de tout ce qui peut y
 » avoir rapport. Dans la troisième par-
 » tie enfin, il traite des moyens par les-
 » quels on parvient à Dieu, qui sont l'In-
 » carnation de J. C. & les Sacremens.
 » Il finit par des questions qui concer-
 » nent les quatre fins de l'homme ». Tel
 » est le plan abrégé de la somme théolo-
 » gique de S. Thomas. On y trouve par-
 » tout l'esprit juste, lumineux & profond,
 » Tous les objets y paroissent à leur place,
 » & toutes les questions qui appartiennent
 » au dogme ou à la morale, y sont discu-
 » tées avec une clarté, une précision qui
 » ne laissent rien à désirer. En étudiant ce

XIII. bel ouvrage, l'homme le plus éclairé,
 le plus instruit apprend encore beaucoup
 de choses, & fait entre les vérités, des
 rapports qu'il n'avoit point apperçus.
S I È C L E. L'athéisme, l'hérésie, le schisme, l'in-
 crédulité, la superstition & le relâche-
 ment n'ont rien inventé dans ces der-
 niere tems, en fait d'objections & de
 remarques tant soit peu considérables, qui
 n'y soit réfuté d'avance, ou par des
 argumens directs, ou par des principes
 dont il est aisé de faire l'application.
 Quoique depuis le XIII^e. siècle la criti-
 que & la vraie Philosophie, sans ajouter de
 nouvelles preuves de la Religion à cel-
 les qu'on a connues & employées de tout
 tems, aient beaucoup perfectionné l'art
 de les développer & d'en faire usage
 contre les divers ennemis de la vérité,
 il n'a point encore paru de corps entier
 de Théologie qui ait fait oublier celui
 de S. Thomas; & tous les grands gé-
 nies que les siècles postérieurs ont vu
 briller dans l'Eglise, se sont fait une
 gloire d'avouer qu'ils devoient à l'étude
 qu'ils en avoient faite, tout ce qu'il y
 a d'élevation, de force, de solidité &
 d'énergie dans les ouvrages qu'ils ont
 publiés, en quelque Langue que ce soit,

pour

pour la défense des vérités spéculatives de la foi, ou des précieuses règles de la morale évangélique. Aussi la doctrine de S. Thomas, consacrée par l'approbation de presque tous les Souverains-Pontifes, depuis le XIII^e. siècle jusqu'à nos jours, est-elle encore regardée comme ce qu'il y a de plus sûr & de plus autorisé dans l'Eglise.

Après S. Thomas d'Aquin, il n'y a pas eu de Savant ni de Saint plus célèbre dans l'Eglise au XIII^e. siècle, que S. Bonaventure. Il naquit à Bagnaréa, petite Ville de Toscane, en 1221. Son père s'appelloit Jean Fiduaça, & on lui donna aussi le nom de Jean au Baptême. Celui de Bonaventure sous lequel il est connu, lui fut donné dans son enfance, à l'occasion de ce que nous allons dire. Etant tombé malade à l'âge de quatre ans, & les Médecins désespérant de ses jours, sa mère appella S. François, le priant de le recommander à Dieu, & faisant vœu de le mettre sous sa conduite, s'il revenoit en santé. S. François se mit en prière, & aussitôt l'enfant se trouva guéri. Alors S. François s'écria en Italien, *Buona ventura!* heureux événement, comme pour annoncer

cette bonne nouvelle à la mère, qui, par
 XIII. reconnoissance, donna le nom de Bona-
 S I È C L E. venture à son fils. Il fit ses études comme
 les autres enfans de son âge & de sa con-
 dition, mais il ne partageoit ni leurs
 amusemens, ni leurs vices. Au con-
 traire, il s'appliquoit également aux let-
 tres & à la piété, de sorte que ses Maî-
 tres le donnoient pour modèle à tous
 leurs Disciples. Instruit du vœu que sa
 mère avoit fait pour lui, & se croyant
 obligé de l'accomplir, il entra dans l'Or-
 dre des Frères Mineurs à l'âge de vingt-
 deux ans, en 1242. On l'envoya faire
 ses études à Paris sous Alexandre de
 Hales, dont il mérita l'estime par son
 application au travail, sa candeur, son
 innocence, son goût pour la prière, &
 son édifiante régularité. Il reçut le Bon-
 net de Docteur dans l'Université, en
 même-tems que S. Thomas d'Aquin,
 son ami, ou pour mieux dire, son émule
 de science & de vertu. Après avoir
 enseigné la Philosophie & la Théolo-
 gie, avec une grande réputation, il fut
 choisi pour Général de son Ordre en
 1256, quoiqu'il ne fût encore âgé que
 de trente-cinq ans. Quelques vives ins-
 tances qu'il employât auprès du Pape

a mère, qui, par le nom de Bonas études comme âge & de sa con-rtageoit ni leurs vices. Au con-alement aux let-rtte que ses Maî-: modèle à tous du vœu que sa i, & se croyant entra dans l'Or-à l'âge de vingt-on l'envoya faire s Alexandre de l'estime par son a candeur, son our la prière, & Il reçut le Bon- l'Université, en omas d'Aquin, x dire, son émule a. Après avoir e & la Théolo-éputation, il fut son Ordre en encore âgé que lques vives inf- auprès du Pape

Alexandre IV, pour s'excuser d'accepter cette charge, à cause de sa jeunesse & de son peu d'expérience, il ne put rien obtenir. La manière dont il remplit tous les devoirs du Généralat, montra combien il en étoit digne. Sa vigilance & son zèle lui faisoient découvrir les abus qui s'étoient déjà glissés dans l'Ordre, quoique l'institution en fût encore toute récente. Sa sagesse & sa douceur lui fournissoient toujours des moyens sûrs pour y remédier, sans exciter ni plaintes, ni murmures. Mais ses exemples étoient un genre d'exhortation auquel les plus incorrigibles ne pouvoient résister.

L'humilité du saint Religieux parut dans le plus grand éclat, lorsque le Pape Clément IV le nomma pour remplir le Siège d'Yorck, en Angleterre. Pénétré du sentiment de son indignité, il se jeta aux pieds du Pontife, le conjurant avec larmes, de ne le point tirer de l'état où Dieu l'avoit appelé. Ses sollicitations furent si pressantes, que Clément ne crut pas devoir user d'autorité, pour forcer l'inclination de ce digne Disciple de S. François. Mais quelque tems après, il fut obligé de céder lui-même

XIII.
S I È C L E.

aux ordres de Grégoire X, qui l'éleva malgré lui au Cardinalat, pour le mettre plus en état de travailler aux grandes affaires qui devoient bientôt se traiter dans le Concile général de Lyon. S. Bonaventure s'y rendit avec les autres Prélats, au mois de Mai 1274. Il parut avec la plus grande distinction dans cette auguste Assemblée. Il y prêcha à la seconde & à la troisième session; mais après la quatrième, où l'on traita de la réunion des Grecs à l'Eglise Latine, il tomba tout-à-coup en foiblesse. Cet accident fut suivi d'un vomissement que rien ne put arrêter, & qui lui causa la mort. C'étoit le quinzième jour de Mai. Il fut regretté du Pape & de tous les Prélats du Concile. Tout le monde regarda sa mort comme une grande perte pour l'Eglise, dans les circonstances où elle se trouvoit. Grégoire X, les Cardinaux, les Evêques, & toutes les personnes considérables que la tenue du Concile avoient attirées à Lyon, accompagnèrent ses funérailles, qui furent célébrées le jour même de sa mort. Quoique la sainteté de sa vie ne fût pas douteuse, il n'a été canonisé qu'en 1482 par Sixte IV.

Les ouvrages de S. Bonaventure ont été rassemblés en huit volumes *in-folio*, dans une édition faite à Rome en 1588, sous les yeux du Pape Sixte V, qui étoit comme lui, de l'Ordre des Frères Mineurs, & qui lui avoit déferé le titre glorieux de Docteur de l'Eglise. Les écrits renfermés dans cette édition, ne sont en grande partie que des traités de piété, si l'on en excepte des commentaires sur quelques Livres de l'Ecriture Sainte & sur le Maître des Sentences, & un petit nombre d'opuscules théologiques. Le célèbre Gerson avoit une estime singulière pour tout ce qui est sorti de la plume de S. Bonaventure. C'est, dit-il, de tous les Docteurs catholiques, sans faire tort aux autres, celui qui me paroît le plus propre & le plus sûr pour élever l'entendement aux plus sublimes pensées, & pour enflammer le cœur des plus pures ardeurs de la charité. Je le mets, ajoute-t-il, au-dessus de tous les autres, parce qu'on trouve dans ses ouvrages la solidité, la justesse, la lumière & l'onction, & qu'en éclairant l'esprit, il rapporte tout au goût de la piété, qu'il nourrit & qu'il fortifie. Tel est le jugement de Gerson, l'homme le plus

judicieux & le plus éclairé de son tems ,
 XIII. sur les écrits de S. Bonaventure. Ce se-
 SIÈCLE. roit l'affoiblir que d'y ajouter.

Parmi les Canonistes qui ont fleuri dans ce siècle , nous ne ferons mention que de S. Raimond de Pégnafort , & du Cardinal Henri de Suze , Evêque d'Ostie. Le premier naquit à Barcelone , en 1175 , d'une famille illustre que les Rois d'Aragon reconnoissoient pour leur alliée. Il étudia le droit canonique & civil dans l'Université de Boulogne , où il parvint au Doctorat , & où il remplit avec distinction l'emploi de Professeur public. Rappellé dans sa patrie par l'Evêque de Barcelone , il fut Chanoine & Prévôt de la Cathédrale , dignité qu'il quitta en 1222 , pour entrer dans l'Ordre de S. Dominique , étant âgé de quarante-sept ans. Humble & soumis , comme le plus jeune des Novices , il étoit l'exemple de tous par sa ferveur & sa docilité. Son zèle pour la conversion des infidèles & des pécheurs ne connoissoit rien de difficile. En 1238 il fut élu troisième Général de son Ordre , mais il abdiqua cette place deux ans après , pour rentrer dans l'état de simple Religieux. Il refusa même l'Archevêché de

Ta
 go
 Un
 X
 le
 im
 des
 Gr
 gra
 de
 me
 can
 des
 Con
 tion
 gen
 Tou
 de
 Can
 par
 qui
 dire
 en 1
 âge ,
 dest
 & d
 nisé
 VIII
 H

Tarragone en Espagne. Les Papes Grégoire IX, Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV, Clément IV, & Grégoire X, l'honorèrent de leur confiance, & le chargèrent de plusieurs commissions importantes. La rédaction des cinq livres des Décrétales, qu'il fit par ordre de Grégoire IX, dont il étoit Chapelain & grand Pénitencier, est le plus important de ses ouvrages. Cette compilation forme le second tome du corps de Droit canon. Il a encore composé une somme des cas de conscience, pour diriger les Confesseurs dans l'exercice de leurs fonctions. C'est le premier ouvrage de ce genre, qui soit connu des Théologiens. Tous les cas y sont décidés par l'autorité de l'Écriture Sainte, des Pères, des Canons, des Décrétales, & rarement par les propres lumières de l'Auteur, qui paroît avoir pris à tâche de ne rien dire de lui-même. S. Raimond mourut en 1275, dans la centième année de son âge, avec la réputation d'un Savant modeste, d'un prédicateur plein de zèle, & d'un parfait Religieux. Il a été canonisé en 1601 par le Pape Clément VIII.

Henri de Suze, d'abord Archevêque

XIII.
SIÈCLE. d'Embrun, & ensuite Cardinal, Evê-
 que d'Ostie, d'où il a été nommé *Ostien-*
sis, nom sous lequel il est connu & cité
 par les Savans, passa pour le plus habile
 de son tems, dans la science du droit
 canonique. Il a composé sur cette ma-
 tière une somme ou corps de principes
 qu'on appelle communément *la somme*
dorée, dénomination qui en fait connoî-
 tre le mérite. Il a fait encore un Com-
 mentaire sur les décrétales par ordre du
 Pape Clément IV. Ces deux Ouvrages
 sont regardés comme des originaux. Les
 Canonistes en font un grand usage sur-
 tout en Italie, & l'on prétend que ceux
 qui ont écrit depuis, sur les mêmes ob-
 jets, n'ont fait que les copier ou les
 commenter.

Nous ne pouvons finir cet article sans
 dire un mot du Cardinal Hugues de S.
 Cher, de l'Ordre des Frères Prêcheurs,
 & Docteur de Paris. Ce pieux & savant
 Prélat, que le Pape Grégoire IX em-
 ploya dans la grande affaire de la réunion
 des Grecs, est le premier qui ait conçu
 l'idée d'une concordance de tous les
 mots de la Bible, pour l'usage de ceux
 qui étudient l'Écriture Sainte, ou qui
 veulent vérifier les passages des Livres

facrés, cités par les Auteurs. Il fit exécuter ce plan par des Religieux de son Ordre, dont il dirigeoit & revoyoit le travail. On fait que cette heureuse idée a été bien perfectionnée depuis; mais ce n'étoit pas un petit mérite dans le XIII^e. siècle, d'en imaginer le projet & d'en commencer l'entreprise.

Parmi les différentes branches de la science ecclésiastique, la liturgie ne fut pas négligée dans ce siècle. Deux Ecrivains nés en France, se firent une réputation bien établie, par les Ouvrages qu'ils publièrent sur cet objet. Jean Belet, Docteur de Paris, est le premier. Son Traité des Offices divins est un monument curieux, où l'on voit la liaison des pratiques observées de son tems, & transmises jusqu'au nôtre, avec celles de la plus haute antiquité. Guillaume Durand, Evêque de Mende, l'un des plus savans Jurisconsultes de ce tems, est le second. Son Rational des Offices divins, est un ouvrage classique en ce genre. Il a joui constamment de la plus grande estime parmi les Liturgistes, & l'on y a recours encore aujourd'hui, comme à l'une des sources les plus pures où l'on puisse puiser la

connoissance de tout ce qui appartient
XIII. aux diverses parties du culte public de
 S I È C L E. l'Eglise.

La Pragmatique Sanction de S. Louis, si souvent rappelée dans les tems les plus éclairés qui ont suivi le règne du Saint Roi, est encore un des monumens les plus respectables du XIII^e. siècle. Il manqueroit quelque chose d'essentiel à cet article, si nous omettions d'en parler. Il fit cette Ordonnance dans le tems qu'il se préparoit à sa seconde expédition contre les infidèles, en 1269. Cette loi pleine de sagesse, est en forme d'Edit, pour être observé à perpétuité. Elle comprend six articles, par lesquels il est statué; 1^o. que les Prélats du Royaume, les Patrons & Collateurs ordinaires des Bénéfices jouiront pleinement de leur droit, & que chacun conservera sa Jurisdiction; 2^o. que les Eglises Cathédrales & autres auront la liberté des élections, & que les choix faits par elles, selon les règles canoniques, seront mis à exécution; 3^o. que le crime de simonie, qui est la perte de l'Eglise, sera banni du Royaume; 4^o. que les promotions, collations, provisions des prélatures, dignités, bénéfices & autres

offices ecclésiastiques, seront faites selon les dispositions du droit commun; des saints conciles & des anciens statuts reçus dans l'Eglise; 5°. qu'il ne sera fait aucune levée de deniers, imposés ou à imposer par la Cour de Rome, sans le consentement exprès & volontaire, tant du Roi que de l'Eglise de France; 6°. que les Eglises, Monastères, lieux de piété, les Religieux & personnes ecclésiastiques, jouiront des libertés, franchises, droits & privilèges accordés par les Rois de France, renouvelés & maintenus par la présente loi. Les Prélats de l'Eglise Gallicane, les Etats généraux du Royaume & les Parlemens ont souvent manifesté aux successeurs de S. Louis, le vœu de la Nation, pour l'observation de ce règlement, dont l'utilité se faisoit d'autant mieux sentir, qu'on s'écartoit plus ouvertement de l'esprit qui l'avoit dicté.



XIII.

SIÈCLE.

ARTICLE XIII.

Mœurs. Usages. Discipline.

LES mœurs de ce siècle étoient comme celles du précédent, depuis l'origine de la Chevalerie & des Croisades, un mélange d'héroïsme, de franchise militaire, de galanterie, tantôt noble & décente, tantôt libertine & passionnée, d'ardeur pour la vengeance, de goût pour les aventures périlleuses & romanesques, de simplicité dans la conduite, & de dévotion superstitieuse. Les querelles du Sacerdoce & de l'Empire, les guerres des Albigeois, la morale des Troubadours, les déclamations des Novateurs, les austérités & les exhortations pathétiques des compagnons de S. Dominique, & des Disciples de S. François, les bâchers même de l'inquisition, avoient fait naître des idées nouvelles, des sentimens inconnus jusques-là, les unes & les autres également propres à exalter les imaginations & les courages. Aussi ne vit-on jamais tant d'événemens singuliers, de faits presque incroyables, & de passions extravagantes.

Nous avons cité la morale des Trouba-
 dours, comme une des causes qui influè-
 rent sur les mœurs nationales, parce que
 leurs chansons & leurs autres pièces galan-
 tes ou satyriques, passaient de bouche
 en bouche, & transmettoient d'un bout
 de l'Europe à l'autre les maximes dont
 elles étoient remplies. La forme qu'ils
 leur donnoient les rendoit propres à se
 graver dans les esprits. Des vers qui ne
 manquoient pas d'harmonie & de dou-
 ceur, quoique la langue fût encore bien
 loin de la perfection, se retenoient faci-
 lement; on les savoit par cœur, on les
 répétoit dans les assemblées choisies. C'é-
 toit un mérite de les bien dire, ou de les
 bien chanter. Les moralités & les senten-
 ces qu'ils contenoient, étoient reçues,
 admirées, & servoient de règle dans la
 pratique, à ceux qui ne connoissoient pas
 d'autre code, ni d'autres principes; & c'é-
 toit toute la noblesse des Villes & des cam-
 pagnes, tout ce qui n'étoit pas compris
 sous les noms de villains & de serfs. Les
 ouvrages qui nous restent de ces anciens
 Poètes, peintures naïves & fidelles de
 leur siècle, nous font voir que la corrup-
 tion des mœurs, le libertinage & la
 vengeance s'allioient dans la conduite

XIII.

Scipline.

oient comme
 s l'origine de
 ades, un mé-
 archise mili-
 noble & dé-
 passionnée,
 de goût pour
 omanesques,
 uite, & de
 querelles du
 les guerres
 des Trouba-
 Novateurs,
 ons pathéti-
 Dominique,
 ois, les bù-
 n, avoient
 s, des senti-
 les unes &
 es à exalter
 ages. Aussi
 mens singu-
 bles, & de

XIII.

SIÈCLE;

avec la dévotion & la courtoisie , qu'on
 XIII. appelloit conformément aux idées du
 SIÈCLE. tems , le service de Dieu & des Dames.

Les caractères avoient en général dans leur simplicité quelque chose de noble & de grand ; mais cette grandeur , cette noblesse étoient extrêmes , & fortoient presque toujours des justes bornes que la décence & la raison savent mettre aux entreprises louables , aux actions honnêtes , dans les siècles de politesse. On dédaignoit tout ce qui étoit commun , tout ce que les autres avoient fait ou pouvoient faire. On ne voyoit l'honneur & la gloire qu'au milieu des périls. Toute action rare & nouvelle , toute entreprise qui marquoit une grande audace , & d'où l'on ne pouvoit sortir que par une heureuse témérité , conduisoient à la réputation , & rendoient un Chevalier célèbre parmi tous ceux de son rang. Cette disposition des esprits , jointe à cette franchise gauloise qui ne savoit ni masquer les vices , ni dissimuler les haines personnelles , ni déguiser les passions , produisit une infinité d'exploits surprenans & de faits extraordinaires , qu'on regarderoit comme des traits de folie , dans un siècle où les mouvemens de la

urtoisie, qu'on
aux idées du
& des Dames.
n général dans
ose de noble
randeur, cette
, & sortoient
es bornes que
ent mettre aux
ctions honnê-
tesse. On dé-
omun, tout
fait ou pou-
t l'honneur &
périls. Toute
oute entreprise
e audace, &
que par une
soient à la ré-
Chevalier cé-
n rang. Cette
ointe à cette
savait ni mas-
ler les haines
les passions,
ploits surpré-
aires, qu'on
its de folie,
yemens de la

nature impétueuse & libre sont resser-
rés, captivés en tout sens, par les barriè-
res que leur opposent les bienséances &
les loix.

C'est peut-être la même cause qui
produisit tant de changemens d'état, que
rien, ce semble, n'avoit préparé, tant
de conversions subites, des genres de vie
si singuliers, & des pénitences dont l'i-
dée eût paru si étrange dans les tems plus
éclairés. On ne peut pas douter non plus
que cette pente générale des esprits vers
le singulier, n'ait contribué plus que
toute autre chose, aux rapides progrès
des ordres nouveaux qui s'établirent alors.
Quitter tout pour Dieu, vivre d'une ma-
nière dure, être vêtu de même, faire
profession de mépriser, de fouler aux
pieds tout ce que les hommes estiment
& recherchent, paroître dans le dépouil-
lement & la pauvreté au milieu des mêmes
Villes, où l'on a paru dans l'abondance
& dans l'éclat, combattre le vice dans soi-
même par les rigueurs de la pénitence,
dans les autres par la parole de Dieu,
&c. il est certain que tout cela portoit
avec soi une idée de grandeur d'ame &
l'héroïsme, bien propre à faire impres-
sion sur des hommes qui admiroient tout

ce qui avoit l'empreinte du courage & de la générosité.

S I È C L E. Tandis que ces nouveaux Ordres étoient un objet d'admiration pour les fidèles, par la ferveur & les travaux apostoliques de ceux que le desir de la perfection y faisoit entrer, les anciennes Sociétés Religieuses tomboient dans le relâchement d'une manière sensible, & même ce relâchement alloit souvent jusqu'au scandale. La congrégation de Mont-Cassin & celle de Cluni qui avoient été si long-tems la gloire de l'Eglise, les asyles de la science & de la piété, étoient méconnoissables. Il n'y avoit plus dans ces grands Monastères, & dans ceux qui en dépendoient, ni régularité, ni recueillement, ni goût pour la prière, ni amour de l'étude. La décence même en étoit bannie, avec ces dehors de pure bienséance, que l'on conserve encore quelque tems après que la ferveur est détruite, & dont on ne se dépouille entièrement que quand on s'est plongé dans l'extrême corruption. Ces maux étoient si publics, si affligeans, que les Pasteurs ne pouvoient y fermer les yeux, ni les voir avec indifférence. Les Papes dans leurs Lettres, les Conciles dans

e du courage & leurs délibérations, en témoignoit la
 plus vive douleur. On cherchoit le re- XIII.
 nouveaux Ordres ène, & on ne le trouvoit pas, parce SIECLE.
 iration pour les qu'il falloit remonter à la source, &
 & les travaux qu'on n'avoit ni les lumières, ni la fer-
 e le desir de la méré nécessaires pour un travail de cette
 r, les anciennes mportance. Il étoit plus facile, plus
 nboient dans le onforme à l'esprit du tems, d'accueillir
 ère sensible, & es nouveaux Ordres qui offroient à l'E-
 loit souvent jus- lise des secours précieux, dans le be-
 ngrégation de in pressant où elle se trouvoit, & de
 de Cluni qui rocurer leur établissement, leur propa-
 la gloire de l'E- ation, que de réformer les anciens.
 cience & de la our donner à ces institutions récentes les
 bles. Il n'y avoit oyens de se former & de s'étendre, il
 astères, & dans e s'agissoit que d'accorder des approba-
 , ni régularité- tions, des Bulles, des privilèges, & tout
 pour la prière- cela n'entraînoit pas de grandes difficul-
 décence même- és. Mais pour rappeler les autres à leur
 dehors de pure- esprit primitif, il auroit fallu se donner
 sserve encore- les peines infinies; & la plus grande
 la ferveur et-ût été sans doute, de renouveler dans
 se dépouille en- es anciens Monastères, devenus riches
 n s'est plong- & puissans, par leurs vastes possessions,
 or. Ces mau- a foi, la piété, l'humilité des saints
 geans, que les- fondateurs & de leurs premiers Disci-
 rmer les yeux- ples.
 nce. Les Pape- Le combat du Sacerdoce & de l'Em-
 Conciles dan- pire ne se bornoit pas aux démêlés des

XII. Papes avec les Empereurs, & aux guerres opiniâtres que ces chefs de la société Religieuse & civile se faisoient, pour soutenir des prétentions étrangères aux véritables intérêts de l'Eglise. Outre que dans tous les pays où ces funestes dissensions avoient porté le trouble, chacun se passionnoit pour le parti qu'il avoit embrassé: cette rivalité s'étoit allumée presque en tous lieux entre les Evêques & les Seigneurs. La juridiction, les droits féodaux, & les redevances utiles en services, en argent ou en denrées, étoient la source ordinaire d'une infinité de petites guerres, où la ruse & la trahison venoient souvent au secours de la force. Les mêmes démêlés s'élevoient entre les Barons & les Abbés, à raison des fiefs que les uns & les autres possédoient. On attaquoit, on défendoit, & au milieu de ces discordes presque toujours suivies de vengeances atroces, de meurtres & de cruautés, les Prélats, les Supérieurs claustraux, abandonnoient leurs devoirs, pour se livrer uniquement à la conservation des avantages temporels. Qu'arrivoit-il de là? D'un côté que la corruption & les vices gagnoient de toutes parts, faute

être combattus ; que les peuples , sans instructions , tomboient dans l'ignorance des vérités les plus essentielles au salut ; que la discipline des Monastères , négligée par ceux qui devoient la maintenir , s'affoiblissoit de plus en plus : d'un autre côté , que la haine déjà trop invétérée des Laïcs contre le Clergé , loin de s'adoucir , s'aigrissoit par des injures réciproques & par des entreprises que chaque jour voyoit éclore.

Cependant le Clergé , malgré sa vie peu régulière , conservoit toujours un grand empire sur l'esprit des peuples. Le ministère sacré dont les Pasteurs sont revêtus , les biens spirituels qu'ils dispensent , le culte public auquel ils président , la nécessité de recourir à eux dans tous les besoins de l'ame , les devoirs extérieurs de la Religion qu'on ne peut remplir sans eux , tout cela formoit des liens que l'hérésie & l'impiété seules pouvoient rompre. D'ailleurs les armes spirituelles , qui frappent sur les ames , & dont les effets s'étendent au-delà de la vie présente , étoient dans leurs mains. Travées par quelques-uns , elles inspiroient de la crainte au plus grand nombre. Il est vrai que le trop fréquent usage

XIII.
SIÈCLE.

des censures ecclésiastiques, difons plus
l'application manifestement injuste de
ces peines si redoutables en elles-mêmes
en avoit beaucoup diminué la terreur.
Les hommes peu religieux, ou forte-
ment agités par la passion, ne s'embar-
rassoient guère de les encourir, & for-
geoient encore moins à s'en faire rele-
ver. Delà tant de réglemens sévères
dans les Conciles, & tant de représen-
tations faites aux Princes, contre ceux
qui passoient l'an & jour dans les lieux
de l'excommunication, sans travailler à
se faire absoudre. Néanmoins personne
ne vouloit mourir excommunié, par
même ceux qui auroient pu trouver un
motif de tranquillité, sur les suites de
l'anathême, dans les passions qui dis-
geoient l'usage du pouvoir qu'on em-
ploit contre eux. Nous en avons une
preuve dans les sentimens que firent pa-
roître l'Empereur Frédéric, & Raimond
Comte de Toulouse, lorsqu'ils se virent
près de la mort.

Rien ne fait mieux sentir combien
s'étoit écarté depuis quelque tems
l'esprit & des maximes de la saine au-
tité, que les voies de contrainte & de
rigueur employées contre les Hérétiques.

ques, difons plus
 ment injuste
 en elles-mêmes
 minué la terre
 gieux, ou forte
 on, ne s'embar
 encourir, & for
 à s'en faire rel
 glemens sévèr
 tant de repréfe
 ces, contre ces
 ur dans les lie
 sans travailler
 nimoins perform
 communié, p
 t pu trouver
 sur les suites
 affions qui di
 avoir qu'on d
 nous en avons
 ns que firent p
 ric, & Raimon
 rfsqu'ils se vir
 entir combien
 quelque tems
 de la faine am
 contrainte & d
 tre les Hérét
 es. Nous en avons déjà fait la remar-
 e; mais il est bon de revenir encore
 r cet objet, toutes les fois que l'occa-
 sion s'en présente. L'honneur de la Re-
 gion exige de nous, que nous insistions
 r-tout ce qui peut servir à convaincre
 s ennemis, que les Chrétiens péné-
 s de son véritable esprit, seront tou-
 urs très-éloignés de regarder comme
 a triomphe pour la vérité, des succès
 parens que la crainte seule auroit pro-
 uits. S. Thomas n'approuvoit pas cette
 nduite. Il savoit que la foi est tout
 semble, & un don de Dieu, & un
 jet de la persuasion. Il enseignoit, d'a-
 ès S. Augustin, que personne ne peut
 oire sans le vouloir, qu'on ne con-
 aint point la volonté, que l'instruction
 t la seule voie qui conduise sûrement
 la conviction, & que la profession ex-
 rieuse du Christianisme ne sert de rien,
 la foi ne règne pas également sur l'es-
 rit & sur le cœur. Mais que peut la voix
 un seul homme, contre le préjugé domi-
 ant de son siècle ?

Le Tribunal de l'inquisition doit son
 origine au principe qui avoit servi de
 fondement aux Croisades. Du moment
 qu'on fut convaincu que c'étoit une

——— œuvre sainte de tirer l'épée, pour com-
 XIII. traindre les infidèles à recevoir le Bap-
 S I È C L E. tême, & les Hérétiques à rentrer dans
 le sein de l'Eglise, on le fut également
 qu'on pouvoit employer les recherches
 pour découvrir les partisans de l'erreur
 & les supplices pour les punir. Le crime
 d'hérésie devint donc sujet aux peines
 temporelles, comme les autres délits
 qui tendent au renversement de la so-
 ciété. Le Pape Innocent III fut l'auteur
 de cette institution, dont la douceur
 évangélique avoit empêché la sage an-
 tiquité de concevoir l'idée, dans les temps
 où le fanatisme des Ariens, des Dona-
 tistes, des Iconoclastes, & des autres
 Novateurs, déchiroient l'Eglise avec le
 plus d'acharnement. Les Pontifes don-
 nèrent des règles à ce Tribunal, & ils
 en confièrent l'exécution à des Commis-
 saires qui ne tiroient leur autorité que
 du Saint-Siège, & qui n'étoient comp-
 tables qu'à lui de leur conduite. Mais
 les Inquisiteurs ne tardèrent pas à se ren-
 dre odieux, non-seulement aux Héréti-
 ques, par leurs perquisitions & leurs ri-
 gueurs, mais encore aux Princes, aux
 Magistrats, aux Evêques, dont tous les
 droits étoient violés par les formes éta-

blies da
 les ord
 il n'y av
 depuis
 délations
 mi se tair
 vient qu
 le Langu
 rant de p
 Espagne
 qu'on l'y
 s'introdu
 autres pa
 des idées
 l'essence
 qui caract
 Nous n'e
 objet, &
 roient co
 détaillée
 jugemens
 bliés sur
 Il se tr
 siècle, un
 ciles, par
 nombre
 niques, c
 de Latran
 Nous allo

blies dans ce nouveau Tribunal ; à tous
 les ordres de la société , pour lesquels
 il n'y avoit plus ni sûreté , ni repos ,
 depuis que la porte étoit ouverte aux
 délations , & qu'on ne pouvoit ni parler,
 ni se taire sans devenir coupables. Delà
 vient que ce Tribunal redoutable dont
 le Languedoc avoit été le berceau , eut
 tant de peine à s'établir en Italie & en
 Espagne , qu'il fut banni de France dès
 qu'on l'y connut , & qu'il ne put jamais
 s'introduire en Allemagne & dans les
 autres pays Catholiques , où l'on avoit
 des idées saines sur la liberté naturelle ,
 l'essence de la foi , & la douceur
 qui caractérise l'esprit du Christianisme.
 Nous n'en dirons pas davantage sur cet
 objet , & nous renvoyons ceux qui desire-
 roient connoître d'une manière plus
 détaillée ce Tribunal , ses formes & ses
 jugemens , aux ouvrages qui ont été pu-
 bliés sur cette matière.

Il se tint dans le cours du XIII^e.
 siècle, un assez grand nombre de Con-
 ciles , parmi lesquels il y en a trois du
 nombre de ceux qu'on appelle œcumé-
 niques , ou généraux ; savoir , le IV^e.
 de Latran , le I^{er}. & le II^e. de Lyon.
 Nous allons rapporter en peu de mots

ce qui se passa de plus remarquable dans ces trois célèbres Assemblées, après que nous réduirons à quelques objets principaux, suivant la méthode que nous avons adoptée, la discipline qui résulte des réglemens & des canons dressés dans les synodes plus ou moins nombreux de ce siècle, dont les actes nous ont été transmis.

Le Pape Innocent III convoqua le IV^e. Concile de Latran par une Bulle datée du 19 Avril 1213, qui fut envoyée dans toute la chrétienté, pour inviter les Evêques à se rendre à Rome au commencement de Novembre 1215. Les motifs de cette convocation étoient le recouvrement de la Terre-Sainte, la réformation des mœurs, l'extinction des hérésies, l'affermissement de la foi & le rétablissement de la paix entre les Princes Catholiques. Le Concile s'assembla le 11 Novembre 1215 dans l'Eglise de Latran. Il s'y trouva quatre cent douze Evêques, & dans ce nombre deux Patriarches Latins, l'un de Constantinople, & l'autre de Jérusalem, avec soixante onze Primats ou Métropolitains, plus de huit cents, tant Abbés que Prieurs, & un grand nombre de Députés pour les absens. Frédéric II, Roi de Sicile

lu
lan
inop
erre
Chyp
rinc
our
ux c
u'ils
ontra
ette
oyés
rcon
ue,
le. L
ons c
l'ind
oit se
ouvera
ensés
u'on
eur fil
ni rég
niverse
apes,
arétien
Innoc
le par
ms, c'e
Tome

remarquable dans
 blées, après qu'on
 es objets principaux
 e que nous avons
 u résulte des résolu-
 dressés dans les
 nombreux de ces
 ont été transmis
 II convoqua les
 par une Bulle
 1213, qui fut
 étient, pour in-
 dre à Rome au
 vembre 1215
 vocation étoient
 erre-Sainte, la
 l'extinction
 ment de la foi
 paix entre les
 Concile s'assem-
 5 dans l'Eglise
 a quatre cent
 e nombre de
 e Constantinople
 , avec soixante
 oolitains, plus
 s que Prieurs,
 Députés pour
 Roi de Sicile
 élé

du Empereur d'Allemagne, Henri de
 Flandres, Empereur Latin de Constan-
 tinople, les Rois de France, d'Angle-
 terre, de Hongrie, de Jérusalem, de
 Chypre, d'Aragon, & plusieurs autres
 Princes y avoient leurs Ambassadeurs,
 pour consentir ou s'opposer en leur nom
 aux décrets de cette Assemblée, selon
 qu'ils leur paroïtroient conformes ou
 contraires à leurs droits & prétentions.
 Cette présence des Ambassadeurs en-
 voyés par les Princes Chrétiens, est une
 circonstance qu'il ne faut pas perdre de
 vue, en lisant les canons de ce Con-
 cile. Lorsqu'on y voit quelques disposi-
 tions contraires à l'autorité royale &
 l'indépendance des Couronnes, on
 doit se rappeler que les représentans des
 Souverains, en ne réclamant pas, étoient
 censés donner acquiescement à tout ce
 qu'on statuoit dans cette Assemblée.
 Leur silence étoit une suite des préjugés
 qui régnoient alors, & de cet empire
 universel qu'on avoit laissé prendre aux
 Papes, comme Chefs de la République
 Chrétienne.

Innocent III fit l'ouverture du Con-
 cile par un discours dans le goût du
 Pape, c'est-à-dire, plein d'allégories peu

naturelles , & de passages forcément
 XIII. appliqués aux circonstances où se trou-
 voit l'Eglise. Ensuite il fit présenter à
 SIÈCLE. l'assemblée, à haute voix, soixante-dix Chapitres
 & canons, sur la foi, les erreurs
 & la discipline qu'il avoit pris soin de
 faire dresser , & que le Concile adopta.
 Tous ces décrets sont au nom du Pape
 mais en quelques-uns, on lit la clause
 avec l'approbation du saint Concile
 qu'on trouve pour la première fois dans
 les actes du III^e. Concile de Latran.
 Celui dont nous parlons actuellement
 après avoir été très-nombreux dans
 commencement , vit la plupart de ses
 membres s'éloigner peu-à-peu, de sorte
 qu'il fut terminé en moins d'un mois.
 Les Evêques ennuyés du séjour de Rome
 demandèrent les uns après les autres
 se retirer , & le Pape, si l'on en croit
 l'Historien Matthieu Paris, leur en fit
 acheter la permission, en exigeant d'eux
 des sommes considérables, qu'ils furent
 obligés d'emprunter à gros intérêts de
 usuriers de Rome. Le Pontife destinant
 cet argent à la guerre, dont le recouvrement
 des saints lieux étoit l'objet, & à
 aux autres besoins de l'Eglise.

Pages forcém
 nces où se trou
 fit présenter
 ante-dix Chap
 foi, les erreur
 voit pris soin
 Concile adop
 nom du Pape
 on lit la claus
 saint Concile
 emière fois da
 ncile de Latran
 s actuellement
 mbreux dans
 plupart de la
 à-peu, de for
 moins d'un mo
 séjour de Rome
 près les autres
 si l'on en cro
 aris, leur en
 n exigeant d'e
 es, qu'ils fure
 gros intérêts d
 Pontife destina
 dont le reco
 étoit l'objet,
 Eglise.

Le Ier. Concile général de Lyon fut assemblé par le Pape Innocent IV, en 1245. Il avoit pour objet l'irruption des Tartares dans l'Empire d'Occident, le schisme des Grecs, les secours demandés aux Chrétiens d'Europe, par ceux de Syrie & de Palestine, les hérésies qui ravageoient l'Eglise, & enfin les crimes imputés à l'Empereur Frédéric II. Outre le Pape, les Cardinaux, les Patriarches Latins de Constantinople & d'Anchoche, il s'y trouva environ cent quarante Archevêques & Evêques, avec un grand nombre d'Abbés & plusieurs Délégués pour les absens. Baudoin II, Empereur Latin de Constantinople, Berranger, Comte de Provence, & Raimond, Comte de Toulouse, y étoient en personne, avec les Ambassadeurs de l'Empereur Frédéric, du Roi de France, & du Roi d'Angleterre. Innocent IV fit l'ouverture de ce Concile, le 28 Juin, dans l'Eglise Primatiale de S. Jean, par un discours où il représenta d'une manière vive & touchante les déréglemens du Clergé, la corruption du Peuple, la cruauté des Tartares, les succès & l'influence des Sarrafins, le schisme des

XIII.

SIÈCLE.

XIII. Grecs, la révolte de l'Empereur Frédéric contre l'Eglise, & les maux causés par les armées de ce Prince.

S I È C L E.

Ce dernier article étoit le principal objet que le Pape avoit eu en vue, dans la convocation du Concile. Il s'en occupa dès la première session, mais ce fut dans la dernière, tenue le dix-sept Juillet, qu'il porta contre le Chef de l'Empire cette fameuse Sentence, qu'on ne lit encore qu'après tant de siècles, qu'avec étonnement & douleur. Innocent III déposa Frédéric de la dignité impériale & royale, & délia ses sujets du serment de fidélité, avec les qualifications les plus dures & les plus flétrissantes. Tous ceux qui ont écrit sur les matières de droit public, d'après les véritables maximes, n'ont pas manqué d'observer que les actes du Concile, ne portent point que la Sentence dont nous parlons, ait été prononcée avec l'approbation, & le consentement des Evêques qui formoient cette Assemblée, mais seulement en leur présence. D'où ils ont conclu qu'elle ne doit pas être regardée comme un acte émané de l'Eglise représentée par le Concile, ni du Corps Episcopal, mais comme l'ouvrage du Pape seul. M. Bossuet, et

tr'autres, met une grande différence entre l'excommunication fulminée à Lyon contre Frédéric, & la Sentence de déposition qu'Innocent IV fit lire en présence du Concile. L'une fut consentie par l'Assemblée des Evêques, qui répétèrent l'anathème après le Pape, mais ils ne donnèrent à l'autre aucune marque de consentement & d'adhésion. A cette observation, M. Bossuet en ajoute une autre; c'est que Frédéric lui-même, par une erreur dont on fut encore longtemps à revenir, sembla reconnoître la compétence du Tribunal qui s'attribuoit le droit de le juger, en appelant à un Concile plus nombreux. (M. Bossuet, Méf. de la Déclar. du Clergé de France. 2. part. ch. 8.)

Le Pape Grégoire X indiqua le II^e. Concile général de Lyon, célébré en 1274, pour trois raisons énoncées dans la Bulle d'indiction: savoir, la réunion des Grecs à l'Eglise Romaine, le recouvrement de la Terre-Sainte, la réforme de la discipline ecclésiastique & de la vie des Clercs. Le Pape y présida en personne, accompagné des Cardinaux & des autres Prélats de sa Cour. Il s'y trouva plus de cinq cents Evêques, sans

XIII.
S I È C L E.

compter les Patriarches Latins de Constantinople & d'Antioche, soixante-dix Abbés, & environ mille Prélats d'un rang inférieur. Jacques I, Roi d'Aragon, y fut présent, avec les Ambassadeurs de Michel Paléologue, du Chef de l'Empire d'Occident, des Rois de France, d'Angleterre, de Sicile, & de plusieurs autres Princes; on y vit aussi ceux que le Kan des Tartares avoit envoyés, pour conclure un traité avec les Chrétiens, contre les Musulmans. Tout cela formoit la plus nombreuse & la plus auguste Assemblée qu'on eût encore vue dans l'Eglise. Le Pape en fit l'ouverture le 7 Mai, premier jour des Rogations, dans l'Eglise de S. Jean, par un discours où il exposa les objets dont le Concile devoit s'occuper. Nous avons rapporté avec assez d'étendue, dans l'article VII^e., tout ce qui s'y passa relativement à la réunion des Grecs. Il y eut en tout six sessions, dont la dernière fut tenue le 17 Juillet. Les principales dispositions contenues dans les décrets de discipline, tant de ce Concile, que des autres Synodes généraux & particuliers de ce siècle, font partie de la courte analyse que nous en allons donner.

1^o
 fut en
 ran,
 Dieu d
 ristie;
 quelqu
 étoien
 Scot-
 fut con
 comme
 par cel
 2^o.
 nes qu
 par l'au
 point,
 pouvoi
 On pro
 fanatist
 & qui
 péniten
 oientôt
 centes.
 gellans,
 3^o. C
 Latran
 dures en
 mes ju
 rent des
 unaux

1^o Le terme de *Transubstantiation* fut employé dans le IV^e. Concile de Latran, pour exprimer le changement que Dieu opère dans le Sacrement de l'Eucharistie ; terme expressif & clair, dont quelques Ecrivains des siècles précédens étoient déjà servi en écrivant contre Scot-Erigène, Ratrame & Béranger. Il fut consacré par le Concile de Latran, comme le mot *consubstantiel* l'avoit été par celui de Nicée.

2^o. Toutes les hérésies, tant anciennes que nouvelles furent condamnées, par l'autorité des Pasteurs, qui, en ce point, se servoient avec raison d'un pouvoir que J. C. n'a confié qu'à eux. On proscrivit aussi toutes les espèces de fanatisme qui troubloient le bon ordre, & qui, sous prétexte de réforme, de pénitence & de perfection, dégénéroient bientôt en sectes vagabondes & indépendentes. Tels étoient les Humiliés, les Flagellans, les Pastouraux, &c.

3^o. On régla dans le IV^e. Concile de Latran tout ce qui concerne les procédures en matière criminelle, & les formes judiciaires qu'on y établit passèrent des Cours ecclésiastiques aux Tribunaux civils. La plupart de ces formes

XIII. s'y sont conservées jusqu'à présent, avec
 tous leurs inconvéniens & toutes leurs
 S I È C L E imperfections.

4°. On défendit aux Ecclésiastiques d'étendre leur juridiction au préjudice de l'autorité séculière ; mais on défendit aussi aux Princes de faire aucune constitution qui pût restreindre les droits spirituels de l'Eglise, & la troubler dans l'exercice de son pouvoir. Ce règlement étoit sage ; mais pour qu'il fût véritablement utile, il auroit fallu marquer d'une manière fixe & sûre les bornes de l'une & l'autre juridiction ; & parce qu'on ne le fit pas, parce qu'on n'étoit même pas assez éclairé pour le faire, la jalousie & la confusion des Puissances ecclésiastique & séculière furent encore pendant long-tems la cause des plus grands maux, dans l'Etat & dans l'Eglise.

5°. Les élections furent maintenues dans toutes les Eglises où elles s'étoient conservées, sans préjudicier aux prérogatives de ceux qui avoient le droit de confirmation. En même-tems, on recommanda fortement à tous ceux qui avoient droit de suffrage, de ne choisir pour les dignités ecclésiastiques & la con-

du
 d'e
 aya
 ten
 une
 d'ac
 imp
 le P
 tre
 ain
 pare
 rece
 men
 Albi
 les
 chari
 faires
 7°
 jours
 les pé
 que e
 On y
 rifact
 tion. I
 en us
 le péle
 vir con
 tain n

duite des âmes, que des sujets capables
d'en remplir les fonctions.

XIII.

SI È C L E.

6°. Il fut ordonné que chaque fidèle
ayant atteint l'âge de discrétion, seroit
tenu de confesser ses péchés, au moins
une fois l'an, à son propre Prêtre, &
d'accomplir la pénitence qui lui seroit
imposée. (Le propre Prêtre est le Curé;
le Prêtre étranger est le Curé d'une au-
tre Paroisse, ou tout autre Prêtre; c'est
ainsi qu'on l'a toujours entendu.) Il fut
pareillement ordonné que tout fidèle
recevoit au moins à Pâques le Sacre-
ment d'Eucharistie. Les erreurs des
Albigeois & des Vaudois, touchant
les Sacremens de Pénitence & d'Eu-
charistie, rendoient ces réglemens néces-
saires.

7°. Quoique l'esprit de l'Eglise fût tou-
jours le même, car il ne peut changer,
les pénitences canoniques étoient pres-
que entièrement tombées en désuétude.
On y avoit substitué d'autres œuvres sa-
tisfactoires & d'autres moyens de correc-
tion. Les pratiques de pénitence les plus
en usage dans ce siècle, étoient de faire
le pèlerinage de la Terre-Sainte, de ser-
vir contre les infidèles pendant un cer-
tain nombre d'années, de jeûner au

XIII.
SIÈCLE. pain & à l'eau plusieurs jours de la semaine, de ne point porter de linge, ni d'étoffes de soie, de mendier son pain dans les Villes & les Villages, de ne se pas remarier si l'on devenoit veuf, de faire plusieurs carêmes dans l'année, & de se présenter à la porte de l'Eglise, aux jours solennels, en chemise, avec un paquet de verges, pour être fustigé par les clercs & le peuple.

8°. L'empêchement de parenté relativement au mariage, qui, après avoir été long-tems indéfini, s'étendoit encore jusqu'au septième degré, fut restreint au quatrième. On condamna les mariages clandestins; & pour y obvier, on ordonna que les mariages projetés seroient annoncés publiquement dans l'Eglise par les Curés, afin de les rendre notoires, & d'avoir le moyen de découvrir les empêchemens, s'il y en avoit. Cette coutume, qui étoit déjà établie dans quelques lieux, devint générale.

9°. On renouvela les anciens canons contre la simonie, le concubinage des Clercs, & les enfans nés de ces unions illicites. Ces désordres qui n'avoient point cédé à la sévérité des réglemens tant de fois réitérés; depuis que la cor-

rup
 voi
 enc
 scan
 l'oc
 que
 mau
 dép
 tori
 1
 teur
 de l
 reçu
 Elle
 cent
 ils de
 la de
 droit
 11
 les S
 cèses
 confe
 leme
 mine
 presc
 sonne
 & d'
 12
 IV, c

ruption des mœurs & l'oubli des de-
voirs les avoient introduits, attiroient
encore l'attention des Conciles, par les
scandales qui en résultoient, & par
l'occasion qu'ils donnoient aux Héréti-
ques de calomnier l'Eglise, comme si la
mauvaise conduite de ses Ministres la
dépouilloit de ses droits & de son au-
torité.

10°. Ce fut, suivant quelques Au-
teurs, dans le premier Concile général
de Lyon, en 1245, que les Cardinaux
reçurent la distinction du chapeau rouge.
Elle leur fut donnée par le Pape Inno-
cent IV, pour signifier la disposition où
ils devoient être de verser leur sang pour
la défense des vérités de la foi, & des
droits du Saint-Siège.

11°. On fit dans les Conciles & dans
les Synodes particuliers de divers Dio-
cèses, plusieurs réglemens touchant la
confession, dont l'objet fut, non-seu-
lement d'en fixer le tems & d'en déter-
miner le Ministre, mais encore d'en
prescrire les règles, tant pour les per-
sonnes en santé que pour les malades,
& d'en recommander le secret.

12°. Sous le Pontificat de Clément
IV, c'est-à-dire, vers l'an 1266 ou 1267,

plusieurs personnes de piété, formèrent
 à Rome une société, dont l'objet étoit
 d'honorer la Ste. Vierge par des prati-
 ques particulières de Religion. Elles s'o-
 bligèrent, entr'autres choses, à se con-
 fesser & à communier trois fois l'année.
 Le Pape autorisa cette dévotion par une
 Bulle; & pour l'entretenir, il accorda
 aux personnes qui s'étoient associées, une
 indulgence de cent jours, chaque fois
 qu'elles approcheroient des Sacremens.
 Quelques-uns ont prétendu que cette
 association est la première Confrérie qui
 se soit formée dans l'Eglise, & qu'elle
 a servi de modèle à toutes les autres.
 Cependant on trouve dans plusieurs Con-
 ciles antérieurs au Pontificat de Clément
 IV, des réglemens concernant les Con-
 fréries, qui en supposent la pratique éta-
 blie. Telles sont principalement les dis-
 positions des Conciles d'Arles, en 1234,
 de Cognac, en 1238, & de Bordeaux, en
 1255. Il y est ordonné qu'il ne se for-
 mera point de semblables sociétés, sans
 la permission de l'Evêque diocésain, au-
 quel seul il appartient de leur donner
 des constitutions & un Chef. Mais cela
 prouve toujours que l'origine de ces
 sortes d'associations pieuses ne remonte
 pas au-delà du XIII^e. siècle.

13°. La pratique des indulgences devint plus commune que jamais, dans ce siècle. On n'assembla presque pas de Conciles sans que les Evêques qui les composoient n'en accordassent de plus ou moins étendues. Le Synode en corps donnoit les siennes, après quoi, chaque Evêque en accordoit aussi d'autres en son nom; & dans celles-ci, l'ordre de la dignité se trouve constamment observé; c'est à-dire, que les graces de ce genre émanées d'un Primat ou d'un Métropolitain, sont plus considérables que celles des simples Evêques.

14°. La résidence des Evêques & des Pasteurs du second ordre, attira l'attention des Conciles. Elle étoit mal observée, par une suite de l'esprit guerrier qui s'étoit répandu parmi le Clergé, comme dans les autres conditions, & des voyages continuels que les Croisades, si multipliées dans ce siècle, occasionnoient nécessairement. On déclara que ce devoir étoit de droit divin; & pour détruire un des prétextes dont on se servoit pour s'en dispenser, il fut défendu d'admettre à la possession d'un bénéfice exigeant résidence, celui qui seroit déjà pourvu d'un titre de pareille nature.

XIII. **SIÈCLE.** 15^o. On cherchoit depuis long-tems un moyen sûr pour arrêter la témérité des Théologiens, qui s'abandonnoient sans frein à la liberté des opinions. On n'en trouva pas de plus convenable que de les faire censurer par les autres Théologiens, qui formoient un corps toujours subsistant dans les Ecoles. On obligeoit les auteurs des propositions censurées, à les rétracter, & par-là on empêchoit qu'elles ne s'accréditassent parmi les jeunes Théologiens. Telle est l'origine des censures théologiques des Facultés. Elles commencèrent dans ce siècle, & devinrent très-fréquentes dans les suivans.

16^o. La Fête du S. Sacrement fut instituée dans ce siècle. Elle avoit commencé à Liège, en 1247. Urbain IV, qui avoit été Chanoine & Archidiacre de cette Eglise, ordonna la célébration de la même solemnité à Rome & dans tout le monde chrétien, par une Bulle qu'il donna pour cet effet en 1264. Il fit composer un office particulier pour cette Fête, par S. Thomas d'Aquin. On y admire l'accord parfait de l'exacritude théologique, & des plus tendres sentimens de la piété. Après la mort d'Ur-

bain
inter
Mais
que,
lemn
cepti
établi
quelc
dans
Du m
Homi
1288
sa Ca
tuité.

17
pandi
que ce
avec
& de
gagno
leurs p
donna
cette
Mais
sur qu
certain
Rome
lie &
plus d

bain IV, la célébration de cette Fête fut interrompue pendant plusieurs années. Mais ensuite elle fut généralement rétablie, & devint une des principales solennités de l'année. La Fête de la Conception de la Ste. Vierge doit aussi son établissement au XIII^e. siècle. Il y a quelque apparence qu'elle commença dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris. Du moins est-il certain, que Renoul de Homblières, Evêque de Paris, mort en 1288, laissa une somme considérable à la Cathédrale, pour y fonder à perpétuité l'office de cette Fête.

17^o. Vers la fin de ce siècle, il se répandit à Rome une opinion, que chaque centième année, ceux qui visitoient, avec des Sentimens de foi, de pénitence & de piété, l'Eglise des Saints Apôtres, gagnoient l'indulgence plénière de tous leurs péchés. Le Pape Boniface VIII ordonna des recherches pour savoir si cette opinion avoit quelque fondement. Mais on ne put rien découvrir à ce sujet, sur quoi l'on pût établir un jugement certain. Cependant on trouva, tant à Rome que dans d'autres Villes d'Italie & de France, des vieillards âgés de plus de cent ans, qui affuroient qu'à la

fin du siècle précédent on avoit vu à
 XIII. Rome un grand concours de peuple ,
 S I È C L E . que le desir de gagner l'indulgence y
 avoit attiré. Sur leur témoignage, le
 Pape donna une Bulle par laquelle, pour
 répondre à l'empressement & à la piété
 des fidèles, il accordoit l'indulgence plé-
 nière à tous ceux qui, ayant une vérita-
 ble douleur de leurs péchés, & les
 ayant confessés, visiteroient pendant
 trente jours, s'ils demeuroient à Rome,
 & pendant quinze, s'ils étoient étran-
 gers, les Eglises des Apôtres S. Pierre
 & S. Paul, pendant l'année 1300, &
 de même au commencement de chaque
 siècle. Il y eut donc une prodigieuse
 quantité de Pélerins qui vinrent à Rome
 de toutes les contrées du monde chré-
 tien. Les vieillards & les infirmes s'y
 faisoient porter. Les Historiens du tems
 assurent qu'on y vit continuellement
 pendant le cours de cette année, deux
 cent mille étrangers, & que leurs offran-
 des procurèrent des sommes immenses à
 l'Eglise Romaine.



CHRONOLOGIE DES CONCILES.

TREIZIÈME SIÈCLE.

Suessionense, depuis la mi-Mars jusqu'à la fin d'Avril. On y traita, sans rien finir, du mariage du Roi Philippe-Auguste avec Ingeburgé. XIII.
SIÈCLE.
An de J. C.
1201.

Perthanum, de Perth en Ecoſſe, par le Légat Jean, Cardinal de S. Etienne, pour la réformation des mœurs. Les actes de ce Concile qui dura 4 jours, ſont perdus. Nous ſavons ſeulement qu'on y ordonna que le Samedi les œuvres ſerviles ceſſeroient depuis midi. 1201.

Parifienſe XIX. Octavien, Légat, avec les Evêques du Royaume, y convainquit d'héréſie Evrard de Nevers, qui fut conduit à Nevers même, & brûlé publiquement. 1201.

Meldenſe, de Meaux, ſur la paix que l'Abbé de Caſemaire, Légat, auroit voulu établir entre les Rois de France & d'Angleterre. 1204.

XIII. *Arelatense*, d'Arles, par le Légat Pierre de Castelnau. On y dressa des réglemens pour le gouvernement de cette Eglise.

An de J. C.

1205.

1206.

Cantuariense, de Lambeth, par Etienne de Langton, Archevêque de Cantorbéry. On y fit un statut en trois articles sur la discipline.

1209.

Montis-Limarii, ou *Montiliense*, de Montelimar, dans les premiers jours de Juin. Le Légat Milon, après avoir délibéré avec les Pères de ce Concile sur les offres que le Comte de Toulouse faisoit, de se soumettre à sa décision, le fait citer au Concile de Valence, pour lui répondre sur ces offres.

1209.

Valentinum, de Valence en Dauphiné, à la mi-Juin. C'est une suite du précédent. Le Comte de Toulouse y comparoît sur la citation qui lui avoit été faite; accepte les conditions que le Légat lui impose pour obtenir son absolution; remet à l'Eglise Romaine sept Châteaux pour caution de ses engagements; & cependant il n'est pas encore absous.

1209.

S. Ægidii, de S. Gilles en Languedoc, le 18 Juin. Le Légat Milon y donna enfin l'absolution au Comte de

Toulouse, qui comparut en chemise, & nu jusqu'à la ceinture, après avoir exigé de lui un nouveau serment de réparer tous les maux qu'il avoit causés.

XIII.
S I È C L E.
An de J. C.
1209.

Avenionense, au commencement de Septembre, par Hugues, Evêque de Riez, & Milon, Légat du Pape, assistés de quatre Archevêques, de vingt Evêques, & d'un grand nombre d'Abbés. Le Comte de Forcalquier y signa le 4 Septembre les statuts qui avoient été dressés à S. Gilles pour la paix. On y fit de plus vingt-un canons sur la discipline.

S Ægidii, de S. Gilles, vers la fin de Septembre. Le Comte de Toulouse poursuivi de nouveau pour n'avoir pas rempli ses engagements, y demanda à se justifier du crime d'hérésie, & du meurtre de Pierre de Castelnau, suivant les ordres du Pape, & ne peut l'obtenir.

1210.

Parisiense XX, au mois d'Octobre, par le Cardinal Robert de Courçon, où, après avoir pros crit les erreurs d'Almauri, mort depuis peu, l'on condamna quatorze de ses Disciples à être brûlés, ce qui fut exécuté le 21 Octobre. On y condamna aussi au feu les Livres de la Métaphysique d'Aristote, apportés à

1210.

XIII. Paris, traduits du Grec en Latin, avec
 S I È C L E ou retenir, sous peine d'excommunica-
 An de J. C. tion.

1210. *Romanum*, au mois de Novembre, où le Pape Innocent III dépose & excommunique l'Empereur Othon, pour s'être emparé des terres de l'Eglise Romaine, & parce qu'il vouloit usurper le Royaume de Sicile.

1211. *Narbonense*. Assemblée de Narbonne au commencement de Janvier, où l'Abbé de Cîteaux, Légat du Saint-Siège, & Raymond, Evêque d'Uzez, proposent au Comte de Toulouse de lui rendre ses domaines, à condition de chasser les Hérétiques de ses Etats, ce que le Comte refusa. Le Roi d'Aragon, présent à cette Assemblée, protesta aux Légats, que si le Comte de Foix se retiroit de la communion de l'Eglise, il leur livreroit le Château de Foix.

1211. *Arelatense*, vers le mois de Février, où l'on fit au Comte de Toulouse des propositions de paix absurdes. Aussi protesta-t-il qu'il aimeroit mieux périr que de s'y soumettre. Sur son refus, le Concile l'excommunia, & disposa de ses domaines en faveur du premier occupant.

Northamptoniense, où le Légat du Pape excommunia en face le Roi Jean, sur le refus qu'il fit de satisfaire à l'Église. XIII.

SI È C L E.

An de J. C.

1211.

1211.

Parisiense XXI. Robert de Courçon y publia divers statuts pour la réformation du Clergé séculier & régulier. Ces statuts sont divisés en quatre parties.

Apamiense, de Pamiers, à la fin de Novembre, assemblé par Simon de Montfort, Chef de la Croisade contre les Albigeois. On y fit divers réglemens pour le rétablissement de la Religion, de la paix & des bonnes mœurs. 1212;

Vaurense, de Lavaur, à la mi-Janvier, où l'on rejetta les offres que le Roi d'Aragon avoit faites pour la réconciliation des Comtes de Toulouse, de Cominges, de Foix & de Béarn. Ce Concile dura huit jours. 1213.

Ad S. Albanum, de S. Albans, près de Vinchestre, par Etienne de Langron, Archevêque de Cantorbéry, au mois de Juillet, où le Roi Jean se réconcilia avec les Prélats & les Barons, en jurant d'observer les loix de S. Edouard & celles de Henri I. 1213.

Londinense, de Londres, par le même Archevêque, le 25 Août, où 1214.

l'on permet au Clergé de réciter publiquement l'office divin à voix basse, en attendant que le Pape ait confirmé l'absolution du Roi Jean.

1214. *Londinense*, de Londres, le 29 Juin, où le Légat Nicolas de Tusculum absout le Roi Jean, le rétablit, & leve l'interdit dont l'Angleterre étoit frappée depuis six ans, trois mois & quatorze jours.

1215. *Monspeliense*, de Montpellier, le 8 Janvier, par le Légat Pierre de Bénévent, cinq Archevêques & vingt-huit Evêques, qui prièrent le Pape de leur donner Simon, Comte de Monfort, pour Seigneur, au lieu de Raymond, Comte de Toulouse. On y fit ensuite quarante-six canons, dont le dix-huitième défend aux Moines & Chanoines réguliers d'avoir rien en propre, même avec la permission du Supérieur.

1215. *Parifense XXII*, au mois d'Août. Robert de Courçon y fit un statut pour l'Ecole de Paris.

1215. *LATERANENSE IV*. Douzième Concile général, sous Innocent III, depuis le 11 Novembre jusqu'au 30 du même mois. Il s'y trouva 412 Evêques, 800, tant Abbés que Prieurs, un grand

nombre de Procureurs pour les absens, & des Ambassadeurs, des Empereurs, des Rois, & de presque tous les Princes catholiques. On y exposa la foi de l'Eglise contre les Albigeois, les Vau-
dois, l'Abbé Joachim, & tous les Hé-
rétiques du tems. Le terme de *transub-*
stantiation, y est consacré pour signifier
le changement que Dieu opère au Sa-
crement de l'Eucharistie.

Le canon 21 ordonne que chaque
fidèle, de l'un & de l'autre sexe, étant
arrivé à l'âge de discrétion, confesse
seul à son propre Prêtre, au moins une
fois l'an, tous ses péchés, & accomplisse
la pénitence qui lui sera imposée : Que
chacun aussi reçoive, au moins à Pâques,
le Sacrement de l'Eucharistie, s'il ne ju-
ge à propos de s'en abstenir pour un tems,
par le conseil de son propre Prêtre, au-
trement il sera chassé de l'Eglise & privé
de la sépulture ecclésiastique : Que si quel-
qu'un veut se confesser à un Prêtre étran-
ger, qu'il en obtienne auparavant la per-
mission de son propre Prêtre, puisqu'au-
trement l'autre ne peut ni le lier, ni
l'absoudre. C'est le premier canon con-
nu, qui ordonne généralement la con-
fession sacramentelle. Les Albigeois qui

XIII.

SI È C L E.

AN de J. C.

prétendoient recevoir la rémission des péchés sans confession, ni satisfaction, peuvent avoir donné occasion à ce décret, où le propre Prêtre est le Curé, comme au Concile de Paris de 1212, & le Prêtre étranger est le Curé d'une autre Paroisse, ou tout autre Prêtre.

Le Canon 50 réduit la parenté au quatrième degré pour être un obstacle au mariage. On la comptoit auparavant jusqu'au septième.

La Magistrature est redevable à ce Concile de l'institution de l'ordre judiciaire dans la poursuite des procès, tel qu'il s'observe encore aujourd'hui.

1216. *Gennense*, de Gênes, par l'Archevêque Otton, le 8 Avril, & les deux jours suivans, où l'on publia les décrets du Concile de Latran.

1216. *Melodunense*, de Melun. Innocent III avoit écrit à l'Archevêque de Sens & à ses Suffragans, que Philippe-Auguste étoit excommunié, comme soupçonné de favoriser Louis, son fils, appelé en Angleterre, pour y régner à la place du Roi Jean. Mais les Grands du Royaume assemblés en ce Concile de Melun, protestèrent qu'ils ne tiendroient point le Roi pour être excommunié à ce sujet, s'ils

s'ils n'étoient plus assurés de la volonté
du Pape.

XIII.

SI È C L E.

AN de J. C.

1216.

Anglicanum, de Bristol, par Galon, Légat du Saint-Siège, le 11 Novembre, où l'on excommunie le Prince Louis avec ses adhérens, pour l'obliger à désemparer de l'Angleterre, où il étoit entré à la demande des Barons.

Oxonienſe, d'Oxford, vers le 11 Juin, de toute l'Angleterre. On y fit 49 Canons conformes à ceux du dernier Concile de Latran, avec quelques-autres réglemens.

1222.

Sleswicenſe, de Sleswic, par le Cardinal Grégoire, sur le Célibat des Prêtres.

Constantinopolitanum, par le Patriarche Grec Germain II, sur les différends des Evêques Grecs & des Evêques Latins de Chypre.

1222.

Rotomagenſe, le 27 Mars. On y publie un abrégé des Canons du Concile de Latran.

1223.

Parisienſe XXIII, le 6 Juillet, par le Cardinal Conrad, Evêque de Porto, Légat en France, contre les Albigeois.

1223.

Monspeliensē, de Montpellier, le 21 Août, dans l'Octave de l'Assomption.

1224.

Raymond, Comte de Toulouse, y de-

Tome VI.

G

==== manda d'être reconcilié à l'Eglise, sans pouvoir l'obtenir. Ce fut plutôt une Conférence qu'un Concile.

S I È C L E.

An de J. C.

1225

Parisiense XXIV, le 15 Mai, par le Légat Romain, qui traita avec le Roi Louis, des affaires d'Angleterre & des Albigeois. Le Roi Louis cessa ensuite de poursuivre ses droits contre les Anglois, & marcha contre les Hérétiques.

1225.

Melodunense, de Melun, le 8 Novembre. Le Roi & les Evêques y traitèrent de la juridiction ecclésiastique, sans y rien définir.

1225.

Bituricensè, de Bourges, à la S. André, par le Légat Romain, assisté d'environ 100 Evêques de France. Raimond Comte de Toulouse, & Amauri de Monfort, qui prétendoit l'être par la donation du Pape Innocent III, & celle du Roi, faites à son père & à lui, plaidèrent leur cause, sans qu'elle fut décidée. La demande de deux Prébendes dans chaque Eglise Cathédrale, & de deux places monacales dans chaque Abbaye par le Pape, y fut rejetée par les Procureurs des Eglises qui assistoient à ce Concile.

1225.

Moguntinum, de Mayence, par le Légat Conrad, le 10 Décembre. On

fit 14 Canons, la plupart contre l'incontinence des Clercs & la simonie.

Londonense, à Westminster, le 13 Janvier. La Bulle du Pape, pour se réserver deux Prébendes dans chaque Cathédrale, y fut rejettée comme en France, au Concile précédent de Bourges.

Parisiense XXV, le 28 Janvier. Louis VIII & le Légat Romain tinrent ce Concile, qui étoit national, de l'autorité du Pape. Le Légat, après y avoir excommunié Raymond, Comte de Toulouse, & ses complices, confirma au Roi & à ses hoirs, à perpétuité, les droits sur les terres de ce Comte, comme d'un Hérétique condamné. Amauri, Comte de Monfort, & Gui son oncle, cédèrent au Roi tous les droits qu'ils avoient sur les terres du Comte de Toulouse.

Leodiense, de Liège, par le Légat Conrad, au mois de Février, où l'on dépose Thierrri, Evêque de Munster, & Brunon, Evêque d'Osnabrud, frères de Frédéric d'Issembourg, comme complices du meurtre de S. Engelbert.

Cremonense, de Crémone, par l'Empereur Frédéric, à la Pentecôte. On y traita de l'extirpation des Hérétiques d'Italie, de l'affaire de la Terre-sainte,

XIII.

S I È C L E.

An de J. C.

1226.

1226.

1226.

1226.

- & de la réunion des Villes de Lombardie, la plupart liguées contre l'Empereur.
- XIII.** *Scoticum*, d'Ecosse. On fit un statut de 84 articles sur la discipline.
- S I È C L E.** *Trevirense*, le premier Mars, où l'on publia un statut en 17 articles sur l'administration des Sacremens, sur les devoirs des Clercs & des Religieux.
- An de J. C.** *Narbonense*, de Narbonne, pendant le Carême. On y fit 20 canons, dont quelques-uns regardent les Juifs, qui sont obligés de porter sur la poitrine une figure de roue pour marque de distinction.
- 1226** *Romanum*, le 18 Novembre. Grégoire IX y réitéra l'excommunication qu'il avoit déjà portée contre l'Empereur Frédéric, le 29 Septembre, pour ne s'être point embarqué, comme il l'avoit promis, pour aller au secours de la Terre-sainte.
- ou environ.**
- 1227.**
- 1227.**
- 1228.** *Romanum*, vers la fin du Carême. Grégoire IX y confirma, le Jeudi Saint, 23 Mars, l'excommunication de l'Empereur. Frédéric la méprisa, & au mois de Juin suivant, il s'embarqua pour la Terre-sainte, malgré la défense que le Pape lui avoit faite d'y passer comme Croisé, jusqu'à ce qu'il fût absous des censures portées contre lui.

gat
 nal.
 con
 libe
 aux
 cloî
 M
 Mea
 Com
 l'Egl
 à Pa
 qui,
 III
 par l
 & Ca
 & on
 faire
 W
 le 29
 III. L
 nom
 de tou
 l'Irlan
 guerre
 gneurs
 Le Cl
 bératio
 l'excom

Lusitanicum, de Portugal, par le Lé-
 gat Jean, Evêque de Sabine & Cardin-
 al. On y fulmina une excommunication **XIII.**
 contre ceux qui donneroient atteinte aux **S I È C L E.**
 libertés ecclésiastiques, à la tranquillité, **An de J. C.**
 aux biens, & à l'honneur des femmes **1228.**
 cloîtrées.

Meldense, ou *Parisiense* **XXVI**, de **1229.**
 Meaux transféré à Paris. Raymond,
 Comte de Toulouse, y fit sa paix avec
 l'Eglise & avec le Roi, par un traité signé
 à Paris au mois d'Avril, avant Pâques,
 qui, cette année, étoit le 15 Avril.

Ilerdense, de Lérida, le 29 Mars, **1229.**
 par le Légat Jean, Evêque de Sabine
 & Cardinal. On y traita de la discipline,
 & on marqua les réformes qui étoient à
 faire dans le Clergé.

Westmonasteriense, de Westminster, **1229.**
 le 29 Avril, en présence du Roi Henri
 III. Le Nonce Etienne y demande, au
 nom du Pape Grégoire IX, le dixième
 de tous les revenus de l'Ang'eterre & de
 l'Irlande, pour être employé à faire la
 guerre à l'empereur Frédéric II. Les Sei-
 gneurs Laïques le refusent unanimement.
 Le Clergé, après quatre jours de déli-
 bération, s'y foumet par la crainte de
 l'excommunication.

- XIII.** *Turiasonense*, de Tاراونا dans l'Aragon, le 29 Avril. Jean, Cardinal & S I È C L E. Evêque de Sabine, Légat, assisté de deux Archevêques & de neuf Evêques, y déclara nul le mariage de Jacques I, Roi d'Aragon, avec Eléonor de Castille, comme ayant été contracté entre proches parens sans dispense. Le Roi Jacques n'y résista point; mais il déclara légitime Alphonse, né de ce mariage, qu'il avoit déjà nommé son successeur auparavant; ce qui fut confirmé par le Pape dans la suite.
1229. *Tolosanum*, au mois de Novembre, par trois Archevêques, avec plusieurs Evêques & autres Prélats, en présence de Raymond, Comte de Toulouse. On y publia quarante-cinq Canons, qui tendent tous à éteindre l'hérésie, & à rétablir la paix.
1230. *Tarraconense*, de Tarragone, par l'Archevêque Sparagus, le premier Mai. On y fit cinq canons qui n'ont point encore vu le jour, & dont le dernier défend les joûtes dans l'enceinte & les dépendances des Monastères.
1231. *Apud Castrum Gonterii*, de Château-Gontier en Anjou, par Juhel de Mayenne, Archevêque de Tours, avec ses

Suffra
Cano
Ro
vêque
de D
lemen
Co
che G
ropèg
faisoit
élevoit
Eglise
ces lie
trouve
usage,
dont la
Exarqu
Lon
& dix
du Pap
les aut
avoit fa
doient
Nov
femaine
Laon,
apud S
Verma
tembre

Suffragans. Nous en avons trente sept
Canons.

Rotomagensê, par Maurice, Archevêque de Rouen. On y fit 52 réglemens de Discipline, qui concernent principalement le Clergé séculier & le régulier.

Constantinopolitanum, par le Patriarche Grec Germain II, touchant les stauropèges, ou les croix que le Patriarche faisoit planter dans les endroits où l'on élevoit un Oratoire, un Monastère, une Eglise paroissiale. On y décide que tous ces lieux, en quelque Diocèse qu'ils se trouvent, releveront, suivant l'ancien usage, immédiatement du Patriarche, dont la juridiction y sera exercée par son Exarque.

Londinense, par l'Evêque de Londres, & dix autres Prélats, où, sur les plaintes du Pape Grégoire IX, on excommunia les auteurs des mauvais traitemens qu'on avoit faits aux Clercs Romains qui possédoient des Bénéfices en Angleterre.

Noviomensê, de Noyon, la première semaine de Carême; *Laudunense*, de Laon, la semaine de devant la Passion; *apud S. Quintinum*, de S. Quentin en Vermandois, au commencement de Septembre, & un second dans la même

XIII.

SI È C L E.

An de J. C.

1231.

1232.

1232.

1233.

XIII. Ville le troisième Dimanche de l'Avent, pour terminer un différend entre le Roi & Milon, Evêque de Bauvais.

SIÈCLE. An de J. C. *Moguntinum*, de Mayence, avant le mois d'Août, contre certains Hérétiques nommés Stadingues.

1233.
1233.
1234. Assemblée de Francfort, tenue par l'Empereur, le 2 Février, & composée de Princes, d'Evêques, de Cisterciens, de Dominicains, & de Frères Mineurs. On y rejetta la forme de procéder contre les Hérétiques, employée par Conrad de Marpourg.

1234. *Biterrense*, de Beziers, le 2 Avril, quatrième Dimanche de Carême, sous le Légat Jean de Burnin, Archevêque de Vienne. On y dressa vingt-six Canons, dont les cinq premiers contre les Hérétiques, sont assez semblables aux réglemens que le Comte Raymond avoit fait publier à Toulouse le 18 Février de la même année.

1234. * *Nymphaense*, de Nymphée en Bithynie, depuis le 24 Avril jusqu'au 10 Mai, par les Grecs, sous l'Empereur Jean Ducas ou Vatace, qui étoit alors à Nymphée. Les Grecs y disputèrent beaucoup avec les envoyés du Pape sur la procession du Saint-Esprit, & sur le pain azyme

dont
ristie
les G
nions
Roma

Ar
de Ba
publia
contre
Conci
de To

Na
de Na
d'autre

29 arti
Rem

Verma
vêque
gans, a
29 du 1
montra
soient,

Comp
même a
qui allè
seconde
aux Seig
Prélats
lettre da
tembre

dont les Latins se servent pour l'Eucharistie, mais ils ne convinrent de rien : **XIII.**
 les Grecs restèrent dans leurs fausses opinions, & les Latins dans celle de l'Eglise Romaine, sans pouvoir s'accorder.

—
 S I È C L E.
 A N D E J. C.

Arelatense, le 10 Juillet, sous Jean de Baux, Archevêque d'Arles, où l'on publia vingt-quatre Canons, la plupart contre les Hérétiques, en exécution du Concile de Latran de 1215, & de celui de Toulouse de 1229. **1234.**

Narbonense, où les trois Archevêques de Narbonne, d'Arles & d'Auch, avec d'autres Prélats, firent un règlement de 29 articles pour les Inquisiteurs. **1235.**

Remense, ou plutôt de S. Quentin en Vermandois, le 23 Juillet, d'où l'Archevêque de Reims, avec six de ses Suffragans, allèrent à Melun trouver le Roi le 29 du même mois, pour lui faire des remontrances sur certains articles qui blefoient, selon eux, la liberté de l'Eglise. **1235.**

Compendiense, le 5 Août, sur la même affaire, par les mêmes Evêques, qui allèrent à S. Denis faire au Roi la seconde monition; ce qui donna occasion aux Seigneurs de se plaindre au Pape des Prélats & des Ecclésiastiques, par une lettre datée de S. Denis au mois de Septembre de la même année. **1235.**

XIII. *Silvanectense*, de Senlis, le 14 Novembre. Les mêmes Evêques y jettèrent un interdit sur tout le domaine du Roi, situé dans la province de Reims.

1235.

1236.

Turonense, le 10 Juin. On y fit un régleme[n]t contenant 14 articles, dont le premier porte. . . . Nous défendons étroitement aux Croisés & aux autres Chrétiens de tuer ou battre les Juifs, de leur ôter leur bien, ou de leur faire quelque autre tort, puisque l'Eglise les souffre, ne voulant point la mort du pécheur, mais sa conversion.

1237.

Ilerdense, de Lérida, avant le mois de Juin, où l'on commet divers Religieux Franciscains & Dominicains pour la recherche des Hérétiques.

1237.

Londinense, le 19, le 21 & le 22 Novembre, où le Légat Otton proposa 31 décrets aux Evêques, qui en délibérèrent entr'eux avant que de les recevoir.

1238.

Copriniacense, de Cognac, le 12 Avril, par l'Archevêque de Bordeaux & ses Suffragans. On y publia trente-huit canons ou articles de réformation, où l'on voit, comme dans la plupart des Conciles du même siècle, l'esprit de chicane qui régnoit alors dans le Clergé. Le sixième Canon ordonne que cha-

que E
pre,

Lo

Otton

& sus

versité

da sat

L'Arch

lui acc

versité

Tre

Mathie

nons,

appello

dire, l

de disp

son bé

Tarr

Albalat

Canons

titution

divisée

Turon

& ses Su

nons, o

l'approb

montre

particuli

Apud

que Eglise paroissiale aura son sceau propre, exprimant le nom de la Paroisse.

XIII.

Londinense, le 17 Mai. Le Légat Otton ayant interdit la Ville d'Oxford, & suspendu tous les exercices de l'Université, pour y avoir été insulté, demanda satisfaction au Concile de Londres. L'Archevêque d'York & les Evêques la lui accordèrent. Le Légat rétablit l'Université d'Oxford, & leva l'interdit.

SIÈCLE.
An de J. C.
1238.

Trevirensis, de Trêve, le jour de S. Mathieu. On y fit quarante-cinq Canons, dont le dernier révoque ce qu'on appelloit alors *l'année de grace*, c'est à dire, le pouvoir qu'avoit un Bénéficiaire de disposer d'une année du revenu de son bénéfice après sa mort.

1238.

Tarraconense, par l'Archevêque Pierre Albalatius, le 19 Avril. On y fit cinq Canons. On y confirma de plus une constitution du Légat, Evêque de Sabine, divisée en seize articles.

1239.

Iuronense, par l'Archevêque Juhel & ses Suffragans. On y publia treize Canons, ou articles de réformation, avec l'approbation du saint Concile; ce qui montre que cette formule n'étoit pas particulière au Pape & à ses Légats.

1239.

Apud S. Quin:inum, de S. Quentin,

1239.

XIII. le 28 Novembre, par Henri de Dreux, Archevêque de Reims, contre ceux qui maltraitoient les Clercs & les emprisonnaient.

SIÈCLE. An de J. C. *Moguntinum*, par Sigefroi d'Epstein, Archevêque de Mayence, en présence du Roi Conrad, fils de l'Empereur Frédéric II. On y concerta des mesures pour réprimer les Hérétiques.

1239. *Senonense*, par l'Archevêque Gautier Cornu, où l'on fit quatorze canons, concernant le Clergé séculier & régulier.

1240. *Tarraconense*, de Valence, dans la Province de Tarragone, le 8 Mai, par l'Archevêque Pierre Albalatius. On y fit un règlement en quatre articles, dont le second défend à tous les Evêques de la Province de souffrir que l'Archevêque de Tolède exerce aucun acte de juridiction, en passant dans leur Diocèse.

1240. *Meldense*, par le Cardinal Légat Jacques de Palestrine, où l'on accorda au Pape le vingtième des revenus ecclésiastiques. *Bituricense*, par le même, où l'on délibéra d'établir une nouvelle Croisade contre les Albigeois, qui recommençoient à remuer.

1240. *Wigornienne*, de Worchestre, le 26 Juillet, par l'Evêque Gautier de Chan-

teloup
constit
On or
sous c
toujou
par le
donné
naissan
Apu
dans le
de Tou
discipli
donner
arge.at.

Oxo
bre. O
jeûnes p
Siège va
l'Emper
Cardina

Tarr
l'Archev
de Mars
Hérétique
foudre l
On y fit
pline. S.
Pénitenc
à ce Co

teloup. Il y publiâ un grand nombre de constitutions, dont voici deux articles. **XIII.**

On ordonne par le premier de baptiser **S I È C L E.**
 sous condition en cas de doute, mais **An de J. C.**
 toujours avec les trois immersions; &
 par le second, que la confirmation sera
 donnée aux enfans dans l'année de leur
 naissance.

Apud Vallem Guidonis, de Laval **1240.**
 dans le Maine, par Juhel, Archevêque
 de Tours. On y fit neuf Canons sur la
 discipline, dont le septième défend de
 donner aux Religieux leur vestiaire en
 argent.

Oxonienſe, d'Oxford, le 29 Novem- **1241.**
 bre. On y ordonna des prières & des
 jeûnes pour y obtenir un bon Pape, (le St.
 Siège vacant) & on résolut de députer à
 l'Empereur, pour l'engager à laisser aux
 Cardinaux la liberté d'élection.

Tarraconenſe, de Tarragone, par **1242.**
 l'Archevêque Pierre Albalatius, le 13
 de Mars, sur la manière de rechercher les
 Hérétiques, de les punir, & de les ab-
 foudre lorsqu'ils abjurent leurs erreurs.
 On y fit de plus six Canons sur la disci-
 pline. S. Raimond de Pégnafort, alors
 Pénitencier de l'Eglise de Rome, assista
 à ce Concile.

- XIII.** *Biterrense*, de Beziers, le 18 Avril, par les Archevêques de Narbonne & d'Arles, dix Evêques & plusieurs Abbés.
- SI È C L E.** Raymond, Comte de Toulouse, y protesta contre l'excommunication dont l'avoient frappé les deux Inquisiteurs Dominicains, F. Ferrier & F. Raymond-Guillaume, nonobstant & après l'appel qu'il avoit interjetté au Saint-Siège de leurs procédures. Il offre de s'en rapporter au Concile, tant au sujet dudit appel, que de la Sentence d'excommunication portée contre lui par les Inquisiteurs. On ne voit pas ce que le Concile a décidé.
- 1243.**
- 1244.** *Tarraconense*, par l'Archevêque Pierre Albalatius, le 12 Janvier. On y fit quatre canons contre ceux qui pillent, maltraitent ou calomnient les Clercs.
- 1244.** *Londinense*, où l'on accorde un subside au Roi, & l'on élude celui que le Pape demandoit.
- 1245.** *Othoniense*, d'Odensée, dans l'île de Fionie en Danemarck, contre les Usurpateurs des biens ecclésiastiques, & ceux qui méprisoient les cérémonies de l'Eglise.
- 1245.** *LUGDUNENSE I*, treizième Concile général, sous Innocent IV, en présence de Baudouin, Empereur de C.P. Il y

avoit
desc
de C
lée,
sieur
es I
fessic
Ju
7 d
que l
cile,
sujets
dans
Conci
dans
sept
secou
autre
Ce fu
Auten
naux p
Bit
par G
que d
On y
gleme
vers p
donna
ment d

avoit cent quarante Evêques, à la tête desquels étoient trois Patriarches Latins de Constantinople, d'Antioche, d'Aquilée, ou de Venise. Il y avoit aussi plusieurs Procureurs de Prélats absens, & des Députés des Chapitres. La première session se tint le 28 Juin; la seconde le 5 Juillet; & la troisième & dernière le 17 du même mois. C'est dans celle-ci que le Pape déposa, en présence du Concile, l'Empereur Frédéric, & délia ses Sujets du serment de fidélité, sans dire dans sa Sentence, avec l'approbation du Concile, comme il est dit ordinairement dans les autres décrets. On en fit dix-sept Canons, dont il y en a un pour le secours de l'Empereur de C. P., & un autre pour la Croisade de la Terre-Sainte. Ce fut dans ce Concile, suivant quelques Auteurs, qu'il fut réglé que les Cardinaux porteroient le chapeau rouge.

Biterrense, de Beziers, le 19 Avril, par Guillaume de la Broue, Archevêque de Narbonne, & autres Evêques. On y publia quarante-six articles de réglemens sur les Hérétiques, & sur divers points de discipline; ensuite on y donna aux Inquisiteurs un grand règlement de trente-sept articles qui sont avec

XIII.

SIÈCLE.

AN de J. C.

1246.

— ceux de Narbonne, les fondemens de la
 XIII. procédure observée depuis dans les Tri-
 bunaux de l'Inquisition.

S I È C L E.

An de J. C.

1246.

1246.

1246.

1247.

1247.

Fritzlarieufe, de Fritzlar, par Sige-
 froi, Archevêque de Mayence, le 30
 Mai; on y fit quatorze Canons, concer-
 nant le Clergé.

Herdense, de Lérida, au mois de No-
 vembre. On y réconcilia Jacques, Roi
 d'Aragon, qui avoit été excommunié
 pour avoir fait couper la langue à l'Evê-
 que de Gironne, qu'il soupçonnoit d'avoir
 révélé sa confession.

Londinense, le premier Décembre,
 où l'on s'oppose à la demande que le Pape
 faisoit du tiers des revenus du Clergé
 d'Angleterre.

Tarraconense, par l'Archevêque Pierre
 Albalatius, & six autres Evêques, le pre-
 mier Mai. On y confirma l'excommuni-
 cation contre ceux qui prenoient par vio-
 lence les personnes & les biens ecclésias-
 tiques; & on y ordonna que les Sarra-
 fins qui demandoient le Baptême, de-
 meureroient quelques jours chez le Rec-
 teur de l'Eglise, pour éprouver leur con-
 version.

Stampense, d'Etampes, le 23 Août,
 par Gilon Cornu, Archevêque de Sens.

On y
 la Pro
 convoc
 qui no

Coh

le 3 O

tio, af

rassemb

du Co

Romain

Tarr

Albalat

biens de

néficiers

Paris

de Sens.

cernant

& réguli

Vrati

par Jacq

Légit. C

me des r

pour troi

Polonois

Mercredi

abstenoie

Septuagés

Valent

le 5 Déce

On y traita des affaires ecclésiastiques de la Province de Sens, suivant la lettre de convocation qui est le seul monument qui nous reste de ce Concile.

XIII.
SIÈCLE.
An de J. C.
1247.

Colonienne, de Nuys près de Cologne, le 3 Octobre, par le Légat Pierre Caputio, assisté de tous les Evêques qu'il put rassembler. On y élut Guillaume, frère du Comte de Hollande, pour Roi des Romains.

Tarraconense, par l'Archevêque Pierre Albalatius. On y pourvut à la sûreté des biens de l'Archevêque & des autres Bénéficiers après leur mort. **1248.**

Parisienne XXVII, par l'Archevêque de Sens. On y fit vingt-cinq Canons, concernant pour la plupart le Clergé séculier & régulier. **1248.**

Vratislaviense, de Breslau en Silésie, par Jacques de Liège, Archidiacre & Légat. On y accorde au Pape le cinquième des revenus du Clergé de Pologne pour trois ans. On y permet de plus aux Polonois l'usage de la viande jusqu'au Mercredi de la Quinquagésime. Ils s'en abstenoiient depuis le Dimanche de la Septuagésime avant cette dispense. **1248.**

Valentinum, de Valence en Dauphiné, le 5 Décembre, par deux Cardinaux, **1248.**

- quatre Archevêques & quinze Evêques.
XIII. On y publia vingt-cinq canons pour faire
S I È C L E. exécuter les anciens touchant la conserva-
 | **An de T. C.** tion de la foi, de la paix & de la liberté
 ecclésiastique. On y renouvela aussi l'ex-
 communication contre l'Empereur Frédéric
 & ses fauteurs.
- 1248** *Schanengiense*, de Schening en Suède,
 ou **1249.** par le Légat Guillaume, depuis Cardinal,
 Evêque de Sabine. On y décerna
 des peines contre les Clercs concubinaires.
- 1249.** *Mildorfianum*, de Muldorff, par l'Ar-
 chevêque de Saltzbourg, & trois autres
 Evêques, vers le commencement de l'an-
 née. On y veut contraindre Othon, Duc
 de Bavière, à se déclarer contre l'Empe-
 reur Frédéric II, pour Guillaume de Hol-
 lande, son compétiteur; ce qu'il refuse:
 sur quoi on lui accorde un délai jusqu'au
 1 Mai suivant pour délibérer.
- 1249.** *Ultrajectinum*, d'Utrecht, par le Car-
 dinal Pierre Caputio, Evêque de Porto,
 & Conrad, Archevêque de Cologne,
 en présence de Guillaume de Hollande,
 Roi des Romains, où l'on oblige d'abdi-
 quer Goswin, élu pour l'Evêché d'Utre-
 cht l'an 1246.
- 1250.** * *Nicanum*, de Nicée, par le Patriar-
 che Manuel II. Les décrets de ce Con-

le att
 Charit
 Liv.
 anum.
 Pruvi
 archev
 renou
 aris, t
 ons fu
 er enve
 Insul
 uiffin,
 aux,
 eize C
 disciplin
 Senon
 Gilon,
 Novemb
 Comte d
 rre, u
 engager
 ecclésiast
 ans, dan
 Tarra
 Avril, p
 réla que
 re les e
 les Arche
 vince, &

le attribués mal-à-propos à Manuel Charitopule par Léunclavius, se trouvent en Liv. III. p. 238 du *Jus Græco-Romanum*. XIII.
SIÈCLE.

Pruginense, de Provins, par Gilon, Archevêque de Sens, le 26 Juillet. On renouvelle les statuts du Concile de Paris, tenu en 1242, avec quelques additions sur la discipline qu'on doit observer envers les excommuniés. An de J. C.
1251.

Insulanum, de l'île au Comtat Venissin, le 19 Septembre, par Jean deaux, Archevêque d'Arles. On y fit seize Canons touchant l'inquisition & la discipline. 1251.

Senonense, de Sens, par l'Archevêque Gilon, & six de ses Suffragans, le 15 Novembre, d'où l'on envoie à Thibaut, Comte de Champagne, & Roi de Navarre, une monition canonique, pour l'engager à cesser de s'emparer des biens ecclésiastiques acquis depuis quarante ans, dans ses Etats de Champagne. 1252.

Tarraconense, de Tarragone, le 8 Avril, par l'Archevêque Benoît. On y régla que les Evêques pourroient absoudre les excommuniés de leur Diocèse, les Archevêques, tous ceux de leur Province, & on y accorda aux Prêtres la 1253.

- faculté de s'abfoudre réciproquement
 XIII. l'excommunication minure.
 S I È C L E. *Ravennense*, le 28 Avril, par Philippe
 An de J. C. lippe, Archevêque de Ravenne, contre
 1253. les Usurpateurs des biens ecclésiastiques
 1253. *Parisiense*, XXVIII, par Gilon Cornu
 Archevêque de Sens, le 12 Novembre
 où l'on donne un décret pour transférer
 à Meun le Chapitre de l'Eglise de Char
 tres, à l'occasion du meurtre de Réginald
 de l'Epine, Chantre de cette Eglise.
 1253. *Salmuriense*, de Saumur, le 2 Décem
 bre, par Pierre de Lamballe, Archevê
 que de Tours. On y fit trente-un Canon
 concernant la plupart le Clergé séculier
 & régulier. On y condamna dans le ving
 septième les mariages clandestins.
 1254. *Ad Castrum Gonterii*, de Château
 Gontier, par les mêmes Prélats, avant
 Pâques. Il n'en reste qu'un Canon qui
 ordonne de se conformer à la constitution
 de Grégoire IX, *quia nonnulli*, touchant
 les rescrits de Rome.
 1255. *Londinense*, le 13 Janvier, contre les
 exactions de la Cour de Rome, & celle
 de la Cour d'Angleterre. On y ordonne
 sous peine d'anathème, l'observation de
 la grande Chartre de S. Edouard, & on
 y répond à Rustand, Nonce du Pape.

e les bi
 pe qua
 jouissan
 prétend
Albiens
 r Zoen,
 Saint-S
 uis. Le
 rbonne,
 ent. On
 ns; parti
 éréfie, c
 ncile de
 pour le r
Burdigale
 lemort,
 ublia un
 s, dont le
 a point a
 es pour co
 is seuleme
 être un
 r donner l'
 rifiés; usa
 jours conf
 nion Pasce
 1215, n'e
 int l'âge de
Parisiense X

le les biens de l'Eglise appartiennent au
pe quant à la défense, & non quant à
jouissance & à la propriété, comme il
prétendoit.

XIII.
SIÈCLE.

An de J. C.
1255.

Albiense, d'Albi, dans le Carême,
Zoen, Evêque d'Avignon, & Légat
Saint-Siège, sur la convocation de S.
uis. Les Evêques des Provinces de
arbonne, Bourges & Bordeaux y assis-
ent. On y dressa soixante - douze Ca-
ns; partie pour l'entière extirpation de
hérésie, conformément aux Canons du
ncile de Toulouse tenu en 1229, par-
pour le rétablissement de la discipline.
Burdigalense, le 13 Avril. Gérard de
alemort, Archevêque de Bordeaux,
ublia une constitution de trente arti-
s, dont le cinquième dit : on ne don-
a point aux enfans des hosties consa-
es pour communier le jour de Pâques;
is seulement du pain béni. Ceci sem-
être un reste de l'ancien usage de
donner l'Eucharistie dès qu'ils étoient
tifiés; usage que l'Eglise Grecque a
ours conservé: le precepte de la Com-
mion Paschale au Concile de Latran
1215, n'est que pour ceux qui ont
int l'âge de discrétion.

1255.

Parisienne XXIX, par Henri, Arche-

Evêque de Sens, & cinq autres Evêques le 13 Juillet, où l'on condamne à la prison les Meurtriers de Réginald, Chantre de l'Eglise de Chartres.

XIII.
S I È C L E.
An de J. C.
1256.

Parisiense XXX, au mois de Février probablement, par Henri Cornu, Archevêque de Sens, & cinq autres Evêques. On y nomma des arbitres du côté de l'Université avec les Frères Prêcheurs. Leur jugement fut que ceux-ci devoient être exclus du Corps des Maîtres & des Ecoliers séculiers de Paris, moins que ces derniers ne les rappellent volontairement.

Il y eut la même année un second Concile à Paris touchant la même affaire de l'Université; mais elle fut portée à Rome, où Alexandre IV se déclara entièrement pour les Frères Prêcheurs & Meurtriers contre l'Université.

1256. *Senonense*, par le même, le 31 Juillet, où l'on commue l'emprisonnement des Meurtriers du Chantre Réginald de Chartres, en un bannissement perpétuel à Terre-Sainte.

1256. *Senonense* par le même, le 24 Octobre, où l'on ordonne au Chapitre de Chartres, qui étoit revenu de Meung, de se transporter à Etampes,

pes, jusque
tranquillité

Londinen

que de Can

tion portoit

es moyens

d'Angleterr

tude où la

par leurs e

vain s'oppo

il s'assembl

de l'Assom

dressa cinqu

e Continua

eux pour le

orbéri avoit

Danicum

quatre Cano

que les Seig

Evêques. Ce

le Pape Ale

ette année.

Mertonens

par Boniface

pour la défe

Anglicane,

Roi Henri I

le Pape Ale

Roffiacens

pes , jusqu'à ce qu'on lui ait assuré sa tranquillité à Chartres.

XIII.

S I È C L E .

A n de J. C.

1257.

Londinense , par Boniface, Archevêque de Cantorbéri. La lettre de convocation portoit qu'on devoit y délibérer sur les moyens de rendre la liberté à l'Eglise d'Angleterre , & de la retirer de la servitude où la tenoient le Pape & le Roi , par leurs exactions. Le Roi voulut en vain s'opposer à la tenue de ce Concile. Il s'assembla , malgré lui dans l'Octave de l'Assomption (22 Août.) On y dressa cinquante articles conformes , dit le Continuateur de Matthieu Paris , à ceux pour lesquels S. Thomas de Cantorbéri avoit combattu.

1257.

Danicum , de Danemarck , où l'on fit quatre Canons pour arrêter les violences que les Seigneurs exerçoient contre les Evêques. Ces canons furent confirmés par le Pape Alexandre IV , le 3 Octobre de cette année.

1258.

Mertonense , de Merton , le 6 Juin , par Boniface Archevêque de Cantorbéri , pour la défense des libertés de l'Eglise Anglicane , contre la concession que le Roi Henri III avoit faite d'une décime au Pape Alexandre IV.

1258.

Roffiacense , de Ruffec en Poitou , le

- XIII.** 21 Août, où l'on publia un règlement de dix articles, qui regardent principalement les intérêts temporels de l'Eglise.
- S I È C L E.** *Monspeliense*, de Montpellier, le 6 An de J. C. 1258. Septembre. On y dressa dix Canons, tant pour la discipline & la liberté ecclésiastique, que pour mettre des bornes à l'avarice des Juifs, qui exigeoient des usures exorbitantes.
1259. *Moguntinum*, de Mayence. On y fit sept statuts sur la discipline.
1260. *Parisiense*, XXXII, le 21 Mars, par ordre du Roi Saint Louis, pour implorer le secours de Dieu contre les conquêtes des Tartares. Il fut ordonné qu'on feroit des Processions, qu'on puniroit les blasphèmes, que le luxe des tables & des habits seroit réprimé, les tournois furent défendus pour deux ans, & tous les jeux, hors les exercices de l'arc & de l'arbalète.
1260. *Copriniacense*, de Cognac. L'Archevêque de Bordeaux y fit dix-neuf articles de constitutions. Par le premier article, on voit que le peuple assistoit encore en ces tems-là aux Offices de la nuit.
1260. *Arelatense*. Florentin, Archevêque ou 1261. d'Arles, avec ses Suffragans, y condamna les

les extra
fit aussi
sième on
être ad
ception
donnoit
comme c
plusieurs
Coloni
de Colog
quatorze
Province
Parise
la Passio
pour se
tout ce q
du 21 Ma
Lambert
Londres,
de Cantor
prières pu
pour détou
l y fit de p
ver la liber
prises du R
Londines
dres, le 16
du même
on fit quel
Tome V

les extravagances des Joachimites. On y fit aussi dix-sept Canons, dont le troisième ordonne que la Confirmation doit être administrée & reçue à jeun, à l'exception des enfans à la mamelle. On la donnoit donc encore aux petits enfans, comme on le pratique même à présent en plusieurs Eglises.

XIII.
S I È C L E .
A n de J. C.

Colonienſe, par Conrad, Archevêque de Cologne, le 22 Mars; on y publia quatorze statuts pour le Clergé de la Province, & vingt-huit pour les Moines. 1261.

Parifienſe XXXIII, le Dimanche de la Paſſion, 10 Avril. On y renouvela, pour ſe prémunir contre les Tartares, tout ce qui avoit été réſolu au Concile du 21 Mars de l'année précédente. 1261.

Lambethenſe, de Lambeth près de Londres, le 13 de Mai. L'Archevêque de Cantorbéri y ordonna des jeûnes, des prières publiques & des Proceſſions, pour détourner l'invaſion des Tartares: il y fit de plus un réglemant pour conſerver la liberté de l'Egliſe contre les entrepriſes du Roi & des Juges ſéculiers. 1261.

Londinenſe & *Barvalacenſe*, de Londres, le 16 Mai, & de Béverlei, le 23 du même mois. Dans ces deux Conciles on fit quelques nouveaux réglemens ſur

~~_____~~ l'état des Eglises d'Angleterre, & on
 XIII. envoya des Députés à Rome pour affis-
 S I È C L E. ter au Concile indiqué par le Pape au
 An de J. C. commencement de Juillet, afin d'y pren-
 dre les mesures nécessaires pour s'oppo-
 ser aux conquêtes des Tartares.

1261. *Moguntinum*, de Mayence, pour sa-
 tisfaire à l'ordre du Pape, & se dispo-
 ser à résister aux Tartares. On y fit aulli
 cinquante-quatre réglemens utiles pour
 la décence du service divin & la réforma-
 tion du Clergé.

1261. *Ravennense*, en conséquence de l'or-
 dre du Pape, pour donner du secours aux
 Princes contre les Tartares. Alexandre
 IV mourut le 25 Mai de la même année
 ayant que d'avoir pu tenir le Concile
 qu'il n'avoit indiqué qu'au mois de Juil-
 let suivant.

1262. *Apud pontem in Hiberniâ*, au mois
 de Janvier, par Patrice Ofscaulan, Ar-
 chevêque d'Armagh, où l'on fit plusieurs
 statuts sur la discipline, qui ne sont pas
 venus jusqu'à nous.

1262. *Copriniacense*, de Cognac, par l'Ar-
 chevêque de Bordeaux. On y dressa sept
 articles, dont le troisième avoit pour
 objet de contraindre les Seigneurs à faire
 le temporel des excommuniés, afin de
 les obliger à rentrer dans l'Eglise.

Par
 lieu q
 encore
 te : que
 munica
 Hérétic
 qui ab
 nes tem
 tiques p
 de M. F
 Paris
 L'Arche
 siége,
 us du
 ans, pou
 Nann
 èque d
 ublia n
 Paris
 non de
 ous le
 e S. Lo
 lée, y f
 èvère co
 nes. On
 nt la d
 ans laq
 it poin
 royaume

Par le même Archevêque, en un lieu qui n'est point nommé. On y fit encore sept articles, dont le second porte : que celui qui aura souffert l'excommunication pendant un an, sera réputé Hérétique, & dénoncé comme tel. Ce qui aboutissoit à le soumettre aux peines temporelles portées contre les Hérétiques par les Loix, selon la remarque de M. Fleury.

Parisiense, XXXIV, le 18 Novembre. 1263:

L'Archevêque de Tyr, Légat du Saint-Siège, y obtint le centième des revenus du Clergé de France pendant cinq ans, pour les besoins de la Terre-Sainte.

Nannetense, de Nantes, par l'Archevêque de Tours, le 1 de Juillet. On y publia neuf Canons. 1264:

Parisiense XXXV, le 26 Août. Si- 1264:

mon de Brion, Cardinal, depuis Pape sous le nom de Martin IV, y présida, et S. Louis, de l'avis de toute l'Assemblée, y fit publier une ordonnance très-sévère contre les juremens & les blasphèmes. On croit aussi que le Légat y obtint la décime du Clergé de France, dans laquelle Charles d'Anjou ne vouloit point entreprendre la conquête du Royaume de Sicile.

- XIII.** *Bononiense*, de Boulogne. Le Cardinal Gui Foulquois, envoyé par le Pape Urbain IX pour réconcilier les Barons d'Angleterre avec leur Roi Henri III n'ayant pu aborder dans cette île, manda plusieurs Evêques d'Angleterre à Boulogne, & tint avec eux ce Concile dans lequel il prononça, contre les Barons Anglois, une Sentence d'excommunication qu'il chargea ces Prélats de fulminer à leur retour.
1265. *Northamptoniense*. Le Légat Othon de Fiesque y fulmina une Sentence de communication contre tous les Evêques & Clercs qui avoient aidé ou favorisé Simon de Montfort contre le Roi Henri III.
1266. *Coloniense*. Synode où l'Archevêque Engilbert publia, du consentement de son Clergé, un décret en quinze articles, contre les injustices & les violences qui s'étoient introduites depuis quinze ans que l'Empire étoit vacant.
1266. *Bremense*, par Gui, Cardinal-Légitime, au mois de Novembre, contre le concubinage des Clercs & la pluralité des Bénéfices.
1267. *Viennense*, de Vienne en Autriche le 10 Mai, par Gui, Cardinal-Légitime. On y publia une constitution de

neuf articles
synode
sente.

Ad Pe-
emer,
ouen,
Canons.

Vratis-
Cardinal-
prêcha l

Terre-S

Londin-

Ottobon,

Angleterre

Irlande,

quante-qu

éfordres

er l'exécu

refque p

is constitu

gat, avoit

tenu en 12

Apud C-

ontier,

Canons po

Senonen-

Charni

Canons

Compena

neuf articles, assez semblable à celle du synode tenu à Cologne l'année précédente.

XIII.

SIÈCLE.

An de J. C.

1267.

Ad Pontem Audomari, de Pont-Audemer, par Eude, Archevêque de Rouen, le 30 Août. On y fit quatre Canons.

Vratislaviense, de Breslau, par Gui, Cardinal-Légar, le 2 Février. Le Légar prêcha la Croisade pour le secours de la Terre-Sainte. 1268.

Londinense, le 23 Avril, par le Légar Ottobon, en présence de tous les Prélats d'Angleterre, de Galles, d'Ecosse & d'Irlande, où il publia un décret de cinquante-quatre articles pour réparer les désordres de la guerre civile, & ramener l'exécution des Canons, qui n'étoient presque plus observés, particulièrement les constitutions qu'Othon, Cardinal-Légar, avoit faites au Concile de Londres, tenu en 1237. 1268.

Apud Castrum Gonterii, de Château-Fontier, le 23 Juillet. On y fit huit Canons pour le Clergé. 1268.

Senonense, le 26 Octobre, par Pierre Charni, Archevêque de Sens. On a des Canons de ce Concile sur la discipline. 1269.

Compendiense, de Compiègne, le 19

XIII. Mai, par Jean de Courtenai, Archevêque de Reims, contre les Usurpateurs des biens de l'Eglise.

S I È C L E. An de J. C. *Avenionense*, le 15 de Juillet, par Bernard Maléferrati, Archevêque d'Avignon, où l'on fit huit réglemens pour le Clergé.

1271. *Apud S. Quintinam*, de S. Quentin en Picardie, le Siège de Rheims étoit vacant. On en cite d'après Hémerai cinq Canons de discipline.

1273. *Redonense*, de Rennes, le 22 Mai par Jean de Mont-Soreau, Archevêque de Tours. On y fit sept Canons sur la discipline.

1274. *LUGDUNENSE II*, de Lyon, quatrième Concile général, commencé le 7 Mai, & fini le 17 Juillet, après la sixième session. Il s'y trouva cinq cents Evêques, soixante-dix Abbés, avec mille autres Prélats, & Grégoire X présida. Dans la session du 7 Juin, qui étoit la troisième, on publia vingt constitutions touchant les élections des Evêques & les ordinations des Clercs. Les Grecs se réunirent aux Latins, abjurèrent le schisme, acceptèrent la foi de l'Eglise Romaine, & reconnurent la primauté du Pape dans la quatrième session tenue le 6 Juillet.

Saltz
l'Archevêque
ses Suffra
constitu
roient
Saltzbour
cile de la
en 1267
articles

Confl
où Jean
reux Mi
des Grec
vêque de
le Dima
Pentecôte

Arela
tin, Ar
vingt-de
dont ma
Le IXe.
dit, que
testateur
contraint
au Curé
tament,
qu'il ren

Lundie
marck. C

Saltzburgenſe, de Saltzbourg, par l'Archevêque, Légat du Saint Siège, & ſes Suffragans. On y ordonna que les conſtitutions du Concile de Lyon ſeroient publiées dans la Province de Saltzbourg, & enſemble celle du Concile de la même Province, tenu à Vienne en 1267. On y fit enſuite vingt-quatre articles de réglemens. XIII.
SIÈCLE.
An de J. C.
1274.

Constantinopolitanum, le 26 Mai, où Jean Veccus, Auteur, avec l'Empereur Michel Paléologue, de la réunion des Grecs avec les Latins, fut élu Archevêque de Constantinople. Il fut ordonné le Dimanche ſuivant, 2 Juin, jour de la Pentecôte. 1275.

Arelatenſe, par Bertrand de S. Martin, Archevêque d'Arles. On y dreſſa vingt-deux Canons ſur la diſcipline, dont manquent les quatre premiers. Le IX^e. concerne les teſtaments. Il y eſt dit, que quatre jours après la mort du teſtateur, l'héritier ſera averti, & même contraint par les cenſures, de fournir au Curé de la Paroiſſe une copie du teſtament, afin de connoître les legs pieux qu'il renferme. 1275.

Lundienſe, de Lunden en Danemarck. On y leve l'interdit du Royaume, 1275.

qui duroit depuis neuf ans , à l'occasion
 XIII. de l'emprisonnement de quelques Prélats.

SI È C L E. *Salmurienne*, de Saumur , par l'Ar-
 chevêque de Tours , le 31 Août. On y fit
 An de J. C. quatorze Canons.

1276.

Bituricense , de Bourges , par Simon
 de Brion , Cardinal-Légit , le 13 Sep-
 tembre. On y publia seize articles de ré-
 glemens , qui tendent principalement à
 maintenir la juridiction & l'immunité
 ecclésiastique , dans l'étendue dont le
 Clergé étoit alors en possession , & que
 les séculiers s'efforçoient de restreindre.

1277.

Constantinopolitanum , avant ou envi-
 ron le mois d'Avril , comme on le voit
 par la lettre du Patriarche Veccus au
 Pape Jean XXI. Il y fait une profession
 de foi très-catholique , en reconnoissant
 les sept Sacremens & le reste de tout ce
 que croit l'Eglise Romaine.

1277.

Constantinopolitanum alterum , le 16
 Juillet , par le même Jean Veccus , où
 l'on excommunie les schismatiques qui
 s'opposoient à la réunion des deux Eglises.

1278.

Langenfense , de Langeais , sous Jean
 de Mont-Soreau , Archevêque de Tours ,
 où l'on fit un décret de seize articles sur
 la discipline.

1278.

Compendiense , par l'Archevêque de

Reim-
gansOn y
des Ca
droit cla Vil
de leu

Ap

Auden

Arche

gans.

dont l

point f

comme

Bite

que de

Mai. C

de Nar

Parlem

de la P

nes &

aleux ,

der la

privilèg

Aven

chevêqu

17 Mar

quinze

usurpati

Reims, Pierre Barbets, avec ses Suffragans, la veille des Rameaux, 9 Avril. On y fit un décret contre les Chapitres des Cathédrales, qui prétendoient avoir droit de cesser l'Office divin, & de mettre la Ville en interdit, pour la conservation de leurs libertés.

XIII.
SIÈCLE.
An de J. C.

Apud Pontem Audomari, de Pont-Audemer, par Guillaume de Flavacourt, Archevêque de Rouen, avec ses Suffragans. On y fit vingt-quatre Chapitres, dont l'un ordonne que ceux qui n'ont point fait leurs Pâques, soient poursuivis comme suspects d'hérésie.

1279.

Biterense, de Béziers, par l'Archevêque de Narbonne & sept Evêques, le 4 Mai. On y ordonna que l'Archevêque de Narbonne iroit en France au prochain Parlement, pour se plaindre, au nom de la Province, des entreprises anciennes & nouvelles touchant les fiefs, les aleux, le service de guerre, & demander la conservation de leurs libertés & privilèges.

1279.

Avenionense, d'Avignon, par l'Archevêque d'Arles & quatre Evêques, le 17 Mai. On y fit un décret contenant quinze articles, la plupart contre les usurpations & les invasions des biens.

1279.

ecclésiastiques, les violences commises
 XIII. contre les Clercs & le mépris des excom-
 munitations ; mais à tous ces maux on
 n'opposa que de nouvelles censures.

SIÈCLE

An de J. C.

1279.

Redingense, de Réding, le 30 Juillet, par l'Archevêque de Cantorbéri & ses Suffragans. On y renouvela les constitutions du Concile de Latran de 1215, & de celui de Londres de 1268, contre la pluralité des Bénéfices à charge d'ames. On y fit quelques autres réglemens.

1279.

Budense, de Bude de Hongrie, par le Légat Philippe, Evêque de Fermo, du consentement des Evêques, des Abbés, & de tout le Clergé séculier & régulier ; il y fit des constitutions en soixante-neuf articles sur différens sujets. Ces constitutions sont datées du 14 Septembre.

1279.

Andegavense, d'Angers, le 22 Octobre, par l'Archevêque de Tours. On y fit quatre Canons, dont l'un fait voit que le Clergé même donnoit l'exemple de mépriser l'excommunication, & qu'elle n'étoit plus la dernière peine canonique.

1280.

Bituricense, de Bourges, au mois d'Avril, où l'on défend aux Clercs plusieurs

métie

Co

che V

tropol

y par

Nylse

est du

retran

qui, ét

sage si

ce qui

altérat

te un

c'est à

la conc

violabl

ont lai

Sen

Gilon

& cin

des vio

boise &

l'Abba

Colo

bourg,

Suffrag

la disci

Salt

l'Arche

métiers vils dont on fait l'énumération.

Constantinopolitanum, par le Patriarche Veccus, le 3 Mai. Huit, tant Métropolitains qu'Évêques, y assistèrent. On y parla d'un passage de S. Grégoire de Nyffe, où il étoit dit que le *Saint Esprit est du Père & du Fils*, & d'où l'on avoit retranché malicieusement une syllabe, qui, étant ôtée, changeoit le sens de ce passage si favorable à la réunion de l'Eglise; ce qui fit dire au Patriarche : la moindre altération dans les écrits des Pères, porte un préjudice notable à l'Eglise; & c'est à nous qui leur avons succédé dans la conduite du troupeau, à conserver inviolablement la tradition qu'ils nous ont laissée.

Senonens., le 25 Septembre, par Gilon Cornu II, Archevêque de Sens, & cinq de ses Suffragans, à l'occasion des violences que Jean, Seigneur d'Amboise & de Chaumont, exerçoit contre l'Abbaye de Pont-Levoi.

Coloniense, par Sigefroi de Westerbouurg, Archevêque de Cologne, & ses Suffragans. On y fit dix-huit statuts sur la discipline.

Saltzburgense, de Saltzbourg, par l'Archevêque Frédéric, Légat du Saint-

H. vj.

XIII.

S I È C L E.

An de J. C.

1280.

1280.

1281.

1281.

— Siège , avec sept de ses Suffragans. On y fit une constitution de dix-sept articles, **XIII.** **SIÈCLE.** la plupart touchant les Réguliers , pour An de J. C. réprimer divers abus, qu'ils avoient introduits & qu'ils s'obstinoient à conserver , en s'autorisant de leurs privilèges.

1281. *Lambethense* , de Lambeth , le 10 Octobre , où Jean Peckam , Archevêque de Cantorbéri, renouvela les décrets du dernier Concile de Lyon , les constitutions de celui de Londres de 1268 , & celles du Concile de Lambeth , de l'an 1261 , en y ajoutant les siennes propres en vingt-sept articles , sur différentes matières. Un de ces articles défend d'administrer l'Eucharistie , hors le cas de nécessité , à ceux qui ont négligé de recevoir la Confirmation.

1281. *Parisienne* , XXXVI , au mois de Décembre , par quatre Archevêques & vingt Evêques. Ils s'y plaignent des Religieux mendians , qui prêchent & entendent les confessions malgré eux dans leurs Diocèses , disant qu'ils ont pour cet effet des privilèges des Papes.

1282. *Londinense* , par Jean Peckam , Archevêque de Cantorbéri , le 1 Mars , pour la délivrance d'Amauri de Montfort , Chapelain du Pape Martin IV ,

arrêté p
femme

Ave

Archev

Il y pu

San

S. Bric

que da

excom

proche

sépultu

titude

sion à

. Tur

5. Jean

Tours

plusieu

de chie

Provin

Aqu

triarch

où l'or

discipl

* C

Janvie

Grecs

Jean V

l'auteu

Ils le f

arrêté par les Anglois en menant sa sœur,
 femme du Prince de Galles, à son époux. XIII.

Avenionense, d'Avignon, par Amauri, Archevêque d'Arles, avec ses Suffragans. An de J. C. 1282.
 Il y publia dix Canons. 1282.

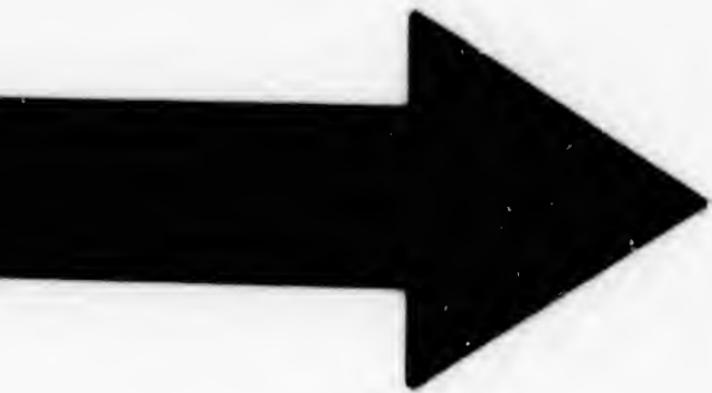
Santonense, de Saintes. Géoffroi de S. Brice, qui en étoit Evêque, s'y plaint que dans son Diocèse on enterroit les excommuniés dans les cimetières, ou si proche, qu'on ne pouvoit distinguer leurs sépultures de celles des fidèles. La multitude des excommuniés donnoit occasion à ces abus. 1282.

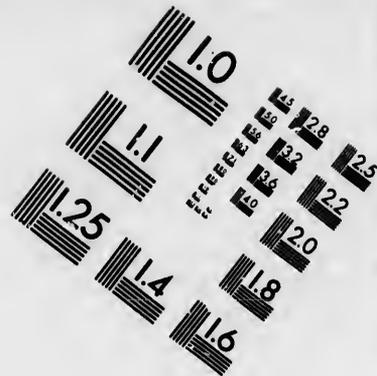
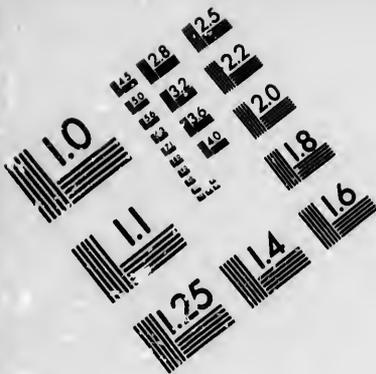
Turonense, le premier Août jusqu'au 5. Jean de Mont-Soreau, Archevêque de Tours, avec ses Suffragans, y condamna plusieurs abus, qui marquent l'esprit de chicane qui régnoit alors dans cette Province. 1282.

Aquileiense, d'Aquilée, par le Patriarche Raymond, le 14 Décembre, où l'on fait divers Réglemens sur la discipline. 1282.

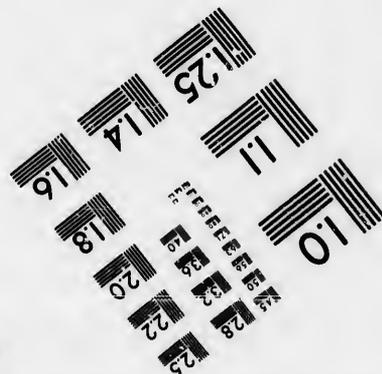
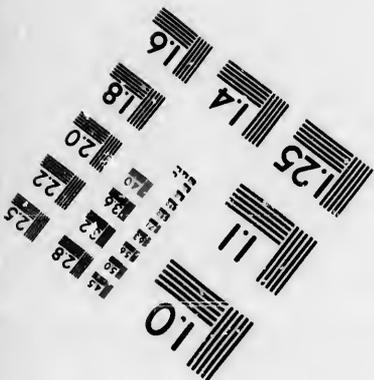
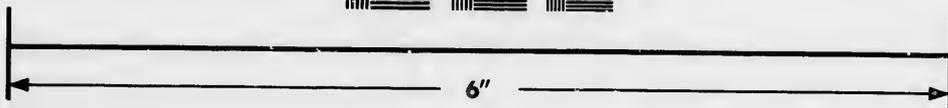
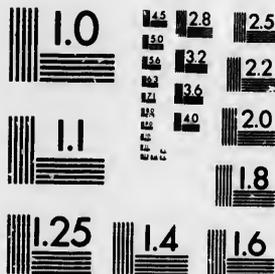
* *Constantinopolitanum*, au mois de Janvier, sous le Patriarche Joseph. Les Grecs Schismatiques y condamnèrent Jean Veccus, qu'ils regardoient comme l'auteur de la réunion avec les Latins. Ils le firent exiler peu de tems après par 1283.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
1.5 28
2.0 25
2.5 22
3.0 20
3.6 18
4.5 16
5.6 15

10
15
20
25
30
35
40
45
50
55
60
65
70
75
80
85
90
95
100

~~l'Empereur~~ l'Empereur Andronic, très-attaché au schisme, malgré tout ce qu'il avoit fait avec son père Paléologue pour la réunion.

Ande J. C.

1283.

* *Constantinopolitanum alterum*, sous le Patriarche Grégoire de Chypre, le lendemain de Pâques, où l'on condamne tous les Evêques Latins & Grecs qui avoient eu part à la réunion des deux Eglises.

1284.

Melfitanum, de Melfe, le 28 Mars. On y fit une constitution divisée en neuf articles, dont l'objet principal étoit d'obliger les Grecs du Royaume de Sicile à ajouter le mot *Filioque* dans le Symbole, & à se soumettre en tout à la discipline de l'Eglise Romaine.

1285.

Lanciscienne, de Lanciski en Pologne, le 6 Janvier, où l'Archevêque de Gnesne, avec quatre Evêques, excommunia Henri IV, Duc de Silésie, pour s'être saisi de tous les biens de l'Evêque de Breslau, & de toutes les dîmes du Clergé.

1285.

Constantinopolitanum, dans l'Eglise de Notre-Dame des Blaquernes. Veccus y fut amené, & il persista à soutenir que, suivant la Doctrine des Pères, on pouvoit dire que le S. Esprit procède du Père & du fils.

1286.

Regienfe, de Riez, le 14 Février,

par Rost d'Aix. O le secon délivranc Provençe

Londin

Archevêc trois Evêc y condan l'état du c

Raven

face de l venne, a

On y pub neuf artic

un abus i

savoir, q valiers,

venir des les réjou

Biturio

de Bauli assisté de

blia une articles,

l'exécutio Corciles

-Naum

Misnie, sonniers l

par Rostaing de Capre , Archevêque d'Aix. On y fit vingt-trois Canons , dont le second ordonne des prières pour la délivrance de Charles II , Comte de Provence , & Roi de Sicile. XIII.
S T È C L E .
An de J. C.

Londonense, le 30 Avril. Jean Peckam, Archevêque de Cantorbéri , assisté de trois Evêques & de plusieurs Docteurs, y condamna quelques propositions sur l'état du corps de J. C. après sa mort. 1286.

Ravennense, le 8 Juillet , par Boniface de Lavagne , Archevêque de Ravenne , avec huit Evêques ses Suffragans. On y publia une constitution divisée en neuf articles , dont le premier condamne un abus introduit par les Seigneurs Laïcs ; savoir , que quand ils étoient faits Chevaliers , ou se marioient , ils faisoient venir des Jongleurs & des Bouffons pour les réjouissances de ces Fêtes , &c. 1286.

Bituricensis, le 19 Septembre. Simon de Baulieu , Archevêque de Bourges , assisté de trois de ses Suffragans , y publia une constitution de trente-sept articles , pour rappeler la mémoire & l'exécution de ce qu'avoient ordonné les Conciles précédens. 1286.

Naumburgense , de Naumbourg en Misnie , contre ceux qui arrêtoient prisonniers les Evêques & les Clercs. 1286.

- XIII.** *Herbipolense*, de Witzbourg, le 18 Mars. Le Légat Jean Bucamatio, Evêque de Tusculum, assisté de quatre Archevêques, de quelques-uns de leurs Suffragans, & de plusieurs Abbés, y publia un régleme[n]t de quarante-deux articles, où l'on voit les désordres qui régnoient alors dans l'Eglise d'Allemagne. Les Evêques y refusèrent au Légat la levée d'une décime de cinq ans, & à l'Empereur les contributions qu'il demandoit.
1287. *Exoniense*, d'Excester, le 16 Avril. Pierre Quivil, qui en étoit Evêque, y fit des constitutions en cinquante cinq articles, sur tous les Sacremens & sur différentes matières.
1287. *Mediolanense*, par Othon, Archevêque de Milan, assisté de plusieurs Evêques & des Députés de tous les Chapitres de la Province, le 12 Septembre. On y ordonna l'observation des constitutions des Papes, & des Loix de l'Empereur Frédéric II, contre les Hérétiques, à quoi l'on ajouta neuf autres articles.
1287. *Remense*, le premier Octobre. Pierre Barbets, Archevêque de Reims, sept Evêques ses Suffragans, & les Députés

de deux
ment d'e
suivre,
l'affaire
mendians
pour la C

Saltzb
camatio,
nera pen
nus ecclé
la Terre-

- *Insulan*
naissin,
vêque d'

& des D

On y pul

tres Con

l'on y aj

l'aube se

le parrain

nouveau

des fonds

Saltzb
l'Archevê

Avant qu

chaque

desquelle

sceau; e

contre les

de deux autres, résolurent unanimement d'envoyer à Rome, pour y poursuivre, jusqu'à son entière expédition, l'affaire qu'ils avoient avec les Religieux mendians, au sujet de leurs privilèges pour la Confession & la Prédication.

XIII.
S I È C L E .
An de J. C.

Saltzburgense, par le Légat Jean Bucamatio, où l'on délibère que l'on donnera pendant six ans la dîme des revenus ecclésiastiques pour les besoins de la Terre-Sainte. 1287.

Insulanum, de l'île, au Comtat Venaisin, par Rostaing de Capre, Archevêque d'Aix, assisté de quatre Evêques & des Députés de quatre autres absens. On y publia les statuts de plusieurs autres Conciles de la même Province, & l'on y ajouta celui, de ne donner que l'aube seule à l'enfant dont on seroit le parrain. C'étoit l'habit blanc dont le nouveau baptisé étoit revêtu en sortant des fonds. 1288.

Saltzburgense, de Saltzbourg, par l'Archevêque Rodolphe, le 11 Novembre. Avant que de délibérer, on présenta à chaque Evêque des Tablettes, au bas desquelles on le pria d'appliquer son sceau; elles contenoient un anathème contre les Clercs qui régiroient les affai-

g, le 18
tio, Evê-
quatre Ar-
de leurs
Abbés, y
ante-deux
rdres qui
l'Allema-
au Légat
ans, & à
qu'il de-

6 Avril.
Evêque, y
ante-cinq
ns & sur

Archevê-
eurs Evê-
les Cha-
ptembre.
es consti-
de l'Em-
s Hérési-
uf autres
re, Pierre
ns, sept
Députés

res des Princes séculiers, avec une défense à tous Prélats de rendre hommage au Seigneur Laïc de la Province. Le seul Evêque de Sécou refusa de sceller ces Tablettes; les autres qui étoient au nombre de dix sans compter le Président, firent ce qu'on leur demandoit, sans examen, & s'en repentirent.

1290. *Nugaroliense*, de Nogaro dans l'Armanac, le 29 Août. Amanieu, Archevêque d'Auch, assisté de six Suffragans, y fit dix Canons; dont huit concernent les excommunications & les excommuniés.

1291. *Saltzburgense*, de Saltzbourg, sur les moyens de secourir la Terre-Sainte. On y conseilla au Pape d'unir ensemble les Templiers, les Hospitaliers & les Chevaliers Teutoniques.

1291. *Mediolanense*, de Milan, le 27 Novembre, & les deux jours suivans, par l'Archevêque Othon Visconti, & par ses Suffragans, pour le recouvrement de la Terre-Sainte, qui avoit été entièrement perdue par la prise d'Acre, le 18 Mai de la même année.

1292. *Londinense*, en présence du Roi Edouard. On y rend un décret pour chasser d'Angleterre les Juifs, qui vuidèrent en effet le pays,

Tar
l'Arche
y fit un
douze
de sou
exerce
porte r
en pass

Bre

que de
Mars,
sur les

Cice

sept sta
faire p
tières;
dans le
l'Evêqu

Ash

tein, A
Octobr
la disc

Sal

Mars.
sième e
nitence

Tar

drigues
pas en

Tarraconense, de Tarragone, par l'Archevêque Rodrigue, le 15 Mars. On y fit un réglemeut sur la discipline, en douze articles, dont le septième défend de souffrir que l'Archevêque de Tolède exerce aucun acte de Jurisdiction, ou porte même aucune marque de Primat en passant par la Province de Tarragone. XIII.
S I È C L E.
An de J. C.
1292.

Bremense, par Gislebert, Archevêque de Brême, & trois Evêques, le 17 Mars, contre ceux qui mettent la main sur les Evêques & les emprisonnent. 1292.

Cicestrense, de Chichester. On y fit sept statuts, dont le premier défend de faire paître des bestiaux dans les Cimetières; & le sixième, d'ériger des troncs dans les Eglises, sans la permission de l'Evêque. 1292.

Aschaffemburgense, par Gérard d'Epstein, Archevêque de Mayence, le 17 Octobre. On y fit vingt-cinq articles sur la discipline. 1292.

Salmuriense, de Saumur, le neuf Mars. On y fit cinq statuts, dont le troisième est contre l'abus d'imposer des pénitences pécuniaires dans la Confession. 1294.

Tarraconense, par l'Archevêque Rodrigue. On y fit une constitution qui n'a pas encore été imprimée. Elle est en six 1294.

articles, dont le quatrième défend le repas que les Paroissiens exigeoient de leurs Curés à certains jours.

XIII.
S I È C L E F.

An de J. C.

1297.

Londonense, le 14 Janvier. Robert de Cantorbéri & ses Suffragans y traitèrent, huit jours durant, de la demande que le Roi Edouard leur faisoit d'un subside, sans pouvoir trouver moyen de le contenter.

1297.

Constantinopolitanum. Le Patriarche Athanase, après sa retraite forcée, avoit lancé contre l'Empereur des anathèmes dans un écrit qu'il avoit eu soin de cacher dans une muraille de la grande Eglise. Cet écrit ayant été découvert, troubla l'esprit de l'Empereur. Le Concile fut assemblé à ce sujet. Les avis étant partagés sur la valeur de ces anathèmes, on consulta Athanase lui-même, qui déclara les avoir écrits dans la colère, & consentit qu'ils fussent regardés comme nuls, ce qui tranquillisa l'Empereur.

1298.

Niconiense, de Nicosie en Chypre, le 23 Septembre, par Gérard, Archevêque de Nicosie, & Légat du Saint-Siège. Ce Prélat y publia une constitution qui n'étoit qu'un renouvellement des anciens statuts de la Province sur l'administration des Sacremens & d'autres points de discipline.

Roto
de Flav
y fit, av
visé en
montre
tems-là.

Biter
vêque d
29 Octo
chant u
chevèqu

Const
l'Emper
faire cas
veu, Pr
Seigneur
la fille
Caniclée
Patriarch
l'Emper
valide,
sentemen
tutèle d'

Cantu
voirs des
ministrat
clôture d

Merton
té de Sur

Rotomagensis, le 18 Juin. Guillaume de Flavacourt, Archevêque de Rouen, y fit, avec ses Suffragans, un décret divisé en sept articles, dont le premier montre le dérèglement du Clergé de ce tems-là. XIII.
SIÈCLE.
An de J. C.
1299.

Biterense, de Béziers, par l'Archevêque de Narbonne & ses suffragans, le 29 Octobre. On y députa au Roi, touchant un différend temporel entre l'Archevêque & le Vicomte de Narbonne. 1299.

Constantinopolitatum, par ordre de l'Empereur Andronic le Vieux, pour faire casser le mariage d'Alexis, son neveu, Prince des Lazes, avec la fille d'un Seigneur Ibérien, & lui faire épouser la fille de Chumnus, Gouverneur de Caniclée, & Favori de l'Empereur. Le Patriarche Jean s'opposa aux volontés de l'Empereur, & le mariage fut déclaré valide, quoiqu'Andronic, sans le consentement duquel il s'étoit fait, eût la tutèle d'Alexis encore pupille. 1299.

Cantuariense, le 13 Juin, sur les pouvoirs des Religieux mendiants, pour l'administration des Sacremens, & sur la clôture des Religieuses. 1300.

Mertonense, de Merton, dans le Comté de Surrei, sous Robert, Archevêque 1300.

XIII.

SIÈCLE.

An de J. C.

1300.

de Cantorbéri, où il publia des constitutions qui regardent principalement les dîmes, & qui font voir avec quelle rigueur on les exigeoit en Angleterre.

Auscitanum, d'Auch, sur la liberté des élections & autres matières bénéficiales.

CHRONOLOGIE DES PAPES.

TREIZIÈME SIÈCLE.

CLXXIV. HONORIUS III.

1216.

HONORIUS III (Cencio Savelli, Romain, Prêtre Cardinal,) fut élu Pape à Pérouse le 18 Juillet, & consacré le 24, l'an 1216. Dès le commencement de son Pontificat, il approuva l'Ordre de S. Dominique par deux Bulles datées du 22 Décembre 1216. Il fit ses efforts pour engager les Princes Chrétiens à voler au secours de la Terre-sainte, & ne cessa de les y exhorter. Honorius est le premier Pape qui ait accordé

des indulgences pour les saints. Il mourut le 16 Mars 1227, après avoir régné pendant six ans & huit mois.

CLXXV.

Grégoire X, Cardinal de S. Pierre, élu à Anagni le 19 Mars 1271, régnant le même jour pendant six ans cinq mois & vingt jours, mourut le 21 Août 1276, âgé de cent ans.

CLXXVI.

Célestin V, Cardinal de S. Pierre, élu à Avignon le 12 Juin 1294, régnant pendant six mois & dix jours, mourut le 25 Juin 1297, âgé de quatre-vingt ans.

CLXXVII.

Innocent VI, élu à Avignon le 12 Juin 1362, régnant pendant six ans & dix jours, mourut le 12 Juin 1368, âgé de quatre-vingt ans.

des indulgences dans la canonisation des saints. Il mourut le 18 Mars 1227, après avoir tenu le Saint-Siège dix ans & huit mois, à compter du jour de son élection. XIII. S I È C L E

CLXXV. GRÉGOIRE IX.

Grégoire IX (appelé auparavant Ugo-
lin, Cardinal, Evêque d'Ostie, natif
d'Anagni en Campanie, de la famille
des Comtes de Segni,) fut élu Pape le
19 Mars de l'an 1227, & intronisé le
même jour. Il tint le Saint-Siège quatorze
ans cinq Mois deux jours, & mourut
le 21 Août de l'an 1241, âgé de près de
cent ans. 1227

CLXXVI. CÉLESTIN IV.

Célestin IV (appelé auparavant Géo-
froi, Milanois, Cardinal Evêque de Sa-
bine,) fut élu sur la fin d'Octobre l'an
1241, & mourut le 17 ou 18 Novem-
bre, avant que d'avoir été consacré. Le
Saint-Siège vauqua jusques vers la fin de
Juin 1243. 1241

CLXXVII. INNOCENT IV.

Innocent IV (appelé auparavant
Sinibalde de Fiesque, Génois, Cardinal 1243

du titre de S. Laurent,) fut élu Pape à
XIII. Anagni, d'un consentement unanime,
SI È C L E. le 25 Juin de l'an 1243; il fut consacré
 le 28 ou le 29 du même mois. Ce fut,
 dit-on, ce Pape, qui donna le chapeau
 rouge aux Cardinaux, dans le Concile
 général qu'il tint à Lyon en 1245. Il
 mourut à Naples le 7 Décembre 1254,
 après un Pontificat de onze ans cinq
 mois treize jours.

CLXXVIII. ALEXANDRE IV.

1254. Alexandre IV (appelé auparavant
 Reinald, Cardinal, Evêque d'Ostie, de
 la famille des Comtes de Ségni, neveu
 du Pape Grégoire IX,) fut élu Pape le
 12 Décembre 1254. Il tint le Saint-Siège
 six ans cinq mois six jours. L'an
 1255, Alexandre établit des Inquisiteurs
 en France, à la prière de S. Louis.

CLXXIX. URBAIN IV.

1261. Urbain IV (Jacques Pantaléon, sur-
 nommé de Court-Palais, natif de Troyes
 en Champagne, Patriarche de Jérusa-
 lem,) fut élu Pape à Viterbe, où il se
 trouva à la mort d'Alexandre IV, par
 les Cardinaux, qui ne purent s'accorder
 à élire un d'entr'eux. Le nombre de ces
 Prélats

Prélats étoient
 absent. L'é
 d'Août 126
 jours de va
 le 4 de Sep
 la Fête du
 pour la pre
 Jeudi d'apr
 Urbain mo
 1264, aprè
 trois ans un
 Saint-Siège
 après sa mo

CLXX

Clément
 Fouiques, r
 es sur le R
 ue du Puy
 Cardinal-
 Pape le 5 Fé
 6. Rien n'é
 ans une le
 motion à Pi
 entend poi
 e trouver sa
 u'ils s'élève
 lus avantag
 on, ni qu'
 Tome VI.

Prélats étoit réduit à neuf, dont un étoit absent. L'élection d'Urbain se fit le 29 d'Août 1261, après trois mois & quatre jours de vacance, & son couronnement le 4 de Septembre. Il institua l'an 1264 la Fête du S. Sacrement, & la célébra pour la première fois le 19 Juin, le Jeudi d'après l'Octave de la Pentecôte. Urbain mourut à Pérouse le 12 Octobre 1264, après avoir tenu le Saint-Siège trois ans un mois & quatre jours. Le Saint-Siège vaqua près de cinq mois après sa mort.

XIII.

SIÈCLE.

CLXXX. CLÉMENT IV.

Clément IV (Gui Foulquois, ou de Fouiques, né de parens nobles à S. Gilles sur le Rhône, successivement Evêque du Puy, Archevêque de Narbonne, & Cardinal-Evêque de Sabine,) fut élu Pape le 5 Février 1265, & couronné le 16. Rien n'égale la modestie qui règne dans une lettre qu'il écrivit sur sa promotion à Pierre le Gros, son neveu : il entend point que ses parens viennent le trouver sans un ordre particulier, ni qu'ils s'élèvent, & cherchent des partis plus avantageux à cause de son exaltation, ni qu'ils se chargent de recom-

1265.

Tome VI.

I

mandation pour personne. Ce Pape mourut à Viterbe le 29 de Novembre 1268, après trois ans neuf mois & quelques jours de Pontificat.

XIII.

S I È C L E

CLXXXI. GRÉGOIRE X.

1271.

Grégoire X (Théalde, ou Thibaud, natif de Plaisance, Chanoine de Lyon, & Archidiacre de Liège,) fut élu par les six Cardinaux chargés du pouvoir d'élire un Pape, le premier Septembre 1271. Comme il étoit en Palestine lors de son élection, il ne fut sacré & couronné que le 27 de Mars 1272. Il tint un Concile général à Lyon, au mois de Mai 1274. Ce Pape mourut à Arezzo, le 10 Janvier 1276, après un Pontificat de trois ans neuf mois & quinze jours. C'est lui qui ordonna le premier qu'après la mort du Pape, les Cardinaux seroient enfermés dans un Conclave, d'où ils ne sortiroient qu'après avoir élu son successeur.

CLXXXII. INNOCENT. V.

1276.

Innocent V (Pierre de Tarantaise, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, Cardinal-Evêque d'Ostie,) fut élu Pape à Arezzo, le 21 Février 1276, & cou-

C
ronné à V
Il mourut
la même
Siège que
de son éle

CLXX

Adrien
appelé O
S. Adrien,
1276, &
allé aussitôt
d'Août sui
Pape, ni

CLXX

Jean X
Portugais,
(um,) fut
Septembre
mourut le
suivante,
que huit n

CLXXX

Nicolas I
de la famill
re, du tit
ape à Vite

ronné à Rome le 23 du même mois. Il mourut dans le courant de Juillet de la même année, n'ayant tenu le Saint-Siège que cinq mois, à compter du jour de son élection.

=====
XIII.
SIÈCLE.

CLXXXIII. ADRIEN. V.

Adrien V (Gènois de naissance, appelé Ottobon, Cardinal du titre de S. Adrien,) fut élu Pape le 11 Juillet 1276, & mourut à Viterbe, où il étoit allé aussitôt après son élection, le 16 d'Août suivant, sans avoir été consacré Pape, ni ordonné Prêtre.

1276.

CLXXXIV. JEAN XXI.

Jean XX (nommé auparavant Pierre, Portugais, Cardinal-Evêque de Tusculum,) fut élu Pape à Viterbe, le 13 Septembre 1276, & couronné le 20. Il mourut le 16 ou 17 Mai de l'année suivante, n'ayant tenu le Saint-Siège que huit mois & trois jours.

1276.

CLXXXV. NICOLAS III.

Nicolas III (Jean Gaëtan, Romain, de la famille des Ursins, Cardinal-Diacre, du titre de S. Nicolas,) fut élu Pape à Viterbe le 25 Novembre 1277.

1277.

après une vacance de six mois & huit
 jours. Il se rendit promptement à Rome,
 où il fut ordonné Prêtre, puis consacré
 au mois de Décembre, avant Noël, en-
 fin couronné le 26 du même mois. Ni-
 colas mourut d'apoplexie le 22 Août de
 l'an 1280, après avoir tenu le Saint-
 Siège deux ans & neuf mois depuis son
 élection. Après sa mort, le Saint-Siège
 vaqua six mois.

CLXXXVI. MARTIN IV.

1281. Martin IV (Trésorier de S. Martin
 de Tours, puis Cardinal-Prêtre du titre
 de Ste. Cécile,) fut élu Pape malgré lui
 le 22 Février 1281, consacré & couronné
 à Orviète le 23 Mars. Il se nommoit
 auparavant Simon de Brion. Il excom-
 munia le 7 Mai 1282, les habitans de
 Palerme, à cause du massacre des Fran-
 çois, nommé *les Vêpres Siciliennes*.
 Ce Pape mourut à Pérouse le 28 Mars
 de l'an 1285, après avoir tenu le Saint-
 Siège quatre ans & cinq jours depuis
 sa consécration.

CLXXXVII. HONORIUS IV.

1285. Honorius IV (Jacques Savelli, noble
 Romain, Cardinal-Diacre,) fut élu

Pape à Pérouse
 & consacré le 28 Mars
 mourut le 28 Mars
 deux ans & neuf mois
 Saint-Siège
 la mort

CLXXX

Nicolaus IV
 Marche
 res Mine
 Cardinal
 Pape tou
 scrutin,
 deux fois
 que le 2
 1289, il
 pellier. N
 après av
 ans un m
 Siège fut
 et 1294

CLXXX

Célesti
 tif d'Isèr
 ples,) fu
 et 1294
 même an

Pape à Pérouse le 2 Avril de l'an 1285, & consacré à Rome le 4 ou le 6 Mai. Il mourut le 3 Avril de l'an 1287, après deux ans & un jour de Pontificat. Le Saint-Siége vaqua plus de dix mois après la mort d'Honorius.

XIII.
S I È C L E.

CLXXXVIII NICOLAS IV.

Nicolas IV (natif d'Ascoli, dans la Marche d'Ancône, de l'Ordre des Frères Mineurs, appelé auparavant Jérôme. Cardinal-Evêque de Palestine,) fut élu Pape tout d'une voix, & par un seul scrutin, le 15 Février 1288. Il renonça deux fois à son élection, n'y consentit que le 22, & fut couronné le 25. L'an 1289, il érigea l'Université de Montpellier. Nicolas mourut le 4 Avril 1292, après avoir tenu le Saint-Siége quatre ans un mois & quatorze jours. Le Saint-Siége fut vacant jusqu'au mois de Juillet 1294.

1288.

CLXXXIX. CÉLESTIN V.

Célestin V (Pierre de Mouron, natif d'Isfernia, dans le Royaume de Naples,) fut élu Pape à Pérouse le 5 Juillet 1294, & sacré le 29 Août de la même année ; mais se sentant peu pro-

1294.

XIII. pre. aux affaires, il abdiqua le 13 Décembre suivant. Célestin mourut saintement le 19 de Mai 1296.

SIÈCLE.

CXC. BONIFACE VIII.

1294.

Boniface VIII (Benoît Caïetan , né à Anagni , Cardinal-Prêtre ,) fut élu le 24 Décembre 1294 , par le crédit de Charles II , Roi de Naples. Il fut sacré le 2 Janvier 1295 , & couronné quelques jours après. Il mourut à Rome le 11 Octobre 1303 , après huit ans neuf mois & dix-huit jours de Pontificat.



C.
DES
DE

TRA

MIC
Garde
fut élu
der au
rint son
25 Août

Théc
succéda
chel , ap
trois jou

Max

CHRONOLOGIE

DES PATRIARCHES GRECS DE CONSTANTINOPLE.

TREIZIÈME SIÈCLE.

CI. MICHEL V,
dit AUTORIEN.

XIII.
SIÈCLE.

MICHEL V, surnommé Autorien, 1206.
Garde des Archives de l'Eglise de CP,
fut élu le 20 Mars 1206, pour succe-
der au Patriarche Jean Camatère. Il
tint son Siège à Nicée, où il mourut le
25 Août 1212.

CII THÉODORE,
dit IRÉNIQUE.

Théodore, dit Irénique & Copas, 1213.
succéda, le 28 Septembre 1213, à Mi-
chel, après une vacance de treize mois
trois jours. Il mourut le 31 Janvier 1215.

CIII. MAXIME II.

Maxime II, Supérieur des Acémètes, 1215.

XIII. fut élu, le 3 Juin 1215, Patriarche Grec de Constantinople. Il mourut au mois de Décembre de la même année.

SIÈCLE.

CIV. MANUEL I.

dit CHARITOPULE.

1216. Manuel I, dit Charitopule, Diacre, succéda au Patriarche Maxime en Janvier 1216. Il tint le Siège cinq ans & sept mois, au bout desquels il mourut, vers la fin d'Août de l'an 1221.

CV. GERMAIN II,

dit NAUPLIUS.

1221. Germain II, surnommé Nauplius, Diacre & Moine, fut substitué l'an 1221 au Patriarche Manuel. L'an 1234, le 26 Avril, il tint un Concile à Nymphée, en Bythinie, touchant la réunion des deux Eglises. (*Voyez* l'article des Conciles.) L'an 1239, il mourut, après avoir repris, dans sa dernière maladie, l'état monastique.

CVI. MÉTHODIUS II.

1240. Méthodius II, Supérieur du Monastère d'Hiacynte, fut élu Patriarche Grec de Constantinople en 1240, après la mort de Germain. Il mourut la même année, trois mois après son élection.

C

CVI

Manuel I
de vacance
Grecs, fut é
Sous son G
traité de la ré
nuel promit
dans les Dyp
réciproquenn
Latins de C
1255, avant

CV

Arsène,
Noël 1255,
pereur Théoc
l'Abbé Nicé
tous les ordi
maine. L'an
le Patriarchat
cile, à la foll
chel Paléolog
ronner, au p

CIX.

Nicéphore
substitué au
un Concile te

CVII. MANUEL II.

XIII.

Manuel II, Prêtre, après quatre ans de vacance du Siège Patriarchal des Grecs, fut élu l'an 1245 pour le remplir. Sous son Gouvernement, il fut encore traité de la réunion des deux Eglises. Manuel promit de mettre le nom du Pape dans les Dyptiques, pourvu qu'il promît réciproquement de ne point secourir les Latins de CP. Ce Prélat mourut l'an 1255, avant la fin d'Octobre.

SIÈCLE.
1245.

CVIII. ARSÈNE.

Arsène, Moine, fut nommé, vers Noël 1255, Patriarche de CP. par l'Empereur Théodore Lascaris, au refus de l'Abbé Nicéphore Blemmyde. Il reçut tous les ordres dans le cours d'une semaine. L'an 1260, après avoir abdicqué le Patriarchat, il fut déposé par un Concile, à la sollicitation de l'Empereur Michel Paléologue, qu'il refusoit de couronner, au préjudice de Jean Lascaris.

1255.

CIX. NICÉPHORE II.

Nicéphore II, Evêque d'Ephèse, fut substitué au Patriarche Arsène, dans un Concile tenu à Lampsaque l'an 1260.

1260.

— Nicéphore mourut sur la fin de la même
 XIII. année. Le Siège de Constantinople vaqua
 S I È C L E. neuf mois depuis sa mort.

ARSÈNE, rétabli.

1261. Arsène fut rappelé par l'Empereur Michel Paléologue, deux mois après qu'il eut recouvré CP., c'est-à-dire, vers le mois d'Octobre 1261, mais la paix ne régna pas long-tems entre ce Prince & le Prélat. Michel le relégua ensuite dans l'île de Proconèse. Cette déposition occasionna un schisme, qui fit vaquer trois ans le Siège de CP.

CX. GERMAIN III.

1267. Germain III, Métropolitain d'Andrinople, fut élu malgré lui Patriarche le 5 Juin 1267. Le 15 Septembre suivant, il abdiqua, par le conseil de l'Abbé Joseph, qui cherchoit à le supplanter.

CXI. JOSEPH.

1267. Joseph, Supérieur du monastère de Gales, fut donné pour successeur, le 28 Décembre 1267, au Patriarche Germain, & ordonné le premier Janvier 1268. Joseph est déposé le 3 Janvier 1275.

Jean
 des An
 substitu
 che Jos
 jour de
 cus do
 sion, &
 L'an 1
 Quelqu
 une étr
 fin de

Jose
 remon
 1282.
 Mars,
 ou abo
 de son

Gré
 de l'é
 Chaire
 1283,

CXII. JEAN XI,
dit V E C C U S.

XIII.

SIÈCLE.

1275.

Jean XI, surnommé Veccus, Garde des Archives de l'Eglise de CP., fut substitué, le 26 Mai 1275, au Patriarche Joseph, & sacré le 2 Juin suivant, jour de la Pentecôte. L'an 1279, Veccus donna au mois de Mars sa démission, & se retire dans un Monastère. L'an 1282, il abdiqua une seconde fois. Quelque temps après, il fut mis dans une étroite prison, où il mourut sur la fin de Mars 1298.

JOSEPH, *rétabli.*

Joseph, après l'abdication de Veccus, remonta sur son Siège le 30 Décembre 1282. L'an 1283, au commencement de Mars, Joseph mourut, selon les uns, ou abdiqua, selon les autres, à raison de son grand âge & de ses infirmités.

CXIII. GRÉGOIRE II.

dit C H Y P R E.

Grégoire II, né en Chypre, fut pris de l'état Laïque pour être élevé sur la Chaire de CP. Le 11 Avril de l'an 1283, jour des Rameaux, il fut sacré

I vj

XIII. Patriarche , après avoir passé rapidement par tous les autres Ordres ecclésiastiques. **SIÈCLE.** L'an 1289, un écrit, qu'il publie sur la Procession du S. Esprit, soulève les esprits contre lui. Pour les appaiser, il est obligé de donner son abdication vers le mois de Juin de la même année.

CXIV. ATHANASE.

1289. Athanase, Evêque d'Andrusè, dans le Péloponèse, homme grossier & sans lettres, fut élu Patriarche de CP., le 14 Octobre 1289. Son imprudence & ses mauvais procédés envers son Clergé, le firent chasser le 16 Octobre de l'an 1293.

CXV. JEAN XII.

dit DE SOZOPLE.

1294. Jean XII, natif de Sozople, Supérieur du Monastère de Pammagariste, fut ordonné Patriarche de CP. le premier Janvier 1294. L'an 1303, le 5 Juillet, se voyant accusé dans un Concile de divers crimes supposés, il en sortit, & se retira dans son Monastère, d'où il envoya son abdication le 21 Août de l'an 1304.

CH

DES P

DE C

TRE

I. T

THOMA
fut élu pa
1204, Pa
tin, après
Baudouin
l'année su
mas mour
au mois d

Gervai
ean de na
de Latran
1215, P
Innocent
cile en ce
le cours d

II

Matthi

CHRONOLOGIE

DES PATRIARCHES LATINS

DE CONSTANTINOPE.

TREIZIÈME SIÈCLE.

I. THOMAS MORSINI.

XIII.

THOMAS Morsini, noble Vénitien, fut élu par les Francs, au mois de Mai 1204, Patriarche de CP. du Rit Latin, après l'intronisation de l'Empereur Baudouin. Ce Prélat fut sacré à Rome l'année suivante par Innocent III. Thomas mourut l'an 1211 à Thessalonique, au mois de Juin.

SIÈCLE.
1204.

II. GERVAIS.

Gervais, appelé aussi Eberard, Toscan de nation, fut nommé au Concile de Latran, dans le mois de Novembre 1215, Patriarche Latin de CP., par Innocent III. Il assista à la fuite du Concile en cette qualité. Sa mort arriva dans le cours de l'an 1220.

1215.

III. MATTHIEU.

Matthieu, Evêque de Jéfol, au Du-

1221.

XIII. ché de Venise, fut nommé dans le mois
 de Mars 1221, par Honorius III, au
SIÈCLE. Patriarchat de CP. Matthieu mourut
 avant la fin de l'an 1226.

IV. SIMON.

Simon, Archevêque de Tyr, fut
 transféré par Grégoire IX sur le Siège
 de CP., au refus de Jean d'Abbeville,
 Archevêque de Befançon, qu'Honorius
 III y avoit nommé. On rapporte sa mort
 sous l'an 1233.

V. NICOLAS DE PLAISANCE.

1234. Nicolas de Plaisance, Evêque de Spo-
 lette, fut nommé par le Pape Grégoire
 en 1234, après un an & plus de va-
 cance. Nicolas mourut à Milan l'an 1251.

VI. PANTALÉON JUSTINIEN.

1253. Pantaléon Justinien, noble Vénitien,
 fut nommé l'an 1253 Patriarche de CP.
 par Innocent IV, dont il étoit Chape-
 lain. L'an 1261, après la prise de CP.
 par les Grecs, il vint en Italie, où il
 mourut l'an 1286. C'est le dernier Pa-
 triarche Latin de CP. qui en ait exercé
 les fonctions.

CH
 DES P

L
 PENDA

P
 IERR
 d'Antio
 mis en
 Tripoli
 mencent

Pierr
 Maison
 Docteu
 vers le
 remplir
 le 23 M

Rain
 Chance
 nomme

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES LATINS D'ANTIOCHE.

PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE.

V. PIERRE I.

XIII.

SIÈCLE.

PIERRE I, occupoit en 1201 le Siège d'Antioche. L'an 1205, il fut arrêté & mis en prison par Boémon, Comte de Tripoli. Il mourut dans les fers au commencement de l'an 1208.

1201.

VI. PIERRE II.

Pierre II, natif d'Amalfi, de la Maison des Comtes de Prata ou Patra, Docteur de l'École de Paris, fut élu vers le mois de Septembre 1208, pour remplir le Siège d'Antioche. Il mourut le 23 Mars de l'an 1219.

1208.

VII. RAINIER.

Rainier, Toscan de nation, Vice-Chancelier de l'Eglise Romaine, fut nommé par le Pape Honorius III, pour

1219.

remplir le Siège d'Antioche, & sacré
 XIII. par ce Pape à Viterbe le 18 Novembre
 SIÈCLE. 1219. Il mourut dans son Eglise l'an
 1226.

VIII. ALBERT.

1226
 ou 1227. Albert fut transféré de l'Evêché de
 Brefcia, l'an 1226 ou 1227, par le Pape
 Honorius III, sur le Siège d'Antioche.
 Il assista au Concile de Lyon, tenu en
 1245, & mourut en France l'an 1246
 au plus tard. Il fut enterré à Cîteaux.

IX^e. ET DERNIER PATRIARCHE
 LATIN D'ANTIOCHE.

CHRÉTIEN.

Chrétien, de l'Ordre des Frères Prê-
 cheurs, fut le dernier Patriarche Latin
 d'Antioche. L'an 1268; les Mufulmans
 s'étant rendu maîtres, le 29 Mai, de la
 Ville d'Antioche, massacrèrent le Pa-
 triarche Chrétien dans l'Eglise des Do-
 minicains de cette Ville, où il s'étoit
 retiré.



CHI

DES

D'A

TREI

LXXV

M

NICOLAS
 apparences.

Marc II, P
 1210, le P
 pour le fé
 l'Eglise Ro
 sa mort.

LXXI

LXX

Grégoire
 quites, pour
 colas. Il fut
 las, qui vivo

CHRONOLOGIE
DES PATRIARCHES
D'ALEXANDRIE.

TREIZIÈME SIÈCLE.

LXXVIII. NICOLAS I.

MELQUITE.

XIII.
SIÈCLE.

NICOLAS I, fut, suivant toutes les apparences, le successeur immédiat de Marc II, Patriarche des Melquites. L'an 1210, le Pape Innocent III lui écrivit, pour le féliciter sur son attachement à l'Eglise Romaine. On ignore l'année de sa mort.

LXXIX. GRÉGOIRE I.

LXXX. NICOLAS II.

MELQUITE.

Grégoire I fut donné, par les Melquites, pour successeur au Patriarche Nicolas. Il fut remplacé par un autre Nicolas, qui vivoit encore en 1260.

**ATHANASE,
JACOBITE.**

XIII.
S I È C I E.
1251.

Athanase fut élu Patriarche des Jacobites, l'an 1251. Il gouverna dix ans son Eglise, & mourut l'an 1261.

**LXXXI. ATHANASE III.
MELQUITE.**

Athanase III, Moine du Mont-Sinaï, fut nommé dans CP. Patriarche d'Alexandrie, immédiatement après la mort du Patriarche Nicolas II. L'an 1308, l'Empereur, mécontent de lui pour d'autres raisons, le chassa de CP. On ignore l'année de sa mort.



CH.

DES P.

DE

TRE I

X

SIFRED, o
Praxède,
nommé, p
placer le
abdiqua le

XIII. LE M

Albert II
téri, au D
régulier, &
Patriarche
tion du Car

CHRONOLOGIE
DES PATRIARCHES LATINS
DE JÉRUSALEM.

TREIZIÈME SIÈCLE.

XII. SIFRED.

XIII.
SIÈCLE.

SIFRED, ou Géofroi, Cardinal de Ste. Praxède, & Légat en Palestine, fut nommé, par Innocent III, pour remplacer le Patriarche Monaco. Mais il abdiqua le Patriarchat l'année suivante.

1203.

XIII. LE BIENHEUREUX ALBERT
I I.

Albert II, natif de Castro, dit Gualtéri, au Diocèse de Parme, Chanoine régulier, & Evêque de Verceil, fut élu Patriarche de Jérusalem après l'abdication du Cardinal Sifred. L'an 1214, le

1204.

XIII. 14 Septembre, étant à la Procession de la Fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, il est assassiné par un Italien, outré de ce qu'il l'avoit repris de ses défordres.

XIV. RODULFE.

1214. Rodulfe succéda au Patriarche Albert sur la fin de l'an 1214. Son Patriarchat fut de moins de deux ans. Il mourut l'an 1216.

XV. LOTHAIRE.

1216. Lothaire, Evêque de Verceil, & ensuite Archevêque de Pise, s'étant trouvé en Palestine à la mort de Rodulfe, fut élu pour lui succéder. On ne fait rien de lui jusqu'à sa mort arrivée, à ce qu'on croit, l'an 1224.

XVI. GÉROND OU GIRAUD.

1224. Gèronde ou Giraud, Abbé de Cluni, devenu Evêque de Valence en Dauphiné, fut nommé par le Pape Honorius au Patriarchat de Jérusalem. Il mourut le 7 Septembre de l'an 1239.

Robert, mé, l'an 1214 par Grégoire & y avoit été chassé par le pape, il avoit retiré de l'Evêché de Mansi plac

Jacques Court-Palais Jérusalem. Alexandre que de Verceil en Cour de son Eglise dans le tems de la lection du pape. Les suffrages furent élus sous le nom

XVII. ROBERT.

Robert, appelé Gui, par Albéric, nommé, l'an 1240, Patriarche de Jérusalem, par Grégoire IX, étoit né dans la Pouille, & y avoit été Evêque ; mais en ayant été chassé par l'Empereur Frédéric II, il s'étoit retiré en France, où il avoit obtenu l'Evêché de Nantes. Les P. P. le Quien & Mansi placent sa mort en 1254.

XIII.
SIÈCLE.
1240.

XVIII. JACQUES PANTALEON.

Jacques Pantaléon, surnommé de Court-Palais, fut nommé Patriarche de Jérusalem, avec titre de Légat, par Alexandre IV. Il étoit auparavant Evêque de Verdun. L'an 1261, étant venu en Cour de Rome pour les affaires de son Eglise, il se rencontra à Viterbe dans le tems qu'on y délibéroit sur l'élection du successeur d'Alexandre IV. Les suffrages tombèrent sur lui, & il fut élu Pape le 29 Août de cette année, sous le nom d'Urbain IV.

1255.

XIX. GUILLAUME II.

Guillaume II, Evêque d'Agen, fut

1262.

XIII.
SIÈCLE nommé, par le Pape Urbain IV, au Patriarchat de Jérusalem, après que Barthelemi de Bragance, Dominicain, & Humbert, cinquième Général du même Ordre, eurent successivement refusé cette Dignité. Le P. le Quien & le P. Mansi, d'après le continuateur de Guillaume de Tyr, mettent sa mort au 21 Avril 1270.

XX. THOMAS
dit DE LENTINO.

1272. Thomas, natif de Lentino ou Léontino, dans la Sicile, de l'Ordre des Dominicains, Evêque de Bethléem, Archevêque de Cosence en Calabre l'an 1267, fut nommé par le Pape Grégoire X au mois de Mars, 1272, pour remplir le Siège de Jérusalem, Ughelli conjecture qu'il mourut l'an 1276.

XXI. ÉLIE.

1279. Elie, François de naissance, à ce qu'on croit, fut élevé à la Dignité de Patriarche de Jérusalem en 1279, par Nicolas III. Il mourut, suivant la conjecture des P.P. Papébrok & Mansi, en 1287.

Nicolas d'
 Reims, & de
 Grand-Pénite
 mé, le 30 A
 Jérusalem, pa
 1291, après c
 emportée d'a
 le Patriarche
 une barque,
 le monde, qu
 fond, il fut f
 C'est en fa
 Patriarches L
 Papes ont co
 qu'à nos jours
 res de cette
 fonction. Les
 de leur côté,
 fut au pouv
 expulsion de
 qui restèrent

XXII^e. & DERNIER PATRIARCHE XIII.

LATIN DE JERUSALEM. SIÈCLE.

NICOLAS D'HANAPE.

Nicolas d'Hanape, du Diocèse de Reims, & de l'ordre des Dominicains, Grand-Pénitencier de Rome, fut nommé, le 30 Avril 1288, Patriarche de Jérusalem, par le Pape Nicolas IV. L'an 1291, après que la Ville d'Acre eut été emportée d'assaut par les Musulmans, le Patriarche Nicolas étant monté sur une barque, pour s'enfuir, y reçut tant de monde, que la barque étant coulée à fond, il fut submergé le 18 Mai.

C'est en sa personne que finirent les Patriarches Latins de Jérusalem. Les Papes ont continué de nommer, jusqu'à nos jours, des Patriarches titulaires de cette Eglise, mais sans aucune fonction. Les Grecs en firent autant de leur côté, pendant que la Palestine fut au pouvoir des Latins. Après l'expulsion de ceux-ci, les Chrétiens qui restèrent en Palestine, rentrèrent

sous la juridiction des Grecs, qui, depuis ce tems, n'ont point cessé d'avoir
XIII. un Patriarche de leur Rit à Jérusalem.
SIÈCLE.



LES

112
r à BIE
diffils
re Mag
cede
pall m
en 1326
de G
où i
retire
1319

N 5.

qui, de-
d'avoir
salem.



1190.
r à BIRGER II,
diffils aîné de
re Magn. lui suc-
cede en 1290.
pçll meurt l'an
en 1326 dans l'île
de Gothland,
où il s'étoit
retiré depuis
1319.

LES

SYNCHRONISME DES TREIZIÈME S

EMPEREURS GRECS d'Orient.	EMPEREURS LATINS de Constantinople.	CALIFES de Bagdad.	ROIS de Jérusalem.	EMPEREURS d'Occident.	ROIS de France.	ROIS d'Anglet.	ROIS d'Ecosse.
<p>ISAAC L'ANGE est tiré de prison & remis sur le Trône en 1203. Le jeune Alexis, son fils, lui est associé. En 1204, Nicolas Canabé est élu dans une sédition excitée par Alexis Ducas, surnommé Murzuphle. Isaac meurt; son fils est empoisonné par Murzuphle, qui se fait déclarer Empereur. Les Croisés profitent de ces désordres pour s'emparer de Constantinople qu'ils prennent par escalade le 12 Avril 1204.</p> <p>THÉODORE LASCARIS I, époux d'Anne, fille d'Alexis l'Ange, se fait proclamer Empereur à Nicée en 1206, deux ans après la prise de Constantinople. Il meurt en 1222, après avoir régné 18 ans, à compter de la prise de Constantinople par les Latins.</p> <p>JEAN DUCAS VATACE succède l'an 1222, à Théodore Lascaris son beau-père. Ce Prince meurt le 30 Octobre 1255.</p> <p>THÉODORE LASCARIS II, fils de Jean Vatace, lui succède l'an 1255, à l'âge de 33 ans. Il ne règne que 3 ans & environ 8 mois, étant mort au mois d'Avril 1255.</p> <p>JEAN LASCARIS, fils de Théodore, lui succède en 1259, à l'âge de 6 ans. Michel Paléologue ayant obtenu la régence de l'Empire, est proclamé Empereur en 1260. L'année suivante il fait aveugler Jean Lascaris pour régner seul. Il meurt en 1282, après 23 ans de règne.</p> <p>ANDRONIC II, Paléologue, succède à Michel son père, en 1282. Son règne s'étend jusqu'en 1328, & finit par sa mort en 1332.</p>	<p>BAUDOIN I, Comte de Flandre, est couronné Empereur le 16 Mai 1204. L'année suivante il est défait par Joannice, Roi des Bulgares qui le fait mourir en prison.</p> <p>HENRI, frère de Baudoïn, est élu sur le trône impérial l'an 1206. Il meurt l'an 1216, après un règne de 10 ans.</p> <p>PIERRE DE COURTENAI, Comte d'Auxerre, est élu pour succéder à l'Empereur Henri, l'an 1216. Il est couronné à Rome le 9 Avril 1217. Théodore Ange Comnène l'ayant arrêté dans un repas, contre la foi d'un traité qu'il avoit fait avec lui, le fait mourir en prison l'an 1219.</p> <p>BAUDOIN II, fils de Pierre de Courtenai, second fils de Pierre, lui succède en 1219. Il est couronné à St. Sophie de Constantinople le 25 Mars 1221. Il meurt en 1228.</p> <p>ROBERT DE COURTENAI, succède l'an 1228, à Robert, son frère, n'ayant tout au plus que 11 ans.</p> <p>JEAN DE BRIENNE, ci-devant Roi de Jérusalem, est appelé par les Barons pour gouverner pendant la minorité de Baudoïn; il gouverne effectivement avec titre d'Empereur jusqu'en 1237, époque de sa mort. Baudoïn, obligé de prendre la fuite en 1261, se retire en Italie, où il meurt en 1273. La domination des Français à Constantinople finit à ce Prince.</p>	<p>DAHHER est tiré de prison pour succéder à son père Nasser en 1225. Il meurt l'an 1226.</p> <p>MOSTAN-SER, fils du Calife Daher, lui succède l'an 1226. Il meurt en 1243.</p> <p>MOSTAZEM, dernier Calife, succède à son père l'an 1243. Il est mis à mort en 1258. En lui finit la dynastie des Abassides, dont la ruine entraîna l'extinction du Califat.</p>	<p>JEAN DE BRIENNE, Comte de la Marche, envoyé par le Roi Philippe - Auguste, à la demande des Barons Francs de Palestine, arrive à S. Jean d'Acre en 1209, épouse Marie, héritière du Royaume de Jérusalem, qui lui transporte ses droits. Il repasse en France en 1213, pour solliciter des secours. Divers événements l'empêchent de repasser en Asie. Il meurt à CP. en 1237.</p> <p>L'Empereur Frédéric, son gendre, qui avoit pris le titre de Roi de Jérusalem, en 1229, le transmet à Conrad, son fils.</p> <p>En 1239, Raoul, ayant épousé la Reine Alix, veuve de Hugues, Roi de Chypre, demande le Royaume de Jérusalem, au nom de sa femme, petite-fille du Roi Amauri. Se voyant méprisé, il abandonne la Palestine.</p> <p>En 1244 les Khavifs, chassés de leur patrie par les Tartares, entrent dans la Palestine, & prennent Jérusalem.</p> <p>En 1291, les Latins ou Francs sont entièrement chassés de la Palestine après la prise d'Acre, emportée d'assaut par le Sultan Kalil. Depuis ce tems, aucun Prince Chrétien n'a possédé la Ville de Jérusalem, quoique quelques-uns aient porté jusqu'à nos jours le vain titre de Roi de Jérusalem.</p>	<p>Au commencement du treizième siècle, trois Princes se disputoient l'Empire; Philippe de Souabe, Otton IV, Duc de Saxe, & Frédéric II, fils de Henri VI, dernier Empereur. Ce dernier reste seul possesseur du trône impérial, par la mort de Philippe, & la retraite d'Otton. Il est couronné solennellement en 1210, & meurt en 1250, dans la 66^e année de son âge.</p> <p>CONRAD IV, fils de Frédéric II, couronné Roi des Romains en 1237, prend le titre d'Empereur aussitôt après la mort de son père. Il meurt dans la Pouille en 1254.</p> <p>Après la mort de ce Prince, on trouve un interrègne de 19 ans, malgré la double élection de Richard de Cornouailles, & d'Alphonse de Castille, faite en 1257 par une partie des Seigneurs & des Prélats.</p> <p>RODOLPHE I, Comte de Habsbourg, est élu Empereur dans une Diète tenue à Francfort en 1273. Son élection est confirmée en 1274 par le Pape Grégoire X. Il meurt en 1291.</p> <p>ADOLPHE DE NASSAU est élu en 1292, dans une Diète tenue à Francfort; il est couronné l'année suivante à Aix-la-Chapelle; il est déposé en 1298, & perd la vie dans une bataille contre Albert d'Autriche, élu à sa place.</p> <p>ALBERT D'AUTRICHE, fils de l'Empereur Rodolphe, est élu en 1298 par une partie des Princes mécontents d'Adolphe, réunis tous les suffrages des Electeurs après la mort de son concurrent, & se fait couronner à Aix-la-Chapelle. Les Suisses s'étant révoltés contre lui en 1307, il marche à la tête d'une grosse armée pour les réprimer, & est tué en 1308, près de Schaffouse.</p>	<p>PHILIPPE-AUGUSTE ayant occupé le Trône jusqu'à l'an 1223, Louis VIII, son fils, surnommé le Lion, né le 5 Sept. 1187, lui succède. Il meurt en 1226, dans la 39^e année de son âge, après un règne de 39 ans 4 mois.</p> <p>S. LOUIS IX du nom, né le 25 Avril 1215, succède à son père le 8 Novembre 1226, sous la Régence de la Reine Blanche, sa mère. Il meurt à Tunis le 25 Août 1270, à l'âge de 55 ans, après en avoir régné près de 44. Ses ossements, rapportés en France, furent portés de Paris en pompe, sur les épaules de son fils aîné, à S. Denis, le 22 Mai 1271.</p> <p>PHILIPPE III, surnommé le Hardi, fils aîné de S. Louis, né en 1245, est proclamé Roi dans le camp devant Tunis, le 25 Août 1270, aussitôt après la mort de son père. Il meurt à Perpignan le 6 Octobre 1285, à l'âge de 40 ans, après un règne de 15 ans, un mois & 12 jours.</p> <p>PHILIPPE IV, dit le Bel, né l'an 1268, succède à son père le 6 Octobre 1285. Il meurt à Fontainebleau, le 29 Nov. 1314, d'une chute de cheval qu'il fit, en chassant un sanglier.</p>	<p>JEAN SANS TERRE ayant régné jusqu'en 1216, Henri III, son fils, lui succède le même année, sous la régence de Pembrock.</p> <p>Il meurt à Londres l'an 1272, âgé de 65 ans, après en avoir régné 56.</p> <p>EDOUARD I, fils de Henri III, est reconnu Roi le 20 Novembre 1272. Il meurt le 7 Juillet 1357, âgé de 68 ans, dont il en avoit régné 34.</p>	<p>Après la mort de Guillaume, arrivé en 1214, Alexandre II, son fils, proclame Roi. Il meurt le 8 Juillet 1149, âgé de ans.</p> <p>ALEXANDRE succède le 8 Juillet à son père, étant peiné âgé de 8 ans en 1249. Il meurt en 1286, âgé de ans, après en avoir régné 37.</p> <p>JEAN BALDWIN I, sixième après la mort d'Alexandre III, est déclaré Roi d'Ecosse, par Edouard I, Roi d'Angleterre, choisi pour être entre ce Prince & Robert Brus son comte d'Ecosse. Edouard veut le traiter esclave plutôt qu'en Roi, & force à se retirer en France, où termine sa carrière, on ne fait de quelle année. Trône d'Ecosse fut rempli par commencement quatorzième siècle par Robert de Bruce.</p>

IZIÈME SIÈCLE.

ROIS d'Anglet.	ROIS d'Ecosse.	ROIS d'Espagne.	ROIS de Portugal.	ROIS de Danem.	ROIS de Suède.	ROIS de Pologne.	ROIS de Bohême.	ROIS de Hongrie.	PRINCES de Russie.
<p>JEAN SANS TERRE ayant régné jusqu'en 1216, Henri III, son fils lui succède la même année, sous la régence de Pembrock. Il meurt à Londres l'an 1272, âgé de 65 ans, après en avoir régné 55.</p> <p>EDOUARD I, fils de Henri III, est reconnu Roi le 20 Novembre 1272. Il meurt le 7 Juillet 1377, âgé de 68 ans, dont il en avait régné 34.</p>	<p>Après la mort de Guillaume, arrivée en 1214, Alexandre II, son fils, est proclamé Roi. Il meurt le 8 Juillet 1149, âgé de 52 ans.</p> <p>ALEXANDRE III succède le 8 Juillet à son père, étant à peine âgé de 8 ans, en 1249. Il meurt en 1286, âgé de 45 ans, après en avoir régné 37.</p> <p>JEAN BAILEUL, six ans après la mort d'Alexandre III, c'est-à-dire en 1292, est déclaré Roi d'Ecosse, par Edouard I, Roi d'Angleterre, choisi pour arbitre entre ce Prince & Robert de Brus son compétiteur au Trône d'Ecosse. Edouard veut le traiter en esclave plutôt qu'en Roi, & le force à se retirer en France, où il termine sa carrière, on ne sait dans quelle année. Le Trône d'Ecosse ne fut rempli qu'au commencement du quatorzième siècle par Robert de Brus.</p>	<p>ALPHONSE IX étant mort l'an 1214, Henri I, son fils, né en 1204, est proclamé Roi de Castille. Ce jeune Prince meurt en 1217.</p> <p>FERDINAND III, dit le Saint, petit-fils d'Alphonse IX par sa mère, est reconnu Roi de Castille. Il réunit la Couronne de Léon à celle de Castille en 1230. Il meurt en 1252, âgé de 52 ans.</p> <p>ALPHONSE X, surnommé le Sage, à cause de son amour pour les sciences, fils de Ferdinand le Saint, est reconnu Roi de Castille & d'Aragon en 1252. Il meurt en 1284.</p> <p>SANCHE IV, fils d'Alphonse X, est couronné à Tolède en 1284. Il meurt en 1295.</p> <p>FERDINAND IV, fils du précédent, est proclamé Roi en 1295. Son règne & sa vie s'étendent jusqu'à la douzième année du quatorzième siècle.</p>	<p>SANCHE I ayant occupé le Trône de Portugal jusqu'en 1211, Alph. II, son fils, lui succède la même année. Il meurt en 1223, âgé de 38 ans.</p> <p>SANCHE II, fils du précédent, monte sur le Trône, l'an 1223. Obligé d'en descendre en 1245, se retire à Tolède, où il meurt en 1248.</p> <p>ALPHONSE III se rend en Portugal à la sollicitation des Portugais l'an 1246, & gouverne le Royaume comme Régent, jusqu'à la mort de Sanche II, son frère. Alors il est proclamé Roi, & couronné à Coimbra en 1279, après un règne de 31 ans depuis son couronnement.</p> <p>DENIS, fils d'Alphonse, lui succède en 1279. Il meurt en 1325, après un règne de 45 ans. Ce Prince, né pour le bonheur de ses sujets, mérita par ses excellentes qualités, les glorieux titres de LIBÉRAL, & de PÈRE DE LA PATRIE.</p>	<p>WALDEMAR II, dit le Victorieux, est reconnu Roi de Danemark après la mort de Canut son frère, arrivée en 1203; il est couronné la même année.</p> <p>SANCHE II, fils du précédent, monte sur le Trône, l'an 1223. Obligé d'en descendre en 1245, se retire à Tolède, où il meurt en 1248.</p> <p>ALPHONSE III se rend en Portugal à la sollicitation des Portugais l'an 1246, & gouverne le Royaume comme Régent, jusqu'à la mort de Sanche II, son frère. Alors il est proclamé Roi, & couronné à Coimbra en 1279, après un règne de 31 ans depuis son couronnement.</p> <p>DENIS, fils d'Alphonse, lui succède en 1279. Il meurt en 1325, après un règne de 45 ans. Ce Prince, né pour le bonheur de ses sujets, mérita par ses excellentes qualités, les glorieux titres de LIBÉRAL, & de PÈRE DE LA PATRIE.</p>	<p>ERIC CANUT - SON, ou fils de Canut, devient Roi de Suède par la mort de Suercher III, son rival, arrivée en 1210. Il meurt en 1219, après un règne de 10 ans.</p> <p>JEAN, fils du Roi Suercher, occupe le Trône après la mort d'Eric. Il meurt l'an 1223.</p> <p>ERIC LE BÈGUE, fils du Roi Eric Canut - son, succède au Roi Jean, en vertu du traité de succession alternatif, conclu sous les règnes précédents. Il meurt en 1250.</p> <p>WALDEMAR I, neveu d'Eric, est élu Roi de Suède en 1250, au préjudice des premiers de la maison de Suercher. Il cède la Couronne à Magnus, son frère, en 1279.</p> <p>MAGNUS I monte sur le trône, par la cession que son frère lui en fit en 1279. Ce Prince meurt en 1290.</p> <p>BIRGER II, fils aîné de Magnus, lui succède en 1290. Il meurt l'an 1326 dans l'île de Gotland, où il s'étoit retiré depuis 1319.</p>	<p>LESKO V ayant été massacré en 1227, BOLESLAS V, dit le Chaste, est proclamé Duc de Pologne la même année, sous la tutelle de Conrad, son oncle. Il meurt le 30 Décembre 1079.</p> <p>LESKO VI, dit le Noir, petit-fils de Conrad, est reconnu Duc de Pologne l'an 1279, après la mort de Boleslas, qui l'avoit désigné pour son successeur. Il meurt en 1289.</p> <p>PREMISLAS II devient fin maître de la Pologne en 1295, après six ans de factions, pendant lesquelles plusieurs Souverains furent élus & chassés. Ce Prince prit le titre de Roi, & se fit sacrer le 26 Juin 1295, par l'Archevêque de Gnesne. Il est assassiné l'année suivante dans son lit.</p> <p>ULADISLAS LOKETEK, frère de Lesko VI, monte sur le Trône en 1296. Il est déposé en 1300.</p> <p>WENCESIAS, Roi de Bohême, est élu Roi de Pologne en 1300. Il est détrôné en 1304.</p>	<p>Après la mort de PREMISLAS II, arrivée en 1230, WENCESIAS III, reconnu Roi du vivant de son père en 1228, lui succède. Il meurt en 1253 à l'âge de 48 ans.</p> <p>PREMISLAS OTTOCARE II, fils de WENCESIAS III lui succède en 1253. Il périt dans une bataille en 1278.</p> <p>WENCESIAS IV, fils du précédent, lui succède en 1278. Appelé l'an 1300 à la Couronne de Pologne, il est détrôné en 1304.</p> <p>LADISLAS III ou IV est élu pour succéder au Roi Etienne, son père. Il meurt en 1290.</p> <p>ANDRÉ III succède à Ladislas, l'an 1290. Il meurt à Budeu 1301.</p>	<p>LADISLAS II succède en 1204 à son père Eméric, sous la tutelle d'André, son oncle. Il ne régna que peu de jours.</p> <p>ANDRÉ II, second fils de Bela III, monte sur le trône après la mort de son neveu, en 1204. Il meurt en 1235.</p> <p>BELA IV, fils aîné d'André II, lui succède en 1235. Il meurt en 1270.</p> <p>ETIENNE IV ou V monte sur le Trône après la mort de Bela IV, son père, en 1270. Il meurt en 1272.</p> <p>LADISLAS III ou IV est élu pour succéder au Roi Etienne, son père. Il meurt en 1290.</p> <p>ANDRÉ III succède à Ladislas, l'an 1290. Il meurt à Budeu 1301.</p>	<p>WSEVOLOD III étant mort en 1213, Georges II lui succède la même année. Il périt dans une bataille, l'an 1238.</p> <p>JAROSLAW succède à Georges, son frère, l'an 1238. Il meurt de poison en 1246.</p> <p>ALEXANDRE JAROSLAWITZ succède à son père, l'an 1246. Il meurt l'an 1262.</p> <p>JAROSLAW JAROSLAWITZ succède à son frère Alexandre, l'an 1262. Il meurt l'an 1270.</p> <p>BASILE ALEXANDROWITZ, ou VASIL I, succède à son oncle, l'an 1270. Il meurt en 1277.</p> <p>DEMETRIUS ALEXANDROWITZ, ou DIMITRI I, succède à Basile, son frère, en 1277. Il meurt en 1294.</p> <p>ANDRÉ ALEXANDROWITZ se met en possession du Grand-Duché en 1294, après avoir mis en suite Démétrius, son frère. Il est déposé la même année, & meurt en 1304.</p> <p>DANIEL ALEXANDROWITZ, Duc de Moscovie, est établi par les Tartares Grand-Duc de Russie, à la place d'André, son frère, en 1295. Il se retire dans un Monastère l'an 1302; il y meurt l'année suivante.</p>

Faint, illegible text within a rectangular border, likely bleed-through from the reverse side of the page.

s.
i, de-
avoir
n.



LES
CH

HI
DU CH

DANS SON
S

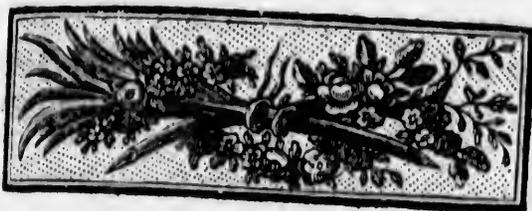
Depuis

QUATO

ART I

*Etat politique
& progrès*

ANDRONI
nom d'Andr
Trône de Con
Tome VI.



LES SIÈCLES
 CHRÉTIENS,
 O U
 HISTOIRE
 DU CHRISTIANISME,
 DANS SON ÉTABLISSEMENT ET
 SES PROGRÈS;
Depuis J. C. jusqu'à nos jours.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

ARTICLE PREMIER.

*Etat politique de l'Empire Grec. Origine
 & progrès des Turcs Ottomans.*

XIV.
 SIÈCLE,

ANDRONIC Paléologue, troisième du
 nom d'Andronic, étoit monté sur le
 Trône de Constantinople en 1283, après
 Tome VI.

la mort de Michel son père. Son règne
 XIV. dura près de cinquante ans. Il n'occupa
 S I È C L E. le rang suprême pendant un si long es-
 pace de tems, que pour être témoin des
 nouvelles calamités qui ne cessoient d'af-
 fliger l'Empire, & qui hâtoient sa chute
 prochaine. Il y contribua lui-même, par
 son incapacité, sa foiblesse, & par les
 divisions qui s'élevèrent dans sa propre
 famille; divisions dont il étoit en quelque
 sorte l'auteur, en servant d'instrument
 aux passions étrangères qui les faisoient
 éclore. Hors d'état de rien voir & de
 rien apprécier par lui-même, il s'en rap-
 portoit aveuglément à ses Ministres; &
 ceux-ci, comme il arrive toujours sous
 un Prince sans lumière & sans fermeté,
 mettoient leurs intérêts personnels à la
 place des grandes vues de bien public
 qui doivent conduire en tout les Chefs
 de l'administration, plus encore dans
 un Etat foible, chancelant, ébranlé de
 toutes parts, que dans ceux dont l'orga-
 nisation n'est point altérée par des vices
 intérieurs & de longues secousses.

Andronic fit l'essai de son pouvoir
 contre ses propres sujets, en persécutant
 les Catholiques & tous ceux qui étoient
 attachés à l'union que le feu Empereur

avoit pro-
 dant son
 tions & le
 si entetés
 là sur les
 miner les
 dans l'Ég
 casion des
 Leurs par
 tres fidèle
 sociétés p
 communie
 opposés,
 son Clerge
 nir, & c'
 Prince inc
 faire, tel
 procuré ce
 tantinople.

Mais ta
 ner les diffé
 y donnoit t
 si les soins
 se fussent bo
 de l'Etat a
 sions qui re
 les contrées
 Les Turcs
 l'urons bien

avoit procurée par tant de soins. Cependant son zèle pour soutenir les prétentions & les dogmes dont les Grecs étoient si entêtés, & le crédit qu'il acquit par là sur les esprits, le mit en état de terminer les différends qui s'étoient élevés dans l'Eglise de Constantinople, à l'occasion des Patriarches Arsène & Joseph. Leurs partisans s'étoient séparés des autres fidèles, & formoient entr'eux des sociétés particulières, qui refusoient de communiquer avec tous ceux des partis opposés, même avec le Patriarche & son Clergé. Andronic parvint à les réunir, & c'est encore beaucoup pour un Prince incapable de toute espèce d'affaire, tel qu'on le représente, d'avoir procuré cet avantage à l'Eglise de Constantinople.

Mais tandis qu'il s'occupoit à terminer les différends de son Clergé, & qu'il y donnoit toute son application, comme si les soins multipliés du Gouvernement se fussent bornés à cet objet, les ennemis de l'Etat attaquoient le peu de possessions qui restoient encore aux Grecs dans les contrées voisines de Constantinople. Les Turcs Ottomans, dont nous parlerons bientôt, tantôt seuls, tantôt unis

XIV.

S I È C L E.

 XIV.
 S I È C L E .

aux autres peuples, qui s'entredisputoient les dépouilles de l'Empire, donnoient de continuelles alarmes au Gouvernement, sans le rendre plus attentif & plus sage. Au contraire, il sembloit que les Ministres d'Andronic fussent d'accord avec les Nations jalouses, qui resserroient chaque jour la domination de leur maître dans des bornes plus étroites. Ils lui persuadèrent qu'étant en paix avec les Vénitiens & les Génois, il devoit supprimer les dépenses de la Marine comme inutiles. Cette faute exposa les places maritimes & les côtes aux insultes des Pirates, & aux incursions des Turcs, qui ayant des ports sur les mers voisines, envoyoient leurs vaisseaux jusques sous les murs de Constantinople.

L'ascendant que les Ministres d'Andronic avoient pris sur l'esprit de ce Prince foible & crédule, & son aveugle déférence pour leurs conseils, portèrent la division dans sa famille, & furent pour lui la source des chagrins domestiques qui empoisonnèrent sa vieillesse. Il avoit perdu Michel son fils, jeune Prince de la plus grande espérance. Une mort prématurée l'avoit surpris, les armes à la main, contre les ennemis de l'Empire,

sur lesqu
vinces qu
fils qu'il
cadet no
parvenu à
levé par
portoit au
son ayeul
toutes les
Paléologu
pres à con
son déjà c
ter par l'é
toit pour
d'en faire
lui donne
étoit une a
pereur, d'
n'acquît tr
ayeul, &
sous son n
Pour éc
connoissan
bord des se
vieillard, t
son petit-fil
ment qu'il
le dépeign
tieux qui a

sur lesquels il vouloit reprendre les Provinces qu'ils avoient envahies. Des deux fils qu'il avoit laissés en mourant, le cadet nommé Manuel, étoit à peine parvenu à l'adolescence, lorsqu'il fut enlevé par un accident funeste : l'aîné, qui portoit aussi le nom d'Andronic, comme son ayeul, réunissoit tous les droits & toutes les espérances de la maison des Paléologues. Il annonçoit des talens propres à conserver la gloire de cette maison déjà célèbre, & même à l'augmenter par l'éclat des grandes actions. C'étoit pour le vieil Andronic une raison d'en faire l'objet de sa tendresse, & de lui donner part à sa confiance. C'en étoit une aussi pour les Ministres de l'Empereur, d'empêcher que ce jeune Prince n'acquît trop de crédit auprès de son ayeul, & ne parvînt à gouverner l'Etat sous son nom.

Pour écarter le jeune Prince de la connoissance des affaires, on jeta d'abord des soupçons vagues dans l'esprit du vieillard, sur la pureté des intentions de son petit-fils, & sur les motifs de l'attachement qu'il paroissoit avoir pour lui. On le dépeignit ensuite comme un ambitieux qui aspirait au moment de mon-

XIV.

SI È C L E.

ter sur le trône, qui voyoit avec peine
 XIV. les longs jours que le Ciel accordoit à
 S I È C L E V. son ayeul, & qui n'avoit desiré d'être
 associé à l'Empire, que pour exécuter
 avec plus de sûreté, le dessein qu'il médi-
 toit de s'emparer de la souveraine puis-
 sance. On devient plus jaloux du com-
 mandement, à mesure qu'on avance en
 âge. C'est le foible de tous ceux qui
 vieillissent dans les postes éminens. On
 n'eut pas de peine à persuader au vieil
 Andronic que son petit-fils en vouloit à
 son autorité. Du moment qu'il se fut
 rempli de cette idée, il ne vit plus dans
 le jeune Prince qu'un ennemi secret, &
 dans tous ceux qui l'environnoient, que
 des complices de ses projets ambitieux.
 On observoit toutes ses démarches, on
 empoisonnoit tous ses discours; & par
 des rapports infidèles, on augmentoit les
 fâcheuses impressions qu'on avoit don-
 nées contre lui au vieillard crédule &
 soupçonneux. D'un autre côté on tenoit
 le jeune Prince dans la plus grande con-
 trainte, afin d'irriter en lui le desir de
 la liberté, & de le porter à quelque dé-
 marche dont on pût se servir pour le
 perdre entièrement dans l'esprit du vieil
 Empereur.

Ces in-
 attendoit.
 vivre en p
 devoit av
 qu'il fût
 Constanti
 serviteurs
 sa fortune
 se révolte
 guerre civ
 chaînes, c
 Ministres
 ceux-ci, p
 forcèrent
 suadant à
 des troupe
 nécessité
 trouva les
 parti; &
 il ne put
 fection qu
 sentir à l
 veraine. A
 ses soldat
 Constanti
 ne, & p
 secrettem
 lui offroi
 sion qu'il

Ces intrigues eurent l'effet qu'on en attendoit. Le jeune Andronic se lassa de vivre en prisonnier dans une Cour où il devoit avoir le second rang, jusqu'à ce qu'il fût élevé au premier. Il sortit de Constantinople avec un petit nombre de serviteurs fidèles qui s'étoient attachés à sa fortune. Son intention n'étoit pas de se révolter, ni d'allumer le feu d'une guerre civile; il ne vouloit que briser ses chaînes, & se soustraire à l'oppression des Ministres qui obsédoient son ayeul. Mais ceux-ci, par une suite de leurs vues, le forcèrent à prendre les armes, en persuadant à l'Empereur de faire marcher des troupes contre lui. Réduit à la dure nécessité de se défendre, le jeune Prince trouva les peuples disposés à prendre son parti; & bientôt il eut une armée. Mais il ne put se détacher du respect & de l'affection qu'il devoit à son ayeul, ni consentir à le dépouiller de l'autorité souveraine. Ainsi, tandis que ses Officiers & ses soldats le pressoient d'aller droit à Constantinople, pour s'emparer du trône, & punir ses ennemis, il négocioit secrettement avec le vieil Andronic, & lui offroit toutes les preuves de soumission qu'il lui plairoit d'exiger.

XIV.

S I È C L E.

La moins équivoque de ces preuves, XIV. ses ennemis eux-mêmes la voyoient; c'é-
 S I È C L E. toit les avances qu'il faisoit pour rentrer
 en grace avec l'Empereur. Celui-ci en fut
 touché, & les deux Princes écoutant la
 voix de la nature, qui leur parloit en
 faveur l'un de l'autre, se réconcilièrent
 avec toutes les apparences de la sincérité;
 mais bientôt la bonne intelligence en-
 core altérée entre eux, & ceux qui avoient
 intérêt à les voir défunis, les brouillè-
 rent de nouveau. Tout le tems qui s'é-
 coula jusqu'à la mort du vieil Andronic,
 fut marqué par ces alternatives conti-
 nuelles de ruptures & de raccommode-
 mens. Pendant ces démêlés, le jeune
 Empereur eut toujours le mérite de la
 modération, & sa conduite fut constam-
 ment celle du fils le plus respectueux;
 mais enfin il sentit que les intérêts de
 l'Etat exigeoient qu'il se fît de toute
 l'autorité, & ne laisât à son ayeul que
 les honneurs du rang suprême. Cette
 démarche étoit nécessaire. Le jeune An-
 dronic s'y détermina par le motif du bien
 public, quoiqu'elle coûtât beaucoup à
 son cœur. Le vieil Empereur survécut
 encore quelques années à cet événement,
 & mourut en 1332 sous l'habit monas-

tique, &
 soixante-
 régné qu'

Lorsqu'
 les rênes
 tère de sa
 montré p
 règne. Il a
 Jean Can
 d'une pru
 mée, qui
 l'homme
 res de l'ho
 périence c
 lui manqu
 en avoit fa
 s'étoit vu
 pour sa fû
 épousé ses
 plus utiler
 venu seul
 sa confian
 son Collèg
 tenta d'être
 à réunir l
 la mort de
 fédée à ti
 secours d'u
 des qualite

rique, & le nom d'Antoine, à l'âge de soixante-quatorze ans, dont il en avoit régné quarante-neuf.

XIV.

S I È C L E.

Lorsqu'Andronic III eut pris en main les rênes de l'Etat, il soutint le caractère de sagesse & de justice qu'il avoit montré pendant les troubles du dernier règne. Il avoit pour conseil & pour ami, Jean Cantacuzène, personnage illustre, d'une prudence & d'une probité consommée, qui réunissoit les connoissances de l'homme de Lettres aux vues supérieures de l'homme d'Etat. Les talens & l'expérience qui font l'excellent Général, ne lui manquoient pas non plus. Andronic en avoit fait souvent l'épreuve, lorsqu'il s'étoit vu contraint de prendre les armes pour sa sûreté. De tous ceux qui avoient épousé ses intérêts, aucun ne l'avoit servi plus utilement que cet ami fidèle. Devenu seul Empereur, il lui donna toute sa confiance; il vouloit même en faire son Collègue, mais Cantacuzène se contenta d'être son premier sujet. Il l'aida à réunir l'Acarnanie à l'Empire, après la mort de Jean l'Ange qui l'avoit possédée à titre de Souveraineté. Avec le secours d'un pareil Ministre, & les grandes qualités qu'il possédoit lui-même,

— XIV. Andronic III eût signalé son règne par des entreprises glorieuses, s'il eût vécu plus long-tems. Mais il fut enlevé par la mort à l'âge de quarante-cinq ans, n'ayant pas encore pu réparer les maux que la foiblesse de son ayeul avoit causés, ou accrûs. En mourant il donna pour tuteur à Jean Paléologue son fils, & pour Régent à l'Empire, ce même Cantacuzène, dont il connoissoit le désintéressement & la capacité.

Cantacuzène, fidèle à la mémoire & aux dernières intentions d'Andronic, ne se seroit point écarté des principes qui avoient toujours été la règle de sa conduite, si quelques hommes jaloux de son mérite, ne l'eussent forcé à sortir des bornes où son caractère le portoit à se renfermer. Mais les intrigues de la Cour, & les trames secrettes de ses ennemis, l'obligèrent à monter au premier rang, pour y trouver une sûreté qu'il ne pouvoit espérer, en restant dans le second. Il avoit contribué à l'avancement d'un certain Apocauque, homme de néant, qui s'étoit élevé à la plus haute fortune, par cet esprit de souplesse qui ne réussit que trop souvent dans les Cours. Ce parvenu avoit le caractère faux, comme la

plupart
contre f
voir le
au Patria
de Cant
jalousie.
qu'ils re
un rival
pératrice
craindre
fils, les v
à Cantac
suspect. C
pocauque
par tous
ployer de
vers, con
se déclare
homme q
l'intérêt d
famille.

Cantac
nople, lo
gue main
en apprit
de ses an
pour évite
se préparo
motèque.

plupart de ses semblables. Il se déclara contre son bienfaiteur, dès qu'il crut pouvoir le faire avec impunité. Il se joignit au Patriarche de Constantinople, ennemi de Cantacuzène, par ambition & par jalousie. Dans le dessein de perdre celui qu'ils regardoient l'un & l'autre comme un rival dangereux, ils obsédèrent l'Impératrice mère, & à force de lui faire craindre pour elle-même & pour son fils, les vues ambitieuses qu'ils prêtoient à Cantacuzène, ils réussirent à le rendre suspect. Ces premières impressions qu'Apocauque & le Patriarche fortifioient par tous les moyens que savent employer des Courtisans habiles & pervers, conduisirent enfin l'Impératrice à se déclarer ouvertement contre le seul homme qu'elle auroit dû ménager pour l'intérêt de l'Etat, & celui de sa propre famille.

Cantacuzène n'étoit pas à Constantinople, lorsque cet orage formé de longue main, vint tout-à-coup à éclater. Il en apprit la nouvelle par quelques-uns de ses amis qui avoient pris la fuite, pour éviter les mauvais traitemens qu'on se préparoit à leur faire. Il étoit à Didymoteque, où il s'étoit rendu pour obser-

XIV.

SIÈCLE.

XIV. ver les mouvemens des Serviens, des Bulgares, & des autres ennemis de l'Empire, qui songeoient à tirer avantage des troubles inféparable d'une minorité. **SI È C L E.** Instruit par ses amis de ce qui se passoit dans la Capitale, il tint conseil avec eux sur le parti qu'il avoit à prendre. Tous furent d'avis que l'intérêt général de l'Empire, & l'état particulier de ses affaires, exigeoient qu'il se fît proclamer Empereur. La nécessité lui fit suivre ce conseil. Il prit les marques de la dignité Impériale, & reçut le serment de son armée, en déclarant que son intention n'étoit pas de préjudicier aux droits légitimes du jeune Empereur, dont il ne vouloit être que le Tuteur, sous le nom de Collègue.

Apocauque & les autres ennemis de Cantacuzène, se prévalurent d'une démarche que la nature des circonstances venoit de lui arracher. Ils y trouvèrent la preuve des mauvais desseins dont ils l'avoient accusé auprès de l'Impératrice; & cette Princesse, plus livrée que jamais à leurs conseils, les autorisa publiquement à se mettre à la tête d'une armée, pour aller combattre au nom du jeune Empereur, contre celui qu'on lui faisoit

regarder
Apocauque
troupes; n
n'égalaien
trigue. Il
des Soldat
mée rouge
Général c
des ne po
cité. On
exposer se
culière d'u
pas de bo
ses fins.

Telle é
lorsque l'a
che. Cant
voir. Il av
viens, les
ples enner
ce n'étoit
leurs seco
la nécessi
Les Turc
avec un ze
Sultan de
fille Théo
Prince, to
& de l'inju

regarder comme l'ennemi de l'Empire. Apocauque prit le commandement des troupes; mais ses talens pour la guerre n'égalent pas ceux qu'il avoit pour l'intrigue. Il se fit mépriser des Officiers & des Soldats. Tous les braves gens de l'armée rougissoient de voir à leur tête un Général dont les partisans les plus décidés ne pouvoient se dissimuler l'incapacité. On murmuroit de se voir obligé à exposer ses jours dans la querelle particulière d'un ambitieux, qui ne craignoit pas de bouleverser l'Etat pour arriver à ses fins.

Telle étoit la disposition des esprits, lorsque l'armée Impériale se mit en marche. Cantacuzène se dispoit à la recevoir. Il avoit trouvé des alliés dans les Serviens, les Bulgares & les Turcs, ces peuples ennemis naturels de l'Empire. Mais ce n'étoit qu'avec peine qu'il s'aidoit de leurs secours, & uniquement à cause de la nécessité pressante où il se trouvoit. Les Turcs sur-tout prirent sa défense avec un zèle sincère & généreux. Orkan, Sultan des Ottomans, avoit épousé sa fille Théodora; & Amurath, fils de ce Prince, touché du mérite de Cantacuzène, & de l'injuste persécution qu'il éprouvoit,

XIV.

SIÈCLE.

étoit devenu son ami. Avec cet appui, &
 XIV. trente mille hommes de troupes agué-
 SIÈCLE. riques, que ces alliés joignirent aux lién-
 nes, il fut en état d'en imposer à ses
 ennemis. Mais il ne profita de ses avan-
 tages que pour offrir la paix à l'Impéra-
 trice, afin d'épargner le sang de ses con-
 citoyens. Cette Princesse l'auroit accep-
 tée, si la faction d'Apocauque & du Pa-
 triarche lui eût laissé la liberté de choisir
 le parti qui lui paroïssoit le plus raison-
 nable & le plus utile. Mais les conseils
 du courtisan ne furent pas soutenus par
 la valeur & l'habileté du Général. Tan-
 dis que tout le monde admiroit la mo-
 dération & le désintéressement de Can-
 tacuzène, Apocauque, déjà odieux par
 sa hauteur & son avidité, le devint en-
 core plus par sa lâcheté. Aux approches
 de Cantacuzène, il se renferma dans
 Héraclée; & ne s'y croyant pas encore
 en sûreté, il abandonna son armée pour se
 retirer à Constantinople. La haine publi-
 que l'y suivit, & bientôt il y reçut la
 juste punition de ses crimes. Il faisoit
 agrandir les prisons, trop étroites pour
 contenir ceux que sa vengeance & sa ty-
 rannie y précipitoient chaque jour, lors-
 qu'il fut assommé à coups de pierre &

de bâto
 qui s'op
 délivrée
 sentit à
 princip
 jeune E
 Cantacu

Le c
 fondem
 gence c
 commer
 effets, l
 veaux m
 intention
 un gran
 abusèren
 blessé du
 prier des
 Collègue
 me un
 la confia
 l'égal de
 fait épou
 plus sûr
 pouvoit-
 des vues
 nuations
 ne plus v
 nemi de

de bâton. Sa mort leva tous les obstacles qui s'opposoient à la paix. L'Impératrice, délivrée de cet indigne Ministre, consentit à un accommodement, dont la principale condition fut le mariage du jeune Empereur avec Hélène, fille de Cantacuzène.

Le calme paroïssoit rétabli sur des fondemens solides, & la bonne intelligence qui régnoit entre les Princes, commençoit à produire les plus heureux effets, lorsqu'elle fut altérée par de nouveaux mécontentemens. Des gens mal intentionnés, tels qu'il y en a toujours un grand nombre à la Cour des Princes, abusèrent de l'inexpérience & de la foiblesse du jeune Empereur, pour lui inspirer des sentimens d'aversion contre son Collègue. Ils le lui représentoient comme un usurpateur, qui avoit abusé de la confiance d'Andronic, pour devenir l'égal de son pupille, & qui ne lui avoit fait épouser sa fille que pour le tenir plus sûrement dans sa dépendance; & pouvoit-on assurer qu'il n'eût pas encore des vues plus criminelles? Par ces insinuations, le jeune Paléologue parvint à ne plus voir dans Cantacuzène, que l'ennemi de sa personne & de sa maison. Il

XIV.

SIÈCLE.

XIV. **SIÈCLE.** s'en prit d'abord à Mathieu, fils de son Collègue, à qui l'on avoit donné le Gouvernement d'Andrinople : il arma pour l'en dépouiller. Cantacuzène prit la défense de son fils ; & quoique la jeune Noblesse & le peuple se fussent déclarés pour Paléologue, la sagesse, l'expérience & la bonne conduite étant du côté de son rival, il fut obligé de renoncer à son projet, & de chercher un asyle dans l'île de Ténédos.

Soit que cette retraite de Paléologue fût regardée comme une abdication tacite, soit que Cantacuzène feignît d'en avoir cette idée, & de la persuader aux autres, afin d'en prendre occasion de l'exclure entièrement du trône, il saisit ce moment pour faire proclamer Empereur ce même Mathieu, qui avoit été le sujet des nouveaux démêlés. Cette proclamation nous paroît une tache dans la conduite de Cantacuzène, qui avoit montré jusques-là ses intentions si droites & si pures ; aussi devint-elle une nouvelle source de divisions entre les Princes, & de calamités pour l'Etat. Paléologue aimé du peuple, trouva des partisans & des alliés. Il rentra dans sa Capitale, & fit proscrire Mathieu par le Patriarche

& le Sénat
clue entr
diation
assurer l
goût des
qu'elles
l'Empire
tère du
blement

Après
zène, M
logue dis
l'un pour
d'Empere
ler. Enfin
termina,
vivoit en
mis de l'E
leurs con
puissance,
rogatives
peller aux
té, qu'à le
pu le con

Lorsqu
dissipées,
quille &
avoient fai
dant les tr

& le Sénat. Cependant la paix fut conclue entre ces deux Princes, par la médiation de Cantacuzène, qui, soit pour assurer l'état de son fils, soit par dégoût des grandeurs, & des agitations qu'elles traînent avec elles, abdiqua l'Empire, & se retira dans un Monastère du Mont Athos, où il finit paisiblement ses jours en 1357.

Après la retraite de Jean Cantacuzène, Mathieu son fils, & Jean Paléologue disputèrent long-tems ensemble, l'un pour conserver le titre & le pouvoir d'Empereur, l'autre pour l'en dépouiller. Enfin le premier de ces deux Princes termina, par les conseils de son père qui vivoit encore, des débats dont les ennemis de l'Empire profitoient pour étendre leurs conquêtes. Il abdiqua la suprême puissance, & se contenta de quelques prérogatives extérieures, plus propres à rappeler aux autres le rang qu'il avoit quitté, qu'à le consoler lui-même de n'avoir pu le conserver.

Lorsque les guerres intestines furent dissipées, l'Empire ne fut pas plus tranquille & plus heureux. Les Ottomans avoient fait des progrès incroyables pendant les troubles civils. Les Sultans Or-

XIV.

SIÈCLE.

XIV.
S I È C L E. kan, Amurath & Bajazet enlevèrent successivement aux Grecs ce qui leur restoit de Provinces en Europe. Jean Paléologue fut obligé de leur payer tribut, & de leur donner tour à tour deux de ses fils en ôtage. Manuel qui lui succéda, étoit en cette qualité entre les mains de Bajazet, lorsqu'il mourut en 1391. Il étoit âgé de cinquante-cinq ans, dont il en avoit régné quarante-trois. Le chagrin hâta la fin de ses jours. Il voyoit en effet l'Empire presque réduit au territoire de Constantinople, & cette Capitale, sans cesse menacée par les Turcs, prête à tomber en leur pouvoir, sans que les Princes Chrétiens songeassent à la secourir.

La puissance des Turcs Ottomans, si redoutables aux Empereurs Grecs, s'étoit formée comme celle des Arabes & des autres peuples Musulmans, par le droit de conquête. Dans le siècle précédent, les Mogols avoient fournis ou exterminé les petits Souverains de race Turque, qui s'étoient fait des Etats sur les débris de l'Empire des Califes de Bagdad en Orient, & dans les diverses contrées de l'Asie mineure. Plusieurs Emirs dépouillés par le vainqueur, ou dispersés par la crainte, s'étoient réfu-

giés dans
 pes qui le
 Ils faisoient
 plat pays,
 rance que
 les lieux in
 voient de
 d'abord à s
 les besoins
 bientôt l'ur
 Athman,
 cet ascenda
 le courage
 que la Nat
 der. Il se
 sie mineur
 ses à la do
 dévastés pa
 puis long-t
 mités. Ces
 garnison, l
 qu'indiffère
 songeoient
 résistance,
 veaux Con
 accoutumé
 loix, ni lib
 fameuse, c
 royaume d

giés dans les montagnes avec les trou-
 pes qui leur étoient demeurées fidelles. **XIV.**
 Ils faisoient de-là des courses dans le **SIÈCLE.**
 plat pays, pour se procurer une subsis-
 tance que la Nature leur refusoit, dans
 les lieux incultes & stériles qui leur ser-
 voient de retraite. La nécessité les porta
 d'abord à s'unir dans ces expéditions dont
 les besoins de la vie étoient l'objet. Mais
 bientôt l'un d'eux nommé Othman, ou
 Athman, prit sur la plupart des autres
 cet ascendant que le génie, les talens &
 le courage donnent ordinairement à ceux
 que la Nature rend propres à comman-
 der. Il se jetta sur les Provinces de l'A-
 sie mineure qui étoient encore soumi-
 ses à la domination des Grecs. Ces pays
 dévastés par tant de guerre, étoient de-
 puis long-tems en proie à toutes les cala-
 mités. Ces villes sans défense & sans
 garnison, les peuples découragés & pres-
 qu'indifférens pour des maîtres qui ne
 songeoient point à eux, firent peu de
 résistance, & reçurent le joug des nou-
 veaux Conquérens, comme des hommes
 accoutumés à n'avoir plus ni patrie, ni
 loix, ni liberté. Pruse, ville ancienne &
 fameuse, qui avoit été la Capitale du
 royaume de Bithynie au tems des Ro-

— mains, devint celle du nouvel Empire;
 XIV. & la résidence des Princes Ottomans,
 S I È C L E jusqu'à la prise de Constantinople.

Orkan, fils & successeur d'Othman, poursuivit les conquêtes que son père avoit commencées. C'étoit un Prince habile dans la guerre & dans la politique. La plupart des institutions religieuses & civiles qui subsistent encore parmi les Turcs, lui doivent leur origine. Il dut en grande partie les rapides progrès de ses armes aux troubles & aux divisions qui déchiroient l'Empire des Grecs. Soliman son fils, Prince de la plus grande réputation, chéri du Soldat & du peuple, le seconda par sa valeur & son habileté. Il passa en Europe, s'empara de plusieurs Places importantes sur les côtes de l'Hellepont, & prit la célèbre ville de Gallipoli, à l'embouchure de la mer de Marmora. Il alloit pousser ses conquêtes dans la Grèce, lorsqu'il mourut d'une chute de cheval. Orkan son père qui avoit renoncé au trône, pour se livrer entièrement aux exercices de la piété, & au service des pauvres, ne lui servécut que peu de mois.

Il laissa ses conquêtes à poursuivre, & sa gloire à soutenir, tant en Asie

C I
 qu'en Europe
 rath I, qui
 Ottomans. C
 & non moind
 prises, que
 tous les jour
 reurs Grecs
 res. Les plus
 leurs portes,
 faut. Ce fut
 portante plac
 rendit maître
 pour y faire
 ses expéditi
 un grand non
 tiens. Il les
 donner une é
 ayant fait inst
 fulmane, &
 cipline milita
 milice des Ja
 suite redoutab
 fréquentes ré
 delle au sang
 Ce Prince
 Chrétien, apr
 de remporter
 ble dans la ha
 son fils, prit

qu'en Europe, à son second fils Amurath I, qui fut le troisième Sultan des Ottomans. Ce Prince, non moins habile & non moins heureux dans ses entreprises, que ses prédécesseurs, resserroit tous les jours la domination des Empereurs Grecs dans des bornes plus étroites. Les plus fortes Villes lui ouvroient leurs portes, ou étoient emportées d'assaut. Ce fut entr'autres le sort de l'importante place d'Andrinople, dont il se rendit maître en 1360, & qu'il choisit pour y faire son séjour. Dans le cours de ses expéditions, Amurath avoit enlevé un grand nombre de jeunes enfans Chrétiens. Il les rassembla pour leur faire donner une éducation commune; & les ayant fait instruire dans la Religion Musulmane, & dans les exercices de la discipline militaire, il en forma la fameuse milice des Janissaires, devenue dans la suite redoutable à ses maîtres, par ses fréquentes révoltes, quoique toujours fidelle au sang Ottoman.

Ce Prince ayant été tué par un soldat Chrétien, après une victoire qu'il venoit de remporter sur une armée innombrable dans la haute hongrie, Bajazet I, son fils, prit la suite de ses projets, avec

les rênes de son Empire. En montant sur
 XIV. le Trône fondé ou affermi par ses ayeux,
 S I È C L E. il hérita de leur ambition, de leur va-
 leur & de leurs talens, pour la guerre.
 La hardiesse de son courage, & la rapi-
 dité de ses conquêtes, lui firent donner
 le surnom d'*Ildirim*, qui signifie *le Fou-
 dre*. Son nom seul faisoit trembler les
 foibles Souverains de Constantinople
 dans les murs de leur Capitale. Aux mou-
 dres mouvemens de ses troupes, ils
 lui envoyoient leurs enfans pour ôtage,
 & se soumettoient humblement à lui
 payer tribut. Quant à lui, comme s'il le
 fût tenu assuré de les mettre aux fers
 lorsqu'il le voudroit, il leur comman-
 doit avec hauteur, exigeant d'eux une
 obéissance sans réplique, & paroissant
 ne les laisser vivre & régner, que par
 mépris & par pitié.

Pour arrêter ces rapides conquérans,
 & sauver de leurs mains les foibles dé-
 bris de la domination impériale, qui s'é-
 toit étendue si long-tems sur les trois
 parties du monde, les Souverains de
 Constantinople invoquèrent le secours
 des Princes d'Occident. Jean Paléolo-
 gue & Manuel, son fils, ne s'en rap-
 portèrent pas au zèle & à la vivacité que

des An
 dans leu
 mêmes e
 efficacem
 besoin,
 trouvoien
 ces eut u
 bain V,
 sion de f
 sur tous
 deux Egl
 Pontife &
 pe des so
 servit, n
 marcher
 acheter la
 que tems
 moins he
 honneurs,
 Ce n'étoit
 tière s'ébr
 avec une a
 des Maho
 ces d'Occ
 chez eux,
 intérêt, de
 pendant or
 ancien ent
 Nevers, fi

des Ambassadeurs auroient pu mettre dans leurs instances. Ils passèrent eux-mêmes en Occident, pour solliciter plus efficacement l'assistance dont ils avoient besoin, dans le danger pressant où ils se trouvoient. Le premier de ces deux Princes eut une entrevue avec le Pape Urbain V, auquel il présenta une profession de foi très-exacte & très-orthodoxe, sur tous les points qui divisoient les deux Eglises. On a écrit qu'il tira de ce Pontife & de plusieurs Princes d'Europe des sommes considérables, dont il se servit, non pour lever une armée & marcher contre son ennemi, mais pour acheter la paix, & reculer ainsi de quelque tems la ruine de l'Empire. Manuel moins heureux n'obtint que de vains honneurs, & des promesses incertaines. Ce n'étoit plus le tems où l'Europe entière s'ébranloit & couroit aux armes avec une ardeur impétueuse, au seul nom des Mahométans. D'ailleurs, les Princes d'Occident avoient trop d'affaires chez eux, pour s'occuper, avec quelque intérêt, de ce qui se passoit au loin. Cependant on vit encore un reste de cet ancien enthousiasme. Jean, Comte de Nevers, fils de Philippe le Hardi, Duc

 XIV.
 SIÈCLE

XIV.
SIÈCLE.

de Bourgogne, vint joindre, avec un grand nombre de Chevaliers François, & plus de deux mille hommes de bonnes Troupes, Sigismond I, Roi de Hongrie, qui faisoit la guerre au redoutable Bajazet. Mais ce secours ne servit qu'à augmenter l'éclat de la victoire que le Sultan remporta sur l'armée Chrétienne, auprès de Nicopolis, en 1396, & lui fraya le chemin à de nouveaux triomphes.

Cette continuité de succès qui rendoit Bajazet la terreur du nom Chrétien à l'Orient de l'Europe, fut arrêtée tout à coup par un nouveau conquérant, de la Nation des Mogols & de la famille de Genghiskan, héritier de son courage, de ses talens pour la guerre, & de son bonheur. Il s'appelloit Timour, mot de la langue Mogole, qui signifie *du fer*, auquel on avoit ajouté l'épithete *senk*, mot Persan qui signifie *boiteux*, d'où l'on a fait le nom de Tamerlan, sous lequel ce Prince fameux est connu dans nos histoires. Depuis l'âge de vingt-cinq ans qu'il avoit lorsqu'il commença ses conquêtes, jusqu'à celui de soixante-onze qu'il mourut, jamais il ne fut en repos. À peine une expédition étoit-elle terminée, qu'il entreprenoit ou en méditoit

une

C

une autre.
tiable con
armes victo
Perse & d
comme lui
pour satisf
avoit de re
dominer sur
nuel Paléol
rien espérer
cident, don
ploré le sec
manda celu
Mogol faisit
sentir son po
Monde qu'i
rival de gloi
voya des O
ordre de res
pereur Grec
qu'il lui avo
n'étoit poin
parler avec t
gné qu'on os
absolus. Il r
couper la bar
lan. C'étoit p
grande insult
qu'un. Le P

Tome VI.

une autre. Dévoré d'une ambition insatiable comme Alexandre, il porta ses armes victorieuses, comme lui, dans la Perse & dans les Indes, & trouva, comme lui, le monde trop peu étendu pour satisfaire le desir immense qu'il avoit de renverser des Trônes, & de dominer sur des Nations nouvelles. Manuel Paléologue voyant qu'il ne pouvoit rien espérer des Princes Chrétiens d'Occident, dont il avoit inutilement imploré le secours contre Bajazeth, demanda celui de Tamerlan. Le Prince Mogol saisit avec joie l'occasion de faire sentir son pouvoir au seul Monarque du Monde qu'il pût regarder comme son rival de gloire & de puissance. Il lui envoya des Officiers de son armée, avec ordre de restituer, sans délai, à l'Empereur Grec, les terres & les Villes qu'il lui avoit enlevées. Le Sultan, qui n'étoit point accoutumé à s'entendre parler avec tant de hauteur, fut indigné qu'on osât lui donner des ordres si absolus. Il n'y répondit qu'en faisant couper la barbe aux Envoyés de Tamerlan. C'étoit parmi les Orientaux, la plus grande insulte qu'on pût faire à quelqu'un. Le Prince Mogol en fut outré

XIV.
SI È C L E. de colère, & pour s'en venger, il marcha contre Bajazeth avec une puissante armée. Les deux Guerriers se rencontrèrent près d'Angoury en Natolie; c'est l'ancienne Ville d'Ancyre. Ils s'y livrèrent, au mois d'Août 1401, une des plus sanglantes batailles dont il soit fait mention dans les histoires. Bajazeth la perdit, & fut fait prisonnier. Ce Prince mourut sur le chemin de Samarkande, où Tamerlan le faisoit transporter dans une cage de fer, traitement qu'il destinoit à son ennemi, s'il avoit eu le bonheur de le vaincre.

A R T I C L E II.

Etat politique des Puissances d'Occident.

CE siècle fut celui des grands évènements en Europe. D'un bout de l'Occident à l'autre, il n'y eut pas une Nation qui n'éprouvât des secousses & des révolutions dont il y avoit peu d'exemples dans les âges précédens; pas un Souverain qui n'eût des intérêts importans à démêler, & des droits précieux à défendre, ou à conserver. L'Art de la politique

C. M.
 & du Gouverneur se perfectionneront moins au hazard que d'ordinaire les desseins de nos voisins. Les choses se passent relativement à ce qu'ils n'ont pu établir sur un équilibre qui se fait lentement au milieu des convulsions. Dans le tableau que nous laisseront ces momens, le XVIII^e avec ses évènements intéressants pour d'autres Nations, n'est qu'un article passager que nous terminerons avec & la fin.

Aibert I, Roi de Hongrie sur le trône monté après d'Adolphe, d'une partie de Pontife, Bonaparte ne le pas refaire déposer

& du Gouvernement commençoit à se perfectionner. Les Princes marchant moins au hazard, s'appliquoient à étudier les desseins & les prétentions de leurs voisins. Les Etats prenoient peu à peu, relativement les uns aux autres, une assiette qu'ils n'avoient jamais eue; & cet équilibre qui a coûté tant de peines à établir sur une base solide, se formoit lentement au milieu des troubles & des convulsions dont le monde étoit agité. Dans le tableau que nous allons tracer, nous laisserons à l'écart, pour quelques momens, les démêlés du Pape Boniface VIII avec Philippe-le-Bel, objet trop intéressant pour être confondu avec tant d'autres. Nous y reviendrons bientôt dans un article particulier, où nous en examinerons avec soin l'origine, les progrès & la fin.

Albert I, second Empereur de la Maison d'Autriche, chancela quelque tems sur le trône de Germanie, où il étoit monté après la déposition & la mort d'Adolphe de Nassau, par le suffrage d'une partie des Electeurs. L'impérieux Pontife, Boniface VIII, non content de ne le pas reconnoître, entreprit de le faire déposer. Il en donna l'ordre aux

XIV. Electeurs Ecclésiastiques, comptant de leur part sur une obéissance plus aveugle & plus prompte. Ils eurent la foiblesse de le recevoir, & la lâcheté de se mettre en devoir de l'exécuter. Le motif de cette conduite violente du Pape à l'égard d'Albert, étoit sa haine contre Philippe-le-Bel, dont l'Empereur s'étoit déclaré allié & partisan. Mais le Corps Germanique ne paroissant pas disposé à seconder les vues de Boniface, il changea de route, pour parvenir à rompre l'union de deux Princes, dont la bonne intelligence augmentoit la force de celui qu'il vouloit écraser. Il offrit donc la paix à Albert, à condition qu'il reconnoîtroit comme Empereur, & au nom de tous les membres de l'Empire, que c'étoit du Pape seul qu'il tenoit le titre de Roi des Romains, & la puissance du glaive matériel, qu'il défendrait le S. Siège contre tous ceux qui seroient en guerre avec les Souverains Pontifes, & qu'il prendroit les armes en leur faveur, toutes les fois qu'il en seroit requis. A ces conditions, Boniface promit de confirmer son élection, & de révoquer, par une Bulle, tous les actes qu'il avoit faits contre lui, Albert souscrivit à tout, pour

se débarrasser de
 donnoient
 si dangé
 tre de bo
 ne preno
 altiére, c
 mettoit p
 tife, satis
 prenoit a
 le recon
 suppléant
 sance Po
 vicieux da
 toit le st
 ses Bulle
 gard des
 des princ
 cesseurs,
 cun d'eu
 Récon
 livra tou
 conçu de
 au trône
 trer dans
 les Dom
 afin de l
 parvint u
 rance dan
 fut par c

se débarrasser des inquiétudes que lui donnoient les entreprises d'un ennemi si dangereux, qui ne sçavoit point mettre de bornes à ses prétentions, & qui ne prenoit conseil que de son humeur altière, dans les démarches qu'il se permettoit pour arriver à son but. Le Pontife, satisfait des engagements qu'Albert prenoit avec lui, ou feignant de l'être, le reconnut pour légitime Empereur, suppléant par la plénitude de la puissance Pontificale ; ce qu'il y avoit eu de vicieux dans l'élection de ce Prince. C'étoit le style ordinaire de Boniface dans ses Bulles, & le ton qu'il prenoit à l'égard des Souverains ; suite trop naturelle des principes introduits par ses prédécesseurs, & qu'il porta plus loin qu'aucun d'eux n'avoit jamais osé faire.

Réconcilié avec le Pape, Albert se livra tout entier au projet qu'il avoit conçu dès le moment de son élévation au trône Impérial. C'étoit de faire entrer dans sa Maison tous les Etats & tous les Domaines dont il pourroit l'enrichir, afin de la rendre si puissante, qu'elle parvînt un jour à obtenir la prépondérance dans les assemblées nationales. Ce fut par ce motif qu'il essaya de faire pas-

XIV.
 S I È C L E. fer la couronne de Bohême sur la tête de Rodolphe son fils aîné, après la mort de Wenceslas V, qui ne laissoit point d'enfans mâles, & qu'il fit la guerre au Landgrave de Thuringe, Marquis de Misnie, pour le dépouiller d'une partie de ses Etats. Mais il échoua dans ces deux entreprises également injustes; il en tenta néanmoins une autre, qui eut des suites beaucoup plus importantes.

La Maison d'Autriche possédoit en Suisse des Domaines considérables; mais il y avoit dans cette partie de l'Europe des villes qui se gouvernoient elles-mêmes par des Magistrats électifs, & qui ne reconnoissoient dans Albert d'autre autorité sur elles, que les droits attachés à sa qualité de Chef du Corps Germanique, dont elles étoient membres. Telles étoient entr'autres les villes d'Ury, de Schwitz & d'Underwald, avec leurs territoires & leurs dépendances. Albert vouloit les unir aux autres possessions qu'il avoit déjà dans ces contrées, du patrimoine de sa Maison. Les intrigues de la politique n'ayant rien obtenu d'un peuple jaloux de sa liberté, Albert employa la rigueur & les vexations pour l'engager à une révolte, & avoir un pré-

C
 texte de le
 Ministres
 les Despo
 mettent, q
 & cruels. C
 même la ty
 de ces Aut
 ordres de
 laume Tel
 ron d'Ury
 d'une dist
 placée sur
 Tell dema
 d'être exp
 de la dom
 n'étoit pas
 timens de
 ne lui lais
 tre tués s
 Quoique
 rendre la
 incertaine
 blesser so
 Cette b
 n'a fait m
 qu'ou les
 l'abus de
 les esprits
 mèrent le

texte de le dompter par les armes. Ses ~~Ministres~~ Ministres exerçoient des violences que XIV.
 les Despotés les plus absolus ne se per- SIÈCLE.
 mettent, que quand ils sont nés méchans
 & cruels. Quelques-uns d'eux poussèrent
 même la tyrannie jusqu'à l'atrocité. L'un
 de ces Autrichiens, digne d'exécuter les
 ordres de son maître, prescrivit à Guil-
 laume Tell, Citoyen distingué du Can-
 ton d'Ury, d'abattre à coup de flèche,
 d'une distance marquée, une pomme
 placée sur la tête de son fils. En vain
 Tell demanda-t-il la mort, plutôt que
 d'être exposé au risque presque inévitable
 de la donner à son fils. Le tyran qui
 n'étoit pas capable de connoître les sen-
 timens de la nature, rejeta sa prière, &
 ne lui laissa que le choix d'obéir, ou d'être
 tués sur le champ, son fils & lui.
 Quoique la crainte & l'émotion dussent
 rendre la main de ce malheureux père
 incertaine, il enleva la pomme, sans
 blesser son fils.

Cette barbarie absurde, dont l'histoire
 n'a fait mention que pour montrer jus-
 qu'où les Ministres d'Albert portoient
 l'abus de l'autorité, acheva de soulever
 les esprits. Trois Citoyens généreux for-
 mèrent le projet d'affranchir leur patrie,

XIV. & de venger l'humanité si indignement outragée. Leurs noms & leur mémoire ont mérité d'être conservés à la postérité. **SI È C L E.** C'étoient Werner Stauffacher, du Canton de Schwitz, Gautier Fruste, de celui d'Ury, & Arnold de Melchtal, de celui d'Underwald. Il s'associèrent Guillaume Tell, qui avoit sa propre injure à venger, & tous ceux qui portoient impatientement le joug de la tyrannie. On fit main-basse sur les Ministres Autrichiens, & sur la Soldatesque qu'ils employoient à l'exécution de leurs ordres cruels. On renversa les forteresses élevées pour tenir la Nation dans l'esclavage, & l'on fit serment de tout sacrifier pour la conservation de la liberté. Telle fut l'origine de la confédération des Suisses, qui s'étant accrue & fortifiée avec le tems, forme un Corps politique, composé d'autant de petites Républiques, qu'il y a de Cantons unis entr'eux pour l'intérêt commun. L'union des trois premiers qui parvinrent à l'entière indépendance par leur courage & leur fidélité, fut confirmée peu de tems après la révolution, par l'Empereur Henri VII, successeur d'Albert. Celui-ci marchoit à la tête d'une armée, pour aller réduire les Suif-

C
ses, qu'il fut assassiné par son neveu, & en passant par Run, près de Bâle, il fut tué par un homme qui en avoit fait sa manière élective.

Il se prit à la tête de six mois pour l'Impérial. Le dernier Empereur, frère de l'Empereur de Luxembourg, fut méprisément rejeté par les hautes puissances, & fut le mort de Clément. Les tentions de ces auteurs Ecclesiastiques en secret furent Henri. C'est la liberté des Français de tenir par leur amour pour la Religion, les affaires d'Allemagne, les Etats du côté

ses, qu'il traitoit de rebelles, lorsqu'il fut assassiné par Jean d'Autriche, son neveu, & trois autres Gentilshommes, en passant dans un bac, la rivière de Run, près de Schaffouse. Il n'avoit régné qu'environ dix ans depuis sa première élection en 1298. XIV.

Il se présenta pendant un interregne de six mois, trois Compétiteurs au trône Impérial. Frédéric d'Autriche, fils du dernier Empereur, Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, & Henry de Luxembourg. Le premier fut unanimement rejeté. La mémoire trop récente des hauteurs & de la cruauté de son père, fut le motif de son exclusion. Le Pape Clément V paroissoit appuyer les prétentions de Charles, auprès des Electeurs Ecclésiastiques; mais il le traversoit en secret, pour favoriser l'élection de Henri. Ce dernier réunit enfin la pluralité des suffrages. Il méritoit de les obtenir par sa valeur, sa prudence, son amour pour la justice, & son zèle pour la Religion. Après avoir mis ordre aux affaires les plus urgentes de l'Empire en Allemagne, & rétabli le calme dans les Etats voisins, il tourna son attention du côté de l'Italie. Cette belle contrée

XIV.
SI È C L E. de l'Europe étoit déchirée depuis long-tems par les factions des Guelfes & des Gibelins. Les villes étoient en guerre les unes contre les autres, & dans le fein de leurs murs, les familles divisées se livroient des combats sanglans, ou se portoient aux vengeances les plus atroces. Une foule de petits tyrans, prenoient à leur solde les brigands & les malfaiteurs, les conduisoient au pillage, & se servoient de ces bras accoutumés au crime, pour opprimer leurs concitoyens. Robert, Roi de Naples, excité par le Pape, entretenoit la révolte des villes qui s'étoient soustraites à l'autorité des Empereurs, pour se gouverner par leurs propres Loix; & jouir des prétendus avantages de cette liberté sans frein, qui n'est, dans le vrai, qu'une cence orageuse & funeste.

Malgré ces obstacles de la politique & de la fédition, Henri fit rentrer dans le devoir, par la terreur de ses armes, ou par des négociations heureuses, la plupart des villes qui s'étoient révoltées. Après s'être fait couronner Roi d'Italie à Milan, & Empereur d'Occident à Rome, il songeoit à punir la félonie du Roi de Naples, qui avoit été mis au ban de l'Em-

C
 pire, pour
 son Souve
 rions des I
 & de Sic
 Etats d'It
 des fiefs
 possédoien
 comme ob
 vassalité. L
 roit à ce
 peut-être
 & faire r
 presqu'an
 fut enleve
 la cinqu
 cinquièm
 que ce Pr
 une hosti
 Bernard
 cain : cri
 croire q
 claires &
 de Luxer
 de Henri
 punir un
 fait exam
 la malad
 naturelle

pire, pour avoir pris les armes contre son Souverain ; car , malgré les prétentions des Papes, les Royaumes de Naples & de Sicile , de même que les autres Etats d'Italie , étoient regardés comme des fiefs de l'Empire , & ceux qui les possédoient , à quelque titre que ce fût , comme obligés à tous les devoirs de la vassalité. Mais lorsque Henri se préparoit à ce coup d'éclat , plus nécessaire peut-être alors que jamais, pour relever & faire respecter l'autorité impériale , presqu'anéantie au-delà des monts , il fut enlevé par une mort inopinée , dans la cinquantième année de son âge , & la cinquième de son règne. On prétendit que ce Prince avoit été empoisonné dans une hostie , par son Confesseur nommé Bernard de Montepulciano , Dominicain : crime horrible qu'on ne pourroit croire que d'après les preuves les plus claires & les plus décisives. Mais Jean de Luxembourg, Roi de Bohême , fils de Henri , plus intéressé que personne à punir un parricide aussi exécrationnable , ayant fait examiner les indices , il reconnut que la maladie mortelle de son pere avoit été naturelle, & rendit un témoignage authentique.

XIV.

SIÈCLE.

XIV. tique à l'innocence du Religieux injustement accusé.

SIÈCLE.

Les Electeurs & les Princes de l'Empire s'étant partagés sur le choix du Chef qu'ils avoient à donner au Corps Germanique, cette division produisit deux élections, & par conséquent de nouveaux troubles. Louis de Bavière, & Frédéric d'Autriche portés presqu'en même tems sur le Trône impérial, prirent les armes pour soutenir leurs droits, & se donner mutuellement l'exclusion. Louis avoit dans son parti presque tous les Grands, & la plupart des villes. Frédéric étoit soutenu par quelques Princes, & par les intrigues secrètes de la Cour Pontificale, qui espéroit tirer avantage de ces divisions, pour étendre son autorité dans l'Empire, dont elle vouloit assujettir le Chef & les membres. Deux batailles perdues, mirent Frédéric hors d'état d'inquiéter davantage son Rival. Mais le Pape Jean XXII étoit pour Louis de Bavière un ennemi plus redoutable & plus difficile à désarmer.

Ce Pontife, non moins entêté que tous ceux qui l'avoient précédé sur la Chaire Apostolique, de ces vaines prétentions,

qu'on app
avoit osé d
fonctions I
noncé sur
Louis avoi
festement
puni par l'
que les Pap
nir leurs en
verains. U
terjetté dan
Etats de l'E
niversité de
XXII à rev
jusqu'à la r
avoit faits,
devoirs indi
XII, d'un c
loignoit pas
Cardinaux
Cour, trave
ques. Tous
outragés dan
injure, & l
Rentz, près
ensuite à Fra
matique-San
claré que l'E
S. Siège, &

qu'on appelloit les droits du S. Siège , ~~_____~~
 avoit osé défendre à Louis l'exercice des XIV.
 fonctions Impériales, avant qu'il eût pro- SIÈCLE.
 noncé sur la validité de son élection.
 Louis avoit méprisé des ordres si mani-
 festement injustes , & Jean l'en avoit
 puni par l'anathème , armes ordinaires
 que les Papes employoient pour soute-
 nir leurs entreprises , & abaisser les Sou-
 verains. Un appel au futur Concile , in-
 terjetté dans l'Assemblée solennelle des
 Etats de l'Empire , & approuvé par l'U-
 niversité de Paris , ne put obliger Jean
 XXII à revenir sur ses pas. Il maintint
 jusqu'à la mort les actes d'autorité qu'il
 avoit faits , & qu'il regardoit comme des
 devoirs indispensables de sa place. Benoît
 XII, d'un caractère plus modéré, ne s'é-
 loignoit pas d'une conciliation ; mais les
 Cardinaux François qui dominoient à sa
 Cour, traversèrent ses intentions pacifi-
 ques. Tous les membres de l'Empire ,
 outragés dans leur Chef, partagèrent son
 injure , & les Etats s'étant assemblés à
 Rantz , près de Coblentz , en 1338 , &
 ensuite à Francfort , on dressa une Prag-
 matique-Sanction , par laquelle il fut dé-
 claré que l'Empire étoit indépendant du
 S. Siège , & que toute personne qui ose-

~~ro~~it attribuer au Pape la supériorité sur
 XIV. l'Empereur, seroit poursuivi comme cri-
 minel de lèze-Majesté.

SI È C L E.

Les choses en étoient là , lorsque Clément VI fut élevé sur le Trône Pontifical. Ce Pape, qui n'étoit par moins impérieux qu'habile politique , adopta les préventions & les idées de Jean XXII. En vain l'Empereur s'abaissa-t-il jusqu'à lui demander la paix, comme une grace qu'il desiroit avec ardeur. Tout ce qu'il en put obtenir, se réduisit à des conditions si dures pour lui, si injurieuses à la dignité Impériale, qu'elles furent unanimement rejetées avec indignation dans les diètes de Francfort & de Rantz. Des accommodemens manqués par de semblables raisons, ne servent ordinairement qu'à aigrir davantage les esprits, & l'on en prend toujours occasion d'ajouter de nouveaux actes d'hostilité aux anciennes injures. Louis avoit suscité un adversaire à Jean XXII, dans la personne de l'anti - Pape, Pierre de Corbière; Clément VI lui en suscita un à son tour, en procurant l'élection de Charles de Luxembourg, par ses intrigues & son argent. Les choses étoient portées si loin de part & d'autre, qu'il est difficile de

dire quelles
 cheux démêlés
 n'étoit pas ven
 au mois d'Oct
 dans la foixan
 âge, & finiss
 son règne.

Charles IV
 bourg, avoit
 du vivant de
 vière; mais un
 quels il ne s'
 refusèrent de
 Impériale. Ce
 lut qu'au lieu
 d'un même C
 par ses belles
 la puissance,
 qu'ils lui auro
 s'étant divisés
 pereurs à la fo
 riteurs, deux
 une dignité q
 ver, sans nu
 rieux & plus
 vendirent leur
 mes plus ou m
 étoient plus o
 craindre. Cha

dire quelles suites auroient eu ces fâcheux démêlés, si la mort de l'Empereur n'étoit pas venue y mettre fin. Elle arriva au mois d'Octobre de l'an 1347. Il étoit dans la soixante-troisième année de son âge, & finissoit la trente-troisième de son règne.

Charles IV, de la Maison de Luxembourg, avoit été élu Roi des Romains, du vivant de l'Empereur Louis de Bavière; mais une partie des Electeurs auxquels il ne s'étoit pas rendu agréable, refusèrent de lui déférer la Couronne Impériale. Cependant son bonheur vouloit qu'au lieu de se réunir en faveur d'un même Candidat, qui fût capable par ses belles qualités, ses richesses & sa puissance, de faire valoir les droits qu'ils lui auroient transmis, les Electeurs s'étant divisés, nommèrent quatre Empereurs à la fois. De ces quatre Compétiteurs, deux renoncèrent librement à une dignité qu'ils ne pouvoient conserver, sans nuire à des intérêts plus précieux & plus réels, & les deux autres vendirent leurs prétentions pour des sommes plus ou moins fortes, suivant qu'ils étoient plus ou moins en état de se faire craindre. Charles sorti de ces embarras,

XIV.

SIÈCLE

& devenu paisible possesseur du Trône
 XIV. Impérial, sentir la nécessité de faire une
 S I È C L E. Loi fixe & invariable qui remédiât aux
 inconvéniens qu'il venoit d'éprouver, &
 prévint les troubles qui renaissent à la
 mort de chaque Empereur. Ce fut l'objet
 de la Bulle d'or, Loi célèbre que le tems
 n'a point altérée dans ces dispositions es-
 sentielles, & qui sert encore de base au
 droit public d'Allemagne. Elle fixe à sept
 le nombre des Electeurs; elle prescrit la
 forme de l'élection qui doit se faire à
 Francfort, & le cérémonial du couron-
 nement qui doit être solemnisé à Aix-la-
 Chapelle; elle règle la succession des
 Electorats selon l'ordre de la primogéni-
 ture, & en établit l'indivisibilité; elle
 assure aux Electeurs tous les droits de la
 Souveraineté dans les pays qui compo-
 sent leurs États; elle prévoit les cas de
 minorité, & fournit les moyens de con-
 server aux Princes Mineurs leurs préro-
 gatives & leurs domaines. On prétend
 que Barthole, fameux Jurisconsulte de
 ce siècle, né à Sassoferato en Ombrie,
 fut le rédacteur de cette constitution
 devenue fondamentale & sacrée, tant
 pour le Chef, que pour tous les membres
 de l'Empire.

La promul-
 gagnée d
 les IV crut p
 dignité. A pe
 pereurs Rom
 qu'on se plut
 rance. Charle
 se, Anne de
 dans une po
 Electeur, qu
 des grands O
 les fonctions
 çoit-on alors
 puissance don
 du nouvel Em
 fédé toute la
 successeurs s'
 leurs Sujets;
 & puissans pa
 n'avoient con
 pendance, qu
 Maître dans
 L'état dép
 lie, théâtre fa
 discordes civ
 s'y transporte
 en Souverain
 comme un M
 à l'autre, p

La promulgation de cette Loi fut accompagnée de tout l'appareil que Charles IV crut propre à relever l'éclat de sa dignité. A peine le faste des anciens Empereurs Romains avoit-il égalé celui qu'on se plut à étaler dans cette circonstance. Charles & l'Impératrice son épouse, Anne de Schwednitz, y parurent dans une pompe imposante. Chaque Electeur, qui étoit en même-tems l'un des grands Officiers de l'Empire, y exerça les fonctions de sa charge. Ainsi remplaçoit-on alors par de vains honneurs la puissance dont Charlemagne, Fondateur du nouvel Empire d'Occident, avoit possédé toute la réalité, & dont ses foibles successeurs s'étoient laissé dépouiller par leurs Sujets; & ceux-ci, devenus riches & puissans par d'heureuses usurpations, n'avoient conservé de leur ancienne dépendance, que l'obligation de servir leur Maître dans ces jours de solemnité.

L'état déplorable où se trouvoit l'Italie, théâtre sans cesse ensanglanté par les discordes civiles, obligea l'Empereur à s'y transporter. Mais au lieu d'y paroître en Souverain, il ne s'y montra que comme un Marchand qui passe d'un pays à l'autre, pour trouver de nouveaux

XIV.

SIECLE.

acheteurs. Il vendit les Principautés, les
 villes, les titres d'honneur, & les privi-
 lèges de tout genre. Il avoit déjà fait ce
 honteux commerce en Allemagne, car
 un de ses plus grands défauts étoit l'a-
 mour de l'argent, & le desir d'enrichir
 sa famille; peu délicat d'ailleurs sur
 les moyens qu'il employoit, & ne con-
 sultant à cet-égard ni la décence, ni la
 gloire. Il reçut à Rome en 1355 la
 Couronne Impériale des mains du Car-
 dinal Evêque d'Ostie commis à cet effet
 par le Pape Innocent VI; mais il n'eut
 pas la permission de passer une seule
 nuit dans cette ville, qu'on affectoit
 toujours d'appeller la Capitale de l'Em-
 pire. Il dégrada même la dignité Im-
 périale, & il en oublia les droits, jus-
 qu'à promettre le jour de son couron-
 nement, de ne plus revenir en Italie,
 sans la permission du Pape. Nous obser-
 vons ces circonstances, pour faire voir
 combien la puissance des Papes s'étoit
 accrue, & combien celle des Empereurs
 s'étoit avilie, malgré tout le sang versé
 pour la maintenir.

Charles qui aimoit le faste & la repré-
 sentation, se fit encore décorer d'une
 autre couronne en 1365. Il s'étoit rendu

à Avignon
 V, sur les
 pire. Il pro-
 couronner
 qualité d'
 de ce nom
 par des v
 vanité de
 mer, en c
 rain des C
 & cession
 avoit faite
 Clément

Charles
 mes de f
 Paris, &
 qui fut l'a
 curer la t
 qu'il aimo
 goût des f
 l'Universi
 de celle c
 serva tou
 reconnois
 cœur. Ce
 res intére
 les événe
 règne.

Wince

à Avignon, pour conférer avec Urbain
 V, sur les affaires de l'Eglise & de l'Em- XIV.
 pire. Il profita de ce voyage pour se faire SIÈCLE.
 couronner à Arles comme Titulaire, en
 qualité d'Empereur de l'ancien royaume
 de ce nom. Mais le Pontife, conduit
 par des vues plus utiles, profita de la
 vanité de Charles, pour lui faire confir-
 mer, en qualité de Roi d'Arles, suzer-
 rain des Comtes de Provence, la vente
 & cession que Jeanne, Reine de Naples,
 avoit faite du Comté d'Avignon, au Pape
 Clément VI.

Charles étoit un des plus savans hom-
 mes de son tems. Il avoit été élevé à
 Paris, & il y fit un voyage en 1378,
 qui fut l'année de sa mort, pour se pro-
 curer la satisfaction de revoir une ville
 qu'il aimoit, parce qu'il y avoit puisé le
 goût des sciences. Il avoit fondé en 1361
 l'Université de Pragues, sur le modèle
 de celle de Paris, pour laquelle il con-
 serva toujours un attachement & une
 reconnoissance qui font l'éloge de son
 cœur. Ce Prince a laissé des Mémoi-
 res intéressans & bien faits, sur tous
 les événemens de sa vie & de son
 règne.

Wincelas, son fils, qui lui succéda,

comme Roi de Bohême, & comme Em-
 pereur, deshónora les deux Trônes,
 par sa cruauté, ses excès en tout genre
 & la turpitude de ses mœurs. Il est peu
 de Princes que l'histoire ait peint sous
 des traits plus odieux. Il vendit, à l'exem-
 ple de son père, les charges honorables,
 les fiefs de l'Empire, & la liberté des
 Villes. C'est tout ce qu'il imita de lui.
 La bassesse de son esprit & de ses incli-
 nations, répondoit à sa vie dissolue. Le
 mécontentement de ses sujets, causé par
 l'indignation & le mépris, ne tarda pas
 à éclater en Bohême. Les mêmes dispo-
 sitions se manifestèrent dans toute l'éten-
 due de l'Empire. Les Seigneurs & les
 Grands rougissoient de voir à leur tête
 un Prince qui n'étoit connu dans l'Eu-
 rope entière que par ses débauches; un
 tyran sanguinaire, qui conduisoit par-
 tout avec lui le Bourreau, qu'il appelloit
 son compère, & qu'il faisoit monter sur
 le même cheval que lui. Ce qu'il y a
 d'étonnant, c'est qu'un tel Prince ait
 conçu le dessein louable & pieux, de
 mettre fin au schisme qui scandalisoit
 l'Église depuis si long-tems. Mais ce
 même dessein, tout pieux & tout loua-
 ble qu'il étoit, hâta sa chute. Le Pape,

C
 étoit Boni
 forcé d'abdi
 as venoit à r
 tre Electeurs
 & choisiren
 pour le remp
 le fils le po
 la fameuse l
 Winceflas su
 position. Il
 grace, & l'
 pour ceux c
 pouvoir, fu
 écrivait aux
 faux de l'E
 de leur den
 nimer leur
 prier de lui
 vins.

Le peu c
 en passant s
 comprendre
 de l'Empire
 nestes disse
 Boulogne,
 des Villes,
 blique, tant
 changeoien
 diverses fa

étoit Boniface IX, craignant d'être forcé d'abdiquer si le projet de Winceslas venoit à réussir, excita contre lui quatre Electeurs qui le déposèrent en 1400, & choisirent Robert, Electeur Palatin, pour le remplacer, tournant ainsi contre le fils le pouvoir que leur avoit donné la fameuse Bulle d'or, ouvrage du père. Winceslas survécut dix-neuf ans à sa déposition. Il parut insensible à cette disgrâce, & l'infortune, leçon si puissante pour ceux qui se l'attirent par l'abus du pouvoir, fut perdue pour lui. Lorsqu'il écrivoit aux Villes & aux Grands Vassaux de l'Empire, son objet n'étoit pas de leur demander du secours, & de ranimer leur fidélité; il se bornoit à les prier de lui envoyer de leurs meilleurs vins.

Le peu de mots que nous ayons dit en passant sur l'Italie, suffisent pour faire comprendre que cette ancienne portion de l'Empire étoit en proie aux plus funestes dissensions. Milan, Florence, Boulogne, Pise, & la plupart des grandes Villes, tantôt gouvernées en République, tantôt opprimées par des Tyrans, changeoient de fortune, suivant que les diverses factions qui les déchiroient,

XIV.

SIÈCLE.

XIV.
S I È C L E .

étoient foibles ou puissantes. Tandis que Venise & Gènes, factrices de l'univers, étendoient leur puissance, en augmentant leurs richesses, par le commerce maritime & par l'industrie, les Florentins, poussés par l'ambition de dominer, acquéroient la prépondérance dans le continent. Milan qui s'étoit révoltée la première, dès le tems de Frédéric II, & qui avoit vu toutes les Villes de Lombardie entrer dans sa querelle, étoit soumise à de nouveaux Maîtres. Les Visconti, d'abord Gouverneurs & Vicaires pour l'Empereur Charles IV, ensuite Ducs propriétaires, & Souverains de Milan, par la cession des droits Régaliens que Galéas l'un d'eux obtint, ou arracha de Winceflas, firent regretter les jours où la liberté n'avoit d'autre ennemi, qu'un Prince presque toujours occupé de ses propres affaires au fond de la Germanie.

Mais c'étoit principalement à Rome que l'esprit de faction développoit toute son activité. Plusieurs familles puissantes s'entredisputoient le droit de vexer leurs Concitoyens. Elles se fortifioient dans les quartiers dont elles s'étoient emparées. Leurs Palais ressembloient plutôt à

des citadelles, est nécessaire à l'ennemi, & aux besoins de la vie. Leurs Villes y étoient de tumulte, & foudroyées. Ils n'avoient pu le vaincre, que si l'on n'avoit pu leur enlever la possession des Cardinaux partis. Les Gibelins. Ils étoient moins ardens & implacables dans leurs divisions éclatantes, chaque Pape qui luttait avec eux dès le commencement lorsqu'il falloit vaincre Boniface VIII.

L'éloignement de la translation de la Courne fournissoit aux Concitoyens un contentement & des motifs de leur haine. Ils accusoient le Pape d'indignité & de mépris.

des citadelles, pourvues de tout ce qui est nécessaire pour attaquer & repousser l'ennemi, qu'à des habitations destinées aux besoins & aux commodités de la vie. Leurs partisans s'y rassembloient. Ils y étoient armés, & dans les momens de tumulte, ils en sortoient par troupes, fondoient sur leurs adversaires, & disputoient le terrain avec autant de fureur, que si la victoire devoit leur assurer la possession d'un Empire. On voyoit des Cardinaux à la tête des différens partis. Les uns étoient Guelfes, les autres Gibelins. Leurs querelles n'étoient pas moins ardentes, & leurs haines moins implacables que celles du peuple. Ces divisions éclatoient jusques dans les Conclaves, chaque faction voulant avoir un Pape qui lui fût dévoué. C'est ce qu'on vit dès le commencement de ce siècle, lorsqu'il fallut donner un successeur à Boniface VIII.

L'éloignement des Papes, depuis la translation du Saint-Siège à Avignon, fournissoit aux Romains un sujet de mécontentement qui se mêloit aux autres motifs de leurs discordes. Les Guelfes accusoient les Gibelins d'avoir causé l'éloignement des Pontifes, & les Gibelins

XIV.

SIÈCLE.

XIV.
S I È C L E.

à leur tour , faisoient retomber ce reproche sur leurs rivaux. Mais ils n'étoient pas fâchés que les Chefs de l'Église , en fixant leur séjour hors de l'Italie , leur eussent en quelque sorte abandonné le champ de bataille. Les uns & les autres également jaloux de dominer , également acharnés contre tous ceux qui leur faisoient obstacle , s'en prenoient au parti contraire , des maux qu'ils caufoient eux - mêmes pour parvenir à l'écraser. Si les Romains se plaignoient de ce que leurs Pontifes s'étoient éloignés d'eux , ce n'est pas qu'ils se regardassent comme leurs sujets. Ils n'avoient pas encore reconnu la Souveraineté des Papes sur la Capitale du Monde chrétien. Ils ne respectoient pas davantage les droits de l'Empereur d'Allemagne , & ils le firent bien voir par les conditions qu'ils imposèrent à Charles IV, lorsqu'il vint dans leurs murs pour la cérémonie de son couronnement. Cependant ce même Charles IV , à qui l'on a tant de fois reproché sa foiblesse , & qui n'a que trop mérité ce reproche , fit plusieurs actes d'autorité sous les yeux des Grands & du Peuple dans cette Ville , où il n'eut pas la liberté de passer une seule nuit. Il y

disposa

disposa de plusieurs honneurs à prix d'argent acheteurs. Loin encore : il avoit la Place de Rome remplies de nombreuses & étoit Parlements de premiers successeurs d'un Trône , Seigneurs d'un peuple immergé dans la condamné à mort son ennemi , des armes spirituelles d'Avignon.

D'un autre sens , prétendant le neté sur la Ville le Siège Apocryphe jamais échappé des actes , sur-tout donnoient qu'entr'autres , les des Empereurs Papes à Avignon de leurs pouvoirs ces pompeuses fêtes & leurs

Tome VI.

disposa de plusieurs charges, y accorda des honneurs & des titres, & y vendit, à prix d'argent, tout ce qui trouva des acheteurs. Louis de Bavière avoit fait plus encore : il avoit convoqué dans la grande Place de Rome, une de ces Assemblées nombreuses & solemnelles, qu'on appelloit Parlemens sous Charlemagne & ses premiers successeurs ; & là, monté sur un Trône, environné d'une foule de Seigneurs Allemands, Italiens, & d'un peuple immense, il avoit cité, déposé, condamné à mort, le Pape Jean XXII, son ennemi, qui le frappoit à son tour des armes spirituelles, dans son Palais d'Avignon.

D'un autre côté, les Papes, quoiqu'absens, prétendoient toujours la Souveraineté sur la Ville où Saint Pierre avoit fixé le Siège Apostolique. Ils ne laissoient jamais échapper l'occasion d'en faire des actes, sur-tout quand les circonstances y donnoient quelque éclat. Tels étoient, entr'autres, les couronnemens solemnels des Empereurs. Pendant le séjour des Papes à Avignon, des Cardinaux munis de leurs pouvoirs, faisoient en leur nom ces pompeuses cérémonies, que les Pontifes & leurs courtisans affectoient de

regarder comme la preuve, tant de leur
 XIV. supériorité sur les Chefs de l'Empire,
 Si è cl e. & par induction sur les autres Princes
 chrétiens, que de leur Souveraineté dans
 Rome.

Si les Grands de Rome avoient leurs
 prétentions & leurs vues politiques, le
 peuple avoit aussi les siennes, qui n'é-
 toient pas les mêmes. Le phantôme de
 la liberté se présentoit sans cesse aux yeux
 de ce peuple, qui, tout dégénéré qu'il
 étoit, n'avoit pas encore perdu le sou-
 venir de son ancienne grandeur. L'idée
 de rétablir le Gouvernement Républi-
 cain, idée toujours chère, quoique chi-
 mérique, se réveilloit de tems en tems.
 Alors quiconque montrait un desir vif
 & généreux de la réaliser, étoit sûr
 d'entraîner la foule après lui, sur-tout
 s'il avoit cette éloquence ardente & cet
 air d'intrépidité qui maîtrisent ordinaie-
 rement les esprits de la multitude. Tel
 fut dans ce siècle, le fameux Rienzi,
 dont le véritable nom étoit Laurenzio,
 fils d'un Cabaretier & d'une Blanchif-
 seuse. Il puisa dans la bassesse de sa nais-
 sance un motif de haine pour les Grands,
 qui fut le principe de ses actions & de
 ses succès. Il passoit pour l'homme de son

tems le
 en polit
 le plus
 ses proje
 les cond
 cœurs l'a
 pli, cont
 s'arracho
 & se jou
 qui n'é
 cienne. S
 mence &
 puissam
 les des
 tout ent
 chaînes.

D'abo
 à leur tal
 tyriques
 lies d'un
 bientôt i
 que ce d
 dangereu
 quelques
 de son ca
 secrétem
 vernemen
 loix qu'i
 tien de l

tems le plus éloquent & le plus habile en politique ; & sans contredit, il fut le plus singulier, soit par la nature de ses projets, soit par l'art avec lequel il fut le conduire. Il fit passer dans tous les cœurs l'animosité dont le sien étoit rempli, contre les Nobles, vrais tyrans, qui s'arrachioient les dépouilles du peuple, & se jouoient de la vie de tout homme qui n'étoit pas d'une naissance patricienne. Ses discours pleins de cette véhémence & de cette chaleur qui remuent puissamment les ames, échauffoient celles des Romains, & les dispoisoient à tout entreprendre, pour briser leurs chaînes.

D'abord les Grands, qui l'admettoient à leur table, s'amusoient de ses traits satyriques, où ils ne voyoient que les faillies d'un esprit agréable & plaisant. Mais bientôt ils apprirent par leur expérience, que ce déclamateur étoit un homme plus dangereux qu'ils n'avoient cru. Il s'associa quelques Citoyens obscurs & à peu-près de son caractère, avec lesquels il travailla secrètement à rédiger le plan de gouvernement qu'il vouloit établir, & les loix qu'il croyoit nécessaires au maintien de la liberté. Quand tout fut prêt,

il fit publier à son de trompe , que tous
 XIV. ceux qui s'intéressoient à ce qu'il appel-
 S I È C L E. loit, *il buon stato* , eussent à se rendre la
 nuit suivante , dans l'Eglise du Château
 Saint-Ange , pour y délibérer sur les be-
 soins de la République. C'étoit le 20
 Mai 1347. Il est à remarquer que Rienzi
 n'avoit encore aucun caractère public, &
 que toute son autorité se réduisoit à l'af-
 fection que le peuple avoit conçue pour
 lui. On n'avoit pas encore vu qu'un Chef
 de conjuration eût fait ainsi trompetter
 ses projets. Trait unique dans l'histoire,
 & qui distingue Rienzi de tous ses sem-
 blables.

La révolution s'opéra tout-à-coup. Les
 réglemens & les loix proposées par Rienzi
 furent adoptées avec transport. On lui
 donna les noms flatteurs de père de la
 patrie , de libérateur du Peuple Romain ;
 on lui déféra une autorité sans bornes
 dans la Ville & dans tout son territoire.
 Mais de tous les titres qu'on lui offrit ,
 il n'accepta que celui de Tribun , vou-
 lant annoncer par - là aux Nobles tout ce
 qu'ils devoient attendre de lui, dans l'exer-
 cice d'une Magistrature qui avoit été si re-
 doutable pour ceux de leur condition au
 tems de l'ancienne République.

Le pr
 rité, fu
 Noblesse
 obéit sa
 plus hu
 moins d
 Tribuna
 serment
 peuple
 fut sans
 Tribun.
 maintin
 Rome ;
 étonnan
 que d'au
 de la li
 & cruel
 l'indépe
 censuré
 contre
 tour. N
 bout de
 Le peu
 nouveau
 d'estime
 ses fond
 de fort
 geance.
 odieux d

Le premier usage qu'il fit de son autorité, fut d'envoyer signifier à toute la Noblesse un ordre de sortir de Rome. Elle obéit sans résistance. Un autre ordre, plus humiliant encore, ne la trouva pas moins docile; c'étoit de se rendre à son Tribunal, pour y prêter dans ses mains, serment de fidélité à la République & au peuple Romain. Tous y vinrent, & ce fut sans doute le jour le plus brillant du Tribun. Par ses soins le bon ordre se maintint pendant quelque tems dans Rome; car il faut avouer que cet homme étonnant, n'avoit pas moins de talens que d'audace. Mais bientôt ce zéléateur de la liberté, devint un tyran capricieux & cruel. Il affecta l'orgueil, le faste & l'indépendance qu'il avoit tant de fois censuré dans les Grands. On conjura contre lui; il fut obligé de fuir à son tour. Néanmoins il reprit courage, au bout de quelque tems, & reparut encore. Le peuple inconstant le reçut avec de nouveaux témoignages de confiance & d'estime. Il fut rétabli dans son rang & ses fonctions, mais il n'usa de ce retour de fortune, que pour assouvir sa vengeance. Enfin, devenu tout à la fois odieux & méprisable, on résolut sa perte.

XIV.

SIÈCLE.

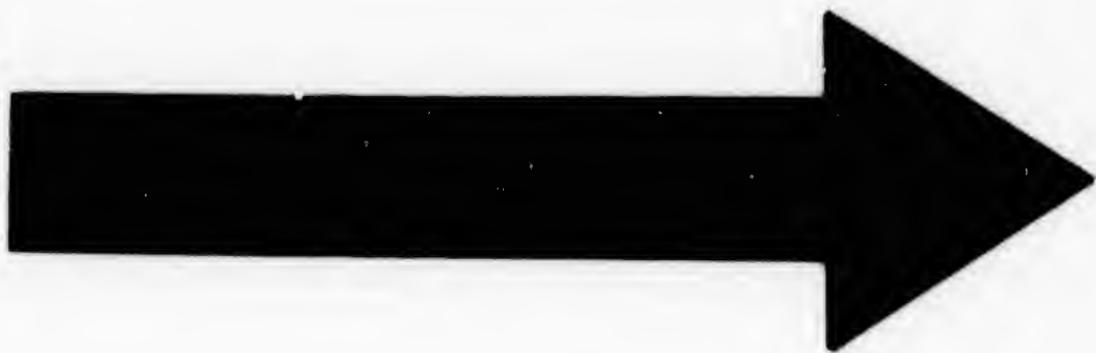
On ameuta le peuple , qui courut en
 foule au capitolé où il faisoit sa demeure.
 XIV. S I È C L E. On y mit le feu , il voulut se sauver
 au travers des ruines & des poutres
 embrasées. On le reconnut , tout dé-
 guisé qu'il étoit ; on l'arrêta sans qu'il
 osât se défendre , & à l'instant il fut percé
 de mille coups. Les Grands , délivrés de
 ce redoutable ennemi , reprirent leurs
 anciennes maximes , & recommencèrent
 à remplir la Ville de meurtres & de
 pillages.

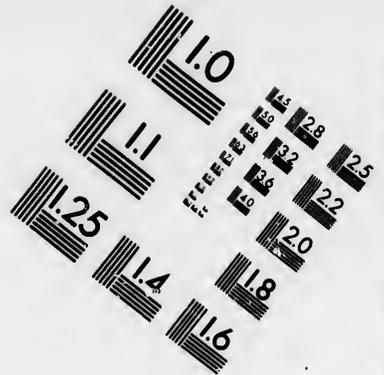
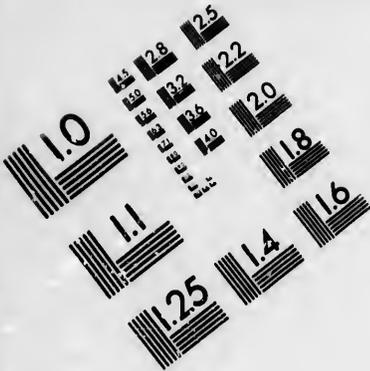
Les scènes qui se passaient dans le
 Royaume de Naples , séparé alors de la
 Sicile qui étoit demeurée à la Maison
 d'Aragon , depuis le massacre & l'ex-
 pulsion des François , étoient encore plus
 atroces que celles dont Rome se voyoit
 le théâtre. Nous n'entrerons point dans
 ces détails , qui ne peuvent être déve-
 loppés , avec une étendue convenable ,
 que dans une histoire particulière. Le
 règne de Jeanne , fille de Robert , de
 la Maison d'Anjou , est l'époque la plus
 digne de fixer quelques instans nos re-
 gards. Les crimes imputés à cette Reine ,
 plutôt foible & légère , que méchante ,
 & les malheurs qu'ils attirèrent sur elle ,
 la donnèrent en spectacle à l'Europe.

Mariée ,
 cœur , da
 ni les hom
 qu'elle éto
 avoit plac
 n'étoit qu
 de la Souv
 à son ran
 dré travai
 trop peu
 Dans les
 éclore , l
 donné de
 ples , qua
 national
 Lorsque l
 la maison
 jours aut
 qui couvr
 parences
 eux-même
 servir leu
 formoient
 de la dé
 voyoient
 joug lui ét
 dans son
 & laissé q
 Ce qui

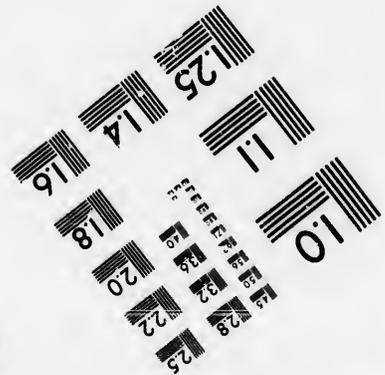
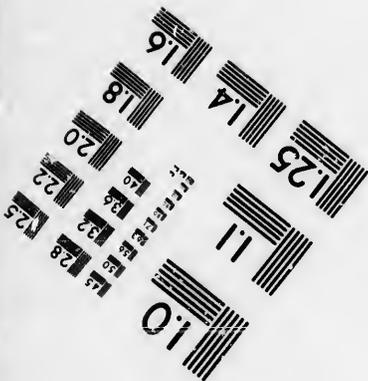
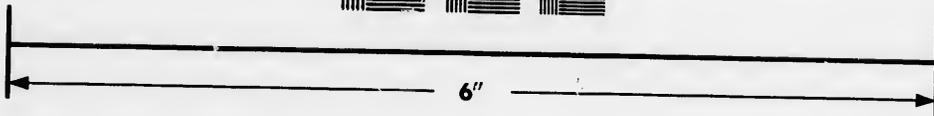
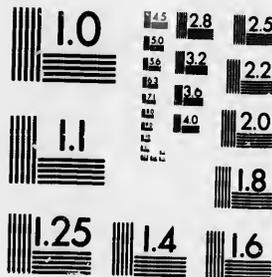
Mariée, peut-être contre le vœu de son cœur, dans un âge où l'on ne connoît ni les hommes, ni soi-même, elle savoit qu'elle étoit Reine, & qu'André qu'elle avoit placé à côté d'elle sur le Trône, n'étoit que son mari. Jalouse des droits de la Souveraineté & du pouvoir attaché à son rang, elle vit avec chagrin qu'André travaillât à se les attribuer, & songeât trop peu qu'il n'étoit Roi que par elle. Dans les démêlés que cette rivalité fit éclore, la jeunesse & la beauté auroient donné des partisans à la Reine de Naples, quand même la justice & l'intérêt national n'auroient pas été de son côté. Lorsque la discorde porte la division dans la maison des Princes, il se trouve toujours autour d'eux assez de courtisans qui couvrent leurs vues secrètes des apparences du zèle : ils travaillent pour eux-mêmes, en paroissant défendre & servir leurs maîtres. Les Seigneurs qui formoient la Cour de Jeanné, résolurent de la débarrasser d'un époux dont ils voyoient peut-être trop clairement que le joug lui étoit insupportable. Il fut étranglé dans son Palais, jetté par les fenêtres, & laissé quelques jours sans sépulture.

Ce qui la rendit coupable aux yeux de





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

10
18
20
22
25
28
32
36

10
11
12
13
14
15
16
17

XIV.
S I È C L E.

ceux qui se sentoient plus disposés à la plaindre qu'à la condamner, c'est que, soit inclination, soit simplement imprudence, elle épousa au bout d'un an, Louis de Tarente, Prince de son Sang, que les apparences faisoient regarder comme le meurtrier de son mari. Cette faute aliéna d'elle ses parens, ses amis & ses sujets. Louis, Roi de Hongrie, frère d'André, vint à la tête d'une armée, respirant la vengeance, redemander le sang de son malheureux frère à ceux qui l'avoient si cruellement versé. Il en coûta la vie à Charles de Durazzo, Prince du Sang, l'un des complices. Jeanne prit la fuite, & alla chercher des défenseurs parmi ses autres sujets du Comté de Provence : elle n'en trouva point ; sa conduite avoit mis les apparences contre elle, & c'est toujours par-là que les hommes jugent de l'innocence & du crime. Elle fut donc obligée d'acheter la protection du Pape Clément VI, en lui vendant la Souveraineté d'Avignon, où les Pontifes, avec toute leur Cour, étoient sujets des Comtes de Provence.

Il ne restoit plus de la première maison d'Anjou, qu'un seul Prince, nommé aussi Charles de Durazzo, comme celui

que le
rit. Il
Naples
mourou
appui c
nut & l
du Trô
fance d
cuteur
Urbain
disputo
s'unit a
cipauté
au neve
ronné
niée, c
par Ot
mari,
adopta
Roi de
rance q
secours
son libe
elle l'a
Jeanne
razzo.
prisonn
damne
qui, c

que le Roi de Hongrie avoit fait mourir. Il étoit l'héritier de la Reine de Naples, & devoit lui succéder, si elle mouroit sans enfans. Pour s'en faire un appui contre ses ennemis, elle le reconnut & l'adopta. Mais ce Prince, indigne du Trône, puisqu'il fut sans reconnoissance & sans humanité, devint le persécuteur & le bourreau de sa bienfaitrice. Urbain VI, l'un des deux Papes qui se disputoient alors la Chaire Pontificale, s'unit avec Durazzo, moyennant la Principauté de Capoue, que celui-ci donna au neveu du Pontife. Durazzo fut couronné par Urbain; & Jeanne excommuniée, déposée, ne pouvant être secourue par Othon de Brunswick, son troisième mari, qui n'avoit ni troupes, ni argent, adopta Louis, Comte d'Anjou, frère du Roi de France, Charles V, dans l'espérance qu'il viendroit promptement à son secours, & qu'il se feroit gloire d'être son libérateur, pour prix du Trône auquel elle l'appelloit; mais il arriva trop tard: Jeanne étoit au pouvoir de l'ingrat Durazzo. Ce Prince, plus coupable que sa prisonnière, n'eut pas honte de la condamner à mort, pour la punir d'un crime, qui, quand il eût été prouvé, devoit

XIV. disparoître à ses yeux, puisqu'il étoit la cause de son élévation. L'infortunée **SIÈCLE.** Reine de Naples fut étouffée entre deux matelas. Sa mort funeste répond à l'an 1382.

Depuis l'avènement de Philippe-le-Bel à la Couronne de France en 1285, jusqu'au règne de Philippe de Valois qui monta sur le Trône en 1328, ce royaume fut presque toujours dans un état florissant. Il conserva, il augmenta même la supériorité qu'il avoit acquise sur tous les autres États de l'Europe, sous les règnes glorieux de Philippe-Auguste & de S. Louis. Si les Princes qui gouvernèrent les François pendant l'espace dont nous parlons, eurent quelques défauts, s'ils commirent quelques fautes, par combien de grandes qualités ne compensèrent-ils pas ces défauts attachés à l'humanité; & ces fautes inévitables dans l'administration de la chose publique. Par combien d'avantages réels, & de victoires importantes ne furent-elles pas compensées? Le gouvernement se perfectionnoit, & la puissance Royale, à mesure que le Domaine de la Couronne s'étendoit par des conquêtes, & des réunions, acquéroit plus d'énergie. Le Parlement

rendu fé
devenu
& au
sagesse
& par le
d'un T
Cepen
tenir, &
des rava
ple, de
part de
& marc
telles q
sous Ph
Philipp
tant de
monno
L'une d
res, qu
aux cir
ressour
l'Etat,
vernoie
fre, &
dre, si
ses Pri
il s'en
Minist
tives

rendu sédentaire à Paris, & son service
devenu réglé, contribua au bon ordre
& au maintien de l'autorité, par la sagesse de ses Arrêts, par sa vigilance,
& par le respect qu'inspiroit la présence
d'un Tribunal permanent. XIV.

Cependant il y eut des guerres à soutenir, & par conséquent du sang versé, des ravages, des malheurs pour le peuple, des pertes pour l'État; mais la plupart de ces guerres furent bien conduites, & marquées par des victoires décisives, telles que celles de Mons-en-Puelle, sous Philippe-le-Bel, & de Cassel, sous Philippe de Valois. Elles causèrent pourtant de grands maux, l'altération des monnoies, & la surcharge des impôts. L'une & l'autre excitèrent des murmures, quoiqu'il fallût plutôt s'en prendre aux circonstances & au défaut d'autres ressources dans les besoins pressans de l'État, qu'à l'avidité de ceux qui le gouvernoient. Mais quand le peuple souffre, & qu'il croit avoir raison de se plaindre, si le respect & l'amour qu'il a pour ses Princes, l'empêchent de les accuser, il s'en dédommage en invectivant les Ministres, & presque toujours ces invectives sont des calomnies. La fin mal-

heureuse & si peu méritée d'Enguerrand de Marigni, chef des Finances sous Philippe-le-Bel, en est une preuve mémorable. On le rendit responsable de la dissipation des fonds publics, lorsque Louis Hutin fut parvenu à la Couronne, après la mort de son père. Marigni eut beau protester de son innocence, le jeune Roi gouverné par Charles de Valois son oncle, ne connoissoit pas encore assez les hommes, & les Courtisans sur-tout, pour discerner la passion qui cherche à immoler sa victime, d'avec le zèle du bien public dont elle se couvre. Marigni fut condamné au gibet par ce même Charles qu'il avoit convaincu d'avoir touché les sommes dont on lui demandoit l'emploi. Il est vrai que dans la suite, Charles de Valois reconnut sa faute, & fit tout ce qui dépendoit de lui pour la réparer. Mais comment est-il possible de réparer la mort injuste d'un homme de bien, & la perte si funeste d'un Ministre integre, éclairé, présent le plus rare & le plus précieux que le Ciel puisse faire aux Rois ?

Le règne de Philippe de Valois s'annonça par les plus brillans succès ; & la France respectée de ses ennemis, se pro-

mettoit un Prince roissoir dans ces comme L'Angle Royaume de la vi si fort & protégé Normand Montfo de la pr la Mai Prince corde ju elle s'ét de leur peu à l veau, & mais, p velle, révolte à-peu-p étoit à lorsque perdu brave M Créci,

mettoit des jours plus tranquilles sous un Prince brave, généreux, & qui paroïssoit disposé à chercher son bonheur dans celui de son peuple. Mais ces beaux commencemens furent bientôt éclipsés. L'Anglois humilié, & presque chassé du Royaume, y reparut sous les étendards de la victoire. Il y devint en peu de tems si fort & si puissant, qu'il fut en état de protéger les Rébelles de Bretagne & de Normandie; d'appuyer la Maison de Montfort, qui disputoit la Souveraineté de la première de ces deux Provinces, à la Maison de Blois, dont le Chef étoit Prince du Sang, & de fomenter la discorde jusque dans la famille Royale, où elle s'étoit glissée. Les Flamands punis de leur inquiétude, & ramenés depuis peu à l'obéissance, remuèrent de nouveau, & devinrent plus indociles que jamais, par les intrigues du séditieux Arvelle, qui souffla par-tout l'esprit de révolte dont il étoit possédé, & qui fut à-peu-près dans ces cantons, ce que Rienzi étoit à Rome. Ce fut bien pis encore, lorsque le Roi Philippe de Valois eut perdu l'élite de ses troupes & sa plus brave Noblesse à la sanglante journée de Créci, en 1346. Il sembla que tous les

malheurs à la fois se fussent réunis pour
 XIV. accabler le Royaume, & que la fortune
 d'Edouard III, Roi d'Angleterre, dût
 S I È C L E. bientôt l'en rendre maître. Elle lui sou-
 mit Calais, malgré la vigoureuse résis-
 tance de Jean de Vienne, à qui le sort
 de cette place importante étoit confié, &
 le courage avec lequel ce fidèle Gouver-
 neur fut secondé par les habitans. Un an
 de siège ne laissa point la constance de
 l'Anglois, qui pensa déshonorer sa vic-
 toire par une action barbare, en faisant
 périr sur un échafaud Eustache de S.
 Pierre, & les autres victimes qui s'étoient
 dévouées avec lui pour le salut de leur
 patrie. Mais Edouard rendu à lui-même,
 après les premiers transports de sa colère,
 écouta la voix de sa générosité naturelle,
 & sa clémence, disons mieux, sa justice
 épargna une tache à son nom.

Les revers se succédèrent les uns aux
 autres sans intervalle. Les Anglois ren-
 trèrent en Guienne, & s'approprièrent par
 droit de conquête, cette belle Province
 qui venoit d'être confisquée sur eux en
 vertu des Loix féodales. Il portèrent la
 désolation dans tous les pays d'au-delà de
 la Loire, ravageant les campagnes, pil-
 lant les villes, égorgeant les habitans

ans disti
 pargnant
 comble
 trop dign
 actions,
 dans l'hi
 de Navar
 rendoit
 sein mên
 qui le sec
 pas tout
 plaisir de
 les emba
 Roi Jean
 les de V
 en 1350
 La m
 mit le co
 le deuil
 la Franc
 troupes,
 Roi y f
 Prince
 Roi d'A
 cette jo
 les des d
 vée du
 pour la
 qu'il mo

sans distinction d'âge ni de sexe, & n'é-
 pargnant pas même les Eglises. Pour XIV.
 comble de maux, un Prince du Sang, SICILE.
 trop digne par son caractère & par ses
 actions, du nom sous lequel il est connu
 dans l'histoire, Charles-le-Mauvais, Roi
 de Navarre, & Comte d'Evreux, s'en-
 tendoit avec l'ennemi, & trouvoit au
 sein même de la France, d'autres traîtres
 qui le secundoient. Nous ne détaillerons
 pas tout le mal qu'il fit, pour le seul
 plaisir de brouiller & de nuire, ni tous
 les embarras qu'il donna à l'infortuné
 Roi Jean II, fils & successeur de Char-
 les de Valois, qui parvint à la Couronne
 en 1350.

La malheureuse bataille de Poitiers
 mit le comble aux désastres, & répandit
 le deuil & le découragement dans toute
 la France. Elle y perdit ses meilleures
 troupes, le fleur de sa Noblesse, & son
 Roi y fut fait prisonnier. Edouard,
 Prince de Galles, fils d'Edouard III,
 Roi d'Angleterre, eut tout l'honneur de
 cette journée, si célèbre dans les anna-
 les des deux Nations. La bravoure éprou-
 vée du Prince François, ses talens
 pour la guerre, & le courage intrépide
 qu'il montra dans cette occasion, ajoutè-

rent encore à la gloire du vainqueur. Sa
 XIV. réputation étoit déjà grande en Europe ,
 S I È C L E . mais il en devint l'admiration par cette
 victoire , & plus encore par le respect
 avec lequel il traita son captif. C'étoit
 la seconde fois que le Prince de Galles
 cueilloit en France des lauriers teints du
 sang le plus illustre. Edouard , son père ,
 avoit dû le gain de la bataille de Créci,
 à son intelligence & à sa valeur. Le Roi
 d'Angleterre avoit pris le titre de Roi de
 France. Il fendoit ses prétentions à la
 Couronne , sur les droits d'Isabelle de
 France , sa mère , fille de Philippe-le-Bel ;
 mais les triomphes de son fils auroient pu
 lui donner des droits plus réels , si la Pro-
 vidence n'eût veillé d'une manière spé-
 ciale à la conservation du Royaume , &
 de la famille de Saint-Louis.

Le Roi Jean fut conduit à Bordeaux
 & ensuite à Londres. Dès qu'on fut re-
 venu de l'effroi que la déroute de Poitiers
 & la captivité du Roi avoient jetté dans
 tous les cœurs , Charles , le premier de
 nos Princes qui ait porté le titre de Dau-
 phin , prit les rênes du Gouvernement.
 Deux hommes , également séditieux , &
 bien faits pour être unis dans le crime ,
 excitèrent dans l'intérieur du Royaume

C
 des trouble
 tes les vic
 ce Roi de
 jamais alle
 dives , &
 nommé E
 caractère
 fut presque
 ce que les
 été , l'un
 D'autres
 joignirent
 douleur d
 Pierre le C
 sionné , p
 troupes d
 alors les
 fonctions
 Un autre
 Marcel ,
 neur de
 place ,
 par son c
 dit de fo
 le Coq.
 Ces qu
 à force c
 faire par
 aux Etats

des troubles plus dommageables que toutes les victoires de l'Anglois. C'étoient XIV.
ce Roi de Navarre si souvent rébelle, & SIÈCLE.
jamais assez puni pour empêcher ses récidives, & le Prévôt des Marchands, nommé Etienne Marcel, homme d'un caractère violent & plein d'audace, qui fut presque à Paris dans cestems orageux, ce que les Rienzi & les Artevelle avoient été, l'un à Rome, & l'autre à Gand. D'autres ennemis du bien public se joignirent à ceux-ci, & nous avons la douleur d'y trouver un Evêque de Laon, Pierre le Coq, Prélat fougueux & passionné, plus propre à commander ces troupes de brigands, qui ravageoient alors les campagnes, qu'à exercer les fonctions paisibles & saintes du Sacerdoce. Un autre associé du Roi de Navarre & de Marcel, étoit Jean de Péquigni, Gouverneur de l'Artois, plus puissant par sa place, & presque aussi dangereux, par son caractère malfaisant & le crédit de son emploi, que l'Evêque Pierre le Coq.

Ces quatre scélérats eurent l'adresse, à force d'intrigues & de clameurs, de faire partager leur esprit & leurs vues aux Etats généraux, que le malheur des

XIV. **SIÈCLE.** conjonctures avoit forcé le Dauphin d'assembler. Dans cette crise violente, le jeune Prince, montrait une maturité au-dessus de son âge. Il essayoit ces rares talens, & cette prudence consommée qui lui méritèrent dans la suite le beau nom de Sage. Il gagna le peuple par sa douceur & son affabilité, les Grands par ses égards & sa condescendance, les mécontents même, en faisant des sacrifices, que la nécessité des circonstances lui commandoient & qui lui coûtoient peu, parce que l'intérêt de l'Etat les mettoit au nombre de ses devoirs. Le Traité de Brétigni rendit le Roi Jean à son peuple, en augmentant la puissance de son ennemi, dont les prétentions devinrent des droits réels, & les usurpations des propriétés. Le calme se rétablit peu-à-peu; les désordres & la confusion diminuèrent; l'autorité des Loix intimida les coupables, & les brigands qui dévastotent les Provinces, sous les noms de *Jacquerie* & de *Grandes Compagnies*, furent réprimés ou mis en fuite.

Le Roi Jean II étant retourné en Angleterre, sans qu'on ait pu savoir au juste les motifs de ce voyage; y mourut en 1364, & Charles V, son fils, prit pos-

session d
prudence
de son p
toute l'é
de son g
tion au t
sance de
l'heureux
Ministre
en peu
l'intérieu
tout ce
sous les
jamais l
fond de
opératio
tes les o
profit, p
l'ennemi
& l'affoi
détail. P
ce gran
n'eut pré
forte qu
III, dis
voit moi
de conq
tout; &
quelque

session du Trône. Ce Prince, dont la

 prudence avoit éclaté pendant la prison **XIV.**
 de son père, étant devenu Roi, déploya **SIÈCLE.**
 toute l'étendue & toutes les ressources
 de son génie. Par une constante applica-
 tion au travail, par une grande connois-
 sance des hommes & des affaires, & par
 l'heureux choix qu'il fut faire de ses
 Ministres & de ses Généraux, il parvint
 en peu de tems à rétablir l'ordre dans
 l'intérieur du Royaume, & à reprendre
 tout ce que les Anglois avoient enlevé
 sous les deux derniers règnes. Il ne fit
 jamais la guerre en personne; mais du
 fond de son cabinet, il en dirigeoit les
 opérations avec tant de justesse, que toutes
 les occasions furent saisies & mises à
 profit, pour déconcerter les projets de
 l'ennemi, tirer avantage de ses fautes,
 & l'affoiblir peu-à-peu, en le battant en
 détail. Pendant le cours de seize ans que
 ce grand Prince occupa le Trône, il
 n'eut presque par-tout que des succès; de
 sorte que le Roi d'Angleterre, Edouard
 III, disoit de lui, que jamais Prince n'a-
 voit moins porté les armes, ni fait plus
 de conquêtes. Son activité sage prévoyoit
 tout; & quand il lui arrivoit d'éprouver
 quelques revers, il les réparoit si promp-

tement, qu'on ne s'appercevoit pas de ses pertes. Sa santé fut toujours très-délicate, par les suites du poison que Charles-le-Mauvais lui avoit fait prendre, lorsqu'il n'étoit encore que Dauphin; & malgré l'efficacité des secours que lui avoit donnés le Médecin de l'Empereur Charles IV, cette cause, qui n'avoit pu être entièrement détruite, abrégé sa carrière; il mourut en 1380, âgé de quarante-trois ans, laissant un nom immortel, & un Royaume où l'on n'appercevoit presque plus de vestiges des malheurs passés.

Le règne de Charles VI, dont les premières années appartiennent à ce siècle, & les dernières au siècle suivant, nous offrira des événemens plus tristes, & des malheurs plus déplorables que tout ce que nous avons encore vu. Pour ne point diviser les deux parties de ce tableau, ce qui en détruiroit tout l'intérêt, nous ne croyons pas devoir l'entamer ici, le réservant tout entier pour le VII^e. Volume de cet Ouvrage, & préférant en cette occasion, l'ordre des choses à celui des tems, comme nous avons déjà fait en d'autres circonstances.

L'histoire d'Angleterre est si mêlée

avec celle de
 ou parcourir
 honnèrent de
 époque où
 souvent de c
 tems dans cet
 est le premie
 en remontan
 siècle, Princ
 né, qui négli
 ment, & se
 goût pour de
 l'avarice &
 leur tête & f
 l'entraînèrent
 Pierre Gave
 Spenser, le g
 res qu'en M
 -tour d'hon
 aux plaintes
 voir toutes l
 accumuler f
 qui la bravo
 portable. L'
 gagna tous
 ayant pris le
 état de faire
 Reine Isabell
 es-le-Bel, j

avec celle de France, que nous n'avons
 pu parcourir les règnes des Princes qui
 honnèrent des loix à nos pères, dans **XIV.**
 l'époque où nous sommes, sans parler **SIÈCLE,**
 souvent de ceux qui vivoient en même-
 tems dans cette Isle fameuse. Edouard II
 est le premier qui s'offre à nos regards,
 en remontant au commencement de ce
 siècle, Prince foible & d'un esprit bor-
 né, qui négligea les soins du Gouverne-
 ment, & se livra, sans prudence, à son
 goût pour des favoris, dont l'insolence,
 l'avarice & la cruauté, formèrent sur
 leur tête & sur la sienne, des orages qui
 l'entraînèrent dans leur chute. D'abord
 Pierre Gaveston, & après lui Hugues
 Spenser, le gouvernèrent plutôt en Maî-
 tres qu'en Ministres. Il les combla tour-
 à-tour d'honneurs & de biens, sans égard
 aux plaintes de la Noblesse, indignée de
 voir toutes les graces & tous les titres
 s'accumuler sur la tête de ces hommes,
 qui la bravoient avec une hauteur insup-
 portable. L'esprit de mécontentement
 gagna tous les ordres, & les Barons
 ayant pris les armes, furent bientôt en
 état de faire la loi à leur Souverain. La
 Reine Isabelle de France, fille de Char-
 les-le-Bel, jalouse de l'autorité qu'E-

douard donnoit à ses favoris, & sur-tout
 XIV. au jeune Spenser, qui la maltraitoit, &
 S I È C L E . lia d'intérêt avec les mécontents. Le
 Comte Thomas de Lancaſtre, Prince de
 Sang, ſe mit à leur tête, & ſous ce
 Chef, redoutable par ſon crédit & ſon
 habileté, la guerre contre Edouard
 fut pouſſée ſi vivement, que ce Prince
 manquant de troupes & d'argent, ſe vit
 contraint d'acquieſcer à tout ce qu'on
 exigea de lui. Après une ſuite preſque
 continuelle d'événemens fâcheux, le
 malheureux Edouard abandonné de tout
 le monde, tomba au pouvoir de ſes en-
 nemis, qui le jettèrent dans une priſon
 comme un de ces fléaux de la ſociété qui
 ſe ſont rendus coupables envers elle de
 plus criminels attentats. Après lui avoir
 fait eſſuyer les plus indignes traitemens,
 & lui avoir extorqué une renonciation au
 Trône, en faveur de ſon fils, on le fit
 mourir d'une façon cruelle, en lui brû-
 lant les entrailles avec un fer chaud. Si
 la Reine ne fut pas complice de ce crime,
 au moins elle n'en témoigna pas l'horreur
 que devoit lui inſpirer une action auffi
 atroce. Elle en recueillit le fruit pendant
 quelque tems, & ſe ſervit de l'autorité
 dont elle s'étoit ſaiſie pour ſatisfaire ſa
 vengeance & ſes autres paſſions.

Mais le
 par l'abdic
 étoit parve
 ne tarda p
 motifs de l
 tenue pend
 tre l'abus c
 pouvoir do
 ſaiſons ave
 che, Roger
 occasion à
 ne paroiff
 leurs Edou
 annonçoit
 & ces tale
 rompter da
 grands Mo
 Politiques.
 Roi ne pou
 onneur de
 mains une
 oit que po
 Mais pent-
 n portant
 oit pourvo
 e la famill
 as oublier
 ette Princ
 ère de Ro

Mais le jeune Roi Edouard III, qui, par l'abdication & la mort de son père, étoit parvenu à la couronne d'Angleterre, ne tarda pas à connoître les véritables motifs de la conduite que la Reine avoit tenue pendant les derniers troubles. Outre l'abus qu'elle continuoit de faire du pouvoir dont elle s'étoit emparée, ses liaisons avec le jeune Comte de la Marche, Roger de Mortimer, avoient donné occasion à des bruits scandaleux, qui ne paroissoient que trop fondés. D'ailleurs Edouard III, malgré sa jeunesse, annonçoit déjà cette jalousie du pouvoir, & ces talens supérieurs, qui l'ont fait compter dans la suite parmi les plus grands Monarques, & les plus habiles Politiques. Avec ce caractère, le jeune Roi ne pouvoit être insensible au déshonneur de sa mère; ni laisser entre ses mains une autorité dont elle ne se servoit que pour se rendre plus coupable. Mais peut-être le devint-il lui-même, en portant trop loin la sévérité. Il devoit pourvoir à l'honneur du Trône, & de la famille Royale, mais il ne devoit pas oublier qu'il s'agissoit de sa mère. Cette Princesse, fille, femme, sœur & mère de Rois, fut arrêtée sans égards

XIV.

SIÈCLÉ:

XIV. **SIÈCLE.** pour son rang, & conduite dans une pri-
 son, où elle resta jusqu'à la fin de sa
 vie, qui fut encore de vingt-huit ans.
 Mortimer, l'objet de sa tendresse, moins
 à plaindre qu'elle, sans doute, parce
 qu'un sujet ne parvient jamais sans cri-
 me à faire soupçonner la vertu de sa
 Souveraine, fut puni du supplice des
 traîtres.

Après ces coups de rigueur, Edouard
 se livra tout entier à l'exécution de ses
 projets ambitieux. Il avoit résolu de réu-
 nir l'Ecosse à la couronne d'Angleterre,
 en dépouillant David Bruce, fils & légi-
 time héritier de ce Robert Bruce, qui
 s'étoit maintenu sur le Trône, malgré les
 entreprises d'Edouard II. Un autre des-
 sein qu'il n'avoit pas moins à cœur, étoit
 de se soustraire à la suzeraineté du Roi
 de France, par rapport au Duché de
 Guyenne & au Comté de Ponthieu.
 Nous ne le suivrons pas dans les ex-
 péditions presque toujours heureuses,
 qu'il entreprit contre l'Ecosse & con-
 tre la France. On fait que ses armes
 portèrent la désolation dans ces deux
 Royaumes; & que, peu délicat dans ses
 maximes de politique, il acheva par l'in-
 trigue & par l'artifice, ce qu'il avoit
 commencé

commencé
 ses prospères
 & des dis
 Galles son
 trument d
 une mort
 assemblé p
 censurer le
 goût qu'il a
 dispoit d
 Providence
 ruption &
 mes, que i
 es plus red
 foiblesse &
 leur carrièr
 la sieppe, f
 de, & à p
 un Prêtre,
 soupirs. Il r
 on soixante
 égné près c
 L'Angleter
 archargé d'
 es dernières
 voit oublié
 er qu'à ce c
 rme où vie
 réputation
 Tome VI

commencé par la force. Au milieu de ses prospérités, Edouard eut des chagrins & des disgraces. Le célèbre Prince de Galles son fils, auteur ou principal instrument de ses victoires, fut enlevé par une mort prématurée ; & le Parlement assemblé pour les besoins de l'Etat, osa censurer le choix de ses Ministres, & le goût qu'il avoit pris pour une femme qui dispoit de tout sous son nom. Ainsi la Providence permet souvent, pour l'instruction & la consolation des autres hommes, que les Princes les plus absolus & les plus redoutés, soient attendus par des foiblesses & des malheurs au bout de leur carrière. Edouard III, en terminant sa vie, fut abandonné de tout le monde, & à peine resta-t-il auprès de lui un Prêtre, pour recueillir ses derniers vœux. Il mourut en 1377, âgé d'environ soixante-quatre ans, dont il en avoit régné près de cinquante.

L'Angleterre étoit épuisée, le peuple surchargé d'impôts & mécontent. Dans ses dernières années d'Edouard III, on avoit oublié ses triomphes, pour ne songer qu'à ce qu'ils avoient coûté. C'est le terme où vient aboutir presque toujours la réputation des Monarques & des Con-

XIV.
S I È C L E.

quérans , qui ont acheté leur gloire aux dépens des peuples. Dans ces circonstances , la minorité de Richard II , fils de ce Prince de Galles dont nous avons tant parlé , ne pouvoit manquer d'être orageuse. Ses oncles , le Parlement & les Gouverneurs qu'il lui avoit donnés , se disputèrent l'autorité , tandis que le jeune Prince , livré aux conseils de ses favoris , s'occupoit des moyens de se couer le joug , & de jouir avec indépendance de toutes les prérogatives de son rang. Ce desir d'une domination absolue , fut la passion constante de Richard , & la source de ses malheurs , parce qu'elle ne se trouva pas jointe en lui , avec la fermeté d'esprit , & la sagesse de conduite dont il avoit besoin pour conserver la puissance arbitraire , après se l'être attribuée. Il y parvint en violant toutes les loix , en attaquant les fondemens de la constitution , & en multipliant les actes d'une volonté tyrannique. Il en jouit pendant quelque tems , avec assez de tranquillité. La prison , l'exil , la confiscation & la mort le délieroient de tous ceux qui lui faisoient ombrage. Tout ce qui le contrarioit , passoit pour crime de lèze-Majesté. Les moindres murmures

C
étoient pu
joug avec
confier à p
vré de cet
chard se r
savait le x
qu'à ses t
absolu qu
coutumée
que les pr
Celle p
perte. Il c
tre du Pe
Grands, p
noit, qu
cette confi
y étouffer
res l'y ret
comptoit ;
moment
Angleterr
les armes,
ces fortes
y entrèrent
déclarer d
violateur
la Nation.
ger, comm
tyrans, qu

étoient punis ; & ceux qui portoient le joug avec le plus d'impatience, n'osoient confier à personne leurs sentimens. Envyé de cette plénitude de pouvoir, Richard se regardoit comme le Prince qui savoit le mieux régner, & n'attribuoit qu'à ses talens, à son génie, l'empire absolu qu'il exerçoit sur une Nation accoutumée à ne voir, dans ses Souverains, que les premiers sujets de la Loi.

Cette présomption fut la cause de sa perte. Il crut s'être tellement rendu maître du Peuple, par la terreur, & des Grands, par l'abaissement où il les tenoit, qu'ils n'oseroient remuer. Dans cette confiance, il passa en Irlande, pour y étouffer une révolte. Les vents contraires l'y retinrent plus long-tems qu'il ne comptoit ; & tandis qu'il attendoit le moment favorable pour retourner en Angleterre, les mécontents, ayant pris les armes, s'emparèrent de toutes les places fortes, pénétrèrent jusqu'à Londres, y entrèrent sans résistance, & le firent déclarer déchu de la Couronne, comme violateur des Loix & des privilèges de la Nation. Timide & foible dans le danger, comme le sont ordinairement les Tyrans, quand ils se voient réduits à eux-

XIV.
SIÈCLE.

XIV. mêmes, Richard ne demanda que la vie, se reconnoissant indigne du Trône, & offrant de se démettre en faveur du Duc de Lancaſtre, ſon couſin, qui fut en effet proclamé Roi, ſous le nom de Henri IV. Richard II, ce Prince ſi jaloux du pouvoir arbitraire, dégradé & jugé par ſes ſujets, mourut en priſon, de mort violente, âgé de trente-trois ans, en 1400, laiſſant une mémoire odieuſe & un exemple terrible du pouvoir que le Parlement d'Angleterre ſ'attribuoit ſur ſes Rois.

L'Eſpagne catholique étoit partagée, comme nous l'avons déjà vu, en quatre Royaumes, celui de Caſtille uni à celui de Léon, celui d'Aragon, celui de Portugal, & celui de Navarre. Les Muſulmans poſſédoient toujours le Royaume de Grenade, & la Ville de ce nom étoit le Siège de leur puiffance. Les Princes Catholiques étoient diviſés entr'eux, & travailloient à ſ'afſoiblir mutuellement comme ils avoient fait juſques-là, par des guerres ouvertes & des intrigues ſecrètes. Ils ſ'unifſoient rarement contre les Infidèles, quoique l'expérience leur apprit que toutes les fois qu'ils le faiſoient, & qu'ils agiſſoient entr'eux avec

C
franchiſe, l
ſupériorité
tifs de poi
portoient à
contre les a
déchirant a
ils épuifoi
gloire pour
bonimage p
dans ces p
& des caba
plus indocil
autre contré
ſous le mo
Souverains.
ment à l'es
regardoien
leur rang, i
qui prouve
dans ce tem
Princes, &
ſujets. Lorſ
guerre au l
qu'il rétract
qui avoit pr
té de ſuje
té biſarre
eut lien,

franchise, leurs armes obtenoient une ~~supériorité~~ **XIV.**
supériorité décidée. Mais outre les motifs de politique ou d'ambition qui les **SIÈCLE.**
portoit à prendre les armes, les uns contre les autres, sans penser qu'en se déchirant ainsi de leurs propres mains, ils épuisoient leurs Etats, avec peu de gloire pour eux-mêmes, & beaucoup de dommage pour les peuples, il y avoit dans ces petits Royaumes des factions & des cabales éternelles. Les Grands, plus indociles & plus fiers qu'en aucune autre contrée de l'Europe, se révoltoient, sous le moindre prétexte, contre leurs Souverains. Pour se livrer plus facilement à l'esprit d'indépendance, qu'ils regardoient comme un des apanages de leur rang, ils avoient imaginé un moyen qui prouve combien on étoit peu éclairé dans ce tems-là, sur les droits sacrés des Princes, & les devoirs inviolables des Sujets. Lorsqu'un Grand vouloit faire la guerre au Roi, il lui envoyoit signifier qu'il rétractoit le serment de fidélité qu'il lui avoit prêté, & renonçoit à la qualité de sujet. Au moyen de cette formalité bizarre, il se croyoit affranchi de tout lien, & s'avançoit sans scrupule,

les armes à la main, contre son Prince, comme s'il eût été son égal.

XIV. **SIÈCLE.** Malgré ces guerres intestines, la puissance des Musulmans, en Espagne, diminuoit de jour en jour. Il ne falloit pas être bien habile en politique, pour voir que la mésintelligence des Princes Chrétiens faisoit sa principale force. Les victoires de Dom Alfonse XI, Roi de Castille, & de Dom Pierre IV, Roi d'Aragon, unis contr'eux, apprirent à ces peuples infidèles, ce qu'ils auroient éprouvé, si les quatre Monarques eussent formé une ligue permanente, qui ne se fût dissoute qu'après leur entière destruction. La plus mémorable de ces victoires fut celle de Salado, ainsi appelée du nom d'une petite rivière d'Andalousie, près de Tariffé, Ville forte sur le détroit de Gibraltar, que les Maures assiégoient, & dont les Chrétiens vouloient empêcher qu'ils ne s'emparassent. Les Rois de Castille & d'Aragon y combattirent en personne; celui de Portugal, Dom Alfonse IV, vint partager avec eux les périls & la gloire. L'armée des Maures étoit de plus de quatre cent mille hommes d'Infanterie, & de soi-

C
ante mill
agne M
pour rasser
gieuse qu
Chrétiens
ante mill
mille de C
battirent a
Chefs mor
elligence
es Musul
gigueur &
ils lâchère
èrent, au
ems, au r
sur le char
un nombre
andis que
pas à plus
que blessé
ivrée le
Une victo
si peu de
en effet d
n'est pas
ous les a
de Toléd
Avant
pouvons r

son Prince,
 l. Espagne Musulmane s'étoient épuisées XIV.
 pour rassembler à la fois une si prodigieuse quantité de Soldats, Les Princes
 Chrétiens n'avoient pas plus de qua- S I È C L E.
 rante mille hommes de pied, & huit
 mille de Cavalerie. Leurs troupes com-
 parurent avec tant de bravoure, & les
 Chefs montrèrent tant de courage, d'in-
 telligence & de présence d'esprit, que
 les Musulmans ne purent soutenir la
 rigueur & la continuité de leurs efforts.
 Ils lâchèrent pied de toutes parts, & lais-
 sèrent, au rapport des Historiens du
 tems, au moins deux cent mille hommes
 sur le champ de bataille, sans compter
 un nombre prodigieux de prisonniers,
 tandis que la perte des Chrétiens n'alla
 pas à plus de vingt hommes, tant morts
 que blessés. Cette fameuse bataille fut
 livrée le trente Octobre de l'an 1340.
 Une victoire si complete, achetée par
 si peu de sang, fut regardée comme
 un effet de la protection divine, & ce
 n'est pas sans raison qu'on en célèbre
 tous les ans la mémoire dans l'Eglise
 de Toléde.

Avant de quitter l'Espagne, nous ne
 pouvons nous dispenser de dire un mot

de Dom Pédre IV, Roi de Castille & de
 XIV. Léon, si justement déshonoré dans l'o-
 Siècle. pinion de la postérité, par le nom de
 Pierre-le-Cruel. Ce Prince qui réu-
 nissoit tous les vices, la mauvaise foi,
 la barbarie & la débauche, fut le bour-
 reau de sa famille, le persécuteur de la
 noblesse, & le tyran de ses sujets. Il
 monta sur le trône par la mort de Dom
 Alfonse XI son père, en 1350, âgé de
 quinze ans & demi, & dans cet âge sa-
 tendre, il annonçoit déjà les inclinations
 perverses qui remplirent son règne de
 crimes & d'atrocités. Son premier for-
 fait lui fut conseillé par sa mère, & il
 s'essaya à verser le sang humain, en fai-
 sant mourir Eléonor de Gusman, femme
 célèbre par sa beauté, que le feu Roi
 avoit aimée, & qui lui avoit donné
 plusieurs enfans, entr'autres, ce Henri
 de Trastamare, aussi fameux dans no-
 tre histoire que dans celle d'Espagne.
 Tant qu'il eut le pouvoir de faire le mal
 avec impunité, il se joua de la vie des
 hommes, & plus il répandoit de sang,
 plus il en paroissoit altéré. Le grand
 Maître de l'Ordre de Calatrava fut
 égorgé par ses ordres, pour faire place
 au frère de sa Concubine, Marie de Pa-

dilla, fille
 qui le capt
 donner de
 gnes d'un a
 en sa présen
 Dom Juan
 la mère de
 Alfonse IV
 première f
 depuis huit
 cruauté. En
 des engage
 de sa prop
 c'étoit le fa
 usurpateur
 paigne, sur
 qu'il avoit
 une conspi
 suivie du f
 venu rend
 sur la foi d
 barie & d
 tre lui tou
 mes pour
 honoroit d
 famies éga
 de Trastan
 sous les or
 s'étant me

dilla, fille aussi artificieuse que belle, qui le captiva au point de lui faire abandonner deux épouses vertueuses & dignes d'un autre époux. Il fit massacrer, en sa présence, Dom Frédéric, son frère, Dom Juan d'Aragon, son cousin, & la mère de ce dernier, veuve du Roi Alphonse IV. Blanche de Bourbon, sa première femme, qu'il tenoit en prison depuis huit ans, ne put échapper à sa cruauté. Enfin, ce monstre qui se jouoit des engagemens les plus sacrés, égorga de sa propre main, le Roi de Grenade; c'étoit le fameux Mahomet Barberousse, usurpateur du trône, des Maures en Espagne, sur Mahomet Joseph son parent, qu'il avoit dépouillé de ses Etats, par une conspiration habilement tramée & suivie du succès le plus complet, Il étoit venu rendre hommage à Dom Pédre, sur la foi d'un sauf-conduit. Tant de barbarie & de scélératesse soulevèrent contre lui tous ses sujets. On prit les armes pour le chasser du trône qu'il déshonorait de toute manière, car ses infamies égaloient son inhumanité. Henri de Trastamare, aidé par les François, sous les ordres du célèbre du Guesclin, s'étant montré à la tête d'une armée,

XIV.

SIÈCLE.

toutes les Villes se déclarèrent pour lui, & le proclamèrent Roi de Castille. L'horreur qu'on avoit conçue pour Dom Pédre, ne contribua pas moins à cette révolution, que la victoire remportée par le Prince Henri sur le tyran. Celui-ci battu & fugitif, mais portant par-tout avec lui son caractère atroce, fit égorger à Compostelle, où il étoit venu chercher un asyle, l'Archevêque de cette ville si respecté de toute la nation, pour s'emparer de ses richesses. Chargé de ce butin, il vint en France implorer le secours du Prince de Galles, qui le ramena dans ses Etats, & le rétablit sur le trône, par la défaite de Dom Henri, que tout le courage & toute l'habileté de du Guesclin ne put garantir de cette disgrâce. Dom Pédre, plus altéré que jamais du sang de ses malheureux sujets, & donnant un libre cours à sa cruauté, n'usa du pouvoir qui lui étoit rendu, que pour immoler à sa vengeance tous ceux qui s'étoient déclarés contre lui, ou qu'il soupçonnoit d'attachement pour son frère. Aussi, dès que Trastamare reparut suivi d'une nouvelle armée que du Guesclin commandoit encore, tous les cœurs se tournèrent-ils vers lui. Dom Pédre

XIV.

S I È C L E

C

se prépara à
 plus souter
 Il fut battu
 duisit dans
 Dom Henr
 si un tyran
 Pierre-le-C
 un autre c
 se jeta sur
 fin d'un Pri
 jourd'hui p

A

Différend
 lippe-le
 le Pont

LES diff
 niface VI
 latin V,
 Bel, sont
 pour mie
 les de ce
 ces funest
 tra que d
 naces, ta
 de la fer

se prépara à le recevoir, mais il n'étoit plus soutenu par le Prince de Galles. Il fut battu & fait prisonnier. On le conduisit dans la tente de du Guesclin, où Dom Henri survint aussitôt; & comme si un tyran souillé d'autant de crimes que Pierre-le-Cruel, n'eut dû périr que par un autre crime, son frère, en entrant, se jeta sur lui, & le poignarda. Digne fin d'un Prince dont on ne peut encore aujourd'hui prononcer le nom sans horreur.

ARTICLE III.

Différends de Boniface VIII & de Philippe-le-Bel. Fin de ces démêlés sous le Pontificat de Clément V.

LES différends qui s'élevèrent entre Boniface VIII, successeur du S. Pontife Célestin V, & le Roi de France Philippe-le-Bel, sont un des grands événemens, ou, pour mieux dire, un des grands scandales de ce siècle. Deux causes excitèrent ces funestes démêlés, où Rome ne montra que de la hauteur & de vaines menaces, tandis que la France lui opposoit de la fermeté & des raisons. Du côté

de Philippe, son alliance avec l'Empereur Albert d'Autriche que le Pape ne vouloit pas reconnoître, & une taxe qu'il avoit imposée sur les Ecclésiastiques, à raison des besoins de l'Etat, avoient indisposé Boniface contre lui; du côté de ce Pontife, l'érection de l'Evêché de Parmiers, faite sans le consentement du Roi, & ce nouveau titre Episcopal conféré à Bernard Saisset, qui s'étoit déjà rendu suspect par ses écarts & son peu de modération, avoient offensé le Monarque François, Prince d'un caractère fier & absolu, qui n'étoit pas disposé à souffrir qu'un Souverain étranger vint lui faire la loi dans son Royaume, encore moins un Pape qu'on ne mettoit pas encore au rang des Souverains.

Deux hommes aussi mal prévenus l'un à l'égard de l'autre, & tous deux également jaloux de leur autorité, ne pouvoient manquer de pousser loin les choses, dès qu'ils auroient fait & reçu les premières offenses. Philippe favoit, autant que les préjugés du tems lui permettoient de le favoir, ce qui lui étoit dû comme Monarque & comme Roi de France, & il se sentoit assez d'élévation dans l'esprit, assez de fermeté dans

C
 l'ame, pour
 droits. Bon
 ses maxime
 introduites
 le fait plus
 qu'il fut e
 treprises,
 qu'elles po
 tain, & fo
 permettoie
 marches
 moins de
 roient pu
 Inflexible
 par convic
 ses ennem
 de la mor
 Il ne parut
 penseroit
 & ce calm
 les crises
 à croire, c
 dé que fo
 rigueur,
 S'il en fut
 le penser
 pénétré si
 & danger
 doit plain

l'ame, pour défendre & maintenir ses droits. Boniface, imbu de toutes les fautes maximes que ses prédécesseurs avoient introduites & accréditées, les porta dans le fait plus loin qu'aucun d'eux, parce qu'il fut encore plus hardi dans ses entreprises, & moins inquiet des suites qu'elles pouvoient avoir. Son esprit hautain, & son humeur impétueuse, ne lui permettoient pas de réfléchir sur les démarches qu'il se permettoit, encore moins de prendre les moyens qui auroient pu réparer le mal qu'il avoit fait. Inflexible par caractère, peut-être même par conviction, il se vit au pouvoir de ses ennemis, & prêt à recevoir le coup de la mort, sans rabattre de sa fierté. Il ne parut jamais s'occuper de ce qu'on penseroit de lui quand il ne seroit plus, & ce calme de l'ame qu'il conserva dans les crises les plus violentes, nous porte à croire, qu'il agissoit en homme persuadé que son devoir exigeoit de lui cette rigueur, dont il ne se départit jamais. S'il en fut ainsi, comme nous aimons à le penser, on doit le plaindre de s'être pénétré si fortement des principes faux & dangereux qui l'égarèrent; mais on doit plaindre encore plus la France, où

XIV.

SIÈCLE.

il excita de si grands troubles, & l'Eglise, dont il compromit l'autorité, en s'attribuant celle qu'il n'avoit pas.

XIV.
S I È C L E.

A peine ce Pontife eut-il appris que Philippe-le-Bel vouloit soumettre les Ecclésiastiques de son Royaume, à porter une partie des charges de l'Etat, suivant la proportion des biens dont ils jouissoient, qu'il se crut obligé de venger l'honneur & les immunités du Clergé, auxquelles il s'imagina que le Roi portoit atteinte. Cette idée que Boniface ne prit pas la peine d'examiner, fut le germe de tout ce qu'il fit dans la suite, pour ramener, disoit-il, Philippe à l'obéissance qu'il devoit à l'Eglise & à lui, qui en étoit le Chef, & par qui elle exerçoit la plénitude de sa puissance. La Bulle *Clericis Laïcos*, & tous les raisonnemens que le Pontife y avoit répandus, avec une logique & un style dignes de son siècle, portoient sur cette base.

Boniface ne s'en tint pas là; mais comme s'il eût voulu de sang-froid irriter Philippe, il lui envoya, en qualité de Légat, ce même Bernard Saisset, Evêque de Pamiers, dont le Roi avoit déjà tant de sujets d'être mécontent; c'étoit d'ailleurs un homme emporté, bouil-

les, & l'É-
 autorité, en
 it pas.
 appris que
 umettre les
 ne, à porter
 tat, suivant
 nt ils jouis-
 de venger
 du Clergé,
 Roi portoit
 face ne prit
 le germe de
 e, pour ra-
 l'obéissance
 lui, qui en
 le exerçoit
 . La Bulle
 sonnemens
 dus, avec
 res de son
 e.
 s là; mais
 -froid irri-
 a qualité de
 ifset, Evê-
 avoit déjà
 nt; c'étoit
 té, bouil-

nt & séditieux, qui travailloit à inf-
 rer l'esprit de révolte aux Seigneurs XIV.
 e son canton. Philippe justement cour-
 ucé de voir qu'un Prélat de son Royau-
 ne eût osé se charger d'une pareille
 ommission, & se mettre en devoir de
 exécuter, fit arrêter Saisset, qui fut remis
 son Métropolitain, l'Archevêque de
 Narbonne, chargé de lui faire son pro-
 cès suivant les Loix canoniques, pour
 être ensuite livré au bras séculier, &
 puni comme rébelle à son Roi.

Cette conduite pleine de fermeté, n'é-
 toit pas propre à calmer Boniface. Il se
 regarda comme outragé dans la personne
 de son Légat. Pour repousser ce qu'il
 appelloit une insulte sanglante, il adressa
 au Roi la Bulle *Ausculat fili*, où il ne le
 ménageoit ni dans les choses, ni dans
 les expressions. Il y disoit à ce Prince,
 comme si c'eût été une de ces vérités
 incontestables que personne n'ose révo-
 quer en doute, qu'il lui étoit soumis dans
 l'ordre temporel, aussi-bien que dans le
 spirituel, qu'il lui devoit compte de l'u-
 sage qu'il faisoit de sa puissance, & qu'il
 avoit en lui un Supérieur établi de Dieu
 pour le punir. Il finissoit par enjoindre
 aux Prélats & autres Ecclésiastiques de

XIV. Royaume, de se rendre à Rome, pour
SIÈCLE. concerter avec lui ce qu'il y avoit à faire
 dans les conjonctures présentes. Philippe
 entra dans une colère inexprimable à la
 lecture de cette Bulle. Il la fit brûler
 comme une pièce injurieuse à sa personne
 & à sa dignité. L'exécution fut publiée
 dans tout Paris à son de trompe, afin que
 tout le monde apprît à la fois, & l'ou-
 trage fait au Roi, & la manière dont il
 avoit commencé de s'en venger. Le
 Parlement s'étant assemblé, le Chance-
 lier Pierre Flotte y parla des entreprises
 du Pape, & de l'injustice manifeste de
 ses prétentions, avec une force qui fit
 impression sur tous les esprits. En même-
 tems le Roi défendit aux Ecclésiastiques
 d'aller à Rome, sous peine de saisie de
 leur temporel.

Cependant Boniface plus animé que
 jamais, tint son Concile à Rome, & la
 fameuse Bulle *Unam Sanctam*, y fut
 publiée. Il n'avoit pas encore paru de
 pièce, plus violente, ni plus clairement
 expressive, sur les fausses prétentions de
 la Cour Romaine. Boniface y déclaroit
 nettement que les deux Puissances figu-
 rées par les deux glaives dont il est parlé
 dans l'Évangile, ont été confiées à l'E-

C
 ise, c'est
 oit venu
 us disting
 ncier, &
 oute l'auto
 C. pou
 per, mais
 ien qu'à
 mais app
 autorité d
 orel des F
 ue tous le
 nis & sub
 l'examiner
 ire & de
 sur eux s'e
 eurs Etats
 de régner.
 Une B
 étoient co
 d'exciter e
 res. Les e
 sition qui
 & des exc
 ni rien fai
 voit au R
 les plus o
 répondoit
 glans &

Rome, pour
avoit à faire
tes. Philippe
primable à la
la fit brûler
sa personne
fut publiée
pe, afin que
ois, & l'ou-
nière dont il
venger. Le
le Chance-
s entreprises
manifeste de
force qui fit
En même-
clésiastiques
de faisie de

animé que
Rome, & la
tam, y fut
ore paru de
clairement
rentions de
y déclaroit
ances figu-
il est parlé
nées à l'E-

ise, c'est-à-dire, au Pape; car on en
oit venu, non-seulement jusqu'à ne
us distinguer le Chef d'avec le Corps
cier, & à concentrer dans le Pape
l'autorité que l'Eglise a reçue de
C. pour se gouverner & se perpé-
uer, mais encore à lui attribuer, aussi-
en qu'à l'Eglise, une autorité qui n'a
mais appartenu ni à l'un ni à l'autre,
autorité directe ou indirecte sur le tem-
orel des Rois. De-là Boniface concluoit
que tous les Souverains lui étoient sou-
mis & subordonnés, qu'il avoit droit
d'examiner leur conduite, de les repre-
dre & de les punir, & que son pouvoir
sur eux s'étendoit jusqu'à les priver de
leurs Etats, lorsqu'il les jugeoit indignes
de régner.

Une Bulle où de pareilles maximes
étoient consacrées, ne pouvoit manquer
d'exciter en France de grands murmu-
res. Les esprits étoient dans une dispo-
sition qui n'annonçoit que de l'aigreur
& des excès. On ne pouvoit rien voir,
ni rien faire de sang-froid. Le Pape écri-
voit au Roi les choses les plus dures &
les plus offensantes; le Roi, de son côté,
répondoit au Pape par des reproches san-
glans & des termes injurieux. Ils ou-

XIV.

SIECLE

XIV. **SIÈCLE.** blioient également ce qu'ils se devoient l'un à l'autre , & plus encore ce qu'ils se devoient à eux-mêmes. Philippe excommunié par Boniface, appella au futur Concile de toutes les procédures faites contre lui par ce Pontife. Tous les Ordres de l'Etat partagèrent les sentimens du Souverain; les Evêques, les Châpitres, les Universités, les Corps Religieux, & même les Mendians adhérèrent à son appel. Il est vrai que parmi ces derniers, il y en eut qui mirent quelques réserves à leurs actes d'adhésion; mais on doit regarder ces modifications comme un effet des préjugés qui régnoient alors, & dont l'influence se fit encore sentir long-tems.

Sur ces entrefaites, Guillaume de Nogaret, Gentilhomme Gascon, plein de zèle pour l'honneur & les intérêts de son Roi, trouva moyen de passer en Italie, accompagné de Sciarra Colonne, & de pénétrer avec une troupe d'hommes choisis, jusqu'à la ville d'Anagnie, où le pape étoit, sans qu'on fût instruit de sa marche. Les habitans d'Anagnie pris au dépourvu, ne résistèrent pas. Boniface fut arrêté dans son palais, où il se trouva presque seul, toute sa Cour

se de crainte
aret lui déc
conduire au C
ntre Philipp
r le cœur
voit fait à s
eux, & s'en
usage; peut-
aret n'eût m
ace crut sa m
r son caract
& une
ance
u danger n'i
prit sans s
a dignité, &
mourons, di
nisque nou
Pendant
habitans d'A
mière surpri
chement aba
patriote, c
défendre. Il
surer que l
nombre, &
tres pour le
eux, & les
les. Bonifa
l'avoit mer

s'ie de crainte l'ayant abandonné. No-
 naret lui déclara qu'il avoit ordre de le
 conduire au Concile, qui devoit décider
 entre Philippe & lui. Colonne qui avoit
 sur le cœur tout le mal que Boniface
 avoit fait à sa famille, s'approcha fu-
 reux, & s'emporta jusqu'à le frapper au
 visage; peut-être l'auroit-il tué, si No-
 naret n'eût modéré ses transports. Boni-
 face crut sa mort assurée; & sans démen-
 sur son caractère, il montra une conf-
 ance & une intrépidité que la présence
 du danger n'im-
 prit sans s'émouvoir, les marques de
 sa dignité, & montant sur son Trône,
 mourons, dit-il, mourons en Pontife;
 puisque nous sommes trahis.

Pendant que tout cela se passoit, les
 habitans d'Anagnie, revenus de leur pré-
 mière surprise, & honteux d'avoir si lâ-
 chement abandonné le Pape, leur com-
 patriote, coururent aux armes pour le
 défendre. Ils avoient eu le tems de s'af-
 surer que les François étoient en petit
 nombre, & qu'il n'en arrivoit pas d'au-
 tres pour les soutenir. Ils tombèrent sur
 eux, & les chassèrent de leurs murail-
 les. Boniface délivré du danger qui
 l'avoit menacé, partit aussi-tôt pour

XIV. Rome, où il mourut peu de jours après son arrivée. Il est probable que le ressentiment des outrages qu'il venoit d'essuyer, & le chagrin de voir ses entreprises réussir aussi mal, hâtèrent la fin de ses jours, car il n'étoit pas d'un âge à ne point espérer de fournir une plus longue carrière.

Le Cardinal Nicolas Bacosin qui lui succéda sous le nom de Benoît XI, fit espérer des tems plus calmes. Né dans une condition obscure, son savoir & ses vertus l'avoient fait élever sur la Chaire Pontificale. Pieux, modéré, ami de la paix, le vœu de son cœur étoit de rétablir dans l'Eglise la concorde & l'union, que le desir de la domination en avoit bannies. Il tourna d'abord ses regards vers la France, qui étoit plus agitée qu'aucune autre portion de la société chrétienne. La hauteur & la précipitation de Boniface avoient tout brouillé : la sagesse & la modération de Benoît lui firent prendre de justes mesures pour tout réparer. Il reçut avec les plus grandes marques de considération & de bonté, les Ambassadeurs que Philippe-le-Bel lui envoya pour le complimenter sur son exaltation ; il révoqua de son propre mouvement, & sans aucune sollicitation de la

part de ce Prince, que le feu Pape enfin il mit le état où il étoit démêlés. Il avoit pour le rétablissement de l'harmonie pas été si court. Cardinaux d'au poison. Le la vie austérencieuses, e motif de les ramener pas une raison d'un crime si La méfiance parmi les Car la mort de B'écoula avant choix de son partageoient le son Pape favorable VIII, & l' dans les intérêts des débats que l'un François, capable avec sagesse,

part de ce Prince , l'excommunication
 que le feu Pape avoit lancée contre lui ;
 enfin il mit le Royaume dans le même
 état où il étoit avant la naissance des
 armés. Il auroit fait encore davantage
 pour le rétablissement du bon ordre &
 de l'harmonie , si son Pontificat n'eût
 pas été si court. On soupçonna quelques
 Cardinaux d'avoir abrégé ses jours par
 le poison. Le contraste de ses vertus &
 de sa vie austère , avec leurs mœurs
 vicieuses , étoit sans doute pour eux
 un motif de craindre qu'il n'entreprît
 de les ramener au devoir ; mais ce n'est
 pas une raison suffisante pour les accuser
 d'un crime si horrible,

La mésintelligence qui régnoit déjà
 parmi les Cardinaux , augmenta encore
 à la mort de Benoît XI , & près d'un an
 s'écoula avant qu'ils s'accordassent sur le
 choix de son successeur. Deux factions
 partageoient le Conclave. L'une desiroit
 un Pape favorable à la mémoire de Boni-
 face VIII , & l'autre en vouloit un qui fût
 dans les intérêts du Roi de France. Après
 bien des débats , les deux partis convin-
 rent que l'un proposeroit trois Prélats
 François , capables de gouverner l'Eglise
 avec sagesse , & que l'autre choisiroit

XIV.

SIÈCLE

entre ces trois sujets, celui qui seroit
 XIV. élevé sur le Trône Pontifical. Bertran
 S I È C L E. de Goth, Archevêque de Bordeaux
 l'un des trois Candidats proposés par la
 faction Françoisise, fut préféré par les
 Cardinaux attachés à la mémoire de
 Boniface, parce que ce Prélat étant sujet
 du Roi d'Angleterre, Duc de Guienne
 ils le crurent plus disposé que les deux
 autres à se conduire selon leurs vues.
 Vilani, Historien de Florence, suivi par
 quelques Auteurs contemporains, & par
 quelques modernes, ajoute à ce récit des
 circonstances qui sont démenties par les
 actes authentiques, & le témoignage de
 Ecrivains qui ont été plus à portée que
 lui de connoître la vérité. Ainsi nous
 croyons devoir mettre au rang des fables
 le prétendu traité fait entre Philippe-le-
 Bel & l'Archevêque de Bordeaux, & les
 conditions auxquelles celui-ci sousscri-
 vit pour être élevé au Pontificat.

Quoi qu'il en soit, Clément V, c'est
 le nom que prit le nouveau Pape, se
 montra si favorable au Roi de France,
 & si disposé à le satisfaire en tout, que
 les Cardinaux opposés à ce Prince, se
 repentirent de l'avoir élu. Il commença
 par faire entrer dans le sacré Collège un

C H
 grand nombre
 rendre maître
 déclara que l
 pourroit tirer
 l'avenir le
 dépendant d
 te jusqu'alo
 ore assez po
 e Philippe.
 édât contre
 mémoire. C
 laire au Ro
 order tout c
 aire en long
 e Prince irrit
 veroit moyen
 romettre l'h
 ette vue, le
 procédures d
 e Philippe,
 dans la ville
 Ce ne fut d
 ongs & vifs
 terminés. Le
 Laïcis Cleric
 postérieurs qu
 vec si peu d
 ippe & son
 mémoire de

grand nombre de François, afin de se
 rendre maître des suffrages; ensuite il
 déclara que la Bulle *Unam Sanctam*, ne
 pourroit tirer à conséquence, ni rendre
 l'avenir le Royaume de France plus
 dépendant du S. Siècle qu'il ne l'avoit
 été jusqu'alors; mais ce n'étoit pas en-
 core assez pour contenter le ressentiment
 de Philippe. Il vouloit que le Pape pro-
 cédât contre Boniface VIII, & flétrit sa
 mémoire. Clément V qui cherchoit à
 plaire au Roi, sans néanmoins lui ac-
 corder tout ce qu'il exigeoit, tiroit l'af-
 faire en longueur, dans l'espérance que
 le Prince irrité se calmeroit, & qu'on trou-
 veroit moyen de l'appaiser, sans com-
 promettre l'honneur du Saint-Siège. Dans
 cette vue, le Pape renvoya l'examen des
 procédures de Boniface, & des plaintes
 de Philippe, au Concile qu'il indiqua
 dans la ville de Vienne en Dauphiné.
 Ce ne fut donc qu'en 1312, que ces
 longs & vifs démêlés furent entièrement
 terminés. Le Concile révoqua la Bulle
Laiçis Clericis, & annulla tous les actes
 postérieurs que Boniface avoit multipliés
 avec si peu de ménagement contre Phi-
 lippe & son Royaume; mais quant à la
 mémoire de ce Pontife, il ne fut rien

XIV.

SIÈCLE.

prononcé contr'elle; au contraire, après
 XIV. un mûr examen des preuves alléguées
 S I È C L E. par ceux qui l'accusoient d'hérésie, le
 Concile déclara qu'il n'avoit rien dit ni
 fait qui pût le rendre suspect d'avoir erré
 dans la foi. Cette décision du Concile de
 Vienne est une preuve sans réplique du
 droit que l'Eglise a de citer les Papes à
 son tribunal, & de les juger.

A R T I C L E I V.

Affaire des Templiers. Jugement prononcé contr'eux au Concile général de Vienne.

L'EXTINCTION de l'Ordre célèbre & puissant des Templiers, est encore un des événemens mémorables de ce siècle. Ces Religieux militaires avoient acquis des richesses immenses, & obtenu des Papes une foule de privilèges qui les rendoient indépendans de toute autre autorité que celle du Saint-Siège. Nous avons vu que peu de tems après leur origine, les Patriarches de Jérusalem, & les autres Prélats des Eglises Latines d'Orient, avoient porté contre eux de grandes plaintes

C H
 plaintes aux
 accusoit dès
 réglée, de se
 manœuvres disso
 & les Eglise
 de manquer
 lorsque la R
 consacrés, d
 trances, & c
 leurs qui le
 mens charita
 Le mal n
 e tems : l'org
 es compagn
 devoient néc
 oup de corr
 res parmi d
 es les obliga
 & qui, viva
 ronde, ne
 s dangers, &
 n ne peut
 ans le liber
 assent à des
 ais dérégler
 crés par de
 ce de la Rel
 bles des pra
 rés abomina
 Tome VI.

plaintes aux Souverains Pontifes. On les accusoit dès-lors de mener une vie peu réglée, de scandaliser les Infidèles par des mœurs dissolues, de vexer les Chrétiens & les Eglises qu'ils devoient défendre, de manquer à la foi des traités, même lorsque la Religion du serment les avoit consacrés, de n'écouter aucunes remontrances, & de mépriser la voix des Pasteurs qui leur donnoient des avertisse-
mens charitables.

Le mal n'avoit fait qu'empirer avec le tems : l'orgueil & la mollesse, qui sont les compagnes ordinaires de l'opulence, devoient nécessairement introduire beaucoup de corruption, & de grands désordres parmi des hommes qui avoient toutes les obligations de l'Etat Religieux, & qui, vivant en liberté au milieu du monde, ne pouvoient guère en éviter les dangers, & n'en pas imiter les mœurs. On ne peut douter qu'ils ne vécutent dans le libertinage, & qu'ils ne se livraient à des excès de table qui sont de vrais déréglemens dans des hommes consacrés par des vœux solennels au service de la Religion. Mais étoient-ils coupables des pratiques impies & des impuretés abominables dont on les accusoit ?

Tome VI.

XIV.

SIÈCLE.

IV.

gement pro-
e général de

e célèbre &

encore un

de ce siècle

oient acqui

obtenus des

s qui les ren-

autre auto-

Nous avons

ur origine,

, & les au-

es d'Orient.

de grandes

plaintes

XIV.
S I È C L E .

C'est encore , pour certains critiques de nos jours , un de ces problèmes historiques sur lesquels ils se plaisent à jeter de l'incertitude. On propose des doutes , on accumule des conjectures & des probabilités , pour justifier ces Religieux qui s'étoient déjà rendus répréhensibles de l'époque de leur naissance. On croit trouver la cause de leur destruction dans le caractère vindicatif de Philippe-le-Bel qu'ils avoient offensé , dit-on , & dans leurs richesses dont ce Prince vouloit saisir pour réparer l'épuisement de ses finances. Mais ne seroit-il pas & plus juste & plus conséquent de penser qu'un Roi de France , un Pape , des Cardinaux , des Prélats , des Docteurs , des Juges Ecclésiastiques & Séculiers , ne sont pas concertés pour abolir un Ordre qui n'auroit pas mérité sa destruction , pour punir du dernier supplice des innocens , afin de satisfaire la vengeance & l'avidité d'un seul homme ? Que tout l'Ordre des Templiers ne fût pas une société d'apostats & d'impies , qu'un grand nombre d'entr'eux ne fussent souillés des horreurs qu'on avoit attribuées aux anciens Gnostiques & aux Manichéens modernes ; que parmi les

C
dont on les
sieurs d'abus
de faux , si
vrai qu'il ré
contr'eux ,
mais dans
monde chré
gnoit depui
que par l'a
jouissoit ,
avoient ren
de corruptio
au devoir ;
très-grand
scandale pu
rance avoit
qui s'est co
tout cela ne
un Ordre c
dans l'Eglis
& de bon e
Quoi qu'i
serent Philip
contre l'Ord
est certain q
du ressentir
Pape y mit
toute la ma
jet de cette

dont on les inculpa, il y en ait eu plu-
 sieurs d'absurdes, d'incertains, & même
 de faux, si l'on veut, en est-il moins
 vrai qu'il résulte des procédures faites
 contr'eux, non-seulement en France,
 mais dans toutes les autres parties du
 monde chrétien, que la corruption ré-
 gnoit depuis long-tems dans l'Ordre;
 que par l'abus des privilèges dont il
 jouissoit, ceux qui le composoient,
 avoient rendu inutiles tous les moyens
 de corruption employés pour les ramener
 au devoir; que la vie licencieuse d'un
 très-grand nombre étoit devenue un
 scandale public, & que leur intempé-
 rance avoit donné cours à un proverbe
 qui s'est conservé jusqu'à nous? Or,
 tout cela ne suffit-il pas pour dissoudre
 un Ordre qui n'est digne de subsister
 dans l'Eglise, qu'autant qu'il est utile
 & de bon exemple?

Quoi qu'il en soit des motifs qui pouf-
 sèrent Philippe-le-Bel à se rendre partie
 contre l'Ordre entier des Templiers, il
 est certain que s'il mit dans cette affaire
 du ressentiment & de la vivacité, le
 Pape y mit toute la circonspection &
 toute la maturité que demandoit un ob-
 jet de cette importance. Le nombre des

Commissaires qu'il nomma pour faire
 XIV. les informations & les rédiger, les in-
 S I È C L E. terrogatoires qu'on fit par ses ordres, &
 qu'on réitéra en divers lieux, la multi-
 tude des témoins qu'on entendit, les
 formes canoniques qu'on observa dans
 tout le cours de la procédure, le choix
 des personnes qui furent consultées, &
 qu'on prit parmi les Canonistes les plus
 éclairés, sont autant de preuves que le
 Pontife ne vouloit pas qu'on s'écartât des
 règles; qu'il ne cherchoit que la vérité,
 & qu'il étoit loin de se prêter à l'injus-
 tice par une lâche complaisance pour
 Philippe. Ce Prince, dès le tems de
 l'intronisation & du couronnement de
 Clément V, dont la cérémonie se fit à
 Lyon en 1305, lui avoit communiqué
 ce qu'il avoit appris par des voies se-
 crettes, touchant les vices qui régnoient
 depuis si long-tems dans l'Ordre des
 Chevaliers du Temple, & les abomina-
 tions dont plusieurs d'entr'eux s'étoient
 rendus coupables. Ils en conférèrent en-
 core ensemble à Poitiers en 1307. Il est
 à présumer que dans le tems qui s'écoula
 entre ces deux entrevues, le Pape & le
 Roi avoient approfondi chacun de leur
 côté les faits dont on les avoit instruits

& qu'ils leur
 us de présen-
 mériter qu'ils
 venables afin
 est encore p
 aient concer
 it l'exécution
 Il s'agissoit
 our & à une r
 bliers qui se r
 Provinces du l
 de ces fortes d
 ippe se cond
 e transpira,
 un de ceux
 n eussent le
 es Baillis &
 ordre de tenir
 és, qui fuisse
 esoin : en m
 aquets cache
 ouvrir que le
 onctuellement
 marqué. Tou
 ant de préca
 orte que dans
 ne, les Temp
 nuit qui sui
 re 1307, &

& qu'ils leur parurent à tous deux, revê-
 nus de présomptions assez fortes pour
 mériter qu'ils prissent les mesures con-
 venables afin d'en acquérir la preuve. Il
 est encore probable que ces mesures
 furent concertées entr'eux, puisqu'on en
 vit l'exécution peu de tems après.

Il s'agissoit de faire arrêter en un même
 jour & à une même heure, tous les Tem-
 pliers qui se trouvoient dans les diverses
 Provinces du Royaume. Le secret est l'ame
 de ces sortes d'affaires. Le Conseil de Phi-
 lippe se conduisit de manière que rien
 ne transpira, & le coup éclata sans qu'au-
 cun de ceux sur qui il devoit tomber,
 en eussent le moindre soupçon. Tous
 les Baillis & les Commandans eurent
 ordre de tenir auprès d'eux des gens ar-
 més, qui fussent en état de les secourir au
 besoin : en même tems ils reçurent des
 paquets cachetés, avec ordre de ne les
 ouvrir que le 13 Octobre, & d'exécuter
 ponctuellement ce qu'ils y trouveroient
 marqué. Tout cela fut exécuté avec au-
 tant de précaution que de fidélité, en-
 sorte que dans toute l'étendue du Royau-
 me, les Templiers furent arrêtés à la fois
 la nuit qui suivit le Vendredi treize Octo-
 bre 1307, & conduits en lieu sûr, ou

XIV.

S I È C L E.

gardés à vue dans leurs maisons. Ceux
 XIV. qu'on arrêta dans la Capitale, furent
 S I È C L E. aussi-tôt interrogés par le Commissaire de
 l'Inquisition, Guillaume de Paris, de
 l'Ordre de Saint Dominique, & Con-
 fesseur du Roi. Ce commencement de
 procédure dura pendant le reste du mois
 d'Octobre, & tout le mois de Novem-
 bre. Cent quarante prisonniers subirent
 interrogatoire, & tous confirmèrent par
 leurs aveux, les accusations formées con-
 tre l'Ordre. C'étoient des pratiques su-
 perstitieuses & sacrilèges, des impure-
 tés abominables, & des excès de tout
 genre. Le Pape qui craignoit sans doute
 qu'on n'allât trop vite dans une affaire
 aussi délicate, montra quelque inquié-
 tude sur ce qui se passoit en France : il
 vouloit principalement s'assurer que
 dans le cours de l'instruction on acqué-
 roit des preuves suffisantes pour pronon-
 cer la suppression de l'Ordre, on ne chan-
 geroit pas la destination de ses biens, dont
 l'objet étoit de secourir la Terre-Sainte,
 & de fournir aux frais de la guerre con-
 tre les infidèles. Philippe ayant tranquil-
 lisé le Pape à cet égard, les Commissai-
 res délégués par ce dernier dans toutes
 les Provinces de France, & même dans

les autres R
 chacun de s
 grand procès
 Les Com
 ment V, po
 nombre de l
 1309. Le gra
 lai, qui s'ét
 actions en co
 du nom chré
 Il avoit déjà
 Cardinaux
 verbal de
 Lorsqu'on l
 le reconnoît
 rempli d'im
 vint dans la
 d'accusation
 valiers qui
 rogés dans
 cepté trois,
 y être forcés
 On suivit la
 procédures,
 sur-tout à T
 Rouen; à C
 plusieurs au
 s'accordoier

Les autres Royaumes , commencèrent
chacun de son côté l'instruction de ce
grand procès.

Les Commissaires nommés par Clément V , pour la Province de Sens , au nombre de huit , se rendirent à Paris en 1309. Le grand Maître Jacques de Molai , qui s'étoit distingué par de belles actions en combattant contre les ennemis du nom chrétien , fut conduit devant eux. Il avoit déjà été interrogé par quelques Cardinaux qui avoient dressé procès-verbal de ce premier interrogatoire. Lorsqu'on lui lut cet acte , il refusa de le reconnoître , & prétendit qu'il étoit rempli d'impostures. Cependant il convint dans la suite des principaux chefs d'accusation. Des cent quarante-un Chevaliers qui furent successivement interrogés dans la même forme , tous , excepté trois , firent les mêmes aveux , sans y être forcés par la douleur des tortures. On suivit la même forme & les mêmes procédures , dans plusieurs Provinces , sur-tout à Troyes , à Bayeux , à Caën , à Rouen ; à Cahors , à Carcassonne & dans plusieurs autres Villes. Par-tout les accusés s'accordoient dans les mêmes réponses ,

sur les impiétés & les abominations imputées à l'Ordre entier.

XIV.

S I È C L E.

Le Roi, pour convaincre le Pape qu'il n'agissoit point par passion dans cette affaire, lui envoya lorsqu'il étoit encore à Poitiers, quelques-uns des principaux Templiers qui avoient été interrogés, soit à Paris, soit ailleurs, afin qu'il se convainquît par lui-même de la vérité des faits. Le Pontife ayant interrogé de nouveau ces Chevaliers, & d'autres accusés comme eux, au nombre de soixante-douze, fut extrêmement surpris d'apprendre de leur bouche les mêmes choses que les Commissaires avoient consignées dans leurs procédures. Il fit rédiger par écrit ces nouvelles dépositions; & lorsque les uns & les autres parurent en plein consistoire, ils confirmèrent publiquement ce qu'ils avoient déclaré, sans en rien défavouer.

Philippe, qui avoit déjà consulté deux fois l'Université de Paris, voulut encore prendre l'avis de toute la Nation. Il assembla, pour cet effet, les Etats généraux du Royaume, convoqués à Tours au mois de Mai 1308. On y lut toutes les informations, & sur le vû de ces

C

pièces, les
 jugèrent les
 mes de mor
 & en confé
 prononcé dans
 Paris, présid
 Archevêque
 reux furent
 punis du d
 meuf furent
 derrière l'A
 tres furent c
 rétuelle; d'
 d'autres enfi
 bre, furent
 rence dans
 est une nouv
 moyens qu'
 faits, & con
 degré chacu
 Les Con
 ceux qui tr
 truction de
 mirent en u
 & l'équité p
 éviter les f
 force de pr
 tions. Il est
 justice étro

pièces, les Députés de tous les Ordres jugèrent les Templiers coupables & dignes de mort. Mais ce ne fut qu'en 1311, & en conséquence d'un jugement prononcé dans le Concile Provincial de Paris, présidé par Philippe de Marigni, Archevêque de Sens, que ces malheureux furent livrés au bras séculier, & punis du dernier supplice. Cinquante-neuf furent brûlés dans la campagne, derrière l'Abbaye de S. Antoine. D'autres furent condamnés à une prison perpétuelle; d'autres à faire pénitence; & d'autres enfin, c'étoit le plus grand nombre, furent mis en liberté. Cette différence dans le jugement & la punition, est une nouvelle preuve de la sagesse des moyens qu'on employa pour constater les faits, & connoître sûrement jusqu'à quel degré chacun des accusés étoit coupable.

Les Commissaires du Pape, & tous ceux qui travaillèrent sous eux à l'instruction de cette importante affaire, mirent en usage tout ce que la prudence & l'équité prescrivent en pareil cas, pour éviter les surprises & ne pas donner la force de preuves à de simples présomptions. Il est du droit naturel & de la justice étroite, de fournir aux accusés

XIV.

SIÈCLE.

XIV. tous les moyens raisonnables de se défendre. Ce devoir ne fut point violé à l'égard des Templiers. On reçut les Mémoires justificatifs qu'ils présentèrent ; on en discuta le pour & le contre en leur présence, & les raisons des personnes qui pouvoient avoir quelque chose à dire en leur faveur ; on écouta patiemment tout ce que ceux qui se portèrent pour défenseurs de l'Ordre, alléguèrent, relativement à la nature des accusations & à la qualité des témoins ; enfin, on répéta les interrogatoires & les confrontations, autant qu'il le falloit pour écarter les incertitudes, & répandre sur les preuves tout le jour dont elles étoient susceptibles. Après tant de précautions, le Pape & le Roi ne devoient pas craindre que ni leur siècle, ni la postérité, les accusassent d'avoir précipité leur jugement, & de n'avoir pas fait tout ce qui dépendoit d'eux pour éclairer leur religion.

Il résulta des informations & des actes multipliés de ce grand procès, quatre principaux chefs d'accusation, confirmés par une foule de témoins & par la déclaration d'un grand nombre d'accusés : c'étoit, 1^o. de renier Jesus-Christ à leur réception, & de cracher sur la

C
Croix ; 2^o.
aux plus gra
retés les pl
une espèce
peignirent c
d'un regard
barbe, & c
ques impie
crers, où le
écrits, & q
de mort,
ques-uns
affreuses a
l'Ordre pa
étant pris
voit obtenu
mis avec
par tous c
profession
usages fa
que depuis
Tous le
Chevaliers
du Conci
qué à Vie
1211, n'a
iculiers. C
avoit été
& c'étoit

Croix; 2^o. de s'abandonner entr'eux aux plus grands désordres & aux impuretés les plus détestables; 3^o. d'adorer une espèce d'idole que quelques-uns dépeignirent comme une tête monstrueuse, d'un regard terrible, ayant une grande barbe, & de s'adonner à d'autres pratiques impies; 4^o. d'avoir des statuts secrets, où les mystères de l'Ordre étoient écrits, & qu'il étoit défendu, sous peine de mort, de révéler à personne. Quelques-uns disoient que ces coutumes affreuses avoient été introduites dans l'Ordre par un Grand-Maître, qui, étant prisonnier chez les Sarrasins, n'avoit obtenu sa liberté qu'après avoir promis avec serment de les faire observer par tous ceux que l'on admettroit à la profession; d'autres assuroient que ces usages sacrilèges n'avoient commencé que depuis environ quarante ans.

Tous les jugemens rendus contre les Chevaliers du Temple, jusqu'à la tenue du Concile que Clément V avoit indiqué à Vienne, pour le mois d'Octobre 1211, n'avoient pour objet que les particuliers. Ce qui regardoit l'Ordre même avoit été réservé à la décision du Concile; & c'étoit dans cette assemblée qu'on de-

voit prononcer définitivement s'il mé-
 ritoit d'être conservé, ou si l'honneur de
 la Religion demandoit qu'il fût aboli.
 Les Evêques étant arrivés au nombre de
 trois cens, selon les Historiens du tems,
 sans compter un plus grand nombre de
 Prélats inférieurs, d'Abbés, de Doc-
 teurs, & de Députés envoyés des diffé-
 rentes parties du monde Chrétien, le
 Pape fit l'ouverture du Concile le 16
 Octobre, par un Discours où il exposa
 les trois objets sur lesquels on auroit
 à statuer dans le cours des delibérations.
 Le principal étoit l'affaire des Templiers.
 Depuis cette première session jusqu'à la
 seconde qui fut tenue le 3 d'Avril 1312,
 le tems fut employé en conférences, dans
 lesquelles le Pape communiqua aux Prélats
 toutes les procédures faites en France &
 dans les autres pays, pour constater la
 vérité des crimes dont les Chevaliers du
 Temple étoient accusés, & les griefs qui
 en résultoient contre l'ordre entier. L'exa-
 men & la révision de tous ces actes se fi-
 rent avec la lenteur & la maturité qu'exi-
 geoient, & la gravité des faits, & la
 qualité des accusés. Cet examen ne fut
 terminé que le 22 Mars, jour où le Pape
 ayant appelé en Conseil secret les Car-

dinaux avec
 sages & des
 des Templier
 riens du tem
 que par une
 réservant leu
 à la dispositi
 On atten
 France, qu
 l'affaire des
 terminât fan
 avec le Com
 trois fils, L
 lippe & Ch
 3 d'Avril,
 session. Il s'a
 du Pape, &
 un Discour
 session, qu
 des Templi
 tence provi
 tée contr'e
 Mars précé
 de l'agréme
 entier des C
 roit éteint
 jusqu'au no
 à tous ceux
 porter les

ordinaux avec plusieurs Prélats des plus sages & des plus éclairés, cassa l'Ordre des Templiers, plutôt, disent les Historiens du tems, par un Décret provisoire, que par une condamnation définitive, réservant leurs personnes & leurs biens à la disposition de l'Eglise.

On attendoit l'arrivée du Roi de France, qui avoit pris trop de part à l'affaire des Templiers, pour qu'on la terminât sans lui. Il se rendit à Vienne avec le Comte de Valois son frère & ses trois fils, Louis, Roi de Navarre, Philippe & Charles. Il entra au Concile le 3 d'Avril, jour où se tint la deuxième session. Il s'assit sur un trône, à la droite du Pape, & le Pontife commença par un Discours sur l'objet particulier de la session, qui étoit le jugement définitif des Templiers. Ensuite il publia la Sentence provisionnelle qu'il avoit déjà portée contr'eux dans le Consistoire du 22 Mars précédent; après quoi il déclara, de l'agrément du Concile, que l'Ordre entier des Chevaliers du Temple demeureroit éteint & aboli dans toute l'Eglise, jusqu'au nom & à l'habit, avec défense à tous ceux qui l'avoient composé, d'en porter les marques, & d'en perpétuer

XIV.

SIÈCLE.

l'institut sous quelque forme que ce fût.
 XIV. Ainsi fut consommée cette grande affaire.
 SIÈCLÉ. La milice religieuse des Templiers avoit
 subsisté près de deux siècles.

Il restoit encore à statuer sur les biens qui avoient appartenu à l'Ordre qu'on venoit d'éteindre. Ce nouvel objet occupa le Pape & le Concile dans la même session. Les avis se trouvèrent partagés sur ce point. Quelques Evêques proposèrent d'employer ces biens à la fondation d'un nouvel Ordre, afin de remplir d'une manière équivalente l'intention de ceux qui les avoient donnés, pour être employés à l'utilité de la Religion. Le Pape eut une autre pensée qui fut approuvée de tous les Prélats, dès qu'il en eut fait la proposition. Il représenta que les biens des Templiers leur ayant été donnés pour le secours de la Terre-Sainte, il étoit juste de n'en pas changer la destination, & que ce seroit la remplir que d'en transporter la propriété aux Chevaliers de Saint-Jean, dont l'Ordre avoit la même fin. Le Roi Philippe-le-Bel consentit à ce transport, & les Chevaliers de Saint-Jean, qu'on appelloit alors Chevaliers de Rhodes, du nom de cette isle qu'ils avoient conquise sur

les Tucs e
 session des
 vertu d'un
 Arrêt du I
 de ce Rég
 Catholique
 possessions.
 paigne aux
 jet étoit d
 en Portug
 nouvel Or
 tution étoit

Le Gran
 avoit surv
 nomma d
 nuer & ju
 concernoi
 France, &
 & de No
 du Dauph
 tre avoien
 crimes de
 qu'ils en
 par la dé
 leur prop
 plus qu'à
 firent dre
 le Parvis
 Mars 13

les Tucs en 1310, furent mis en possession des biens dont il s'agissoit, en vertu d'une Bulle du Pape, & d'un Arrêt du Parlement. On suivit l'esprit de ce Règlement dans les autres Etats Catholiques, où l'Ordre aboli avoit des possessions. Ils furent appliqués en Espagne aux Ordres militaires, dont l'objet étoit de combattre les Maures; & en Portugal, ils servirent à fonder le nouvel Ordre de Christ, dont l'institution étoit la même. XIV.
SIÈCLE.

Le Grand Maître, Jacques de Molai, avoit survécu à son Ordre. Le Pape nomma des Commissaires pour continuer & juger le procès, en ce qui le concernoit, ainsi que le Visiteur de France, & les Commandeurs de Guienne & de Normandie; ce dernier étoit frère du Dauphin d'Auvergne. Tous les quatre avoient confessé publiquement les crimes dont on les chargeoit, de sorte qu'ils en étoient pleinement convaincus par la déposition des témoins, & par leur propre aveu. Les Juges n'avoient plus qu'à prononcer leur Sentence. Ils firent dresser à cet effet un échaffaud dans le Parvis de Notre-Dame, le dix-huit Mars 1314. Un des Cardinaux Com-

missaires adressa la parole au peuple ;
 XIV. afin de le préparer au jugement qu'on
 S I È C L E . alloit rendre. Il n'étoit pas si rigoureux
 que ce grand appareil auroit pu le faire
 penser ; la prison perpétuelle étoit la
 seule peine des quatre coupables. Mais
 les Juges & les assistans furent étrange-
 ment surpris, lorsqu'ils entendirent le
 Grand-Maître & le frère du Dauphin
 d'Auvergne, réclamer contre ce juge-
 ment, & rétracter avec assurance tout ce
 qu'ils avoient avoué dans le cours de la
 procédure: incident singulier qui déter-
 mina les Commissaires à remettre les
 coupables entre les mains du Prévôt de
 Paris. Le Roi qui étoit dans son Palais,
 ayant appris cette nouvelle, assembla
 son Conseil, & le soir du même jour,
 il fit conduire le malheureux Grand-
 Maître avec le Commandeur de Norman-
 die dans une Isle de la Seine, située où
 est présentement la place Dauphine. Ils y
 furent brûlés tous deux, soutenant avec
 la plus étonnante fermeté la rigueur du
 supplice, & persistant jusqu'au dernier
 soupir dans la rétractation des aveux dont
 ils ne s'étoient jamais départis jusqu'à
 ce jour. Leur intrépidité à soutenir la
 violence des tourmens, leur persévè-

trace à désav
 fessé devant le
 leur innocenc
 espoir & tout
 seule exerce f
 ter quelqu'om
 de leur conda
 tiques de ce
 tent, ne dép
 l'on y découv
 ment V & de M
 des Juges ch
 que trace de
 Dans tout
 l'affaire des
 leur abolition
 ces originale
 & les Aute
 estimés pour
 partialité. N
 deux critiqu
 également c
 voir & leur
 & M. Baluz
 d'histoire, c
 certains, av
 la sagacité
 marchant f
 nous n'avo

France à défavouer ce qu'ils avoient confessé devant les Juges, & à protester de leur innocence dans ces momens où tout espoir & toute crainte cessant, la vérité seule exerce son empire, pourroient jeter quelque ombre de doute sur les motifs de leur condamnation, si les actes authentiques de ce grand procès, qui nous restent, ne dépoient pas contr'eux, & si l'on y découvroit, soit de la part de Clément V & de Philippe-le-Bel, soit de la part des Juges chargés de l'instruction, quelque trace de prévention ou d'animosité.

Dans tout ce que nous avons dit sur l'affaire des Templiers & les causes de leur abolition, nous avons suivi les pièces originales que le tems a conservées, & les Auteurs contemporains les plus estimés pour leur exactitude & leur impartialité. Nous avons sur-tout consulté deux critiques du siècle passé, tous deux également célèbres par leur profond savoir & leur esprit judicieux, M. Dupuis & M. Baluze, qui ont examiné ce point d'histoire, d'après les monumens les plus certains, avec toute l'attention & toute la sagacité dont ils étoient capables. En marchant sur les pas de pareils guides, nous n'avons pas soupçonné que nous

XIV.

SIÈCLE.

XIV.
 S I È C L E. fussions en danger de nous égarer, & nous pensons qu'à cet égard, nos Lecteurs doivent être, aussi bien que nous, à l'abri de toute crainte. Ainsi, quoiqu'en disent quelques Ecrivains modernes, toujours si prompts à calomnier les Pontifes & les Rois, fallut-il démentir toute l'histoire, on doit croire que les Templiers étoient coupables des crimes énormes dont on les avoit accusés, & que les deux Puissances n'ont rien fait que de juste, en s'unissant pour courir à leur destruction.

A R T I C L E V.

État de l'Église Grecque & du Christianisme en Orient.

L'ÉGLISE Grecque conservoit encore dans le treizième siècle quelques foibles restes de son ancienne splendeur. Elle auroit pu s'en rapprocher encore davantage, par les lumières & le zèle du Patriarche Veccus, si elle eût persévéré dans son union avec l'Église Latine. Mais lorsqu'après la mort de Michel Paléologue, ces liens mal affermis eu-

ent été rompus de l'Empereur dans l'état le plus d'esprit de schisme si opiniâtres Latins, les divisions dans le sein de plusieurs comtes comme ennemis sans ménagement. Ces divisions au principe de la Patriarche de Constantin le pereur Michel les tour-à-tour parce qu'il y avoit un préjudice de l'un à l'autre parce qu'il y avoit un préjudice de l'un à l'autre avec l'Église Latine. On desiroit vivement ces deux Patriarches de leur Siècle. Les Fidèles qui étoient dant leurs divisions refusèrent de se réunir avec le reste de l'Église. On mis à ces divisions en suite, Aristotele; mais

ent été rompus dès les premiers tems de l'Empereur Andronic II, elle tomba dans l'état le plus déplorable. Le même esprit de schisme qui rendoit les Grecs si opiniâtres dans leur aversion pour les Latins, les divisoit entr'eux. Il y avoit dans le sein même de Constantinople plusieurs communions qui se regardoient comme ennemies, & qui se traitoient sans ménagement.

Ces divisions intestines avoient leur principe dans la déposition des deux Patriarches Arsène & Joseph, que l'Empereur Michel Paléologue avoit dépouillés tour-à-tour de leur dignité; l'un, parce qu'il refusoit de le couronner au préjudice de Jean Lascaris; l'autre, parce qu'il s'opposoit au projet d'union avec l'Eglise Latine: projet dont Michel désiroit vivement la réussite. Tandis que ces deux Patriarches demeurèrent exclus de leur Siège, les Ecclésiastiques & les Fidèles qui leur étoient attachés, regardant leurs successeurs comme des intrus, refusèrent de communiquer avec eux & avec le reste du Clergé qui s'étoit soumis à ces nouveaux Prélats. Dans la suite, Arsène & Joseph avoient été rétablis; mais leurs partisans n'en conservè-

XIV.

SIÈCLE.

Christia-

encore
s foibles
ur. Elle
e davan-
du Pa-
ersévéré
Latine.
Michel
nis eu-

rent pas moins de haine contre ceux qui
 XIV. les avoient abandonnés. Les différens
 S I È C L E. partis avoient un éloignement égal les
 uns pour les autres. Non contents de s'é-
 viter & de se fuir, ils s'attaquoient,
 s'injurioient, & se portoit mutuelle-
 ment à tous les excès qui caractérisent
 l'animosité la plus irréconciliable.

Le Patriarche Athanase, homme dur
 & violent, qui étoit monté sur le Siège
 de Constantinople en 1289, par la fa-
 veur de l'Empereur Andronic Paléolo-
 gue, fils & successeur de Michel, n'étoit
 pas propre à ramener les esprits. Il gou-
 verna son Clergé avec tant de hauteur
 & des manières si impérieuses, que tout
 le monde se tourna contre lui. Le mé-
 contentement devint général; & pour
 éviter les effets de la haine qu'il avoit
 inspirée, il fut obligé de prendre la
 fuite. Rappelé en 1304 par l'Empereur
 qui l'aimoit, parce qu'il étoit aussi sou-
 ple & aussi complaisant avec lui, que
 peu facile avec les autres, il ne se mon-
 tra ni plus doux, ni plus humain dans
 son gouvernement. Au contraire, le res-
 sentiment de sa disgrâce s'étant joint à
 la dureté naturelle de son caractère, il
 eut encore moins de ménagemens pour

es inférieurs
 On se plaig
 onne du Pro
 plus odieuse,
 fois la sûret
 évêcat on
 esprits & les
 mais procédés
 jamais de se
 étoient ceux
 ions les plu
 plus difficile
 tiroit la fin c
 travailla de
 cesser. Il affe
 paisiblement
 raisons par
 justifier leur
 d'une pareill
 riement le
 leurs adverf
 ceux-ci leur
 tant des uns
 mandes étoit
 on leur acco
 qu'il étoit p
 l'intérêt, qu
 raison. Ceu
 avantages p

es inférieurs qu'il n'en avoit eu d'abord.
 On se plaignit hautement, & la per- • XIV.
 sonne du Prélat, devenant tous les jours S I È C L E,
 plus odieuse, il alla chercher une seconde
 fois sa sûreté dans la retraite. Pendant
 l'épiscopat orageux de ce Patriarche, les
 esprits & les cœurs aigris par ses mau-
 vais procédés, furent plus éloignés que
 jamais de se rapprocher. Les Arsénites
 étoient ceux qui montroient les préven-
 tions les plus fortes & l'entêtement le
 plus difficile à vaincre. Andronic qui de-
 vroit la fin de ces fâcheuses dissensions,
 travailla de tout son pouvoir à les faire
 cesser. Il assembla les Arsénites, il entra
 paisiblement avec eux dans l'examen des
 raisons par lesquelles ils prétendoient
 justifier leur schisme; & malgré l'ennui
 d'une pareille discussion, il écouta pa-
 tiemment les reproches qu'ils faisoient à
 leurs adversaires, les raisonnemens que
 ceux-ci leur oppoient, & les répliques
 tant des uns que des autres. Leurs de-
 mandes étoient exorbitantes; cependant
 on leur accorda tout, parce qu'on favoit
 qu'il étoit plus aisé de les gagner par
 l'intérêt, que de les convaincre par la
 raison. Ceux qui trouvèrent de grands
 avantages pour eux-mêmes dans la réu-

XIV.
SIÈCLE.

nion, y consentirent; mais ceux qui n'eurent obtenir de l'Empereur ni Prélatures ni bienfaits, s'opiniâtrèrent dans le schisme, ou y retournèrent.

Mais ces fâcheuses divisions n'étoient pas l'unique mal dont l'Eglise Grecque fut atteinte, ni le plus grand. Il faut remonter au-delà de ce siècle pour trouver la source des troubles dont elle fut agitée pendant plus de cinquante ans. Elle portoit depuis quelque tems dans son sein le germe d'une hérésie qui paroissoit trop subtile pour devenir jamais populaire. Nous avons dit, en parlant des écrits de Siméon, Abbé de S. Mamas de Constantinople au onzième siècle, qu'il s'étoit formé parmi les Moines Grecs, certains Contemplatifs, dont les idées de l'union de l'ame avec Dieu, avoient beaucoup de rapport avec celles des Quiétistes modernes. On appella ces Moines Héfycartes, mot grec qui a la même signification que celui de Quiétiste. D'abord ils ne formèrent pas une secte, & la manière dont ils se conduisoient, n'annonçoit pas le desir de troubler l'Eglise par leurs sentimens. Mais dans la suite, ils devinrent turbulens & fanatiques autant qu'aucuns des plus fougueux sectaires qui les eussent précédés.

Les premiers honneur d'être nommé. Mais avoir puisé les idées, ils ajoutèrent bonté, spiritualité, furent bien éloignés de suivre les Moines, si faibles leurs pratiques, les plats se crurent dans les choses pas en méditant des vérités de travailloient la méthode qui mieux conviendrait amuser la plus sûrement de la beauté l'oraison les autant qu'il sonnable de
 Quand ce en prière, la tête, manière indécompréhensibles incroyables

Les premiers Hésycastes se faisoient
honneur d'être Disciples de l'Abbé Si-
méon. Mais quoiqu'ils prétendissent
avoir puisé leur doctrine dans ses ouvra-
ges, ils ajoutèrent à ses maximes de

XIV.

SIÈCLE.

spiritualité, tant de rêveries, qu'elles
furent bientôt méconnoissables. Bien
éloignés de suivre les traces des anciens
Moines, si sages & si discrets dans toutes
leurs pratiques; ces nouveaux Contem-
platifs se croyoient plus versés qu'eux
dans les choses spirituelles. Ce n'étoit
pas en méditant comme eux les gran-
des vérités de la Religion, & en se nour-
rissant de la substance des écritures, qu'ils
travailloient à s'élever jusqu'à Dieu. La
méthode qu'ils avoient imaginée, auroit
mieux convenu à des Charlatans qui
amuserent la populace afin de la tromper
plus sûrement, qu'à des hommes épris
de la beauté céleste, qui cherchent dans
l'oraison les moyens de s'unir à Dieu,
autant qu'il est possible à la créature rai-
sonnable de l'être ici-bas.

Quand ces faux spirituels se mettoient
en prière, ils s'agitoient, tournoient
la tête, rouloient les yeux d'une ma-
nière indécente, & faisoient des efforts
incroyables, pour exciter en eux ce trou-

ble & cette commotion qu'on éprouve
 XIV. lorsque le cerveau a reçu des impres-
 S I È C L E. sions violentes. Ils appelloient cela détacher l'ame des objets sensibles, imposer silence aux passions, & s'élever au-dessus de toutes les choses créées. Par la violence de ces mouvemens, leur vue se troublait les objets qui s'étoient d'abord confondus à leurs yeux, paroissoient ensuite s'éloigner & s'évanouir. Ils n'avoient plus que des sensations confuses, auxquelles nulle idée claire, nul sentiment fixe ne répondoient. Dans cet état, leur cerveau comprimé par les vaisseaux sanguins qui s'étoient gonflés, imprimoit aux fibres nerveuses ces vibrations promptes & vives, qui font appercevoir des lumières semblables aux éclairs. L'imagination s'échauffoit à son tour, & venoit joindre ses phantômes aux illusions des sens. Alors ils prenoient ces lueurs pour une lumière céleste, & les regardoient comme un rayon de la gloire des Bienheureux. Pour comble d'extravagance; ils croyoient que c'étoit en regardant le nombril, que cette lumière divine s'offroit à eux.

Dans les commencemens, on traita ces prétendus illuminés de visionnaires.

On

On les mépris
 de s'abandon
 fond de leur
 cette obscur
 du XIV^e. f
 Mont-Athos
 qui avoit res
 fortune pour
 tive, adopt
 méon avoit
 rituels dans
 plit des idées
 ajoutées, &
 d'esprit & d
 écrivit sur c
 lusion touch
 examina la m
 les contemp
 nombril; il p
 lumière qui
 qu'elle étoit
 ruptible; qu
 de Dieu, ell
 ment; enfin
 de la Divini
 sa gloire im
 quoit aux a
 & des sens.

répandus, la

Tome VI.

On les méprisa, & ils eurent la liberté de s'abandonner à leurs rêveries dans le fond de leurs retraites. Ils restèrent dans cette obscurité jusqu'au commencement du XIV^e. siècle. Alors un Moine du Mont-Athos, nommé Grégoire Palamas, qui avoit renoncé aux honneurs & à la fortune pour embrasser la vie contemplative, adopta les règles que l'Abbé Siméon avoit données pour guider les spirituels dans les voies intérieures, se remplit des idées que les Hésycastes y avoient ajoutées, & fit servir tout ce qu'il avoit d'esprit & de talents à les accréditer. Il écrivit sur ces matières délicates, où l'illusion touche de si près à la vérité. Il examina la nature de cette lumière que les contemplatifs apperçoivent à leur nombril; il prétendit que c'étoit la même lumière qui avoit paru sur le Thabor; qu'elle étoit incréée, éternelle, incorruptible; que, sans être l'essence même de Dieu, elle en découloit immédiatement; enfin, que c'étoit une opération de la Divinité, sa grace, sa splendeur, sa gloire immortelle qui se communiquoit aux ames dégagées de la matière & des sens. Les écrits de Palamas s'étant répandus, la secte dont il avoit développé

XIV.

SIÈCL 25

XIV. **S I È C L E.** les principes, sortit peu-à-peu de première obscurité. Ceux qui passèrent pour les plus versés dans l'art divin de l'oraison, formèrent des profélytes. Ils comptèrent bientôt un grand nombre de Disciples & de partisans pleins de zèle. Ils en eurent dans le Clergé, dans le peuple, parmi les Evêques, & même à la Cour, où les nouveautés n'étoient pas accueillies avec moins d'empressement qu'ailleurs.

Les Palamites, c'est le nom qu'on donna aux nouveaux spirituels, depuis que Palamas s'étoit mis à leur tête, ne furent pas approuvés de tout le monde & leur doctrine touchant la lumière in créée, trouva des adversaires. Celui qui se distingua le plus dans cette dispute dont le fond étoit si frivole, fut un Moine de Calabre, nommé Barlaam. Il attaqua vivement l'opinion de Palamas & de ses Disciples; il soutint que la lumière du Thabor étoit créée, & que le bonheur des Saints dans le Ciel ne consistoit pas à jouir de cette lumière. Il eut aussi des partisans, & dès-lors, une guerre pleine d'acharnement s'alluma entre les deux Chefs, & les deux parties qui s'étoient rangés sous leurs drapeaux

celui de Barlaam
eux & le mo
Moine, appelé
contre les défen
tée. Tous les
ce égale ardeur
voir que les Pa
eurs Divinités
primitive & f
reconnoissoient
la raison &
oient pour l
voit de son côté
Dans les di
est ordinairement
tôt que le
onne de l'impe
oversées. Cel
alamas & Ba
toute l'attention
on ne crut pas
enseigner que
celle dont le
es dans leurs
tée, éternelle
l'essence div
ence. On p
siser la chose
téressant pou

celui de Barlaam étoit le moins nom-
 breux & le moins protégé. Un autre XIV.
 moine, appelé Acyndinus, s'unit à lui SIÈCLE
 contre les défenseurs de la lumière in-
 crée. Tous les deux combattoient avec
 une égale ardeur. Ils prétendoient faire
 voir que les Palamites admettoient plu-
 sieurs Divinités émanées de la Divinité
 primitive & substantielle, puisqu'ils
 reconnoissoient plusieurs êtres incréés.
 La raison & l'autorité des anciens
 étoient pour Barlaam, mais Palamas
 avoit de son côté le nombre & la faveur.
 Dans les disputes de cette nature,
 est ordinairement la chaleur des esprits,
 plutôt que le mérite de l'objet, qui
 donne de l'importance aux questions con-
 versées. Celle dont il s'agissoit entre
 Palamas & Barlaam, parut digne de
 toute l'attention des premiers Pasteurs.
 On ne crut pas qu'il pût être indifférent
 d'enseigner que la lumière du Thabor
 étoit celle dont les Palamites étoient éclai-
 rés dans leurs extases, fut incréée ou
 émanée, éternelle ou accidentelle, émanée
 de l'essence divine ou étrangère à cette
 essence. On pensa qu'il ne falloit pas
 laisser la chose indécise, mais qu'il étoit
 intéressant pour le bien des ames & la

 XIV.
 S I È C L E

pureté de la foi , de prononcer entre deux sentimens , dont l'un devoit nécessairement appartenir à la vérité , & l'autre l'erreur.

Le Patriarche Jean d'Apri assembla deux Conciles dans la Ville Impériale l'un en 1341 , l'autre en 1345 , pour décider la contestation. Barlaam parut dans le premier , Acyndinus dans le second ; & quoiqu'ils attaquaissent leurs adversaires avec autant de force que de subtilité , la victoire ne se déclara pas en leur faveur. Il fut décidé que la lumière du Thabor étoit créée & divine , & sans parler de celle que les Palamites voyoient dans leurs pieux transports on imposa silence aux deux partis , & l'on défendit , sous peine d'excommunication , d'accuser d'hérésie les Moines du Mont-Athos & leurs Disciples , & de parler de la cause des pratiques auxquelles ils étoient attachés , & des sentimens dont ils faisoient profession.

Enorgueillis par cette double victoire les Palamites ne mirent plus de bornes à leurs prétentions , & voulurent convertir ou subjuguier tous ceux qui , jusques-là , n'avoient pas pensé comme eux. C'est la marche ordinaire de toutes les

sectes : foibles d'abord , ils veulent ensuite s'étendre , & se rendre maîtres de la justice , à la fin ils se font des progrès , & se font un jour de que s'agrandir & l'artifice & l'artifice dominantes ? Les disciples de Palamite les traces de devoient précéder écrits de tout l'avoit seuls le secret de la rent dans les profélytes ; ils adhérens comme au , des impiétés de Dieu & les écoutes. Le plus grand rit plus dans enthousiastes eux fixés sur cloire du Th le livrer à c métiers languissions de la ées , les fa

entre de
 nécessaire
 & l'autre
 ri assembl
 Impériale
 345, pou
 laam paru
 dans le se
 aissent leur
 rce que d
 clara pas e
 la lumière
 divine, &
 s Palamite
 transports
 x partis,
 excommun
 les Moine
 Disciples,
 es ils étoie
 dont ils fa
 ble victoir
 as de born
 ulurent co
 ux qui, ju
 e comme e
 de toutes

ctes : foibles & obscures dans leur nais-
 sance, veut-on les reprimer ? Elles crient
 l'injustice, à la persécution. Ont-elles
 fait des progrès, & sont-elles parvenues
 à jouir de quelque crédit ? Elles tendent
 à s'agrandir & à dominer ; enfin la fa-
 veur & l'artifice les ont-elles rendues
 dominantes ? Elles persécutent. Les Dis-
 ciples de Palamas marchèrent donc sur
 les traces de tous les sectaires qui les
 avoient précédés. Ils répandirent leurs
 écrits de tous côtés ; ils se vantèrent
 d'avoir seuls les clefs de la science, &
 le secret de la vraie piété ; ils pénétrè-
 rent dans les familles pour y faire des
 prosélytes ; ils décrièrent Barlaam & ses
 adhérens comme des ennemis de la vé-
 rité, des impies, qui blasphémoient con-
 tre Dieu & ses divines opérations. On
 les écouta. La nouveauté plaît toujours
 au plus grand nombre. Bientôt on ne
 vit plus dans la Ville Impériale que des
 enthousiastes qui prioient sans cesse, les
 yeux fixés sur leur nombril, attendant la
 gloire du Thabor. On quittoit tout pour
 se livrer à cet exercice. Les arts & les
 métiers languissoient, les diverses fonc-
 tions de la vie civile étoient abandon-
 nées, les familles étoient dans la con-

XIV.

SIÈCLE.

fusion, les femmes & les enfans ma
 XIV. quèrent de tout, pendant que
 S I È C L E. maris & les pères faisoient de ridic
 les efforts pour mériter de jouir comm
 une infinité d'autres, de la lumiè
 incréée, objet de tous leurs vœux : Con
 stantinople étoit remplie d'enthousiast
 & d'extravagans.

Le Patriarche Jean d'Apri ne put vo
 sans inquiétude ces excès des Palamites
 qui ne tendoient à rien moins qu'à bo
 leverfer toute la société. Il fit d'abo
 tout ce qu'il put, par ses remontranc
 & ses avis, pour les contenir; mais c
 enthousiastes connoissant leurs forces
 la multitude de leurs partisans, ne dé
 rèrent ni à ses exhortations, ni à ses o
 dres. Le Patriarche ne vit donc plus d'a
 tre remède contre cette épidémie, qu
 de chasser ceux qui la répandoient.
 Il assemble un Synode, composé du Patria
 che d'Antioche & de plusieurs Evêque
 On y condamna Grégoire Palamas, s
 opinions & ses sectateurs. Mais ce r
 mède venoit trop tard; il n'eût qu'
 foible succès, & l'humiliation des Palam
 tes ne fut que passagère. Ils mirent e
 usage le crédit qu'ils avoient, pour
 venger de l'affront qu'on venoit de le

faire. Le Patri
 mière victime.
 un Concile don
 de leur secte
 ne missent Pal
 Mais ayant res
 dans ce projet
 pouvoir de fa
 de Monemba
 rèrent ainsi v
 leurs adversai
 Palamas fut é
 lonique. L'I
 d'Andronic P
 cuzène entrèr
 parce que le
 dans des cir
 pouvoir tire
 Palamites, à
 bre.
 Les partit
 lumière créé
 contre tout
 promotion d
 paroissoit inf
 ils, renvers
 pieds les Ca
 lever à l'Épi
 des avoient

faire. Le Patriarche Jean fut leur première victime. Ils le firent déposer dans un Concile dont tous les membres étoient de leur secte ; & peu s'en fallut qu'ils ne missent Palamas lui-même à sa place. Mais ayant rencontré trop de difficultés dans ce projet, ils eurent au moins le pouvoir de faire élire Isidore, Evêque de Monembase, son ami, & se procurèrent ainsi un triomphe complet sur leurs adversaires. Quelque tems après Palamas fut élevé sur le siège de Thessalonique. L'Impératrice Anne, veuve d'Andronic Paléologue, & Jean Cantacuzène entrèrent dans tous ces démêlés, parce que le gouvernement se trouvoit dans des circonstances où il croyoit pouvoir tirer quelque avantage des Palamites, à cause de leur grand nombre.

Les partisans de Barlaam & de la lumière créée murmurèrent hautement contre tout ce qui venoit d'être fait. La promotion d'Isidore & de Palamas leur paroissoit infoutenable. C'étoit, disoient-ils, renverser les règles & fouler aux pieds les Canons, qui défendoient d'élever à l'Episcopat, ceux que des Synodes avoient condamnés. Ils accusèrent

XIV.

SIÈCLE.

les deux nouveaux Prélats de blasphème & d'hérésie ; ils leur imputoient d'admettre deux Divinités & de professer une doctrine évidemment réprouvée dans l'Evangile ; & conséquemment à tous ces griefs, dont ils offroient la preuve, ils se séparèrent de la communion du Patriarche Isidore. Cet éclat augmenta la commotion des esprits & renouvela dans l'Eglise de Constantinople, déjà si divisée, les troubles qu'on avoit essayé d'apaiser. Un nouveau Concile fut assemblé ; c'étoit le cinquième que l'on tenoit sur cette affaire. L'Empereur Jean Cantacuzène s'y trouva, & si comporta plutôt en Théologien qu'en Prince. Il fit lui-même à l'assemblée l'exposition des points de doctrine sur lesquels elle avoit à délibérer ; il entra dans toutes les raisons, ou, pour mieux dire, toutes les subtilités dont les deux parties étayoient leur sentiment, & déploya une érudition qu'on ne devoit guère s'attendre à trouver dans un Souverain. Le résultat de tout ce grand appareil, fut la condamnation de Barlaam, d'Acyndinus & de leurs abhérens. On décida que l'ordination d'Isidore & de Palamas étoit valide, que leur doctrine étoit orthodoxe, que

la lumière du
que celle dont
s'ils jouissoient
comme celle-c
sente divine.
Palamites triom
persécutèrent i
refusèrent de
& de canonis
étrange secte f
nières de l'Or
moins nomb
avec le tems. C
les Moines Gr
encore plusie
entetés de ces
siècle.

En voyant
Conciles & p
des assemblées
pelle sans do
ailleurs du p
Souverains de
sur tous les C
Ils ne se dépa
rité despotiqu
les Prélats à f
l'époque qui
Siège del'Egl

la lumière du Thabor étoit créée, & que celle dont les nouveaux contemplatifs jouissoient dans l'oraison, étoit, comme celle-ci, une émanation de l'essence divine. Après cette décision, les Palamites triomphèrent sans obstacle & persécutèrent impunément tous ceux qui refusèrent de communiquer avec eux, & de canoniser leurs opinions. Cette étrange secte se perpétua dans les monastères de l'Orient, quoique devenue moins nombreuse & moins puissante avec le tems. On assure même que parmi les Moines Grecs de nos jours, il en est encore plusieurs qui ne sont pas moins entêtés de ces visions, que ceux du XIV^e. siècle.

En voyant l'Empereur présider à des Conciles & parler en Théologien dans des assemblées d'Evêques, on se rappelle sans doute ce que nous avons dit ailleurs du pouvoir arbitraire que les Souverains de Constantinople exerçoient sur tous les Ordres du Clergé national. Ils ne se départirent point de cette autorité despotique qui élevoit & déposédoit les Prélats à son gré. Aussi vit-on dans l'époque qui nous occupe, le premier Siège de l'Eglise Grecque, successivement

XIV. rempli par un Niphon , homme sans lettres, d'une ignorance impardonnable dans un laïque , & qui ne favoit pas même écrire ; par un Géraisme , vieillard simple , incapable de rien faire par lui-même , & non moins ignorant que foible ; par un Isaïe , Moine du Mont Athos , dépourvu de toute espèce de connoissances , & long-tems exclus des saints Ordres pour ses crimes ; & par quelques autres également indignes d'un rang si élevé. Il en étoit de même en proportion des autres Chaires épiscopales dans les villes qui dépendoient encore des Empereurs Grecs. On ne faisoit asseoir des hommes sans lumières vicieux , indolens , qui n'avoient d'autre mérite que la souplesse & la docilité , qui ne savoit jamais résister , & qu'on ne voyoit dans aucun cas préférer la disgrâce , quand elle étoit inséparable du devoir , aux faveurs achetées par une lâcheté.

Si l'état de l'Eglise de Constantinople & de celles qui en dépendoient , étoit à peine comparable à ces ruines qui rappellent encore l'ancienne magnificence des édifices dont elles font les tristes restes , celui des autres Eglises d'Orient

n'étoit pas moins que les Empereurs Clergé , les Grecs sionnoient pour qu'on assemblée y disserloit grand Thabor , les Grecs guoient , se réunirent & chassèrent les lieux où l'Empereur avoit pas encore le Patriarche d'Antioche celui de Jérusalem son Eglise , & n'étoit point remarqué observé que le siège est au lieu de l'antiquité & d'obscure rencontre , en il est impossible indiquons ici cette confusion dominoient , jusqu'au Nil l'Arabie jusqu'au Levant , les Grecs pression. Par ignorans & gâtés dans l'Occident

n'étoit pas moins déplorable. Tandis que les Empereurs, les Ministres, le Clergé, les Grands & le peuple se passionnoient pour des disputes frivoles; qu'on assembloit des Conciles, & qu'on y disertoit gravement sur la lumière du Thabor, les Turcs ravageoient, subjugoient, se rendoient maîtres de tout, & chassoient le Christianisme de tous les lieux où le culte de Mahomet n'en avoit pas encore exigé le sacrifice. Le Patriarche d'Alexandrie étoit banni, celui de Jérusalem avoit été chassé de son Eglise, & le siège d'Antioche n'étoit point rempli. Nous avons déjà observé que la succession de ces grands sièges est aujourd'hui pleine d'incertitude & d'obscurité. Les vuides qu'on y rencontre, en interrompent la suite, & il est impossible de les remplir. Nous indiquons ici la principale cause de cette confusion. Par-tout où les Turcs dominoient, & c'étoit depuis l'Euphrate jusqu'au Nil, depuis les frontières de l'Arabie jusqu'aux rivages de la mer du Levant, les Chrétiens étoient dans l'oppression. Partagés en différentes sectes, ignorans & grossiers, ils traînoient leurs pas dans l'opprobre & l'avilissement.

L'esclavage & la misère les avoient fait
 XIV. dégénérer de toute manière, & la plupart
 SIÈCLE. ne tenoient plus au culte de leurs pères
 que par habitude, sans lumières & sans
 instructions.

Au milieu de ces agitations & des
 pertes que les Grecs ne cessioient de faire,
 par l'épée des Othomans, leurs Souve-
 rains tournoient souvent leurs regards
 vers l'Occident. C'étoit pour en tirer
 du secours contre les ennemis redouta-
 bles qui les pressoient de toutes parts.
 Mais ce secours, ils ne pouvoient l'es-
 pérer, tant qu'ils persévéroient dans
 le schisme qui les séparoit de l'Église
 Latine. On vit donc avec étonnement le
 jeune Andronic dont l'ayeul avoit ren-
 versé tout ce que l'Empereur Michel
 s'étoit donné de soins, tout ce qu'il avoit
 fait de démarches pour parvenir à cimen-
 ter la réunion, reprendre cette affaire
 en 1379, & entrer de nouveau en
 négociation avec le Pape Benoît XII.
 L'expédient que ses Envoyés proposè-
 rent au Pontife, fut d'assembler un
 Concile général, où les quatre patriar-
 ches d'Orient, & les Evêques des prin-
 cipaux sièges enverroient leurs Députés;
 ils disoient que, dans ce Concile, on

examinerait p
 sur lesquels
 divisées, &
 une décision
 cile, d'un pa
 se soumettro
 peuples à l'un
 tout cela avo
 général de L
 Eglises y avo
 sagement de
 Prélats, qu'o
 revenir sur le
 que le dogme
 Esprit ne d
 discussion, p
 point en com
 fermoit tout
 nouveau pro
 d'autres suite
 dans l'état où
 de Michel P
 L'Impérat
 nic le jeune
 le Pape Clé
 d'obtenir du
 qui avoit ét
 pour se défe
 ser la doct

examineroit paisiblement tous les points sur lesquels les deux Eglises étoient divisées, & ils promettoient qu'après une décision précédée, en plein Concile, d'un pareil examen, les Evêques se soumettroient & rameneroient les peuples à l'unité. On leur répondit que tout cela avoit été fait dans le Concile général de Lyon, que l'union des deux Eglises y avoit été consommée du consentement de leurs Princes & de leurs Prélats, qu'on ne pouvoit pas toujours revenir sur les mêmes objets, & de plus, que le dogme de la procession du Saint-Esprit ne devoit pas être soumis à la discussion, parce que la foi ne se met point en compromis. Cette réponse renfermoit tout ce qu'on pouvoit dire sur le nouveau projet d'union. Il n'eut pas d'autres suites, & les choses demeurèrent dans l'état où elles étoient depuis la mort de Michel Paléologue.

L'Impératrice Anne, veuve d'Andronic le jeune, renoua la négociation avec le Pape Clément VI; son vrai but étoit d'obtenir du secours contre Cantacuzène, qui avoit été forcé de prendre les armes pour se défendre. Elle offroit d'embrasser la doctrine & les rites de l'Eglise

Romaine , si le Pontife & les Princes
 XIV. Latins l'aïdoient à triompher de ses enne-
 SIÈCLE. mis. Les circonstances ne permirent pas
 de suivre cette affaire , ni de tenir le
 Concile que les Grecs demandoient , &
 que le Pape avoit accordé ; mais les évé-
 nemens ayant été favorables à Cantacu-
 zène , & sa bonne conduite l'ayant porté
 sur le Trône , il parut entrer volontiers
 dans le projet d'union que l'Impératrice
 mère avoit renouvelé. Dans cette vue
 il envoya des Députés à la Cour du même
 Pontife , qui en fit aussi partir pour
 Constantinople. On convint de part &
 d'autre des moyens qu'il y avoit à pre-
 ndre pour parvenir à cette union si vive-
 ment désirée & si difficile à conclure.
 C'étoit toujours la célébration d'un Con-
 cile où les Patriarches enverroient leurs
 Députés , & où l'on remettroit en dis-
 cussion les objets dont les deux Eglises
 avoient tant de peine à convenir. Mais
 cette nouvelle tentative qui n'avoit tou-
 jours pour vrai motif que des vues
 humaines & des intérêts politiques , n'eut
 pas plus de suites que la précédente ;
 sans doute parce que les Latins ne pou-
 voient consentir à examiner de nouveau
 des points de doctrine qu'ils regar-

doient , avec
 par le jugement
 tous les siècles
 ils , viennent
 éclaircir leurs
 volontiers ave
 dent juger ce
 par nous , ni
 pas étonnés
 recevoir.

L'affaire de
 tée en 1369
 léologue , &
 fit paroître d
 annonça plu
 avoit trouvé
 jusqu'alors. I
 dent , & se
 Urbain V.
 dûs à son ra
 vraie tendre
 Pontife une
 de sa main
 y confessoit
 la Procession
 l'Eglise Rom
 Purgatoire ,
 vision béatifi
 ment purifié

doient , avec raison , comme décidés par le jugement de l'Eglise & la foi de tous les siècles. Que les Grecs , viennent ici pour s'instruire , pour éclaircir leurs doutes , nous conférerons volontiers avec eux ; mais s'ils prétendent juger ce qui ne peut plus l'être , ni par nous , ni par eux , qu'ils ne soient pas étonnés que nous refusions de les recevoir.

L'affaire de la réunion fut encore traitée en 1369 sous l'Empereur Jean Paléologue , & la franchise que ce Prince fit paroître dans toutes ses démarches , annonça plus de solidité qu'on n'en avoit trouvé dans tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors. Il passa lui-même en Occident , & se rendit à Rome , où le Pape Urbain V. le reçut avec les honneurs dûs à son rang , & les marques d'une vraie tendresse. Il remit au Souverain Pontife une profession de foi , signée de sa main & scellée de son sceau ; il y confessoit en termes clairs & précis , la Procession du Saint-Esprit , telle que l'Eglise Romaine la croit , les peines du Purgatoire , la prière pour les morts , la vision béatifique dont les ames entièrement purifiées jouissent aussi - tôt après

XIV.

SIÈCLE.

XIV.
 S I È C L E . la mort , les sept Sacremens , la validité du Sacrifice Eucharistique offert avec du pain azime , la Primauté de l'Eglise Romaine , & la plénitude de la puissance spirituelle résidente dans les successeurs de S. Pierre sur le Siège de Rome : cet acte finissoit par une renonciation expresse au schisme , & une protestation de vivre & de mourir dans la Foi catholique. Jean Paléologue avoit communiqué cet acte aux Cardinaux que le Pape avoit nommés pour en conférer avec lui. Les Commissaires l'ayant lu , en furent satisfaits , & Urbain , plein de joie , admit l'Empereur à sa Communion. La cérémonie se fit avec un grand appareil. Le Pape , revêtu de ses habits pontificaux , & environné de tous les Prélats de sa Cour , étoit assis dans un Trône placé sur les degrés de l'Eglise de S. Pierre. Le Prince Grec , en s'avancant vers lui , fit trois génuflexions : s'étant ensuite approché , il lui baïsa les pieds , les mains & la bouche. Après quoi , le Pape se leva , prit l'Empereur par la main ; & entonnant le *Te Deum* , ils entrèrent ensemble dans l'Eglise où le Pape célébra la Messe en présence d'un grand nombre de Grecs , & d'un peuple infini qui

finissoit Dieu
 mais Paléologue
 permission tout
 soit , ne fit rien
 Constantinop
 aité d'union c
 usqu'à la mort
 ael qui vint c
 explorer le sec
 crivit dans la
 Procession d
 ar cet exposé ,
 endantes à la c
 oient inspirée
 Turcs , & par
 maine ; étant
 tenant qu'à des
 pas surprenant
 ait pas permis

Etat du Christ
 Nati

LA société c
 rement parti
 reux des troubl

venoit Dieu en versant des larmes.

 Mais Paléologue n'ayant pas tiré de sa XIV.
 soumission tout l'avantage qu'il en espé- SIÈCLE
 roit, ne fit rien quand il fut de retour
 à Constantinople, pour consolider le
 traité d'union qu'il avoit juré d'observer
 jusqu'à la mort; & même son fils Ma-
 theus qui vint comme lui en Occident
 implorer le secours des Princes Latins,
 écrivit dans la suite contre le dogme de
 la Procession du Saint-Esprit. On voit,
 par cet exposé, que toutes les démarches
 tendantes à la cessation du schisme, n'é-
 toient inspirées que par la crainte des
 Turcs, & par une politique toute hu-
 maine; étant si peu sincères, & ne
 tenant qu'à des motifs d'intérêt, il n'est
 pas surprenant que la Providence n'en
 ait pas permis la réussite.

ARTICLE VI.

Etat du Christianisme chez les différentes Nations de l'Europe.

LA société chrétienne devoit nécessaire-
 ment participer aux effets malheu-
 reux des troubles & des dissensions qui

agitoient presque tous les Etats de l'Eu-
 rope. Cependant nous avons la consé-
 cration de voir par l'Histoire de ce siècle
 comme par celle des âges précédens
 que la lumière, le goût de la vertu le
 sentimens pieux, le zèle de la Religion
 & la pratique des anciennes règles, se
 conservoient en France, plus que par
 tout ailleurs. La splendeur de l'Eglise
 Gallicane fut accrue sous cette époque
 par l'érection d'un grand nombre d'Evê-
 chés & par la création d'une nouvelle
 Métropole. L'Evêché de Toulouse étoit
 suffragant de Narbonne; le Pape Jean
 XXII l'en détacha, pour en former la
 nouvelle Métropole. Mais en accordant
 cet honneur au Siège de Toulouse, il
 en divisa le Diocèse en cinq portions
 dont quatre formèrent le district d'au-
 tant d'Evêchés nouveaux qu'il érigea
 dans son territoire, trop étendu & trop
 peuplé, pour qu'un seul Evêque pût le
 gouverner avec soin, & y remplit exac-
 tement toutes les fonctions spirituelles.
 Les quatre nouveaux Diocèses qu'il en-
 tira, furent ceux de Rieux, de Lom-
 bez, de S. Papoul & de Montauban.
 Le Diocèse de Narbonne fut aussi dé-
 membré par le même Pontife, qui en

tira les Evê-
 Le Diocèse d'
 dans celui d'
 pas encore au
 Evêchés d'Ag
 Clermont, &
 deux pa. le
 un territoire
 Sarlat, de S.
 érigea peu d'
 aussi en trois
 & dans les
 trancha, il t
 de Luçon &
 Siège a été t
 le milieu du
 Jean XXII
 de celui de
 Evêques aux
 poix.

Il est à r
 ces nouveaux
 d'anciennes
 autour desqu
 tems, des V
 rables. C'est
 avons déjà fa
 dre monastic
 de ferveur &

tira les Evêchés d'Aler & de S. Pons. Le Diocèse de Castres fut pris de même dans celui d'Albi, dont le Siègé n'étoit pas encore au rang des Métropoles. Les Evêchés d'Agen, de Périgueux, de Clermont, & de Rhodès, divisés en deux par le même Pontife, donnèrent un territoire à ceux de Condom, de Sarlat, de S. Flour & de Vabres, qu'il érigea peu de tems après. Il partagea aussi en trois le Diocèse de Poitiers, & dans les deux portions qu'il en retrancha, il trouva de quoi former ceux de Luçon & de Maillezais. Ce dernier Siègé a été transféré à la Rochelle vers le milieu du dix-septième siècle. Enfin Jean XXII tira le Diocèse de Tulle de celui de Limoges, & donna des Evêques aux villes de Lavour & de Mirepoix.

Il est à remarquer que la plupart de ces nouveaux Evêchés étoient auparavant d'anciennes Abbayes, ou des Prieurés, autour desquels il s'étoit formé avec le tems, des Villes & des Bourgs considérables. C'est une observation que nous avons déjà faite, pour montrer que l'Ordre monastique n'a pas été dans ses tems de ferveur & de régularité, si peu utile

XIV.

SIÈCLE.

XIV. à la société, que certains Auteurs politiques de nos jours voudroient le persuader à ceux qui ne connoissent l'antiquité que par leurs écrits. Il est bon de revenir sur de pareilles réflexions, toutes les fois que les faits auxquels elles sont liées, nous les rappellent.

Lorsque les Papes changeoient ainsi les Monastères en Evêchés, ils obtenoient d'abord à cet effet, l'agrément des Princes, sur-tout en France. Nous ne pouvons guère douter que Jean XXII n'ait rempli ce préalable à l'égard de nos Rois. Nous le conjecturons d'une de ses Lettres à Philippe - le - Long, dans laquelle il reconnoît le besoin qu'il a de son consentement pour ces sortes d'opérations. On sait combien le Roi Philippe-le-Bel se trouva offensé de l'érection de l'Evêché de Pamiers, faite par Boniface VIII, sans qu'il y eût donné son agrément; avec quelle hauteur il réclama les droits de son autorité blessée, & les fâcheux démêlés que cette affaire entraîna. Jean XXII se seroit exposé témérairement à renouveler cette longue querelle, s'il eût imité l'imprudente précipitation de Boniface. Le droit des Souverains, par rapport à cet objet, est

incontestable. France que les cependant J mes absolus pour le déme Toulouse & nouveaux Di son étendue. langage aux i faites de leur qu'ils avoien être contraire que les choses le tems de l XXII, ne s' dans plusieurs cellerie Rom ves à ces an sistent plus ? aujourd'hui style, qui ne & même en de sages p qu'elles ne p l'autorité du Ro/yaume.

La secon lippe de Va Charles-le-B

incontestable , & jamais on n'a souffert en France que les Papes y portassent atteinte ; **XIV.**
 cependant Jean XXII s'exprime en termes absolus dans la Bulle qu'il donna pour le démembrement du Diocèse de Toulouse & la formation des quatre nouveaux Diocèses qu'il prenoit dans son étendue. Mais on doit attribuer ce langage aux idées que les Papes s'étoient faites de leur puissance , & à l'attention qu'ils avoient de ne rien dire qui pût être contraire à leurs prétentions. Quoique les choses aient bien changé depuis le tems de Boniface VIII & de Jean XXII , ne s'est-il pas encore conservé dans plusieurs expéditions de la Chancellerie Romaine , des expressions relatives à ces anciens préjugés qui ne subsistent plus ? On ne les regarde plus aujourd'hui que comme des choses de style , qui ne tirent point à conséquence ; & même en France , on prend toujours de sages précautions pour empêcher qu'elles ne puissent jamais préjudicier à l'autorité du Roi , ni aux maximes du Royaume.

La seconde année du règne de Philippe de Valois , oncle & successeur de Charles-le-Bel , mort sans enfans mâtes ,

il s'éleva entre les Officiers du Roi & le
 XIV. Clergé, une contestation dont il est
 nécessaire de parler ici, parce qu'elle
 SiÈCLE. influa beaucoup sur les tems postérieurs.
 La distinction des deux Puissances & les
 bornes de la Jurisdiction ecclésiastique
 en furent l'objet; matière délicate, qu'on
 n'étoit guère en état de discuter alors,
 faute de connoître les véritables princi-
 pes; mais c'étoit beaucoup pour le tems
 de sentir qu'on les ignoroit, & d'en
 soupçonner l'existence. Les Officiers des
 Justices Royales se plaignoient de ce que
 les Juges Ecclésiastiques empiétoient sur
 leurs droits, qui étoient ceux du Roi
 même; ils les accusoient d'attirer toutes
 les affaires à leur Tribunal, soit par esprit
 de domination, soit par avidité, & de
 donner à l'autorité spirituelle une étendue
 & des effets qui n'appartiennent qu'à
 la Puissance temporelle. Ces plaintes fu-
 rent portées aux pieds du Trône par
 Pierre Cugnières, Avocat du Roi, Ma-
 gistrat zélé pour le bon ordre, mais
 qui n'avoit, sur l'objet dont il étoit ques-
 tion, que les notions bornées de son
 siècle; Philippe de Valois invita les Evê-
 ques à se rendre auprès de lui: ils s'y
 rendirent en effet, au nombre de vingt

pour se défen-
 Pierre de C
 air dans la
 oient.

Il se tint à
 lées, tant à
 présence du
 Le Défenseur
 parla dans la p
 avec l'éloquen
 Il insista beau
 deux Puissanc
 it point; ma
 pour établir
 umineux, dé
 ouvoirs, do
 objet qui le
 imites qui le
 nommé à l'A
 Pierre Bertran
 rent en fav
 rent encore
 éloignèrent
 qu'ils avoient
 a raisonnement
 al choisies,
 oient rien, t
 oit de noti
 nstantes sur

pour se défendre contre les attaques de ~~_____~~
 Pierre de Cugnières, & se mainte- **XIV.**
 nir dans la Jurisdiction qu'ils exer- **SIÈCLE;**
 soient.

Il se tint à ce sujet plusieurs assem-
 blées, tant à Paris qu'à Vincennes, en
 présence du Roi & de son Conseil.
 Le Défenseur de la Justice séculière
 parla dans la première de ces Assemblées
 avec l'éloquence & l'érudition du tems.
 Il insista beaucoup sur la distinction des
 deux Puissances, article dont on ne dou-
 toit point; mais il n'en savoit pas assez,
 pour établir des principes certains &
 lumineux, déterminer la nature des deux
 pouvoirs, donner une idée précise de
 l'objet qui les différencie, & fixer les
 limites qui les séparent. Pierre Roger,
 nommé à l'Archevêché de Sens, &
 Pierre Bertrandi, Evêque d'Autun, par-
 lèrent en faveur du Clergé; ils s'écar-
 tèrent encore plus du sujet principal, &
 s'éloignèrent davantage de la question
 qu'ils avoient à traiter. Ils se répandirent
 en raisonnemens vagues, en citations
 mal choisies, & en allégories qui ne pro-
 duisoient rien, si ce n'est la disette où l'on
 étoit de notions justes & de maximes
 constantes sur la matière dont on s'occu-

————
 XIV. **S I È C L E.** poit. Ainsi la question ne fut traitée
 fond & dans ses vraies principes, ni par
 celui qui agissoit au nom des Officiers
 du Roi, ni par les Orateurs du Clergé.
 En conséquence, il n'y eut rien de dé-
 cidé. Le Roi se contenta d'exhorter les
 Evêques à corriger les abus dont on se
 plaignoit; ajoutant que s'ils ne le faisoient
 pas, il y remédieroit lui-même.
 « Cette querelle, dit le célèbre Président
 » Hainault, est le fondement de toutes
 » les disputes qui se sont élevées depuis
 » par rapport à l'autorité des deux Pui-
 » sances, & dont l'effet a été de restreindre
 » de la Jurisdiction ecclésiastique dans
 » des bornes plus étroites. On pourroit
 » en indiquer encore une autre cause, qui
 » ajoute le même Ecrivain, c'est que les
 » Evêques commencèrent alors à négli-
 » ger de convoquer les Conciles de leurs
 » Provinces, où le Corps ecclésiastique
 » rassemblé tous les ans, s'entretenoit
 » dans sa première vigueur, tandis que
 » les Parlemens, devenus sédentaires,
 » affermirent leur autorité, en ne cessant
 » séparant jamais ». On fait remonter
 tems de ces démêlés entre les Officiers
 Royaux & le Clergé, l'introduction de
 l'appel comme d'abus, « dont les prin-

pes, dit encore
 sont plus anciens
 La Jurisdiction
 étoit pas mo-
 en France;
 les Evêques &
 les Archidia-
 bles & plus
 tant que leur
 ont il étoit la
 lousse des laïcs
 qu'il s'étoit gli-
 exercice de ce
 us ce point de
 tion du Prin-
 archidia-
 leurs visites, u-
 étoit fort à
 mpagne, & à
 es Officiaux, d-
 procédures,
 par caprice o-
 vent sans exar-
 me partie de
 délégués ignora-
 toient ni les
 les loix de l'é-
 des remède-
 par cela même
 Tome VI.

pes, dit encore le Président Hainault,

 sont plus anciens que le nom ».

XIV.

La Jurisdiction des Ecclésiastiques S I È C L E S

étoit pas moins étendue en Angleterre qu'en France ; & même les droits , tant des Evêques & des Métropolitains , que des Archidiacres , y étoient plus considérables & plus lucratifs. Il n'est pas étonnant que leur pouvoir , & les richesses dont il étoit la source , aient excité la jalouſie des laïques. Mais on doit avouer qu'il s'étoit glissé de grands abus dans l'exercice de cette Jurisdiction ; & que , sous ce point de vue , elle méritoit l'attention du Prince & de ſes Officiers. Les Archidiacres conduisoient avec eux dans leurs viſites , une ſuite nombreuſe , ce qui étoit fort à charge aux Eglises de la campagne , & à ceux qui les deſſervoient. Les Officiaux , de leur côté , multiplioient les procédures , faiſoient durer les affaires par caprice ou par intérêt , jugeoient ſans examen , & ſe déchargeoient une partie de leurs fonctions ſur des délégués ignorans & avides , qui ne connoſſoient ni les règles canoniques , ni les loix de l'équité naturelle. On propoſa des remédes , la plupart violens , par cela même , plus dangereux que

Tome VI.

Q

XIV. le mal. Mais le Roi Edouard III, dont nous avons déjà parlé, Prince habile & clairvoyant, aima mieux laisser les choses telles qu'elles étoient, que d'enlever aux Ecclésiastiques, comme on l'en prevoit, les grands biens dont ils jouissoient pour en revêtir des Seigneurs Laïques qui en auroient encore fait un plus mauvais usage.

Les Papes tiroient des sommes considérables du Royaume d'Angleterre. Outre l'ancien tribut, appelé denier de Pierre, qu'ils levoient depuis plusieurs siècles, Jean-Sans-Terre s'étoit encore soumis à leur en payer un autre, dont étoit dû quelques années d'arrérages tems d'Edouard II. Le Pape Jean XXII en exigea le paiement, & le Roi prit pour termes pour acquitter cette dette. Edouard III, son fils, ne fut pas si complaisant à l'égard de Clément VI, dans une occasion différente à la vérité, mais étoit pareillement une suite de l'autorité prodigieuse que les Pontifes étoient en possession d'exercer sur le Royaume d'Angleterre. Clément avoit fait la promotion de plusieurs Cardinaux, & avoit donné à deux de ces nouveaux Prélats, des Bénéfices d'un revenu

considérable, dont les biens étoient situés dans les plus riches lieux du Royaume. Les Cardinaux étoient pourvus de Bénéfices en leur propre Royaume. Le Roi s'y opposoit, & le Roi étoit le seul qui avoit le droit de faire, & de révoquer les Bénéfices qu'il étoit permis de donner dans le Royaume. Le Pape étoit le seul qui avoit le droit de donner des Bénéfices dans le Royaume, & le Roi étoit le seul qui avoit le droit de révoquer les Bénéfices qu'il étoit permis de donner dans le Royaume. Mais le Pape étoit le seul qui avoit le droit de donner des Bénéfices dans le Royaume, & le Roi étoit le seul qui avoit le droit de révoquer les Bénéfices qu'il étoit permis de donner dans le Royaume. Nous voyons que ces choses se firent dans ce siècle, qu'

III, dont le Royaume est habité par les Chrétiens, dont les Cardinaux envoient des Procureurs pour prendre possession de ces Bénéfices en leur nom; mais les Officiers du Roi s'y opposèrent. Le Pape se plaignit: le Roi soutint ce que ses Officiers avoient fait, & demanda par des Lettres fortes qu'il écrivit au Pape, le rétablissement & la liberté des Elections, suivant l'ancien usage de l'Eglise d'Angleterre. Le Parlement intervint dans cette affaire, demandant, à son tour, que tous les Etrangers fussent exclus des Bénéfices qu'ils possédoient dans le Royaume, attendu qu'ils en tiroient les fruits, sans en remplir les obligations. Le revenu de ces Bénéfices fut fixé, & le Roi l'abandonna à ses Officiers. Mais le Pape ayant redoublé ses instances, & fait gronder les foudres du Vatican, Edouard, qui ne vouloit pas se brouiller avec la Cour de Rome, arrêta l'activité de ses Officiers, & laissa les choses telles qu'elles étoient auparavant.

Nous voyons par les actes des Conciles qui se tinrent en Angleterre pendant ce siècle, que les Evêques ne man-

 XIV.
 S I È C L E .

quoient pas de vigilance & de zèle pour le maintien de la discipline; ils avoient les yeux ouverts sur la conduite du Clergé inférieur; ils arrêtoient, par de bons réglemens, le cours des abus qui se toient glissés dans l'exercice des fonctions spirituelles; & ils rappelloient les Ecclésiastiques de leur dépendance, à la pureté des mœurs, au désintéressement & aux autres vertus dont le déperissement étoit plus sensible. Malgré les troubles & les sordres que les guerres presque continuelles, & les révolutions fréquentes du Gouvernement devoient produire, la Religion étoit florissante dans ce Royaume, & le culte public y avoit une majesté digne des tems les plus heureux. Les Eglises étoient ornées avec décence & abondamment pourvues de toutes choses nécessaires, parce qu'elles étoient richement dotées. Il faut excepter, cependant, ce que nous disons ici, celles dont les revenus passaient aux Etrangers. Edouard III, écrivant à Clément VI, se plaint que ces Eglises étoient mal entretenues, que leurs droits se perdoient, faute de vigilance à les conserver, & que les Titulaires même tomboient en ruine, à cause du éloignement des Titulaires, & le

arrêter qu'ils
ces Eglises,
toucher les fi
ment enfante
se plaindre
erre.

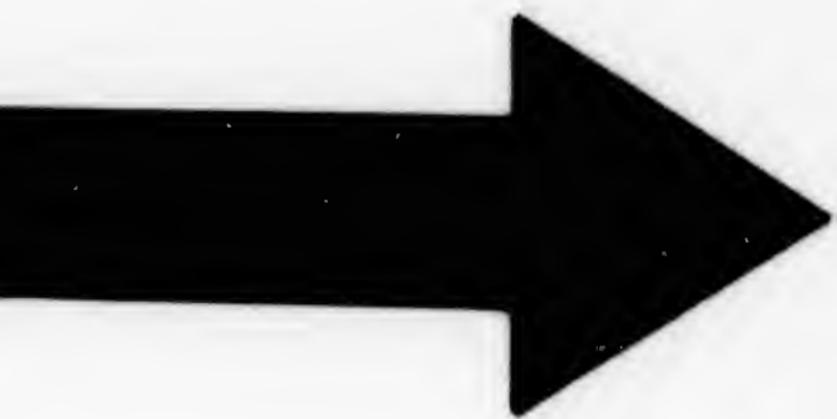
Les erreurs de
le terre, do
article séparé
grès. Il s'étoi
considérable
doctrine & d
le dernier po
toute secte

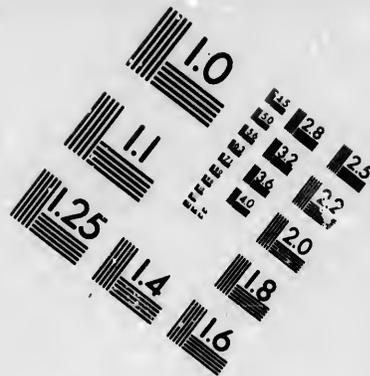
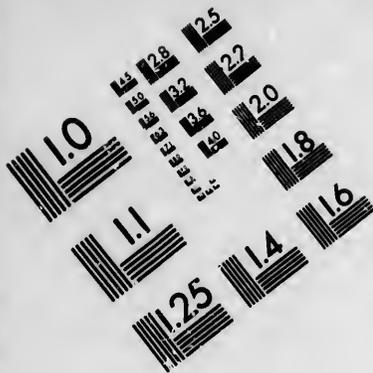
un de ces no
à Pierre A
Prêtre igno
it été à l'éco
plus de v
rieux de son
ré de sa hair
ergé: Il cour
, attroupant
révolte qu'il
la nature a
; égalité pr
il, que la d
venue détrui
humaine. C

intérêt qu'ils prenoient au bien réel ~~des~~
 ces Eglises, dont ils se contentoient ~~de~~ XIV.
 roucher les fruits, devoient nécessairement ~~être~~ S I È C L E.
 ment enfanter les désordres dont le
 se plaignoit, & de plus grands
 erre.

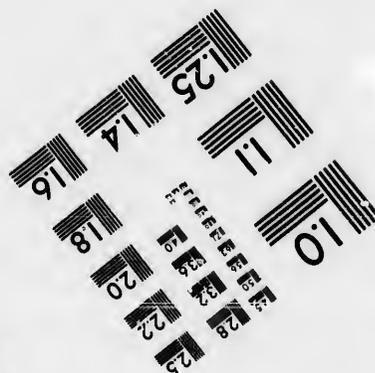
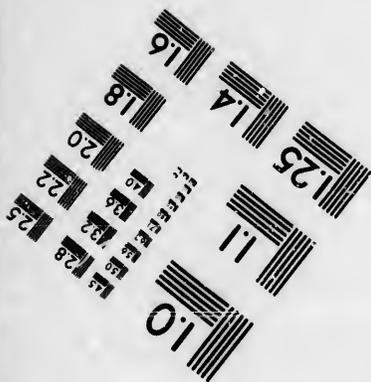
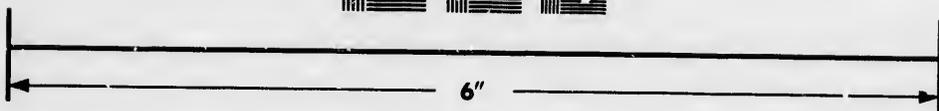
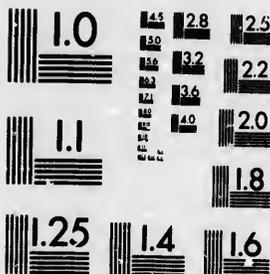
Les erreurs de Jean de Wiclet, né en
 Angleterre, dont nous parlerons dans
 article séparé, y avoient fait de grands
 progrès. Il s'étoit formé un nombre as-
 considérable de Disciples remplis de
 doctrine & de son fanatisme. Quant
 dernier point, caractère principal
 toute secte naissante, il n'en étoit
 un de ces novateurs qui pût le dispu-
 à Pierre Aval ou Vallée. C'étoit
 Prêtre ignorant & fougueux, qui
 étoit été à l'école de l'Hérétique pen-
 plus de vingt ans; avec l'esprit
 vicieux de son maître, il s'étoit pé-
 né de sa haine contre les Chefs du
 régime: Il couroit de Village en Vil-
 lage, attroupant les Payfans, & prêchant
 révolte qu'il autorisoit par l'égalité
 la nature a mise entre les hom-
 mes; égalité précieuse & sacrée, di-
 soit-il, que la différence des conditions
 venoit détruire, à la honte de la na-
 ture humaine. Ces discours échauffèrent







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

10
11
12

——— tellement les esprits, que le feu de la
 XIV. sédition éclata de tous côtés, & principa-
 Si È C L E. cipalement dans la Province d'Essex, où
 les Paysans armés forçoient tous les ha-
 bitans des Villages de se joindre à eux,
 brûlant & pillant les maisons de ceux
 qui refusoient de les suivre. Leur nom-
 bre s'accrut si prodigieusement, qu'on
 en compta bientôt plus de deux cent
 mille. Ils marchèrent vers Londres, s'em-
 parèrent, & y commirent tous les
 excès dont peut être capable une popula-
 mutinée & furieuse. Ils se rendirent
 maîtres de la Tour, où le Roi s'étoit
 retiré avec l'Archevêque de Cantorbéry
 & le Grand Prieur des Chevaliers de
 Rhodes, qui étoit en même-tems Grand
 Trésorier du Royaume.

Les séditieux en vouloient principa-
 lement à ce Prélat & à cet Officier. Ils
 fondirent sur eux & les massacrèrent
 sans que la présence du Prince pût arrêter
 leurs coups. Lorsqu'ils eurent immolé
 ces deux victimes de leur fureur, il
 parut se ralentir; & il arriva dans cette
 occasion, ce qui arrive presque toujours
 dans les cas semblables. La popula-
 ameutée, qui n'a point de Chef, marche
 en aveugle, se livre à sa férocité

C
 telle, comme
 tête tout-à-
 épuisée, en
 transports. L
 de troupes l
 cette multi
 n'avoient p
 dans leurs e
 prendre, pa
 Prédicans qu
 sont danger
 bien il est
 eux-mêmes
 ennemis du
 nient pu se
 de partisans
 L'affoibli
 Sulmane, a
 soit à l'ava
 Princes Cl
 leurs divisio
 emportoier
 es Maures
 utrefois les
 partie de l
 eul Royaur
 Chrétienne
 es Rois d
 ortugal, et

elle, commet d'affreux ravages, & s'ar-
 rête tout-à-coup, comme si elle s'étoit
 épuisée, en se livrant à ses premiers
 transports. Il ne fallut qu'un petit corps
 de troupes bien discipliné, pour dissiper
 cette multitude de gens ameutés qui
 n'avoient point d'objet & de but fixe
 dans leurs entreprises. Mais on dut ap-
 prendre, par cet exemple, combien les
 Prédicans qui soufflent l'esprit de révolte,
 sont dangereux pour la société, & com-
 bien il est intéressant pour les Princes
 eux-mêmes, de réprimer l'audace de ces
 ennemis du repos public, avant qu'ils
 aient pu se faire un assez grand nombre
 de partisans, pour se rendre redoutables.

L'affoiblissement de la Puissance Mu-
 sulmane, au-delà des Pyrenées, tour-
 noit à l'avantage du Christianisme. Les
 Princes Chrétiens d'Espagne, malgré
 leurs divisions & leurs querelles entr'eux,
 emportoient des avantages fréquens sur
 les Maures; & ceux-ci, qui possédoient
 autrefois les plus belles contrées de cette
 partie de l'Europe, étoient réduits au
 seul Royaume de Grenade. La Religion
 Chrétienne s'enrichissoit de leurs pertes.
 Les Rois de Castille, d'Aragon & de
 Portugal, en rétablissoient l'exercice dans

XIV.

SIÈCLE.

toutes les Villes qu'ils enlevoient aux
 Sectateurs de Mahomet. Les Mosquées
 XIV. étoient changées en Eglises. Les anciens
 Sièges des Cités épiscopales étoient ré-
 tabliss. On en érigeoit de nouveaux dans
 les Villes conquises, qui, peu considé-
 rables autrefois, s'étoient accrues sous
 la domination des Musulmans; & on
 incorporoit les moins importantes, avec
 leur territoire, aux Diocèses voisins. Il
 semble que ces conquêtes des Princes
 Chrétiens auroient dû ranimer le zèle
 des Evêques pour la conversion des In-
 fidèles. Mais il ne paroît pas que ceux
 d'Espagne se soient beaucoup occupés
 de cet objet si digne de la sollicitude & de
 la charité Pastorale. On songeoit plus
 à dépouiller & à détruire les Maures
 qu'à les détromper de leurs erreurs, &
 à leur faire connoître le vrai Dieu. On
 est étonné que les Mendians sur-tout
 dont l'institution avoit pour objet la
 conversion des pécheurs, ne se soient
 pas attachés à instruire ces Mécramés.
 Cela n'auroit-il pas été plus avantageux
 à la Société chrétienne, que d'aller
 comme faisoient les Dominicains & les
 Franciscains, chercher des Infidèles
 à convertir au fond de l'Inde ou de la Ta-

rie? En instru-
 me, en les dis-
 me, on auro-
 pour la Religio-
 Le seul éta-
 lors dans ces
 religion, est l-
 Christ, en Por-
 ordre militai-
 comme tous c-
 me de faire la
 est-à-dire, de
 les instruire
 gal, fut le F-
 chevaliers, au-
 gle & les m-
 ion qu'avoien-
 trava dans le
 ruption des T-
 es biens qui le-
 es Royaumes
 es, aux Che-
 estination éto-
 La gloire de
 agne, au t-
 voit Ste Elisa-
 & fille de Pie-
 eût de la p-
 le. Dès sa

rie? En instruisant les Maures d'Espa-
 ne, en les disposant à recevoir le Bap- XIV.
 tême, on auroit travaillé tout à la fois: S I È C L E.
 pour la Religion & pour l'Etat.

Le seul établissement qu'on ait fait
 lors dans ces contrées, en faveur de la
 Religion, est la fondation de l'Ordre de
 Christ, en Portugal. Encore ce nouvel
 Ordre militaire n'eut-il d'autre fin,
 comme tous ceux qui existoient déjà,
 que de faire la guerre aux Mahométans,
 c'est-à-dire, de les exterminer, & non
 de les instruire. D. Denis, Roi de Por-
 tugal, fut le Fondateur de ces nouveaux
 Chevaliers, auxquels il donna la même
 règle & les mêmes pratiques de Reli-
 gion qu'avoient embrassées ceux de Ca-
 strava dans le XII^e. siècle. Après la des-
 truction des Templiers, on donna tous
 les biens qui leur avoient appartenu dans
 les Royaumes de Portugal & des Algra-
 es, aux Chevaliers de Christ, dont la
 destination étoit la même.

La gloire du Portugal & de toute l'Es-
 pagne, au tems dont nous parlons,
 étoit Ste Elisabeth, femme de D. Denis,
 fille de Pierre III, Roi d'Aragon. Le
 goût de la piété sembloit être né avec
 elle. Dès sa plus tendre enfance, elle

aima la prière, la retraite, les bonnes lectures, en un mot, tout ce qui sert à nourrir l'ame & à la remplir de pensées salutaires. Ces heureuses inclinations ne se démentirent point avec les années : au contraire, plus elle avançoit en âge, & plus elle montrait de solidité, d'amour pour la vertu, & d'éloignement pour toutes les choses que le monde estime. Ni sa jeunesse, ni son rang ne lui fournissoient des prétextes pour se dispenser de ce qu'il y a de plus pénible dans les pratiques de la Religion. Elle ajoutoit même à la rigueur des préceptes en fait de jeûnes & de toute espèce de mortification. Ses habits étoient modestes, autant que la bienséance & les égards qu'elle devoit à sa condition, pouvoient le lui permettre. Sa vie, même pendant qu'elle resta chez le Roi son père, étoit sérieuse, occupée, sa conversation grave, & tout son extérieur annonçoit la candeur & la paix de son ame.

Cette admirable Princesse n'avoit que douze ans, lorsqu'elle fut donnée en mariage au Roi de Portugal, D. Denis. Dans ce nouvel Etat, Elifabeth ne fit d'autres changemens à son genre de vie, que ceux dont les devoirs de son rang

imposoi-
Trône la pr
soutien de
de des pau
dédaignoit
gens dans l
les secou
servoit ave
des cœurs les
même on la v
anfer leurs
services qu'il
endus de le
particulier de
reconcilier
tir la paix
es par la h
n faisoit usa
es que l'int
oient naître
omme sa gé
ance, elle
gement éc
ous les obsta
er ses bonne
Ce talent
en servit pl
la bonne int
ains d'Espag

les bonnes qui sert de pensée inations no années : au en âge, & é, d'amou ment pou de estime e lui four se dispen énable dan Elle ajo- s précepte e espèce de ent modif- nce & les ition, pou ie, même e Roi son sa conver- térieur an de son ame. n'avoit que donnée en

imposoient la nécessité. Elle fut sur Trône la protectrice des malheureux, soutien de l'innocence opprimée, la mère des pauvres & des orphelins. Elle ne dédaignoit pas d'aller visiter les indigens dans leurs maisons, où elle portoit les secours & la consolation. Elle se servoit avec une bonté qui touchoit les cœurs les plus insensibles; souvent même on la vit, de ses mains royales, panser leurs plaies & leur rendre des services qu'ils auroient vainement attendus de leurs semblables. Le talent particulier de cette pieuse Reine, étoit de réconcilier les ennemis, & de rétablir la paix entre les personnes divisées par la haine & la discorde. Elle en faisoit usage pour terminer les procès que l'intérêt ou la vengeance faisoient naître entre les Citoyens; & comme sa générosité égaloit sa bienveillance, elle prenoit dans ses revenus ménagement économisés, de quoi lever tous les obstacles qui auroient pu traverser ses bonnes intentions.

Ce talent rare de la conciliation, elle en servit plus d'une fois pour rétablir la bonne intelligence entre les Souverains d'Espagne, qui tous étoient ses pa-

XIV.

SIECLE

rens ou ses alliés. Elle réconcilia D.
 XIV. Alphonse son beau-frère, avec D. Denis
 SIÈCLE. son mari, le Roi Jacques d'Aragon
 son frère, avec Ferdinand, Roi de
 Castille, son gendre, & l'Infant D.
 Alphonse son fils, avec le Roi de Por-
 tugal, contre qui ce jeune Prince, à
 la persuasion de quelques Seigneurs
 mécontents, avoit osé prendre les armes.
 Ces Princes n'hésitoient pas à la prendre
 pour arbitre de leurs différends; & sa
 prudence étoit si connue, qu'ils se sou-
 mettoient, sans peine à la décision qu'elle
 prononçoit, tant ils étoient persuadés que
 la sagesse & l'équité les avoient dictées.
 Elle eut, dans le sein de sa famille, un
 sujet d'affliction bien sensible pour un
 cœur tel que le sien. C'étoit la vie dé-
 réglée du Roi son époux. Mais elle fit
 des instances si vives auprès de Dieu pour
 la conversion de ce Prince, qu'enfin le
 changement d'un cœur qui paroissoit en-
 durci sans espoir de retour, fut accordé
 à ses prières. Le Roi, touché d'un sincère
 repentir, reconnut ses égaremens, quel-
 que tems avant sa mort, & tâcha d'en
 réparer le scandale par une vie exem-
 plaire. Après qu'elle eut perdu son époux,
 la vertueuse Reine se retira à Coimbre,

auprès d'un
 Ste Claire, qu
 de s'y perfec
 la pratique a
 mourut sain
 âgée de soix
 ple de cette
 toute une na
 L'Eglise c
 fairement. a
 dans les pre
 reur Albert
 Louis de Ba
 Papes, & m
 en grace ave
 parlé de ces
 une suite de
 cerdoce. & c
 que les mœ
 fussent pas
 violentes, ;
 étoient forc
 Ecclésiastiqu
 quelques-un
 & la plupa
 guerre & les
 tellement,
 tems pour
 leurs Eglise

après d'un Monastère de Religieuses de ~~_____~~
 Ste Claire, qu'elle avoit fondé. Elle acheva XIV.
 de s'y perfectionner dans les vertus dont S F É C L E T
 la pratique avoit rempli toute sa vie. Elle
 mourut saintement le 4 Juillet 1336,
 âgée de soixante-cinq ans. Un seul exem-
 ple de cette nature suffit pour illustrer
 toute une nation.

L'Eglise d'Allemagne participa néces-
 sairement aux troubles de l'Empire,
 dans les premières années de l'Empe-
 reur Albert I, & durant tout le règne de
 Louis de Bavière, persécuté par trois
 Papes, & mort sans avoir pu rentrer
 en grace avec le St. Siège. Nous avons
 parlé de ces grands démêlés, qui étoient
 une suite de l'ancienne rivalité du Sa-
 cerdoce. & de l'Empire. Il étoit difficile
 que les mœurs & la discipline ne souf-
 fraissent pas beaucoup de ces agitations
 violentes, auxquelles tous les Ordres
 étoient forcés de prendre part, & les
 Ecclésiastiques, plus encore que les autres,
 quelques-uns d'entre eux étant Electeurs,
 & la plupart Princes de l'Empire. La
 guerre & les négociations les occupoient
 tellement, qu'il ne leur restoit plus de
 tems pour vaquer au gouvernement de
 leurs Eglises, à la réforme des abus &

aux fonctions les plus importantes de
 XIV. l'Episcopat. Les Prélats qui, par les droits
 attachés à leurs Sièges, occupoient un
 rang distingué dans l'Empire, & qui
 possédoient des biens immenses, avoient
 une Cour brillante & nombreuse, des
 Officiers comme les Princes, une troupe
 de domestiques pour le service de leur
 palais, des cuisines & des écuries; en
 un mot, tout l'attirail du faste & de la
 magnificence mondaine. Ils vivoient en
 grands Seigneurs; & par le mépris qu'ils
 faisoient paroître pour les Canons, ils
 autorisoient leurs inférieurs à les violer
 ouvertement.

Les Seigneurs laïques, sous prétexte
 de mettre un frein à la cupidité des
 Ecclésiastiques du second ordre, fai-
 soient, dans les lieux de leur domination,
 des réglemens de police, dans lesquels
 ils fixoient ce qui devoit être payé pour
 les fonctions spirituelles, avec défense
 de rien exiger de plus. Les Prélats, qui
 ne voyoient pas sans chagrin ces actes
 de l'autorité séculière, qu'ils traitoient
 d'usurpations, sortoient de leur indiffé-
 rence pour s'y opposer, par des Ordon-
 nances contraires. Ce choc des deux
 pouvoirs prouve bien clairement, &

l'inattention
 de réprimer
 supérieurs, & l'
 faisoient des
 ministère. L'
 moins que la
 d'Allemagne.
 les prérogati-
 ves des Sièges, l'
 dont plusieurs
 Prince que p
 noient, avec
 les assemblées
 beaucoup plu
 mer le desir
 Ecclésiastique
 grandes Mai
 dépendoit d'e
 sur quelques
 qui réunissoi
 aux honneurs
 occasion de l
 que les Chap
 lection; &
 attribué celui
 les Evêchés v
 changer de r
 encore plus c
 Pontifes, ces

inattention des Evêques, qui auroient
 dû réprimer la basse avarice de leurs in-
 férieurs, & le honteux trafic que ceux-ci
 faisoient des saintes fonctions de leur
 ministère. L'ambition ne régnoit pas
 moins que la cupidité parmi le Clergé
 d'Allemagne. La richesse des Eglises,
 les prérogatives attachées à la plupart
 des Sièges, les droits de la souveraineté
 dont plusieurs jouissoient, le rang de
 Prince que presque tous les autres don-
 noient, avec le droit de suffrage, dans
 les assemblées nationales, &c. c'en étoit
 beaucoup plus qu'il ne falloit pour allu-
 mer le desir de parvenir aux dignités
 Ecclésiastiques. Les Seigneurs des plus
 grandes Maisons faisoient tout ce qui
 dépendoit d'eux pour placer leurs enfans
 sur quelques-uns de ces grands Sièges
 qui réunissoient les avantages du siècle,
 aux honneurs du sanctuaire. C'étoit une
 occasion de brigues & de cabales, tant
 que les Chapitres jouirent du droit d'é-
 lection; & quand les Papes se furent
 attribué celui de remplir à leur gré tous
 les Evêchés vacans, l'ambition ne fit que
 changer de route, & l'on brigua même
 encore plus ouvertement à la Cour des
 Pontifes, ces premières dignités de l'E-

XIV.

S I È C L E.

glise, dont ils s'étoient rendus seuls dif-
 pensateurs.

XIV.

S I È C L E

L'Histoire de l'Eglise Germanique ne nous offre rien de plus intéressant dans le cours de ce siècle. On remarque seulement que vers l'an 1349 il se répandit en Allemagne de nouvelles troupes de Flagellans, semblables à ceux qui avoient parcouru l'Italie au XIII. siècle. Ils avoient des croix rouges à leur habit, devant & derrière, & à leur chaperon. Ils portoient à leur ceinture des fouets de corde, armés de fer, & se flagelloient deux fois le jour, le matin & le soir. Ils alloient de village en village, & même dans les villes, ne s'arrêtant jamais plus d'un jour & d'une nuit dans chaque lieu. En peu de tems leur nombre devint prodigieux, la populace des villes, & les habitans des campagnes, donnant aveuglément, comme c'est l'ordinaire, dans cette dévotion bizarre. La peste qui désola toute l'Europe, vers le milieu de ce siècle, fit naître l'idée singulière d'appaiser la colère du ciel par ces actes d'une pénitence mal réglée, qui dégénéra bientôt en fanatisme. Ces nouveaux Flagellans prétendoient, comme les premiers,

leur sang
 C. pour la r
 annoient l'ab
 se vantoien
 chasser les c
 di soient e
 eux, les sui
 comme les ho
 oient faire fa
 le Pape Clém
 évotion ridic
 ion qui dés
 ravité du C
 de Paris fit u
 Flagellans,
 Valois défend
 ces fanatiqu
 Il y eut de
 grie, au con
 pour l'électio
 d'André III,
 parce qu'il é
 gneurs & le
 ver leurs droi
 jeune Wince
 de ce nom, c
 mes, du céle
 étoit si cher
 Papes Bonif

leur sang se mêloit avec celui de
 C. pour la rémission des péchés. Ils se XIV.
 donnoient l'absolution les uns aux autres. SIÈCLE.
 Ils se vantoient de faire des miracles &
 de chasser les démons : plusieurs femmes
 en disoient en avoir été délivrées par
 eux, les suivoient & se flagelloient
 comme les hommes ; ce qu'elles ne pou-
 voient faire sans beaucoup d'indécence.
 Le Pape Clément VI, condamna cette
 dévotion ridicule, comme une supersti-
 tion qui déshonorait la pureté & la
 gravité du Christianisme. L'Université
 de Paris fit une conclusion contre les
 Flagellans, & le Roi Philippe de
 Valois défendit, sous peine de la vie,
 à ces fanatiques d'entrer en France.
 Il y eut de grands troubles en Hon-
 grie, au commencement de ce siècle,
 pour l'élection d'un Roi, après la mort
 d'André III, surnommé le Vénitien,
 parce qu'il étoit né à Venise. Les Sei-
 gneurs & les Etats, jaloux de conser-
 ver leurs droits, appellèrent au Trône, le
 jeune Winceflas, fils du Roi de Bohême,
 de ce nom, qui descendoit, par les fem-
 mes, du célèbre Béla IV, dont le nom
 étoit si cher aux Hongrois. Mais les
 Papes Boniface VIII & Clément V,

XIV.
S I È C L E.

soutinrent les prétentions de Charobert de Naples, de la Maison d'Anjou-Sicile dont les droits à la Couronne de Hongrie, venoient de Marie, son ayeule sœur du Roi Ladislas le Cumain, mort en 1290. Les deux compétiteurs avoient leurs partisans. Les Seigneurs & le gros de la nation étoient pour Winceflas, auquel on avoit donné le nom de Ladislas, pour le distinguer de son père. Mais les Prélats, entraînés par l'autorité des Papes, se déclarèrent pour Charobert. Il se forma deux partis, & la guerre civile s'alluma. Les armes, les censures & les négociations furent mises en usage, tant de part que d'autre. On tenoit des conférences pour chercher des moyens de conciliation, en même-temps qu'on se battoit & qu'on s'excommunioit. Enfin Charobert l'emporta, par l'entremise des Prélats, qui se rendirent médiateurs entre les Seigneurs & le Pape. La haute Noblesse consentit à déferer la Couronne à Charobert, comme premier Prince du Sang, & le Légat Gentilé de Montefiore le proclama solennellement au nom du Souverain Pontife, qui par cet arrangement eut tout l'avantage d'une affaire si importante.

Les Evêques
autorité dans
qui leur dev
sur sans do
lançoit le sic
blir. Ce fut
qu'il porta co
Il les accusoi
rigueur, la
se levoient f
convertis à l
les Valaque
veaux Chrê
mêmes, &
ne les avoi
tème, que
des Evêques
l'Eglise. Le
prochoient
chés long-t
qui anéant
à la rigueur
les Evêques
de leurs Fi
eux-même
fonctions f
lats à lui fa
rable, que
emprunts

Les Evêques jouissoient d'une grande autorité dans ce Royaume. Charobert, XIV.
 qui leur devoit la Courone, s'apperoit sans doute que leur pouvoir balançoit le sien. Il se proposa de l'affoiblir. Ce fut le motif réel des plaintes qu'il porta contr'eux au Pape Jean XXII. Il les accusoit d'exiger, avec une extrême rigueur, la dîme & les autres droits qui se levoient sur les peuples nouvellement convertis à la Foi, tels que les Cumains, les Valaques, les Esclavons. Ces nouveaux Chrétiens s'en plaignoient eux-mêmes, & disoient tout haut, qu'on ne les avoit engagés, à recevoir le Bap-tême, que pour augmenter le revenu des Evêques & des autres Ministres de l'Eglise. Les Evêques, de leur côté, reprochoient au Roi de pourvoir aux Evêchés long-tems avant leur vacance, ce qui anéantissoit les Elections; d'exiger à la rigueur le service de guerre, dû par les Evêques & par les Abbés, à raison de leurs Fiefs, & de les obliger à y aller eux-mêmes, ce qui les détournoit des fonctions spirituelles; de forcer les Pré-lats à lui faire un don annuel, si considérable, que plusieurs s'endettaient par des emprunts & appauvrissent leurs Eglises;

XIV. d'avoir dépouillé peu-à-peu la nation de tous ses privilèges, pour gouverner arbitrairement; de mépriser les conseils des Evêques, si considérés autrefois par les saints Rois Etienne & Ladislas; enfin d'empêcher les progrès de la Religion chez les peuples infidèles, & son affermissement chez ceux qui venoient de l'embrasser, par le peu d'égards qu'il avoit pour ses Ministres. Ces plaintes réciproques prouvent que la Hongrie n'étoit pas plus exempté que la plupart des autres États de l'Europe, des agitations causées par le choc des deux Puissances, dont les bornes immuables n'étoient pas encore connues.

La Pologne, qui étoit plongée depuis long-tems dans tous les maux de l'anarchie, en sortit heureusement par l'élection & le couronnement de Ladislas-Loktek, Duc de Cracovie, que les Grands mirent sur le Trône en 1320. Ce Prince rétablit le bon ordre, & fit fleurir la Religion dans ses États. Casimir III, son fils & son successeur, qui s'étoit annoncé comme un Héros, dès sa jeunesse, soutint par de nouvelles victoires, lorsqu'il fut sur le Trône, la réputation qu'il s'étoit acquise avant d'y

monter. Il a
son des Lith
nommé Géd
desir d'embr
l'ambition &
Teutoniques
s'agrandir pa
contribuer à
tournèrent
qu'il avoit c
l'idolâtrie. C
roit la Reli
ses mœurs.
reprit; mai
remontrance
fant ravager
nition ne t
Une excom
Palatin chan
contre le R
fait à l'Evê
clésiastique
leuse commi
paya de sa vi
il fut précip
qui étoit a
fautes, attri
gne éprouva
Il demanda

monter. Il avoit fort à cœur la conversion des Lithuaniens, dont le Souverain, nommé Gédimin, rémoignoit quelque desir d'embrasser le Christianisme. Mais l'ambition & l'avidité des Chevaliers Teutoniques, qui ne cherchoient qu'à s'agrandir par des conquêtes, au lieu de contribuer à celles de la Religion, détournèrent ce Prince du pieux dessein qu'il avoit conçu, & le retinrent dans l'idolâtrie. Casimir lui-même déshonorait la Religion par le dérèglement de ses mœurs. L'Evêque de Cracovie l'en reprit; mais loin de profiter de ses remontrances, il n'y répondit qu'en faisant ravager les terres du Prélat. La punition ne tarda pas à suivre l'insulte. Une excommunication lancée contre le Palatin chargé des ordres du Roi, & contre le Roi même, vengea l'outrage fait à l'Evêque; & de son côté, l'Ecclesiastique à qui celui-ci donna la périlleuse commission de signifier la sentence, paya de sa vie le courage qu'il eut d'obéir; il fut précipité dans la Vistule. Casimir, qui étoit assez grand pour avouer ses fautes, attribua les malheurs que la Pologne éprouva dans la suite; à cette cruauté. Il demanda l'absolution de ce crime au

XIV.

SIÈCLE.

XIV. Pape Clément VI, & se soumit à la pénitence qu'il jugeroit à propos de lui imposer. Au siècle de S. Ambroise Casimir auroit sans doute renouvelé dans l'Eglise, le bel exemple de Thédose exclus des saints Mystères, jusque ce que la publicité du repentir eût réparé celle du scandale; mais, au quatorzième siècle, où la pénitence de Rois coupables étoit un événement rare, on n'exigea du Prince Polonois que la construction de cinq Eglises.

De tous les Princes qui donnèrent des loix à la Pologne, dans les tems que nous parcourons, il n'en est point dont le règne ait été plus glorieux pour la Religion, que celui de Jagellon, Prince dont le nom fut toujours si cher aux Polonois. Il réunit pour toujours la Lithuanie, dont il étoit Souverain, à la Pologne, par son mariage avec la Princesse Hedvige, héritière de ce Royaume. Hedvige étoit Chrétienne, ainsi que ses sujets; mais Jagellon, de même que son peuple, étoit encore plongé dans les ténèbres du paganisme. Instruit & sollicité par son épouse, il reçut le Baptême avec trois de ses frères & plusieurs Seigneurs Lithuaniens. Le peuple eut plus

peine à qui
voit des for
voit que les I
on faisoient
il croyoit p
êtres qui en
grand soin de c
servoient po
niment. Il fal
entre les for
qu'il arrivât de
voit chargés de
Lithuaniens
loré des Dieu
savoient pa
écouter les
voit amer
et lui-même
tienne l'avoit
siècle; & bien
chrétienne. La
zèle de son
nouvelles Eglis
des ornemens
cessaire pour l
Les Eglises
vège & de S
dans ce siècle
dans le précéd
zèle à la conv

peine à quitter son ancien culte. Il croit des forêts antiques, où il s'ima-
 voit que les Dieux tutélaires de la nation faisoient leur séjour, & un feu
 qu'il croyoit perpétuel, parce que les Prêtres qui en avoient la garde, avoient
 grand soin de cacher les moyens dont ils se servoient pour lui fournir un nouvel
 aliment. Il fallut, pour le détromper, abattre les forêts, éteindre le feu, sans
 qu'il arrivât de mal à ceux que Jagellon avoit chargés de faire l'un & l'autre. Alors
 les Lithuaniens, convaincus qu'ils avoient adoré des Dieux sans pouvoir, puisqu'ils ne savoient pas se venger, consentirent
 d'écouter les Prêtres Polonois que le Roi avoit amenés pour les instruire. Il se fit
 lui-même leur Apôtre, comme St. Etienne l'avoit été des Hongrois au X^e.
 siècle; & bientôt la Nation entière fut chrétienne. La Reine Hedvige seconda
 le zèle de son époux, en donnant aux nouvelles Eglises des vases, des livres,
 des ornemens, & tout ce qui étoit nécessaire pour la décence du culte public.
 Les Eglises de Danemarck, de Norvège & de Suède, furent à peu après
 dans ce siècle, ce qu'elles avoient été dans le précédent. On y travailloit avec
 zèle à la conversion des Payens qui ref-

XIV.

SIÈCLE.

toient encore en assez grand nombre
XIV. sur-tout dans les campagnes éloignées
S I È C L E. des Villes épiscopales, & dans les Iles
 dont les habitans, plus féroces & plus
 grossiers, étoient aussi plus opiniâtement
 attachés à leurs vieilles superstitions. C'est
 pendant, à force de patience & de travaux,
 on parvenoit à les détromper les uns après
 les autres; & il ne se passoit guère d'années,
 que l'on n'en baptisât un grand nombre.
 Mais ces nouveaux Chrétiens demeuroient
 long-tems dans un état foible; ils flottoient,
 en quelque sorte, entre le culte de J. C. &
 celui de leurs Idoles; & plusieurs abandon-
 noient le Christianisme, pour reprendre leurs
 anciennes pratiques, vers lesquelles ils étoient
 entraînés par un penchant que l'habitude &
 l'éducation avoient fortifié. Cette inconstance
 se s'attribuoit, en partie, au peu de solidité
 qu'on prenoit de les affermir dans les principes
 de la Foi, & de s'assurer de leurs dispositions
 avant de les admettre au Baptême. C'étoit par
 le desir de leur salut, qu'on en agissoit de
 la sorte; motif respectable sans doute; mais
 quoiqu'il subsistât dans les premiers siècles à
 l'égard des Payens, auxquels les hommes apostoliques

liques prêchèrent engagea l'Église à entrer dans son
 Lorsque Marcellin, empereur de Rome, eut
 couronné du titre de saint, la Nativité de
 l'Église, la Nativité de la Vierge, & la Nativité
 de saint Joseph, furent au plus honorées.
 Cette Princesse, appelée la Séraphique, fut
 toutes les qualifications, quoiqu'ambitieuse,
 ne l'ont point l'être, ont vu aucune ambition
 fait l'ennemi & de ces événemens
 prendre en considération ces mesures
 tous les grands de crédit & l'ambition
 ménageant avec les affaires de que
 pouvoit lui être principales ma
 elle savoit que l'Église plus docile
 ont plus docile, que qu'on respectée, fait
 Tome VI.

liques prêchoient la Foi, jamais il engagea l'Eglise à se presser de les faire entrer dans son sein.

Lorsque Marguerite fille de Waldemar III, eut réuni sur sa tête les trois Couronnes du Nord en 1388, le Danemarck, la Norwège & la Suède parvinrent au plus haut point de leur gloire. Cette Princesse qu'on a si justement appelée la Sémitamis du Nord, avoit toutes les qualités des grands Rois; & quoiqu'ambitieuse autant qu'une femme peut l'être, on ne reproche à sa mémoire aucune des actions blâmables que son ambition fait commettre. Environnée d'ennemis & de jaloux, elle fut préparée à ces événemens avec tant de sagesse, & prit en chaque circonstance de si justes mesures, qu'elle vint à bout de remplir tous ses grands desseins. Elle y fit servir le crédit & l'autorité du Clergé, en le ménageant avec habileté dans toutes les affaires de quelque importance, où il pouvoit lui être utile. Ce fut une des principales maximes de sa politique. Elle savoit que jamais les peuples ne sont plus dociles, & les Princes mieux obéis, que quand la Religion connue, & respectée, fait que chacun remplit.

Tome VI.

R

XIV.

SIECLE.

——— par motif de conscience , des devo
 XIV. dont on ne s'acquitte ordinairement qu
 S I È C L E. par crainte ou par nécessité. La noble
 murmura quelquefois de cette faveur q
 la Reine accordoit au Clergé ; mais l
 autres classes des trois Nations unies
 qui recueilloient le fruit de cette bon
 intelligence , y applaudirent toujours
 & nous pouvons assurer , sur la foi d
 tous les Historiens du tems , que le règ
 de Marguerite fut l'époque la plus heu
 reuse pour les trois Royaumes qu'elle
 gouverna , & la plus glorieuse pour
 Christianisme qu'elle protégea de to
 son pouvoir.

A R T I C L E V I I.

*Caractère & conduite des Papes, depuis
 le commencement du XIV^e siècle, jus
 qu'à la naissance du grand Schisme
 d'Occident.*

Nous croyons avoir fait connoître
 suffisamment le caractère & la conduite
 de Boniface VIII , par ce que nous
 ayons raconté de ses démêlés avec Phi
 lippe-le-Bel, & du ton de hauteur qu'

rit à l'égard
 Souverains de
 moit XI , for
 qui l'on adm
 desire de trou
 sur-tout la do
 prit de concili
 une partie de
 de Boniface :
 comme le pèr
 deles, obligé
 pour eux une
 nelle, & non
 tées couronne
 leur supérieur
 choses tempo
 l'eût conservé
 l'igion, on n
 venu à bout
 ce vertueux
 mort qu'on se
 naturelle, ava
 de son Pontifi
 que sa mort a
 elle put au m
 ment du Ciel
 dans les mêm
 tion l'avoit tit
 en deux factio

rit à l'égard de presque tous les autres ~~_____~~
 souverains de l'Europe chrétienne. Be- **XIV.**
 noit XI, son successeur, Pontife en **SIXIÈME.**
 qui l'on admira toutes les vertus qu'on
 desira de trouver dans le Chef de l'Eglise,
 sur-tout la douceur, la modération, l'es-
 prit de conciliation & de charité, répara
 une partie des maux que l'inflexibilité
 de Boniface avoit causés. Il se regarda
 comme le père commun de tous les Fi-
 dèles, obligé, par conséquent, d'avoir
 pour eux une tendresse vraiment pater-
 nelle, & non comme le surveillant des
 cœurs couronnés, encore moins comme
 leur supérieur & leur maître dans les
 choses temporelles. Si la Providence
 l'eût conservé plus long-tems à la Re-
 ligion, on ne peut douter qu'il ne fût
 venu à bout de refermer ses plaies. Mais
 ce vertueux Pape fut enlevé par une
 mort qu'on soupçonna de n'avoir pas été
 naturelle, avant la fin du neuvième mois
 de son Pontificat. S'il n'est pas constant
 que sa mort ait été causée par un crime,
 elle put au moins passer pour un châti-
 ment du Ciel. Elle replongea l'Eglise
 dans les mêmes troubles d'où son élec-
 tion l'avoit tirée. Les Cardinaux, divisés
 en deux factions presque égales pour le

nombre & pour le crédit, firent vaquer
 le Saint-Siège près de onze mois, par
 l'opiniâreté de chaque parti à vouloir
 un Pontife qui lui fût dévoué. Nous
 avons rapporté ailleurs le moyen qu'ils
 prirent pour se rapprocher, & comment
 les partisans de la France réussirent à
 mettre sur le Trône Pontifical, Bertrand
 de Goth ou d'Agout, Archevêque de
 Bordeaux, qui prit le nom de Clément V.

Nous avons rapporté les actions les plus
 mémorables de ce Pontife, dans les deux
 articles où nous avons fait l'histoire des
 démêlés de Boniface VIII avec Philippe-le-Bel,
 & de la destruction des Templiers. Les
 Auteurs Italiens de ce siècle se sont
 presque tous attachés à noircir sa
 mémoire & à décrier ses mœurs. Ils
 lui reprochent sur-tout sa complaisance
 pour Philippe-le-Bel, auquel il accorda
 toutes les grâces que ce Prince lui
 demanda; mais ce reproche indique
 assez le motif secret de la haine qu'ils
 lui ont, lorsqu'ils parlent de ce Pape
 en termes si peu honorables, & qui
 suffit pour faire regarder comme une
 fatyre, tout ce qu'ils en ont dit. On
 voit clairement que le vrai crime de

Clément V, par son inclination à la translation du Siège à Avignon. Il ne vint jamais à la Cour de France. C'est par son ordre qu'il fut transféré le Trône de la Cour de France, qu'il ne vint jamais à la Cour de France. Mais ceux qui le suivent dans ses actions de justice. Ils lui reprochent son équité, qu'il fit par ses ordres délicates ou l'Eglise, au Concile de Vienne. A l'égard de l'Église, au Concile de Vienne. A l'égard de l'Église, au Concile de Vienne. A l'égard de l'Église, au Concile de Vienne.

Clément V, aux yeux des Italiens, a ~~été~~
 son inclination pour la France, & XIV.
 la translation du Saint-Siège de Rome à SIECLE.
 Avignon. Il choisit cette Ville pour y
 venir sa Cour, & s'y fixa en 1309, après
 avoir séjourné successivement pendant
 quatre ans à Lyon, à Bordeaux, à Poi-
 tiers & dans quelques autres Villes de
 France. C'est principalement pour avoir
 transféré le Trône Pontifical & la rési-
 dence de la Cour Romaine au-delà des
 monts, qu'il a été si fort calomnié de son
 vivant & après sa mort.

Mais ceux qui ont été plus à portée de
 le suivre dans les détails de sa conduite &
 de ses actions, lui rendent plus de
 justice. Ils louent sa piété, son zèle,
 son équité, sa prudence, & l'habileté
 qu'il fit paroître dans les conjonctures
 délicates où se trouvoient les affaires de
 l'Eglise, au commencement de son Pon-
 tificat. A l'égard de ses mœurs, pour en
 juger sainement, il ne faut s'en rapporter
 ni à l'Historien Villani, qui montre à
 découvert sa partialité, ni au Dante,
 celui de tous les Poètes qui a le plus abusé
 du privilège de tout oser & de tout feindre;
 mais on doit s'en tenir au témoi-
 gnage des Auteurs contemporains, qui

XIV. nous ont laissé les six relations du Pontificat de Clément V, que l'on trouve dans le recueil des vies des Papes qui ont siégé à Avignon. Bien loin de flétrir sa mémoire, en lui imputant des liaisons criminelles, ils le peignent comme un Pape zélé pour les bonnes mœurs, irréprochable & même sévère dans les sien-
SIÈCLE. nes. S'il y a quelque chose de blâmable dans le gouvernement de ce Pontife, c'est d'avoir donné à ses successeurs l'exemple de l'abus excessif qu'ils firent si long-tems des réserves, des expectatives & des contributions levées avec si peu de retenue sur toutes les Nations chrétiennes. A ceux qui, pour appuyer les réflexions malignes de Villani, nous objecteroient l'autorité de S. Antonin, aussi peu favorable à Clément V que l'Historien de Florence, nous répondrions que le Saint Archevêque n'a fait que répéter, sans examen, ce que son compatriote avoit écrit avant lui, & que son exemple est une preuve bien frappante de la force & du danger des préventions nationales, dont les hommes les plus sages ne savent pas toujours se défendre.

Depuis la mort de Clément V, arri-

ce au moi
 lus de deu
 eux, assem
 séparés e
 consuma la
 ent conven
 canne digne
 apostolique
 election. L
 auroit enco
 le Roi de Fr
 d'adresse po
 promesse d'u
 pres du fact
 Couvent de
 dres de Phi
 cesseur de
 de quarante
 dinal-Evêqu
 de Jean XX
 Quelques
 Pape, né à
 pauvres &
 par un sava
 luze, que f
 distinguées
 soit de ces
 tes sur l'or
 certain que

au mois d'Avril 1314, il s'écoula XIV.
 plus de deux ans, sans que les Cardi-
 eux, assemblés d'abord à Carpentras, SIÈCLE.
 séparés ensuite par un incendie qui
 consuma la moitié de cette Ville, pus-
 sent convenir entr'eux, ni d'une per-
 sonne digne d'être élevée sur la Chaire
 apostolique, ni d'un lieu pour y faire
 l'élection. La vacance du Saint-Siège
 auroit encore duré plus long-tems, si
 le Roi de France, Louis Hutin, n'eût usé
 d'adresse pour attirer à Lyon, sous la
 promesse d'une entière liberté, les Mem-
 bres du sacré Collège. Enfermés dans le
 Couvent des Dominicains, par les or-
 dres de Philippe le Long, frère & suc-
 cesseur de Louis, ils élurent, au bout
 de quarante jours, Jacques d'Esse, Car-
 dinal-Evêque de Porto, qui prit le nom
 de Jean XXII.

Quelques Auteurs ont écrit que ce
 Pape, né à Cahors, étoit sorti de parens
 pauvres & obscurs ; mais il a été prouvé
 par un savant du siècle dernier, M. Ba-
 luze, que sa famille étoit l'une des plus
 distinguées du Rouergue. Quoi qu'il en
 soit de ces deux opinions assez différen-
 tes sur l'origine de Jean XXII, il est
 certain que ce Pontife ne dut son éléva-
 R iv

tion qu'à son mérite & à son profond savoir. Il avoit fait une étude particulière du Droit Canonique; ce fut par qu'il se fit connoître au Pape Clément dont il mérita l'estime, & qui lui donna l'Evêché de Porto, en l'élevant au Cardinalat. Ses principes dans le gouvernement de l'Eglise, étoient ceux de Grégoire VII & de Boniface VIII. Sa conduite y fut conforme. Nous avons vu de quelle manière il se comporta dans ses longs & funestes démêlés avec l'Empereur Louis de Bavière; il est peut-être impossible que deux ennemis se montrent plus acharnés l'un contre l'autre & se portent des coups plus violens. L'Empereur prononça un Jugement de proscription contre le Pape, au milieu de Rome, & dans l'appareil le plus propre à inspirer la terreur. Le Pape, de son côté, lança toutes les foudres de l'Eglise sur l'Empereur, qu'il regardoit & qu'il traitoit, non comme son ennemi personnel, mais comme celui de la Religion & de Dieu même. Nous sommes forcés d'avouer que dans le cours de ces fâcheuses contestations, Jean XXII ne suivit pas toujours les règles de la prudence qu'on est en droit d'attendre d'un

C
 Chef de l'E
 qui doit a
 Fidèles. P
 huit ans, il
 & consacra
 Papes avan
 blir. Il ser
 parmi ses
 attaché qu
 puissance I
 les & dan
 homme pe
 au Chef d
 sur tous le
 ciété chré
 ques par
 Du reste
 n'eût de g
 tus. L'Hi
 prendre &
 dans les
 galité, sa
 plaire. Il
 qu'il lais
 tière à la
 quand on
 XXII de
 velle Cr
 Terre-Sa

Chef de l'Eglise, ni celles de la charité
 qui doit animer un Père commun des
 Fidèles. Pendant un Pontificat de dix-
 huit ans, il n'épargna rien pour affermir
 & consacrer les prétentions que tant de
 Papes avant lui s'étoient efforcés d'éta-
 blir. Il seroit même difficile de trouver,
 parmi ses prédécesseurs, un Pontife plus
 attaché que lui à la chimère de la toute-
 puissance Papale. Il parloit dans ses Bul-
 les & dans tous ses actes publics, en
 homme persuadé que J. C. avoit donné
 au Chef de l'Eglise un pouvoir universel
 sur tous les peuples qui composent la so-
 ciété chrétienne, & sur tous les Monar-
 ques par qui ces peuples sont gouvernés.
 Du reste, on ne peut disconvenir qu'il
 n'eût de grands talens & de grandes ver-
 tus. L'Historien Villani, si disposé à re-
 prendre & à exagérer les moindres défauts
 dans les Papes d'Avignon, loue sa fru-
 galité, sa piété, sa vie pure & exem-
 plaire. Il est vrai que le trésor immense
 qu'il laissa en mourant, a fourni ma-
 tière à la censure de cet Ecrivain; mais
 quand on fait avec quelle ardeur Jean
 XXII desiroit l'entreprise d'une nou-
 velle Croisade, pour la conquête de la
 Terre-Sainte, & les peines qu'il s'étoit

XIV.

SIÈCLE.

données pour engager tous les Princes
 XIV. Chrétiens à s'unir dans l'exécution de
 S I È C L E S. ce grand projet, on n'est point étonné
 qu'il ait amassé les fonds considérables,
 dont on trouva ses coffres remplis, ni
 incertain sur l'usage qu'il se proposoit
 d'en faire. Nous parlerons, dans un au-
 tre endroit, du sentiment de ce Pape
 sur la vision béatifique des Saints, & de
 la manière dont fut terminée la dispute
 que cette question, plus subtile qu'inté-
 ressante, occasionna dans l'Eglise.

Nous passons rapidement sur les tems
 de Benoit XII, quoique ce Pape ait été
 un des plus sages & des plus vertueux
 qui aient gouverné l'Eglise pendant le
 XIV^e siècle. Mais son Pontificat, qui fut
 de sept ans, ne nous offre point d'évé-
 nemens remarquables. Sa personne fut
 recommandable par un grand zèle pour
 l'extirpation de la simonie & des autres
 vices qui déshonoroient le Clergé, &
 par un désintéressement qu'on ne con-
 noissoit plus guère de son tems, lorsqu'on
 étoit monté aux premières dignités de
 l'Eglise. Il desiroit vivement de reporter
 le Saint-Siège à Rome, ou du moins en
 quelque Ville d'Italie. Mais les conjonc-
 tures ne lui permirent point d'effectuer

ce projet,
 malheurs au
 contrées situ

Que ne p
 mes éloges
 modeste &
 toire nous
 nous accus
 qu'il fût sa
 de bonnes
 trouver, d
 des tems
 sainteté de
 tant aux ar
 vation à l
 venu à la
 chrétien,
 que le po
 plus que ja
 environné
 ne fut plu
 regardoit
 de sa ma
 plus brill
 table plus
 plus de
 de cheva
 plus de c
 luxe que

ce projet, qui auroit épargné bien des malheurs aux peuples qui habitoient les contrées situées au-delà des monts. XIV.

SIÈCLE.

Que ne pouvons-nous donner les mêmes éloges à Clément VI, successeur du modeste & zélé Benoît XII! Mais l'Histoire nous démentiroit; & la vérité nous accuseroit de l'avoir trahie. Quoiqu'il fût savant & qu'il ne manquât pas de bonnes qualités, il est difficile de trouver, dans tout le cours de sa vie, des tems où ses mœurs répondissent à la sainteté de son état, même en remontant aux années qui précédèrent son élévation à la Papauté. Lorsqu'il fut parvenu à la première dignité du monde chrétien, il ne vit, dans ce haut rang, que le pouvoir dont on y jouissoit alors plus que jamais, & l'éclat dont on y étoit environné. Aucun Prince de son tems ne fut plus fastueux dans tout ce qui regardoit le service de sa personne & de sa maison; aucun n'eut une Cour plus brillante & plus nombreuse, une table plus délicate & plus voluptueuse, plus de magnificence extérieure, plus de chevaux & de valets, en un mot, plus de cet appareil de grandeur & de luxe que la Religion ne blâme point dans

XIV. les Monarques, parce qu'il est souvent
 nécessaire pour relever aux yeux des peu-
 ples, l'éclat de la Majesté Royale, mai-
 S I È C L E. qu'elle a toujours condamné dans ses Mi-
 nistres. Pour satisfaire à toutes ces dé-
 pense, il fallut recourir aux anciens
 canaux ouverts par la cupidité, qui fai-
 soient couler, dans les mains des Pon-
 tifes, l'or des Nations; canaux que la
 sagesse & le désintéressement de Benoît
 XII avoient commencé de fermer.
 Tous les abus qu'on reprochoit depuis
 si long-tems à la Cour de Rome, furent
 renouvelés; tous les moyens em-
 ployés jusques-là pour amasser de l'ar-
 gent, furent mis en usage & portés aux
 excès les plus crians. Les Officiers de
 Clément VI, pour entrer dans ses vues,
 pour fournir à son luxe, se servirent de
 tous les expédiens imaginables; & l'on
 en vint au point de faire un commerce
 ouvert des bénéfices & des graces. Tous
 les peuples murmuroient, & le monde
 entier étoit scandalisé, tandis que Clé-
 ment, affectant les dehors d'un Prince
 séculier, vivoit au sein des voluptés, &
 ne rougissoit pas de paroître en public
 avec une femme, pour qui son attache-
 ment & ses complaisances ne pouvoient

voir d'autre
 criminel. Ce
 voir un Pape
 arme aux de
 ont il étoit
 pour Louis d
 mes que J
 entre ce Pr
 encore plus
 sage pour le
 autorité por
 l'espérance,
 voit tomber
 ble qu'on
 orine par p
 rouve mieu
 Papes avoit
 depuis Grégo
 garder comm
 bien, en m
 jugé qui ser
 voir, avoit a
 termina ses
 1352, après
 Pontificat, c
 ses scandales
 Innocent
 tèrent l'un
 apostolique,

voir d'autre principe qu'un attachement
 criminel. Ce qui étonne le plus, c'est de **XIV.**
 voir un Pape dont la vie étoit si peu con- **S I È C L E .**
 forme aux devoirs de la dignité sainte,
 dont il étoit revêtu, poursuivre l'Empe-
 reur Louis de Bavière, avec les mêmes
 armes que Jean XXII avoit déployées
 contre ce Prince ; le traiter même avec
 encore plus de dureté ; mettre tout en
 usage pour le faire plier sous le poids de
 l'autorité pontificale, & né lui donner
 l'espérance, qu'à condition qu'il vien-
 droit tomber à ses pieds, comme un cou-
 pable qu'on méprise & à qui l'on par-
 donne par pitié. Rien, ce semble, ne
 prouve mieux combien le pouvoir des
 Papes avoit fait de progrès en Europe
 depuis Grégoire VII, qu'on peut en re-
 garder comme le Fondateur ; & com-
 bien, en moins de trois siècles, le pré-
 jugé qui servoit de base à ce vaste pou-
 voir, avoit acquis de force. Clément VI
 termina ses jours au mois de Décembre
 1352, après dix ans & sept mois d'un
 Pontificat, dont la durée fut celle de
 ses scandales.

Innocent VI & Urbain V qui mon-
 tèrent l'un après l'autre sur la Chaire
 apostolique, & dont les Pontificats réu-

nis remplissent un espace de plus
 XIV. dix-huit ans, consolèrent l'Eglise, p
 S I È C L E. leurs vertus & la sagesse de leur gouve
 nement. Pour réparer une partie des ma
 que son prédécesseur avoit causés; in
 nocent VI suspendit toutes les réserves
 révoqua les expectatives & les comme
 des, & obligea, sous peine d'excom
 munication, tous les Titulaires à ré
 der dans leurs bénéfices. Ce derni
 règlement, dont Benoît XII avo
 donné l'exemple, purgea la Cour d'A
 vignon d'une foule de gens avides q
 sollicitoient de nouveaux bénéfices, c
 qui se faisoient payer chèrement pour e
 procurer aux autres. Sous ce Pontifica
 les gens de lettres & les hommes de m
 rite en tout genre, furent préférés da
 la distribution des graces & des emplo
 Innocent se piquoit d'une justice exacte
 & sévère. On lui reproche néanmoins
 d'avoir porté trop loin l'indulgence
 l'égard de ses patens, & d'avoir été
 trop occupé du soin d'agrandir sa fa
 mille. Urbain V suivit les traces de son
 digne prédécesseur; il s'appliqua comme
 lui à corriger les abus, à diminuer la
 faste & la magnificence dont Clément
 VI avoit inspiré le goût, & à éloigner

que l'ambit
 air, attiroient
 vœux des Ro
 faire sa résid
 les obstacles
 la France, il
 67. Il y avoit
 Capitale du
 née de son P
 der enfin le Ch
 ta par ces fê
 linairément d
 blique. 1000.
 Après s'être p
 eurs aux transp
 ciés, Urbain
 connaître les m
 ence des Papes
 chercher enf
 bodier. Ces de
 son zèle, l'occu
 e l'Empereur
 come pour con
 aires d'Italie. I
 vénération de
 oient remplis
 tiré à sa Cour
 vignon, trois S
 ouvés en mèn

plus que l'ambition & le désir de s'en-
 aller, attiroient à sa Cour. Sollicité par XIV.
 vœux des Romains, il résolut d'al- S I È C L E.
 faire sa résidence à Rome; & mal-
 gré les obstacles qu'il rencontra du côté
 de la France, il exécuta ce dessein en
 1267. Il y avoit soixante-trois ans que
 la Capitale du monde chrétien étoit
 délaissée de son Pasteur. La joie d'y pos-
 séder enfin le Chef de l'Eglise, se mani-
 festa par ces fêtes brillantes qui servent
 ordinairement d'interprètes à l'allégresse
 publique.
 Après s'être prêté, pendant quelques
 jours aux transports que son retour avoit
 excités, Urbain travailla sans différer à
 connaître les maux que la longue ab-
 sence des Papes avoit fait naître, afin
 de chercher ensuite les moyens d'y re-
 médier. Ces deux objets si dignes de
 son zèle, l'occupoient tout entier, lors-
 que l'Empereur Charles IV. se rendit à
 Rome pour conférer avec lui sur les af-
 faires d'Italie. Le mérite d'Urbain, &
 la vénération dont les Princes chrétiens
 étoient remplis pour lui, avoient déjà
 attiré à sa Cour, avant son départ d'A-
 ignon, trois Souverains qui s'y étoient
 trouvés en même tems; Jean II, Roi

XIV. de France, Pierre de Lusignan, Roi
 CHYPRE, Waldemar III, Roi de Dan
 mark. Par les soins du vertueux Po
 tife, le bon ordre commençoit à se
 tablir à Rome & dans l'Italie, lorsqu
 prit la résolution de retourner à A
 gnon, pour travailler à faire la paix en
 la France & l'Angleterre. Mais il n'e
 pas la consolation de consommer ce
 louable entreprise, étant mort quelq
 mois après son retour. Les Historie
 ont donné de justes éloges à la pure
 de ses mœurs, à sa vie laborieuse &
 pliquée, à sa libéralité envers les Eglise
 & à sa charité pour les pauvres. Il empo
 les regrets de tous les gens de bien. O
 place sa mort au mois de Décembre 1377

Après une vacance de dix jours,
 Cardinal Pierre Roger, neveu de Clément VI, fut élevé sur le S. Siège à l'unanimité des suffrages, les Cardinaux ayant à peine été quarante-huit heures assemblés en Conclave. Ce nouveau Pape prit le nom de Grégoire XI. Il avoit étudié la Jurisprudence canonique & civile, & passoit pour habile dans la première de ces deux sciences. Les Romains lui envoyèrent successivement deux Ambassades, pour le suppli

de venir faire la paix avec tous les Rois. Ils dirent que de Rome avoit été chassé par les plus grands discordes avoient été civile dans plusieurs parties de l'Italie; que le pape avoit été envahi par les seigneurs qui s'étoient emparés de plusieurs villes & de plusieurs provinces, sans être aidés de l'Église. Les Cardinaux & les évêques furent très mécontents de ce que le pape ne se souvenoit pas de n'avoir pu faire pour la Capitale de Rome, & de n'avoir pu empêcher les moindres troubles. Ils le supplièrent d'envoyer ses saintes filles à la plus grande ville de France, leurs prières étoient à Sienna, & les évêques & les cardinaux menacèrent de se séparer de lui, & de se rendre prêts à fonder un autre royaume, s'il ne faisoit aux vœux des Romains.

Grégoire

de venir faire sa résidence au milieu
 d'eux avec toute sa Cour. Ils lui représen- XIV.
 tèrent que depuis l'absence des Papes, SIECLE.
 Rome avoit été déchirée par les dissen-
 sions les plus cruelles; que l'esprit de
 discorde avoit allumé le feu de la guerre
 civile dans presque toutes les villes d'I-
 talie; que le patrimoine de l'Eglise avoit
 été envahi par une foule de petits Sei-
 gneurs qui s'étoient emparés des Do-
 maines qu'ils avoient trouvés au voisi-
 nage de leurs terres; que les Floren-
 tins, sans être intimidés par les censures
 ecclésiastiques, menaçoient d'enlever le
 trône; & enfin qu'il étoit humiliant
 pour la Capitale du monde chrétien,
 de n'avoir pas son Evêque, tandis que
 les moindres Eglises jouissoient de cet
 avantage. A ces raisons pressantes, deux
 saintes filles pour qui toute l'Italie avoit
 la plus grande vénération, joignirent
 leurs prières. C'étoient Ste. Catherine de
 Sienne, & Ste. Brigitte de Suède. Elles
 écrivirent plusieurs fois au Pape, & le
 menacèrent des plus affreux malheurs
 prêts à fondre sur l'Europe, s'il se re-
 fusoit aux vœux & à l'empressement des
 Romains.

Grégoire XI, entraîné par tant de

—————
 XIV. moyens réunis, partit enfin d'Avignon
 au mois de Septembre 1376, & arriva
 S I È C L E. à Rome au mois de Janvier suivant
 s'étant arrêté dans les villes qui se trou-
 voient sur sa route. Son entrée à Rome
 fut un vrai triomphe. La foule du peu-
 ple étoit immense; les acclamations &
 les cris de joie se faisoient entendre de
 toutes parts; on vint au-devant de lui
 avec des flambeaux allumés, en répé-
 tant son nom avec des transports de joie,
 & en le comblant de bénédictions. Mal-
 gré ces marques touchantes de l'allé-
 gresse publique & les bons traitemens
 que les Romains continuèrent de lui
 faire, Grégoire XI regrettoit le séjour
 d'Avignon & projettoit d'y retourner.
 La délicatesse de sa santé, & l'espèce de
 langueur où il étoit tombé, lui don-
 noient sans doute ce désir d'aller respi-
 rer encore l'air pur & salutaire du Com-
 tat. Mais sa mort, arrivée au mois de
 Mars 1378, ne lui permit pas d'exécuter
 ce projet. Grégoire XI est le dernier
 Chef que la France ait donné à l'Eglise
 universelle; c'est aussi de tous les Papes
 qui ont résidé à Avignon, celui dont
 les Italiens ont dit le plus de bien,
 parce que son retour à Rome leur a en-

ré le motif d'
 intérêt qui le
 justice aux
 un caractère
 été sincère,
 es abus & le
 us les jours
 ère; il rép
 onnes dans le
 es gens de le
 mpenfer le
 séjour des
 Evêques d
 sider dans l
 astères, fut
 ions qui le
 le St. Siège
 commencement d
 une Bulle, c
 ats séculiers
 dans deux mo
 pour y remp
 tions, & v
 leur est conf
 L'Italie de
 solée par la
 par une fou
 également c
 jour des Pap

Avignon & arrivant à Avignon, le motif de prévention nationale & intérêt qui les a tous empêchés de rendre justice aux autres. Il étoit en effet un caractère plein de douceur, d'une bonté sincère, & d'un grand zèle contre les abus & les erreurs. Il employoit tous les jours un tems considérable à la charité; il répandoit d'abondantes aumônes dans le sein des pauvres; il aimoit les gens de lettres, & se plaisoit à récompenser le mérite. Le prétexte que le séjour des Papes à Avignon donnoit aux Evêques & aux Abbés de ne point résider dans leurs Eglises & leurs Monastères, fut une des principales raisons qui le déterminèrent à transférer le St. Siège à Rome; aussi dès le commencement de son Pontificat, donna-t-il une Bulle, qui enjoit à tous les Prélats séculiers & réguliers de se rendre dans deux mois au lieu de leur résidence, pour y remplir exactement leurs fonctions, & veiller sur le troupeau qui leur est confié.

L'Italie déchirée par les factions, dévastée par la guerre civile, & opprimée par une foule de tyrans, presque tous également cruels, pendant le long séjour des Papes à Avignon, les a rendus

XIV.

SIÈCLE.

responsables de tous les maux qu'elle
 soufferts alors, & qu'elle éprouva mè
 encore après leur retour. Elle les a
 gardés comme des fugitifs, qui avoi
 traîné l'Eglise Romaine dans une te
 étrangère, & qui l'y tenoient exilée
 prisonnière. Aussi les Romains ont
 appelé cette période, un tems de d
 grace & de captivité. Leurs Auteurs o
 même cherché, dans l'Ecriture, des tra
 qu'ils pussent appliquer à cet événemen
 & ils ont prétendu que cette longue a
 fence des Papes étoit figurée par cet e
 du Roi de Tyr, dont il est parlé dans
 Prophète Isaïe, & qui devoit durer so
 xante & dix ans. C'est aussi ce qui les
 portés à dire tant de mal des sept Po
 tifes qui ont résidé en-deça des mont
 à relever si amèrement toutes leurs fa
 tes, & à défigurer leurs bonnes qualité
 Avec moins de prévention, ils auroie
 eu la sincérité de convenir que si, dan
 le nombre de ces Papes, il en a été que
 ques-uns à qui l'on peut reprocher de
 foiblesses & même des écarts, presqu
 tous ont été recommandables par la su
 periorité de leurs lumières & de leur
 talens, & que plusieurs ont rendu leur
 nom vénérable par la sainteté de leur

Nous termin
 tion du Car
 tat qui vivoit
 qui tenoit un
 lavans de son
 Saint-Siège en
 tre regardé co
 ges & d'obscu
 maux qu'il ca
 Rome, qu'à l
 au reste de l'It
 peller un tems
 périté, eu éga
 de ceux qui r
 Saint Pierre p
 de cette époqu

commencement
 cidant. Tentat
 dre. Caractèr
 jusqu'à la fin

Nous entron
 nestes pour l'
 rétienne n'avo
 tivé de trouble

Nous terminerons cet article par une ~~_____~~
 tion du Cardinal Gilles de Viterbe, XIV.
 etat qui vivoit à la fin du XV. siècle, SIÈCLE.
 qui tenoit un rang distingué parmi
 lavans de son tems. « Si le séjour du
 Saint-Siège en France, dit-il, peut
 être regardé comme un tems de nua-
 ges & d'obscurité, par rapport aux
 maux qu'il causa tant à la ville de
 Rome, qu'à l'Etat ecclésiastique, &
 au reste de l'Italie, on peut aussi l'ap-
 peller un tems de lumière & de prof-
 perité, eu égard aux grandes qualités
 de ceux qui remplirent la Chaire de
 Saint Pierre pendant toute la durée
 de cette époque ».

ARTICLE VIII.

Commencement du grand Schisme d'Occident. Tentatives inutiles pour l'éteindre. Caractère & conduite des Papes jusqu'à la fin de ce siècle.

Nous entrons dans les tems les plus
 ternes pour l'Eglise. Jamais la société
 chrétienne n'avoit éprouvé une conti-
 nuité de troubles & de scandales pareils

XIV. **S I È C L E.** à ceux dont elle fut tout ensemble
 & victime durant cette époque
 & les maux dont nous avons fait la pe-
 ture, tout grands & déplorables qu'ils
 ont dû paroître, n'étoient que les avan-
 coureurs de ceux qui défolèrent l'Église
 rope chrétienne pendant les vingt der-
 nières années du XIV^e. siècle & les treize
 premières du XV^e. Nous allons voir à
 fois deux Pontifes sur le Saint-Siège
 employer tous les ressorts de la politique
 pour s'attacher les Rois & les peuples
 se charger tour à tour de malédictions
 & imaginer de nouveaux moyens pour
 se soutenir dans le rang où l'intrigue
 la discorde les avoient élevés. Toutes
 Nations prendront part à cette guerre
 sacerdotale; lassées de flotter entre
 deux rivaux qui se disputeront la Thia-
 que, elles prendront le parti de n'en recon-
 noître aucun, & d'établir chacune sa
 forme, pour les affaires ecclésiastiques
 elle, pour les affaires ecclésiastiques
 une forme d'administration dont
 n'avoit point encore eu d'exemple depuis
 l'origine du Christianisme.

La mort de Grégoire XI, est l'événement
 que du malheureux schisme dont nous
 allons entamer l'histoire, pour la com-
 mencer & la terminer dans le siècle fé-

art. De seize
 ent alors à
 is, quatre
 ie du sacré
 irré le Con
 it que le fe
 mmer. Dès q
 ent entrés
 troupa, co
 palais, &
 nous voulons
 Romano
 es les Car
 is, s'ils ne f
 geoit d'eux
 du desir
 si, d'avoir
 en, étoit la
 ge transpor
 à des monts
 redoubloie
 tremblans
 eux élurent à
 la circonfr
 ano, Napo
 i. Le peup
 is & ses me
 ncé par quel
 seditieux

De seize Cardinaux qui se trou-
 vèrent alors à Rome, onze étoient Fran-
 çois, quatre Italiens & un Espagnol; le
 Collège du sacré Collège n'avoit pas encore
 quitté le Comtat d'Avignon, où l'on sa-
 voit que le feu Pape se proposoit de re-
 tourner. Dès que les Cardinaux de Rome
 furent entrés en Conclave, le peuple
 se trouva, courut aux armes, environna
 le palais, & cria d'un ton de furieux :
 nous voulons un Pape Romain, *lo vo-*
lamo Romano, menaçant de mettre en
 malédiction les Cardinaux, sur-tout les Fran-
 çois, s'ils ne se rendoient pas à ce qu'on
 exigeoit d'eux. La cause de ce tumulte
 étoit le désir violent qu'on manifestoit
 d'avoir un Pape Romain ou Ita-
 lien, étoit la crainte de voir le Saint-
 Siège transporté une seconde fois au-
 delà des monts. Effrayés par les clameurs
 qui redoubloient d'un instant à l'autre,
 & tremblans pour leurs vie, les Cardi-
 naux élurent à la hâte, & comme forcés
 par la circonstance, Barthelemi de Pri-
 verno, Napolitain, Archevêque de
 Bari. Le peuple impatient continuoit ses
 cris & ses menaces. Le mot Bari, pro-
 noncé par quelques-uns, ayant fait croire
 au séditieux que le Pape élu étoit le

XIV.

SIÈCLE.

XIV.
S I È C L E.

Cardinal de Bar, regardé comme François, parce qu'il étoit Lorrain, excita dans la populace, un nouveau transport de fureur : on enfonça les portes de Conclave ; la foule s'y précipita, courut au hazard, pilla les meubles, dispersa les domestiques, en frappa quelques uns ; & les Cardinaux n'auroient pu éviter les coups, peut-être même la mort, s'ils n'eussent pris la fuite. Un d'eux ayant crié : c'est le Cardinal de S. Pierre, quelques séditieux s'imaginèrent que ce Prélat avoit été élu ; & le prenant malgré lui, ils le placèrent sur un Autel, l'adorèrent, & lui rendirent tous les honneurs qu'on rend aux nouveaux Pontifes, à la cérémonie de leur exaltation ; puis reconnoissant qu'ils s'étoient trompés, ils l'abandonnèrent, en chargeant de malédictions.

Lorsque le trouble parut un peu calmé, les Magistrats de Rome assemblèrent douze Cardinaux qui se trouvoient encore à Rome, pour procéder à l'installation & au couronnement du nouveau Pape ; cet acte solennel se fit le jour de Pâques, qui étoit cette année 1378, le dix sept Avril. Elle ne fut point accompagnée de ces témoignages de joye

avoient co
es occasion
ce des affis
qui venoit
qu'on dev
ment de son
passé da
ade, pour u
intéressé, en
la Justic
is à peine f
nifical, que
disparuren
de sa gran
gé de cara
le voile f
de se cach
un homme
blacable dan
ment occup
richir sa fa
es Cardinau
d'après l'i
ent prise de
repentir de
attacher pa
bonnêtes,
che de les h
ménagés qu
Tome VI.

avoient coutume d'éclater en pa-
 les occasions. La tristesse & le morne
 des assistans étoient une suite de
 qui venoit d'arriver, & un présage
 qu'on devoit bientôt voir. Jusqu'au
 ment de son exaltation, Urbain VI
 passé dans l'opinion de tout le
 monde, pour un Prélat modeste, pieux,
 intéressé, ennemi de la simonie, zélé
 de la Justice & les bonnes mœurs.
 à peine fut-il assis sur le Trône
 pontifical, que toutes ces bonnes qua-
 lités disparurent; soit qu'ébloui par l'é-
 clat de sa grandeur, il eût tout-à-coup
 changé de caractère, soit qu'il eût dé-
 couvert le voile sous lequel il avoit pris
 de se cacher, on ne vit plus en lui
 un homme dur, impérieux, violent,
 implacable dans ses vengeances, uni-
 quement occupé des moyens d'élever &
 d'enrichir sa famille.

Les Cardinaux qui avoient élu ce Pon-
 tife d'après l'idée avantageuse qu'ils
 en avoient prise de lui, ne tardèrent pas à
 se repentir de leur choix. Loin de se
 détacher par des manières douces
 & honnêtes, Urbain sembla prendre
 plaisir de les humilier par les reproches
 qu'il ne cessoit de leur faire

Tome VI.

S

XIV.

SIECLE

 XIV.
 S I È C L E.

en particulier & en public. Il avoit core moins d'égards pour les Français que pour les autres ; il les traitoit mal, & les reprenoit avec dureté des défauts qu'ils avoient, & de ceux qu'il croyoit découvrir en eux. Indigné de se voir gouvernés avec tant de hauteur par un homme qui leur devoit son éducation, ils sortirent l'un après l'autre de Rome, & se retirèrent d'abord à Avignon & ensuite à Fondi, dans le Royaume de Naples. Ils écrivirent delà au Roi de France, Charles V, aux autres Princes de la Chrétienté, aux Églises, aux Universités & à six de leurs Collèges demeurés à Avignon ; que l'élection de l'Archevêque de Bari étoit nulle, parce qu'elle avoit été faite par violence sans liberté ; ajoutant, qu'on ne devoit pas le reconnoître pour Chef de l'Église & que l'intérêt de la Religion exigeoit d'eux, qu'ils procédassent à une autre élection qui fût libre & canonique. Après une protestation si publique, on devoit prévoir ce qu'ils alloient faire, & prendre des mesures pour prévenir le schisme prêt à naître. Nous ne voyons pas de personne dans l'Église ait rien fait pour détourner ce malheur, pas même le Pape

in, qui avoit tenu
 rit qu'on lui
 Mais ce Pape
 les projets qu
 ardissement d
 alors avec C
 le au Royau
 Jeanne, qu
 rrent dans la
 e d'Anjou, fr
 des V. Urbai
 stiture du Ro
 tion que ce P
 de Capoue &
 autres posse
 pois Prignano,
 r, & généra
 tant on ne peut
 ignoraît l'orag
 à Fondi ; il e
 la fierté l'aveu
 it menacé, &
 à le mépriser
 trois Cardinaux
 e, quoiqu'ils
 ens d'Urbain
 et Italiens. C
 par une ruse
 défendre. Il r

in, qui avoit tant d'intérêt à ne pas
 rit qu'on lui donnât un Compéti-
 Mais ce Pape ne songeoit qu'à sui-
 les projets qu'il avoit formés pour
 andissement de sa famille. Il négocia
 alors avec Charles de Durazzo,
 le au Royaume de Naples par la
 e Jeanne, qui lui avoit donné un
 rrent dans la personne de Louis,
 e d'Anjou, frère du Roi de France
 les V. Urbain offroit à Durazzo
 stitute du Royaume de Naples, à
 ition que ce Prince céderoit les Du-
 de Capoue & de Melfi avec plu-
 s autres possessions, à son neveu,
 pois Prignano, homme de mauvaises
 s, & généralement méprisé. Ce-
 tant on ne peut pas s'imaginer qu'Ur-
 ignorât l'orage qui se formoit con-
 à Fondi; il est donc plus probable
 la fierté l'aveugla sur le danger dont
 it menacé, & qu'il mit de la gran-
 à le mépriser.

trois Cardinaux étoient restés à Pa-
 e, quoiqu'ils ne fussent pas plus
 ens d'Urbain que les autres; ils
 ent Italiens. Ceux de Fondi les atti-
 r par une ruse dont ils ne furent pas
 éfendre. Il reçurent, tous trois

XIV.
 SIÈCLE,

séparément, des Lettres où on leur
 mettoit la Papauté, s'ils venoient
 XIV. nir à leurs Collègues. L'artifice réunir
 S I È C L E. les trois Italiens, séduits par l'es
 d'être élus, se rendirent à Fondi,
 s'ouvri: les uns aux autres. Ils entrè
 en Conclave avec les François; &
 seize Septembre 1378, ils virent
 étonnement, par la vérification du
 tin, que le Cardinal Robert, de
 Maison des Comtes de Genève, a
 réuni la pluralité des suffrages. Ce
 veau Pontife fut couronné le trent
 Octobre suivant, & prit le nom de
 ment VII. Agé de trente-six ans, il
 dans la force de l'esprit: il en
 beaucoup, & il y joignoit du favor
 de l'éloquence. Il possédoit sur-tou
 génie des affaires, & son activité le
 doit propre au travail. Les Cardinau
 avoient concouru à son exaltation, e
 roient que son mérite personnel, e
 à sa haute naissance, qui le re
 parent ou allié de plusieurs Souver
 lui concilieroient la faveur des Prince
 les feroient entrer dans son obédienc
 que par-là, ce Pape feroit plus en
 que tout autre, de balancer le cré
 son rival dans l'Europe chrétienne,

Urbain s'ap
 lui-avoien
 extrême sé
 pas. No
 de ses ad
 le se chang
 & en cru
 tier son par
 eux de div
 prèrent un
 à ses con
 it à ses vi
 Cette pro
 eques jour
 , semble a
 goit à sent
 qu'il fût,
 re lui, de
 Cardinaux.
 e cesser un
 yeux de l
 créatures c
 l'Europe.
 Urbain, on v
 sans comb
 donnoit pa
 ent pour l
 secours; &
 ger à guéri

Urbain s'aperçut trop tard du tort
 lui-avoient fait son imprudence &
 extrême sévérité. Mais il ne se cor-
 pas. Nous voyons même, par la
 de ses actions, que sa dureté na-
 elle se changea, par degré, en tyran-
 & en cruauté. Dans le dessein de
 son parti, il créa vingt-neuf Car-
 de diverses Nations. Vingt-six
 eurent un honneur qui les asso-
 à ses contradictions, & les ex-
 à ses violences: trois le refusè-
 Cette promotion, qui précéda de
 quelques jours l'élection de Clément
 , semble annoncer qu'Urbain com-
 çoit à sentir combien son adversaire,
 qu'il fût, pourroit tirer d'avantage
 de lui, de la désertion presque totale
 Cardinaux. Il falloit remplir ce vuide,
 & cesser une solitude qui l'accuseroit
 yeux de l'Univers, & se ménager
 créatures dans les différentes Cours
 l'Europe. Si telles furent les vues
 Urbain, on voit que sa politique n'étoit
 sans combinaison, & qu'elle ne l'a-
 donnoit pas au besoin. Malheureu-
 sement pour lui, elle venoit trop tard à
 secours; & il avoit attendu, pour
 à guérir le mal qu'il s'étoit fait

XIV.

SIÈCLE.

à lui même, que ce mal fût irremédiable.

XIV. Dès que l'élection de Clément fut devenue publique, toute la Catholique se partagea entre les deux Pontifes. L'obédience d'Urbain fut d'abord étendue que celle de son rival. Il y eut tout l'Allemagne, la Hongrie, l'Angleterre, la Pologne, le Danemark, la Suède, une partie de l'Espagne, & presque toute l'Italie. La France qui s'étoit d'abord déclarée pour la neutralité, décida quelque tems après en faveur de Clément; & , à son exemple, la Castille, l'Aragon, la Navarre, l'Ecosse, la Savoie, la Lorraine & quelques autres Etats entrèrent dans l'obédience du Pontife. On vit même des personnes illustres par leur vertu dans l'un & l'autre parti. Sainte Catherine de Sienne avoit tant contribué au retour du Saint-Siège à Rome, sous le Pape Grégoire XI, fut toujours attachée à Urbain, même que le Prince Pierre d'Aragon, de l'Ordre des Frères Mineurs, personnage célèbre par ses révélations; & d'un autre côté, le bienheureux Pierre de Luxembourg préféra la Communion de Clément, aussi bien que St. Vincent Ferrier, dont la réputation commen-

solir. Ce
raisons qu'on
tre pour se ju
tant le Che
embrassé, d'
jeté tant d'in
imes ou usu
, que, mêm
mes les plus
de contre les
ion, ont cru
indécise. Il
doit penser
corps les plus
res, les per
la plus haute
piété, n'oser
ntise ou l'ant
l'on étoit inf
res inconnues
ent les aider
ils craignoien
On publia, d
ad nombre c
ploit les r
maintenir l
doit conserve
de celui qu'o
Trône Ponti

solir. Ce partage d'opinions, & XIV.
 raisons qu'on alléguoit de part & SIÈCLE.
 tre pour se justifier & se combattre, SIÈCLE.
 tant le Chef du parti qu'on n'avoit
 embrassé, d'intrus & de faux Pape,
 jeté tant d'incertitude sur les droits
 times ou usurpés des deux Concur-
 nes, que, même de nos jours, les
 mes les plus éclairés & les plus en-
 de contre les surprises de la pré-
 sion, ont cru que la question devoit
 être indécise. Il semble que tout homme
 doit penser de même, en voyant
 corps les plus distingués par leurs lu-
 res, les personnages qui jouissoient
 la plus haute réputation de savoir &
 piété, n'oser dire quel étoit le vrai
 sifé ou l'anti-Pape, dans un tems
 l'on étoit instruit de mille circon-
 ces inconnues aujourd'hui, qui pou-
 vent les aider à former un jugement
 ils craignoient de hasarder.
 On publia, dans les deux partis, un
 grand nombre de Mémoires, où l'on
 employoit les raisons les plus fortes
 pour maintenir les droits du Pape qu'on
 devoit conserver, & prouver l'intru-
 sion de celui qu'on cherchoit à renverser
 du Trône Pontifical. Tous ces écrits,

comparés & analysés, se réduisent à
 XIV. tre moyens en faveur de l'un & de
 S I È C L E. tre. Il est bon de les mettre sous les
 du Lecteur, avant d'exposer la cond
 que les deux Compétiteurs tinrent à
 gard l'un de l'autre; & de ceux
 partageoient leur fortune. Les voici
 Raisons en faveur d'Urbain VI.
 Les mouvemens excités dans Rome
 tems du Conclave n'étoient pas a
 considérables pour imprimer aux Ca
 naux une crainte capable d'ébranler
 constance, & de leur ôter la liberté.
 Le défaut de liberté eût-il été réel
 tems de l'élection, il s'est trouvé ple
 ment réparé par le consentement
 libre que les Cardinaux y ont do
 après, en participant à tous les a
 dont cette même élection a été le p
 cipe, comme l'intrônisation de l'
 archevêque de Bari, son couronnement
 l'assistance aux Offices divins qu'il a
 lébrés, étant Pape, aux Consistors
 qu'il a tenus, la sollicitation & l'ob
 tion des grâces qu'ils ont reçues,
 3°. Le témoignage des Cardinaux
 ont abandonné Urbain après son é
 tion, n'est point recevable dans c
 affaire, parce que leur conduite a

double & art
 rendu d'abord
 honneurs qui
 lise, & ayan
 veur, ils l'on
 se sont effo
 intrus. 4°.
 tion d'Urbain
 la provision d
 lui, puisqu'il
 Siège; & par
 naux n'ont pu
 élection, avar
 mière eût été
 Raisons en
 1°. Dans l'élec
 contrainte &
 des cris force
 mes, la men
 du Palais for
 Personne ne
 Cardinaux d
 ont été frappé
 qu'ils prirent
 toute élection
 momens crit
 ment nul tou
 d'eux par de
 contraires à

double & artificieuse; en ce qu'ayant ~~_____~~
 rendu d'abord au nouveau Pontife, les **XIV.**
 honneurs qui sont dus au Chef de l'E-**SIÈCLE.**
 glise, & ayant écrit de tous côtés en fa-
 veur, ils l'ont ensuite décrié par-tout,
 & se sont efforcés de le faire passer pour
 un intrus. 4°. Dans le doute, si l'élec-
 tion d'Urbain a été légitime ou nulle,
 la provision du moins a dû être pour
 lui, puisqu'il étoit en possession du St.
 Siège; & par conséquent, les Cardi-
 naux n'ont pu procéder à une nouvelle
 élection, avant que la nullité de la pre-
 mière eût été juridiquement constatée.

Raisons en faveur de Clément VII.
 1°. Dans l'élection d'Urbain, les voies de
 contrainte & de violence ont été réelles;
 des cris forcenés, une populace en ar-
 mes, la menace de la mort, les portes
 du Palais forcées par les séditieux, &c.
 Personne ne peut mieux juger que les
 Cardinaux du degré de crainte dont ils
 ont été frappés. D'ailleurs, la précaution
 qu'ils prirent alors de protester contre
 toute élection faite ou à faire dans ces
 momens critiques, a rendu essentielle-
 ment nul tout ce qu'on a pu arracher
 d'eux par des moyens si manifestement
 contraires à la liberté. 2°. Toutes les

choses qui ont suivi l'élection d'Urbain
 XIV. ont eu la crainte pour principe & pour
 SIÈCLE. cause unique, comme l'élection elle-
 même; les Cardinaux n'ont pas été plus
 libres, par rapport à l'intrônisation &
 au couronnement, que par rapport à
 tout ce qui avoit précédé; de plus, ces
 actes subséquens n'ont pu rendre l'élec-
 tion valide, si, faute de liberté dans les
 Electeurs, elle a été radicalement nulle.
 3°. Les Cardinaux sont les seuls témoins
 naturels de tout ce qui s'étoit passé dans
 l'élection d'Urbain; les seuls, par con-
 séquent, à qui l'on doit s'en rapporter
 touchant les moyens employés pour la
 procurer. La dissimulation dont on les
 accuse, étoit nécessaire à leur sûreté, &
 ce n'étoit qu'en dissimulant pendant quel-
 que tems, qu'ils pouvoient se mettre
 en état de réparer la fausse élection qu'ils
 avoient été contraints de faire. 4°. L'élec-
 tion d'Urbain étant manifestement nulle,
 & son entrée dans le Pontificat une in-
 trusion notoire, les Cardinaux ont dû
 regarder le Saint-Siège comme vacant;
 & ils étoient obligés de procéder à la
 nomination d'un autre Pape, selon les
 règles établies, sitôt qu'ils se sont vus
 réunis & en pleine liberté.

Urbain forti
 son concurr
 son hume
 oient le plus
 ses Cardin
 aller grossir la
 voit fixé sa ré
 i profitoit de
 quel ou la ven
 re à son Adve
 ent d'Urbain
 pendant un fé
 Nocéra, dans
 fema dans le
 qui tendoient
 elles n'avoient
 les esprits à
 aussi-tôt fit ar
 qu'il soupçon
 conjuration. L
 ses ordres, ch
 qués à la to
 dans sa retrai
 fuite, il traîn
 & quand il
 trouva un af
 malheurs, il
 l'autre par di
 duite plus d

Urbain fortifioit tous les jours le parti
 de son concurrent, en aliénant de lui,
 par son humeur altière, ceux qui lui
 étoient le plus attachés. Quelques-uns
 de ses Cardinaux le quittèrent, pour
 aller grossir la Cour de Clément, qui
 avoit fixé sa résidence à Avignon; celui-
 ci profitoit de toutes les fautes que l'or-
 ueil ou la vengeance faisoient commet-
 tre à son Adversaire. On étoit si mécon-
 tent d'Urbain dans son propre parti, que
 pendant un séjour assez long qu'il fit à
 Nocéra, dans le Royaume de Naples, on
 sema dans le Public certaines questions
 qui tendoient à le décréditer, si même
 elles n'avoient pas pour but de préparer
 les esprits à sa déposition. Le Pontife
 aussi-tôt fit arrêter six de ses Cardinaux
 qu'il soupçonnoit d'être entrés dans la
 conjuration. Ils furent emprisonnés par
 ses ordres, chargés de chaînes, & appli-
 qués à la torture. Attaqué lui-même
 dans sa retraite, & forcé à prendre la
 fuite, il traîna ses prisonniers après lui;
 & quand il fut arrivé à Gènes, où il
 trouva un asyle, irrité par ses propres
 malheurs, il les fit tous périr l'un après
 l'autre par diverses supplices. Cette con-
 duite plus digne d'un tyran que d'un

XIV.

SIÈCLE.

Pape, le rendit si odieux, qu'il ne fut
 regretté de personne, lorsqu'on appri
 sa mort, causée par une chute de cheval.
 Elle arriva le quinze Octobre 1389. Il
 étoit dans la soixante-douzième année de
 son âge & la douzième de son Pontificat.

Tandis que l'Italie voyoit ce Pape sa-
 crifier tout à sa propre sûreté & à l'uti-
 lité de sa famille, car il avoit levé une
 armée pour conquérir le Royaume de
 Naples, & le donner à son indigne ne-
 veu; Clément VII, aimé de tous ceux
 qui s'étoient attachés à lui, jouissoit assez
 paisiblement de sa grandeur à Avignon.
 Cependant la France qui s'étoit mise la
 première sous son obédience, & qui le
 couvroit de sa protection, désiroit vive-
 ment l'extinction du schisme, & s'occu-
 poit des moyens les plus propres à la
 procurer. La Cour, le Clergé, la No-
 blesse, l'Université de Paris, en un mot,
 tout ce qu'il y avoit de personnes illustres
 par leur naissance, leurs dignités, leur
 savoir & leur piété, se réunissoient dans
 cette utile recherche. Il se tint à ce sujet
 plusieurs conférences plus ou moins nom-
 breuses. L'amour de la Religion & le désir
 de la paix animoient tous ceux dont elles
 étoient composées. L'Université sur-tout,

entra dans c
 des lumières
 on ne trouvoi
 érer un bien
 Chrétienté,
 eux prétenda
 i seroit suivi
 nonique; la v
 quel l'un & l
 apporter à la d
 itres choisis, c
 miner & de pe
 fin la tenue
 ut seroit disc
 ec impartiali
 ui étoit, sans
 lus savant de
 référa toujours
 moyens, la cet
 e à termine
 évenir ceux q
 ourroient en
 e fut pas possi
 us parlons,
 er à ce point
 Cependant n
 ouange de C
 adopter sincèr
 général, & q

ne fut
 appri
 cheval
 389. I
 unée de
 ntificat
 Pape fa
 à l'uti
 évé une
 me de
 ne ne
 s ceux
 it assez
 gnon.
 mise la
 qui le
 it vive
 s'occu
 es à la
 la No
 n mot,
 llustres
 s, leur
 nt dans
 e sujet
 s nom
 le désir
 nt elles
 r-tout,

contra dans ces conjonctures, un zèle
 des lumières qu'on ne peut trop louer.
 On ne trouvoit que trois moyens pour
 érer un bien si nécessaire au repos de
 Chrétienté, c'étoient la cession des
 eux prétendans au Trône Pontifical,
 qui seroit suivie d'une élection libre &
 canonique; la voie d'un compromis, par
 lequel l'un & l'autre promettrait de s'en
 rapporter à la décision d'un nombre d'Ar
 chives choisis, qui seroient chargés d'exa
 miner & de peser leurs droits respectifs:
 enfin la tenue d'un Concile général, où
 tout seroit discuté suivant les règles, &
 avec impartialité. L'Université de Paris,
 qui étoit, sans contredit, le Corps le
 plus savant de tout le monde chrétien,
 préféra toujours le premier de ces trois
 moyens, la cession, comme le plus pro
 pre à terminer tous les différends, & à
 prévenir ceux que les deux autres moyens
 pourroient encore faire naître; mais il
 ne fut pas possible, ni dans les tems dont
 nous parlons, ni dans la suite, d'ame
 ner à ce point les deux Compétiteurs.
 Cependant nous devons dire, à la
 louange de Clément VII, qu'il parut
 adopter sincèrement la voie du Concile
 général, & qu'il la fit proposer à son

concurrent, qui la rejetta toujours avec hauteur, ne voulant pas souffrir qu'on élevât le moindre doute, sur la validité de son élection & la certitude de ses droits. Les choses en étoient-là, quand la mort vint arrêter Urbain VI au milieu de ses projets. Il ne pouvoit rien arriver de plus heureux dans les circonstances où l'on se trouvoit; & cette mort auroit dû être le terme du schisme, si on en eût désiré la fin avec une égale sincérité dans les deux partis. Mais les rivalités nationales & l'ambition de ceux qui prétendoient à la Papauté, replongèrent l'Eglise dans une confusion qu'il étoit si facile de faire cesser. Quatorze Cardinaux, tous Italiens, qui étoient à Rome lorsqu'on y apprit la mort d'Urbain VI & dont plusieurs aspiraient au Trône de St. Pierre, se hâtèrent d'entrer en Conclave & de faire une nouvelle élection. Dès le deux de Novembre 1389, ils élurent le Cardinal Pierre de Thomacelli, Napolitain, âgé de quarante ans. Il étoit de bonne maison, mais ignorant, peu versé dans les affaires, & nullement capable de gouverner l'Eglise dans des tems si orageux. C'est le témoignage peu flatteur que lui rend Thierry de

em, qui fut
 avoit été d'U
 pe étoit entou
 mbreuse & a
 cours d'un Po
 fit servir l'a
 à réparer les
 onie devint
 à Rome, q
 déguiser. Le
 un droit fixe
 eût été un d
 ables du Siè
 , c'étoit le r
 , signoit to
 it que ses par
 cse, pour q
 non. Par ce
 grandes rich
 intéressé pour
 ux yeux des p
 on obéissance
 actions que l
 Clément VI
 e mettre à co
 reconnoissoi
 a Maison, il
 alle de trente
 oient sa Cou

em, qui fut son Secrétaire, comme

 avoit été d'Urbain VI. D'ailleurs ce XIV.
 pe étoit entouré d'une famille pauvre, SIÈCLE.
 ombreuse & avide, qui, pendant tout
 cours d'un Pontificat de quatorze ans,
 fit servir l'autorité du Saint-Siège
 à réparer les torts de la fortune. La
 onie devint si commune & si publi-
 e à Rome, qu'on ne cherchoit plus à
 déguiser. Les annates se changèrent
 un droit fixe & universel, comme
 eût été un des revenus les plus incon-
 tables du Siège Apostolique. Boniface
 , c'étoit le nom que ce Pontife avoit
 , signoit tout sans examen. Il suffi-
 it que ses parens lui proposassent une
 ose, pour qu'elle fût admise, juste
 non. Par ce moyen, il leur procura
 e grandes richesses; & quoiqu'il fût dé-
 intéréssé pour lui-même, il se chargea
 ux yeux des peuples, qui vivoient dans
 en obéissance, de tout l'odieux des
 actions que l'on exerçoit en son nom.
 Clément VII étoit pareillement forcé
 e mettre à contribution les Églises qui
 e reconnoissoient. Outre la dépense de
 la Maison, il avoit encore à soutenir
 alle de trente-six Cardinaux qui for-
 oient sa Cour. La France lui fournis-

soit toute seule, plus que les autres
 XIV. Etats où il étoit regardé comme le vray
 S I È C L E. Pape. Mais on se laissoit de fournir aux
 besoins toujours renaisans d'une Cour
 si nombreuse, & d'un Pontife qui ne
 pouvoit rien refuser à ceux qui l'entou-
 roient. Les expectatives, le droit de dé-
 pouilles, les annates, les réserves & les
 autres moyens inventés dans ces tems
 malheureux pour se procurer des res-
 sources, étoient portés aussi loin qu'il
 étoit possible. Le mécontentement de la
 Nation éclata. L'Université de Paris en fut
 l'interprète; elle porta ses plaintes aux
 pieds du Trône; & les ordres du Souve-
 rain arrêterent l'activité de ceux que Clé-
 ment avoit chargés de ramasser pour lui
 de l'argent dans les diverses Provinces
 du Royaume.

Le zèle de l'Université ne se borna
 pas à s'opposer, par des remontrances,
 à l'avidité des Courtisans du Pape d'Avi-
 gnon, & à la déprédation des Eglises.
 Mais remontant à la source du mal,
 elle faisoit tous ses efforts pour mettre
 fin au schisme. Nous avons vu les moyens
 qu'elle proposoit sous le Pontificat d'Ur-
 bain, & les raisons dont elle appuyoit
 la préférence qu'elle donnoit à la voie

de cession.
 & les pro-
 fait naître
 sa person-
 autorité.
 roux par
 ne parloit
 munier
 sité, & d'
 rigoureux
 il croyoit
 Mais ces
 ché les M
 savante
 travaux.
 avec un
 de Fran
 force &
 mettoit
 parut tr
 le repou
 traita se
 à son to
 étoient
 (elle le
 Les Pr
 nom d
 rent o
 craigni

de cession. Urbain avoit regardé ce zèle & les projets de pacification qu'il avoit fait naître, comme des outrages contre sa personne & des entreprises contre son autorité. Il en avoit témoigné son courroux par des Lettres menaçantes, où il ne parloit de rien moins que d'excommunier le Corps entier de l'Université, & de frapper encore des coups plus rigoureux sur quelques particuliers, dont il croyoit avoir le plus à se plaindre. Mais ces menaces n'avoient point empêché les Membres les plus éclairés de cette savante Compagnie de continuer leurs travaux. Ils les avoient même poussés avec une ardeur qui déplut à la Cour de France. On y fut mécontent de la force & de la liberté généreuse qu'elle mettoit dans ses représentations; son zèle parut trop inquiet & trop pressant. On le repoussa d'une manière dure; on maltraita ses Députés. Elle fut mécontente à son tour. Elle se plaignit que ses droits étoient méconnus, ses privilèges violés (elle les portoit loin dans ces tems-là). Les Princes qui gouvernoient sous le nom du jeune Roi Charles VI, se tinrent offensés d'une fermeté, dont ils craignirent les suites, & voulurent être

XIV.

S I È C L E ;

XIV. obéis par un Corps illustre & révére,
 dont la résistance ou la soumission de-
S I È C L E. voient servir d'exemple à tous les au-
 tres Ordres de l'État. L'Université bles-
 sée d'une conduite qui l'humilioit,
 ferma ses écoles, & fit cesser l'ensei-
 gnement. Une preuve du grand crédit
 dont elle jouissoit alors, c'est que la
 Cour fut obligée de céder, & que les
 Professeurs ne reprirent leurs leçons
 qu'après avoir obtenu la satisfaction
 qu'ils désiroient.

Les mouvemens que l'Université con-
 tinuoit de se donner, ne furent pas vus
 de meilleur œil à la Cour de Boniface
 IX, qu'ils ne l'avoient été d'Urbain VI,
 & de ceux qui formoient son Conseil.
 Ses intentions y furent également tra-
 versées, parce qu'on y avoit le même in-
 térêt à s'opposer aux suites, qu'elles pou-
 voient avoir. Quoique Clément VII &
 ses Cardinaux n'eussent pas moins à
 craindre que la voie de la cession si con-
 stamment proposée, & fondée sur des
 raisons si puissantes, ne fût enfin adop-
 tée par toutes les Nations qui compo-
 soient l'une & l'autre obédience, on y
 monroit plus de droiture, & l'on y
 paroissoit plus touché des maux que le

C
 schisme cau-
 trer la sincér-
 desir qu'elle
 Cour d'Avi-
 naux de l'au-
 cile général
 tée, soit qu
 soit que l'i
 sur la vue
 ordinaire c
 gouvernés p

Tandis c
 des confère
 Mémoires
 de Clément
 rompit tou
 réunion, &
 Clément V
 subite, ap
 qui auroit
 quille, être
 neux pour
 dans les s
 cité, de ta
 pour gouve
 eût été le
 & les incli
 circonstanc
 dans une c

schisme caufoit dans l'Eglise. Pour mon-
 trer la sincérité de ses dispositions, & le
 desir qu'elle avoit de ramener la paix, la
 Cour d'Avignon fit proposer aux Cardi-
 naux de l'autre parti, la tenue d'un Con-
 cile général; mais elle ne fut point écou-
 tée, soit qu'on doutât de sa franchise,
 soit que l'intérêt personnel l'emportât
 sur la vue du bien public; chose trop
 ordinaire chez les hommes qui sont
 gouvernés par l'ambition & la cupidité.

Tandis qu'on négocioit, qu'on tenoit
 des conférences, & qu'on dressoit des
 Mémoires en France, à Rome, à la Cour
 de Clément VII, un événement imprévu
 rompit toutes les mesures tendantes à la
 réunion, & l'éloigna plus que jamais.
 Clément VII fut enlevé par une mort
 subite, après seize ans d'un Pontificat
 qui auroit pu, dans un tems plus tran-
 quille, être heureux pour l'Eglise & glo-
 rieux pour lui. Il avoit assez d'élévation
 dans les sentimens, d'esprit, de capa-
 cité, de talens & d'autres belles qualités
 pour gouverner l'Eglise avec sagesse, s'il
 eût été le maître de suivre ses lumières
 & les inclinations de son cœur. Mais les
 circonstances où il se trouva, le mirent
 dans une continuelle dépendance de ceux

XIV.

SIÈCLE.

qui l'environnoient. Il ne fit que ce qu'ils voulurent; & ce qu'ils voulurent, fut souvent opposé à ce qu'exigeoit le véritable intérêt de l'Eglise. Il leur prodigua, pour prix de leur attachement, les graces, les honneurs & les richesses, jusqu'à exposer sa mémoire aux reproches des gens de bien de son parti qui lui survécurent, & au blâme de la postérité.

Ils firent bien connoître, ces courtisans intéressés, que le plus grand bien de la Religion & les avantages de l'union entre les peuples chrétiens, n'étoient pas le principe qui les faisoit agir, par la conduite qu'ils tinrent à la mort de Clément VII. Ils n'ignoroient pas les tentatives faites jusqu'alors pour l'extinction du schisme, ni avec quelle ardeur elle étoit désirée par tout ce qu'il y avoit d'hommes savans & pieux, en France sur-tout. Cependant, à peine le Pontife qu'on venoit de perdre, eut-il les yeux fermés, qu'ils se hâtèrent de lui donner un successeur. Peut-être furent-ils trompés, comme on l'a écrit; par les intentions pacifiques dont se paroit le Cardinal Pierre de Lune, sur qui tomba leur choix; mais pourquoi se hâter si fort d'élire ce Cardinal, ou tout

autre dont le
été mieux co
consulter les
affaire où ils
térêt? Pourq
du Roi de F
remises au p
au moment c
comme si l'o
tenoient, &
pas déférer
laisir une c
d'avoir déjà
fiter d'un év
d'elle-même
avoient fait
projets de ré

Clément
tembre 139
Conclave le
huit il eut
déjà nomm
Catalan, d
avoit rempl
cat de Clém
sions délica
Il n'étoit en
Prêtrise le
même moi

autre dont les sentimens auroient encore été mieux connus ? Pourquoi ne pas consulter les Princes Chrétiens dans une affaire où ils devoient prendre tant d'intérêt ? Pourquoi ne pas ouvrir les Lettres du Roi de France & de l'Université, remises au plus ancien des Cardinaux, au moment qu'ils entroient en Conclave, comme si l'on eût prévu ce qu'elles contenoient, & qu'on fût déterminé à n'y pas déférer ? Enfin, pourquoi ne pas saisir une occasion qu'on se repentoit d'avoir déjà manquée, & ne pas profiter d'un événement, par lequel cessoit d'elle-même la moitié des obstacles qui avoient fait échouer jusques-là tous les projets de réunion ?

Clément VII étoit mort le 16 Septembre 1394, les Cardinaux entrèrent en Conclave le vingt-six, & dès le vingt-huit il eut un successeur ; nous l'avons déjà nommé ; ce fut Pierre de Lune, Catalan, d'une illustre naissance, qui avoit rempli avec succès, sous le Pontificat de Clément VII, plusieurs commissions délicates, dont il avoit été chargé. Il n'étoit encore que Diacre Il reçut la Prêtrise le 3 Octobre, & le onze du même mois, il fut sacré Evêque avant

XIV.

SIÈCLE

la cérémonie de son couronnement.

XIV. Avant son élection, ce Pontife connu sous le nom de Benoît XIII, avoit signé un acte conjointement avec les autres Cardinaux, par lequel chacun d'eux s'obligeoit, sous le sceau du serment, à faire tous ses efforts, s'il étoit élu, pour rendre la paix à l'Eglise, fallût-il à cet effet renoncer à la Papauté. Il avoit témoigné les mêmes dispositions en France, pendant qu'il y remplissoit les fonctions de Légat. Mais lorsqu'il fut assis sur le Saint-Siège, il oublia ses promesses & ses sermens. Rien ne put le déterminer à descendre de ce poste éminent. Les Rois, les Prélats, les nations, les corps dépositaires de la science & de la doctrine, les Conciles même, l'en sollicitèrent en vain. Le mot de cession l'effrayoit; & si quelquefois on parvenoit à l'ébranler par la force des raisons, un regard jetté sur le Trône Pontifical faisoit renaître dans son cœur la résolution de ne l'abandonner jamais. Il arriva delà que la France, convaincue de l'insurmontable opiniâtreté de ce Pontife, se détacha de son obéissance, embrassa la neutralité jusqu'au rétablissement de l'ordre ancien,

se fit des
 le-même da
 es, tant que
 Chef universel
 es droits fuff
 aratitude.
 Cette résol
 esemblée nati
 onné commu
 ile, sans dout
 traita, intére
 et que les Pré
 ombre de ceu
 at tenue à la
 2 Février r
 en présence d
 ang, de Char
 es Ambassad
 Jean I, du R
 Paris, & des P
 es, des Dépu
 versités d'Orlé
 ellier & de T
 ombre de Do
 Droit. Parmi
 es Patriarches
 em, les Arc
 Seins, de Rein
 de Bourges &

se fit des règles pour se gouverner
 elle-même dans les choses spirituel-
 es, tant que l'Eglise n'auroit pas de
 Chef universellement reconnu, & dont
 ses droits fussent à l'abri de toute in-
 certitude.

XIV.

SIÈCLE.

Cette résolution fut prise dans une
 assemblée nationale, à laquelle on a
 donné communément le titre de Con-
 cile, sans doute parce que l'affaire qu'on
 traita, intéressoit directement l'Eglise,
 & que les Prélats étoient le plus grand
 nombre de ceux qui la composèrent. Elle
 fut tenue à la Ste. Chapelle de Paris,
 le 2 Février 1395 & les jours suivans,
 en présence du Roi, des Princes du
 sang, de Charles III, Roi de Navarre,
 des Ambassadeurs du Roi de Castille,
 Jean I, du Recteur de l'Université de
 Paris, & des Procureurs des quatre Facul-
 tés, des Députés envoyés par les Uni-
 versités d'Orléans, d'Angers, de Mont-
 pellier & de Toulouse, & d'un très-grand
 nombre de Docteurs en Théologie & en
 Droit. Parmi les Prélats, on y comptoit
 les Patriarches d'Alexandrie & de Jérusa-
 lem, les Archevêques de Lyon, de
 Sens, de Reims, de Rouen, de Tours,
 de Bourges & de Besançon; quarante-

six Evêques , onze Abbés , quelque
XIV. Doyens de Chapitres , & six Procureurs
S I È C L E . ou Députés de différens Docèfes. On
 admit aussi quatre Conseillers du Par
 lement de Paris , trois Avocats de la
 même Cour , & le Roi voulut que le
 Chancelier de France , Arnaud de Cor
 bie , assistât à toutes les délibérations.

Lorsque l'Assemblée eut terminé ses
 opérations , le Roi qui ne vouloit rien
 faire avec précipitation dans une affaire
 de cette importance , envoya ses trois
 oncles les Ducs de Berri , de Bourgogne
 & d'Orléans , en Ambassade au Pape
 Benoît XIII , pour lui proposer la
 voie de cession , comme l'unique moyen
 de terminer le Schisme ; voie qui de
 voit d'autant moins lui coûter à pren
 dre , qu'il avoit juré solennellement
 de l'embrasser , si l'on jugeoit qu'elle
 fût nécessaire au repos de l'Eglise. Mais
 le parti de ce Pontife étoit pris. Il vou
 loit mourir en possession de la Thiare,
 dont l'éclat le consoloit d'avance , de
 tous les revers auxquels il alloit s'exposer
 pour la conserver. Rien ne put triom
 pher de son obstination , & il vit ,
 sans s'émouvoir , les Cardinaux qui lui
 avoient été le plus dévoués , abandonner
 sa

C H R
 Cour , après
 de cession
 oyés jusqu'alo
 nouvelle assemb
 Juillet 1398
 action totale
 lée par des L
 l'enregistrem
 ent. Les cho
 qu'à la fin d
 e Benoît XII
 monde , & a
 le Maréchal
 ettoit sa ren
 ur avoir des
 lli-tôt. Nous
 e parler de ce
 prendrons l'His
 ng & si fune
 IV^e. siècle.

Cour, après s'être déclarés pour la
 de cession. Tous les moyens em- XIV.
 oyés jusqu'alors étant inutiles, une S I È C L E .
 nouvelle assemblée tenue à Paris au mois
 de Juillet 1398, prononça enfin la souf-
 fraction totale d'obédience qui fut auto-
 risée par des Lettres-Patentes du Roi,
 & l'enregistrement solennel du Parle-
 ment. Les choses restèrent en cet état
 jusqu'à la fin du XIV^e. siècle, tandis
 que Benoît XIII, abandonné de tout
 le monde, & assiégé dans son Palais,
 par le Maréchal de Boucicaut, pro-
 mettoit sa renonciation au Pontificat
 pour avoir des vivres, & se rétractoit
 sur-le-champ. Nous aurons encore occasion
 de parler de ce Pape, lorsque nous re-
 prendrons l'Histoire de ce Schisme si
 long & si funeste, en traçant celle du
 XIV^e. siècle.



XIV.
SIÈCLE.

ARTICLE IX.

*Réflexions sur les Religieux mendiants
Leurs démêlés avec l'Université
Paris & avec le Clergé. Schisme de
l'Ordre des Frères Mineurs.*

QUOIQUE l'origine des démêlés qui s'élevèrent entre l'Université de Paris & les Religieux mendiants, remonte au siècle précédent, nous en avons renvoyé l'exposition jusqu'à cet endroit de notre ouvrage, pour réunir sous le même point de vue, tout ce qui concerne le même objet. L'Université de Paris jouissoit en France & dans tout le monde chrétien de la haute considération qu'elle s'étoit acquise dès les premiers tems de son institution. Pendant la minorité de S. Louis, quelques-uns de ses écoliers ayant été tués par des soldats dans une de ces disputes que la licence fait naître, elle en demanda justice, & ne l'ayant point obtenue, elle crut ses privilèges violés & sa dignité blessée. Pour en témoigner sa douleur & son ressentiment, elle ferma ses écoles

de les Professeurs se retirèrent. Les Dominicains, maison de la r... fait donner... ins, cherch... autres Mendia... & leur domin... les. Ils avoie... Théologie che... la cessation de... retraite des D... une seconde... une source de... gieux & le co... que cette Co... r'appellée, & c... tions. L'Univ... droits, voulu... cains à l'état o... mient qui avoi... ne leur accord... seule Chaire... prétendirent s... tion qu'ils s'é... les deux Chai... où l'on mit de... vivacité, enfa... multitude d'in

les Professeurs cessant leurs fonctions, se retirèrent en différentes villes. Les Dominicains, établis à Paris dans une maison de la rue de S. Jacques, qui leur fit donner en France le nom de Jacobins, cherchoient, comme tous les autres Mendians, à étendre leur crédit & leur domination, en se rendant utiles. Ils avoient déjà une Chaire de Théologie chez eux; ils profitèrent de la cessation de l'enseignement & de la retraite des Docteurs, pour en établir une seconde. Cette nouvelle Chaire fut une source de discorde entre ces Religieux & le corps de l'Université, lorsque cette Compagnie savante eut été rappelée, & qu'elle eut repris ses fonctions. L'Université rentrée dans tous ses droits, voulut rappeler les Dominicains à l'état où ils étoient avant l'événement qui avoit occasionné sa retraite, & ne leur accorder, comme alors, qu'une seule Chaire de Théologie. Ceux-ci prétendirent se maintenir dans la possession qu'ils s'étoient faite, & conserver les deux Chaires à la fois. Ce différend où l'on mit de part & d'autre beaucoup de vivacité, enfanta pendant sa durée, une multitude d'incidens que nous ne détail-

XIV.

SIÈCLE;

XIV.
SIÈCLE.

lerons pas : la Cour de France en fut long-tems occupée , parce que l'éclat de cette affaire alloit jusqu'à troubler l'ordre public , & plus encore la Cour de Rome qui s'en étoit faisie.

Les Dominicains, en qualité de Mendians, avoient un grand crédit à Rome ; & les Papes , dont ils foutenoient les prétentions, les protégeoient de tout leur pouvoir. Innocent IV , & après lui , Alexandre IV, favorables à tout ce que ces Religieux demandoient , déployèrent toute leur autorité , pour obliger ce corps illustre à les admettre dans son sein. C'étoit l'objet de leur ambition , & la Cour de Rome les appuyoit, parce qu'elle sentoit que s'ils parvenoient à leur but l'autorité Pontificale ne pouvoit qu'y gagner. Mais l'Université s'étoit faite justice à elle-même, en portant un décret qui excluoit tous les Mendians. Son décret avoit été publié dans les formes ordinaires , & la résolution étoit prise d'en maintenir l'exécution. Dans cette vue , elle l'envoya à tous les Evêques du Royaume, avec une lettre circulaire, où elle imploroit leur protection, contre la persécution qu'elle se plaignoit d'éprouver. Cependant les Dominicains pou-

voient l'affaire avec une ardeur que les autres ne pouvoient pas égaler. Ils furent tous par l'autorité de la Cour de Rome dans les choses qui regardoient les décisions de ces Commissaires. Ils firent en leur nom plusieurs demandes que les Papes, sur la représentation de la nature même de la cause, refusèrent. Enfin cette Cour se vit obligée de décider, après un long délibérer, d'ouvrir ses écoles à leur condition néanmoins que si jamais ils venoient à se faire des sectes publiques, & à se prétendre qu'ils étoient dans le cours de leur quarante Bulles. Les Prêcheurs, & la multitude de disciples de cette nature, par leur méchanceté, & leur mépris des Religieux Mendians, firent voir & combien la Cour de Rome de leur dévouement. L'exécution de ses décrets dans ces circonstances fut très-difficile.

Un des plu

faisoient l'affaire à Rome, avec toute
 ardeur que les corps puissans & sou-
 tenus par l'autorité mettent ordinairement
 dans les choses qui les intéressent. Tou-
 tes les décisions, soit des Papes, soit
 des Commissaires qu'ils chargèrent d'a-
 voir en leur nom, furent contraires aux
 demandes que l'Université croyoit fon-
 dées, sur la teneur de ses privilèges,
 & la nature même de sa constitution.
 Enfin cette Compagnie fut obligée de
 céder, après une longue résistance, &
 d'ouvrir ses écoles aux Mendians, à
 condition néanmoins qu'ils y tiendroient
 toujours le dernier rang', soit dans les
 actes publics, soit dans les assemblées.
 On prétend qu'Alexandre IV publia,
 dans le cours de cette affaire, plus de
 quarante Bulles en faveur des Frères
 Prêcheurs, & contre l'Université. Cette
 multitude de décrets, pour un objet de
 cette nature, prouve combien les Reli-
 gieux Mendians étoient chers aux Papes,
 & combien la Cour Romaine assurée
 de leur dévouement, les jugeoit utiles à
 l'exécution de ses desseins, dans toutes
 les circonstances qui pouvoient se pré-
 senter.

Un des plus courageux défenseurs

des droits de l'Université pendant ce
 XIV. démêlés, fut le célèbre Docteur Guil
 S I È C I E. laume de Saint-Amour, Chanoine d
 Beauvais, & Professeur en Théologie.
 Il avoit fait un ouvrage contre les Men
 dians, intitulé : *du Péril des dernier*
tems. Il n'y ménageoit pas ses adver
 saires, & leur attribuoit tous les maux
 dont l'Eglise gémissoit dans son siècle.
 Il en fait remonter l'origine à l'époque
 de leur établissement. Il les peint sous
 les traits les moins propres à les faire
 estimer; il blâme ouvertement la men
 dicité volontaire, comme une institu
 tion nouvelle & dangereuse; & il décrit
 les mœurs de ceux qui la professoient
 d'une manière qui ne pouvoit tendre
 qu'à les rendre méprisables. Dans le
 nombre de ces réflexions, parmi lesquelles
 il y en a beaucoup qu'on ne put attri
 buer qu'au désir d'humilier ceux qu'il
 avoit entrepris de combattre, Guillaume
 de Saint-Amour établissoit, sur des rai
 sonnemens très-forts & très-solides
 plusieurs vérités obscurcies dans les
 tems, & auxquelles on est revenu dans
 un âge plus heureux. Nous appellons
 ainsi les maximes suivantes; que tous
 ceux qui prêchent sans mission, sont de

Prédicate
 oient des m
 Eglise de mi
 Evêques &
 tion du Ch
 mitter pour
 ans la pratu
 Les Religie
 mendicité,
 es dans l'ouv
 arder le file
 rivirent pour
 combattre
 res, en le
 pontife. Alex
 ans avoient
 rdamna le
 les bénéfices
 chaffé du Ro
 eut qu'un t
 & Clément I
 de son estime
 l'Université. C
 qui s'étoit reti
 lance, pour s
 ennemis, rep
 pagnie dont il
 ses talens, &

Prédicateurs , quand même ils avoient des miracles ; qu'il n'y a dans l'Eglise de mission légitime, que celle des Evêques & des Curés ; que la perfection du Christianisme consiste à tout quitter pour suivre J. C. en l'imitant dans la pratique des bonnes œuvres, &c. Les Religieux qui avoient embrassé la mendicité , étoient trop peu ménagés dans l'ouvrage du Docteur , pour garder le silence. Quelques-uns d'eux écrivirent pour le réfuter , mais les autres combattirent avec des armes plus sûres , en le déférant au Souverain Pontife. Alexandre IV , que les Mendicants avoient mis dans leurs intérêts , condamna le livre , priva l'Auteur de ses bénéfices , & demanda qu'il fût banni du Royaume. Mais cet orage ne dura qu'un tems. Alexandre mourut , & Clément IV , son successeur , honora de son estime le généreux défenseur de l'Université. Guillaume de S. Amour , qui s'étoit retiré dans le lieu de sa naissance , pour se dérober à la haine de ses ennemis , reparut avec éclat dans la compagnie dont il foutenoit la célébrité par ses talens , & les intérêts par sa plume.

On l'y reçut avec l'empressement & reconnoissance qu'on devoit à l'intrépide de son zèle. Il passa le reste de son siècle. Il passa le reste de ses jours dans la considération qu'il avoit justement méritée.

L'Université de Paris n'étoit pas seule qui eût à se plaindre des Mendians. Les Evêques avoient contre eux des griefs encore plus importans, parce qu'ils intéressoient plus essentiellement le bon ordre & la discipline générale de l'Eglise. Ces Religieux si favorisés par les Pontifes Romains, avoient ajouté une infinité de privilèges qui leur étoient propres, à ceux des exemptions dont jouissoient déjà la plupart des anciens Monastères & des Ordres entiers, tels que ceux de Cluni, de Cîteaux, &c. En vertu de ces privilèges, dont l'étendue n'avoit point de bornes, & qu'ils obtenoient sitôt qu'ils se présentoient pour les demander, ils s'attribuoient toutes les fonctions du ministère évangélique, ils se prétendoient absolument indépendans à cet égard de la Jurisdiction des Evêques, & s'arrogèrent le droit de prêcher, de confesser & d'administrer les Sacremens sans la permission, & même contre le gré des Curés,

C H
parce qu'ils
délégués du
diction, diso
glise.

Dès les t
tion, les
ordre, &
des droits fa
gnoient de l
dit, en parl
Lyon, tenu
du S. Pape
d'Olmütz f
gues. Il expo
au Pape, qu
générique f
Mendians,
fonctions e
roient le p
par des fern
pratiques n
le grand nor
disoient; q
paroissiales
ministère de
rection des
gouverner l
mépris.

Ces plai

parce qu'ils se regardoient comme les délégués du Saint-Siège, dont la Jurisdiction, disoient-ils, embrasse toute l'Eglise. XIV. S I È C L E .

Dès les tems voisins de leur institution, les Prélats zélés pour le bon ordre, & attentifs à la conservation des droits sacrés de l'Episcopat, se plaignoient de leurs entreprises. Nous avons dit, en parlant du Concile général de Lyon, tenu en 1274, sous le Pontificat du S. Pape Grégoire X, qu'un Evêque d'Olmutz servit d'organe à ses Collègues. Il exposoit dans un mémoire envoyé au Pape, que les Frères, c'étoit le nom générique sous lequel on désignoit les Mendians, s'emparoit de toutes les fonctions ecclésiastiques, qu'ils attiroient le peuple dans leurs Eglises, par des sermons, des indulgences, des pratiques nouvelles de dévotion, & par le grand nombre de Messes basses qu'ils y disoient; que par ce moyen les Eglises paroissiales étoient désertes, & que le ministère des Curés, chargés sous la direction des Evêques, d'instruire & de gouverner le peuple, étoit tombé dans le mépris.

Ces plaintes n'étoient que trop fon-

dées, & depuis l'époque du Concile de
 XIV. Lyon, les Mendians n'avoient que trop
 S I È C L E. donné sujet de les renouveler. Leurs pré-
 tentions s'étoient étendues avec leur cré-
 dit : ce qui n'avoit été d'abord de leur
 part que des tentatives hazardées, étoit
 devenu pour eux une espèce de possession
 par des succès continuels, &, leurs pri-
 vilèges à la main, ils invoquoient hau-
 tement l'autorité pontificale pour s'y
 maintenir. Ils exagéroient ce pouvoir,
 parce qu'il étoit la source de celui qu'ils
 s'attribuoient, & rabaissoient la puissance
 des Evêques, parce qu'elle faisoit obsta-
 cle à celle qu'ils étoient si jaloux d'exer-
 cer en liberté. La juridiction des Curés
 ne leur déplaisoit pas moins; mais comme
 ces Pasteurs du second ordre, n'avoient
 pas dans la société civile le degré de con-
 sidération, ni dans l'Eglise la supériorité
 du rang dont jouissoient les Prélat, il
 étoit plus facile aux Mendians d'empie-
 ter sur leurs droits, qui d'ailleurs n'é-
 toient pas aussi bien établis dans ces tems-
 là, ni aussi clairement déterminés qu'ils
 l'ont été depuis. Des Religieux formant
 un corps toujours en action, répandus en
 tous lieux, animés du même esprit,
 nourris des mêmes principes, ayant tous

le même but,
 premier devoi
 es fortes de m
 Ordre, devoi
 beaucoup d'é
 Le progrès q
 l'air de con
 malgré l'écla
 que générale
 nécessité de
 tions, & de
 bornes d'où i
 sortir.

La tenue
 Vienne en
 pour les Evêc
 de l'Eglise a
 quelles on n
 tention qu'e
 les n'avoient
 ou à ceux q
 les décisions
 firent l'impr
 duire sur l
 voient que
 choses les
 espèce de f
 encore affe
 ignorer qu

le même but, & regardant comme leur premier devoir de contribuer par toutes sortes de moyens à la gloire de leur Ordre, devoient en peu de tems donner beaucoup d'étendue à leurs entreprises. Le progrès qu'ils avoient déjà fait, & l'air de confiance qu'ils conservoient, malgré l'éclat d'une réclamation presque générale, faisoient assez sentir la nécessité de s'opposer à leurs usurpations, & de les faire rentrer dans les bornes d'où il s'efforçoient sans cesse de sortir.

La tenue du Concile général de Vienne en 1311, étoit une occasion, pour les Evêques, de porter au Tribunal de l'Eglise assemblée, des plaintes auxquelles on n'avoit pas donné toute l'attention qu'elles méritoient, tant qu'elles n'avoient été adressées qu'aux Papes, ou à ceux qui formoient par leurs avis, les décisions de la Cour Romaine. Elles firent l'impression qu'elles devoient produire sur l'esprit de tous ceux qui favoient que la subordination est une des choses les plus essentielles dans toute espèce de société, & qui connoissoient encore assez l'antiquité, pour ne pas ignorer que dans les beaux siècles,

l'Eglise ne dut sa gloire & sa vigueur
 qu'à cette unité précieuse qui lioit entre
 eux tous les membres du corps hiérarchi-
 que. On songea donc à prendre des
 mesures pour arrêter des entreprises
 qui tendoient à rompre ces liens respec-
 tables, & par conséquent à introduire
 dans la police extérieure de l'Eglise, le
 désordre & la confusion. Le Pape &
 ceux qu'il consultoit sur les affaires im-
 portantes, ne purent se refuser au desir
 des Prélats. Que demandoient-ils en
 effet ? Qu'on soumit à la règle & au
 bon ordre, tous ceux qui travailloient
 dans l'Eglise, quel que fût le titre dont
 ils parussent revêtus, pour exercer les
 fonctions du ministère évangélique.

La demande étoit juste, & pour peu
 qu'on fût sans intérêt dans cette affaire,
 on ne pouvoit s'empêcher d'applaudir
 aux représentations des Evêques; cepen-
 dant elles n'eurent pas tout l'effet qu'elles
 devoient avoir. On ne vouloit ni mécon-
 tenter absolument les Prélats, ni enchaî-
 ner totalement l'activité des Mendians,
 parce que c'étoit un instrument toujours
 utile à ceux qui savoient l'employer à
 propos. On prit donc un tempérament,
 pour concilier autant qu'il étoit possible,

ce qu'on ne p
 Evêques ;
 enlever aux l
 le consente
 ma qu'à l'av
 Franciscains
 dans leurs Eglis
 ques, pourvû
 eures où les E
 mes, & fer
 en leur p
 eroient point
 être invités
 ordre des Evêc
 resenteroient
 eurs inférieurs
 res à entendre
 re approuvés
 fusoient tous
 résentés, les R
 oins confesser
 ue le Pape leu
 me les Mend
 chez eux les E
 andé, à conc
 gitimes aux E
 Une autre a
 ar son objet,
 t par les fu

ce qu'on ne pouvoit justement refuser =====
 aux Evêques ; & ce qu'on ne vouloit XIV.
 enlever aux Religieux. Ainsi le Pape, S I È C L E.
 avec le consentement du Concile , or-
 donna qu'à l'avenir les Dominicains &
 les Franciscains prêcheroient librement
 dans leurs Eglises & dans les places pu-
 bliques , pourvû que ce ne fût pas à des
 heures où les Evêques prêcheroient eux-
 mêmes , & seroient prêcher par d'au-
 tres en leur présence ; qu'ils ne prê-
 cheroient point dans les paroisses , sans
 être invités par les Curés , ou sans
 l'ordre des Evêques ; que les Supérieurs
 représenteroient aux Evêques ceux d'entre
 eux inférieurs qu'ils croiroient pro-
 pres à entendre les confessions , pour
 être approuvés ; & que si les Prélats
 refusoient tous ceux qui leur seroient
 présentés , les Religieux pourroient néan-
 moins confesser , en vertu du pouvoir
 que le Pape leur en auroit donné ; enfin
 que les Mendians pourroient enterrer
 chez eux les Fidèles qui l'auroient de-
 mandé , à condition de payer les droits
 légitimes aux Eglises paroissiales.

Une autre affaire moins importante
 par son objet , & qui le devint cepen-
 tant par les suites étranges qu'elle eût ,

& par le bruit qu'elle fit dans le monde
 XIV. occupa vers cette époque les Souverains
 S I È C L E. Pontifes, les Théologiens & les Univer-
 sités. On sent que nous voulons parler
 schisme qui s'alluma dans l'Ordre
 Frères Mineurs, vers la fin du XII
 siècle, & qui fit tant d'éclat dans
 trente premières années de celui-ci; c'
 un de ces événemens qu'on ne pourr
 croire, si mille autres exemples ne pro
 voient pas de quelles extravagances l'
 prit humain est capable, quand il
 d'autre guide que le fanatisme & l'
 gueil.

L'Ordre des Frères Mineurs ét
 encore peu loin des tems qui l'avoient
 naître, lorsqu'une partie de ceux qui
 composoient, reprochoit déjà publiq
 ment à l'autre d'être tombée dans
 relâchement, & d'avoir donné de fa
 ses interprétations à la règle de
 Fondateur. La portion qui se piqu
 d'avoir conservé l'esprit primitif, de
 elle accusoit les autres de s'être écarté
 avoit obtenu du Pape Célestin V, la p
 mission de vivre séparément, sous
 conduite d'un Supérieur particulier,
 sous le nom distinctif des pauvres H
 mites, afin de pratiquer en liberté

de S. Franç
 ce séparation
 laire infinim
 rs de l'Ordre
 ce cesser, &
 le régime qu
 convaincus
 s enfans de
 it reposoit a
 et aux invitati
 noient le nom
 noient aux a
 Communauté,
 , ou, pour m
 e étrange fé
 s frivole. C'é
 couleur, la
 ure du capuce
 e l'habit fût
 ar obscure &
 vouloient a
 toit & pointu
 traire, pré
 rge, plus long
 ec un capuce
 moins ferré.
 Tel fut le suj
 ns l'Ordre d
 s commencem

mond
verain
Unive
parler
ordre d
u XII
dans
i-ci; c
e pour
ne pro
nces l'
nd il
& l'
urs é
voient
ux qui
publiq
e dans
de fa
e de f
é piqu
tif, de
e écart
V, la p
, sous
ulier,
vres H
liberté

de S. François dans toute sa rigueur. ~~_____~~
 e séparation ne pouvoit manquer de ~~_____~~ XIV.
 aire infiniment aux Supérieurs-ma- ~~_____~~ S I È C L E.
 rs de l'Ordre. Ils travaillèrent à la
 re cesser, & à ramener les disciples
 le régime qu'ils avoient quitté. Ceux-
 convaincus qu'ils étoient les vérita-
 s enfans de François, & que son
 it repositoit au milieu d'eux, résistè-
 t aux invitations & aux menaces. Ils
 oient le nom de *Frères spirituels*, &
 moient aux autres celui de *Frères de*
Communauté, ou *Conventuels*. Le mo-
 u, ou, pour mieux dire, le prétexte de
 e étrange séparation, ne pouvoit être
 s frivole. C'étoit la forme de l'habit,
 couleur, la qualité de l'étoffe & la
 ure du capuce. Les Spirituels vouloient
 e l'habit fût court, ferré, d'une cou-
 re obscure & d'une étoffe grossière;
 vouloient aussi que le capuce fût
 oit & pointu. Les Conventuels, au
 traire, préféroient un habit plus
 ge, plus long, d'une étoffe plus fine,
 ec un capuce moins taillé en pointe
 t moins ferré.
 Tel fut le sujet qui porta la discorde
 ns l'Ordre des Frères Mineurs, dont
 s commencemens avoient été si édifiants

& les progrès si rapides. Le Pape
 XIV. ment V travailla au Concile de Vienne
 S I È C L E. à rétablir la paix & l'union entre
 deux portions de la nombreuse famille
 dont S. François étoit le père. Il y
 établit une constitution, par laquelle
 déterminant les points de la règle
 avoient force de précepte, renvoyant
 à la sagesse des Supérieurs, ce qui
 concernoit la figure & la qualité des habits
 & du reste, proscrivant tout ce qui étoit
 contraire au vœu d'une entière pauvreté
 attendu que cette parfaite désappropriation
 distinguoit les Disciples du Saint
 Patriarche des autres Religieux. Le Pape
 exhortoit encore dans cette Bulle,
 Frères de la Communauté à supporter
 patiemment les Spirituels, & ceux
 à conserver la paix & la charité fraternelle
 avec les autres. Quelques-uns oublièrent
 ; mais le plus grand nombre furent
 ceux qui s'opiniâtèrent dans la fautive
 idée de perfection dont ils s'étoient
 entêtés, & qui étoit la vraie cause
 du schisme.

A la querelle occasionnée par la forme
 & la qualité des habits, s'en joignit une
 autre plus ridicule encore. Les Spirituels
 prétendirent que le vœu de désappropriation

& de pauvreté
 de toute propriété
 même celle
 & de
 comme le pain
 Ils conc
 permis aux
 des greniers
 de bou
 cautions con
 à la règle,
 pureté parfait
 doit à qui
 es choses don
 usqu'ils n'en
 pondoient qu
 à l'Eglise
 Pontifes &
 être fort
 rement idéal
 chelles.
 Il est aisé de
 on est absurde
 retenue, ni ré
 autre fonder
 uisse, ou du
 mine à la déter
 pendant elle c
 rères Mineur

& de pauvreté, les dépouilloit tellement de toute propriété, qu'ils n'avoient même celle des choses qui se consomment & se détruisent par l'usage, comme le pain, le vin, les autres aliments. Ils concluoiert delà qu'il n'étoit permis aux Frères d'avoir des caves des greniers pour y conserver des provisions de bouche; ils regardoient ces précautions comme absolument contraires à la règle, & destructives du vœu de pauvreté parfaite. Quand on leur demandoit à qui appartenoit la propriété des choses dont nous venons de parler, puisqu'ils n'en avoient que l'usage, ils répondoient qu'elle appartenoit au Pape & à l'Eglise Romaine; propriété dont les Pontifes & leur Eglise ne devoient être fort jaloux, puisqu'elle étoit purement idéale, & n'ajoutoit rien à leurs richesses.

Il est aisé de sentir combien cette opinion est absurde & peu digne d'être, ni soutenue, ni réfutée sérieusement, n'ayant autre fondement qu'une distinction vaine, ou du moins si subtile, qu'on a peine à la déterminer & à la saisir. Cependant elle causa, dans l'Ordre des Frères Mineurs, une division dont les

XIV.

SIÈCLE.

XIV.
S I È C L E.

effets s'étendirent au loin. Elle ne resta pas, comme tant d'autres querelles monastiques, renfermée dans l'obscurité Cloître; elle éclata au dehors; l'Eglise fut troublée, les Papes s'en occupèrent comme d'un objet important, les schismatiques furent employés pour punir les plus entêtés; & l'on vit un Empereur Louis de Bavière, faire cause commune avec les partisans de la parfaite désappropriation, parce qu'ils étoient en butte aux coups du Pape, comme lui. Grégoire IX, Innocent IV, Nicolas III, Martin IV & Nicolas IV avoient favorisé l'opinion que nous venons d'exposer. La peine qu'ils avoient prise d'examiner une question si frivole, lui avoit donné plus d'importance qu'elle n'en méritoit. Les Spirituels s'en étoient prévalus; voyant l'autorité du Souverain Pontife de leur côté, ils combattirent leurs adversaires avec cette arme victorieuse. C'étoit assez pour que l'opinion contestée prévalût. Un Chapitre général de l'Ordre la consacra par un décret solennel; il y fut statué qu'on s'en tiendrait au décret de Nicolas III, où ce Pape avoit déclaré que le domaine des choses communes par les enfans de S. François

renfermoit à l'égard des particuliers, & qu'il étoient obligés de se conformer à l'usage qui s'étoit établi. Mais, comme il n'étoit pas satisfait de la décision de l'Ordre, ils s'échauffèrent, & firent révoquer la décision. Cependant, les uns & les autres, le jugement étoit avantageux au Pape Jean XXII, qui étoit digne de l'honneur d'être élu. L'opinion de la désappropriation, relative à d'autres choses, ne pesa le pour & le contre, & fut agitée pour la foi ou l'opinion n'étoit pas facile à dire, & l'on a vu par l'histoire & d'autres endroits, que dans l'Ordre de l'érudition, il y avoit une querelle susceptible de l'abus de l'habiles Théologiens.

partenait à l'Eglise Romaine, & que
 particuliers, l'Ordre lui-même, n'en
 ment que l'usage. Ainsi la question
 n'avoit été décidée; mais les esprits n'é-
 étoient pas satisfaits & calmés: au con-
 traire, ils s'échauffèrent plus que jamais;
 la décision qui devoit les réunir, fut
 précisément ce qui les aliéna de plus en
 plus, les uns regardant comme inju-
 ste, le jugement dont les autres
 avoient avantage.

Le Pape Jean XXII jugea cette dis-
 cussion digne de son attention. Il examina
 d'abord dans son Conseil, la grave
 question de la propriété des Frères Mi-
 noritaires, relativement aux comestibles &
 à d'autres choses de même nature. On
 pesa le pour & le contre, comme s'il
 s'agissoit de quelque objet intéressant
 pour la foi ou pour les mœurs. La dis-
 cussion n'étoit pas sans difficulté, car, pour
 mieux dire, sans embarras & sans fati-
 gues, car on avoit écrit des volumes de
 pour & d'autre; & l'on s'étoit piqué de
 montrer dans le travail pour ou contre,
 toute l'érudition & toute la subtilité
 dont une question de cette nature étoit
 susceptible. Le Pape consultoit les plus
 habiles Théologiens; & l'Université de

XIV.

SIÈCLE.

Paris interrogée, comme le Corps
 XIV. plus savant qu'il y eût en Europe, a
 S I È C L E. donné sur cela une longue consultation,
 où les raisonnemens & les citations
 n'étoient pas épargnés. Elle portoit
 J. C. & ses Apôtres, modèles que S.
 François s'étoit proposé d'imiter, avoient
 eu la propriété de quelques biens, par
 que, sans cette propriété, ils n'auroient
 pu en user légitimement. Il suivoit
 que les imitateurs de la pauvreté en-
 gnée & pratiquée par le Sauveur
 monde & par ses Disciples, avoient
 même droit qu'eux aux choses destinées
 à leur usage, & que ce n'étoit pas dé-
 gager au vœu de désappropriation, que
 marcher sur leurs traces. Jean XXII
 adopta le sentiment de l'Université
 Paris, & le consacra par ses Bulles.

Cette nouvelle décision mettoit l'au-
 torité pontificale en opposition avec elle-
 même. Les Spirituels, opiniâtres comme
 ils l'étoient, & déterminés à ne se pen-
 rendre, tirèrent delà un nouvel argu-
 ment en leur faveur. Ils prétendirent que Jean
 XXII n'avoit pu annuller le jugement que
 Nicolas III avoit prononcé dans cette
 affaire; & faisant retomber sur la per-
 sonne du Pontife, le dépit que sa con-

son leur cause
 révarication
 on, en ce
 rité de la
 ite ce qu'un
 leurs avoit é
 mieux appli
 déprimoit l
 pôtres, par
 e qu'il en do
 uit les hom
 e si danger
 des justes l
 jamais aux p
 els ayant os
 f de l'Eglise
 e autorité. I
 & le langag
 de ces fana
 ère d'une pe
 dans les pl
 ctivèrent co
 donnèrent les
 & de profit
 II d'hérétiqu
 ourseur de l'A
 , à main ar
 s, d'où ils ch
 amunauté, a

leur caufoit, ils l'accusèrent & de pré-
varication & d'erreur : de préva-
 lion, en ce qu'il avoit fait servir XIV.
 l'autorité de la Chaire Apostolique à
 ce qu'un de fes plus illustres pré-
 sidents avoit établi par la même auto-
 rité mieux appliquée ; d'erreur, en ce
 qu'il déprimoit la vertu de J. C. & de
 ses Apôtres, par l'idée restreinte & peu
 étendue qu'il en donnoit. Quand la passion
 avoit les hommes, & que, sous un
 prétexte si dangereux, ils font une fois
 franchir des justes bornes, ils ne s'en tien-
 nent jamais aux premiers écarts. Les Spi-
 rituels ayant osé inculper d'erreur le
 langage de l'Eglise, méconnurent bientôt
 leur autorité. Ils adoptèrent les senti-
 mens & le langage de Pierre Jean Olive,
 chef de ces fanatiques du tems, que la
 recherche d'une perfection prétendue avoit
 entraîné dans les plus grands désordres. Ils
 écrivirent contre l'Eglise Romaine,
 donnèrent les noms odieux de Baby-
 lone & de prostituée, qualifièrent Jean
 XXIII d'hérétique, de faux Pape, & de
 faux surfeur de l'Antechrist. Ils s'emparè-
 rent, à main armée, de plusieurs Cou-
 vents, d'où ils chassèrent les Frères de la
 communauté, après les avoir maltraités

XIV.

S I È C L E.

indignement. Louis de Bavière les re-
dans ses Etats, & les appuya de tout
pouvoir. Il suffisoit qu'ils se déclarassent
contre le Pape, pour avoir droit à
protection de ce Prince. Ils partageoi-
sa haine, ils servirent son ressentiment
& l'Empereur, à son tour, uni d'intérêt
avec eux, mit au nombre de ses griefs
contre le Pontife, les erreurs que
Religieux fanatiques avoient eu l'audace
de lui reprocher.

On nomma les Spirituels, Fratricelles
lorsqu'ils furent tombés dans les erreurs
de Frère Pierre-Jean Olive. Leur opinion
sur la propriété, toute absurde
qu'elle étoit, ne laissa pas d'avoir un
assez grand nombre de partisans, même
parmi ceux qui ne tenoient point à l'Ordre
des Frères Mineurs. Ce Corps
elle avoit porté le trouble & la dissension
ne recouvra la paix qu'en 1329. On tint
alors un Chapitre général à Paris.
Cardinal Bertrand de Poïet y présida
nom du Pape. Il avoit été fait Vicaire
Général de l'Ordre, à la place de
Michel de Césène, qui n'en étoit plus
gardé comme le Chef, depuis qu'il s'é-
toit élevé contre les Bulles de Jean XXII.
On travailla dans ce Chapitre à terminer

question de
propriété
l'usage,
il fut possi-
ll, qui faiso-
ec les con-
insi la paix
ies dans l'O-
eux qui pe-
confondre
Sectaires c-
siècle, inf-
magne &
semble des
épris publi-
ue le souve-
& la juste ho-
voit inspiré
int été du

erreurs de
Sectaires
siècle.

JEAN Wi-
lef, naquit

question de la pauvreté de J. C. & de
 propriété des choses qui se détruisent
 par l'usage, en conciliant, du mieux
 qu'il fut possible, la décrétale de Nicolas
 III, qui faisoit la plus grande difficulté,
 avec les constitutions de Jean XXII.
 Ainsi la paix & l'uniformité furent réta-
 blies dans l'Ordre des Frères Mineurs.
 Ceux qui persistèrent dans le schisme,
 se confondirent avec différentes troupes
 de Sectaires obscurs & décriés, qui, dans
 ce siècle, infectèrent les Pays-bas, l'Al-
 lemagne & l'Italie. Frappés tous en-
 semble des anathèmes de l'Eglise & du
 mépris public, ils ne laissèrent après eux
 que le souvenir de leurs extravagances,
 & la juste horreur que leur dépravation
 devoit inspirer à tous ceux qui n'avoient
 point été dupes de leur hypocrisie.

XIV.

S I È C L E.

A R T I C L E X.

*Erreurs de Jean Wiclef & des autres
 Sectaires qui ont paru dans le XIV^e.
 siècle.*

J E A N Wiclef, ou plutôt Jean de Wi-
 clef, naquit au Bourg de Wiclef, dans

la Province d'York, vers l'an 1220
 XIV. suivant l'opinion la plus commune ; il fut
 S I È C L E. élevé dans le Collège d'Oxford, l'un
 des plus célèbres d'Angleterre. Dès ses
 premières années, il montra de grandes
 dispositions pour les sciences. Les progrès
 qu'il y fit, le conduisirent en peu de
 tems à la réputation d'habileté qu'il am-
 bitionnoit plus que toute autre chose. Il
 prit les degrés académiques, & fut ad-
 mis au Doctorat, ensuite il enseigna la
 Théologie avec beaucoup de distinction.
 Il avoit l'art de s'attacher ses Disciples
 par une imagination vive & forte, de manières
 douces & engageantes, & de son ton de
 persuasion qui soumettoit sans
 contrainte & sans défiance tous les
 esprits à sa manière de penser. Lorsqu'il
 eut commencé à dogmatiser, il se servoit
 avec avantage de ces rares talens, pour
 faciliter le progrès de ses opinions, & se
 s'assurer la fidélité de ceux qui les adop-
 tèrent.

Wicléf étoit devenu Curé de Lutten-
 vord, dans le Diocèse de Lincoln ; mais
 étant né ambitieux, ou du moins, aspira-
 rant à la célébrité, il desira d'occuper
 un poste plus élevé, où ses talens pou-
 voient briller dans tout leur éclat. L'Épi-
 scopat

C H
 copat étoit so-
 rme qu'il fo-
 ne route à d-
 ées. Cet
 Archevêque
 ngham, le
 Collège q
 ndé. A un
 la réputati
 ient être in-
 e conçut un
 ur permis p
 e remarquer
 in cœur la h
 ute sa vie p
 agrin d'avo
 clésiastiques.
 ce sentimen
 e offensé mi
 plume, to
 e cessa de vo
 elats, qu'en
 La Chaire d
 mplissoit av
 iversal, lui f
 tre l'Eglise
 teurs, les
 it aiguifés.
 ent contre l
 Tome VI.

pat étoit son but, & le Siège de Vi-
 orne qu'il sollicitoit, auroit pu lui frayer
 route à des places encore plus distin-
 tées. Cet Evêché lui fut refusé; &
 Archevêque de Cantorbéri, Simon
 ngham, le dépouilla de la Présidence
 Collège que son prédécesseur avoit
 ndé. A un homme ambitieux & jaloux
 sa réputation, ces deux disgraces de-
 ient être infiniment sensibles. Wicléf
 conçut un dépit si vif, qu'il se crut
 permis pour s'en venger. Il est bon
 remarquer le motif qui alluma dans
 cœur la haine implacable qu'il eut
 sa vie pour le Clergé. Ce fut le
 grin d'avoir manqué les dignités
 éfautiques, qui l'irrita contre l'Eglise,
 ce sentiment profond de l'amour pro-
 e offensé mit dans sa bouche & sous
 plume, toutes les invectives qu'il
 cessa de vomir contre le Pape & les
 elats, qu'en cessant de vivre.

La Chaire de Théologie que Wicléf
 mplissoit avec un applaudissen-ent
 versel, lui fournit le moyen de lancer
 tre l'Eglise Romaine & les premiers
 leurs, les traits que sa vengeance
 oit aiguifés. Il déclamoit avec empor-
 ent contre les richesses & la puissance

Tome VI.

V

XIV.
 SIÈCLE.

du Clergé , exagérant le faite qu'on re-
 prochoit aux Prélats de la Cour de Rome
 & dont ceux d'Angleterre n'étoient pas
 exempts , décriant leur conduite , &
 peignant leurs mœurs des couleurs les
 plus odieuses. De ces déclamations , il
 passa bientôt à des erreurs positives. Elles
 faisoient partie de ses leçons ; & non
 content de les avoir enseignées de vive
 voix , il en a rempli quantité d'écrits
 qu'il publia , soit en Latin , soit en
 Anglois. La plupart ne sont point par-
 venus jusqu'à nous , mais l'Université
 d'Oxford & les Conciles d'Angleterre
 nous en ont conservé des extraits fidè-
 les , qui suffisent pour nous faire con-
 noître sa Doctrine. On ne voit pas que
 Wicléf ait eu de système suivi , ni
 qu'il se soit tracé un plan d'économie
 & de gouvernement propre à être sub-
 stitué à celui de l'Eglise Romaine , qui
 s'efforça de renverser. Toutes ses idées
 étoient éparfes dans ses divers écrits
 sans ordre & sans liaison entr'elles , ne
 formant pas un tout raisonné , & pe-
 roissant jetées au hazard , à mesure
 que le feu de son imagination les faisoit
 éclore.

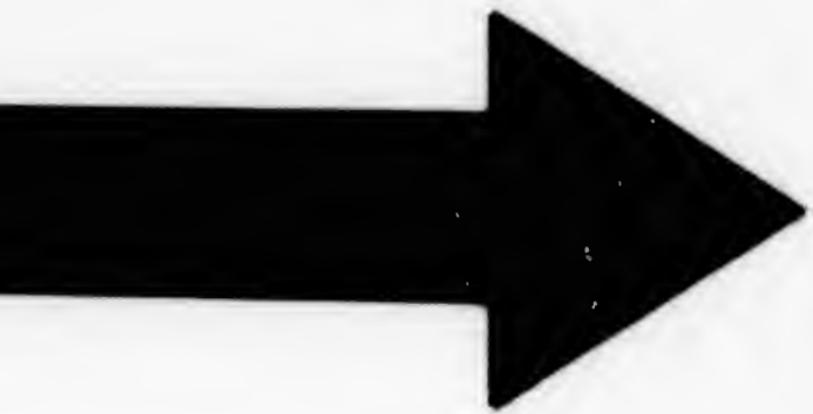
Quoiqu'il ne soit pas facile de rap-

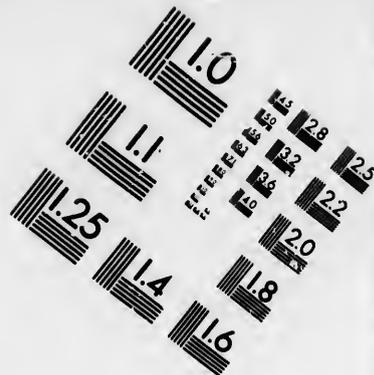
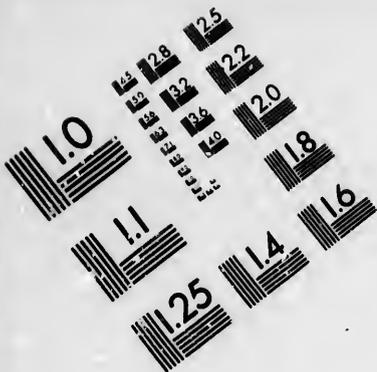
cher le
 pour en f
 dessein qu
 allons les
 principaux
 exacte qu
 faire. En
 ciles d'An
 lois eux-
 avec les c
 tions extr
 les Docte
 points cap
 loient sur
 la constitu
 sur l'Euch
 cérémonie
 l'Eglise R
 temporelle
 droit de p
 que memb
 mons, l'un
 ets, & si
 peu de mo
 Puissance
 Evêques ;
 archique.
 les Evêque
 ginaire ; q

cher les opinions de cet Hérésiarque , pour en former un corps de doctrine , **XIV.** dessein qu'il n'a pas eu lui-même , nous allons les ranger sous quelques chefs principaux , d'après l'analyse la plus exacte qu'il nous a été possible d'en faire. En examinant les actes des Conciles d'Angleterre , publiés par les Anglois eux-mêmes , & en les comparant avec les cent soixante dix-huit propositions extraites des écrits de Wicléf , par les Docteurs d'Oxford , on voit que les points capitaux de ses erreurs , rouloient sur la puissance des Evêques & la constitution de l'ordre hiérarchique , sur l'Eucharistie , les Sacremens & les cérémonies religieuses , en usage dans l'Eglise Romaine ; sur les possessions temporelles du Clergé ; & enfin sur le droit de propriété , considéré dans chaque membre de la société civile. Reprenons , l'un après l'autre , ces différens objets , & sur chacun d'eux , exposons en peu de mots les idées de Wicléf.

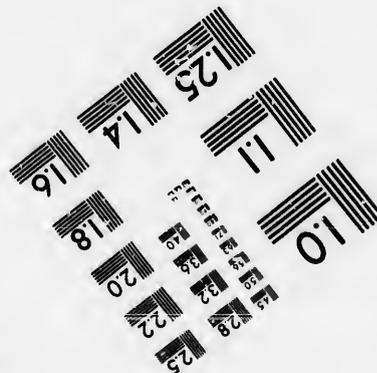
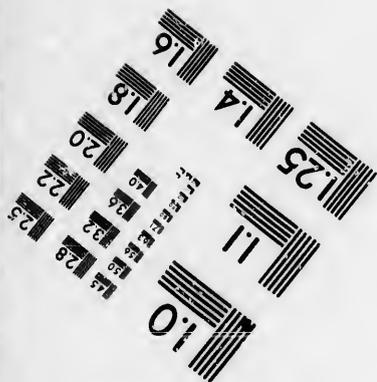
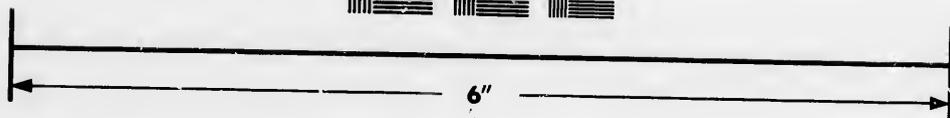
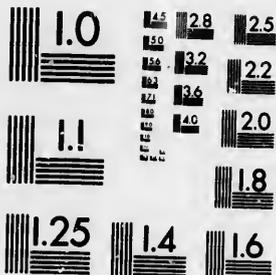
Puissance spirituelle du Pape & des Evêques ; constitution de l'ordre hiérarchique. Il enseignoit que le Pape & les Evêques n'ont qu'une puissance imaginaire ; que celle dont ils font usage ,







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

10
16
18
20
22
25
28
32
36
40
45
50
56
63
72
84
96
108
126
144
168
192
216
240
270
300
324
360
400
450
504
576
648
720
800
864
960
1080
1200
1344
1440
1600
1728
1800
1920
2016
2160
2304
2400
2520
2688
2880
3024
3200
3360
3600
3840
4032
4200
4320
4500
4608
4800
5040
5280
5472
5760
6000
6240
6480
6720
7000
7200
7440
7680
7920
8160
8400
8640
8880
9120
9360
9600
9840
10080
10320
10560
10800
11040
11280
11520
11760
12000
12240
12480
12720
13000
13200
13440
13680
13920
14160
14400
14640
14880
15120
15360
15600
15840
16080
16320
16560
16800
17040
17280
17520
17760
18000
18240
18480
18720
19000
19200
19440
19680
19920
20160
20400
20640
20880
21120
21360
21600
21840
22080
22320
22560
22800
23040
23280
23520
23760
24000
24240
24480
24720
25000
25200
25440
25680
25920
26160
26400
26640
26880
27120
27360
27600
27840
28080
28320
28560
28800
29040
29280
29520
29760
30000
30240
30480
30720
31000
31200
31440
31680
31920
32160
32400
32640
32880
33120
33360
33600
33840
34080
34320
34560
34800
35040
35280
35520
35760
36000
36240
36480
36720
37000
37200
37440
37680
37920
38160
38400
38640
38880
39120
39360
39600
39840
40080
40320
40560
40800
41040
41280
41520
41760
42000
42240
42480
42720
43000
43200
43440
43680
43920
44160
44400
44640
44880
45120
45360
45600
45840
46080
46320
46560
46800
47040
47280
47520
47760
48000
48240
48480
48720
49000
49200
49440
49680
49920
50160
50400
50640
50880
51120
51360
51600
51840
52080
52320
52560
52800
53040
53280
53520
53760
54000
54240
54480
54720
55000
55200
55440
55680
55920
56160
56400
56640
56880
57120
57360
57600
57840
58080
58320
58560
58800
59040
59280
59520
59760
60000
60240
60480
60720
61000
61200
61440
61680
61920
62160
62400
62640
62880
63120
63360
63600
63840
64080
64320
64560
64800
65040
65280
65520
65760
66000
66240
66480
66720
67000
67200
67440
67680
67920
68160
68400
68640
68880
69120
69360
69600
69840
70080
70320
70560
70800
71040
71280
71520
71760
72000
72240
72480
72720
73000
73200
73440
73680
73920
74160
74400
74640
74880
75120
75360
75600
75840
76080
76320
76560
76800
77040
77280
77520
77760
78000
78240
78480
78720
79000
79200
79440
79680
79920
80160
80400
80640
80880
81120
81360
81600
81840
82080
82320
82560
82800
83040
83280
83520
83760
84000
84240
84480
84720
85000
85200
85440
85680
85920
86160
86400
86640
86880
87120
87360
87600
87840
88080
88320
88560
88800
89040
89280
89520
89760
90000
90240
90480
90720
91000
91200
91440
91680
91920
92160
92400
92640
92880
93120
93360
93600
93840
94080
94320
94560
94800
95040
95280
95520
95760
96000
96240
96480
96720
97000
97200
97440
97680
97920
98160
98400
98640
98880
99120
99360
99600
99840
100000

11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

XIV.
S I È C L E

est usurpée sur les Prêtres ; que l'Eglise Romaine n'est point Chef des autres Eglises ; qu'un simple Prêtre dont les mœurs sont réglées , a plus de puissance spirituelle , que tous les Prélats , tous les Cardinaux & tous les Pontifes Romains ; que l'ordre ministériel qui donne des Pasteurs à l'Eglise , ne comprend que deux degrés , le Diaconat & le Sacerdoce , & que les autres degrés sont d'institution humaine.

Eucharistie , Sacremens & cérémonies religieuses en usage dans l'Eglise Romaine. Il soutenoit que le corps de J. C. n'est point véritablement & réellement présent dans l'Eucharistie ; que la substance du pain & du vin y reste après la consécration ; que dans ce Sacrement , les accidens ne peuvent subsister sans sujet ; que quand un homme est sincèrement contrit , la confession est superflue ; que la confession est une pratique instituée par Innocent III , & que rien n'est plus inutile au salut ; que l'usage du Crème & la pratique des Onctions , dans le Bapême , & les autres Sacremens , doivent être rejetées comme vaines & superstitieuses ; qu'un Ministre , en état de péché , n'opère aucun Sacre-

C
ment , & c
dans cet état
Possession
prétendoit c
Ecclesiastique
posséder au
Rois & les
conscience c
ne doit lever
qu'après avo
clésiastiques
les Princes n
Evêque dans
du royaume
peuvent avo
rieure , ni a
cette prérög
Princes & au
Droit de
chaque mem
mettoit en p
fait tous les h
n'avoit droit
tion de tous le
partient qu'au
laisser ses bien
ils sont péc
rivé de la

ment, & que ceux qu'il paroît donner dans cet état, sont nuls.

XIV.

Possessions temporelles du Clergé. **II S I È C L E .** Il prétendoit que selon la loi de Dieu, les Ecclésiastiques & les Moines ne peuvent posséder aucun bien temporel; que les Rois & les Seigneurs sont obligés en conscience de les en dépouiller; qu'on ne doit lever aucun impôt sur le peuple, qu'après avoir employé tous les biens ecclésiastiques aux besoins de l'Etat; que les Princes ne pouvoient employer aucun Evêque dans les charges & les dignités du royaume; que les gens d'Eglise ne peuvent avoir aucune Jurisdiction extérieure, ni aucun Tribunal de Justice, cette prérogative n'appartenant qu'aux Princes & aux Magistrats.

Droit de propriété, considéré dans chaque membre de la société civile. Il mettoit en principe que la nature ayant fait tous les hommes égaux, aucun d'eux n'avoit droit de rien posséder à l'exclusion de tous les autres; que ce droit n'appartient qu'aux justes; qu'un pere ne peut laisser ses biens en héritage à ses enfans, s'ils sont pécheurs; que tout homme privé de la grace habituelle, est un

usurpateur, & qu'en le dépouillant, on
 XIV. exerce un acte de justice.

S I È C L E.

Telle étoit en abrégé la doctrine de Wicief. On voit clairement qu'elle tendoit à la subversion de tout ordre & de toute dépendance dans la société religieuse & politique. L'anarchie, la confusion, le renversement des loix, & ce qui devoient être les suites naturelles; au lieu qu'on vit-on un déluge de maux sortir de là comme de leur source, lorsque les Hussites, les Anabatistes, & les autres fanatiques qui vinrent après, mirent en pratique ces principes destructeurs. Wicief ayant commencé à dogmatifer, & voyant sa doctrine accueillie par des personnes de toute condition, se mit à parcourir l'Angleterre, conduisant avec lui ses disciples, & les exerçant à déclamer, comme lui, contre le Pape & le Clergé. Ceux que l'envie & la cupidité rendoient ennemis de Rome & des Prélats, l'écoutoient avec plaisir; & le nombre en étoit grand. Il trouva donc parmi les Seigneurs & même à la Cour, des protecteurs puissans. Sous le règne d'Edouard III, il eut de quelques ménagemens, dans la crainte d'être puni. Mais pendant la minorité

C
 de Richard
 Lancastre &
 avoient la pr
 ilne connu t
 goire XI in
 portés, & d
 tous lieux se
 mesures pou
 Pape avoit e
 torbéri &
 certain nom
 des discours
 contenoient
 avec ordre d
 nir, s'ils le t
 lats commen
 en exécution
 reçus; mais
 castre & du
 au danger q
 conde fois, i
 rité de ses J
 moyen. Cep
 tecteurs ne
 ni fut conda
 nal, tenu à
 donna une D
 tre ses discip
 Chambre de

de Richard II, soutenu par le Duc de Lancastre & par le Lord Piercy, qui avoient la principale autorité dans l'Etat, il ne connut plus de bornes. Le Pape Grégoire XI instruit de ses discours emportés, & du scandale que causoient en tous lieux ses erreurs, avoit déjà pris des mesures pour réprimer son audace. Ce Pape avoit envoyé à l'Archevêque de Cantorbéri & à l'Evêque de Londres, un certain nombre de propositions extraites des discours & des écrits de Wicléf qui contenoient une partie de sa doctrine, avec ordre de le faire arrêter, & de le punir, s'ils le trouvoient coupable. Ces Prélats commencerent à procéder contre lui, en exécution des ordres qu'ils avoient reçus ; mais la protection du duc de Lancastre & du Lord Piercy, le déroberent au danger qui le menaçoit. Cité une seconde fois, il fut encore soustrait à l'autorité de ses Juges naturels, par le même moyen. Cependant l'autorité de ses protecteurs ne put empêcher qu'en 1382, il fût condamné dans un Concile national, tenu à Londres. Le Roi Richard donna une Déclaration contre lui & contre ses disciples, malgré les efforts de la Chambre des Communes, qui prenoit

XIV.

SIÈCLE.

vivement sa défense. L'Université d'Oxford
 XIV. fort le retrancha de son corps, lui & tous
 ses adhérens, car il y avoit fait un grand
 nombre de profelytes. Le Pape Urbain
 VI le fit citer à Rome, pour y être con-
 vaincu & jugé; mais dans ces entrefaites
 il fut attaqué d'une paralysie dont il mou-
 rut, l'an 1384. Nous nous sommes un
 peu étendus sur cet Hérésiarque, à cause
 des rapports sensibles de sa doctrine, avec
 celle des Sectaires qui ont paru depuis lui
 dans l'Eglise. C'est une chose intéressante
 & curieuse, pour l'histoire de l'esprit hu-
 main, de suivre la génération des erreurs
 & de voir comment, d'âge en âge, elles
 sont nées les unes des autres.

Il s'éleva, dans le cours du quator-
 zième siècle, un grand nombre d'Héré-
 tiques, dont les dogmes étoient plus ou
 moins extravagans. Ils formoient des so-
 ciétés séparées, la plupart fort nombreu-
 ses, sous les noms de Bégards, de
 Frérôts, de Lollards, de Dulcinistes,
 d'Apostoliques, qui se donnoient des
 Chefs à leur gré, & qui n'étoient unis
 que par les liens du fanatisme. Le prin-
 cipe commun de toutes ces sectes, étoit
 une fausse spiritualité, & une idée chi-
 mérique de perfection. Ils avoient ima-

né plusieurs d
 quels ils donne
 après les avoir
 ent, disoient-il
 le sommet de
 oient que, par
 homme étoit p
 état d'impec
 son union ave
 avantage de jo
 privilège, ne p
 actions les p
 on voit, sans
 avantage, à q
 oit les conduir
 ble aux desirs
 ampue.

Le Concile
 oppa dans la m
 es sectes fana
 détruire : elles
 urité. Les rech
 es bûchers allu
 ans & leurs d
 qui se déroboi
 istrats & à la
 communiquoi
 le succès, &
 épides ceux.

né plusieurs degrés dans la vertu, auxquels ils donnoient des noms bisarres.

XIV.

Après les avoir tous parcourus, on arriva au degré suprême, qui étoit le sommet de la perfection. Ils prétendoient que, parvenus à ce dernier point, l'homme étoit pour toujours établi dans un état d'impeccabilité, qui étoit le fruit de son union avec Dieu. Ceux qui avoient l'avantage de jouir sur la terre de ce beau privilège, ne pouvoient être souillés par des actions les plus contraires à la pudeur. On voit, sans qu'il soit besoin d'en dire davantage, à quels désordres affreux devoit les conduire une doctrine aussi favorable aux desirs effrénés de la nature corrompue.

SIÈCLE.

Le Concile général de Vienne enveloppa dans la même condamnation toutes les sectes fanatiques, mais il ne put les détruire : elles se perpétuèrent dans l'obscurité. Les recherches des Inquisiteurs & les bûchers allumés obligeoient les Prédicateurs & leurs disciples à se cacher. Ceux qui se déroboient à la vigilance des Magistrats & à la rigueur des supplices, ne communiquoient leur venin qu'avec plus de succès, & la persécution rendoit inséparables ceux qu'on arrêtoit. Ils soute-

XIV. noient la violence des tourmens avec courage digne d'une meilleure cause, leur exemple étoit pour tous les autres principe d'une opiniâtreté que rien pouvoit ébranler. Dans la suite, les débris de ces différentes sectes se mêlèrent avec les Wicléfites d'Angleterre qu'ils poursuivoit par les mêmes voies, & qui montroient la même fermeté. Nous verrons comment au XV^e siècle ils s'unirent avec les Hussites, & les maux sans nombre que produisit cette union.

On doit compter la secte des Blancs dans le nombre de ces troupes vagabondes qui remplissoient toute l'Europe de leur fanatisme. Cette secte parut vers la fin du XIV^e siècle, selon Thierry de Niem, Auteur contemporain; elle venoit d'Ecosse, & tira le nom sous lequel on la connoît, de certains grands sacs de toile blanche, dont ceux qui étoient furent les auteurs, se couvroient le corps depuis la tête jusqu'aux pieds. Ils marchaient en chantant des hymnes & des cantiques de leur façon, & portant de grandes croix de brique fort artistement arrangées. Tantôt ces imposteurs faisoient sortir de leurs croix en les balayant & les inclinant de différentes

C H
manières; d
roduit, & t
par le moye
comme de l
voient en dec
prochaine du
voit pour le I
ent toute l'It
nfinité de pe
tout âge. On
chemins, da
campagnes, c
mes & de fem
de toile, & fa
ragabres. Ce
adoptée par
& même par
corruption &
ne tarderent
bandes si non
condition, qu
& qui couche
les endroits
On eut honte
avec des fana
l'on prit des
attroupemens
tion avoit été
voient abouti

manières, du sang qu'ils y avoient in-
 roduit, & tantôt ils les faisoient suer XIV.
 par le moyen d'une drogue onctueuse SIÈCLE.
 comme de l'huile, dont ils les frot-
 oient en dedans. Ils annonçoient la fin
 prochaine du monde, & l'un d'eux pas-
 soit pour le Prophète Elie. Ils parcour-
 rent toute l'Italie, où ils seduifirent une
 infinité de personnes de tout état & de
 tout âge. On ne voyoit sur les grands
 chemins, dans les villes & dans les
 campagnes, que des processions d'hom-
 mes & de femmes, ayant de longs habits
 de toile, & faisant retentir l'air de chants
 lugubres. Cette dévotion bizarre fut
 adoptée par des Clercs, des Prêtres,
 & même par des Cardinaux. Mais la
 corruption & les plus grands désordres
 ne tarderent pas à se glisser dans ces
 bandes si nombreuses de gens de toute
 condition, qui marchaient sans règle,
 & qui couchoient pêle-mêle dans tous
 les endroits où la nuit les surprenoit.
 On eut honte de se trouver confondu
 avec des fanatiques si méprisables, &
 l'on prit des mesures pour dissiper ces
 attroupemens, dont une fausse dévotion
 avoit été le principe, & qui n'a-
 voient abouti, comme c'est l'ordinaire,

XIV. qu'aux excès les plus contraires à l'honnêteté.

SIÈCLE. Avant de terminer cet article, nous ne pouvons nous dispenser de donner une idée de la fameuse dispute qui s'éleva sous le Pontificat de Jean XXII sur la vision béatifique, & qui fit tant de bruit dans l'Eglise. Cette dispute qui fut poussée pendant quelque tems avec une extrême vivacité, prit naissance d'un sermon que le Pape prêcha le jour de la Toussaint de l'an 1331. Dans ce discours, Jean XXII avança que les Bienheureux ne jouiroient de la vision de Dieu, qu'après la résurrection & le jugement général, & qu'en attendant, les ames saintes étoient sous l'autel du ciel, c'est-à-dire, sous la protection de l'humanité de J.C. qui les consolait, & qui faisoit leur bonheur. Le Pape répéta les mêmes choses dans d'autres sermons, qui exciterent beaucoup de rumeur. Ce premier bruit s'apaisa pendant quelque tems, mais il se réveilla plus vivement, en 1333. L'Université de Paris où la même question étoit agitée, avoit embrassé l'opinion contraire à celle que le Pape soutenoit. On y regardoit même le sentiment pour

lequel Jean XXII étoit absolument opposé. On perdit son ton. La plupart adoptèrent les idées de leur maître, & firent leur cour à son maître & pénétrèrent dans les questions théologiques, & occupèrent les premières places. On s'efforça de le faire passer à la suite de ceux qui étoient sur le déclin de leur âge. Gérard Eudes Dominicain, fut le premier à mettre dans les Ecoles ces idées. Les autres passèrent à la suite. Les Théologiens de ce tems étoient en usage de se servir de ce savoir & de l'espérance de l'avenir. Ils en firent un usage. Jean XXII étoit le moine de ce moineage de plusieurs Ecrits.

lequel Jean XXII s'étoit déclaré, comme
absolument opposé à l'écriture & à la tra-
dition. On pensoit différemment à Avi-
gnon. La plupart des Cardinaux avoient
adopté les idées de Jean XXII, pour
faire leur cour à ce Pape, dont l'esprit
vif & pénétrant aimoit à s'exercer sur
des questions difficiles.

Adopter un sentiment en matière
théologique, lorsqu'on occupe les pre-
mières places dans l'Eglise, c'est s'en-
gager à le faire prévaloir. Les Cardi-
naux qui étoient dans l'opinion du Pape,
sur le délai de la vision béatifique,
élurent le Général des Freres mineurs,
Gérard Eudes, & Aenaud de S. Michel,
Dominicain, Pénitencier du Pape, pro-
pres à mettre cette opinion en crédit
dans les Ecoles de Paris. Ces deux hom-
mes passoient, dans leur tems, pour des
Théologiens habiles, & des Prédica-
teurs éloquens. Arrivés à Paris, ils mi-
rent en usage tout ce qu'ils avoient de
savoir & de talens, pour répondre à
l'espérance de ceux qui les avoient en-
voyés. Ils enseignèrent la doctrine que
Jean XXII croyoit appuyée sur le té-
moignage de plusieurs saints Peres & de
plusieurs Ecrivains renommés, dont il

XIV.

SIÈCLE.

XIV. **S I È C L E.** avoit recueilli les passages. On étoit persuadé dans les Ecoles de Paris, & dans toute l'Eglise de France, que la vision intuitive est accordée aux Saints, aussitôt après leur mort. Ainsi la doctrine annoncée par les deux Prédicateurs, y parut scandaleuse, & même erronée. La Cour prit l'alarme & fit des représentations au Pape sur le danger d'une opinion dont les défenseurs s'appuyoient de son autorité ; en même tems les Docteurs de Paris firent, sur la question qui partageoit les esprits, une déclaration doctrinale, par laquelle ils reconnoissoient : 1^o. que depuis la mort de J.C. Rédempteur du genre humain, les âmes des Saints, tant celles qui sont innocentes & pures au moment de la mort, que celles dont les peines du Purgatoire ont achevé de purifier les fautes légères, sont admises à la vision nue, claire, intuitive & béatifiante de l'essence divine ; 2^o. que cette vision, après la résurrection des corps, sera la même pendant toute l'éternité. L'acte de cette déclaration, confirmé dans une assemblée nombreuse de l'Université, fut envoyée au Pape par le Roi & par les Docteurs qui l'avoient dressé.

Jean XXII
 mort la décl
 de rapporter l
 tre plus clair
 en termes plus
 és à croire
 dans les lettr
 ent impressio
 sentoit déjà
 ses derniers
 les Cardinau
 mon, & leur
 fait rédiger,
 érité ses vrai
 de la vision b
 n'avoit jamais
 qu'il avoit par
 nt en dogme
 sur ce point
 tres, à la doc
 la tradition &
 qu'il soumet
 successeurs &
 tout ce qu'il
 cette matière
 voque, il dé
 foi catholique
 sont pures c
 ques dans le

Jean XXII reçut peu de tems avant sa mort la déclaration dont nous venons de rapporter la substance. Elle ne pouvoit être plus claire, ni décider la question en termes plus précis. Nous sommes portés à croire que les raisons développées dans les lettres qui l'accompagnoient, firent impression sur le Pontife, qui se sentoit déjà près de sa fin; car dans ses derniers momens, il assembla tous les Cardinaux qui étoient alors à Avignon, & leur fit lire une Bulle qu'il avoit fait rédiger, pour transmettre à la postérité ses vrais sentimens sur la question de la vision béatifique. Il y déclaroit qu'il n'avoit jamais prétendu ériger l'opinion qu'il avoit paru soutenir, en définition, ni en dogme de foi; qu'il s'en tenoit, sur ce point, comme sur tous les autres, à la doctrine fondée sur l'Écriture, la tradition & l'enseignement de l'Église; qu'il soumettoit au jugement de ses successeurs & au Tribunal de l'Église, tout ce qu'il avoit pu dire ou écrire sur cette matière; & pour lever toute équivoque, il déclaroit, conformément à la foi catholique, que les ames saintes, qui sont pures de toute tache, sont reçues dans le Ciel, & voient Dieu face

XIV.

S I È C L E.

XIV.
SIÈCLE. à face, selon l'expression de S. Paul dans son essence & ses perfections. Jean XXII mourut dans ces sentimens, dont la sincérité fut solennellement attestée par Benoît XII son successeur dans une Bulle où il rapporte les propres paroles de sa dernière déclaration. D'ailleurs, elle est conçue en termes si clairs & si conformes à la Doctrine catholique, qu'on ne peut trop s'étonner qu'elle n'ait pas fermé la bouche à ceux qui ont cherché à rendre suspecte la foi de ce Pontife.

A R T I C L E X I.

*Personnages illustres par leur sainteté.
 Nouveaux Ordres Religieux.*

Nous allons choisir, conformément à la méthode que nous avons déjà suivie parmi les personnes qui se sont rendues illustres par leur sainteté dans le cours de ce siècle, celles dont l'Histoire offre des traits qui nous ont paru plus propres à intéresser nos lecteurs & à les édifier. Nous nous bornons à quatre, S. Yves, Curé du Diocèse de Tré-

ter, Ste.
 gitte de S
 erre de L
 La Bretagn
 erre & Cur
 on a prop
 leurs du
 modèle parfa
 ar état. Il n
 à deux li
 e parens n
 rmerent u
 ar conditio
 ves fit ses
 ys, & dès
 n lui une j
 n age. Ses
 our
 r profiter c
 es plus hab
 Philosophie
 oligua ensui
 & du Droit
 éans, la pl
 pour ces deu
 application
 heure en ét
 tion les emp
 qui en sont

er, Ste. Catherine de Sienne, Ste.

 Angitte de Suède, & le Bienheureux

 erre de Luxembourg.

XIV.

SIÈCLE.

La Bretagne fut la patrie de S. Yves,
 ètre & Curé du Diocèse de Tréguier,
 on a proposé dans tous les tems aux
 eurs du second ordre, comme un
 odèle parfait des vertus convenables à
 ur état. Il naquit au village de Men-
 à deux lieues de Tréguier, en 1253,
 e parens nobles & vertueux, qui lui
 ennerent une éducation conforme à
 ur condition & à leurs sentimens.
 Yves fit ses premières études dans son
 pays, & dès ce temps on remarquoit
 en lui une justesse d'esprit au-dessus de
 son age. Ses parens l'envoyerent à Paris,
 pour perfectionner ses connoissances,
 & profiter des leçons publiques, sous
 les plus habiles maîtres. Il y apprit la
 Philosophie & la Théologie. Il s'ap-
 pliqua ensuite à l'étude du Droit Canon
 & du Droit Civil, dans l'Université d'Or-
 léans, la plus célèbre qu'il y eût alors
 pour ces deux sciences. Formé par une
 application continuelle, il fut de bonne
 heure en état de remplir avec distinc-
 tion les emplois qui exigent dans ceux
 qui en sont revêtus, les lumières réu-

nies au désintéressement & à l'équité.
 XIV. L'Evêque de Rennes le fit d'abord C
 S I E C L E. cial de son Diocèse, poste important
 & qui demandoit un travail assidu
 dans un tems où l'étendue de la Ju
 risdiction épiscopale rendoit si nombreux
 les causes portées aux Tribunaux ec
 clesiastiques. Yves, pour épargner
 Parties des procédures longues & co
 teuses, se dépouilloit, autant de
 qu'il le pouvoit, de la qualité de juge
 & prenoit celle de conciliateur. Par
 ce moyen, il accommodoit une infinité
 de procès, & arrêtoit dans le principe
 les inimitiés dont ils sont ordinairement
 la source. Son zèle ne se bornoit pas
 à ces fonctions pénibles. Il alloit encore
 plaider, comme simple Avocat, dans
 les différentes Jurisdicions, en faveur
 des pauvres, qui ne trouvoient
 d'autre défenseur. Souvent même quand
 leur cause étoit bonne, & leur adversaire
 faible, il leur fournissoit l'argent
 dont ils avoient besoin pour soutenir
 leur droit. Infatigable dans le travail,
 il apportoit à la discussion des affaires
 toute l'application dont il étoit capable,
 pour découvrir la vérité à travers
 les nuages dont la chicane &

C H R
 mauvaise foi s'
 Après avoir
 dans un emplo
 devoit mieux r
 appelé dans s
 régulier. Ce
 rru & ses t
 ernement d'u
 dans ce nouve
 ur ne fit pa
 endit à la glo
 es ames. Inf
 es malades, c
 gés, accom
 conciliet les e
 cheurs, remé
 scandales, en
 tous pour les
 sur la vie de
 fat chargé du
 l'exemple à l'
 la conversion
 de sa sollicitu
 duite, l'imag
 rification, la
 dépouillemen
 l'amour pour
 vertus qu'on
 en lui. Ce sa

mauvaise foi s'efforcent de la couvrir. XIV.
 Après avoir passé plusieurs années SIÈCLE.
 sans un emploi que personne encore
 devoit mieux remplir que lui, Yves fut
 appelé dans sa patrie par l'Evêque de
 Meung. Ce Prélat qui connoissoit sa
 vertu & ses talens, lui confia le gou-
 vernement d'une Cure à la Campagne.
 Dans ce nouveau ministère, le zélé Pas-
 teur ne fit pas une démarche qui ne
 tendit à la gloire de Dieu & au salut
 des ames. Instruire son peuple, visiter
 les malades, consoler & secourir les af-
 fligés, accommoder les différends, ré-
 concilier les ennemis, exhorter les pé-
 cheurs, remédier aux abus, arrêter les
 scandales, en un mot, se faire tout à
 nous pour les gagner tous à Dieu; telle
 fut la vie de ce saint homme, tant qu'il
 fut chargé du soin des ames. Il joignoit
 l'exemple à l'instruction; & ceux dont
 la conversion & le salut étoient l'objet
 de sa sollicitude, voyoient dans sa con-
 duite, l'image de ses leçons. La mor-
 tification, la charité compatissante, le
 dépouillement de tout intérêt personnel,
 l'amour pour les pauvres, étoient les
 vertus qu'on admiroit principalement
 en lui. Ce saint Pasteur mourut âgé de

XIV. cinquante ans, en 1303. Sa vie avec ses travaux continuels abrégèrent sa vie, & doute ses jours. Dieu manifesta la sainteté de son ferviteur par les miracles qui s'opérèrent à son tombeau. Le Pape Clément VI le canonisa en 1347.

Ste. Catherine de Sienne naquit dans la Ville dont elle porta le nom, en 1347. Ses parens étoient d'une condition modeste, mais vertueux. Ils l'élevèrent dans la piété; elle montra, dès son enfance, un caractère sérieux, porté à la méditation, & un goût décidé pour la retraite. Son penchant l'entraînoit à la vie contemplative; & pour le suivre pleinement, elle entra, vers l'âge de vingt ans, dans la Congrégation des filles de la pénitence de St. Dominique. Le silence, le jeûne, les veilles & la prière étoient les pratiques journalières de celles qui vivoient sous cet Institut. Catherine se distingua de toutes les autres par son exactitude à remplir les plus pénibles exercices de la règle. Elle étoit en tout l'exemple de ses sœurs; elle ajoutoit des austérités particulières aux pratiques mortifiantes, prescrites par les constitutions de l'Ordre; & son ardeur pour la pénitence ne voyoit rien qui fût au-dessus

des forces. L'opération continuelle qu'il faisoit, lui faisoit courtes les heures de tems, & après dans les visions du Ciel de sa sainte. On doute souvent de ce que l'Auteur de cet Auteur, Dominicain, Général de l'Ordre, & professeur de Casuistique, témoin de faits qu'il rapporte, qu'il douta quelque tems, de la pénitente. Il ne se rendoit de ses propres veilles qui s'opèrent, & nous rapporterons à chacun la signification de Raïmon de confiance. Nous avons pu voir que cette pénitente, & que le Pape a béatifié le Saint-

ses forces. L'raison étoit son occu-
 on continuelle ; le goût qu'elle y
 roit, lui faisoit toujours paroître
 courtes les heures qu'elle y donnoit.
 peu de tems, elle fit de si grands
 près dans les voies intérieures, &
 du Ciel des faveurs si signalées,
 en doute souvent si l'on doit croire
 ce que l'Auteur de sa vie en ra-
 te. Cet Auteur est Raymond de Ca-
 e, Dominicain, qui devint, dans
 te, Général de son Ordre. Il étoit
 fesseur de Catherine, & il se donne
 témoin de la plus grande partie
 faits qu'il rapporte. Il avoue cepen-
 qu'il douta lui-même, pendant
 que tems, des choses extraordinaires
 la pénitente lui disoit ; & il ajoute
 il ne se rendit enfin, qu'après avoir
 de ses propres yeux quelques-unes des
 veilles qui s'opéroient en elle. Nous
 rapporterons aucunes, & nous lais-
 à chacun la liberté d'ajouter au té-
 gnage de Raymond de Capoue, le
 de confiance qu'il croira lui devoir.
 Nous avons parlé ailleurs des mouve-
 ms que cette pieuse fille se donna pour
 ger le Pape Grégoire XI à transfé-
 rer le Saint-Siège à Rome, & du

XIV.

SIÈCLE

XIV. zèle courageux qu'elle montra pour fa
Si È C L E. cesser le schisme naissant, après l'éle
 tion d'Urbain VI. Elle demeura t
 jours attachée à ce Pontife, qu'elle
 gardoit comme le vrai & unique C
 de l'Eglise. Les Lettres qu'elle écri
 pour ramener sous l'obédience d'Urba
 ceux qui s'en étoient séparés, sont pl
 nes de ce feu & de cette éloquence vi
 qui sont le langage de la conviction
 du sentiment. Ce Pape qui l'avoit co
 nue avant son exaltation, & qui av
 dès-lors pour elle une estime partic
 lière, lui en donna des marques pl
 sensibles, en reconnoissance des servic
 qu'elle s'efforçoit de lui rendre. Il vo
 lut même qu'elle parût dans une assem
 blée de Cardinaux; & qu'elle y port
 la parole. Elle le fit avec autant de for
 & de dignité que les Orateurs les pl
 consommés. Le triste état de l'Eglise d
 chire par le schisme, & souillée p
 les scandales, la pénétoit d'une vi
 douleur. Ce sentiment, joint à une a
 plication d'esprit qui n'avoit point
 relâche, & à des austérités qu'elle ne f
 voit pas modérer, lui firent contract
 de bonne heure des infirmités qui
 conduisirent au tombeau, dans un âg

avancé. Elle
 , en 1380. L
 dans le siècl
 après sa mor
 te. Brigitte c
 bre par le no
 révélations,
 me. Elle naq
 nement du q
 mille illustre
 onneur d'être
 ce Royaume.
 Pays, nomm
 it enfans qui s
 heureux. A
 ces deux ép
 à Saint Jac
 urent l'un &
 religieuse. I
 ulfon mourut
 pieux dessein
 it entré dans
 mourut saint
 es années. Q
 ux opinions,
 te, libre de
 ort ou par la
 onda, vers l'a
 incop, un M

avancé. Elle mourut à trente-trois ~~ans~~
 en 1380. Le Pape Pie II la cano- XIV.
 dans le siècle suivant, quatre-vingt ~~ans~~ SIÈCLE
 après sa mort.

Ste. Brigitte de Suède n'est pas moins
 célèbre par le nombre & le caractère de
 ses révélations, que Ste. Catherine de
 Genève. Elle naquit en Suède, au com-
 mencement du quatorzième siècle, d'une
 famille illustre & puissante, qui avoit
 l'honneur d'être alliée aux Souverains
 de ce Royaume. Elle épousa un Seigneur
 de ce Pays, nommé Vulson, dont elle eut
 plusieurs enfans qui sont tous regardés comme
 très-heureux. Au retour d'un pèlerinage
 que ces deux époux avoient fait ensem-
 ble à Saint Jacques en Galice, ils ré-
 solurent l'un & l'autre d'embrasser la
 vie religieuse. Les uns prétendent que
 Vulson mourut avant d'avoir accompli
 son pieux dessein; d'autres veulent qu'il
 soit entré dans l'Ordre de Cîteaux, où
 il mourut saintement au bout de quel-
 ques années. Quoi qu'il en soit de ces
 deux opinions, il est certain que Bri-
 gitte, libre de tout engagement par la
 mort ou par la retraite de son mari,
 fonda, vers l'an 1344, au Diocèse de
 Upscop, un Monastère de soixante Re-

~~_____~~ ligieuses & un hôspice pour vingt-ci
 XIV. Frères attachés au service de cette Com
 S I È C L E. munauté. La règle qu'elle donna a
 unes & aux autres, est à peu de cho
 près la même que celle de Frontevrau
 Brigitte vint de Suède à Montéfiasco
 en Italie, pour demander au Pape U
 bain V l'approbation de cette règle.
 Après l'avoir obtenue, elle exhorta fo
 tement le Pape à ne point transport
 de nouveau le Saint-Siège à Avignon
 on a même écrit qu'elle annonça un
 mort prochaine à ce Pontife, s'il repa
 soit les monts, & que cette prédiction
 s'accomplit peu de tems après son retour
 dans le Comtar.

La Sainte veuve étoit fort adonnée
 l'oraison; elle en faisoit son exercice
 principal & presque continuel. L'habi
 tude qu'elle avoit d'épancher son cœur
 devant Dieu, d'étudier sa volonté
 jointe au desir ardent de s'y conformer
 en tout, lui persuadoient que le Ciel la
 dirigeoit dans toute ses démarches par
 des avis secrets. Ce fut dans cette idée
 qu'elle entreprit le voyage de Jérusalem,
 quoiqu'elle fût âgée de soixante-neuf
 ans. Elle crut que Dieu lui avoit ordonné
 ce pèlerinage dans une de ces révélations

ions, dont e
 ent. Après a
 elle revint à R
 de grands sen
 l'année suiva
 porté en Suéd
 mère qu'elle
 plusieurs mira
 déterminèrent
 canoniser en
 veillées en hu
 l'examen du C
 l'on préten
 censure que
 Cardinal
 on rapport.
 Pierre de Lu
 an 1369, d
 Comte de Lig
 aut de Châti
 ul. Il étoit p
 ellas, de Sigi
 de Charles
 éducation répo
 nce & au ra
 venir un jour
 es leçons qu
 dirigées vers la
 es. A l'âge c
 Tome VI.

ions, dont elle se disoit favorisée sou-
 vent. Après avoir visité les lieux saints,
 elle revint à Rome, où elle mourut dans
 de grands sentimens de piété, en 1373.
 L'année suivante, son corps fut trans-
 porté en Suède, & inhumé dans le Mo-
 nastère qu'elle avoit fondé. Dieu opéra
 plusieurs miracles à son tombeau, qui
 déterminèrent le Pape Boniface IX à la
 canoniser en 1391. Ses révélations re-
 cueillies en huit Livres, furent soumises
 à l'examen du Concile de Bâle, en 1431,
 & l'on prétend qu'elles n'échappèrent à
 la censure que par l'adresse avec laquelle
 le Cardinal de Torrè-Crémata en fit
 son rapport.

Pierre de Luxembourg naquit à Ligni,
 en 1369, de Gui de Luxembourg,
 Comte de Ligni en Barrois, & de Ma-
 riant de Châtillon, Comtesse de Saint-
 Paul. Il étoit parent de l'Empereur Wen-
 ceslas, de Sigismond, Roi de Hongrie,
 & de Charles V, Roi de France. Son
 éducation répondit à l'éclat de sa nais-
 sance & au rang qu'elle le destinoit à
 tenir un jour dans le monde. Toutes
 ses leçons qu'il reçut, étoient autant
 dirigées vers la vertu que vers les scien-
 ces. A l'âge de huit ans, on l'envoya

XIV.
S I È C L E

faire ses études à Paris. Il y montra d'heureuses dispositions pour toutes les connoissances de l'esprit, & un goût décidé pour la piété. A dix ans, le Pape Clément VII lui donna un Canoniat dans l'Eglise de Paris. Deux ans après, il fut encore pourvu de deux Prébendes & de deux Archidiaconés. Il n'avoit pas encore quinze ans, lorsque le même Pontife lui conféra l'Evêché de Metz; & peu de tems après, il fut élevé au Cardinalat. Le motif de Clément VII, en réunissant tant de biens & tant d'honneur sur la tête de ce jeune Ecclésiastique, étoit de retenir la Lorraine & les Pays voisins dans son obédience, par le crédit d'une famille puissante, dont il étoit intéressant pour lui de s'attacher les diverses branches. C'est ainsi que la politique étoit le mobile de tout dans les deux cours des Pontifes qui s'entre-difputoient le Saint-Siège; & rien n'est plus propre à faire comprendre les maux infinis, causés par le schisme, que ce renversement de toutes les règles.

Le jeune Cardinal sentit le poids de tous les devoirs attachés à ces différentes places, & sur-tout ceux de l'Episcopat. Malgré son peu d'expérience, il entre-

prit la visite
en connoître
proposant d'
tion du Sacer
autorité du cara
Il étoit d'une
vers les pauv
du faste, do
parts autour
étoit vêtu sim
même; & to
annonçoit cet
étoit le princ
dans les beau
iquoit dans l
excessives. On
encore celles
ères, lorsqu'i
dre du Pape.
ège où les p
des cœurs, &
ple inspiroit
toutes les vol
glise qu'un jo
eroit efficacem
ces heureuses
réalisées, la m
es faisoit naître
uit ans. On a

prit la visite du Diocèse de Metz, pour
 en connoître les besoins & les abus; se
 proposant d'y remédier, lorsque l'on-
 cion du Sacerdoce réuniroit en lui l'au-
 torité du caractère à celle de la dignité.
 Il étoit d'une libéralité sans bornes en-
 vers les pauvres & les Eglises. Ennemi
 du faste, dont l'éclat brilloit de toutes
 parts autour de lui, sans l'éblouir, il
 étoit vêtu simplement, logé, nourri de
 même; & tout, dans son extérieur,
 annonçoit cette ancienne modestie, qui
 étoit le principal ornement du Clergé
 dans les beaux jours de l'Eglise. Il pra-
 tiquoit dans le secret des mortifications
 excessives. On assure qu'elles égaloient
 encore celles des Religieux les plus au-
 stères, lorsqu'il les eut modérés par or-
 dre du Pape. Tant de vertus dans un
 âge où les passions égarent la plupart
 des cœurs, & dans un siècle où l'exem-
 ple inspiroit l'amour des délices & de
 toutes les voluptés, annonçoit à l'E-
 glise qu'un jour le jeune Prélat travail-
 leroit efficacement pour sa gloire. Mais
 ces heureuses espérances ne furent point
 réalisées, la mort ayant enlevé celui qui
 les faisoit naître, en 1387, âgé de dix-
 huit ans. On attribua sa fin prématurée

XIV.
 SIÈCLE

XIV.
S I È C L E.

aux jeûnes, aux veilles, aux macérations
& aux autres pratiques de pénitence,
auxquelles il se livroit avec un zèle qui
auroit dû être plus sagement réglé.

Le XIV^e. siècle vit naître deux nouvelles Congrégations religieuses, connues sous les noms de Mont-Olivet & de Jésuates. La première eut pour Auteur un célèbre Professeur en Droit Civil, nommé Jean Toloméi, d'une famille noble de Sienne. Le fait qui le déterminina tout-à-coup à quitter le monde pour se consacrer à Dieu dans la retraite est raconté de cette manière par les Historiens de sa vie. Un jour qu'il se préparoit à donner sa leçon publique, & qu'il étoit attendu par un grand concours d'auditeurs, il fut attaqué d'un mal d'yeux si violent, qu'il craignit de perdre entièrement la vue. Pressé par cette crainte & par la vivacité des douleurs, il se mit en prière; & s'adressant à la Ste. Vierge, il fit vœu de renoncer au siècle, s'il obtenoit sa guérison. L'ayant obtenue aussi-tôt, il se rendit aux écoles, non pour y faire la leçon ordinaire, mais pour raconter à ceux qu'il y trouvoit rassemblés, la faveur signalée qu'il venoit de recevoir, & la résolution qu'il

C H
voit formé
monde & du
avec tant de
inspira le mo
ceux qui l'éco
Fidèle à sa
en devoir de
etira dans un
Mont-Olivet
avec deux autr
ignirent à l
compagnons
etèrent ense
Oratoire & c
nèrent à l'en
mier établisse
pénitente & re
personnes que
Erreur, & qu
ques-unes des r
tant de faux S
Dans cette idé
Jean XXII. C
Avignon. Il les
& ayant trouve
de pieux & d
renvoya à l'Ev
tant ce Prélat p
& confirmer

voit formée. Il parla du mépris du monde & du bonheur de servir Dieu, avec tant de force & d'onction, qu'il inspira le même dessein à plusieurs de ceux qui l'écoutoient.

XIV.

SIÈCLE.

Fidèle à sa vocation, Toloméi se mit en devoir de la remplir sans tarder. Il se retira dans un lieu solitaire, nommé le Mont-Olivet, au Diocèse d'Arezzo, avec deux autres nobles Siennesois, qui se joignirent à lui. Bientôt de nouveaux compagnons vinrent le trouver; & ils bâtirent ensemble les fondemens d'un Oratoire & de quelques cellules qu'ils bâtirent à l'entour. On rapporte ce premier établissement à l'an 1319. Leur vie pénitente & retirée fit craindre à quelques personnes que leur piété ne fût mêlée d'erreur, & qu'ils n'eussent adopté quelques-unes des maximes pernicieuses, dont tant de faux Spirituels étoient infectés. Dans cette idée, on les dénonça au Pape Jean XXII. Ce Pontife les fit venir à Avignon. Il les examina soigneusement; & ayant trouvé qu'il n'y avoit rien que de pieux & d'estimable en eux, il les renvoya à l'Evêque d'Arezzo, commettant ce Prélat pour leur donner une règle & confirmer leur Institut. L'Evêque-

XIV.
S I È C L E.

Commissaire du Saint-Siège leur permit de bâtir un Monastère en l'honneur de la Ste. Vierge, & d'y vivre sous la règle de St. Benoît. Telle fut l'origine de ce Ordre qui, sans avoir fait d'aussi grand progrès que beaucoup d'autres, s'est néanmoins conservé jusqu'à nos jours.

La seconde Congrégation régulière qui prit naissance au XIV^e siècle, est celle des *Jésuites*. On lui donna ce nom parce que ceux qui la composèrent d'abord, avoient continuellement le nom de Jésus à la bouche. Jean Colombini, citoyen de Sienne, en fut le Fondateur. C'étoit un homme fort intéressé, qui n'aimoit que l'argent, & qui se servoit de toutes sortes de moyens pour en amasser. On a écrit qu'un jour, en rentrant chez lui pour dîner, il ne trouva rien de prêt, & se mit dans une grande colère sa femme, qui étoit fort pieuse, lui donna un livre pour l'occuper, en attendant qu'elle eût préparé le repas. D'abord il le jeta par terre; mais en suite devenu plus calme, il le ramassa & l'ouvrit; c'étoit la vie des Saints. Il tomba sur l'histoire de Ste. Marie d'Égypte. Touché des vertus de cette admirable Pénitente, il fit un retour sur

lui-même, & de mener un bon état, & de mettre son cœur à Dieu. Il se mit à prêcher, & à convertir les âmes. Il étoit si charitable, qu'il se donnoit à tous les pauvres, & se servoit de sa propre main pour leur donner. Il étoit si pieux, qu'il se servoit de sa propre main pour leur donner. Il étoit si pieux, qu'il se servoit de sa propre main pour leur donner.

Alors Jean Colombini se convertit, & se mit à prêcher. Il étoit si charitable, qu'il se donnoit à tous les pauvres, & se servoit de sa propre main pour leur donner. Il étoit si pieux, qu'il se servoit de sa propre main pour leur donner.

lui-même, & résolut, dès ce moment, de mener une vie plus chrétienne. Aussitôt mettant la main à l'œuvre, il renonça aux moyens illicites qu'il avoit employés jusque-là pour s'enrichir; il fit de grandes aumônes, pria beaucoup, jeûna, châtia son corps par les macérations & la pénitence. Sa femme, qui demandoit depuis long-tems sa conversion à Dieu, soutint ces heureux commencemens par ses exhortations & ses exemples. Enfin, après la mort d'un fils qu'ils aimoient tendrement, & la profession d'une fille qui embrassa la vie religieuse, n'ayant plus d'enfant, les deux époux se séparèrent pour se consacrer au service de Dieu.

Alors Jean Colombin vendit tous ses biens & en distribua le prix aux pauvres. Devenu pauvre lui-même par ce dépouillement volontaire, il parcourut les villes & les villages de la Toscane, en prêchant la pénitence, & en exhortant les pécheurs à changer de vie, par la crainte des Jugemens de Dieu. Il eut d'abord qu'un seul compagnon, nommé François Vincenti, citoyen de Sienne comme lui; mais quelque tems après il compta plus de soixante disci-

XIV.

SIÈCLE.

ples. La vie errante qu'ils menoient, &
 la singularité de leur habillement, firent
 soupçonner que ces bonnes gens n'étoient
 qu'une branche de quelques-unes de ces
 sectes fanatiques qui infectoient alors
 l'Allemagne & l'Italie. Le Pape Urbain V,
 à qui Colombin se présenta avec ses
 compagnons en 1367, les fit interroger sur
 la foi & les mœurs. Ayant trouvé que leur
 Doctrine étoit pure & leur conduite édi-
 fiante, Urbain approuva leur institut, & les
 revêtit lui-même de l'habit qu'ils devoient
 porter. C'étoit une tunique blanche, avec un
 chaperon de même couleur & un manteau
 brun. Ils prirent la Règle de S. Augustin.
 Jean Colombin mourut la même année : le
 Martyrologe Romain fait mémoire de ce
 pieux Fondateur, le dernier jour de Juillet.
 La Congrégation des Jésuites fut supprimée
 en 1668, par le Pape Clément IX, après
 avoir subsisté dans l'Eglise pendant trois
 cents ans.



Etat des Lettres
 Occidentales
 Ecclesiastiques
 tems.

LE quatorzième
 que sorte le m
 nance & ceu
 lettres dissipa
 qui couvroien
 l'Europe. Plus
 ce siècle ann
 ment encore,
 mencer à se ré
 ces & les art
 nople par de
 se réfugioier
 ces généreux
 tinction, & l
 ancienne patri
 les honneurs
 mentation qui
 prits depuis q
 qu'ils faisoien
 vrais principe

ARTICLE XII.

Estat des Lettres & des Sciences en Occident au XIV^e. siècle. Auteurs Ecclesiastiques qui ont fleuri dans ce tems.

LE quatorzième siècle tient en quelque sorte le milieu entre les tems d'ignorance & ceux où le flambeau des lettres dissipa peu à peu les ténèbres qui couvroient encore une partie de l'Europe. Plus éclairé que le treizième, ce siècle annonçoit, quoique foiblement encore, le jour qui devoit commencer à se répandre, lorsque les sciences & les arts, chassés de Constantinople par de nouveaux Conquérens, se réfugioient en Italie, où des Princes généreux les recevoient avec distinction, & leur feroient oublier leur ancienne patrie, en répandant sur eux les honneurs & les bienfaits. La fermentation qui s'étoit excitée dans les esprits depuis quelque tems, & les efforts qu'ils faisoient pour s'avancer vers les vrais principes de la littérature & du

 goût, dont on avoit perdu la trace
 XIV. augmentoient chaque jour. Il y avoit dans
 S I È C L E. les ames un fonds d'inquiétude, ou
 pour mieux dire, un germe d'activité
 qui se déployoit en tout sens, & qui
 tendoit à renverser les obstacles que l'i-
 gnorance & les préjugés opposoient au
 progrès de la raison. Ce n'étoient en-
 core, il est vrai, que des mouvemens
 aveugles & sans règle; mais ils prépa-
 roient une révolution qui ne tarda pas
 à s'opérer, & qui a conduit par degrés
 les arts & les lettres aux tems heureux
 que nous verrons éclore dans la suite.

Plusieurs causes réunies ont rendu les
 progrès de l'esprit humain si lents &
 si tardifs dans la carrière des sciences,
 nous observerons d'abord que les an-
 ciens étoient presque inconnus. Ceux
 qui les étudioient, en très-petit nom-
 bre, ne cherchoient dans leurs écrits
 qu'une vaine érudition dont ils se pa-
 roient avec faste & sans choix. Personne
 ne s'avisoit d'y puiser les véritables ré-
 gles du bon goût en tout genre de com-
 position, ni de s'attacher à l'imitation
 de ces excellens modèles, soit pour le
 fond des choses, soit pour l'ordre &
 l'enchaînement des idées, soit pour la

manière de
 sans guide,
 par des rout
 qu'un instinc
 mal dirigée,
 quent que c
 s'égaroit pres
 fréquens, ce
 assemblages
 passage conti
 à une autre
 marque à ch
 ductions les
 C'est sur-tou
 Dante, qu'e
 cette réflexio
 traits de gén
 ceaux les plus
 des pensées,
 de l'expressio
 contrer des
 & ridicules
 peintures dé
 sans cesse, a
 au bas & au
 a peine à s
 génie ait pu
 parates, si
 réunies dans

manière de les exprimer. On marchoit
 sans guide, & pour ainsi dire à tâtons,
 par des routes inconnues. On ne suivoit
 qu'un instinct aveugle, une imagination
 mal dirigée, on ne faisoit par consé-
 quent que des pas incertains, & l'on
 s'égaroit presque toujours. Délà ces écarts
 fréquens, cette inégalité rebutante, ces
 assemblages d'objets mal assortis, & ce
 passage continuel d'une manière d'écrire
 à une autre route opposée, qu'on re-
 marque à chaque instant dans les pro-
 ductions, les plus estimables de ce siècle.
 C'est sur-tout en lisant les ouvrages du
 Dante, qu'on a souvent lieu de faire
 cette réflexion. On y voit briller mille
 traits de génie; mais à côté des mor-
 ceaux les plus frappans, soit par la beauté
 des pensées, soit par la force ou la grace
 de l'expression, on est surpris de ren-
 contrer des idées fausses, gigantesques
 & ridicules, des sentimens outrés, des
 peintures dégoûtantes. Ainsi, l'on passe
 sans cesse, avec le Poète, du sublime
 au bas & au trivial; de sorte que l'on
 a peine à se persuader que le même
 génie ait pu enfanter des choses si dis-
 parates, si peu faites pour se trouver
 réunies dans un même ouvrage. Nous en

XIV.

SIÈCLE,

XIV. **SIÈCLE.** pourrions dire à peu près autant de Pétrarque, quoiqu'il y ait en général plus de goût dans ses productions, plus d'ordre & de choix dans ses idées, plus d'élégance & de correction dans sa manière de peindre sa pensée. On sent de même, en le lisant, que l'art étoit encore dans son enfance, & que, mal assuré dans sa marche, il manquoit au talent, & de la vigueur pour soutenir ses efforts, & des règles pour se conduire dans les routes qu'il s'ouvroit.

Les restes de l'ancienne barbarie se faisoient encore plus sentir dans les sciences de raisonnement, telles que la Philosophie & la Théologie, que dans les genres qui dépendent davantage de l'imagination, & des impressions plus ou moins vives que les objets sensibles font sur elle. La Philosophie & la Théologie étoient, si l'on peut ainsi parler, abandonnées aux Scholastiques, qui presque tous étoient des Religieux mendiants, depuis que les Dominicains & les Franciscains s'étoient ouverts les Universités, par la faveur des Papes, & qu'ils y dominoient. Leur manière d'enseigner ces deux sciences, devint

régle de toute
me carrière
rent dans les
es esprits. Ch
oit ses partisi
si se faisoien
honneur de pr
ntimens à ce
si n'épargnoie
évaloir. Ains
eux pour le
es, formoient
ndes ennemi
us des Chefs
croient avec
omme des na
ient la guerr
es deux seroi
aris nombreu
Ecoles, &
sputes arden
opté les senti
es diverses qu
e Théologie
on appelloit
oient; le seco
tant sous la l
voit embrassé

règle de tous ceux qui couroient la
 même carrière. Leurs opinions s'éta-
 blirent dans les Ecoles, & partagèrent
 les esprits. Chaque Professeur célèbre
 avoit ses partisans en grand nombre,
 & se faisoient un devoir, un point
 d'honneur de préférer sa méthode & ses
 sentimens à ceux de tous les autres, &
 n'épargnoient rien pour les faire
 prévaloir. Ainsi les Ecoliers disputant
 pour eux pour les opinions de leurs Maî-
 tres, formoient en quelque sorte des
 bandes ennemies qui entroient en lice
 sous des Chefs renommés, & qui com-
 battoient avec une chaleur extrême,
 comme des nations rivales qui se fe-
 font la guerre, pour savoir laquelle
 des deux seroit soumise à l'autre. Deux
 partis nombreux & puissans divisèrent
 les Ecoles, & les troublèrent par leurs
 disputes ardentes. Le premier avoit
 adopté les sentimens de S. Thomas, sur
 les diverses questions de Philosophie &
 de Théologie qui s'agitoient alors, &
 on appelloit *Thomistes* ceux qui le for-
 moient; le second au contraire, mar-
 chant sous la bannière de Jean Scot,
 avoit embrassé des opinions toutes dif-

XIV.

SIÈCLE

XIV.
S I È C L E férentes, & on nommoit *Scotistes* ceux qui s'étoient rangés de ce côté. Il avoit, outre cela, le parti des *Nominaux*, dont le Chef étoit Guillaume Ockam, qui prétendoient que tous les objets de nos connoissances ne diffèrent que de nom, & le parti des *Réalistes*, qui soutenoient que les choses sont distinguées entr'elles par des caractères réels & inhérens.

Ces divers partis formoient comme autant de sectes acharnées les unes contre les autres. Leurs querelles ne se bornoient pas à troubler la paix des Ecoles; elles éclatoient souvent au-dehors; on passoit des argumens aux injures, des injures aux coups, & plus d'une fois les choses en vinrent au point de répandre l'alarme, & d'inquiéter le Gouvernement. Après les fureurs des Hérétiques, il n'y a point d'animosités pareilles à celles qu'enfantèrent les disputes scholastiques, dont l'objet n'étoit le plus souvent d'aucune importance, ni pour la Religion, ni pour les Lettres. D'ailleurs, la méthode usitée dans l'enseignement public, étoit celle que les Théologiens antérieurs à Saint Thomas

voient introduire. Le Docteur avoit le même ordre de leçons; le même style; la même sécheresse; le même faste; la même formalité sur-tout. C'étoit le plus difficile à écrire; celle des disciples avoit le plus de peine à distinguer: Jean Scot ne pouvoit donner un plus grand succès à l'ouvrage. Dans ces disputes, on se disputoit avec curiosité, ou, pour proposer & résoudre des questions, étoit très-élevé. A cet égard, l'esprit humain se bornoit. Il suffisoit de lire ces nombreux volumes, & de se fatiguer des heures pour se convaincre de l'observation. Soit que à chaque assertion les pl

roient introduite, & que cet illustre Docteur avoit perfectionnée. C'étoit le même ordre technique, les mêmes procédés, le même langage, & le même style; sécheresse, décompositions d'idées, affectation, subtilité. Cette dernière qualité sur-tout, étoit celle dont on faisoit le plus de cas dans les disputes & les écrits; celle par où les maîtres & les disciples ambitionnoient le plus de se distinguer: aussi les admirateurs de Jean Scot ne crurent pas lui pouvoir donner un plus beau titre que de l'appeller *le Docteur subtil*.

Dans ces différens partis qui s'entre-disputoient l'empire des Ecoles, la curiosité, ou, pour mieux dire, la liberté de proposer & d'agiter toutes sortes de questions, étoit portée au dernier excès. A cet égard, l'intempérance de l'esprit humain ne connoissoit point de bornes. Il suffit de parcourir les nombreux volumes qui sont sortis de la plume infatigable des Théologiens de ce siècle, pour se convaincre de la vérité de cette observation. Sous chaque titre, & presque à chaque page, on y trouve les assertions les plus étranges, pour ne rien

XIV.

S I È C L E.

dire de plus. Ce qui doit étonner d'
 XIV. avantage, c'est l'importance qu'on a
 SIECLE tachoit à la discussion, ou, pour mieux
 dire, au débat de ces questions,
 plupart ridicules, ou du moins absolument
 inutiles. On n'y épargnoit ni la
 force des raisonnemens, ni l'appareil
 de l'érudition & des autorités. On ne
 s'appliquoit pas avec plus de soin & plus
 d'intérêt à développer les preuves d'un
 dogme; & souvent même on négligeoit
 la preuve des vérités les plus essentielles
 pour s'appesantir sur des questions pué-
 riles, dont l'examen étoit traité comme
 ce qu'il y a de plus grave & de plus
 sérieux dans la science de la Religion.

A l'égard des Sermons & des Com-
 mentaires sur l'Écriture sainte, c'étoit
 à peu près le même goût & le même
 style que dans le siècle précédent. On
 aimoit toujours les allégories, les ex-
 plications singulières; & l'on se tour-
 mentoit pour trouver des rapports entre
 des choses qui n'étoient point faites
 pour être comparées. Cependant on
 commençoit à lire les Pères, & à pen-
 ser que leurs ouvrages étoient les sources
 pures, où les Interprètes & les Pré-

teurs devoient
 la parole de
 importance de
 tout de l'He
 étudier. Le
 approuva u
 elle Urbain
 bli deux Cha
 our l'Arabe, &
 ans les Unive
 ris, de Salan
 ans les lieux
 eroit. Ce no
 roposé aux S
 ite de grands
 eurs catholiqu
 os dogmes c
 ècles suivans
 attaquer, de
 e plus import
 L'histoire c
 ans la même
 défauts, tant
 que dans la m
 D'un côté, la
 même dans le
 és; & de l'aut
 couvroient la v
 pour que le pe

auteurs devoient puiser le véritable sens
 la parole de Dieu. On sentit aussi l'importance des Langues orientales, & la nécessité de tout de l'Hébreu, & la nécessité de étudier. Le Concile général de Vienne approuva une constitution, par laquelle Urbain V ordonnoit qu'il seroit établi deux Chaires pour l'Hébreu, deux pour l'Arabe, & deux pour le Chaldéen, dans les Universités de Boulogne, de Paris, de Salamanque & d'Oxford, & dans les lieux où la Cour Romaine résideroit. Ce nouvel objet d'émulation, opposé aux Savans, produisit dans la suite de grands biens, & mit les Docteurs catholiques en état de défendre les dogmes contre les Hérétiques des Sectes suivans, qui s'armèrent, pour les attaquer, de tout ce que le savoir a de plus important.

L'histoire continuoit d'être traitée dans la même forme & avec les mêmes défauts, tant dans le choix des faits, que dans la manière de les rapporter. D'un côté, la crédulité portée à l'extrême dans les hommes les plus éclairés; & de l'autre, les préjugés de parti couvroient la vérité de nuages trop épais, pour que le peu de critique qu'il y avoit

XIV.

SIÈCLE.

alors, pût l'en dégager. On ne p
 XIV. donc lire avec trop de précaution,
 S I È C L E. qui a été écrit dans ce siècle sur les é
 nemens généraux & particuliers, pr
 cipalement depuis la translation de
 Cour Romaine à Avignon, & plus e
 core depuis la naissance du grand sch
 me. Avant d'ajouter foi à ce que racon
 un Historien, il faut examiner qu
 lieux il habitoit, sous quelle obédien
 il vivoit, le crédit qu'il avoit dans l'
 ou l'autre parti, les injures ou les bie
 faits que lui & les siens avoient rec
 de ceux qui s'étoient mis à la tête d
 affaires, afin de connoître par la con
 binaison de ces différens rapports, l
 motifs qu'il pouvoit avoir de louer
 de censurer.

Les Grecs écrivoient encore avec agr
 ment & pureté. Si les ouvrages qu
 nous ont laissés dans le genre historiq
 sur-tout, sont défigurés par des traits d
 fatyre & de partialité, dont leur vieil
 haine contre les Latins étoit une sourc
 intarrissable, ils sont du moins très-agr
 bles & très-attachans par la partie du style
 & par une certaine fleur de politesse
 que la servitude & les calamités publi
 ques ne leur avoient pas fait perdre entie

ment. Il n'y
 cis polémique
 mêlés avec l
 pute si vive
 eux Spiritue
 on ne life
 instrument de
 voit encore
 us leur plu
 constantinople
 lieu des désa
 re, & les no
 can Cantacuz
 ue ornent la
 distinguèrent p
 ems qui nou
 appliquèrent
 ue qui avoit
 e grace & de
 eux d'une é
 admirable da
 Tout ce que
 délicat, moë
 trouve à repr
 affectation d'e
 & des sentim
 La prose ingé
 été effacée pa
 rtiotes ont éc

ment. Il n'y a pas même jusqu'aux
 écrits polémiques, occasionnés par leur XIV.
 mêlés avec l'Eglise Latine, & par la S I È C L E.
 dispute si vive qui s'éleva entre les nou-
 veaux Spirituels & leurs adversaires,
 on ne lise avec quelque plaisir, tant
 l'instrument dont ils se servoient, con-
 venoit encore de douceur & d'élégance
 sous leur plume. Les Empereurs de
 Constantinople cultivèrent les Lettres au
 milieu des désastres qui désoloient l'Em-
 pire, & les noms du vieil Andronic, de
 Jean Cantacuzène & de Jean Paléolo-
 gue ornent la liste des Ecrivains qui se
 distinguèrent parmi les Grecs, dans les
 siècles qui nous occupent. Les Italiens
 appliquèrent à perfectionner leur Lan-
 gue qui avoit naturellement beaucoup
 de grace & de flexibilité. Il y a des mor-
 ceaux d'une éloquence & d'une noblesse
 admirable dans les ouvrages du Dante:
 Tout ce que ce Pétrarque a écrit, est
 délicat, moëlleux & coulant. On n'y
 trouve à reprendre qu'une trop grande
 affectation d'esprit, des pensées outrées,
 & des sentimens qui sortent du naturel.
 La prose ingénieuse de Boccace n'a point
 été effacée par tout ce que ses compa-
 triotes ont écrit de mieux depuis lui:

XIV. Notre François étoit encore loin de c
SIÈCLE. perfection à laquelle il est parvenu
 puis ; il s'en falloit beaucoup qu'on
 l'appeller une Langue, tandis que l'Ital
 produisoit des ouvrages dignes de pa
 à la postérité.

La science du Droit Canonique
 Civil fut cultivée dans ce siècle avec p
 de succès que toutes les autres. Qu
 qu'on reçût encore pour loi les anciens
 décrétales fabriquées dans des tems d
 gnorance, on commençoit à les exam
 ner de plus près ; & l'on osoit mêm
 quelquefois les comparer avec les règ
 du Droit commun, pour les expliquer
 Les prétentions & l'autorité des Pape
 portées à l'excès, les démêlés avec l
 Empereurs & les Rois, la rivalité d
 deux Pontifes qu'on voyoit à la fois s
 la Chaire de S. Pierre, & les questio
 que les erreurs des nouveaux Sectaires
 tous ennemis de l'autorité Pontificale
 donnèrent lieu d'examiner, firent naître
 une foule d'écrits sur ces matières inté
 ressantes. Ceux qui en firent le principa
 objet de leurs études, recouroient quel
 quefois aux monumens de l'antiquité
 ecclésiastique, pour y trouver des lumiè
 res que les Ecrivains de leur tems & des

voisins ne
 cette sorte
 en tems
 mes vérités
 tres, & q
 dont ils f
 leur marche
 ils étoient e
 foibles clart
 ; & les m
 rainés de no
 rions qui a
 ples.
 Après ces ob
 as allons don
 e-uns des E
 se sont fait
 us nous attac
 et le plus d'
 ure de leurs
 ère de leur
 l'influence c
 ns & la mani
 mmes.
 Nous avons
 ois, & de
 is, tous les c
 Mineurs, T
 er tems, puis

voisins ne pouvoient leur fournir. ———
 cette sorte , ils découvroient de **XIV.**

en tems quelques traces des an- **SIÈCLE.**
 nées vérités qui les conduisoient à

autres , & quelques principes lumi-
 ères dont ils se servoient pour éclair-

leur marche au milieu des ténèbres
 où ils étoient encore environnés. Mais

ces faibles clartés s'évanouissoient bien-
 tôt ; & les meilleurs esprits étoient

entraînés de nouveau par le torrent des
 erreurs qui avoient subjugué tous les

peuples.

Après ces observations préliminaires ,
 nous allons donner une notice de quel-

ques-uns des Ecrivains Ecclésiastiques ,
 qui se sont fait un nom dans ce siècle.

Nous nous attacherons à ceux qui méri-
 tent le plus d'être connus , soit par la

pureté de leurs talens , soit par le ca-
 ractère de leurs ouvrages , soit enfin

par l'influence qu'ils ont eue sur les opi-
 nions & la manière de penser des autres

hommes.

Nous avons déjà parlé de Jean Scot ,
 Erasmus, & de Guillaume Ockam , An-

glois , tous les deux de l'Ordre des Frè-
 res Mineurs , Théologiens célèbres dans

ce tems , puisqu'on donna au premier

 XIV.
 S I È C L E.

le titre de Docteur subtil , & au second celui de Docteur singulier ; mais l'un & l'autre oubliés aujourd'hui , du moins quant à leurs ouvrages , dont la lecture seroit une tâche aussi pénible qu'inutile. Nous ferons seulement deux remarques à l'occasion de ces Docteurs : la première que Jean Scot passe pour Auteur de l'opinion pieuse de l'immaculée Conception de la Sainte Vierge , adoptée depuis par la Faculté de Théologie de Paris. Opinion fondée sur des raisons de convenance , qui paroissoient assés fortes à ses partisans , pour leur persuader que la mère de J. C. a été honorée de ce beau privilège entre tous les Enfants d'Adam ; la seconde , que Guillaume d'Ockam fut un des plus ardens défenseurs de la puissance séculière & de l'autorité des Princes , contre les entreprises des Papes ; qu'il se déclara pour l'Empereur Louis de Bavière ; qu'il écrivit pour défendre la cause de ce Prince , qui étoit celle de tous les Rois , & qu'il mourut excommunié par Jean XXII.

Un autre Franciscain qui fit beaucoup de bruit dans les tems dont nous parlons , est le fameux Raymond Lulle , né dans l'Isle de Minorque en 1332

ne famille
 logne. Ces
 jamais , en
 Mineurs à
 s avoir touj
 sonne de s
 ce de Min
 is son entr
 onna sérieu
 gues orient
 onnement fu
 ation. Il y fit
 nta une mé
 r , qu'il croy
 on avoit pro
 ie fut occup
 s les différen
 r y former d
 uire son systè
 tout la perm
 ment ses prin
 nt refusée. L
 niface VIII &
 posa sa méth
 ivement , so
 les idées sin
 r des science
 t dangereuse
 tiocre utilité

une famille illustre, originaire de
 Catalogne. Cet homme singulier, s'il en XIV.
 jamais, entra dans l'Ordre des Frères SIÈCLE.
 Mineurs à l'âge de quarante ans,
 après avoir toujours vécu jusqu'alors en
 honneur de son rang, à la Cour du
 Prince de Minorque. Ce ne fut que
 par son entrée en Religion, qu'il
 se donna sérieusement à l'étude. Les
 langues orientales & les sciences de
 l'Occident furent l'objet de son ap-
 plication. Il y fit de grands progrès, & il
 inventa une méthode nouvelle d'ensei-
 gner, qu'il croyoit supérieure à tout ce
 qu'on avoit proposé jusqu'à lui. Toute
 son vie fut occupée à faire des voyages
 dans les différentes parties de l'Europe,
 pour y former des prosélytes & pour in-
 troduire son système dans les Ecoles. Mais
 sans tout la permission d'enseigner publi-
 quement ses principes, lui fut constam-
 ment refusée. Les Papes Honorius IV,
 Innocence VIII & Clément V, auxquels il
 exposa sa méthode, la rejetèrent suc-
 cessivement, soit qu'ils ne comprissent
 les idées singulières de ce réforma-
 teur des sciences, soit qu'ils les trouvas-
 sent dangereuses pour la foi, ou d'une
 médiocre utilité pour les Lettres. Rebuté

de ce mauvais succès, Raymond Lull
 XIV. résolut de se consacrer à la conversion
 S I È C L E. des Mahométans. Il entreprit dans
 dessein plusieurs voyages en Afrique ;
 il eut , dit-on , plusieurs conférences
 avec les Docteurs de l'Islamisme. Il
 prétend même qu'il mourut à la suite
 d'un de ces voyages , des mauvais tra-
 temens qu'il avoit reçus de la part des
 Infidèles , ce qui a fait que quelques-
 uns l'ont regardé comme Martyr. Il
 étoit âgé de quatre-vingts ans. Il
 étoit difficile de prononcer sur le mérite
 de ses vues , relativement aux sciences. Ses
 écrits sont si obscurs , & sa manière
 d'exprimer ses idées , si extraordinaire
 qu'on ne peut dire s'il est digne d'autant
 d'éloges ou d'autant de mépris que ses
 partisans & ses adversaires lui en ont
 prodigué. Peut-être la tournure singu-
 lière de son esprit & de son style a-
 elle empêché qu'on ne pénétrât sa pensée
 & qu'on ne fît ce qu'elle pouvoit
 avoir de bon. Peut-être aussi le goût qu'il
 avoit pour la chymie & les progrès qu'il
 y fit , nuisirent-ils à sa réputation ; car
 préjugé n'étoit pas favorable à ceux qui
 exerçoient une science pleine de mystères
 & enveloppée d'un jargon inintelligible.

On ne pouvoit
 sions fussent
 connoit ordina-
 Parmi les c
 pontificale , co
 que que les P
 efforçoient de
 ont nous ne
 arler ici , po
 plus jusqu'
 choses en cett
 es Ecrivains
 Ordre des P
 qui parut avec
 e Lyon en 12
 an 1328. Le
 de l'Ordre c
 devint Evêque
 ar la faveur d
 prit la défes
 ne & les au
 Ordre. L'un
 choses les plu
 tendue de la
 entendre , cett
 emme imméd
 n même - ten
 arce que le P
 ui étoit Prê
 Tome VI.

On ne pouvoit croire que leurs opérations fussent naturelles; & on les soupçonnoit ordinairement de magie.

XIV.

SIÈCLE.

Parmi les défenseurs de la Puissance pontificale, considérée dans toute l'étendue que les Papes & la Cour Romaine efforçoient de lui donner, il en est deux dont nous ne devons pas manquer de parler ici, pour faire connoître de plus en plus jusqu'où l'on portoit alors les scholés en cette matière. Le premier de ces Ecrivains est Augustin Trioufe, de l'Ordre des Hermites de S. Augustin, qui parut avec éclat au Concile général de Lyon en 1274, & qui vécut jusqu'à l'an 1328. Le second est Alvare Pélage, de l'Ordre des Frères Mineurs, qui devint Evêque de Selves en Portugal, par la faveur du Pape Jean XXII, dont il prit la défense contre Michel de Cérame & les autres Schismatiques de son Ordre. L'un & l'autre ont avancé les scholés les plus outrées sur la nature & l'étendue de la puissance Papale. A les entendre, cette Puissance est la seule qui vient immédiatement de Dieu; elle est en même-tems sacerdotale & royale, parce que le Pape tient la place de J. C., qui étoit Prêtre & Roi; elle embrasse

toutes les Nations, sans en excepter
 XIV. Princes & les Rois. Le Pape est le se
 S I È C L E. époux de l'Eglise ; il a la Jurisdiction
 immédiate sur tous les Diocèses, par
 que le pouvoir des Evêques dérive imm
 diatement de lui ; il a droit de pun
 les tyrans & les mauvais Princes, mên
 en les fouettant à des peines temp
 relles, & ... sânt prêcher contre
 la Croisade. On ne peut appeller de
 Jugemens au Concile général ; & c
 à lui de faire dans toute l'Eglise, p
 lui-même ou par ses Délégués, ce o
 chaque Evêque fait en particulier da
 son Diocèse. Les deux Auteurs dont
 s'agit ici, soutiennent toutes ces prop
 sitions & plusieurs autres semblable
 comme autant de vérités dont il n'est p
 permis de douter. Ce qu'il y a de p
 remarquable, c'est qu'Alvare Pélage
 glissé cette doctrine dans un ouvrage
 dont l'objet est d'exposer les maux
 l'Eglise & d'en indiquer le remède. Co
 ment ne voyoit-il pas qu'un de ces maux
 & le plus grand peut-être, étoit la jalou
 sie d'autorité, qui s'étoit formée ent
 les Pontifes & les Souverains temp
 rels, & que le vrai remède à ce ma
 principe de tant d'autres, étoit de fai

rentrer les de
 es que la l
 ablies ?

Si la Puiss
 enfeurs & se
 elle des Rois
 lus célèbres,
 urisconsulte
 ts de l'Em
 contre les Pap
 fense de ce
 vrant, qu'il in
 ix. Il est d
 ur établit da
 es propres & c
 t temporelle
 tendue & le
 seconde, c
 uissance eccl
 ad, quels so
 e diffère de
 ent que l'Eg
 ent parler,
 e tous les
 uissance ; qu
 ent immédia
 rité essentiell
 le souverain
 montre ent

entrer les deux Puissances dans les bornes que la Religion elle-même avoit établies ?

XIV.

SIÈCLE

Si la Puissance Pontificale eut ses défenseurs & ses apologistes dans ce siècle, celle des Rois eut aussi les siens. Un des plus célèbres, est Marsille de Padoue. Ce Jurisconsulte soutint avec force les intérêts de l'Empereur Louis de Bavière contre les Papes. Il composa, pour la défense de ce Prince, un ouvrage très-avant, qu'il intitula, *le Défenseur de la Vérité*. Il est divisé en trois parties : l'Auteur établit dans la première les caractères propres & distinctifs de l'autorité civile & temporelle ; il en montre l'objet, l'étendue & les bornes. Il fait voir dans la seconde, quelle est la nature de la Puissance ecclésiastique, à quoi elle s'étend, quels sont ses effets, & en quoi elle diffère de l'autorité civile. Il y soutient que l'Eglise n'a point, à proprement parler, de Jurisdiction coactive ; que tous les Apôtres étoient égaux en Puissance ; que tous les Evêques tiennent immédiatement de Dieu leur autorité essentielle ; que le Concile général est le souverain Juge dans l'Eglise, &c. Il montre ensuite comment les Papes

XIV.
S I È C L E R.

ont excédé les bornes de leur pouvoir tant dans le temporel, que dans le Spirituel ; il termine cette seconde partie en répondant aux objections de ses adversaires & aux passages, soit de l'Écriture, soit des Pères qu'ils avoient coutume d'alléguer dans leurs écrits en faveur des Papes. La troisième & dernière partie est employée à tirer les conclusions qui découlent des principes établis dans les deux autres. Parmi ces conséquences il en est plusieurs qu'on ne peut soutenir sans s'écarter de la vérité ; ce qui prouve que, dans une matière aussi délicate, est difficile de ne pas sortir des justes bornes ; & que, pour s'y renfermer, faut avoir des idées bien précises & bien nettes sur tous les points qu'on entend de discuter.

Nicolas de Lire est un des plus solides Écrivains que l'Ordre de Saint François ait produits dans ce siècle. Il naquit vers la fin du siècle précédent, dans une petite ville de Normandie, dont il prit le nom. Ses parens étoient Juifs ; & fit ses premières études sous les Rabbins. Mais s'étant converti, soit qu'il fût parvenu à découvrir l'insuffisance du Judaïsme, par ses propres recherches, soit

C
qu'il eût été
quelque autre
françois, &
ment de Ve
int ensuite
neur ; & s'y
tems l'Écritu
ment de son
que, qu'il av
lui servit be
sens littéral.
Ce Docteur
objet de ses
Écriture. A
tingué parmi
écrits nous o
deux ouvrage
premier est
ou, comme
elles sur le t
Commentair
livres de l'ar
ment. On re
vrages, que l'
étude de la l
Écritures, &
Commentair
y avoit trou
nichir les sie

qu'il eût été aidé par les lumières de quelque autre, il embrassa la Règle de S. François, & fit profession dans le Couvent de Verneuil, vers l'an 1292. Il vint ensuite à Paris, où il fut reçu Docteur; & s'y étant fixé, il expliqua long-tems l'Ecriture sainte dans le grand Couvent de son Ordre. La Langue Hébraïque, qu'il avoit étudiée dès son enfance, lui servit beaucoup pour découvrir le sens littéral, trop négligé de son tems. Ce Docteur n'eut toute sa vie d'autre objet de ses études, que l'explication de l'Ecriture. Aussi occupa-t-il un rang distingué parmi les bons Interprètes dont les écrits nous ont été conservés. Il composa deux ouvrages sur les Livres saints; le premier est un recueil de courtes notes, ou, comme l'on parloit alors, des postilles sur le texte sacré; le second est un Commentaire plus étendu sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament. On remarque, dans ces deux ouvrages, que l'Auteur avoit fait une grande étude de la Langue originale des saintes Ecritures, & qu'il avoit puisé dans les Commentaires des Rabins, tout ce qu'il avoit trouvé de meilleur, pour enrichir les siens. Nicolas de Lire mourut

XIV.

SIÈCLE.

XIV. en 1340, & fut enterré au grand Couvent des Cordeliers à Paris, où l'on voit encore son Epitaphé.

S I È C L E.

Entre les Auteurs de ce siècle, qui ont écrit sur les matières de spiritualité nous en choifrons deux, dont les ouvrages ont joui d'une grande réputation de leur tems, pour faire connoître la manière dont on traitoit alors ces sortes de sujets. Jean de Rusbraek, communément appellé Jean Rusbroc, est le premier; il naquit, en 1293, dans le Village dont il porta le nom, entre Bruxelles & Hall. A l'âge de quinze ans sachant à peine la Grammaire, il renonça à l'étude des Lettres humaines pour s'appliquer tout entier à la science des Saints, dont Dieu est l'unique maître. Il fut ordonné Prêtre à l'âge de vingt quatre ans, & continuant toujours de s'adonner à l'étude de la sagesse divine & des voies intérieures, il méditoit beaucoup, parloit peu, & fuyoit le commerce des hommes, pour ne pas troubler l'application continuelle de son esprit & de son cœur à Dieu. Il étoit arrivé à l'âge de soixante ans, & avoit déjà composé quelques ouvrages de spiritualité, lorsqu'il se retira dans une ma

de Chanon
forêt de Va
fit profession
fut élu Prie
Lorsque Ru
grace, il s
le mettoit à
de sa pri
es vives dan
ens enflamm
l'usage du
gé l'étude d
ns sa langu
mand; ma
traduits e
rius. Ils son
ferment tou
contemplative.
lui des autres
souvent d'
comme eux,
on ne doit
Gerson o
tude dont un
on ne s'écar
stinés à l'inst
it-il dans ce
osés à repre
approché les

de Chanoines réguliers, située dans
 forêt de Vauvert près de Bruxelles. Il
 fit profession; & peu de tems après, XIV.
 fut élu Prieur de cette Communauté. SIECLE
 Lorsque Rusbroc se sentoit inspiré par
 grace, il s'enfonçoit dans la forêt,
 se mettoit à écrire tout ce que la fer-
 veur de sa prière faisoit éclore de pen-
 sées vives dans son esprit, & de senti-
 mens enflammés dans son cœur. Ayant
 l'usage du Latin, dont il avoit né-
 cessité l'étude dans sa jeunesse, il écrivit
 dans sa langue naturelle, qui étoit le
 flamand; mais tous ses ouvrages ont
 été traduits en latin par le Chartreux
 Gervais. Ils sont en grand nombre, &
 renferment toutes les maximes de la vie
 contemplative. Son langage est comme
 celui des autres Mystiques, plein de feu
 & souvent d'exagération. Il emploie,
 comme eux, des expressions outrées,
 dont on ne doit pas prendre à la lettre.
 Suffi Gerson qui ramenoit tout à l'exac-
 titude dont un Théologien éclairé veut
 qu'on ne s'écarte jamais dans les écrits
 destinés à l'instruction des autres, trou-
 voit-il dans ceux de Rusbroc, plusieurs
 choses à reprendre. Mais ayant ensuite
 approché les endroits qui l'avoient

XIV. **S I È C L E.** alarmé, des autres passages où l'Auteur s'explique plus correctement, il convient que le fonds de sa doctrine étoit pur quoique sa manière de parler ne fût point toujours juste & rigoureusement vraie. Gerson conclut cet examen par une observation très-judicieuse : c'est que les contemplatifs étant ordinairement entraînés par l'ardeur d'une imagination exaltée, qui ne leur permet pas de mettre beaucoup de précision dans ce qui sort de leur plume, on ne devoit leur permettre de publier leurs ouvrages qu'après les avoir fait revoir par d'habiles Théologiens.

Rusbroc, malgré l'incorrection de ses écrits, fut considéré comme un homme en qui Dieu se plaisoit à répandre sa lumière, & consulté par les personnes les plus recommandables, sur les moyens de combattre les vices & de faire des progrès dans la vertu. Il mourut en 1381 avec la réputation du plus grand maître dans la vie spirituelle, qui eût paru depuis long-tems. Surius, son traducteur, & Denis le Chartreux, l'ont combattu d'éloges, & ont regardé ses ouvrages comme une source inépuisable de lumières & d'onction.

Rusbroc dont le plus Dominicain 1294, & maître habile Théologien il se faisoit traces, & renversé que l'abbé Thaulère a les ouvrages sur lesquels ils étoient traduits les a traduits en un langage comme ceux de traits vifs, de d'expressions prend de l'âme avec Maison y trouve la pureté. Sponnius, dit que admirable, & l'onction du le regarde comme écrit avec la solidité sur parut avec équilibre à Cologne ses Sermons

Rusbroc forma plusieurs disciples, dont le plus célèbre fut Jean Thaulère, Dominicain Allemand, qui naquit en 1294, & mourut en 1336. Il étoit plus habile Théologien que son maître; mais il se faisoit gloire de marcher sur ses traces, & reconnoissoit qu'il étoit plus versé que lui dans les voies intérieures. Thaulère a laissé un grand nombre d'ouvrages sur les matières de spiritualité; ils étoient tous écrits en Allemand: Surrius les a traduits en latin, & rassemblés en un même volume. Ils sont, comme ceux de Rusbroc, remplis de traits vifs, de sentimens enflammés, & d'expressions fortes, sur-tout lorsqu'il entreprend de peindre les effets de l'union de l'ame avec Dieu par le saint amour. Mais on y trouve plus de justesse & d'exactitude. Sponde, continuateur de Baronius, dit que cet Auteur étoit un homme admirable, & que ses ouvrages respirent l'onction du S. Esprit; & M. Bossuet le regarde comme un de ceux qui ont écrit avec le plus de correction & de solidité sur la Théologie Mystique. Il parut avec éclat dans la Chaire évangélique à Cologne & à Strasbourg, où ses Sermons opérèrent un grand nombre

XIV.

SIÈCLE.

XIV.

S I È C L E S.

de conversions. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on estime sur-tout ses Institutions, & on les regarde comme un excellent abrégé des maximes les plus utiles, & des règles les plus sûres, qu'on puisse suivre pour arriver à une haute perfection. On prétend que Dieu lui avoit fait connoître les maux dont l'Eglise devoit être affligée, par les ravages affreux que de nouveaux Hérétiques alloient bientôt causer, & on lui attribue un petit écrit où il en a fait la peinture la plus effrayante. S'il annonçoit par-là les fureurs des Sectaires qui parurent dans le quinzième siècle & dans le suivant, on peut dire que l'événement ne vérifia que trop bien la prédiction.

A R T I C L E XIII.

Mœurs. Usages. Discipline.

LE commencement d'un nouveau siècle, tenant aux dernières années de celui qui précède, il est difficile d'apercevoir d'abord en passant de l'un à l'autre, les changemens qui sont le

C H

ruit du ten
cession & pe
modifient,
ainte. Les
d'un âge à l'
ouchent, n
d'assez marg
déterminer l
sure qu'on a
époque nou
tives devien
prononcées;
les fixer pa
propres. L'é
prend, que
siècles, les
différenciés
le progrès d
corruption. C
roit suffire;
une idée aff
gnèrent dan
roit qu'à se
nous avons
& y ajouter
de plus dans
Cependant
partienment
siècle, si fé

fruit du tems. Ce n'est que par suc-
 cession & peu à peu que les mœurs se
 modifient, & prennent une nouvelle
 teinte. Les nuances qui les distinguent
 d'un âge à l'autre, dans les tems qui se
 touchent, n'ont rien d'assez sensible &
 d'assez marqué, pour qu'on puisse en
 déterminer les différences; mais à me-
 sure qu'on avance dans le cours d'une
 époque nouvelle, ces nuances distinc-
 tives deviennent plus fortes & mieux
 prononcées; alors on peut les saisir &
 les fixer par les traits qui leur sont
 propres. L'étude de l'Histoire nous ap-
 prend, que dans ce vaste tableau des
 siècles, les tems ne sont ordinairement
 différenciés les uns des autres, que par
 le progrès des abus, des vices & de la
 corruption. Cette remarque seule pour-
 roit suffire; de sorte que, pour se faire
 une idée assez juste des mœurs qui ré-
 gnèrent dans le XIV^e siècle, il n'y au-
 roit qu'à se rappeler la peinture que
 nous avons faite de celles du XIII^e,
 & y ajouter seulement quelques degrés
 de plus dans le bien & dans le mal.

Cependant il est des choses qui ap-
 partiennent proprement à ce XIV^e.
 siècle, si fécond en grands événemens,

XIV.

SICILE

XIV. & où les esprits commençoient à se couvrir la rouille dont ils étoient couverts, & comme engourdis. Quoique la société fût encore troublée par de grands désordres, & que les guerres nationales qui se rallumoient presque aussi-tôt qu'on les croyoit assoupies, fussent une source inépuisable de malheurs, les principes du Gouvernement se perfectionnoient dans la plupart des Etats. L'administration devenoit plus régulière & plus active; l'autorité des Monarques s'étendoit & acquéroit du nerf, à mesure que le pouvoir usurpé des vassaux alloit en s'affoiblissant, & que les réunions augmentoient le domaine de la Couronne.

C'étoit en France principalement, que le progrès de la société vers un état meilleur se rendoit plus sensible. Les Communes, dont l'origine commençoit à n'être plus nouvelle, avoient changé la face de nos provinces, en liant l'intérêt des peuples à celui de l'Etat & de son Chef. Avant Philippe-le-Bel, on avoit déjà vu le corps de la Nation réuni dans ces assemblées auxquelles on a donné le nom d'Etats-généraux, & délibérant, sous les yeux du Prince, sur

les affaires les plus importantes, & sous le règne de Louis le premier, que la classe des vassaux étoit en un si mauvais état, y eut pour la première fois. Les seigneurs ne dédaignèrent point de se rendre à la Cour avec une simplicité, reçut le Prince, & fut capable de donner la gloire à son règne. La loi Salique, qui étoit regardée comme une des loix fondamentales de l'Etat. Mais depuis Philippe le premier, l'on fit l'usage de la Couronne, encore présente. Hutin, qui donna lieu à la révolte des enfans mâles, prétendans régner, nous avoient vu. Jamais il ne fut d'affaire plus importante que la Couronne, qui touchoit à la commune patrie, & cet objet, la fin de l'infinité. A ce Long, succéda

es affaires les plus importantes ; mais ce fut sous le règne de ce Roi, en 1303, que la classe des Bourgeois, appelée le tiers-état, y fut admise pour la première fois. Par-là cette classe si longtemps dédaignée & condamnée à l'obscurité, reçut un nouveau lustre, & devint capable des plus généreux efforts pour la gloire & le soutien du Trône.

La loi Salique, en vertu de laquelle les femmes sont exclues de la Couronne, étoit regardée de tout tems, comme une des loix fondamentales du Royaume. Mais depuis Hugues-Capet, l'occasion d'en faire l'application ne s'étoit pas encore présentée. La mort de Louis-Hutin, qui décéda en 1316, sans laisser d'enfans mâles, la fit naître. Plusieurs prétendans réclamèrent son héritage ; nous avoient quelque droit apparent. Jamais il ne s'étoit élevé en France d'affaire plus importante. La Nation décida, & il fut statué pour toujours que la Couronne appartenoit au Prince qui touchoit de plus près à la souche commune par les mâles, & que, pour cet objet, la représentation s'étendoit à l'infini. A ce titre, Philippe V, dit le Long, succéda à son frère. Il en arriva

de même à la mort de ce nouveau Roi
 XIV. Charles-le-Bel, son frère, monta sur le
 S I È C L E. Trône qu'il laissoit vacant; & par la
 même loi, Philippe de Valois, petit-fils
 de Philippe-le-Hardi, & arrière petit-fils
 de S. Louis, devint Roi à la mort de
 Charles IV, qui ne laissa qu'une fille.
 Cet Ordre de succession, toujours religieusement observé, a garanti la France des guerres qui ont désolé les autres Etats, toutes les fois qu'il s'est agi de donner un Successeur au Trône, après la mort d'un Prince qui ne laissoit point de fils pour le remplacer. En excluant les filles, elle a causé un autre bien qu'on ne peut trop apprécier, c'est d'empêcher qu'un Etranger ne parvint à la Couronne, & qu'une nouvelle race de Prince, dont le Chef pourroit n'être même pas François, ne vint anéantir la Famille Royale, qui par-là se trouve en quelque sorte marquée du sceau de l'immortalité.

Les arts se perfectionnoient aussi bien que la science du Gouvernement. Mais leur marche étoit lente, comme celle de l'esprit humain. Nous parlons des arts d'agrément, tels que la peinture, la sculpture, &c. car les arts utiles, &

tiennent à
 rés depuis le
 es voyoit enco
 même de
 onumens de
 rage. On av
 ence; mais c
 end du goût
 ance, ni la c
 fter la grand
 ans choix, &
 tude d'orne
 leur abondan
 dernière cho
 arts, parce q
 érience &
 comparer. O
 ention des a
 certain, c'est
 avec succès c
 d'Algesire, e
 première foi
 Histoire.

La naviga
 time, qui e
 jours entre le
 Vénitiens. C
 & de grande
 ment la puiff

qui tiennent à la nécessité, étoient cul-
 tés depuis long-tems. Il est vrai qu'on **XIV.**
 voyoit encore dans un état de foiblesse **SIÈCLE**
 même de grossièreté, dont plusieurs
 monumens de ce tems-là rendent témoi-
 gnage. On avoit des idées de magnifi-
 cence; mais on ignoroit tout ce qui dé-
 pend du goût: on ne cherchoit ni l'élé-
 gance, ni la commodité; on faisoit con-
 stater la grandeur dans une somptuosité
 dans choix, & la beauté dans une mul-
 titude d'ornemens qui se nuisoient par
 leur abondance; c'est que le goût est la
 dernière chose qui s'acquiert dans les
 arts, parce qu'il suppose une longue ex-
 périence & une grande habitude de
 comparer. On rapporte à ce siècle l'in-
 vention des armes à feu; ce qu'il y a de
 certain, c'est qu'Alfonse IX s'en servit
 avec succès contre les Maures, au siège
 d'Algesire, en 1342 ou 1344. C'est la
 première fois qu'il en est parlé dans
 l'Histoire.

La navigation & le commerce mari-
 time, qui en est le fruit, étoient tou-
 jours entre les mains des Génois & des
 Vénitiens. Ces deux sources d'opulence
 & de grandeur accrurent considérable-
 ment la puissance de l'une & de l'autre

XIV. République. Leurs richesses & les secours qu'elles étoient en possession de donner aux Princes, dans toutes les entreprises où il alloit des vaisseaux & des gens de mer, leur inspirèrent le desir d'étendre leur domination. Venise fit des conquêtes dans les Isles & dans le continent. Gènes se procura aussi de nouvelles possessions. Les Princes Grecs, qui avoient laissé périr leur Marine, dont ils auroient dû se faire une barrière contre les Turcs, eussent-ils été réduits, comme autrefois les Athéniens, à désertier les Villes, pour réunir toutes leurs forces sur leurs vaisseaux, avoient recours à ces Républicains, toutes les fois qu'ils étoient obligés de tenir la mer.

Le Commerce intérieur se faisoit en France avec plus de facilité, depuis que la réunion de plusieurs Provinces à la Couronne, avoit mis une plus vaste étendue de pays sous l'obéissance du Souverain. Les communications étoient plus faciles; le transport des marchandises & des denrées se faisoit avec moins de risques, & le superflu d'un canton venoit s'offrir, à des jours marqués, aux besoins d'un autre. Jusqu'à cette époque, les Juifs avoient été en possession de tout le com-

C
merce qui se faisoit dans le Royaume; le genre, on n'avoit pas. Après leur chute, l'industrie n'avoit pas cet objet; mais les finances eurent à se rappeler, & d'affranchissement de sommes d'argent à leur expérience de réparation de la dette. Ce ne fut qu'après & en leur faveur que quelques Français furent exclus de toutes les places de commerce au succès duquel ils étoient parvenus. Ce que nous voyons pour qu'on ne soit pas assez juste de la liberté en Europe au siècle. Mais ce qui étoit destiné à l'usage, relatif à l'Eglise, nous les observant portant objet. La première est l'influence

commerce qui se faisoit dans l'intérieur du Royaume ; le peu qu'on savoit en ce genre, on ne l'avoit appris que d'eux. Après leur expulsion sous Philippe-le-Bel, l'industrie des François se porta vers un autre objet ; mais lorsque l'épuisement des finances eut obligé Louis Hutin à les rappeler, & à leur donner des lettres d'affranchissement, moyennant de grosses sommes d'argent, leur activité, jointe à leur expérience, les mit bientôt en état de réparer la perte qu'ils avoient faite. Ce ne fut donc qu'en les imitant, & en leur arrachant leur secret, que quelques François parvinrent à s'instruire de toutes les pratiques qui contribuent au succès du commerce.

Ce que nous venons de dire, suffit pour qu'on puisse se former une idée assez juste de l'état où se trouvoit la société en Europe, dans le cours du XIV^e. siècle. Mais cet article étant spécialement destiné à l'exposition des mœurs & des usages, relativement à la discipline de l'Eglise, nous allons rassembler toutes les observations qui concernent cet important objet.

La première chose à remarquer ici, c'est l'influence que le séjour des Papes à

XIV.

SIÈCLE.

XIV. Avignon eut sur toute l'Eglise & principalement sur celle de France. Il est certain que la discipline & les mœurs n'y gagnèrent point. On vit même éclore de nouveaux abus, dont on n'avoit point encore eu d'exemples. On accuse même les Italiens, qui formoient la Cour des Pontifes, d'avoir apporté dans nos cantons, des vices inconnus, jusqu'alors en-deçà des monts. La simonie devint si publique, qu'on ne s'en cachoit plus. L'avidité, qui n'est jamais satisfaite, faisoit tout vendre & tout acheter. Les Cardinaux & les autres Courtisans, à qui les Papes ne pouvoient rien refuser, se servoient du besoin qu'on avoit d'eux pour extorquer sans cesse de nouvelles graces, & accumuler les bénéfices sur leurs têtes. Ils en possédoient dans tous les Royaumes, sans y résider, sans pourvoir aux besoins des Eglises, sans même en faire entretenir les bâtimens & acquitter les charges quant au spirituel, contens d'en recueillir les revenus, pour servir d'aliment à leur faste, & enrichir leurs familles.

Les Evêques quittoient leurs Diocèses, & les Abbés leurs Monastères, pour aller faire leur cour aux Pontifes

ont ils s'eff
veillance & j
On conçoit
oute espèce
bsence. Tou
extérieur m
struction des
que plus ni
re, ni les a
sans doute
du grand cré
ent sur l'esp
en foule dans
voit l'appare
es prédicati
de tout genr
prêts à se p
du prochain
rieurs, à l'ex
doient à la
les parties de
fussent intri
l'argent à ré
retirer quelc
obtenoient
& quelquefo
fidérables. C
verte à l'am
abandonnât

& prin-
 Il est cer-
 eurs n'y
 e élorre
 n'avoit
 n accuse
 t la Cour
 dans nos
 qu'alors,
 devint si
 bit plus;
 ite, fai-
 ter. Les
 sans, à
 refuser,
 bit d'eux
 nouvelles
 fices sur
 ans tous
 r, sans
 s, sans
 mens &
 irituel,
 s, pour
 enrichir

ont ils s'efforçoient de capter la bien-
 eillance & puiser à la source des graces. XIV.
 On conçoit aisément quels désordres de S I È C L E.
 toute espèce devoient être le fruit de leur
 absence. Tout étoit négligé, abandonné;
 extérieur même du culte public & l'ins-
 truction des peuples n'occupoient pres-
 que plus ni les Pasteurs du second Or-
 dre, ni les autres Ecclésiastiques. Ce fut
 sans doute une des principales sources
 du grand crédit que les Mendians acqui-
 rent sur l'esprit des Fidèles. On courroit
 en foule dans leurs Eglises, où l'on trou-
 voit l'appareil des saintes cérémonies,
 les prédications, les secours spirituels
 de tout genre, & des hommes toujours
 prêts à se prêter avec zèle aux besoins
 du prochain. Les Ecclésiastiques infé-
 rieurs, à l'exemple des Prélats, se ren-
 doient à la Cour des Papes, de toutes
 les parties de l'Europe; & pour peu qu'ils
 fussent intrigans, ou qu'ils eussent de
 l'argent à répandre, ils étoient sûrs de
 retirer quelque fruit de leur voyage. Ils
 obtenoient des Prébendes, des dignités
 & quelquefois même des Bénéfices con-
 sidérables. Cette voie si facile, étant ou-
 verte à l'ambition, il étoit naturel qu'on
 abandonnât les études, le travail du saint

Diocè-
 stères,
 Pontifes

XIV.
S I È C L E. ministère & le soin des ames. Le commun des hommes n'est pas porté à se fatiguer dans des routes pénibles, quand on est certain d'arriver au but sans application & sans contrainte. Il arrivoit donc que les postes qui exigent le plus de lumières & de mœurs, étoient remplis par des Sujets ignorans ou scandaleux. Les bons Evêques avoient beau s'en plaindre, leur voix étoit étouffée & le mal croissoit toujours.

Les Ordres Religieux d'ancienne institution, déjà si dégénérés de leur première ferveur dans les siècles précédens, s'en éloignèrent encore davantage pendant le cours de celui-ci, par la négligence & l'éloignement des Supérieurs. On songea cependant à y mettre la réforme. Les Papes donnèrent plusieurs Bulles sur cet objet. Mais nous ne voyons pas qu'elles aient produit tout le bien qu'on devoit s'en promettre; sans doute parce qu'on ne prenoit pas les moyens nécessaires pour y réussir, qui étoient de bannir le faste, la dissipation, le désœuvrement, la bonne chère & les autres désordres qui s'étoient enracinés; de rappeler les Moines au recueillement, à l'esprit de pauvreté, aux pratiques

données par
tail des main
usage depuis
es; enfin d'
ence, à don
licité, à ve
maintien du b
eurs Maisons
roduire ou fo
la réforme d
ar le Pape U
eut un si p
qu'on y suivit
Pape, après
scandaleux pa
mit à leur tête
gner avec p
la régularité.
oient produ
effets, si l'on
On tint da
tre de Conc
ne manquèren
nation des m
par les Mém
général de V
mulé; & la
Eglise étoit
ni plus éner

données par la règle, & sur-tout au tra-
 vail des mains, dont ils avoient perdu
 l'usage depuis qu'ils étoient devenus ri-
 ches; enfin d'obliger les Abbés à la rési-
 stance, à donner l'exemple de la sim-
 plicité, à veiller par eux-mêmes au
 maintien du bon ordre, & à éloigner de
 leurs Maisons, tout ce qui pouvoit in-
 troduire ou fomentier l'esprit du monde.
 La réforme du Mont-Cassin, entreprise
 par le Pape Urbain V, vers l'an 1370,
 eut un si parfait succès, que parce
 qu'on y suivit cette méthode, & que le
 Pape, après avoir remplacé les sujets
 scandaleux par des Religieux édifiants,
 mit à leur tête un Abbé capable de gou-
 verner avec prudence, & de maintenir
 la régularité. Les mêmes moyens au-
 roient produit ailleurs de semblables
 effets, si l'on eût su les employer.

On tint dans ce siècle un grand nom-
 bre de Conciles; & plusieurs Evêques
 ne manquèrent pas de zèle pour la réfor-
 mation des mœurs. On le voit sur-tout
 par les Mémoires présentés au Concile
 général de Vienne. Rien n'y étoit dissi-
 mulé; & la peinture des maux dont
 l'Eglise étoit remplie, ne pouvoit être
 ni plus énergique, ni plus touchante.

XIV.

SIÈCLE.

XIV. En les exposant d'une manière si naturelle & si vraie, les Auteurs de ces Mémoires, en proposoient les remèdes c'étoit d'encourager les études; de n'élèver aux Ordres que des Sujets éprouvés de ne donner les places qu'au mérite au lieu de les accorder à la brigue ou au crédit; de faciliter aux jeunes gens pauvres qui annonçoient des talens, un moyen de s'instruire, en appliquant cette bonne œuvre, une partie des biens ecclésiastiques; enfin, de faire revivre l'ancienne discipline, & de rappeler tous les Ministres de l'Eglise à l'observation des règles qui avoient fait sa gloire dans ses tems les plus heureux.

S'il y avoit de grands scandales dans l'Eglise, il s'y monroit aussi de grands exemples de vertu. Une Sainte Elisabeth de Portugal, une Ste Brigitte de Suède, un vénérable Pierre d'Aragon, un bienheureux Pierre de Luxembourg, les premiers Religieux qui formèrent les Congrégations naissantes du Mont Olivet & des Jésuates, les pieux Solitaires qui ranimèrent au Mont-Cassin l'esprit de S. Benoît; enfin les ames pures que Dieu s'étoit réservées dans tous les Etats, réclamoient par leurs vertus contre la

corruption & dans le monde des hommes bien, & des gens pour l'honneur de leurs Religions nombre. Mais ils s'efforçoient de combattre les vices, les dissolutions, & d'une pauvre multitude de pécheurs grand nombre de ces Religieux étoient occupés, parce qu'ils étoient plus employés à des fonctions extérieures que les Séculariers; mais quelquefois par la route des sciences, l'esprit s'éleva, & il y en eut au-dessus de l'obscurité pour aller aux places d'honneur. Ceux-ci avec édification & la consolation de la consolation des calamités qui

corruption & les désordres qui régnoient
 dans le monde. On voyoit donc encore
 des hommes dignes du nom de Chré- XIV.
 tien, & des Ministres animés d'un vrai S I È C L E
 zèle pour l'honneur de la Religion. Plus
 ieurs Religieux Mendians étoient de ce
 nombre. Malgré les inconvéniens qui
 résultoient de leurs privilèges, ils com-
 battoient avec une ardeur généreuse,
 contre les vices de leur tems. Leurs ex-
 hortations, soutenues d'une vie austère
 & d'une pauvreté absolue, ébranloient
 les pécheurs, & en convertissoient un
 grand nombre. On choisissoit souvent
 de ces Religieux pour les élever à l'Epis-
 copat, parce qu'ils étoient communé-
 ment plus éclairés & plus habitués aux
 fonctions extérieures du saint Ministère
 que les Séculiers. S'il y eut dans ce nom-
 bre quelques ambitieux qui se frayèrent
 la route des honneurs par des moyens
 que l'esprit de l'Eglise n'approuve pas,
 il y en eut aussi qu'il fallut forcer à quit-
 ter l'obscurité de leur état, pour mon-
 ter aux places éminentes, qui s'offroient
 à eux. Ceux-ci remplirent leurs devoirs
 avec édification & avec zèle. Ils furent
 la consolation de l'Eglise, au milieu des
 calamités qui l'affligeoient; & ils main-

tinrent les précieux restes de piété qui s'étoient conservés.

XIV.

SIÈCLE.

Parmi les plus grands maux que causa le schisme dont nous avons vu la naissance, nous devons ranger les exactions que les deux Contendans exerçoient sur les Eglises de leurs obédiences respectives. Ils imposoient des sommes arbitraires sur toutes les Prélatures qu'ils conféroient; & ceux qui étoient obligés de les payer, se dédommageoient, en foulant, à leur tour, les Eglises & les Bénéficiers de leur dépendance. Les Princes se plainrent souvent de ces levées d'argent, qui enlevoient toutes les espèces, & causoient un dommage infini à la société. Mais les Papes firent voir les appaiser, en leur accordant des décimes sur le Clergé de leurs Etats. Ils dispoient ainsi, en faveur des Rois, qui les reconnoissoient, d'une partie des biens ecclésiastiques, dont ils s'attribuoient la dispensation, pour s'assurer l'autre.

L'établissement des annates est encore de ce tems. C'est la retenue de la première année des fruits des Evêchés, Abbayes & autres Prélatures qui viennent à vaquer. Jean XXII avoit donné

l'exemple

l'exemple de
en appliqua
de revenu,
frais d'une e
recouvrement
Boniface IX
convertit en c
retenue que
pour une fois
croissoit utile
époque, les
mes pour
schisme, on
de la Chamb
pour les pro
proportion c
même tems.
Les réserv
urent imagin
Papes à Avign
évenus à la
oient dans
ous les Béné
Pape s'appliq
que celui de
toutes les Pré
geoit pas à p
sur les expect
té des Bénéfici
Tome VJ

Exemple de cette nouvelle imposition,
 en appliquant le produit d'une année XIV.
 de revenu, sur tous les Bénéfices, aux SIECLE.
 frais d'une expédition projetée pour le
 recouvrement de la Terre-Sainte. Mais
 Boniface IX, successeur d'Urbain VI,
 convertit en droit fixe & ordinaire, cette
 retenue que Jean XXII n'avoit faite que
 pour une fois, & par un motif qui pa-
 roissoit utile à la Religion. Depuis cette
 époque, les annates, quoique suspen-
 dues pour quelque tems pendant le
 schisme, ont fait partie des revenus
 de la Chambre Apostolique. Les taxes,
 pour les provisions des Bénéfices, à
 proportion du revenu, sont aussi du
 même tems.

Les réserves & les expectatives qui
 furent imaginées pendant le séjour des
 Papes à Avignon, procuroient de grands
 revenus à la Cour Romaine, & met-
 toient dans sa main la disposition de
 tous les Bénéfices. Par les réserves, le
 Pape s'appliquoit, sans autre terme
 que celui de sa volonté, les fruits de
 toutes les Prélatures, auxquelles il ne
 s'occupoit pas à propos de pourvoir; &
 par les expectatives, il dispoit à son
 gré des Bénéfices, en faveur de qui bon

XIV.
SIÈCLE.

lui sembloit, même avant qu'ils fussent vacans. Plusieurs Papes se repentirent d'avoir exercé un droit qui entraînoit des inconvéniens qu'il étoit impossible de ne pas sentir. Ils revoquèrent & les réserves & les expectatives; mais bientôt après, les unes & les autres étoient rétablies; & les Officiers proposés à l'administration de ces deux objets, y introduisirent des abus énormes, dont ceux qui avoient quelque zèle pour le maintien des bonnes règles, gémissaient en vain. On voit, par cette remarque & par les précédentes, que le pouvoir des Papes, loin de diminuer pendant leur séjour à Avignon, ne fit que s'étendre de plus en plus, & que les circonstances leur procurèrent de nouveaux droits, dont ils ne jouissoient pas avant de résider en-deçà des monts.

On rapporte communément à ce siècle l'établissement du Tribunal de la Rote, ou du moins, si son origine est plus ancienne, il reçut alors une forme plus régulière, & une autorité plus certaine. Ce Tribunal fut érigé pour soulager le Pape dans l'examen & le jugement des affaires qui ne sont pas Consistoriales. Anciennement le Pape prenoit connoissance de

ces sortes de
de ses Cha
tion du Tri
devant les
les affaires d
Il y a douze
diction, qu
d'Auditeurs
Rome des h
Roi de Fran
les décisions
d'autorité d
font, un A
trois Romain
un Milanois
Ferrarois.

Nous allo
méthode qu
crite, résun
discipline dres
siècle, & le
les objets aux

10. Les
tenue des Co
tous les deux
césains, cha
ques étoient
lieu indiqué
y délibérer a

ces sortes d'affaires par lui-même, assisté de ses Chapelains. Mais depuis l'érection du Tribunal de la Rote, c'est par-devant les Juges qui le composent que les affaires de cette nature sont discutées. Il y a douze Juges attachés à cette juridiction, qui sont connus sous le titre d'Auditeurs de Rote, & qui jouissent à Rome des honneurs de la Prélature. Le Roi de France en nomme un, quoique les décisions de ce Tribunal n'ayent point d'autorité dans le Royaume. Les autres sont, un Allemand, deux Espagnols, trois Romains, un Vénitien, un Toscan, un Milanois, un Boulonois, & un Ferrarois.

Nous allons maintenant, suivant la méthode que nous nous sommes prescrite, résumer les Réglemens de discipline dressés par les Conciles de ce siècle, & les présenter en abrégé sous les objets auxquels ils se rapportent.

1^o. Les Papes recommandèrent la tenue des Conciles provinciaux, au moins tous les deux ans, & des Synodes Diocésains, chaque année. Tous les Evêques étoient obligés de se trouver au lieu indiqué par le Métropolitain, pour y délibérer avec les autres Prélats de la

XIV.
SIÈCLE;

province, sur les affaires communes ou particulières qui méritoient leur attention. Les absens envoyoiēt leurs Procureurs, & faisoient agréer leurs excuses, lorsqu'ils en avoient de légitimes. Les Abbés & les Députés des Cathédrales y étoient aussi mandés. Les réglemens dressés dans ces assemblées étoient publiés par les Evêques dans leurs Diocèses respectifs, & l'exécution leur en étoit confiée. Mais on voit, & par les actes de ces Conciles, & par le progrès des abus, qu'on n'alloit point à la source des maux qu'on vouloit guérir, & qu'on n'y appliquoit pas les véritables remèdes.

2^o. Les élections subsistèrent encore quant au droit, quoique la Cour de Rome s'attribuât autant qu'elle le pouvoit la pleine disposition des Prélatures. Les Evêques avoient aussi conservé le droit de conférer les Bénéfices de leurs Diocèses, & ils y pourvoyoiēt, toutes les fois qu'ils n'étoient pas troublés dans l'exercice de cette partie de leur pouvoir, par les expectatives, dont l'usage, comme nous l'avons dit, étoit devenu si fréquent. Quant aux Bénéfices en patronage, ceux qui en étoient pourvus par les Patrons, se présentoient aux

C
 Ordinaires de même
 nation des

3^o. Les fréquentes
 avoir accor
 successeurs
 lui à cet é
 de Benoît
 furent poss
 les Papes le
 sans néam
 ces Bénéfic

4^o. La
 fort comm
 térées qui p
 ce point, l
 loin, qu'on
 les Ecclési
 deux Béné
 qu'un à cha
 qui avoient
 & qui trou
 l'une & l'au
 dans des
 donc pas ra
 jouît en mê
 des dans la
 Eglises diff

Ordinaires pour être mis en possession ; de même ceux qui tenoient leur nomination des autres Collateurs.

XIV.

SIÈCLE:

3°. Les Commendes devinrent très-fréquentes. Clément V se repentit d'en avoir accordé trop facilement, mais ses successeurs continuèrent d'en user comme lui à cet égard, & malgré la révocation de Benoît XII, la plupart des Abbayes furent possédées par des séculiers à qui les Papes les conféroient en Commendes, sans néanmoins déroger à la nature de ces Bénéfices qui exigeoient la régularité.

4°. La pluralité des Bénéfices devint fort commune, malgré les défenses réitérées qui proscrivoient cet abus ; & sur ce point, l'oubli des règles fut poussé si loin, qu'on autorisa en quelque sorte les Ecclésiastiques, à posséder à la fois deux Bénéfices, pourvû qu'il n'y en eût qu'un à charge d'ames. Mais tous ceux qui avoient de l'avidité, de l'ambition, & qui trouvoient moyen de satisfaire l'une & l'autre, ne se renfermoient pas dans des bornes si étroites. Il n'étoit donc pas rare qu'un même Ecclésiastique jouît en même tems de plusieurs prébendes dans la même Eglise, ou dans des Eglises différentes. Les canons le défen-

doient, mais l'exemple étoit plus fort.
 XIV. 5°. Jamais on n'avoit encore porté si
 S I È C L E. loin, que dans ce siècle, l'usage des
 excommunications, des interdits, &
 des autres censures ecclésiastiques. Les
 excommuniés étoient non-seulement
 exclus des biens spirituels dont on jouit
 dans la Société religieuse, mais encore
 de la Société civile; & ceux qui les fré-
 quentoient, partageoient avec eux les
 effets de l'anathème. On ne connoissoit
 pas d'autre moyen de punir les coup-
 ables, ni d'autre remède aux maux dont
 on vouloit arrêter le cours. Souvent les
 deux tiers d'une paroisse, ou même
 d'une ville, étoient dans les liens de
 l'excommunication. Il arrivoit de-là,
 que les Censures tomboient dans le
 mépris; on s'inquiétoit peu de les en-
 courir, & pas davantage de s'en faire
 absoudre.

6°. Le plus grand soin des Prélats
 dans les conciles, fut de pourvoir à la
 conduite & aux bonnes mœurs des Ec-
 clésiastiques. On fit des réglemens sur
 leurs habits, sur la tonsure convenable
 à chaque Ordre, & sur les autres objets
 qui concernent la décence extérieure.
 On défendit aux Clercs le port des

armes, le
 & mercen
 avilir aux
 l'état cléri

7°. A l'
 mens fait
 doivent pas
 toient que
 très, c'est
 écrire, &
 Pour les
 Bénéfices à
 seulement
 des article
 monies de
 qui avoien
 recevoir d
 ces Bénéfici

8°. On
 à la célébra
 tretien des
 la conserv
 dont les
 On défend
 & aux C
 usage. Af
 plus assidu
 que par-to
 à ceux qui

armes, le commerce, les emplois bas & mercenaires, & tout ce qui pouvoit avilir aux yeux des peuples la dignité de l'état clérical. XIV.

7°. A l'égard de la science, les réglemens faits à ce sujet, ne la demandoient pas fort étendue. Ils se contentoient que les simples Clercs fussent lettrés, c'est-à-dire, qu'ils fussent lire, écrire, & les principes de la Grammaire. Pour les Prêtres & ceux qui avoient des Bénéfices à charge d'ames, on exigeoit seulement d'eux qu'ils fussent instruits des articles de notre foi, & des cérémonies de l'Eglise. On ordonna à ceux qui avoient obtenu des Bénéfices, de recevoir dans l'année, les Ordres que ces Bénéfices requéroient.

8°. On étendit les mêmes réglemens à la célébration des Offices divins, à l'entretien des Eglises & des ornemens, à la conservation des biens & des droits dont les Eglises étoient en possession. On défendit aux Laïques de les usurper, & aux Clercs d'en faire un mauvais usage. Afin de rendre les Chanoines plus assidus aux Offices, on établit presque par-tout les distributions qui se font à ceux qui sont présens, & dont les ab-

XIV.
SIÈCLE.

sens sont privés. On renouvela aussi les anciens Canons qui ordonnent aux fidèles d'assister les Dimanches à la Messe paroissiale.

9°. pour ranimer la piété, en lui présentant de nouveaux objets, on établit quelques fêtes de nouvelle institution, telles que la Conception & la Visitation de la Sainte Vierge, la fête de la Trinité dont la célébration fut fixée au Dimanche d'après la Pentecôte, la fête du Saint Patron de chaque Eglise, &c. Il y eut aussi de nouvelles pratiques de dévotion, autorisées par les Papes & les Conciles, telle que la prière appelée *Angelus*; elle devoit se dire au son de la cloche qui annonçoit le couvre-feu, vers l'entrée de la nuit, & les Papes y avoient attaché des indulgences. On prescrivit aussi de chanter le *Salve Regina* tous les jours après Complies.

10°. On fit plusieurs Ordonnances contre ceux qui n'observoient par l'abstinence du Carême & des jours de jeûne. A l'égard de celle du Samedi, on en fit une loi pour les Ecclésiastiques, mais elle n'étoit pas encore d'obligation pour les laïques.

11°. Les mœurs déréglées d'un grand

C
nombre d
zèle des p
vella les au
concubina
défendit
liaison sus
naires de
les obliger
pouvoit do
punir selon
qui ne se co
12°. La
une occasio
les Ecclési
& ceux qui
les Seigneu
gens d'Egli
un bon us
de fait de
de la terre
pas enlever
ils ne pouv
soutenoient
refusoit le p
peines contr
de mainteni
jouissance d
comme fond
13°. Il est

nombre d'Ecclésiastiques, excitèrent le zèle des premiers Pasteurs. On renouvela les anciennes loix contre les Clercs concubinaires & licentieux; on leur défendit sous diverses peines, toute liaison suspecte, & on chargea les Ordinaires de veiller sur leur conduite, de les obliger à renvoyer toute femme qui pouvoit donner lieu au scandale, & de punir selon la rigueur des Canons ceux qui ne se corrigeroient pas.

12°. La perception de la dixme étoit une occasion fréquente de querelle entre les Ecclésiastiques à qui elle étoit due, & ceux qui étoient obligés de la payer: les Seigneurs jaloux du bien dont les gens d'Eglise ne faisoient pas toujours un bon usage, s'emparèrent par voie de fait de cette partie des productions de la terre, que le peuple ne voyoit pas enlever sans répugnance; & quand ils ne pouvoient pas se l'approprier, ils soutenoient au moins le peuple qui en refusoit le payement. On prononça des peines contre les uns & les autres, afin de maintenir les Ecclésiastiques dans la jouissance d'un revenu qu'on regardoit comme fondé sur le droit divin.

13°. Il est étonnant que le Concile de

Vienne se soit déterminé à faire un règlement, pour confier à des laïques des biens appartenans aux Hôpitaux, dans un tems où les Clercs étoient les seuls qui fussent versés dans les affaires. Sans doute ce fut une précaution inspirée par la prudence, peut-être même par la nécessité. Mais quel qu'en ait été le motif, rien ne prouve davantage le peu d'ordre que les Ecclésiastiques, adonnés aux emplois séculiers, mettoient dans leur conduite, & dans la gestion des intérêts dont ils étoient chargés.

14°. Le Jubilé de la centième année avoit été institué, comme nous l'avons dit, par le Pape Boniface VIII. Les Romains, au commencement du Pontificat de Clément VI, c'est-à-dire, vers l'an 1343, prièrent ce Pontife de réduire à moitié ce long terme, la vie de la plupart des hommes étant trop courte, pour que plusieurs pussent jouir d'une grace attachée au renouvellement de chaque siècle. Clément VI se rendit à cette représentation, & accorda une Bulle pour la célébration du Jubilé, l'an 1350, & ainsi de suite, toutes les cinquantièmes années. Urbain VI fit

C
 une nouvelle
 retour du
 comme pou
 années que
 Ce Jubilé f
 successeur d
 un grand co
 vers pays de
 1400, ceux
 les deux réd
 de parler, f
 les Royaume
 tale du mo
 la grande
 année.

une nouvelle réduction, en fixant le retour du Jubilé à trente-trois ans, comme pour honorer le nombre des années que J. C. a passées sur la terre. Ce Jubilé fut célébré par Boniface IX, successeur d'Urbain; & il y eut à Rome un grand concours de Pèlerins, des divers pays de son obéissance. Enfin l'an 1400, ceux qui n'avoient point adopté les deux réductions, dont nous venons de parler, se rendirent en foule de tous les Royaumes de la chrétienté, à la Capitale du monde chrétien, pour gagner la grande Indulgence de la centième année.



CHRONOLOGIE DES CONCILES

QUATORZIÈME SIÈCLE

- XIV.
SIÈCLE.
An de J. C.
1301.
- M**ELODUNENSE, de Melun, par Etienne Bécard, Archevêque de Sens, & ses suffragans, le 21 Janvier, pour réformer la discipline. Ce Concile est daté de l'an 1300, suivant le style du tems.
1301. *Remense*, de Rheims, par l'Archevêque Robert de Courtenay, le 22 Novembre. On y fit une Constitution de sept articles, dont la plupart regardent les Clercs qui seroient appellés à un Tribunal séculier.
1302. *Parisiense*, XXXVII, Assemblée des Seigneurs & des Prélats, le 10 Avril. Philippe-le-Bel ayant fait emprisonner, en 1302, Bernard de Saiisset, premier Evêque de Pamiers, Boniface VIII s'en plaignit au Roi par une Lettre du 5 Décembre de la même année; & le même jour, il lui envoya la Bulle, *Ausculata, fili*. Philippe-le-Bel, surpris

troublé de
seigneurs, les
Villes à N
10 Avril 130
contre le Pape
alta, fili. Les
cardinaux une
rent leur méc
ape prétendo
tant au temp
; au lieu
rançois ont t
temporel, le R
Dieu seul. Les
une manière
applièrent, la
e conserver l'
l'Etat
ment par le
ome, d'autan
le souffrir
Remense, p
Archevêque d
re, contre les
es Cathédrale
Romanum,
Boniface y fit
clata en mena
mais sans en v

troublé de cette Bulle, assembla les Seigneurs, les Prélats & les Notables des Villes à Notre-Dame de Paris, le 30 Avril 1302. Il y porta ses plaintes contre le Pape, & fit lire la Bulle *Aufalta, fili*. Les Seigneurs écrivirent aux Cardinaux une Lettre forte, où ils témoignent leur mécontentement de ce que le Pape prétendoit que le Roi fût son sujet tant au temporel, & le doit tenir de Dieu seul. Les Prélats écrivirent au Pape d'une manière moins forte; mais ils le supplièrent, la larme à l'œil, disoient-ils, de conserver l'ancienne union entre l'Église & l'État, & de révoquer le Mandement par lequel il les avoit appelés à Rome, d'autant que le Roi & les Barons ne le souffriroient en aucune forte.

Remenje, par Robert de Courtenay, Archevêque de Rheims, le 30 Septembre, contre les entreprises des Chapitres des Cathédrales.

Romanum, le 30 Octobre: le Pape Boniface y fit beaucoup de bruit, & déclara en menaces contre Philippe-le-Bel, mais sans en venir à l'exécution.

XIV.

SIÈCLE.

AN de J. C.

1302.

1302.

- Tarraconense*, par l'Archevêque Rodrigue, le 22 Février. On y publia une Constitution qui n'a pas encore été imprimée. Elle est en trois articles. **XIV.**
- Londonense*, le 15 Septembre & les deux jours suivans, assemblé par le Roi Edouard I, pour aviser aux moyens d'établir une paix solide entre l'Angleterre & l'Ecosse. Il s'y trouva des Evêques, des Abbés & des Barons des deux Royaumes. **SI È C L E.**
An de J. C.
1305.
1305.
- Aquileiense*, les 30 & 31 Janvier, par Ottoboni, Patriarche d'Aquilée. On y fit une Constitution sur la discipline, que nous n'avons plus. L'Evêque de Padoue appella au Saint-Siège du refus qu'on lui faisoit de lui accorder la première place après le Patriarche. **1307.**
- Coloniense*, par Henri de Virnenbourg, Archevêque de Cologne, le 20 Février. On y dressa 15 articles contre les Bégards, contre ceux qui donnent atteinte aux libertés ecclésiastiques, & sur la discipline. **1307.**
- Tarraconense*, par l'Archevêque Guillaume. On y publia une constitution qui n'a pas encore été rendue publique. Elle est en deux articles, dont le second ordonne que les legs faits aux Frères Mi-

~~neurs~~ neurs, seront appliqués à d'autres par
 XIV. l'Ordinaire, attendu qu'ils sont incapables d'en recevoir.

S I È C L E.

An de J. C.

Sifenſe, de Sife en Arménie, par

1307. Grégoire, Patriarche des Arméniens & vingt-fix Evêques, en préſence d'Hayron & de Léon ſon fils, Rois d'Arménie, pour cimenter l'union de l'Egliſe d'Arménie avec l'Egliſe Romaine. On y régle qu'on célébrera les principales Fêtes aux mêmes jours que celle-ci le célèbre; qu'au Trifagion, on dira *Chriſte, qui crucifixus es, &c.*; qu'on mêlera de l'eau dans du vin au ſain Sacrifice.

1308.

Auſcitanum, d'Auch, par l'Archevêque Amanien, le 26 Novembre. On y publia ſix articles concernant le Clergé.

1309.

Budenſe, de Bude en Hongrie, par le Cardinal Gentil, Légat, le 6 Mai. On y publia une Conſtitution en faveur de Charles ou Charobert, Roi de Hongrie.

1309.

Poſoniènſe, de Preſbourg, par le Cardinal Gentil, Légat du Saint-Siège. On y fit un Statut en IX articles ſur la diſcipline.

1309.

Udwardenſe, d'Udward dans le Diocèſe de Strigonie, par l'Archevêque

Thomas & ...
 quatre Régles
 ſonne d'obſer
 eſſés par le
 ſaint-Siège
Ucinenſe,
 9 Février,
 Aquilée. O
 Concile d'Ac
Coloniènſe
 bourg, Arche
 évêques, le
 ſuivans. On
 XVIII artic
 ſonne que l
 Noël, ſuiva
 maine; mais
 ée eccléſiaſ
 & continua
 qu'on nomme
Saltzburg
 Carême, p
 Légat du Sai
 pour régler
 que le Pape
 ans, & pour
 uts des Con
Trevirente
 douin de L

Thomas & ses Suffragans , où l'on fit quatre Réglemens , dont le dernier ordonne d'observer ceux qui avoient été dressés par le Cardinal Gentil , Légat du Saint-Siège. XIV. S I È C L E .

Utinense , d'Udine dans le Frioul , le 9 Février , par Ottoboni , Patriarche d'Aquilée. On y confirma le Statut du Concile d'Aquilée , tenu en 1307. 1310.

Colonienne , par Henri de Virnenbourg , Archevêque de Cologne , & trois Evêques , le 9 Mars & les deux jours suivans. On y publia des Statuts en XXVIII articles. Le vingt-troisième ordonne que l'on commencera l'année à Noël , suivant l'usage de l'Eglise Romaine ; mais cela doit s'entendre de l'année ecclésiastique. La Civile se datoit & continua de se dater de Pâques ; ce qu'on nommoit alors le style de la Cour. 1310.

Salzburgense , de Saltzbourg , au Carême , par l'Archevêque Conrad , Légat du Saint-Siège , & six Evêques , pour régler le payement de la dixme que le Pape avoit demandée pour deux ans , & pour y expliquer quelques Statuts des Conciles précédens. 1310.

Trevirensis , par l'Archevêque Baudouin de Luxembourg , frère de l'Em- 1310.

XIV. pereur Henri VII, le 29 Avril. On publica 156 Statuts, dont le cent-
 SIÈCLE. fième permet de se confesser, en
 An de J. C. de nécessité, à un Laïque au défaut d'
 Prêtre.

1310. *Moguntinum*, par Pierre, Archevêque de Mayence, le 12 & le 13 Mars. On y fit un abrégé des Conciles précédens; & on y traita par ordre du Pape de l'affaire des Templiers. Vingt-un de ces Chevaliers se présentèrent d'eux-mêmes à cette Assemblée, pour y protester de leur innocence, & se déclarer appellans au Pape futur des procédures qu'on faisoit contr'eux. On les renvoya sans leur faire aucun mal.

1310. *Ravennense*, le 17 Juin, par l'Archevêque Raynald, Légat du Saint-Siège, où l'on fait comparoître cinq Templiers qui nient les crimes qu'on leur objectoit, & sont renvoyés, malgré deux Inquisiteurs qui vouloient qu'on les mît à la question.

1310. *Parisienne*, XXXIX, par Philippe de Marigni, Archevêque de Sens, depuis le 11 jusqu'au 26 Octobre. On y examina la cause des Templiers, dont les uns furent renvoyés absçus, les autres relâchés avec une pénitence qu'on leur

posâ, & c.
 comme rélap
 feu; ce
 près
 me, ma'gr
 usés firent
Salmanice
 Octobre.
 Composte
 es allégués
 rent déclarés
Silvanecten
 Courtenay
 neuf Tem
 u. Aucun d'
 les accusés
Ravennense
 ld, le 21
 eux Statuts
 fine, qui fut
Bergamense
 n Turriani
 5 Juillet,
 cution divis
 es sur la di
 brique, o
 porter des ha
 différentes cor
 es des bout
 étal, &c.

Avril. On *Epofa*, & cinquante-deux condamnés ~~=====~~
 le cent-f *omme* rélaps dans l'hérésie, à la peine XIV.
 fer, en feu ; ce qui fut exécuté dans un S I È C L E.
 défaut d' *ap* près de l'Abbaye de Saint-An AN de J. C.
 me, malgré les protestations que les
 , Archev *usés* firent de leur innocence.
 le 13 M *Salmanticense*, de Salamanque, le 1310.
 ciles pré Octob *re*, par Roderic, Archevêque
 e du Pap Compostelle. On y examina les cri-
 vingt-un es allégués contre les Templiers qui
 rent d'eu rent déclarés innocens.
 pour y pr *Silvanectense*, de Senlis, par Robert 1310.
 se déclar *e* Courtenay, Archevêque de Rheims,
 procédu *neuf* Templiers furent condamnés au
 les renvo *eu*. Aucun d'eux n'avoua les crimes dont
 les accusoit.
 , par l'A *Ravennense*, par l'Archevêque Ray- 1311.
 du Sain *ald*, le 21 Juin. On y dressa trente-
 roître cin *ux* Statuts sur les mœurs & la disci-
 mes qu' *pl*ne, qui furent publiés le 10 Septembre.
 oyés, ma *Bergamense*, de Bergame, par Gaf- 1311.
 oient qu' *n* Turriani ; Archevêque de Milan,
 Philippe *5* Juillet, où l'on publia une Conf-
 ns, depu *st*itution divisée en trente-trois rubri-
 On y ex *ques* sur la discipline. Dans la première
 , dont le *br*ique, on défend aux Clercs de
 les autre *porter* des habits de soie, ou rayés de
 qu'on le *différentes* couleurs, d'avoir à leurs ro-
 des boutons d'argent ou d'autre
 métal, &c.

- VIENNENSE**, de Vienne en Dauphiné. Quinzième Concile général de Clément V, qui y présida. Il y avoit selon Villani, plus de 300 Evêques outre les moindres Prélats, Abbés & Prieurs. Le Pape y publia la suppression de l'Ordre des Templiers à la seconde session, tenue le 3 Avril 1312. On y décida que le fils de Dieu avoit pris les deux parties de notre nature unies ensemble, savoir, le corps passible, & l'ame raisonnable, qui est essentiellement la forme du corps. On ordonna la levée d'une décime pour la Croisade, à la troisième & dernière session, qui se tint le 6 Mai, le Samedi dans l'Octave de l'Ascension.
1313. *Magdeburgense*, par Burchard Schepelau, Archevêque de Magdebourg le 7 Mars. On y fit neuf Statuts sur la discipline.
1314. *Parisiense* XL, le 7 Mai & les jours suivans, par Philippe de Marigni, Archevêque de Sens. On y fit un Décret de 12 articles, dont le 4^{me}. défend aux Juges Ecclésiastiques les citations vagues & générales des accusés.
1314. *Ravennense*, par Raynald, Archevêque de Ravenne, & six Evêques,

Octobre.
articles,
aires de
ommuniés
Salmurienf
Géoffroi d
eurs, publi
la discipli
Nugarolien
gnac, pa
Auch, 6 E
res Evêqu
icles, don
refuser le
x qui font
ce, & qu
Silvanecten
Octobre, p
chevêque
es, au sujet
ier & Evê
atin avoit
Tarraconen
Réglemen
ordonne
de comm
Bavennensf
de Rave
magans. O

- Octobre. On y fit un Règlement en XIV.
 articles, dont le 7^{me.} défend aux SIÈCLE.
 Paires de faire aucun acte pour les Ar de J. C.
 communiés.
- Salmurienne*, de Saumur, le 9 Mai, 1315.
 Geoffroi de la Haye, Archevêque de
 Paris, publia un Décret en 4 articles
 de la discipline.
- Nugaroliense*, de Nogaro dans l'Ar- 1315.
 magnac, par Amanien, Archevêque
 d'Auch, 6 Evêques & les Députés des
 autres Evêques suffragans. On y fit 4
 articles, dont le 3^{me.} condamne l'abus
 de refuser le Sacrement de Pénitence à
 ceux qui sont condamnés au dernier sup-
 plice, & qui le demandent.
- Silvanectense*, de Senlis, au mois 1315.
 d'Octobre, par Robert de Courtenay,
 Archevêque de Rheims, & ses suffra-
 gans, au sujet de Pierre de Latilli, Chan-
 celier & Evêque de Châlons, que Louis
 le Jeune avoit destitué.
- Tarraconense*, le 22 Février. On y fit 1317.
 un Règlement en 7 articles, dont le
 premier ordonne aux Clercs & aux Chanoi-
 ns de communier deux fois l'an.
- Ravennense*, par Raynald, Archevê- 1317.
 que de Ravenne, & huit Evêques ses
 suffragans. On fit dans ce Concile, tenu

- à Bologne, 22 articles de Règlement qui furent publiés le 27 Octobre.
- XIV. S I È C L E. 12^{me}. de ces articles défend de dire An de J. C. Messes basses pendant la grande.
1318. *Silvanectense*, le 27 Mars, par Robert de Courtenay, Archevêque de Rheims, 4 de ses suffragans & les députés de 7 autres absens, contre les usurpateurs des biens de l'Eglise.
1318. *Cæsaraugustanum*, de Saragosse, 13 Décembre, par Pierre de Lunel, premier Archevêque de cette Ville, l'on publia l'érection de Saragosse en Archevêché, faite l'année précédente.
1320. *Senonense*, le 22 Mai. Guillaume de Melun, Archevêque de Sens, y fit un Statut de 4 articles, dont le 2^{me}. portoit qu'on interdît les lieux où les Clercs avoient été emprisonnés par les Juges Laïques. Il est fait mention dans ce Concile, pour la première fois, de l'excommunication & de la procession du Saint-Esprit.
1320. *Hallense*, de Hall, par Burchard de Scrapelau, Archevêque de Magdebourg. On y fit un Statut en 7 articles sur la discipline.
1321. *Londinense*, de Londres, par Gautier Raynaud, Archevêque de Cantorbéry.

mois de I
ment en 8
e nous n'a
Borgolii,
te à Valen
ars par Ric
n, avec ses
eurs. On y
eu Viscom
l'excommu
Apud Vall
2 Août, p
andi, Evêq
un Régl
discipline.
Magdeburge
rapelau, Ar
n y fit un
Clergé.
Coloniense,
chevêque de
quelques D
ctobre. On
à comme pr
daux que l'A
ts pour le D
gne, en 12
elences cont
ans ecclésiast

Réglement
 Octobre.
 de dire
 grande.
 rs, par
 hevéque
 s & les
 ntre les
 e.
 aragosse,
 de Lun
 re Ville,
 aragosse
 précédentes
 uillaume
 s, y fit
 e 2^{me}. po
 es Clercs
 Juges
 ns ce C
 de l'ex
 u Saint
 Burchard
 e Mag
 n 7 artic
 par Gau
 Cantorbé

mois de Décembre. On y fit un Ré-
 glement en 8 articles sur la discipline,
 e nous n'avons plus.
Borgolii, de Borgolio, transféré en-
 te à Valence dans le Milanois, le 14
 ars par Ricard, Archevêque de Mi-
 a, avec ses suffragans & trois Inqui-
 urs. On y déclare hérétique Ma-
 eu Viscomti; & en conséquence,
 l'excommunie.
Apud Vallem Oleti, de Valladolid;
 2 Août, par le Légat Guillaume de
 ndi, Evêque de Sabine. On y pu-
 a un Règlement en 27 articles sur
 discipline.
Magdeburgense, par Burchard de
 apelau, Archevêque de Magdebourg.
 n y fit un Statut pour la défense
 Clergé.
Coloniense, par Henri de Virnenboug,
 chevéque de Cologne, deux Evêques
 quelques Députés d'absens, le 31
 ctobre. On y renouvela & on auto-
 a comme provinciaux, les Statuts sy-
 laux que l'Archevêque Engilbert avoit
 ts pour le Diocèse particulier de Co-
 gne, en 1266, afin de réprimer les
 vences contre les personnes & les
 ns ecclésiastiques.

XIV.
 SIÈCLE.
 An de J. C.
 1322.

1322.

1322.

1322.

XIV. *Pariftenfe*, XLI, le 3 Mars. Guillaume de Melun, Archevêque de Sens y publia un Statut de quatre articles répété prefque mot pour mot du Concile de la même Province par le même Prélat, en 1320. Il y ordonna que chaque Evêque exhortât son peuple à jeûner la veille du Saint Sacrement, & laiffât à dévotion du même peuple, la Procession qui fe fait aujourd'hui folemnellement le même jour.

1324. *Toletanum*, le 21 Novembre, par D. Juan d'Aragon, Archevêque de Tolède où il publia huit Canons, dont la Préface ordonne qu'ils feront observés avec ceux que le Légat Guillaume de Goussier avoit publiés à Valladolid deux ans auparavant. Le 2^{me}. de ces Canons ordonne aux Clercs de fe faire raser la barbe au moins une fois le mois.

1326. *Silvanectenfe*, de Senlis, le 11 Avril par Guillaume de Trie, Archevêque de Rheims, fept de fes fuffragans & les Procureurs des absens. On y publia des Statuts, dont le premier marque la forme de tenir les Conciles.

1326. *Avenionense*, d'Avignon, le 18 Juin par trois Archevêques, onze Evêques & plusieurs Députés d'absens. On y fit un grand

grand Règlement
plupart m
porels de
de ces R
fonneurs
gens qui

Compte
le 25 Ju
Archevêq
avec les
fit que d

Marcia
d'Auch,
Archevêq
cembre.

Roffiac
21 Janvie
Archevêq
blia deux

Avenio
contre l'A
qui, au
soutenant
voient rie
commun

London
Simon M
torbéry. C
tution en

Tome

grand Règlement de 59 articles, dont la plupart ne regardent que les biens temporels de l'Eglise & sa Jurisdiction. Un de ces Réglemens est contre les empoyonneurs & les enchanteurs, sortes de gens qui n'étoient pas rares alors.

XIV.

SIÈCLE.
An de J. C.

Complutense, d'Alcala de Henarés, le 25 Juin, par D. Juan d'Aragon, Archevêque de Tolède, trois Evêques avec les Députés de trois absens. On n'y fit que deux Canons. 1326.

Marcjacense, de Marcjac au Diocèse d'Auch, par Guillaume de Flavacourt, Archevêque, & ses suffragans, le 8 Décembre. On y publia 56 Canons. 1326.

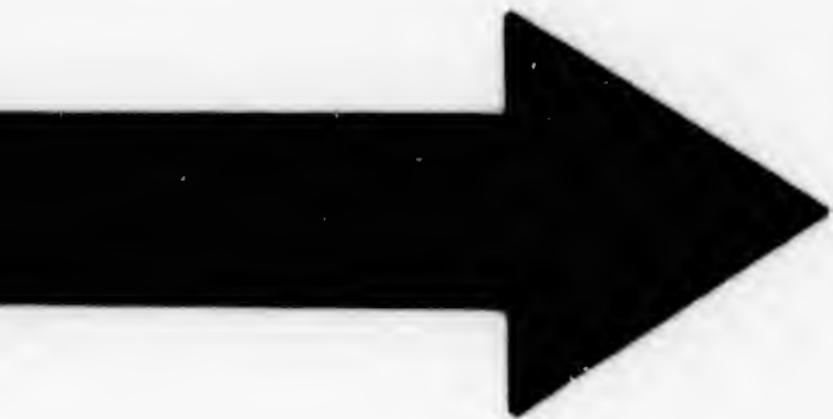
Roffiacense, de Ruffes en Poitou, le 21 Janvier, par Arnaud de Chanteloup, Archevêque de Bordeaux, où l'on publia deux Canons. 1327.

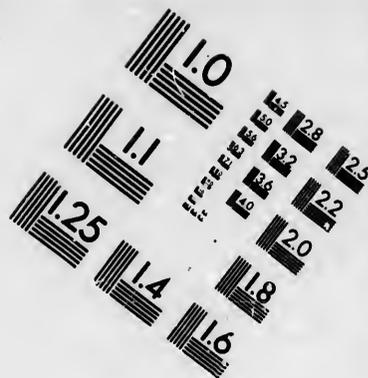
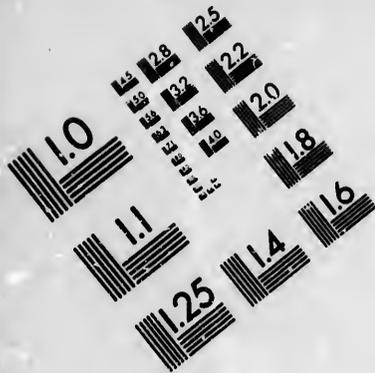
Avenionense, par le Pape Jean XXI, contre l'Antipape Pierre de Corbière, qui, au schisme ajoutoit l'hérésie, en soutenant que J. C. & ses Disciples n'avoient rien possédé en propre, ni en commun, ni en particulier. 1327.

Londinense, au mois de Février, par Simon Mepham, Archevêque de Cantorbéry. Ce Prélat y publia une Constitution en 9 articles, dont le second

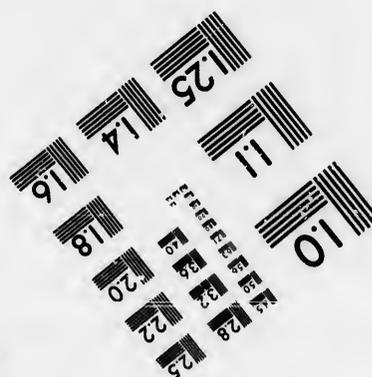
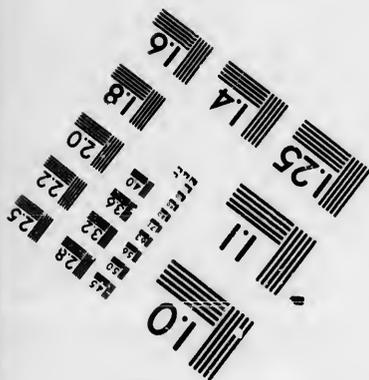
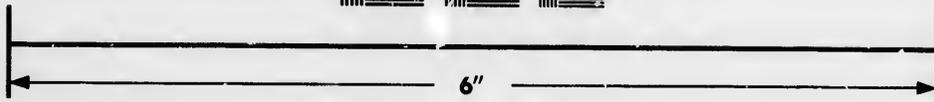
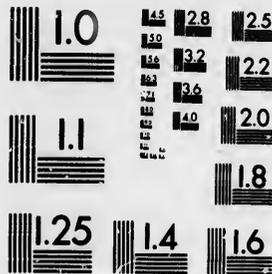
1329.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
1.5 12.8
1.6 13.2
1.8 14.0
2.0 15.0
2.2 16.0
2.5 18.0

5
10
15
20
25
30
35
40
45
50
55
60
65
70
75
80
85
90
95
100

porte qu'on fêtera la Conception de la
 XIV. Sainte Vierge dans toute la Province de
 S I È C L E. Cantorbéry.

An de J. C. *Compendiense*, de Compiègne, le 8
 1329. Septembre, par Guillaume de Trie, &
 trois Evêques ses suffragans, avec les
 Députés des autres absens. On y fit un
 Règlement de 7 articles.

1330. *Lambethense*, de Lambeth, par Si-
 mon Mepham, Archevêque de Cantor-
 béry. Ce Prélat y publia une Constitu-
 tion en 10 articles, dont le 9.^{me} défend
 d'instituer aucun Reclus ou Recluse sans
 la permission de l'Evêque diocésain.

1330. *Charnense* de Charne dans l'Armé-
 nie, où, par les soins du Prince George
 & de Barthelemi de Bologne, Domini-
 cain, Evêque de Maraga, l'Eglise d'Ar-
 ménie promet obéissance au Pontife Ro-
 main, comme Chef de l'Eglise univer-
 selle.

1330. *Marciacense*, de Marciac, le 6 Dé-
 cembre, par Guillaume de Flavacourt,
 Archevêque d'Auch, & cinq Evêques,
 contre ceux qui avoient tué Anesance,
 Evêque d'Aire, deux ans auparavant.

1336. *Salmaticense*, de Salamanque, le
 24 Mai, par Jean, Archevêque de
 Compostelle. On y publia 17 Statuts
 sur la discipline.

Prate

Bonne M

miné le

ger, Ar

un Statu

défer. l

aux Moi

Bituric

17 Octo

On y pu

défend le

Apud

Gontier

par Pierre

Il y publi

qui tend

des Conc

server la

biens tem

Avenio

3 Septem

dix-sept

cret de 69

Concile de

Trevire

Evêque Bau

tut en 8

Toletan

par Gilles

C H R É T I E N S : 555

Pratense, du Prieuré du Pré ou de Bonne Nouvelle, près de Rouen, terminé le 11 Septembre, par Pierre Roger, Archevêque de Rouen. On y fit un Statut en 13 articles, dont le 3^{me}. défend l'habit court & le port d'armes aux Moines. XIV.
S I È C L E.
An de J. C.
1335.

Bituricense, de Bourges, terminé le 17 Octobre, par l'Archevêque Foucaut. On y publia 14 Statuts, dont le 4^{me}. défend le commerce au Clergé. 1336.

Apud Castrum Gonterii, de Château-Gontier en Anjou, le 20 Novembre, par Pierre Frèrot, Archevêque de Tours. Il y publia un Décret de 12 articles, qui tendent la plupart, comme ceux des Conciles du même tems, à conserver la Jurisdiction de l'Eglise & ses biens temporels. 1336.

Avenionense, d'Avignon, terminé le 3 Septembre, par trois Archevêques & dix-sept Evêques. On y publia un Décret de 69 articles, répétés la plupart du Concile de 1326. 1337.

Trevirensis, de Trèves, par l'Archevêque Baudouin. On y publia un Statut en 8 articles concernant le Clergé. 1337.

Toletanum, de Tolède, le 19 Mai, par Gilles d'Albornoz, Archevêque de 1339.

XIV. Toléde. On y publia un Statut en 3 articles, dont le 3^{me} ordonne que dans chaque Eglise Cathédrale & Collégiale, sur dix Clercs, on en prendra un pour le faire étudier en Théologie & en Droit Canon.

1340. *Nicosiense*, de Nicosie en Chypre, le 17 Janvier, par Hélié, Archevêque de cette Ville, & quatre de ses suffragans. On y publia une Confession de foi & une Constitution sur la discipline.

1340. *Saltzburgense*, par Henri, Archevêque de Saltzbourg, & ses suffragans. On y degrade un Prêtre nommé Rodolphe, qui nioit la présence réelle & d'autres dogmes; après quoi, on le livra au bras séculier, qui le fit brûler.

1341. * *Constantinopolitanum*, le 11 Juin, par le Patriarche Jean d'Apri, en présence de l'Empereur Andronic. Barlaam y dénonça la doctrine de Grégoire Palamas, qui mettoit une distinction entre l'essence & l'opération de Dieu, & soutenoit que la lumière du Thabor étoit incréée & divine. On condamna Barlaam, sans approuver Palamas.

1341. *Cantuariense*, par Jean de Stratford, Archevêque de Cantorbéry, contre ceux qui se procurent des Bénéfices, avant

C
qu'ils vacent de discipline

Londino
même Ar
Constitutio
sieurs font
dans l'exer
clésiastique
si jaloux.

Londino
Edouard,
le même
& quelque
bilia 17 C

Magdeb
Archevêqu
Juin, pou
ecclésiastiq

Noviom
let, par
que de R
y publia
contient l
ce tems-l
choient le
clésiastiq

Armenu
tin, Roi
Patriarche

qu'ils vaquent, & sur d'autres points de discipline. XIV.

Londinense, le 10 Octobre, par le même Archevêque, où il publia une Constitution de 12 articles, dont plusieurs font voir une avarice sans bornes dans l'exercice de la Jurisdiction Ecclésiastique, dont le Clergé étoit alors si jaloux. S I È C L E.
A n de J. C.
1342.

Londinense, le mercredi après la St. Edouard, Martyr, ou le 19 Mars, par le même Archevêque, onze Evêques & quelques Députés d'absens. On y publia 17 Canons contre plusieurs abus. 1343.

Magdeburgense, par Otton de Hesse, Archevêque de Magdebourg, le 13 Juin, pour la défense des immunités ecclésiastiques. 1344.

Noviomense, de Noyon, le 26 Juillet, par Jean de Vienne, Archevêque de Rheims, & six Evêques. On y publia 17 Canons dont le premier contient les plaintes si fréquentes en ce tems-là, contre ceux qui empêchoient le cours de la Jurisdiction ecclésiastique. 1344.

Armenum, en présence de Constantin, Roi de la petite Arménie, par le Patriarche Mekquitard, six Archevêques. OU 1345.

ques & 22 Evêques, au sujet des erreurs dont l'Eglise d'Armenie étoit accusée. Les Prélats y composèrent une Apologie qu'ils remirent aux Nonces du Pape; écrit où ils se justifioient sur 117 chefs d'accusation. Le Pape (Clément VI) n'étant point encore pleinement satisfait de cette Apologie, leur envoya de nouveaux Nonces en 1346, pour les inviter à s'expliquer sur certains articles auxquels ils n'avoient point répondu; ce qu'ils firent par une nouvelle Apologie qui fut apportée à Rome vers l'an 1350.

1345. *Constantinopolitanum*, par le Patriarche Jean d'Apri, contre les erreurs des Palamites.

1347. *Parisiense XLII*, par Guillaume de Melun, Archevêque de Sens, depuis le vendredi de la troisième semaine de Carême, 9 Mars, jusqu'au mercredi suivant, 14 du même mois. On y fit treize Canons, dont le premier se plaint que les Juges séculiers font, de jour en jour, emprisonner, mettre à la question & même exécuter à mort des Ecclésiastiques; mais on ne dit point que ces Ecclésiastiques soient innocens: on se plaint seulement que c'est au préjudice

de la Ju
Concile
de l'Ang
disent à
Bulle de
1327.

Toletan
d'Alcala
Avril, pa
léde. On
renouvelle
de Cléme
Diocèse

* *Consi*
de l'Impé
son fils,
déposé po
Barlaam,

Patavi
dinal Gui
formation

Dublin
de Dublin
au mois
Statut en

Biterre
bre, par
que de N
y fit 32 C

de la Jurisdiction Ecclésiastique. Ce Concile finit par autoriser l'Indulgence de l'*Angelus*, accordée à ceux qui le disent à la fin de la journée, par une Bulle de Jean XXII, datée du 7 Mai 1327. XIV.
SIÈCLE.
An de J. C.

Toletanum, ou plutôt *Complutense*, d'Alcala de Hénarés, terminé le 24 Avril, par Gilles, Archevêque de Tolède. On y fit 14 Statuts, dont le 3^{me} renouvelle la Constitution *Abusionibus* de Clément V, contre les Quêteurs d'un Diocèse étranger. 1347.

* *Constantinopolitanum*, en présence de l'Impératrice Anne & de l'Empereur son fils, où le Patriarche Jean d'Apri est déposé pour avoir embrassé la doctrine de Barlaam, & renoncé à celle de Palamas. 1347.

Patavinum, de Padoue, par le Cardinal Gui de Sainte-Cécile, pour la réformation des mœurs. 1350.

Dublinense, par Jean, Archevêque de Dublin en Irlande, & ses suffragans, au mois de Mars, où l'on publia un Statut en 10 articles sur la discipline. 1351.

Biterrense, de Béziers, le 7 Novembre, par Pierre de la Jugie, Archevêque de Narbonne, & ses suffragans. On y fit 32 Canons, dont les huit premiers 1351.

— sont répétés du Concile d'Avignon ;
 tenu 25 ans auparavant.

XIV. **SIÈCLE.** *Pragenſe*, par Ernest, premier Archevêque de Prague. On y publia 58
 An de J. C. 1355. Canons tirés de divers Conciles de Mayence, dont Prague dépendoit auparavant.

1355. *Toletanum*, de Tolède, par l'Archevêque Blaise, le premier Octobre. On y publia deux Capitules, dont le premier déclare que les Constitutions de la Province de Tolède n'obligent pas *ad culpam*, mais seulement *ad pœnam*, à moins qu'elles n'énoncent manifestement le contraire.

1356. *Londinense*, par Simon Iſſip, Archevêque de Cantorbéry, depuis le 16 Mai jusqu'au 24 du même mois. On y accorda pour un an les décimes du Clergé au Roi, qui les demandoit pour six.

1365. *Aptense*, d'Apt, par les Evêques des trois Provinces d'Arles, d'Embrun & d'Aix, le 13 Mai. On y fit un Statut en 30 articles.

1366. *Andegavense*, d'Angers, le Jeudi 12 Mars, par Simon Renoul, Archevêque de Tours, & ses suffragans. On y fit 34 articles de Réglemens, dont les premiers regardent les procédures, & mon-

C
 trent jusqu'
 soient l'es
 vances : d
 exemptions
 Il y a pe
 la correcti
 Eboracen
 Archevêqu
 gans. On
 Concile fu
 Vauren
 les trois j
 ques de tr
 froi de V
 bonne, p
 corps de
 articles, d
 des Conci
 & 1337.
 article or
 aux Clerc
 les Ordre
 Magde
 xembourg
 où l'on r
 la Provinc
 vèque Bu
 Narbo
 24 Avril

trent jusqu'à quel excès les Clercs pou-
 soient l'esprit de chicane en ces Pro-
 vinces : d'autres articles regardent leurs
 exemptions & les immunités des Eglises.
 Il y a peu qui tendent directement à
 la correction des mœurs.

Eboracense, d'Yorck, par Jean Tursby,
 Archevêque d'Yorck, avec ses suffra-
 gans. On y publia 10 Canons, & ce
 Concile fut terminé le 29 Septembre.

Vaurense, de Lavaur, le 27 Mai &
 les trois jours suivans, par treize Evê-
 ques de trois Provinces, auxquels Géof-
 froi de Vairoles, Archevêque de Nar-
 bonne, préuida. On y publia un grand
 corps de Constitutions, divisé, en 133
 articles, dont une grande partie est tirée
 des Conciles d'Avignon, tenus en 1326
 & 1337. Le quatre-vingt-dix-neuvième
 article ordonne l'abstinence du samedi
 aux Clercs bénéficiers ou constitués dans
 les Ordres sacrés.

Magdeburgense, par Albert de Lu-
 xembourg, Archevêque de Magdebourg,
 où l'on renouvelle d'anciens Statuts de
 la Province & sur-tout ceux de l'Arche-
 vêque Burchard.

Narbonense, depuis le 15 jusqu'au
 24 Avril. On y fit 28 Canons tirés

~~_____~~ presque tous du Concile de Lavour ;
 XIV. de l'an 1368. Le 18^{me}. permet à tout

SI È C L E. Prêtre de se confesser à tel autre Prê-
 tre qu'il voudra, même n'ayant point
 An de J. C. charge d'ames.

1375. *Uniejoviense*, de Winuwki, par Ja-
 rosslau, Archevêque de Gnesne, pour
 fournir des secours au Pape contre le
 Sultan Amurat, qui menaçoit l'Italie.

1380. *Saltzburgense*, par Piligrin, Arche-
 vêque de Saltzbourg, au mois de Juillet.
 On ne fait point l'objet de ce Concile.

1380. *Salmanticense*, de Médina del Campo,
 au Diocèse de Salamanque, commencé
 le 23 Novembre & fini le 19 Mai de
 l'année suivante. L'objet de cette As-
 semblée tenue en présence de Jean I,
 Roi de Castille, étoit de décider entre
 les deux Contendans à la Papauté, Ur-
 bain VI & Clément VII. Le Cardinal
 Pierre de Lune parla pour le second ;
 dont il étoit Légat, & déterminâ les
 suffrages en sa faveur.

1381. *Pragensis*, par Jean, Archevêque de
 Prague, le 29 Avril. On y dressa sept
 Statuts en forme d'interprétation de
 ceux de l'Archevêque Ernest, publiés
 l'an 1355.

1382. *Londinense*, par Guillaume de Cour-

renay, A
 Evêques,
 liers en
 en Droit
 le 17 Ma
 clef; & l
 clara dix

Oxonien
 Président
 vans, où
 sieurs W

Camer
 Octobre.

tiers, en
Saltzb
 vêque de
 vier, où
 disciplin
 res Men
 bation d

Mogu
 purg, A
 condamn
 qui sure

Palen
 par le C
 Octobre
 & il s'y
 Evêques
 la discip

tenay, Archevêque de Cantorbéry, sept Evêques, plusieurs Docteurs & Bacheliers en Théologie, & plusieurs autres en Droit Canon & Civil. On y dénonça le 17 Mai, plusieurs propositions de Wiclef; & le 21 du même mois, on en déclara dix hérétiques & quatorze erronées.

Oxonienſe, d'Oxford, par le même Président, le 18 Novembre & jours ſuivans, où l'on reçoit l'abjuration de pluſieurs Wicléſites.

Cameracenſe, de Cambrai le premier Octobre, par le Cardinal Gui de Poitiers, en faveur de Clément VII.

Saltzburgenſe, par Piligrin, Archevêque de Saltzbourg, au mois de Janvier, où l'on publia 17 Statuts ſur la diſcipline, dont le 8^{me}. défend aux Frères Mendians de confeſſer ſans l'approbation des Evêques.

Moguntinum, par Conrad de Winſpurg, Archevêque de Mayence, où l'on condamna 36 Vaudois de Mayence, qui furent enſuite brûlés vifs.

Palentinum, de Palencia en Eſpagne, par le Cardinal Pierre de Lune, le 4 Octobre. Le Roi Jean y étoit préſent; & il ſ'y trouva trois Archevêques & 25 Evêques. On y publia ſept Statuts ſur la diſcipline.

Aa vj

XIV.

SIÈCLE.
AN de J. C.

1382.

1383.

1386.

1387.

1388.

- *Panormitanum*, de Palerme, le 10
 XIV. Novembre, par l'Archevêque Louis. On
 y fit plusieurs Réglemens pour la réfor-
 mation du Clergé.
- S I È C L E.** An de J. C. *Colonienſe*, par Frédéric de Sarwen-
 1388. den, Archevêque de Cologne, le 16
 1390. Septembre, où l'on renouvela les an-
 ciens Statuts de la Province.
1391. *Londinèſe*, de Londres, au Château
 de Croydon, le 28 Avril, par Guillaume
 de Courtenay, Archevêque de Cantor-
 béry, avec ſes ſuffragans. On y renou-
 vella une Conſtitution de Robert Wy-
 chelſei, prédeceſſeur de Guillaume,
 pour reprimer les entrepriſes des Cha-
 pelains & autres Prêtres ſtipendiés ſur
 les droits des Curés.
1392. *Pragenſe*, par Jean, Archevêque de
 Prague, le 17 Juin. On y défend aux
 Juges ſéculiers d'empêcher les Criminels
 condamnés à mort, de recevoir la Pé-
 nitence & même l'Euchariftie, s'ils les
 demandent.
1392. *Trajeſtinum*, d'Utrecht, le 30 Sep-
 tembre, par l'Archevêque Florent &
 ſept de ſes ſuffragans, où l'on dégrada
 Jacques de Juliers, qui, ſe diſant faul-
 ſement Evêque, avoit ordonné plu-
 ſieurs Prêtres en Flandre & en Hol-

lande. Ay
 ſéculier,

Parifienſe

France, l
 triarches
 quarante
 ques Doy
 Docteurs.

de faire c
 & le très
 ceſſion des
 la voie la
 pre pour
 faire & ſ

Arbogonſe

y fit ſept C
 le 4^{me}. co
 mis un m
 tenir de c
 l'aura com
 manger de
 mis un ſar
 ment de l

Londinèſe

mas d'Aron
 béry. On y
 du Trialog

Parifienſe

le Roi Ch

lande. Ayant ensuite remis au bras ~~seculier~~
 séculier, il eut la tête tranchée. XIV.

Parisiense XLIII, I National de la SIECLE
 France, le 4 Février, par deux Pa- An de J. C.
 triarches assistés de sept Archevêques, 1395
 quarante six Evêques, neuf Abbés, quel-
 ques Doyens & un grand nombre de
 Docteurs. On y délibéra sur le moyen
 de faire cesser le schisme dans l'Eglise;
 & le très-grand nombre conclut que la
 cession des deux Papes contendans étoit
 la voie la plus courte & la plus pro-
 pre pour parvenir à l'union si néces-
 saire & si désirée.

Arbogense, d'Arbogen en Suède. On 1396
 y fit sept Canons sur la discipline, dont
 le 4^{me}. condamne celui qui aura com-
 mis un meurtre le Dimanche, à s'ab-
 tenir de chair toute sa vie; celui qui
 l'aura commis un vendredi, à ne jamais
 manger de poisson; celui qui l'aura com-
 mis un samedi, à s'abstenir perpétuelle-
 ment de laitage.

Londinense, le 19 Février, par Tho- 1397
 mas d'Arondel, Archevêque de Cantor-
 béry. On y condamna 18 articles tirés
 du Trialogue de Wiclif.

Parisiense XLIV, II National, que 1398
 le Roi Charles VI assembla le 22 Mai.

Il s'y trouva avec le Patriarche d'Alé-
 XIV. xandrie, 11 Archevêques, 60 Evêques,
 SIÈCLE. 70 Abbés, 68 Procureurs de Chapi-
 An de J. C. tres, le Recteur de l'Université de Paris,
 1398. avec les Procureurs des Facultés, les
 Députés des Universités d'Orléans,
 d'Angers, de Montpellier & de Tou-
 louse, outre un très-grand nombre de
 Docteurs en Théologie & en Droit.
 Dans la seconde Assemblée qui se tint
 au mois de Juillet, on conclut d'ôter
 au Pape Benoît, non-seulement la colla-
 tion des Bénéfices, mais tout exercice
 de son autorité, par une soustraction en-
 tière d'obéissance. Le Roi donna, pour
 cet effet, un Edit le 28 Juillet: cette souf-
 traction dura jusqu'au 30 Mai 1403.



CH

D

QUA

C

A PRÈS

arrivée e

casin, c

de l'Ord

dinal, j

tout d'u

même an

suivant,

à Pérou

1304, n

8 mois &

CXCI.

Cléme

à Villanc

CHRONOLOGIE

DES PAPES.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

CXC. BENOIT XI.

XIV.

SIÈCLE.

An de J. C.

1303.

APRÈS la mort de Boniface VIII, arrivée en 1303, Benoît XI (Nicolas Bocassin, de Trévise, neuvième Général de l'Ordre des Frères Prêcheurs, Cardinal, Evêque d'Ostie) fut élu Pape tout d'une voix, le 22 Octobre de la même année, & couronné le Dimanche suivant, 27 du même mois. Il mourut à Pérouse le 6 ou le 7 Juillet de l'an 1304, n'ayant tenu le Saint-Siège que 8 mois & 16 jours.

CXCI. CLÉMENT V. à Avignon.

Clément V, (Bertrand de Got, né à Villandrau, dans le Diocèse de Bor-

1305.

deaux, dont il devint Archevêque) fut élu Pape le 5 de Juin 1305, & couronné à Lyon le 14 Septembre. L'an de J. C. 1309, Clément fixe sa résidence à Avignon. Telle est l'époque du séjour des Papes en cette Ville. Il termina ses jours à Roquemaure près d'Avignon, l'an 1314, le 20 Avril, après avoir tenu le Saint-Siège 8 ans 10 mois & demi. Après sa mort, le Saint-Siège vauqua près de 28 mois.

CXCII. JEAN XXII.

1316. Jean XXII, (né à Cahors, nommé auparavant Jacques d'Esse, Cardinal-Evêque de Porto,) fut élu Pape à Lyon le 7 d'Août 1316, & couronné dans l'Eglise Cathédrale, le 5 Septembre. Il mourut le 4 Décembre 1334, dans son Palais d'Avignon, âgé de plus de 90 ans, après avoir tenu le St. Siège 18 ans & 4 mois moins 3 jours.

CXCIII. BENOIT XII.

1334. Benoît XII, (Jacques Fournier, né à Saverdun, au Comté de Foix, dit le Cardinal blanc, parce qu'il avoit été

C
Moine de C
fut élu Pap
cembre 133
8 Janvier
mois & 5 j
le 25 d'Av

CXCIV.

Clément
Château de
de Limoge
Archevêque
élu Pape le
19, jour d
des Frères-
rut à Villes
cembre 13
10 ans &
son électio

CXCIV.

Innocen
dinal, Evê
padour, e
Diocèse d
le 18 Dé
ronné le

Moine de Cîteaux, & en gardoit l'habit) fut élu Pape à l'unanimité, le 20 Décembre 1334, & couronné à Avignon le 8 Janvier 1335. Il tint le Siège 7 ans 4 mois & 5 jours, & mourut faintement le 25 d'Avril 1342. XIV. SIECLE An de J. C.

CXCIV. CLÉMENT VI.

Clément VI, (Pierre Roger, né au Château de Maumont, dans le Diocèse de Limoges, Moine de la Chaise-Dieu, Archevêque de Rouen, Cardinal,) fut élu Pape le 7 Mai 1342, & couronné le 19, jour de la Pentecôte, dans l'Eglise des Frères-Prêcheurs d'Avignon. Il mourut à Villeneuve d'Avignon, le 6 Décembre 1352, après avoir tenu le Siège 10 ans & 7 mois moins un jour depuis son élection. 1342

CXCV. INNOCENT VI.

Innocent VI, (Etienne d'Albert, Cardinal, Evêque d'Ostie, né près de Pompadour, en la paroisse de Beiffac, au Diocèse de Limoges), fut élu Pape le 18 Décembre de l'an 1352, & couronné le 30 du même mois. Il mou- 1352

rut à Avignon le 12 Septembre 1362,
 XIV. après 9 ans & 9 mois environ de Pon-
 tificat.

SIÈCLE.

An de J. C.

CXCVI. URBAIN V.

1362. Urbain V, (Guillaume Grimoald, ou Grimaud, né à Grifac, dans le Gavaudan, au Diocèse de Mende, Abbé de Saint Germain d'Auxerre, ensuite de Saint Victor de Marseille), fut élu Pape le 28 Septembre 1362. Etant arrivé le 31 Octobre à Avignon, il y fut sacré & couronné le 6 de Novembre. Il mourut le 19 Décembre 1370, après avoir tenu le St. Siège 8 ans 1 mois & 14 jours depuis son couronnement.

CXCVII. GRÉGOIRE XI.

1370. Grégoire XI, (Pierre Roger, neveu du Pape Clément VI, né à Maumont, au Diocèse de Limoges, Cardinal Diacre) fut élu Pape le 30 Décembre 1370, ordonné Prêtre le 4 Janvier 1371, & le lendemain, sacré & couronné. Il mourut à Rome le 27 Mars 1378, après 7 ans 2 mois & 23 jours de Pontificat.

URBAIN

Urbain
 Prignano,
 chevêque
 Pape le 9
 les 16 Car
 vèrent à R
 de Grégoir
 me mois,
 lemnellem
 sence. Ceu
 19, aux six
 qui étoient
 engagèrent
 bain VI; m
 prudente d
 bientôt de
 voient élu.
 que leur él
 été libre,
 nouvelle,
 Cardinal R
 qui prit le
 VII. Cett
 occasionna
 dura 40 ans.
 rut à Rom
 1389, aprè
 ou 7 jours

BEN C

1394. Be

URBAIN VI. CXCVIII.

CLÉMENT VII.

XIV.

Urbain VI (Barthelemi Prignano , Napolitain , Archevêque de Bari) fut élu Pape le 9 d'Avril 1378 , par les 16 Cardinaux qui se trouvèrent à Rome après la mort de Grégoire XI. Le 18 du même mois , il fut couronné solennellement en leur présence. Ceux-ci écrivirent le 19 , aux six autres Cardinaux qui étoient à Avignon , & les engagèrent à reconnoître Urbain VI ; mais la conduite imprudente de ce Pape aliéna bientôt de lui ceux qui l'avoient élu. Ils prétendirent que leur élection n'avoit pas été libre , & en firent une nouvelle , qui tomba sur le Cardinal Robert , de Genève , qui prit le titre de Clément VII. Cette double élection occasionna un schisme qui dura 40 ans. Urbain VI mourut à Rome le 15 Octobre 1389 , après 11 ans 6 mois 6 ou 7 jours de Pontificat.

Clément VII, SIÈCLE. An de J. C. 1378.
 (Robert , de la Maison des Comtes de Genève , Chanoine de Paris , puis Evêque de Téroüane , ensuite de Cambrai , Cardinal ,) fut élu Pape à Fondi , le 21 Septembre 1378 , par 15 des Cardinaux qui avoient élu Urbain VI. Son couronnement se fit le 31 d'Octobre suivant. Il mourut à Avignon le 26 de Septembre 1394 , après environ 16 ans de Pontificat.

BENOIT XIII.

BONIFACE IX.
CXCIX.

1394. Benoît XIII, Pierre

Boniface IX 1383

XIV.
S I È C L E.
An de J. C.
 de Lune, d'une illustre famille d'Espagne, Cardinal-Diacre) fut élu le 28 Septembre 1394, par les Cardinaux de l'obéissance de Clément VII, pour lui succéder. Le 3 d'Octobre, on l'ordonna Prêtre; le 11, on le sacra Evêque, & on le couronna. Il fut déposé dans le Concile de Pise, en 1409. Il mourut le premier Juin, ou, selon d'autres, au mois de Septembre 1424.

(Pierre ou Perrin Tomacelli, dit le Cardinal de Naples) fut élu Pape le 2 Novemb. 1389, par les Cardinaux de l'obéissance d'Urbain, au nombre de 14, & couronné le 9 dudit mois. Il mourut le 10^e. 1404, après 14 ans & 11 mois de Pontificat.



CH
 DES
 I

QUA
 LXXX

GRÉG
 que le m
 quites, à
 vant Nic

LXXXII

Grégo
 goire II.

LXXXI

Niphon
 tes en 13
 Lettre du
 année aux
 Constantin
 ponse à c

CHRONOLOGIE
DES PATRIARCHES
D'ALEXANDRIE.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

LXXXII GRÉGOIRE II, *Melquite.* XIV.

SIÈCLE.

GRÉGOIRE II, dont on ne connoît que le nom, fut substitué par les Melquites, à leur Patriarche Athanase, suivant Nicéphore Calliste. An de J. C.

LXXXIII. GRÉGOIRE III, *Melquite.*

Grégoire III du nom succéda à Grégoire II. Il siégeoit vers l'an 1360. environ 1360.

LXXXIV. NIPHON, *Melquite.*

Niphon étoit Patriarche des Melquites en 1367, comme il paroît par une Lettre du Pape Urbain V, écrite cette année aux Patriarches d'Alexandrie, de Constantinople & de Jérusalem, en réponse à celle qu'il avoit reçue d'eux, 1367.

touchant la réconciliation de l'Eglise
 XIV. Grecque avec l'Eglise Latine.

SIÈCLE.

An de J. C.

LXXXV. MARC II, *Melquite.*

1367.

Marc II fut substitué par les Melquites, au Patriarche Niphon. Les anciens monumens historiques ne nous apprennent absolument rien sur sa personne.

LXXXVI. NICOLAS III,

LXXXVII. GRÉGOIRE IV, *Melquites.*

Nicolas III vient à la suite de Marc dans le Catalogue des Patriarches Melquites d'Alexandrie ; & après lui, Grégoire IV. On ne connoît que leurs noms,



CH

DES

DE C

QUA T

A

A TH A
 reur le 2.
 graces qu
 le rendre
 humain e
 de le trai
 universell
 sion l'an

C

Niphon
 monta sur
 1312, apr
 L'an 131
 mes dans

CHRONOLOGIE
DES PATRIARCHES LATINS
DE CONSTANTINOPLÉ.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

ATHANASE rétabli.

XIV.

SIÈCLE.

An de J. C.
1304.

ATHANASE fut rappelé par l'Empereur le 23 Août de l'an 1304. Les disgrâces que ce Prélat avoit essuyées, ne le rendirent ni plus circonspect, ni plus humain envers son Clergé. Il continua de le traiter avec dureté. Enfin se voyant universellement haï, il donna sa démission l'an 1310.

CXVI. NIPHON.

Niphon, Métropolitain de Cyzique, monta sur le Siège de Constantinople, l'an 1312, après environ deux ans de vacance. L'an 1315, il fut déposé, pour ses crimes dans un concile tenu le 11 Avril.

1312

XIV.

S I È C L E.

An de J. C.
1316.CXVII. JEAN XIII.
dit Glycys.

Jean, dit Glycys, Grand-Logothète, fut placé le 12 Mai 1316, sur le Siège de Constantinople, vacant depuis un an. Il abdiqua le 11 Mai 1320 & se retira dans un Monastère.

CXVIII. GÉRASIME.

1320.

Gérasime fut tiré du Monastère de Mangane l'an 1320, pour succéder au Patriarche Jean. Il mourut le 19 Avril de l'année suivante,

CXIX. ISAYE.

1322.

Isaye, Moine du Mont-Alban, fut nommé, le 30 Novembre 1323, Patriarche de Constantinople, après une vacance de 2 ans 7 mois & 11 jours. Il mourut en 1333.

CXX. JEAN XIV.

1333.

Jean XIV, surnommé d'Apri, & Calécas, fut placé, l'an 1333, sur le Siège de Constantinople. En 1347, il fut déposé & jetté dans une prison où il mourut la même année, 10 mois après sa déposition.

CXXI

Isi
élu p
Jean
mour

C
Ca
succé
Il fut

C
Phi
succé
par J

Call
antino
de l'an

P
Phil
Calliste
gue. Il
demi, &

C
Maca
Tome

CXXI. ISIDORE.

Isidore, surnommé Buchiram, fut élu par les Palamites pour succéder à Jean d'Apri, qu'ils avoient déposé. Il mourut l'an 1349.

XIV.

SIÈGE

An de J. C.

1347.

CXXII. CALLISTE I.

Calliste I, Moine du Mont-Athos, succéda au Patriarche Isidore en 1349. Il fut déposé en 1354.

1349.

CXXIII. PHILOTHÉE.

Philothée, Supérieur du Mont-Athos, succéda à Calliste en 1354. Il est déposé par Jean Paléologue en 1355.

1354.

CALLISTE rétabli.

Calliste remonta sur le Siège de Constantinople l'an 1355. Il meurt sur la fin de l'an 1362.

1355.

PHILOTHÉE rétabli.

Philothée est rétabli après la mort de Calliste, par l'Empereur Jean Paléologue. Il tint le Siège encore 13 ans & demi, & mourut l'an 1376.

1362.

CXXIV. MACAIRE.

Macaire fut choisi par l'Empereur

1376.

Tome VI.

B b

XIV. pour succéder à Philothée l'an 1376. Il n'occupa le Siège que 2 ans 7 mois & demi, & mourut l'an 1379.

SIÈCLE.

An de J. C.

CXXV. NIL.

1379. Nil, Archevêque de Thessalonique ; monta sur le Siège de Constantinople après la mort de Macaire. Il mourut en 1387.

CXXVI. ANTOINE IV.

1387. Antoine IV succéda au Patriarche Nil en 1387. Il mourut en 1396.

CXXVII. CALLISTE II.

1396. Calliste II, surnommé Xantopule ; succéda, l'an 1396, au Patriarche Antoine. Il mourut la même année, après avoir tenu le Siège 3 mois.

CXXVIII. MATHIEU I.

1396. Matthieu I, Métropolitain de Cyzique, fut transféré en 1396 sur le Siège de Constantinople. Il le remplit l'espace de 13 ans, & mourut l'an 1410.

Fin du sixième Volume.

N 5.

76. Il
nois &

nique ;
rinople
arut en

IV.

che Nil

II.

opule ;
he An-
, après

I.

e Cyzi-
le Siège
l'espace

SYNCHRONISME DES S

QUATORZIÈME SIÈC

EMPEREURS d'Orient.	EMPEREURS Ottomans.	EMPEREURS d'Occident.	ROIS de France.	ROIS d'Angleterre.	ROIS d'Ecosse.	ROIS d'Espagne.	ROIS de Danemarck.
<p>ANDRONIC III PALÉOLOGUE, dit le jeune, fils de Michel & petit-fils d'Andronic le vieux, né vers l'an 1295, associé à l'Empire, & couronné le 2 Fév. 1325, succède l'an 1332 à son aïeul, qu'il avoit déposé 4 ans auparavant. Il meurt l'an 1341, le 15 Juin, extrêmement regretté de ses sujets, après un règne de 13 ans, depuis l'expulsion de son aïeul.</p> <p>JEAN I PALÉOLOGUE & JEAN CANTACUZENE. Le premier fils d'Andronic le jeune, succède le 15 Juin 1341 à son père, & est couronné le 19 Nov. suivant.</p> <p>JEAN CANTACUZENE, Grand-Domestique, prend les ornemens impériaux le 26 Octobre 1341. Il règne conjointement avec Jean Paléologue jusqu'en 1355, époque de son abdication. Ce dernier meurt en 1391.</p> <p>MANUEL PALÉOLOGUE, fils de l'Empereur Jean, est associé par son père à l'Empire en 1375, lui succède l'an 1392. Il meurt le 21 Juillet 1425, après un règne de 34 ans.</p>	<p>La dernière année du XIII^e. siècle Ottoman, communément appelé Ottoman, voyant la Monarchie des Sultans d'Iconium détruite, forma le projet d'élever une nouvelle sur ses ruines. Cette entreprise heureusement commencée, fut continuée par son fils & par les autres Princes de cette Maison. Ottoman mourut en 1326.</p> <p>ORKAN, fils d'Ottoman, lui succède en 1326. Il meurt en 1360.</p> <p>AMURATH I, ou Morad, fils d'Orkan, lui succède en 1360. Il meurt assassiné en 1389.</p> <p>BAJAZET I, second fils d'Amurath, est substitué à son père, en 1389. Il meurt l'an 1403.</p>	<p>HENRI VII de Luxembourg, fils aîné de Henri II, Comte de Luxembourg, élu Roi des Romains en 1308, est couronné Empereur à Rome l'an 1312. Il meurt en 1313, dans la cinquantième année de son règne & la seconde de son Empire.</p> <p>Après un interrègne de 4 mois, Louis de Bavière est élu en 1314, & couronné à Aix-la-Chapelle. Il a pour compétiteur Frédéric III, Duc d'Autriche, frère de l'Empereur Albert, qui est délaïé & forcé de renoncer à l'Empire en 1322. L'Empereur Louis meurt des suites d'une chute de cheval en 1347, après un règne de 33 ans.</p> <p>CHARLES IV, fils de Jean, Roi de Bohême, petit-fils de l'Empereur Henri VII, élu Roi des Romains en 1346, succède à Louis de Bavière en 1347. Il meurt le 29 Novembre 1378, dans la trente-unième année de son règne.</p> <p>WENCESLAS, fils de l'Empereur Charles IV, succède à son père l'an 1378. Il est déposé en 1400, & meurt en 1419.</p>	<p>LOUIS X, dit Hutin, né en 1289, ou 1291, succède le 29 Novembre 1314 à Philippe-le Bel, son père. Il meurt à Vincennes le 5 Juin 1316.</p> <p>JEAN I, fils de Louis X, naît en 1316, & meurt quelques jours après sa naissance.</p> <p>PHILIPPE V, dit le Long, second fils de Philippe-le Bel, est couronné à Reims le 29 Janvier 1317. Il meurt le 3 Janvier 1322, après avoir régné 5 ans moins 5 jours.</p> <p>CHARLES IV, dit le Bel, troisième fils de Philippe-le Bel, succède à Philippe le Long son frère, le 13 Janvier. 1322. Il meurt à Vincennes le 31 Janvier 1328.</p> <p>PHILIPPE VI, dit de Valois, fils de Charles de Valois, frère de Philippe-le Bel, monte sur le trône, & est reconnu Roi par les Etats en 1328. Il meurt le 22 Août 1350, dans la vingt-troisième année de son règne.</p> <p>JEAN II, né le 26 Avril 1319, succède à Philippe de Valois, son père, le 22 Août 1350. Il meurt le 8 Avril 1364, dans la quatorzième année de son âge.</p> <p>CHARLES V, dit le Sage, né le 21 Janvier 1337, succède à Jean II, son père, le 8 Avril 1364. Il meurt le 13 Juillet 1380, dans la seizeième année de son règne.</p> <p>CHARLES VI, dit le Bien-Aimé, né le 3 Décembre 1368, succède à Charles V, son père, le 16 Septembre 1380. Il meurt le 22 Octobre 1422, après un règne de 43 ans.</p>	<p>EDOUARD II, quatrième fils d'Edouard I, lui succède le 7 Juillet 1307. Il est déposé l'an 1327, & périt la même année de la manière la plus cruelle.</p> <p>EDOUARD III, filz d'Edouard II, est proclamé Roi le 24 Janvier 1327, après la déposition de son père. Il meurt le 22 Juin 1377.</p> <p>RICHARD II, fils du fameux Prince de Galles, succède à Edouard son aïeul, l'an 1377. Il est déposé en 1399, & enfermé dans la Tour de Londres où il meurt l'an 1400, de mort violente, sans laisser de lignée.</p> <p>Henri IV, fils de Jean, Duc de Lancastre, est proclamé Roi, après la déposition de Richard II.</p>	<p>ROBERT DE BRUS, premier du nom, fils de celui qui a disputé la Couronne à Jean Baillol, monte sur le Trône d'Ecosse, après la mort de celui-ci, arrivée en 1306. Il meurt en 1329.</p> <p>DAVID II, fils de Robert, succède à son père l'an 1329. Il est déposé en 1357.</p> <p>ROBERT BAILLIOL, second du nom, succède à son père l'an 1357. Il est déposé en 1382.</p> <p>DAVID II remonte sur le Trône en 1382. Il meurt en 1371.</p> <p>ROBERT II succède, en 1371, au Roi David, son oncle maternel. Il meurt en 1390. C'est le premier Roi de la Maison de Stuart.</p> <p>ROBERT III succède à son père le 19 Avril 1390. Il meurt en 1406.</p>	<p>Après la mort de FERDINAND IV, arrivée en 1312, Alfonso XI, son fils, monte sur le Trône. Il meurt de la peste en 1350.</p> <p>D. PEDRE IV, fils d'Alfonse XI, est proclamé Roi en 1350. Il meurt assassiné par Henri son frère, en 1368.</p> <p>HENRI II, fils naturel d'Alfonse XI, est reconnu Roi, après la mort de Pierre le Cruel en 1368. Il meurt en 1379.</p> <p>JEAN I, fils de Henri II, succède à son père en 1379. Il meurt en 1390.</p> <p>HENRI III, fils aîné de Jean, monte sur le trône en 1390. Il meurt en 1406, dans la dix-septième année de son règne.</p>	<p>ERIC VIII étant mort en 1319, Christophe II, fils d'Eric VII, est élu Roi de Danemarck en 1320. Il meurt l'an 1336.</p> <p>WALDEMAR III, fils du Roi Christophe, monte sur le trône l'an 1340, après une anarchie de quatre ans. Il meurt en 1375.</p> <p>OLAUS VI, petit-fils de Waldemar III, est élu pour succéder à son aïeul en 1377. Il meurt en 1387.</p> <p>MARGUERITE, surnommée la Sérénissime du Nord, succède dans les Royaumes de Danemarck & de Norwège, à son fils Ulaüs, du consentement de tous les Ordres de ces deux Etats. L'an 1394, elle devient Souveraine de Suède par le renoncement qu'Albert fait à la Couronne pour obtenir sa liberté. Elle assemble en 1397 les Etats de ses trois Royaumes à Calmar en Suède, & y fait approuver l'union des trois Couronnes du Nord. Elle meurt en 1412.</p>

ROIS de Espagne.	ROIS de Danemarck.	ROIS de Suède.	ROIS de Pologne.	ROIS de Bohême.	ROIS de Hongrie.	ROIS de Naples.	PRINCES de Russie.
<p>la mort de AND IV, 1312, Al- son fils, ur le Trône. de la peste en DRE IV, fils e XI, est Roien 1350. assassiné par un frère, en Y II, fils na- Alfonse XI, du Roi, après de Pierre le 1368. Il 1379. I, fils de succède à en 1379. Il 1390. Il III, fils an, monte en 1390. e en 1406. ix-septième on règne.</p>	<p>ERIC VIII étant mort en 1319, Chris- tophe II, fils d'Eric VII, est élu Roi de Danemarck en 1310. Il meurt l'an 1336. WALDEMAR III, fils du Roi Christo- phe, monte sur le trône l'an 1340, après une anarchie de qua- tre ans. Il meurt en 1375. OLAUS VI, petit- fils de Waldemar III, est élu pour succéder au Roi son oncle en 1365. Il renonce à la Couronne en 1374. MARGUERITE I, fille de succède à en 1379. Il 1390. Il III, fils an, monte en 1390. e en 1406. ix-septième on règne.</p>	<p>Après la fuite de BIRGER II, MAGNUS II, fils du Duc Eric, est placé sur le trône en 1320. Il est déposé par ses sujets, & jeté dans une prison l'an 1365. ALBERT, fils d'Albert, Duc de Meckelbourg, est substitué par les Etats de Suède au Roi son oncle en 1365. Il renonce à la Couronne en 1394. MARGUERITE, Reine de Dane- marck & de Nor- wège, unit la Suè- de à ces deux Royaumes après l'abdication d'Al- bert. Elle meurt en 1412.</p>	<p>ULADISLAS LO- KETER, déposé l'an 1300, est rétabli en 1304. Il meurt en 1335. CASIMIR III, dit le Grand, son fils, lui succède en 1335. Il meurt l'an 1370 d'une chute de che- val. LOUIS, Roi de Hongrie, est procla- mé Roi de Pologne l'an 1370, après la mort de Casimir, son oncle. Il meurt en 1382. SIGISMOND, Marquis de Brande- bourg, succède à Louis qui l'avoit dé- signé pour son gen- dre, & fait recon- noître pour son suc- cesseur. Mais la fierté de son caractère sou- lève la Nation qui le dépose dans la diète de Wilisza. HEDWIGE, fille du Roi Louis, est couronnée Reine de Pologne en 1384. Elle épouse Jagel- lon, Grand-Duc de Lithuanie, qui prend le nom d'Uladislas V. Elle meurt en 1399. Uladislas rè- gne seul jusqu'à l'an 1434, époque de sa mort.</p>	<p>WENCESLAS V, fils de Wenceslas IV, lui succède l'an 1305. Il meurt assassiné en 1306. HENRI de Carin- thie, époux d'An- ne, sœur aînée de Wenceslas, est re- connu Roi de Bohê- me par les Etats, en 1306. Il est déposé en 1310, & meurt en 1335. JEAN de Luxem- bourg parvient à la Couronne en 1310, après avoir chassé Henri. Il est tué à la bataille de Créci en 1346. CHARLES I, suc- cède l'an 1346 à Jean son père. Il meurt en 1378. WENCESLAS VI, succède à Charles son père en 1378. Il meurt en 1419.</p>	<p>CHAROBERT, fils de Charles Mar- tel, est reconnu Roi de Hongrie, sur la fin de l'an 1300, du vivant du Roi André. Il meurt en 1342. LOUIS I, fils de Charobert, succède à son père en 1342. Il meurt en 1382. MARIE, surnom- mée le Roi-Marie, fille de Louis le Gr. est couronnée sous ce nom l'an 1382. Elle meurt en 1392. SIGISMOND, époux de Marie, con- tinue à régner. Il meurt en 1437.</p>	<p>ROBERT, dit le Sage, ou le Bon, suc- cède à Charles I, son père, en 1309. Il meurt en 1343. JEANNE I, fille de Charles, Duc de Calabre, est procla- mée Reine de Na- ples en 1343, après la mort de Robert, son aïeul. Elle meurt de mort violente en 1382. CHARLES DE DURAS & LOUIS I, Duc d'Anjou, se dis- putent la Couronne. Celui-ci étant mort en 1384, Charles ré- gne sans concurrent jusqu'en 1386, qu'il meurt assassiné en Hongrie, dont il ve- noit d'être couronné Roi. LADISLAS, fils de Charles III, a pour concurrent à la Cou- ronne de Naples Louis II d'Anjou. Le pre- mier devient maître de Naples & de tout le Royaume en 1399, par la retraite de son compétiteur. Il meurt en 1413.</p>	<p>GEORGES, fils aîné de Daniel Alexandro- witz, lui succède l'an 1302. Il a pour concu- rent Michel qui s'étant rendu à la ho de pour y faire décider son diffé- rend avec Georges, y est condamné & meurt dans d'horribles supplices. BASILE JAROSLA- WITZ s'empare du trône après la mort de Mi- chel son frère, arrivée en 1320. Il meurt en 1325. GEORGES est rétabli en 1325, après la mort de Basile. Il meurt assas- siné en 1328. IWAN DANIELO- WITZ, ou JEAN I, fils de Daniel, frère de Georges, lui succède en 1328. Il meurt en 1340. SIMÉON IWANO- WITZ succède à son père Iwan en 1340. Il meurt en 1353. IWAN II, IWANO- WITZ succède à Siméon son frère, l'an 1353. L'an 1359, il se retire dans un Monastère, où il meurt la même année. DÉMÉTRIUS II, fils de Constantin, & Prince du Sudal, s'em- pare du Trône, avec la protection du Khan des Tartares, après la mort d'Iwan II. Il est déposé en 1362. DÉMÉTRIUS III, fils d'Iwan, est substi- tué à Démétrius II, en 1361, par le Khan des Tartares. Il meurt en 1389. BASILE ou VASILT II, succède à son père en 1389. Il meurt en 1425.</p>

XI
SIÈC
An de

13

13

13

13

D E
Com
SUIT

ART. IX.
caractère
pendant

ART. X.
de ce s

ART. XI.

ART. XII.

ART. XIII.
Chronolog

synchronis

QUAT

ART. I. *Origine*

ART. II. *cident,*

ART. III.

T A B L E D E S A R T I C L E S

Contenus dans ce sixième Volume.

SUITE DU TREIZIÈME SIÈCLE.

ART. IX. T ABLEAU de l'Eglise de Rome, caractères des Pontifes qui l'ont gouverné pendant le treizième siècle, pag. 1	1
ART. X. Hérésies des Albigeois. Autres erreurs de ce siècle sur divers points de doctrine, 28	28
ART. XI. Personnages illustres. Fondateurs de nouveaux Ordres Religieux, 55	55
ART. XII. Ecrivains ecclésiastiques, 83	83
ART. XIII. Mœurs. Usages. Discipline, 102	102
Chronologie des Conciles, 137	137
— des Papes, 193	193
— des Patriarches Grecs de Constantinople, 199	199
— des Patriarches Latins de Constantinople, 205	205
— des Patriarches Latins d'Anioche, 207	207
— des Patriarches d'Alexandrie, 209	209
— des Patriarches Latins de Jérusalem, 211	211
— synchronisme des Souverains, 216	216

QUATORZIÈME SIÈCLE.

ART. I. État politique de l'Empire Grec. Origine & progrès des Turcs Ottomans, 217	217
ART. II. État politique des puissances d'Occident, 242	242
ART. III. Différends de Boniface VIII & de	

<i>Philippe-le-Bel. Fin de ces démêlés sous le Pontificat de Clément V,</i>	299
ART. IV. <i>Affaire des Templiers. Jugement prononcé contre eux au Concile général de Vienne,</i>	312
ART. V. <i>Etat de l'Eglise Grecque & du Christianisme en Orient.</i>	330
ART. VI. <i>Etat du Christianisme chez les différentes Nations de l'Europe,</i>	353
ART. VII. <i>Caractère & conduite des Papes depuis le commencement du XIVe. siècle, jusqu'à la naissance du grand schisme d'Occident,</i>	386
ART. VIII. <i>Commencement du grand Schisme d'Occident. Tentatives inutiles pour l'éteindre. Caractère & conduite des Papes jusqu'à la fin de ce siècle.</i>	405
ART. IX. <i>Réflexions sur les Religieux mendiants. Leurs démêlés avec l'Université de Paris & avec le Clergé. Schisme dans l'Ordre des Frères Mineurs,</i>	434
ART. X. <i>Erreurs de Jean Wiclef & des autres Sectaires qui ont paru dans le XIVe. siècle.</i>	455
ART. XI. <i>Personnages illustres par leur sainteté. Nouveaux Ordres Religieux,</i>	472
ART. XII. <i>Etat des Lettres & des Sciences en Occident au XIVe. siècle. Auteurs ecclésiastiques qui ont fleuri dans ce tems,</i>	489
ART. XIII. <i>Mœurs. Usages. Discipline,</i>	514
Chronologie des Conciles,	540
————— des Papes,	563
————— des Patriarches d'Alexandrie,	572
————— des Patriarch. Latins de Const.	575
Synchronisme des Souverains,	578

Fin de la Table.

démêlés sous le
299
sieurs. Jugement
concile général de
312
sue & du Chris-
330
chez les diffé-
353
sité des Papes
XIVe. siècle,
schisme d'Oc-
386
grand Schisme
pour l'étein-
Papes jusqu'à
405
Religieux men-
Université de
dans l'Ordre
434
f & des autres
XIVe. siècle,
455
par leur sain-
ieux,
472
es Sciences en
teurs ecclésiast-
ns,
489
discipline, 514
540
563
exandiie, 572
de Const. 575
578



